

Mission et esprit

I – LES ORIGINES

4 – La réalisation définitive

1616 est une année importante : transformation de la Visitation, dépouillement mystique de nos S^{ts} Fondateurs dans les jours qui précèdent la Pentecôte, parution du Traité de l'Amour de Dieu, fondation de la Visitation de Moulins.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 1.01.1616 : *Bonne et très sainte année à ma très chère Mère de la part de son fils, qui lui souhaite l'abondance de la grâce du Père céleste, de la paix du Fils circoncis et de la consolation du Saint-Esprit, dédiant avec ce même cœur de ma très chère Mère, le mien comme le sien à la gloire de la divine Bonté, et lui consacrant tous les moments de cette nouvelle année pour faire une entière circoncision de ce même cœur, et l'appliquer à recevoir purement et parfaitement l'amour sacré que le céleste et divin nom de Jésus nous annonce écrit en sang sur la sainte humanité du Sauveur.*

Je ne me puis promettre de vous voir avant mercredi, sinon de cette vue perpétuelle de laquelle mon âme regarde et garde la vôtre chèrement dans le fond de notre cœur.

Ah, mon Dieu, que je désire d'amour divin à ce cœur, que je lui souhaite de bénédictions ! Baisons mille fois les pieds de ce Sauveur et disons-lui : Seigneur, ma face recherche votre face. (...) Que tout notre visage ne respire que d'agrèer à celui de notre cher Jésus ; Jésus pour lequel il nous faut humilier, entreprendre, travailler, souffrir.

Or sus, bonne et très sainte année à ma très chère Mère, toute parfumée du nom de Jésus, toute détrempée de son sacré sang. Que nul jour (...) ne se passe qui ne soit arrosé de la vertu de ce sang, et ne reçoive la douceur du vent de ce nom qui répand le comble de toute suavité. Amen.

Ainsi puisse ce nom sacré remplir de son agréable son toute la Congrégation de nos Sœurs, et les gouttes du sang du petit Sauveur se convertir en un fleuve de sainteté qui réjouisse et rende fertiles tous les cœurs de cette chère troupe, et surtout celui de ma très chère Mère, que le mien aime comme soi-même.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre 4.01.1616 : *Un mot seulement, car, ma pauvre très chère fille, il n'y a pas moyen d'écrire à souhait, il faut donner les lettres aussitôt que l'on sait qu'il faut écrire.*

Pour Dieu, ma chère amie, ne vous laissez point aller aux attendrissements, fidez votre esprit, votre amour et tout votre contentement en Dieu. (...) Hé Dieu, ma mie, que nous sommes heureuses de savoir que notre bon Dieu est partout et toujours prêt de nous servir de père, de mère et d'Époux très doux et suave !

Certes, j'aime bien les Noël de nos pauvres sœurs et je les trouve bien bons. Que j'aime tous ces cœurs-là ! (...)

Par votre 1^{ère} lettre, dites-moi bien comme vous vous portez. Je ne prends pas plaisir que vous deveniez maigre. (...)

Hélas ! certes j'ai compassion du bon M. de Lyon et de ses règles. Le pauvre homme s'accablait et, vrai Dieu, que ne pêche-t-il où il sait qu'il y a si bonne eau et si abondante ! Mais je n'envoie point les règlements qu'il nous fit faire sur nos règles. Sachez voir délicatement son dessein et la cause de ce retardement.

Note : Les règles dont il s'agit correspondent au Ms. P des Constitutions. Ce manuscrit a pu être envoyé à Lyon dans les 1^{ers} jours de décembre 1615, tome XXV p.348ss avec les variantes en bas de page.

Quant aux mortifications extérieures, il s'en fait ici, et de très bonnes, et avec larmes et grands sentiments : tantôt vous en voyez couchées au travers de la porte, d'autres en croix au réfectoire, d'autres la corde au col demander miséricorde, détester leurs imperfections tout haut, se donner des soufflets, manger sous la table, demander l'aumône et semblables. Or, je les permets rarement parce quand elles sont fréquentes, cela diminue leur valeur, et faites ainsi avec tant de sentiment, elles profitent et mortifient celles qui les font et édifient les autres. Vous les pourrez donc permettre, mais qu'elles n'en fassent jamais sans vous les demander et que cela vienne d'elles. Je veux introduire une autre mortification puis, quand j'aurai vu le fruit que fera sa pratique, je vous en avertirai.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre 12.01.1616 : *M^{sr} (...) vous salue avec son cœur plus que paternel. Hélas, ce bon père, nous le voyons courtement et assez rarement, car il est toujours accablé d'affaires.*

Ma fille, ma mie, que l'on considère bien le lieu où l'on vous mettra, avant que de vous faire changer de logis et ayez un peu de fonds pour cela, car tout va bien juste à Lyon. Mais vous avez de bons conseillers. (...)

Oui, certes, mon enfant, j'aime bien mon grand s^t Jean (tiré à la S^t-Sylvestre comme patron d'année pour notre ste Mère par la Mère Favre), mais, ô Dieu, que j'ai besoin de sa mortification ! (...) Mais notre très bon père n'a pas trouvé le sien : mandez-en le nom et la pratique de vertu.

Je suis bien en peine de ma pauvre chère Péronne. Je sais bien qui vous n'y épargnez rien : Dieu le veut et cette bonne fille le mérite. Vous verrez qu'elle vous servira et profitera en sa charge de coadjutrice, car elle est si sincère.

Notre s^{te} Mère aux S^{rs} PM de Châtel et MA de Blonay 12.01.1616 : *Que dire à ces deux filles que je chéris comme mon âme ? En un mot, mes filles : Vive Jésus ! Je vous conjure que Jésus soit votre joie, votre paix, votre repos et consolation en toutes choses. Tout à Jésus, mes chères filles, tout à Jésus sans réserve, sans exception, sans si, sans vouloir, sinon que sa*

très sainte volonté soit faite au corps, à l'esprit et sur tout ce qui est nôtre. Et avec cela aimons bien nos pauvretés, nos abjections, nos faiblesses et nos infirmités, car M^{sr}, notre unique père, dit qu'il nous aimerait mieux avec plus d'humilité et moins de perfection qu'avec plus de perfection et moins d'humilité. Joie en Dieu, mes plus que chères filles, et laissons à ce Sauveur le soin de nous-mêmes.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre 17.01.1616 : *Mon enfant je vous fais ce billet au milieu de la récréation, car j'ai su cette commodité en allant à Complies. (...)*

Je les salue toutes, ces très chères filles, avec mon cœur tout plein d'amour pour elles, je les en assure, et les conjure de bien prendre l'esprit de nos règles, qui est le vrai esprit de Dieu, parce qu'il est plein d'une douce charité et d'une humble et généreuse obéissance.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre janvier 1616 : *Je ne vous puis dire autre chose sur ce que vous m'écrivez, sinon que Dieu fera plus que les hommes ne peuvent penser pour cette Congrégation, et spirituellement et temporellement ; et n'en avons-nous pas d'assez bons gages jusqu'à présent ?*

Ma très chère fille, votre cœur tient un rang dans le mien qui me fait faire sans cesse mille souhaits pour votre consolation et prospérité intérieure. Hé, mon Dieu, puisque vous avez tiré ce cœur de ma grande fille à vous, perfectionnez-le en votre saint amour.

Ne vous troublez aucunement de vos infirmités, qui ne vous sont données que pour vous affermir. (...)

Je désire que le zèle de la très grande gloire de Dieu arde et règne continuellement en votre cœur, et qu'en toute occasion il paraisse par modestie, douceur, humilité et dévotion. Croyez-moi, ma très chère fille, je vous chéris très précieusement, et ne manque deux fois le jour de faire oraison spéciale à votre intention. Oh que cet amour est doux, qui nous fait aspirer les uns pour les autres au Ciel !

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre 20.01.1616 : *Ce bon Père nous est venu trouver ce soir, de sorte, ma très chère fille ma mie, que ne vous écrirai pas si à souhait que je désirerais, mais pourtant tout ce que je pourrai.*

Nous reçûmes à soir votre lettre du 14^{ème}. Hé, ma mie, que les hommes sont inconstants ! Que bienheureuses sont les âmes parfaitement fondées en l'amour et volonté de Dieu ! Attachons-nous là, ma fille, afin que rien, rien du tout ne nous ébranle.

Non, ma fille, il ne faut point se mettre en peine de tout ce que l'on dit par là, encore qu'il fâche un peu, mais ne laissez rien entrer de tout cela dans votre cœur : recommandez le tout à la Providence divine et puis n'y pensez plus. Je suis plus en peine de votre infirmité que de tout leur dire. Mais, ma fille, il faut couper chemin à cela par deux moyens et remèdes : le 1^{er} sera de rappeler la joie de votre cœur quoiqu'il vous coûte un peu de peine et de violence, l'autre, de bien manger et vous reposer. Mais, voyez-vous, il faut faire ceci absolument et sans marchander ni différer, car votre santé est entièrement nécessaire au service de Notre-Seigneur pour maintenant, c'est pourquoi il la faut procurer et puis la conserver avec soin (...) Ô ma fille très chère, notre corps et notre santé doit être méprisée en certaines occasions pour Dieu, et en d'autres elle doit être précieusement gardée et accrue. Faites-le donc fidèlement, et vous rendez souple à votre coadjutrice à qui je vous recommande.

Je suis très aise de ce que M^{sr} l'archevêque va voir nos règles, afin que la conclusion se fasse de tout, en sorte que l'on puisse en donner des copies à ceux qui les désirent. Hâtez-le en cela tout doucement, mais comme de vous-même, lui coulant pourtant que M^{sr} attend toujours ses sentiments et qu'il est expédient que la chose se fasse, afin de pouvoir envoyer des copies desdites règles à ces bonnes âmes qui les désirent. (...)

Ma très chère fille, quand le bon M. l'archevêque vous parlera de la clôture ou de quelque autre point essentiel de nos règles, ne lui répondez que par votre modestie et égalité, avec un petit ris doucement joyeux. S'il faut ajouter quelques paroles, que ce soit seulement qu'ils s'accorderont bien, lui et M^{sr}, que de nous, nous sommes filles d'obéissance, aimant parfaitement notre Institut, et cette réponse soit pour tout. Dieu, par sa bonté, entretienne ce bon prélat au sentiment qu'il emporta d'ici. (...)

Une autre fois, je vous parlerai comme il faut conduire les mortifications extérieures, afin qu'elles se fassent selon l'esprit de Dieu. Cependant il les faut permettre rarement. Enfin, Mgr me disait dernièrement qu'il aimerait mieux une petite inclination mortifiée que tout cela, et que, depuis que l'on les avait choisies de soi-même, la nature s'y complaisait. Néanmoins, il nous les faut honorer, puisque les saints l'ont fait, et en permettre quelquefois. Certes, ma très chère fille, je suis comme vous, je ne sais point mortifier nos sœurs et, quand elles me demandent des pénitences je ne sais que leur dire. Quand il les faudra donner pour leur bien, Notre-Seigneur me les inspirera.

Dès 1616, s^t François de Sales dut modifier certains aspects importants de son projet : adoption des vues de M^{sr} de Marquemont, archevêque de Lyon, acceptation des règles du droit canonique, des lois de France.

M^{sr} de Marquemont à notre s^t Fondateur : M^{sr}, puisque jamais plus il n'y doit avoir entre nous de cérémonies, je vous dirai tout naïvement que j'ai différé si longtemps de vous écrire, pour ce que j'avais honte que vous vissiez mes lettres sans voir par même moyen l'avis que je vous avais promis sur les Règles de la Visitation. Je n'ai jamais eu ou le loisir ou le courage de m'appliquer sérieusement à le dresser. C'est pourquoi, connaissant qu'il me serait malaisé de faire mieux, et gêné d'autre part de tout plein de considérations qui me pressent de résoudre, j'ai employé deux soirées, hier et avant-hier, à brouillasser ce que je vous envoie présentement. Je crains bien fort que vous ayez grande peine à le lire, tant il est mal écrit, et encore plus à l'entendre, tant il est mal digéré. Il est en sa pureté naturelle, tel qu'il s'est présenté à mon esprit et à ma plume. C'est un écolier qui parle à son maître, un fils à son père ; il n'y faut pas plus de mystère.

Vous devinerez un peu et les mots et le sens, mais aussi serez-vous assuré que cet écrit n'a point passé par les mains des copistes et que personne ne l'a vu sinon celui qui l'a écrit. Si quelqu'un l'eût dû voir, il y a des libertés qui n'y seraient pas. Si vous trouvez bon que M^{me} de Chantal le voie, je m'en remets à votre jugement ; mais je vous supplie que personne

autre ne le voie et qu'il vous plaise, dans quelques jours, me le renvoyer, pour ce que je fais dessein de m'en servir comme d'un Mémoire qui, sur le sujet de cet Institut, me fournira diverses choses qui ont passé par mon esprit, mais ne s'arrêtent point fidèlement en ma mémoire ; et j'en ai besoin pourtant, tant que cette affaire soit terminée entièrement.

Je n'userai point ici de compliment ; j'ai mis au commencement de cet écrit, en peu de paroles, ce que j'ai dû dire, et que de nouveau je confirme et par ces lignes et par toute l'affection de mon cœur. Je ne touche sinon l'Institut : car pour la disposition des exercices de cet Institut, j'y ai de la complaisance et de la passion, et n'ai point à en faire autre jugement, sinon les estimer et admirer infiniment. Selon que nous demeurerons d'accord de l'étoffe, s'il y a quelques mots ou quelques périodes à changer en l'ouvrage, il n'y aura pas à travailler pour plus d'un jour. Il est nécessaire qu'il vous plaise faire deux réflexions : l'une, aux commodités communes à votre diocèse et au mien ; l'autre, à celle qui sont particulières au mien. J'ai touché les unes et les autres, mais à la hâte, et pourtant confusément ; qui m'oblige de vous supplier, comme je fais très humblement, d'y prendre garde.

Certes, mon 1^{er} souhait serait que nous pussions l'un et l'autre changer nos Congrégations en Religions formelles. Si cela ne se peut, je désire au moins que nous pussions convenir de Règles qui soient uniformes pour les deux Congrégations. En quoi, si vous approuvez l'ouverture que je fais d'allonger le noviciat des veuves et de défendre les sorties aux professes, on peut réserver celles qui ont déjà fait profession, lesquelles ayant encore des affaires, pourront sortir, et le règlement aura lieu seulement pour celles qui entreront désormais ; et cette réserve pourra être expresse, ou mentale, comme vous le jugerez à propos. Il sera malaisé que sans cet article ou sans un autre de pareille teneur nous pussions convenir ; car jamais je ne pourrai bien établir ici la Congrégation si je n'y mets la clôture. C'est l'avis de tous les Religieux et casuistes qui en entendent parler ; mais c'est ce que me disent ouvertement les plus honorables qualifiées personnes de cette ville. Encore désireraient-ils bien fort que ce fût une Religion formelle, et ont grande peine à permettre autrement que leurs filles y rentrent.

Que s'il arrivait ce malheur que nous ne pussions convenir de cet article, je vous supplie de tout mon cœur qu'il vous plaise en ce cas de me donner vos bons et charitables avis, si je devrais ou continuer ma Congrégation sur le modèle et les Constitutions de la vôtre, y changeant ce que jugerai nécessaire en mon diocèse, comme nous voyons qu'ont fait diversement les Évêques de la province de Milan, ou bien si je changerai tout à fait ma Congrégation en une Religion formelle, en la manière portée par mon écrit. Mais ce dont je vous supplie plus cordialement que de tout le reste, est qu'il vous plaise, après avoir pesé mûrement toutes choses, me mander ce que vous jugez selon Dieu que je dois faire ; car, si après avoir recommandé l'affaire à Notre-Seigneur, vous voulez que je laisse les sorties et que je me conforme à vous entièrement, et qu'il vous plaise d'en répondre à Dieu pour moi, je vous déclare qu'avec cette condition, et sous la confiance que j'ai en votre vertu, je mettrai sous les pieds mon sentiment et tout ce que le monde pourra dire ou faire, et établirai la Congrégation, et en ferai publier et imprimer les Constitutions de mot à mot, telles que vous ordonnerez, sans y changer rien du tout.

Et au bon augure de ces mots je ferai fin, vous baisant en toute humilité les mains et recommandant à vos prières et Sacrifices mes infinies misères. Je salue cordialement Messieurs vos frères et madame de Chantal et toutes ses filles, et suis, Monseigneur, votre très humble fils et très affectionné serviteur,

De Lyon ce 20 janvier 1616.

M^{gr}, je ne vous renvoie point encore les Constitutions, parce qu'il ne semble pas que vous en ayez besoin pour vous résoudre sur l'Institut, lequel étant arrêté, je vous renverrai les dites Constitutions afin que vous y mettiez la dernière main pour les faire imprimer.

Mémoire concernant la Congrégation de la Visitation adressé à s^t François de Sales par M^{gr} Denis-Simon de Marquemont Archevêque de Lyon-20 janvier 1616 :

Note XXV p.322 : Ni l'original de ce Mémoire ni une copie faite par s^{te} Jeanne-Françoise de Chantal n'ont pu être retrouvés ; nous devons donc nous contenter du texte donné par Migne (tome VI, col.1127). Le Mémoire dut parvenir à s^t François de Sales vers le 25 janvier.

Il a remarqué en l'institut de la Congrégation de la Visitation ce qui s'ensuit, que M^{gr} de Genève est supplié très humblement de considérer et y faire, avec son prudent, docte et pieux jugement, une charitable réflexion, après laquelle le tout est soumis avec grande ingénuité à sa censure.

Problèmes signalés par M^{gr} de Marquemont : les vœux ne sont pas solennels, donc si une Sœur retourne à la vie laïque elle a droit selon les lois de France à réclamer sa part d'héritage, c'est pourquoi les parents hésitent à donner leurs filles à la Visitation

L'on met premièrement et principalement en considération que cette Congrégation n'est point approuvée du Saint-Siège et, qu'en quelque manière et sous quelque loi qu'on la mette, les vœux qui se feront en icelle seront toujours vœux simples, et les filles veuves qui entreront en la Congrégation ne seront jamais proprement ni vraiment Religieuses. Et de cela on infère deux choses :

L'une est qu'il y a pour les filles du regret et du déplaisir qu'elles aient les obligations essentielles de la Religion et qu'elles n'en aient ni le nom, ni le mérite, ni la perfection, ni les Indulgences ; et que les liens qui les tiendront en cette Congrégation ne soient pas si fermes et indissolubles qu'elles ne puissent craindre de voir, sinon en ces prémices de l'esprit de dévotion, au moins dans quelques années et par succession des temps, des tentations et des désordres parmi elles.

L'autre point qu'on infère est qu'il y a en cela grande appréhension et grand danger pour les parents et les familles. La raison est que si les filles, après avoir fait les vœux et être demeurées longues années en la Congrégation, venaient, par tentations, séductions ou autrement, à contracter mariage, bien qu'elles offenseraient grièvement Dieu, néanmoins le

mariage serait valide ; et lors, qu'elle honte et quel malheur à la fille, et quel regret à ses parents ! Mais, quelles semences de procès et de mauvais ménages dans les familles ! Car, à la rigueur et sévérité du droit, l'on ne pourrait lors refuser à cette fille son partage. Ce qui est d'autant plus grave en France, à cause de la liberté de conscience ; car si une fille tentée vient à se faire protestante, elle demandera son partage au bout de vingt ans, et faudra le lui bailler, et le prendre sur tel qui l'aura dissipé il y aura dix ans ; et sur cela, combien d'actions hypothécaires, combien de réductions de familles ! Les Édits ont réglé et empêché cela quant à celles qui ont fait les vœux solennels et profession en des Religions approuvées ;

Note : Les Religieux et Religieuses d'un Ordre proprement dit étaient frappés par le droit civil français d'incapacités qui les constituaient dans une sorte de mort civile. L'émission des vœux solennels les rendait incapables d'hériter, de recevoir des legs, de posséder en propre, de tester, etc (édits de François 1^{er} 1532, Henri III 1579).

mais ces Filles de la Visitation, lesquelles n'auront fait ni vœux solennels, ni profession en Religion, ne sont point comprises dans les règlements et exceptions des Édits ; et partant, elles reviendraient en partage comme les autres protestants. C'est l'un des points que les Parlements de ce royaume ont remarqué contre l'institut des Jésuites (il s'agissait des vœux simples des Scholastiques), encore que pour le regard de ce dernier il y ait moins de dangers.

Il faut ajouter que par la coutume générale de ce royaume les hommes ou femmes profès en des Religions ne succèdent plus aux biens temporels qui leur pourraient échoir ; mais tels biens appartiennent à leurs parents plus proches. Comme fera-t-on donc pour les filles de la Congrégation ? Si elles ne succèdent point, c'est blesser la disposition du droit ; si elles succèdent, leurs parents ne voudront point qu'elles entrent en cette Congrégation. Et si quelques unes y entrent, voilà des procès, et la Congrégation à la censure du Parlement, qui sans doute n'approuvera pas cela, et renversera tout l'Institut comme des choses nouvelles et contraires aux coutumes du royaume.

Les vœux des Jésuites, bien que simples en certaine façon, par l'approbation et privilèges particuliers du Pape, sont pourtant toujours vœux de Religion : et partant, celui qui sort avec congé de son Supérieur, peut contracter mariage ; mais celui qui sort sans congé est apostat, et non seulement il pèche grièvement en contractant mariage, mais encore de plus, tel mariage est invalide

Donc, pour se recueillir, les parents disent qu'ils ne voient pas volontiers entrer leurs parentes en cette Congrégation, d'autant qu'ils ne savent si elles sont Religieuses ou séculières, si elles persévéreront ou non, si elles partageront avec leurs frères et sœurs ou si elles demeureront contentes de la dot qui leur aura été attribuée ; et cette incertitude est aussi longue que la vie de la fille.

Or, ce n'est point une spéculation des plus savants, mais une plainte fort ordinaire et qui s'entend tous les jours en cette ville, en laquelle les parents ne sont pas fort portés à consacrer leurs filles au service de Dieu, hors du monde ; et quand ils s'y laissent aller, il y a bien souvent beaucoup de considérations temporelles. Et à la vérité, quand il n'en serait point question, la prudence doit apprendre aux Prélats et Supérieurs de ces Maisons, qu'ils prennent soigneusement garde à ne laisser pas des portes ouvertes par lesquelles le péché et l'inquiétude puissent entrer en l'âme des Sœurs, le désordre et la honte dans les Maisons, et le scandale dans le monde.

1^{ère} solution proposée par M^{gr} de Marquemont : Religion donc état de plus grande perfection, les parents seront rassurés, ne pas accueillir de veuves ayant des affaires temporelles

On propose, pour remède à cela, de convertir ces Congrégations en vraies et formelles Religions qui demeurent sous la juridiction de l'Évêque diocésain, et que les Religieuses aient à vivre en la même façon qu'il est porté dans les Règles de la Congrégation, qui sont à la vérité excellentes et respirent de toutes parts la piété et l'esprit de Dieu. Cela se peut faire en leur donnant la Règle de s^t Augustin, qui est fort douce, peu changeante et approuvée depuis tant de siècles du Saint-Siège. Pour Constitutions, on leur peut donner celles de la Visitation, étant loisible à chaque Évêque de les donner à son arbitre, pourvu qu'elles soient honnêtes et raisonnables. Ainsi en usa s^t Charles envers les Angéliques de S^t Paul de Milan, gouvernées par les Barnabites ; ainsi a fait depuis peu Mgr de Paris avec les Ursulines (leur Maison de Paris fut érigée en Monastère le 11.11.1612), ainsi font tous les Évêques.

Quand les Sœurs seront Religieuses, et qu'elles auront fait les vœux solennels, elles seront pour leur regard en état plus parfait ; elles, les Monastères et les parents hors de dangers, craintes et appréhensions susdites.

Et au reste, de deux fins auxquelles l'institut de la Visitation jette son dessein, cet expédient en embrasse une, qui est d'ouvrir une porte par laquelle puissent passer au service de Notre Seigneur les personnes déjà âgées ou faibles, ou qui ne se sentent pas appelées aux rigueurs des Religions plus étroites.

Quant à l'autre fin, qui est de donner une retraite à des personnes lesquelles sont encore dans le monde pour quelques restes d'affaires et sont pourtant obligées d'en sortir quelquefois pour y pourvoir, la vérité est que la Religion ne peut admettre telles personnes, pour ce qu'elle enjoint de vivre en perpétuelle clôture, laquelle exclut toutes sorties. Mais on répond, qu'en ce siècle et dans la France ces vœux simples et ces sorties pourraient tirer après soi des inconvénients et des incommodités sans comparaison plus importantes et plus considérables pour le public, que ne doit être la consolation et le contentement d'un fort petit nombre de personnes ; car c'est une chose bien rare qu'une veuve touchée de ces ardeurs efficaces de dévotion, et néanmoins tellement attachée aux affaires de ses enfants qu'elle ne s'en puisse décharger sur quelques parents. Pour passer à de secondes noces, ou pour entrer en Religion, on sait bien s'en défaire.

Et quand il n'y a point de moyen de rompre ses liens, possible est-il plus assuré de demeurer au monde que d'entrer en Congrégation ; car, exceptant quelques vertus extraordinaires, et parlant comme il faut des choses qui se font ordinairement, il est fort malaisé qu'une mère renfermée en une Maison de dévotion, appliquée à l'oraison et à la mortification, puisse en huit ou dix jours, en un ou deux ans, donner l'ordre nécessaire aux affaires de ses enfants ; et néanmoins, si vous la présumez attachée à ce soin par une absolue nécessité, elle est comptable à Dieu des omissions

qu'elle fait à ce devoir. Et qui dira qu'une mère, bonne ménagère et sage, ne fasse, étant dans le monde, mille ménages et pratiques pour ses enfants, qu'elle ne saurait faire étant renfermée dans une Congrégation ?

On voit souvent à Rome des veuves, nièces des Papes, faire publiquement en l'église vœux de continence et chasteté viduale, et puis retourner en leur maison à l'instruction de leurs enfants et gouvernement de leurs biens. Les principaux docteurs de la Sorbonne n'ont-ils pas résolu que la marquise de Maignelais serait mieux au monde qu'en Religion ? Et le Pape, ensuite de cette résolution, ne lui a-t-il pas commandé par son Nonce qu'elle demeurât au monde ?

Note : Cette veuve fréquentait le couvent des Capucines, leur vie l'attirait invinciblement. Par ordre du Pape Paul V, le Nonce fit examiner cette vocation par M. de Bérulle, M. Duval et le Père Suffren. Après examen et le compte-rendu qui lui en fut envoyé, le Pape prononça qu'il serait plus utile à la religion que M^{me} de Maignelais demeurât dans le monde, c'était en 1614.

Sera-t-il dit que pour une veuve qui paraîtra au monde comme un phœnix en un siècle, il faille tenir un bon nombre de filles en des Congrégations, plutôt que dans le nom et la profession d'une Religion ?

Dans les paragraphes suivants, M^{sr} de Marquemont ait allusion à la *Préface pour l'instruction des âmes dévotes*, que notre b^x Père a rédigée en 1614.

Mais il y a eu et il y a encore à Rome, à Milan et en d'autres endroits d'Italie, de ces Congrégations. Je ne saurais que dire de celles qui sont hors de Rome, sinon que, par les petits livres que nous en avons (leurs règles imprimées par les Évêques de ces provinces), il se peut colliger (déduire) que les dites Congrégations sont instituées principalement pour recueillir les pauvres filles qui n'ont pas les moyen qu'il faut pour entrer en Religion. Il se collige encore des dits livres que ces Congrégations sont fort différentes de celle de la Visitation ; et pourtant, si l'on veut inférer (argumenter) de celles-là à celle-ci, il en faut trouver quelques unes qui lui soient du tout semblable, et signamment (notamment) en donner une en laquelle il y aie communauté, église, chœur, Saint-Sacrement, habits de Religieuses, profession des trois vœux, et de laquelle on voit sort de temps à autres une mère, pour aller, comme tutrice et curatrice (représentante) de ses enfants, faire des contrats et baux à ferme.

Je puis assurer que cela n'est point à la Tour des Miroirs à Rome (en la Congrégation de s^{te} Françoise-Romaine) en laquelle depuis longtemps déjà, on ne reçoit guère que des filles auxquelles l'on permet quelques fois d'aller dans la ville visiter quelques parents malades, à la charge de retourner le soir au logis ; mais de se mêler d'affaires, il ne s'en parla jamais. Encore puissé-je dire davantage, qu'on a parlé plusieurs fois de supprimer ce Monastère ; son antiquité et les Cardinaux parents des Religieuses l'ont conservé, mais il est unique en Italie.

Et bien qu'en toutes les villes de cette province l'on érige continuellement de nouveaux Monastères de filles, l'on ne voit point qu'on en ait érigé un autre comme celui-ci, parce que l'on ne l'aurait pas permis. Certes, il semble inconvenant qu'une femme que l'on a vue, en grande solennité, couverte d'un drap de mort dans l'église, comme mourante à toutes les choses du monde, on la voit quelque temps après dans le soin d'un ménage temporel. Ce qui ne se dit point par exagération, ni pour trouver à redire en celles qui, assistées de l'Esprit de Dieu et de la direction d'un angélique Prélat, ont frayé heureusement ce chemin, et se font admirer et non reprendre ; mais il faut jeter les yeux dans les années à venir, et penser au temps que, cette direction manquant et les ardeurs de cette dévotion ralenties, les choses pourront succéder moins heureusement.

De plus, il faut penser au jugement du monde, et s'imaginer que ceux qui verront cette Sœur de la Congrégation par les champs et dans les villes, n'auront pas tous vu le conseil de Navarre (Martin Azpilcueta, appelé le docteur de Navarre parce qu'originaire de cette province, avait conseillé aux Oblates de conserver le nom de Congrégation pieuse et dévote), et ne sauront pas les distinctions subtiles entre Religion et Congrégation. Tant il y a, que (par conséquent) voyant une Religieuse par le monde et dans les affaires, il s'en scandalisera ; tant y a, que les Monastères lesquels en exécution du Concile (de Trente) on veut remettre en clôturé, auront fort que dire et de quoi se plaindre ; tant y a, que les protestants et les libertins auront de quoi censurer les clôtures de nos Monastères, puisque par le moyen des Congrégations nous savons bien nous en passer, et prouver qu'elles n'étaient point en la primitive Église ; tant y a, que ces sorties seront occasion de grandes distractions aux Sœurs qui sortent, et de tentations à celles qui demeurent à la maison, et, par la succession de temps, l'on ne peut que l'on n'en appréhende des désordres. Si donc les occasions des veuves dévotes et nécessairement attachées au monde sont fort rares, et si leurs sorties sont fort dangereuses, il semble plus expédient de les exhorter qu'elles demeurent à servir Dieu dans le monde, combattant vertueusement par sa *grâce*, qui *suffit* à toutes nos nécessités et tribulations et *infirmités* de leur vie (cf. 2 Co 12,9.10), que non pas, en les retirant dans des Congrégations, donner occasion à toutes les incommodités susdites.

Et par conséquent, puisque ces Congrégations ne sont nécessaires que pour ces veuves, étant suffisamment pourvu à l'autre fin des Congrégations par le moyen de la Règle de st Augustin et des Constitutions douces et gracieuses, comme il a été dit au commencement, il semble que l'on peut conclure qu'il est plus expédient d'ériger des Monastères et Religions formelles, esquelles les Sœurs serviront Dieu en un état de plus grande perfection et participeront à mille bénédictions et Indulgences que les Souverains Pontifes ont concédées aux dites Religions ; ou, autrement, les Sœurs ne peuvent seulement être assurées d'avoir le consentement de Sa Sainteté, car, recherchée plusieurs fois d'autoriser icelles Congrégations, jamais elle l'a voulu faire : outre qu'il y a grande différence entre sa tolérance, et sa bénédiction et ses Indulgences. Il y a de plus, qu'elle tolère bien souvent ce qu'elle ne peut empêcher ; outre que, pour se servir de sa tolérance, il la faut avoir en un cas du tout semblable au nôtre, et ne faut pas mettre en une seule Congrégation ce que l'on trouve toléré en diverses ; car Sa Sainteté souffrant les choses singulières, l'on ne peut pas inférer qu'elle les veuille souffrir toutes ensemble.

Il y a plus de la part des Religieux et casuistes qui, entendant parler de cette Congrégation, en louent grandement les exercices, et admirent la piété de l'Instituteur et sa charitable prévoyance, déférant infiniment à sa suffisance et à la lumière que le Ciel lui donne ; néanmoins, quand il est question d'accorder ces vœux et ces sorties, et ces autres

inconvéniens sus allégués, chacun subsiste ; et si on les proposait sans alléguer l'auteur, beaucoup diraient qu'en cette saison et en ce pays cela est fort dangereux ; et ne croit-on pas qu'il se puisse trouver autre exemple d'aucune Congrégation religieuse en laquelle il entre des femmes encore chargées d'affaires, qui, en habit de Religieuse, en sortent de fois à autre pour pourvoir aux dites affaires.

2ème solution : Congrégation mais à quelles conditions :
une différence plus marquée avec une Religion (3 vœux, Offices en commun) ;
faire seulement le vœu de chasteté et de vivre selon les Règles et constitutions
dans lesquels serait précisé l'engagement d'observer la pauvreté et l'obéissance ;
les novices devront être déchargées de toute affaire avant l'oblation ;
avec cette forme de « Congrégation » pourront entrer : les parents et enfants en cas d'extrême
maladie pour visiter les Sœurs, ainsi que les femmes séculières (retraitantes)

Si, nonobstant toutes ces considérations, il est jugé expédient de demeurer en termes de simple Congrégation, on remarque que l'invocation de la *Visitation* ayant été prise sur le dessein que les Sœurs serviraient les malades, et ce dessein ne se devant plus effectuer, il semblerait à propos de changer cette invocation et prendre celle de la *Présentation de Notre-Dame*, à laquelle l'oblation des Sœurs peut avoir plus de rapport.

L'on remarque aussi que les paroles de l'oblation contiennent vœux de chasteté, pauvreté et obéissance. L'on doute si tels vœux publics et avec solennité ecclésiastique se peuvent faire avec l'autorité des Ordinaires, sans autorité et approbation Apostolique ; et croit-on qu'il n'y a point d'exemple de cela en l'Église, ains cela semble directement contraire à la disposition des Conciles de Latran et de Trente, qui portent défense d'introduire aucune sorte de Religion nouvelle sans l'approbation du Saint-Siège.

Et ne semble pas assez assuré de recourir à la distinction des vœux solennels et simples, et des Congrégations et Religions ; car outre que ce serait éluder l'intention desdits Conciles, qui a été d'empêcher les nouveautés et diversités en l'Église (et ces Congrégations sont les vrais moyens de les introduire, étant certain que jamais deux Évêques ne seront du même avis), il est apparent que cette prohibition s'étend aux Congrégations que voudraient introduire les Évêques, puisqu'elle requiert l'approbation Apostolique. Et ne faut pas dire qu'en cela le Saint-Siège fasse préjudice aux Ordinaires ; car nous sommes tous d'accord qu'il leur laisse ce qui leur appartient, et qu'ils peuvent ériger des Congrégations et Confréries séculières tant qu'ils voudront. Mais nous disons qu'ils ne peuvent pas, sous le nom de Congrégation ou Collège, ériger des assemblées qui aient toutes les marques et l'essence encore des Religions, en sorte qu'il n'y ait à dire que le nom : les trois vœux, la communauté, l'église, Sacrement, le chœur, chanter tous les jours les divins Offices ; et que peut-on avoir plus que cela en la Religion ?

L'on dit : la Religion a, de plus, qu'elle est approuvée du Pape, et qu'on y fait des vœux solennels et plus indissolubles. Je répons qu'à la vérité voilà deux marques principales de la Religion, qui ne conviendront jamais aux Congrégations ; mais je dis que quand les Conciles ont défendu d'ériger des Religions nouvelles, ils savaient fort bien qu'il n'y a que le Pape qui les puisse ériger avec ces conditions-là, puisqu'elles ne peuvent être sinon ensuite de l'approbation du Pape. Mais l'intention des Conciles a été d'empêcher les nouveautés et diversités en l'Église.

Quoiqu'il en soit, cette oblation avec les vœux est jugée périlleuse, et il faudrait avant s'informer si elle se pratique en quelque lieu sous la simple autorité des Ordinaires, pour ne pas commencer cela sans quelque grand exemple. Bien est vrai qu'il serait à propos de laisser cette oblation avec ces trois vœux, si l'on le peut faire canoniquement ; car cela consolera fort et les Sœurs qui entreront en la Congrégation, et leurs parents, attendu que chacun n'entend pas ces distinctions des vœux simples et solennels, et pourtant semblerait aux uns et aux autres que ce soit vraiment Religion : qui ne serait qu'un bon et pieux équivoque. Mais si cela ne se peut faire canoniquement, il faudra se restreindre au vœu de chasteté et au ferme propos et établissement du reste ; et possible serait-il à propos de le concevoir ainsi : « Je, N., fais vœu à Dieu de le servir en perpétuelle chasteté, et de vivre et mourir en la Congrégation de céans, selon les Règles et Constitutions d'icelle ». Et dans les Règles on expliquera que l'on ne fait pas vœu *exprès* de pauvreté et d'obéissance, mais que les Sœurs observeront pourtant l'un et l'autre volontairement et pour l'amour de Dieu, avec autant de fidélité et de courage que si elles y étaient liées et obligées par des vœux les plus solennels du monde.

On remarque encore ce qui est des entrées des hommes en la Congrégation, et pour les sorties des femmes. Pour le premier, il les faudrait restreindre à celles des pères et enfants seulement, et au cas de l'extrême maladie des Sœurs ; et pour les sorties des Sœurs, il faudrait déclarer qu'elles se concèderont fort rarement pour quelques grandes, nécessaires raisons, comme pour aller faire quelque fondation. Mais pour les affaires temporelles des Sœurs, les sorties ne seront permises sinon pendant le noviciat, et jamais après l'oblation ; et partant, avant que venir à l'oblation, soit filles ou veuves, devront être déchargées de toutes affaires. En ce point on pourra se servir du privilège des Congrégations et se dispenser en quelque chose du droit commun, faisant durer le noviciat 2, 3, 4, plusieurs années, selon qu'il sera besoin pour liquider les affaires de celles qui auront été reçues.

Et afin qu'elles puissent sortir sans murmuration des séculiers, il faudra ordonner qu'en sortant de la Congrégation pour leurs affaires, pendant le noviciat comme est dit, elles ne porteront point la barrette, ni le voile blanc de la Congrégation, ains iront en habit modeste, comme des veuves chrétiennes et dévotes ; ou plutôt (cela semblerait encore mieux) à icelles veuves, pendant leur noviciat, on ne changerait point d'habit. Avec cet expédient et cette modération, l'on pourrait pourvoir en partie aux inconvéniens qui procèdent des sorties, et satisfaire par même moyen aux desseins et à l'intention de la Congrégation, qui est de donner retraite à des veuves, bien que chargées encore de quelques affaires pour lesquelles il leur fût besoin de sortir quelquefois au monde ; intention que l'on trouve bien louable et charitable, s'il était aussi aisé de rencontrer les moyens de l'exécuter sans inconvéniens et incommodités.

Toujours faudra-t-il mettre quelques gloses qui expriment que telles veuves ne seront pas reçues indifféremment, mais quand il y aura de grandes raisons qui convient la Congrégation à leur user de cette charité. Et il sera bon d'expliquer que c'est principalement pour telle raison que l'on se tient dans les termes de Congrégation, afin de pouvoir, en ces sorties et cette prorogation de noviciat, en l'entrée des pères et enfants, en l'entrée des femmes séculières et choses semblables (si chose autre il y a), mitiger en quelque chose la rigoureuse observance des Religions et s'accommoder aux infirmités des personnes, pour la plus grande gloire de Dieu ; mais qu'au reste, les Sœurs de la Congrégation, après avoir fait ce sacrifice à Dieu pour le bien de leur prochain, doivent être, en ce qui les regarde en particulier, aussi fidèles à Notre-Seigneur et aussi observantes de leurs Règles comme si elles étaient en la Religion du monde la plus étroite.

Or, il se faut déterminer de tout ceci et en demeurer d'accord uniformément, s'il est possible ; car il faut prendre garde que dans les Constitutions qu'on fera imprimer, on ne doit pas dire que les Évêques, selon les nécessités de leur diocèse, pourront faire ceci ou cela. Il n'y a que le Pape et les Conciles qui puissent parler ainsi, outre que les autres Évêques s'en scandaliseraient, et il semblerait qu'on leur voulût apprendre leur leçon.

Davantage, les Constitutions sont faites non pas pour donner loi aux étrangers, mais pour la donner aux sujets. De manière qu'il faut dire précisément ce que l'on veut faire ; autrement ce serait faire le docteur et non le législateur, ou faire le Pape et non l'Évêque.

Note : l'Archevêque vise sans doute ici l'article 6, *Des sorties*, du Ms. P des Constitutions, et surtout ce passage : *Les Sœurs qui seront voilées en icelle... ne sortiront point du tout, sinon pour des causes justes, saintes et de grande importance, selon qu'il sera avisé par l'Ordinaire du lieu où elles se trouvent ; auquel Ordinaire il appartiendra de considérer la qualité des peuples, des temps et des occasions, pour discerner et ordonner quand, comment et pour quelles causes les Sœurs pourront sortir.* Dans sa Réponse, le s^t Fondateur demande, avec une humilité touchante, que M^{gr} de Marquemont veuille bien corriger l'incivilité du langage en cet endroit-là, et partout où il sera à propos.

Si donc, l'on se peut accorder uniformément, les Constitutions se pourront publier comme étant faites pour les Congrégations d'Annecy et de Lyon. Que si l'on ne peut pas demeurer d'accord, M^{gr} de Genève disposera des siennes comme il lui plaira, et l'Archevêque de Lyon disposera des siennes comme il jugera à propos, soit en terme de Congrégation, soit de Monastère, à quoi il incline bien fort, principalement s'il se faut diversifier en quelque chose de mon dit Seigneur de Genève ; ce qu'il ne voudrait en façon quelconque, et ne le ferait jamais qu'avec un regret extrême. En tout cas, pourtant, quand il faudrait venir à faire des Règles séparées, on a l'exemple des Évêques d'Italie, lesquels, en la province même de Milan, ne se sont pas entièrement accommodés ni avec leur Archevêque, ni les uns avec les autres.

Finalement, il sera bien à propos de penser quelles appellations l'on donnera à ces Congrégations et aux Sœurs qui entreront en icelles, et si on les appellera Congrégations religieuses et les Sœurs Religieuses, comme il semble qu'il se pourra faire et qu'il sera bienséant.

Le 2 février 1616, dans sa réponse à M^{gr} de Marquemont, il accepte que sa congrégation soit érigée en « religion formelle » sous la règle de s^t Augustin avec les vœux solennels.

Note : L'autographe de ce texte n'a pas été conservé, mais seulement une copie de M. Michel Favre.

Notre s^t Fondateur à M^{gr} de Marquemont : *Sur les remarques qu'il a plu à M^{gr} l'Archevêque de Lyon communiquer à l'Évêque de Genève, on le supplie très humblement d'agréer ces petites remontrances lesquelles, vues et considérées, il lui plaira employer son autorité pour le choix qui lui est déféré ; auquel le dit Évêque acquiescera non seulement humblement et révéremment comme il doit, mais cordialement, gaiement et en toute suavité.*

La Congrégation de la Visitation fut simplement projetée et érigée pour Annecy, sans prévision qu'elle dût être dilatée ailleurs, au moins hors du diocèse de Genève, et se contenta-t-on d'être assuré qu'elle pouvait sainement et légitimement être établie en la sorte qu'elle l'est. Or, les moyens de cette assurance furent divers.

Premièrement, on considéra qu'en la province et ville de Milan il y en avait quantité, toutes presque différentes les unes des autres ; qui faisait foi que ces érections étaient pleinement au pouvoir des Évêques, d'autant plus que cette province-là est avouée la mieux disciplinée qui soit en Italie.

Secondement, on en fit parler à Sa Sainteté, laquelle témoigna de la trouver bonne, accorda des Indulgences et bénédictions sur un sommaire écrit qui lui fut fait par le R.P. François de Bugey, Commissaire de la Province de la Mission des Pères Capucins ; bien que le seigneur Cobelluzzi ne voulut pas se départir du formulaire ordinaire lorsqu'il fit dresser le Bref des dites Indulgences.

Note : Ce fut à la fin de 1613 que dut être présenté au Pape Paul V le *sommaire* des Constitutions de la Congrégation naissante. M. Philippe de Quoex se trouvant à Rome obtint les Indulgences dont il est question ici ; s^t François de Sales l'écrivit lui-même le 27.04.1616, et dans sa lettre du 27.01.1614, il le remercie au nom de *ces bonnes Dames* de la Visitation.

Aussi, en l'affaire de M^{me} des Gouffiers

Note : La Religieuse du Paraclét demeura à la Visitation d'Annecy où elle voulait entrer, depuis la fin de mai 1613 jusqu'à la fin de septembre 1614. L'affaire dont il s'agissait consistait à faire déclarer la nullité de ses vœux émis par contrainte, Philippe de Quoex la poursuivait à Rome.

on exprima qu'elle était en la Maison de la Congrégation des Oblates d'Annecy, et ni le nom, ni la chose ne fut point trouvée étrange : signe manifeste qu'elle est de l'espèce des Instituts qui sont suffisamment approuvés quand ils sont érigés par les Évêques, desquels les actions n'ont pas besoin d'approbation spéciale, sinon es cas que le Saint-Siège s'est expressément réservé.

Et l'exemple allégué de la province de Milan semble être garant irréprochable de cette vérité ; comme encore qu'il ne soit point nécessaire que cette Congrégation soit en tout semblable à quelque autre d'Italie, puisque même en cette province-là on voit que chaque Évêque donne des Constitutions à celles qui sont en son diocèse, dissemblables à celles des autres, et même de leur Métropolitain, et Métropolitain tel qu'était st Charles. De sorte qu'il suffit de

savoir que telles Congrégations sont en usage en l'Église de Dieu entre les Pasteurs les plus réformés et dignes d'admiration, et qu'elles peuvent être établies sous différentes Constitutions, selon que les lieux, les occasions et les fins qu'on prétend le requièrent ; étant au reste très certain que non seulement à Milan, mais en la province de Milan, telles Congrégations ont église, Messe, Sacrements, chœur, bien que non pas toutes. Exemple en soit les Guastales à Milan, où nos bons Pères Barnabites disent très souvent la Messe ; où l'Institutrice, Comtesse Guastale, a établi un confesseur et un clerc ordinaire pour dire la Messe et administrer les sacrements, ainsi qu'il appert par son testament imprimé, que l'Évêque de Genève a. Et l'on peut bien comprendre que les Ursulines qui sont en Congrégation, ont église intérieure, c'est-à-dire chœur pour elles, et extérieure pour les Messes, au diocèse de Novare, puisque au Formulaire de la réception, qui est imprimé parmi les autres écrits pastoraux de Mgr de Novare, il est dit tout à la fin que les filles reçues seront ramenées en leurs maisons, 'ou bien en l'église intérieure, si elles sont reçues en Congrégation'.

Note : Il y avait 3 différentes Congrégations d'Ursulines : les religieuses à vœux solennels vivant en des monastères cloîtrés (depuis celui de Paris 1612) ; les Sœurs à vœux simples avec la vie commune mais sans clôture, et celles qui, tout en faisant des vœux simples, demeuraient dans leurs familles. Ces dernières sont les plus anciennes en fondation ; elles furent établies par s^{te} Angèle Mérici et on les a toujours appelées « Ursulines congrégées ». S^t François de Sales parle de celles-ci.

Et quant à dire l'Office ensemble, à la vérité l'Évêque de Genève n'a pas encore certitude si cela se fait es églises de Milan, mais oui bien que la permission de le dire n'est point du genre des choses prohibées aux Évêques, qui le permettent en Italie aux Confrérie des Pénitents ou Disciplinantis, sans répréhension de personne ; et ces Confréries, composées de gens mariés, imitent en cela les Religieuses et le Clergé d'une bonne imitation. Cela, comme l'on pense, avec ce qui a été écrit au papier ci-devant présenté à M^{sr} l'Archevêque (c'est-à-dire la Préface pour l'instruction des âmes dévotes), peut suffire pour montrer que l'érection de telles Congrégations est très loisible, d'autant plus que celle de la tour des Miroirs de Rome est non seulement tolérée, mais approuvée expressément par le Saint-Siège, et grandement louée comme une manière de vivre sainte ; témoin Navarre (M. Azpilcueta docteur de Navarre).

Mais, que non seulement elles soient loisibles, ains aussi utiles au salut des âmes et gloire de Dieu, il est avis qu'on n'en puisse pas douter sans blâmer ces bons Évêques d'Italie, qui, avec beaucoup de soin, les érigent, dressent et instruisent ; laissant à part que la chose parle d'elle-même. Et s^{te} Françoise, toujours conduite par son bon Ange, pensa que la sienne serait à l'honneur et plus grande gloire de Dieu. Et toutes, presque, les anciennes Congrégations étaient de cette nature, les vœux solennels des Religieux et Religieuses n'étant introduits que depuis cinq cents ans en ça, ainsi que remarque doctement Jérôme Platus, dans le livre 'Du bien de l'état religieux'. Et en ces Congrégations-là vivaient et fleurissaient les grands saints et grandes saintes qui faisaient leurs vœux en grande célébrité, mais sans solennité ; ainsi que font encore à présent les étudiants des Jésuites, lesquels, s'ils sortent sans congé après leurs vœux simples, sont voirement apostats, puisqu'ils sont tenus pour Religieux, mais les mariages qu'ils contractent ne sont pourtant pas invalides, puisque en cela seulement consiste la solennité du vœu de chasteté, laquelle n'a jamais été en leur vœu.

Note : C'est ce que s^t François de Sales avait dit dans la Préface de 1614, mais ensuite il rectifia son assertion par une note marginale (il a écrit : Il fut vrai au commencement, néanmoins Grégoire XIII a annulé par une Bulle les mariages de ceux qui sortent sans licence).

En somme, les fruits de cette Congrégation sont approuvés. Si donc elle est loisible, on ne peut douter qu'elle ne soit très utile, sans que pour cela on veuille l'égaliser en réputation, dignité et perfection aux Religions formelles ou Congrégations des vœux solennels ; car en l'Église il y a des rangs et méthodes pour le service de Dieu en grand nombre et en grande différence, tous bons, tous honorables, mais plus les uns que les autres.

La fin particulière de l'érection de la Congrégation de la Visitation en la ville d'Annecy, fut la retraite des filles infirmes de corps ou pour l'imbécilité de la complexion, ou pour l'âge, et des veuves encore aucunement attachées aux affaires de leurs enfants, ainsi qu'il est dit es Règles (art.1) ; comme encore le refuge et retraite des femmes qui demeurent au monde, quand elles désireraient prendre des résolutions et instructions pour mieux et plus saintement vivre en leurs maisons et ménages. Car, quant à la visite des malades, elle fut plutôt ajoutée comme exercice conforme à la dévotion de celles qui commencèrent cette Congrégation et à la qualité du lieu où elles étaient, que pour fin principale.

Note : Il y a beaucoup à pâtir en cette ville, surtout pour les femmes malades et indigentes, avec seulement un pauvre hôpital qui n'a pas le moyen de leur faire de grandes charités (lettre de s^t François de Sales à la duchesse de Mantoue, fin nov. 1613).

Il est vrai que cet exercice fut aimé non seulement parce que de soi-même il est pieux et grandement agréable à Dieu, mais parce que celles qui le pratiquaient n'allaient jamais pour le faire sans revenir meilleures et plus consolées. Et comme telles Congrégations peuvent être exercées diversement, on trouva bonne et à propos cette charité, qui excitait une odeur de grande suavité parmi ce peuple.

Or maintenant, venant à ce qu'il faut résoudre, et considérant que le genre de vie pratiqué en cette Congrégation pourra être reçu avec beaucoup d'utilité et de gloire de Dieu en divers endroits du royaume de France, s'il était réduit au point auquel M^{sr} l'Archevêque le désire, l'Évêque de Genève, **de tout son cœur, sans un seul brin de répugnance, acquiesce à l'établissement de cette Congrégation en titre de simple Congrégation, sous la condition d'une clôture perpétuelle, toute telle qu'elle est marquée au Concile de Trente pour les Religieuses formelles et sous cette douce et bénigne interprétation que**, comme à Rome et en Italie presque partout on estime une suffisante cause pour faire entrer les filles du monde es monastères quand elles ont besoin et volonté d'y être instruites, **on puisse aussi y faire entrer les femmes et filles qui auront besoin et volonté de s'y retirer pour un peu, afin de mettre ordre et restaurer leurs consciences ; puisque cette nécessité est grande, et les fruits de ces entrées plus grands qu'il ne se peut dire, ainsi que l'expérience l'a fait voir de deçà. Et quant à l'entrée des pères et enfants** (en cas de maladie très grave

et dangereuse de leurs filles et mères), s'il est trouvé bon de les gratifier, on croit que ce sera beaucoup de consolation pour eux et sans apparence de péril, la chose étant bien conduite avec l'entrée des médecins et confesseurs.

Pour la retraite des veuves qui seront encore obligées de sortir parfois, il suffira aussi qu'elles la fassent en habit séculier et modeste, jusqu'à ce qu'elles soient du tout délivrées des nécessités de sortir.

Et pour satisfaire encore plus pleinement aux conceptions des hommes du monde, on pourrait, ce semble, obtenir aisément de la Cour de Parlement, ou du Conseil du roi, que les renoncements faits par les filles, à leur entrée, des prétentions temporelles, tiendraient ; aux réserves de ce qui leur serait accordé en leurs entrées, qui demeurera acquis à la Congrégation, sinon en cas d'expulsion, qu'il leur sera rendu, ou à leurs parents, pour leur entretien, sans qu'elles puissent prétendre autre chose ; car une telle déclaration serait utile, pour le temporel, aux familles, et pour la décharge des Maisons, et par conséquent il y a lieu de croire qu'il serait facile d'obtenir.

Mais quant au nom de la Congrégation, M^{sr} l'Archevêque est supplié très humblement d'agréer qu'en tous cas celui de la Visitation demeure ; puisque sous ce nom-là, la Congrégation d'Annecy est reçue en l'État de Savoie, et les patentes entérinées au Sénat (les Lettres patentes de Charles-Emmanuel sont datées du 17.05.1614, elles furent enregistrées le 30), et plusieurs contrats faits avec quantité d'autres écritures. Aussi ce titre de Visitation est fort authentique ; et pourvu qu'on soit d'accord des choses, il semble que les noms sont de fort peu de considération.

Pour la forme des vœux, il importera aussi fort peu, et M^{sr} l'Archevêque pourra la dresser à son gré ; quoique celle qui avait été dressée est pareillement conforme à celle des Congrégations de la province de Milan, que M^{sr} l'Archevêque pourra voir es livrets qu'il a (voir ci-dessus p.5), si toutefois la mémoire de l'Évêque de Genève ne le trompe.

Mais en fin finale, parce que l'on voit clairement que l'esprit de M^{sr} l'Archevêque aurait une plus entière et agréable satisfaction que cette Congrégation fût convertie en une Religion formelle, sous la Règle de s^t Augustin, avec les mêmes Constitutions qu'elle a maintenant, l'Évêque de Genève y acquiesce aussi fort librement et de grand cœur, non seulement pour le respect, honneur et vénération qu'il doit à l'esprit majeur, mais aussi parce que, selon qu'il peut discerner des articles proposés, tout ainsi que Mgr de Paris a converti la simple Congrégation des Ursulines en Religion formelle sans changer la fin principale de la Congrégation, de même, en la transmutation de la congrégation de la Visitation en Religion on pourra exactement garder la fin d'icelle Congrégation : ce qu'étant, il n'y a rien à dire que la Religion formelle ne soit plus désirable pour la réputation envers le monde, et pour la décharge particulière de l'Évêque de Genève qui n'aura plus occasion de faire des apologies et éclaircissements pour la Visitation.

Or, la fin de la Congrégation sera aisée à conserver dans la Religion, pourvu que cette fin soit aimée, agréée et favorisée autant qu'elle le mérite et qu'en ces quartiers des Gaules la nécessité du bien des âmes le requiert ; car, quand même il faudrait avoir approbation expresse du Saint-Siège, étant bien remontré que les veuves en ces pays deçà, pour résolues qu'elles soient, ne peuvent demeurer en leurs maisons sans des continuelles sollicitations au mariage (exemple : notre s^{te} Mère), sans être attaquées, courtisées et exposées à mille incommodités à cause de la grande liberté qui règne entre les deux sexes, il n'est pas croyable qu'il ne soit trouvé bon qu'on les retire dans cette Congrégation en leurs habits, et à la charge qu'y étant, elles se conforment aux Règles et usages d'icelles, observant la clausure au plus près qu'il se pourra.

Item, que pour les mêmes considérations on retire pour quelques jours les femmes qui voudront se recueillir en Dieu, pour établir leur vie en son service, au monde. Mais surtout, si on remontre un peu fermement la différence qu'il y a entre la France et l'Italie, et qu'en Italie les femmes et filles ont mille commodités es Compagnies, Sociétés et Congrégations de pratiquer la dévotion de plus qu'en France ; car il semble qu'il n'y peut avoir aucune réplique à ces remontrances, et que si l'on pourvoit aux jeunes filles de retraite pour les faire instruire dans les monastères, on doit aussi pourvoir aux veuves, filles infirmes et aux femmes même mariées, de cette commodité, pour leur établissement et avancement en la dévotion ; les autres plus rigoureuses Religions n'y servant pas convenablement, puisqu'elles ne donnent que le mouvement d'admiration et estime, mais non pas celui de pratique et d'imitation.

On ne dit rien en cet endroit de l'expulsion des Sœurs, parce que, puisqu'il s'agit de la Règle de st Augustin, elle y est expressément marquée (chap. 14), et ne restera sinon de l'exécution, comme il est noté dans les Règles (art.46 Ms P des constitutions).

Pour ce qui regarde de corriger l'incivilité du langage, en l'endroit où il est parlé en sorte qu'il semble qu'on veuille faire la leçon aux Évêque et traiter en Pape, il ne faut sinon corriger cet endroit-là et tous les autres esquels on verra qu'il sera à propos.

Reste qu'il plaise donc à M^{sr} de Lyon de conclure toute cette affaire, afin que, sans plus de délai, on puisse faire l'établissement en l'une des deux façons : d'autant que les Règles sont demandées de toutes parts et la Congrégation désirée en plusieurs endroits, et même en ce pays de Savoie ; à quoi il n'est pas expédient de répondre ni correspondre que tout ne soit arrêté. Et aussi n'y a-t-il plus lieu de retarder, attendu que l'Évêque de Genève est en une parfaite indifférence pour agréer avec suavité le choix qu'il plaira à M^{sr} l'Archevêque de faire ; et même a pris plus d'inclination pour celui de la Religion, y voyant plus reluire le contentement de celui auquel il doit et veut rendre toute obéissance, et l'applaudissement des gens du monde et même de plusieurs Religieux, avec la conservation des fruits prétendus par la Congrégation, afin que les fruits et tout l'arbre soit chéri et approuvé également en l'esprit de celui auquel ledit Évêque se soumet, à la gloire et louange de Dieu, à qui soit honneur et gloire.

Si par aventure on retenait la Congrégation, il semblerait à propos de faire faire les vœux les plus exprès qu'il se pourrait, pour exciter les âmes à plus grande révérence envers les Règles, puisqu'en Italie on les fait ainsi ; et les paroles : 'selon les Règles et Constitutions', limitent les vœux de pauvreté et obéissance, non pas celui de chasteté ; et semble qu'es formulaires d'Italie on ait eu égard à cela.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre 2.02.1616 : *Je fais réponse à M^{sr} l'Archevêque, sur un grand papier qu'il m'a envoyé, contenant tout ce qu'il lui plaît d'alléguer contre l'institut de la Congrégation. Et sur deux partis qu'il me propose, hors lesquels il ne veut nullement établir notre pauvre Congrégation en son diocèse, je lui laisse le choix sans réserve quelconque, hormis celle de la principale fin de notre Congrégation : que les veuves, au moins en leur habit vidual, y puissent être par manière de retraite jusqu'à ce que, défaites de tous empêchements, elles puissent faire la profession et prendre l'habit ; et que les femmes du monde y puissent avoir entrée, pour s'exercer et résoudre à la dévotion, selon les occurrences.*

Or, les deux partis qu'il propose sont : ou de laisser notre Congrégation en titre de simple Congrégation, avec la clôture, ou de la réduire en Religion formelle, sous la Règle de s^t Augustin. Et quant au 1^{er} parti, il ne le propose qu'à contrecœur ; si que, voyant que malaisément favoriserait-il jamais la Congrégation si on ne vient au 2nd, je le lui laisse en liberté, étant chose indifférente que le bien de la Congrégation se fasse ou en une sorte ou en l'autre. Or, mon sentiment était qu'il se ferait mieux en titre de simple Congrégation, où la seule charité et crainte de l'Époux servirait de clôture, avec la retraite que la bienséance de telles assemblées requiert, ainsi que nous l'avions mise es Règles. Mais, puisque du bon accueil que M^{sr} l'Archevêque fera à cette Congrégation en sa ville dépend celui qu'elle peut prétendre en toute la France, j'acquiesce que l'on en fasse une Religion formelle, à la réserve de ces deux points sus marqués, puisque, comme il dit, on ne changera rien aux Règles, qu'il loue et proteste être 'excellentes', car c'est son mot, que le fruit de cette Congrégation est admirable, mais que la racine n'en vaut rien ; combien que Notre-Seigneur dise qu'un mauvais arbre ne saurait produire bon fruit (Mt 7,18). Je vois aussi que, par ce moyen, on contentera une quantité de censeurs, et les pères et parents des filles qui ne les veulent pas donner à Dieu que pour gagner les portions qu'elles emporteraient s'ils les donnaient à quelque chétif mari.

L'importance est, ma très chère Fille (et je vous le dis de tout mon cœur, car en somme vous êtes certes ma fille de mon cœur plus que vous ne sauriez penser, ni moi dire), l'importance est que j'ai fait cet acquiescement avec une douceur et tranquillité, ains avec une suavité non pareille. Et non seulement ma volonté, mais mon jugement a été bien aise de se soumettre et rendre l'hommage qu'il doit à celui de ce digne Prélat ; car, ma fille que prétends-je en tout ceci, sinon que Dieu soit glorifié et que son saint amour soit répandu plus abondamment dans le cœur de ces âmes qui sont si heureuses que de se dédier toutes à Dieu ? Les Congrégations et les Religions ne sont point différentes devant la divine Majesté, car, selon icelle, les vœux des unes sont aussi forts que ceux des autres ; et le titre de Congrégation n'étant pas si spécieux ni honoré, m'en plaisait davantage. Mais, de bon cœur (voyez-vous, ma Fille, je dis très suavement), j'acquiesce que ce soit une Religion, pourvu que par la douceur des Constitutions, les filles infirmes y soient reçues, les femmes veuves y aient retraite, et les femmes du monde quelque refuge pour leur avancement au service de Dieu. La Règle de s^t Augustin est beaucoup plus douce que les nôtres, soit pour la clôture, soit pour tout le reste ; de sorte que, gardant nos Règles, nous ferons plus que s^t Augustin n'ordonne, et le titre de la Règle de s^t Augustin honorera nos Règles sans y rien ajouter.

Je voudrais bien vous dire beaucoup de choses sur ce sujet, afin que, quand Mgr l'Archevêque vous parlera, vous sussiez un peu mieux l'entendre ; mais pour tout, il suffira que vous l'assuriez qu'il ne trouvera point en moi un esprit contrariant ni qui veuille surnager. Ne serais-je pas un chétif homme, si je voulais m'estimer et relever mon esprit en comparaison des autres ?

Item, il faudra dextrement et doucement lui faire savourer le prix des entrées des séculières qui viennent pour rhabiller un peu leurs esprits. En Italie on n'en a pas tant besoin, ains nullement, car il y a tant de compagnies de femmes veuves, mariées, filles, où les exercices se font ; les maisons et quartiers de femmes, si retirés du reste de leur ménage ; plusieurs Congrégations libres où elles se retirent, et mille autres telles commodités. Joint qu'en Italie, surtout à Rome, l'esprit des femmes y est tellement soupçonné, que non seulement on ne permet pas aux hommes de parler aux Religieuses à la treille sans expresse et très rigoureuse licence, mais même on ne le permet pas aux femmes sans cette même licence ; on ne permet pas aux prêtres, quels qu'ils soient, fussent-ils Jésuites, Capucins et tout ce qu'on voudra, d'y aller dire Messe, s'il n'a licence par écrit. Or, de deçà, les Carmélites même ne font pas ces mystères, parce que les mœurs et humeurs ne requièrent pas tant de barricades ni de défiances. C'est pourquoi, s'il plaît à M^{sr} de Lyon, on pourra aisément modérer cette rigueur pour l'entrée des dames et autres bonnes femmes qui, pour une si sainte fin, voudront entrer.

On parle fort de faire une Congrégation à Chambéry (seulement le 17.01.1624), on en demande en plusieurs endroits ; c'est pourquoi je supplie Mgr l'Archevêque de terminer cette affaire, en sorte qu'on puisse imprimer les Règles bientôt (seulement en 1619).

Ma très chère fille, priez Dieu qu'il remplisse mon cœur de son amour ; j'en fais de même pour le vôtre, qui me semble, certes, être vraiment mien, comme le mien est tout vôtre. (...)

Il n'y a pas grand hasard que le livre de l'Amour de Dieu soit retardé ; je le fais cependant revoir.

Note : Dès le 28.03.1616, Pierre Rigaud s'était muni du Privilège d'imprimer, et n'attendait plus que la communication du manuscrit. Celui-ci fut porté à Lyon au commencement de mai, par M. Michel Favre.

Notre s^{te} Mère a tout partagé avec notre b^x Père dans cette décision :

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur vers le 1^{er} février 1616 : *Il me semble, mon très cher Père, que vous avez accoutumé de nous faire toujours quelque faveur extraordinaire à ces saints jours de nos fêtes de N.D. Si donc vous ne prêchez point à la ville, vous prêcherez volontiers, je m'en assure, à votre petite Visitation. Nous vous en supplions, si vous le pouvez, mon très cher Père, et, si nous n'avons la consolation de vous voir après dîner, nous vous renverrons ce soir les lettres pour Mgr de Lyon, car l'homme est parti dès le grand matin.*

Dieu bénisse vos pénitentes, mon très cher Père, et remplisse notre cœur de son très pur amour et de celui de sa sainte Mère. Amen.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre 2 février 1616 : *Notre cher et très digne Père répond couramment et brièvement à Mgr l'Archevêque, et je m'assure qu'il vous mande quoi, enfin, il se faut sacrifier pour Dieu et pour sa gloire, à laquelle très assurément toute cette affaire réussira grandement et n'en faut point douter. Mais il faut que ce bon prélat donne promptement, s'il lui plaît, sa conclusion, parce que nous sommes persécutées de gens qui demandent nos Règles, et de les donner qu'elles ne soient conclues, il n'y a plus d'apparence. Ma fille mon enfant, ce bon prélat ne vous dit rien, qu'il ne m'eût dit, je vous en assure, or il faut que tout se passe doucement et quasi imperceptiblement parmi les sœurs.*

Enfin vous me faites un plaisir incroyable de me mander ainsi toutes vos petites affaires. (...)

Choisissez bien votre maison avant que changer : la maison verte est bien sèche et éventée, si je ne me trompe. (...)

Mon Dieu ! que j'aime tendrement ces filles qui sont autour de vous et qu'elles me sont chères ! assurez-les-en bien. Que je leur souhaite de sainteté et de pureté, mais surtout à leur pauvre petite Mère que j'aime comme mon cœur et à qui je ne recommande rien sinon qu'elle se trouve bien en la confiance de son Sauveur et qu'elle se repose en Lui de toutes choses et se tienne joyeuse et en santé ! (...)

En confiance je vous dis qu'il faut que vous disposiez imperceptiblement Monsieur l'aumônier (Claude de Sévelinge devait venir à Annecy pendant le Carême, mais ne vint qu'en juin) à ne demeurer ici que huit ou dix jours, quand il viendra. Je ne vous en dis pas davantage, vous devinerez prou (le Duc de Savoie suspectait les relations de notre b^x Père avec Lyon).

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre février 1616 (peu après la lettre du 2.02) : *Si M^{sr} l'Archevêque vous dit ce qu'il m'a écrit, vous lui répondrez que vous avez été laissée-là pour servir à l'établissement de votre Congrégation de tout votre petit pouvoir ; que vous tâcherez de bien conduire les Sœurs selon les Règles de la Congrégation ; que s'il plaît à Dieu, après cela, que cette Congrégation change de nom, d'état et de condition, vous vous en rapportez à son bon plaisir, auquel toute la Congrégation est entièrement vouée ; et, qu'en quelle façon que Dieu soit servi en l'assemblée où vous le servez maintenant, vous serez satisfaite.*

En effet, ma très chère Fille, il faut avoir cet esprit-là en notre Congrégation, car c'est l'esprit parfait et apostolique. Que si elle pouvait être utile à établir plusieurs autres Congrégations de bonnes servantes de Dieu sans jamais s'établir elle-même, elle n'en serait que tant plus agréable à Dieu, car elle serait moins sujette à l'amour propre.

Croyez-moi, ma chère Fille, j'aime parfaitement notre pauvre petite Congrégation, mais sans inquiétude, sans laquelle l'amour n'a pas accoutumé de vivre, pour l'ordinaire ; mais le mien, qui n'est pas ordinaire, vit, je vous assure, tout à fait sans cela, et avec une très particulière confiance que j'ai en la grâce de Notre-Seigneur, que sa main souveraine fera plus pour ce petit et humble Institut que les hommes ne peuvent penser.

Sainte Jeanne de Chantal dans son mémoire sur les débuts de l'Institut, écrira à son tour :

... et après beaucoup de considérations et de difficultés, car il fâchait à notre B^x Père de changer la simplicité de sa petite congrégation, lui semblant que cette manière de vie, étant moins éclatante, aurait aussi plus de sujet d'abjection et de se tenir dans sa bassesse et petitesse ; néanmoins, regardant à la divine Providence, il acquiesça, et me dit peu après que, toutes choses bien pesées et considérées, c'était le mieux que nous fussions religieuses par les vœux solennels, et que Dieu avait fait sa volonté nonobstant sa répugnance : dont il le bénissait et demeura extrêmement content de cette résolution, et M^{sr} de Lyon aussi.

Ce « Mémoire sur les débuts de l'Institut » a été publié par Migne (tome VII), nous n'avons pas cet ouvrage. Il n'est pas reproduit dans l'édition Plon. Cependant voici un texte similaire dans la correspondance de notre s^{te} Mère :

Notre s^{te} Mère au P. Louis de la Rivière-début janv.1624-II p.332 : *Il est fort vrai qu'il (notre b^x Père) avait un grand désir de nous maintenir sous le titre de simple congrégation, quoique avec clôture et vœux publics de chasteté, pauvreté et obéissance comme nous les faisons, mais non solennels. Son humilité incomparable le fit acquiescer ; et aussi que notre seigneur déclara qu'il voulait que l'on se mît sous cette sainte Règle du grand s' Augustin. C'est pourquoi ce B^x disait que Dieu avait fait sa divine volonté, nonobstant la répugnance de la sienne, et qu'enfin, toutes choses bien considérées, c'était le mieux que nous fussions en titre de religion, et en avait un grand contentement.*

OA XVII p. 146-au sujet du P. de la Rivière : En 1616, le Carême fut prêché à Annecy par le P. Louis de la Rivière de l'Ordre des Minimes, alors supérieur du couvent de Valence. Annecy rappela l'année suivante le P. de la Rivière pour la station quadragésimale. Le pieux Minime put donc voir de près François de Sales ; il demeura émerveillé de ses hautes vertus. Prenant congé de ses auditeurs (avril 1616), il fit un éloge public de leur Évêque, ce qui lui attira les reproches du Serviteur de Dieu. *Vous avez tout gâté aujourd'hui en me flattant et en me louant avec exagération, lui dit-il, attendez que je sois mort pour me louer.* Le religieux obéit à ce commandement, et en 1623 revint en Savoie, employant plusieurs semaines pour s'instruire pleinement de tout ce qui pouvait appartenir à l'histoire de notre Bienheureux ; et ainsi bien

informé de tout se retira au Monastère de son Institut à Lyon, où il composa son livre qui fut publié en 1625 (l'année précédente les biographies de Messire de Longuetterre et de Dom Jean de Saint-François, Feuillant).

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-9 février 1616 : *En vérité, Dieu nous a fait une grâce qui ne se peut jamais assez reconnaître de nous avoir donné pour pères ces deux grands et très dignes prélats, dont la piété éclate et plaît à Dieu et aux hommes. Je ne vous saurais dire la consolation que je ressens de la grande union que Dieu a faite entre eux. Je crois qu'elle servira à la gloire de Notre-Seigneur plus que nos petits jugements ne le peuvent comprendre. Enfin j'en loue Dieu de tout mon cœur. Il m'a donné la consolation qu'en cela j'ai longuement désirée et demandée à sa Bonté, car je voyais clairement que l'utilité en serait grande et particulièrement que notre très bon seigneur l'Archevêque en recevrait les contentements et consolations que sa piété mérite et requiert. Notre cher seigneur d'ici se fond tout en charité pour ce prélat. Il l'a en singulier respect.*

Notre s^{te} Mère à S^r PM de Châtel-9 février 1616 : *Toutes vos répugnances à me parler, tous vos sentiments et aversions et toutes vos difficultés aboutissent à votre plus grand bien. (...) Supportez-vous avec douceur ; et si quelquefois vous vous trouvez sans force, sans courage, sans sentiment de confiance, forcez-vous à dire des paroles toutes contraires à votre sentiment et dites fermement : « Mon Sauveur, et mon tout, malgré mes misères et ma méfiance, je me fierai tout en vous. Vous êtes la force des faibles, le refuge des misérables, la richesse des pauvres et, enfin, vous êtes mon Sauveur qui avez toujours aimé les pécheurs ».*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-29 février 1616 : *Nous avons su que, grâce à Dieu, vous vous portiez bien. C'est M. de Médico (chanoine de S^t-Nizier à Lyon) qui l'a écrit à M^{sr} en lui envoyant les réponses de M^{sr} de Lyon. (...)*

Ma très chère fille, continuons en notre humilité et modestie, (...) donnant aux filles, sans faire semblant de rien, la même affection, et en leur découvrant rien de plus que les Règles ne soient imprimées.

Oui, certes, ma fille, nous avons un père qui est admirable en son humilité, douceur et modestie ; imitons-le fidèlement.

Il faut que je vous dise comme l'on a réduit les mortifications extérieures. Premièrement, il ne s'en fait point d'extraordinaires que l'on ne le demande à la supérieure, et ce congé qu'il faut avoir les règles bien et les mortifie plus que la mortification même, car chacun aime son invention et c'est cela qu'il faut retrancher ; car, comme dit M^{sr} excellemment : « Notre choix diminue fort le prix de nos vertus ». Quand donc l'on me vient demander de faire une chose, j'en ordonne une autre, par exemple l'une de nos sœurs me demanda, après avoir dit sa coulpe, de baiser les pieds des sœurs ; je lui dis : « Non, mais faites-leur baiser votre main », laquelle était fort laide, cela ainsi fut une vraie mortification. Mais voici qui est bien meilleur : la supérieure ayant reconnu ou étant avertie de quelque faute, elle fait que la lectrice sur sa chaire en dit tout haut la coulpe de la défaillante, avec l'imposition de la coulpe en cette sorte : « De la part de Dieu et de la sainte obéissance, je dis très humblement ma coulpe de ce qu'une telle sœur parle en particulier, et, pour pénitence, elle mangera à terre ». La pauvre qui était déjà assise sera sans doute plus mortifiée de se relever que si elle eût choisi de la faire. Et voilà, ma mie, qui est, en cette sorte, selon le jugement de votre père et mère, et, par conséquent, il sera bien au vôtre, je m'en assure, car vous êtes notre propre cœur et nous vous chérissons comme cela.

Notre s^t Fondateur à S^r MA de Blonay janv.-mars 1616 : *Ma Fille, faites que cette lumière vous serve pour toute votre vie.*

Note : Sr Marie-Aimée de Blonay exerçait au monastère de Lyon la charge de Directrice depuis octobre 1615. Au rapport de Charles-Auguste (*Vie de Mère MA de Blonay*), elle inculquait souvent à ses novices « que les maximes particulières de l'esprit de la Visitation doivent être communes à tout l'Institut, quand il y aurait mille millions de Monastères, comme l'Évangile de Jésus-Christ est et doit être toujours le fondement universel de notre créance et de notre obéissance, quand même il y aurait un million de nouveaux mondes et autant qu'il y a de moments que l'Évangile est en celui-ci ». La jeune Directrice « ayant communiqué cette pensée à son b^x Fondateur, il en fut touché, et ordonna que quand on ferait de nouveaux établissements, l'on insérerait dedans les permissions et dans les 1^{ers} actes des fondations, que les Sœurs allaient s'établir pour vivre selon les Règles, Constitutions et Coutumes du Monastère d'Annecy ». Ce fragment appartient à la réponse que le s^t Évêque envoya sur ce sujet à la Maîtresse des novices.

Dites ce que vous avez vu, enseignez ce que vous avez ouï à Annecy. Hélas ! cette racine est petite, basse et profonde ; mais la branche qui s'en séparera périra sans doute, sèchera et ne sera bonne que pour être coupée et jetée au feu.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-14 mars 1616 : *J'ai reçu vos deux lettres de Chambéry (sans doute le projet de fondation à Chambéry où résidait la famille de Mère MJ Favre, celle-ci avait dû communiquer à notre ste Mère des lettres envoyées de cette ville) et vois par elles toujours l'incertitude et irrésolution de plusieurs esprits. Il faut demeurer, de notre part, moyennant la grâce de Dieu, fermes, invariables et immobiles, surtout en la douceur et humilité, toujours prêtes à obéir, soit pour persévérer soit pour se retirer, quand l'on nous voudrait apprendre à faire ce que nous ne savons pas (transformer notre manière de vie) ; mais croyez, ma mie, et l'espérons en Dieu qu'il achèvera l'œuvre qu'il a commencé. Travaillons de notre côté et n'oublions rien de tout ce qui sera en notre petit pouvoir pour bien servir la gloire de notre doux Maître et lui dresser ces chères âmes avec le plus grand soin qu'il nous sera possible. Au reste, je ne vous dis rien davantage sur ce sujet, car notre bon seigneur me dit qu'il vous en avait écrit une grande lettre.*

Tenez-vous bien sur vos gardes pour ne témoigner en façon quelconque que vous doutiez de rien, comme aussi il ne faut pas que vous le fassiez, parce que, en toute bonne raison, il n'y a point d'apparence que l'on puisse faire une religion comme il pense (d'après une lettre plus tardive de notre s^{te} Mère, on voit que M^{sr} de Marquemont ne se contentait pas d'une Religion telle que prévue par le Concile de Trente). Aussi ne le fait-il que penser, ce bon seigneur, et veut seulement avoir cette liberté ; et cependant il ne nous en doit chaloir, puisque, comme il l'a écrit à notre bon père et qu'il le vous a dit, il veut que nos Règles soient observées, là comme ici, ponctuellement. Mon Dieu, ma très chère fille, que nous serons heureuses, quand nous nous contenterons en toutes choses de la très sainte volonté de Dieu, car mal gré bon gré les hommes, elle s'accomplira. Or notre bon Père ne peut mettre la main aux Règles qu'après Pâques. Mais il les fera magnifiquement et Dieu veut que cette œuvre soit toute sienne.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-Jeudi saint 31mars 1616 : *En ce saint jour anniversaire auquel nous célébrons la mémoire de notre Rédemption, je vous écris ces lignes, ma très chère Fille, comme un abrégé des résolutions plus convenables à votre avancement au pur amour de Notre-Seigneur crucifié.*

Non seulement en l'oraison, mais encore en la conduite de votre vie, marchez invariablement en esprit de simplicité, abandonnant et remettant toute votre âme, vos actions et vos succès au bon plaisir de Dieu, par un amour de parfaite et très absolue confiance, vous délaissant au soin et à la merci de l'amour éternel que la divine Providence a pour vous.

Les enfants que Notre-seigneur nous inculque devoir être le modèle de notre perfection, n'ont ordinairement aucun soin, surtout en la présence de leurs père et mère ; ils se tiennent attachés à eux, sans se retourner à regarder ni leurs satisfactions ni leurs consolations, qu'ils prennent à la bonne foi et en jouissent en simplicité, sans curiosité d'en considérer les causes ni les effets, l'amour les occupant assez sans faire autre chose. Qui est bien attentif à plaire amoureusement à l'Amant céleste n'a ni le cœur ni le loisir de se retourner sur soi-même, son esprit tendant continuellement du côté où l'amour le porte.

Cet exercice d'abandonnement continu de soi-même es mains de Dieu comprend excellemment toute la perfection des autres exercices, en sa très parfaite simplicité et pureté, et tandis que Dieu nous en laisse l'usage, nous ne devons point le changer.

Les amantes spirituelles, épouses du Roi céleste, se mirent de temps en temps comme des colombes qui sont auprès des eaux pour voir si elles sont agencées au gré de leur Amant ; et cela se fait es examens de conscience, par lesquels elles se purifient et ornent au mieux qu'elles peuvent, non pour se satisfaire, non pour être parfaites, mais pour obéir à l'Époux, pour la révérence qu'elles lui portent, pour l'extrême désir qu'elles ont de lui donner contentement. Mais n'est-ce pas un amour bien pur, bien simple, puisqu'elles se purifient seulement pour plaire à leur Amant. Ces colombes n'emploient pas un soin ni fort long, ni empressé à se laver et parer ; car la confiance que leur amour leur donne d'être grandement aimées quoique indignes, leur ôte tout empressement et défiance de n'être pas assez belles ; outre que le désir d'aimer, plutôt que de se parer, leur retranche toute curieuse sollicitude et les fait contenter d'une douce et fidèle préparation faite amoureusement et de bon cœur.

Jetez bien tout votre cœur, vos prétentions, vos sollicitudes et vos affections dans le sein paternel de Dieu, et il vous conduira ains portera où son amour vous veut.

Oyons et imitons le divin Sauveur qui, comme très parfait Psalmiste, chante les souverains traits de son amour sur l'arbre de la croix ; il les conclut tous : « Mon Père, je remets et recommande mon esprit entre vos mains ». Après que nous aurons dit cela, ma très chère Mère, que reste-t-il, sinon d'expirer et mourir de la mort de l'amour, ne vivant plus à nous-mêmes, mais Jésus-Christ vivant en nous ?

Alors cesseront toutes les inquiétudes de notre cœur, provenant du désir que l'amour-propre nous suggère et des tendretés que nous avons en nous et pour nous, qui nous fait secrètement empresser à la quête des satisfactions et perfections de nous-même ; et, embarqués dans les exercices de notre vocation, sous le vent de cette simple amoureuse confiance, sans nous apercevoir de notre progrès nous le ferons grandement, comme font ceux qui cinglent en haute mer sous un vent propice.

Alors tous les événements et variétés d'accidents qui surviennent sont reçus doucement et suavement : car, qui est entre les mains de Dieu et qui repose dans son sein, qui s'est abandonné à son amour et qui s'est remis à son bon plaisir, qu'est-ce qui le peut ébranler et émouvoir ? Certes, en toutes occurrences, sans s'amuser à philosopher sur les causes, raisons et motifs des événements, il prononce de cœur ce saint acquiescement du Sauveur : « Oui, mon Père, car ainsi a-t-il été agréé devant vous. »

Alors nous serons tout détrempés en douceur, en suavité envers les Sœurs et les autres prochains, car nous verrons ces âmes-là dans la poitrine du Sauveur. Hélas, qui regarde le prochain hors de là, il court fortune de ne l'aimer ni purement, ni constamment, ni également ; mais là, qui ne l'aimerait ? qui ne le supporterait ? qui ne souffrirait ses imperfections ? qui le trouverait de mauvaise grâce ? qui le trouverait ennuyeux ? Or il y est ce cher prochain, ma très chère Fille, dans le sein et dans la poitrine du Sauveur ; il y est comme très aimé et tant aimable, que l'Amant meurt d'amour pour lui.

Quand sera-ce que cet amour naturel du sang, des sympathies, sera purifié et réduit à la parfaite obéissance de l'amour tout pur du bon plaisir de Dieu ? Quand sera-ce que cet amour de nous-même ne désirera plus les présences, les témoignages extérieurs, ains demeurera pleinement assouvi de l'invariable et immuable assurance que Dieu lui donne de sa perpétuité ? Que peut ajouter la présence à un amour que Dieu a fait, soutient et maintient ? Quelles marques peut-on requérir de persévérance à une unité que Dieu a créée ? La distance et la présence n'apportera ni n'ôtera jamais rien à la solidité d'un amour que Dieu a lui-même formé.

Sur ces fondements, abandonnons et délaissions-nous nous-mêmes dans le fond du Cœur percé de Notre-Seigneur. Soit fait de nous et en nous selon le bon plaisir royal de ce Cœur souverain, auquel, par lequel et pour lequel nous voulons vivre et mourir ainsi et comme il lui plaira, sans réserve et sans exception quelconque.

Fait le Jeudi Saint 1616

Vive Jésus qui est mort pour notre cœur ! Et qu'à jamais notre cœur meure pour revivre éternellement de la mort de son amour.

Le Tome XXVI des Œuvres de notre s^t Fondateur donne aussi des fragments de conseils donnés à notre s^{te} Mère qu'elle avait recopiés.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1615-1616 : *Cet amour simple de confiance et cet endormissement amoureux de votre esprit entre les bras de ce Sauveur comprend excellemment tout ce que vous allez chercher çà et là pour votre goût.*

Demeurez en la tranquille résignation et remise de vous-même entre les mains de Notre-Seigneur, sans toutefois laisser de coopérer courageusement et diligemment à sa sainte grâce par l'exercice des vertus es occasions qui s'en présenteront. Demeurez en cette simple et pure confiance filiale auprès de Notre-Seigneur, sans vous remuer nullement pour faire des actions sensibles ni de l'entendement ni de la volonté.

Demeurez-là en repos, en esprit de très simple et amoureuse confiance. (...)

Ne retournez nullement sur vous-même, ains soyez-là près de lui ; non seulement, il faut pratiquer cette simplicité et abandonnement en l'oraison, mais en la conduite de votre vie, rejetant et délaissant toute votre âme, vos actions, vos succès, vos affaires au bon plaisir de Dieu et à la merci de son soin.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-3 avril 1616 : *Ma toute très chère fille, à ce grand Jour que le Seigneur a fait, je viens vous faire ce billet entre l'exhortation et Complies, et ne sais que vous dire car, par empressement, je ne trouve pas votre dernière lettre. Je n'en perds point pourtant de celles de ma très chère fille ! (...)*

Je me viens d'aviser que j'ai beau chercher votre lettre : je l'ai donnée hier à M^{sr}, lequel était avec moi et nous sommes d'un même sentiment, et m'a commandé, de le vous mander et vous dire de sa part qu'il se faut bien garder de s'engager de donner des filles pour faire des maisons, parce qu'en vérité nous ne le pouvons. C'est pourquoi il faut demeurer ferme et dire que celles qui voudront se servir de nous viennent se faire dresser à Lyon ou ici, et puis après l'on les aidera.

Enfin, ma fille, croyez-moi qu'en cinq ans et demi, l'on ne saurait faire tant de supérieures. Nous avons des filles de grande vertu, mais pour gouverner, ô Dieu, qu'il faut de choses ! Et nous aimons mieux peu embrasser et bien étreindre que de faire des maisons à imperfection. Nos Règles ne seront point épargnées à celles qui désireront les avoir, mais oui nos personnes. Vous les aurez, ces chères Règles, sans faillir, Dieu aidant, à la première commodité, mais non pas polies, car le bon Père n'en peut si tôt prendre le loisir, et je pense encore que pour nous reculer, il lui vient un voyage sur les bras du côté de Thonon. Il y mettra pourtant les choses nécessaires, essentielles, selon le mémoire que vous avez vu.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 7 avril 1616 : *Au demeurant, ma très chère Mère, demeurez en paix et consolation de Notre-Seigneur ; et moyennant sa grâce, dans huit jours au fin plus tard je serai ici, (séjour à Thonon, proche de Genève où la peste sévissait encore), d'où pourtant je ne penserai jamais sortir tandis que Dieu m'y tiendra en moi-même. Vous-même, ma très chère Mère, savez bien que la sainte unité que Dieu a faite est forte plus que toute séparation, et que les distances des lieux n'ont point de pouvoir sur elle. Ainsi, Dieu vous bénisse à jamais de son saint amour. C'est un cœur qu'Il nous a fait, unique en esprit et en vie. Bonjour, ma très chère Mère ; conservez-moi, je vous supplie, et je vous conserverai bien, Dieu aidant.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-14 avril 1616 : *Voyez celle que j'écris à ma sœur des Gouffiers, et lui envoyez avec la Règle que vous ferez pour cela copier en toute diligence, car enfin nous ne partirons plus sans que ceux des lieux qui nous voudront ne sachent bien ce que nous sommes. Si donc ces gens d'Auvergne vous la demandent, envoyez-la leur avec conjuration qu'ils n'en fassent aucune copie à cause que la dernière main du maître n'y a pas passé, mais rien pourtant ne s'y changera de l'essentiel ni de tous les exercices. À ceux qui demandent l'approbation (= les indulgences dont il sera question plus loin), dites-leur qu'on leur eût envoyé les bénédictions qu'il a plu au Pape de donner à notre Congrégation, n'était que M^{sr} a renvoyé à Rome pour faire réformer certains manquements qui ont été faits en l'expédition. Au reste, attendez voir, si nous demandons à M. de Lyon la copie de la permission du roi et sa permission pour nous établir à Moulins, s'il nous la donnera. (L'archevêque de Lyon administrait le diocèse d'Autun dont dépendait Moulins dans l'attente que l'évêque d'Autun soit en âge).*

Ma fille, vous verrez par les ci-jointes comme nous ne refusons point tout à plat d'aller, espérant qu'il se passera plusieurs mois avant que les choses soient en l'état qu'il faut pour nous faire partir ; car enfin, chat échaudé craint l'eau froide. (...)

Je crois que, si M^{sr} voyait tout disposé, qu'il donnerait des filles, car enfin ma sœur Jeanne-Charlotte est prou prête.

Note : M^{me} des Gouffiers avait quitté Lyon au mois de janvier pour aller terminer définitivement l'affaire de sa rupture avec l'Abbaye du Paraclet, et revenir ensuite se ranger sous les lois du nouvel Institut. Une recrudescence extraordinaire de l'hiver la retint à Moulins. Elle songea bientôt à utiliser son séjour dans cette ville et « comme elle n'avait au cœur que notre B^x Père et sa chère petite et humble Congrégation », elle ne cessait d'en entretenir son hôtesse, une dame veuve de grande vertu. Peu à peu l'idée d'un établissement des Filles de l'Évêque de Genève germa dans les esprits ; « quantité de dames et demoiselles

s'assemblait journallement pour ouïr » M^{me} des Gouffiers qui, avec sa grande puissance de persuasion, gagnait toutes les volontés et triomphait de toutes les incertitudes. Au mois de mars, cette hardie initiatrice annonce à Annecy ses négociations nouvelles. Elles y causèrent une très médiocre joie. Avec des recommandations de prudence à Mère MJ Favre qui servait d'intermédiaire, notre s^{te} Mère fit parvenir une copie de la Règle à M^{me} des Gouffiers. Ce fut pour celle-ci comme une acceptation officielle de la fondation, elle ne se mit plus en souci de communiquer avec la Savoie.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre 17 avril 1616 : *Je revins hier de Chablais, ma très chère Fille, où, grâce à Dieu, j'ai laissé les Pères Barnabites établis (à la Sainte-Maison de Thonon). (...) Je vous écris sans loisir, et néanmoins je vous veux répondre aux deux questions que vous m'avez faites.*

Ma très chère Fille, il y a deux sortes de bons désirs : l'une, de ceux qui augmentent la grâce et la gloire des serviteurs de Dieu ; l'autre, de ceux qui n'opèrent rien. Les désirs de la 1^{ère} sorte s'expriment ainsi : Je désirerais de faire, par exemple, l'aumône, mais je ne la fais pas, parce que je n'ai pas de quoi. Et ces désirs accroissent grandement la charité et sanctifient l'âme ; ainsi les âmes dévotes désirent le martyre, les opprobres et la croix, qu'elles ne peuvent néanmoins obtenir.

Les désirs de la 2nde sorte s'expriment ainsi : Je désirerais de faire l'aumône, mais je ne la veux pas faire. Et ces désirs ne sont pas empêchés par l'impossibilité, mais par la lâcheté, tiédeur et défaut de courage ; c'est pourquoi ils sont inutiles et ne sanctifient point l'âme, ni ne donnent nul accroissement de grâce : dont s^t Bernard dit que l'enfer en est plein.

Il est vrai que pour l'entière résolution de votre difficulté il faut que vous remarquiez qu'il y a des désirs qui semblent être de la 2nde sorte, qui sont toutefois de la 1^{ère}, comme au contraire il y en a qui semblent être de la 1^{ère} et sont de la 2nde. Par exemple, nul serviteur de Dieu ne peut être sans ce désir : Oh que je désirerais bien de mieux servir Dieu ! Hélas, quand le servirai-je à souhait ? Et parce que nous pouvons toujours aller de mieux en mieux, il semble que les effets de ces désirs ne sont empêchés que faute de résolution ; mais il n'est pas vrai, car ils sont empêchés par la condition de cette vie mortelle, en laquelle il ne nous est pas si aisé de faire que de désirer. C'est pourquoi ces désirs en général sont bons et rendent meilleure l'âme, l'échauffant et affectionnant au progrès.

Mais quand, en particulier, il se présente quelque occasion de profiter, et en lieu d'en venir à l'effet on demeure au désir, comme par exemple : il se présente occasion de pardonner une injure, de renoncer à la propre volonté en quelque particulier sujet, et en lieu de faire ce pardon ou renoncement, je dis seulement : je voudrais bien pardonner, mais je ne saurais ; je voudrais bien renoncer, mais il n'y a moyen ; qui ne voit que ce désir est un amusement, ains qu'il me rend plus coupable d'avoir une si forte inclination au bien et ne la vouloir pas effectuer ? Et ces désirs faits ainsi semblent être de la 1^{ère} sorte, et sont de la 2nde.

Celles qui sont tendres des imaginations messéantes, es méditations de la Vie et de la Mort du Sauveur, doivent, tant qu'elles peuvent, se représenter les mystères simplement par la foi, sans se servir de l'imagination. Par exemple : Mon Sauveur a été crucifié, c'est une proposition de la foi ; il suffit que je l'appréhende simplement, sans m'imaginer comme son corps pendait sur la croix. Et lorsque les imaginations deshonnêtes veulent naître, il faut se détourner par des affections procédant de la foi. Ô Jésus crucifié, je vous adore, j'adore vos tourments, vos peines, votre travail ! Vous êtes mon salut. Car, ma très chère Fille, de vouloir pour ces sales représentations quitter la méditation de la Mort et Vie de Notre-Seigneur, ce serait faire le jeu de l'ennemi, qui tâche par ce moyen de nous priver de notre plus grand bonheur. Il faut donc gauchir et se détourner ainsi par le moyen de la simple foi.

Notre s^t Fondateur à un gentilhomme 27 avril 1616 : *J'envoie à Votre Seigneurie le Mémoire touchant le mode qui me semble plus convenable pour obtenir la conversion des hérétiques. (se rappeler ici le séjour dans le Valais, et sa prédication à Sion, début décembre 1614. À la suite du bon accueil du peuple à sa parole, il rédigea un Mémoire achevé à la fin de l'année 1615, contenant un projet de réunion pacifique des hérétiques à l'Église romaine. Il l'envoya au Nonce à la cour de Savoie le 27.04.1616). Toutefois, comme il présuppose que les princes jouissent de la paix, ce n'est pas le moment de le proposer : aussi, je vous demande que jamais personne ne sache que ce Mémoire est venu de moi. (...) Bien que je ne vous connaisse pas personnellement, votre zèle pour la religion catholique est si pur que je ne puis douter de votre charité. Sur ce fondement, je viens supplier Votre Seigneurie qu'elle daigne aider, voire même accomplir une œuvre de piété que je désire beaucoup, sans néanmoins savoir comment la faire réussir, n'étant guère connu en cette Cour (pontificale). La chose n'est pas considérable en soi, mais à ce que l'on me dit, ne laisse pas d'être difficile.*

Nous avons en cette ville d'Annecy une très dévote et vraiment très sainte Congrégation de femmes, veuves et vierges, qui pour la plupart sont de très noble extraction, non seulement de la Savoie, mais encore de Bourgogne et de France. Elles vivent toutes ensemble et en communauté, sous l'obéissance d'une Supérieure élue par elles tous les trois ans ; observent strictement cette obéissance, s'adonnent chaque jour à l'oraison mentale, font visiter et secourir avec une charité incroyable, par quelque unes d'entre elles, les pauvres femmes malades de la ville. Une gracieuse église est attenante à leur maison, avec un chœur intérieur, où elles chantent chaque jour l'Office de la Très Sainte Vierge d'un air si pieux et si doux, qu'elles donnent de la dévotion à tous ceux qui les entendent. Entre autres choses, la congrégation pratique cette charité, de recevoir les femmes qui, pour la faiblesse de leur complexion ou pour des infirmités corporelles, ne peuvent entrer dans les autres Ordres, pourvu qu'elles aient l'esprit bon et le cœur sincère. En vérité, je puis dire qu'elles sont de très bonne édification pour tous et pour les hérétiques eux-mêmes, lesquels, voyant ou sachant comment elles vivent en cette Maison, confessent que leur genre de vie ne peut venir que de l'Esprit-Saint. Aussi prient-elles particulièrement pour la Sainte Église et pour la conversion des hérétiques.

Or Sa Sainteté a accordé à ces Dames et Sœurs certaines Indulgences, que je n'ai cependant pas voulu faire publier, parce qu'il m'a semblé qu'elles avaient été concédées comme si cette Congrégation eût été une Association, Confrérie ou Compagnie de femmes vivant chacune dans sa maison ; ce qui n'est pas, car elles demeurent au contraire toutes ensemble, avec une observance religieuse telle, qu'on ne saurait imaginer une fidélité plus pure et parfaite en chasteté, obéissance et pauvreté qui réduit tout en commun. Et je dis en commun, parce qu'elles ne mendient point, mais vivent de ce qu'elles apportent en entrant.

Je désire donc maintenant leur faire avoir des Indulgences conforme à leur Institut ; mais je ne sais qui employer pour cela, sinon la charité de Votre Seigneurie, qui pourra, si bon lui semble, adresser même une supplique particulière au Saint-Père, pour qu'il daigne favoriser cette Congrégation. Dans ce but, je vous envoie une copie de celles qu'on souhaite, avec un Mémoire de la fondation de cette pieuse Maison (document non retrouvé), afin que vous sachiez tout ce qui sera requis en cette affaire. J'ajoute encore un point très important : cette Congrégation, n'ayant pas les vœux solennels d'obéissance, chasteté et pauvreté, bien que ces trois vertus s'y observent strictement, n'est pas un Ordre religieux formel, mais une Congrégation d'Oblates. Sa Sainteté aimerait peut-être qu'on en fit un Ordre religieux, avec l'obligation de la clôture selon les prescriptions du Concile de Trente ; cela me serait très facile, pourvu qu'Elle voulût bien agréer que les choses fussent déterminées suivant le Mémoire.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur 30 avril 1616 : *Il faudra bien, mon très cher Père, que je vous voie aujourd'hui moi-même, car ma sœur des Gouffiers presse fort sa réponse pour l'affaire de Moulins. (...) Le doux Jésus soit à jamais au milieu de notre unique cœur.*

Notre s^t Fondateur à Sr MA de Blonay fin avril-début mai 1616 : *Vivre selon l'esprit, ma bien aimée fille, c'est penser, parler et opérer selon les vertus qui sont en l'esprit, et non selon les sens et sentiments qui sont en la chair. De ceux-ci il s'en faut servir, il les faut assujettir, et non pas vivre selon iceux ; mais ces vertus spirituelles, il les faut servir et leur faire asservir tout le reste.*

Mais que sont ces vertus spirituelles ? C'est la foi, qui nous montre des vérités toutes relevées au-dessus des sens ; l'espérance, qui nous fait aspirer à des biens invisibles ; la charité, qui nous fait aimer Dieu plus que tout et le prochain comme nous-mêmes, d'un amour non sensuel, non naturel, non intéressé, mais d'un amour pur, solide et invariable, qui a son fondement en Dieu.

Le sens humain appuyé sur la chair fait que maintes fois nous ne nous abandonnons pas assez entre les mains de Dieu, nous étant avis que, puisque nous ne valons rien, Dieu ne doit tenir compte de nous. Au contraire, l'esprit appuyé sur la foi s'encourage emmi les difficultés, parce qu'il sait bien que Dieu aime, supporte et secourt les misérables, pourvu qu'ils espèrent en lui. Le sens humain veut avoir part en tout ce qui se passe, il lui est avis que rien n'est bon s'il ne s'en est mêlé ; l'esprit, au contraire, s'attache à Dieu et dit souvent que ce qui n'est pas Dieu ne lui est rien, et comme il prend part aux choses qui lui sont communiquées, par charité, aussi quitte-t-il volontiers sa part es choses qui lui sont scellées, par abnégation et humilité.

Vivre selon l'esprit, c'est aimer selon l'esprit ; vivre selon la chair, c'est aimer selon la chair, car l'amour est la vie de l'âme, comme l'âme est la vie du corps. Une Sœur est douce et agréable, je la chéris tendrement, elle m'aime bien, je l'aime réciproquement pour cela : qui ne voit que je l'aime selon la chair ? Une Sœur est rude, incivile, mais elle est très dévote et désireuse de s'adoucir ; et je la chéris, je l'accoste, je la sers : cet amour est selon l'esprit.

(...) Vivre selon l'esprit, c'est faire les actions, dire les paroles et faire les pensées que l'esprit de Dieu requiert de nous. Et quand je dis les pensées, j'entends des pensées volontaires. Je suis triste, et partant je ne veux pas parler : les perroquets font ainsi ; je suis triste, mais la charité requiert que je parle, je le ferai : les gens spirituels font ainsi. Je suis méprisée, je m'en fâche : si font bien les paons et les singes ; je suis méprisée et je m'en réjouis : les Apôtres faisaient ainsi. Vivre donc selon l'esprit, c'est faire ce que la foi, l'espérance et la charité nous enseignent, soit es choses temporelles, soit es choses spirituelles.

Vivez donc toute selon l'esprit, ma très chère Fille, demeurez doucement en paix. Soyez toute assurée que Dieu vous aidera, reposez-vous en toute occurrence entre les bras de sa miséricorde et bonté paternelle.

Notre s^{te} Mère aux S^{rs} PM de Châtel et MA de Blonay-début mai 1616 : *Premièrement, je vous dis que ce que Notre-Seigneur désire de vous et de nous toutes, c'est l'humble et tranquille soumission à sa très sainte volonté en toutes les choses qui nous arrivent sans exception et lesquelles infailliblement sa divine Providence nous envoie pour sa plus grande gloire et notre utilité (santé ou maladie, consolation ou désolation). Et partant, ne philosophons point sur tout ce qui nous peut arriver ou aux autres, mais, demeurons douces, humbles et tranquilles en l'état que Dieu nous mettra : en la peine, patienter ; en la souffrance, souffrir ; en l'action, agir, sans penser que nous faisons faute à ceci ni à cela, car ce n'est que l'amour-propre qui fait telles réflexions. Au lieu de tout cela, regardez à Dieu, employant fidèlement les occasions de pratiquer les diverses vertus selon qu'elles se présenteront. Quand vous aurez manqué par lâcheté ou infidélité, point de trouble, point de réflexion, mais demeurez doucement confuse et abaissée devant Dieu, vous relevant soudain par un acte de courage et de sainte confiance.*

Notre s^t Fondateur à M. Michel Favre-début mai 1616 : *Vous remettrez nos pauvres cahiers (du Traité de l'Amour de Dieu) aux pieds de Mgr l'Archevêque, s'il est au lieu et en loisir, et s'il veut s'appliquer à cette lecture ; sinon, vous les remettrez entre les mains de M. Deville, docteur en théologie, député pour l'approbation des livres. Et par son avis, vous présenterez ces cahiers à M. de Meschatin La Faye, vicaire général en l'archevêché de Lyon, et à d'autres*

docteurs ; car, comme je me connais et suis très fautif, et que j'ai peu de loisir pour revoir mes petits ouvrages, certainement je désire et supplie très instamment qu'ils soient vus à loisir et charitablement examinés par les doctes serviteurs de Dieu.

Sermon de notre s^t Fondateur pour la fête de saint Jean-Porte latine-6 mai 1616 ou 1617 : *Lorsque quelque grand seigneur meurt d'une mort inopinée, on ouvre son corps pour voir de quelle maladie il est mort. (...) Notre-Seigneur étant sur l'arbre de la croix, il dit avant que de rendre l'esprit ces paroles, mais d'une voix haute, éclatante et ferme : « Mon Père, je recommande mon esprit entre vos mains », et rendit son esprit tout incontinent en les prononçant ; l'on ne pouvait croire qu'il fût mort, l'ayant ouï parler tout à l'heure d'une voix si forte qu'il ne semblait pas qu'il dût si tôt mourir ; de sorte que le capitaine des soldats vint pour savoir s'il était vraiment trépassé, et voyant qu'il l'était, il commanda qu'on lui donnât un coup de lance au côté ; ce que l'on fit, et on donna droit contre son Cœur. Son côté étant ouvert, l'on vit qu'il était vraiment mort, et de la maladie de son Cœur, cela veut dire de l'amour de son Cœur.*

Notre-Seigneur voulut que son côté fût ouvert pour plusieurs raisons. La première est afin qu'on vît les pensées de son Cœur, qui étaient des pensées d'amour et de dilection pour nous, ses bien-aimés enfants et chères créatures, qu'il a créées à son image et ressemblance, afin que nous vissions combien il désire de nous donner de grâces et bénédictions, et son Cœur même, comme il fit à s^{te} Catherine de Sienne. J'admire cette grâce incomparable de quoi il changea de cœur avec elle, (...) de sorte que le Cœur de Dieu était son cœur. Certes, les âmes dévotes ne doivent point avoir d'autre cœur que celui de Dieu, point d'autre esprit que le sien, point d'autre volonté que la sienne, point d'autres affections que les siennes ni d'autres désirs que les siens, en somme elles doivent être toutes à lui.

La seconde raison est afin que nous allions à lui avec toute confiance, pour nous retirer et cacher dedans son côté, pour nous reposer en lui, voyant qu'il l'a ouvert pour nous y recevoir avec une bénignité et amour non pareil, si nous nous donnons à lui et que nous nous abandonnions entièrement et sans réserve à sa bonté et providence.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-12 ou 13 mai 1616 : *Bonsoir, ma très chère Mère. Tenez voilà des lettres venant de Lyon ; s'il y a chose qui mérite, vous m'en ferez part.*

Je me porte fort bien, ne sentant ni mal ni chose qui le ressemble ; seulement, je me trouve tellement sans appétit, que n'ayant pris qu'un petit bouillon, je voudrais volontiers ne rien prendre davantage aujourd'hui, me réservant toutefois de faire ce que ma chère Mère voudra, laquelle je conjure au nom de Dieu, qui sait bien que je ne mens point, de ne point se mettre en peine de moi, car je me sens le mieux du monde, hors ce rhume qui me fait tousser quelquefois.

Bonsoir donc, ma très chère Mère, à qui je suis certes, comme elle sait, tout parfaitement elle-même. Vive Jésus !

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-avant le 14 mai 1616 : *M. Michel s'en va enfin avec ce béni livre (TAD) qui est un grand trésor. (...) Certes je voudrais qu'il ne se fit nulle fondation que les Règles ne fussent imprimées, afin qu'il n'y eût plus rien à recommencer. Mais il faut laisser gouverner notre grand et bon Sauveur, que je supplie et conjure très humblement par sa douce bonté d'accomplir en nous sa très sainte volonté.*

Or sus, ma pauvre fille, priez fort pour moi, car je désire, ces jours prochains, faire un peu de retraite pour revoir ma très chétive âme devant notre bon Père, n'ayant su, depuis mon retour (fin octobre 1615), avoir la consolation de son assistance et entretien. Pour cela encore, je crains bien que ce ne soit à ce coup. Le saint vouloir de Notre-Seigneur soit fait ! (...)

Retirez les Règles des mains de M^{sr} l'Archevêque, et, s'il se peut, que le bon Père Recteur (P. Maillan s.j.) les voie, et lui en parlez comme de vous-même, lui disant comme M^{sr} avait trouvé bon de nous mettre sous la règle de s^t Augustin, à telle si que rien ne fut été changé de nos Constitutions, et en tirez voir son sentiment ; et lui dites toutes les objections de M^{sr} l'Archevêque, car il fait maintenant celle du rejet des filles scandaleuses, et ne se voudrait contenter de la clause ainsi qu'elle est au sacré Concile de Trente. Il faut avoir une grande patience, car ce prélat est si bon que rien plus. Que si jamais vous le voyez en propos de ce sujet, si vous osiez lui dire que s'il eût embrassé cet Institut avec amour sans témoigner son dégoût, sa maison de Lyon serait pleine. C'est la vérité, ma fille, que s'il l'embrasse à la bonne escient, que Dieu en sera fort glorifié, et je crois qu'il le fera quand la chose sera arrêtée, mais il a son esprit ainsi infini en pensées et réflexions. Ne lui témoignez rien de ce que je vous dis qu'il propose en ces deux points, de la clause et du rejet des filles obstinées.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-14 - 16 mai 1616 : *Vous seriez bien brave si vous étiez un peu bien paisible et bien douce sur cette petite incommodité. Elle consiste toute en ce que j'ai le palais de la bouche fort enflé. Cela m'a donné la fièvre encore ce soir, avec beaucoup d'inquiétude ; mais ce matin je me porte bien de tout le reste, hormis de la bouche, et je sens que ceci n'est rien et, pour un peu de retraite, j'en serai quitte. Le bouillon va bien, je le prendrai autant amer qu'on voudra. Demeurez bien en paix avec Notre-Seigneur, qui seul doit être le tout de notre seul cœur.*

Notre ste Mère commence sa retraite le 14 mai. Cette solitude est d'une importance capitale dans sa vie spirituelle. Dieu et notre b^x Père l'appellent à un entier dépouillement d'elle-même.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-18 mai 1616 : *Mes quatre jours sont passés auxquels vous m'aviez marqué ce que je ferais et je vous rends compte en ces deux petits feuillets de ce qui s'est passé.*

Pourrai-je encore demeurer quelques jours en ma chère solitude, y continuant cette dernière affection (Notre-Seigneur lui donna une douce pensée de se laisser à Lui) ? J'y aurais bien de l'inclination pour un peu accoiser mon esprit en Dieu,

car vraiment j'ai été un peu distraite ces jours passés, et si bien votre mal (il souffrait d'une inflammation de la gorge qui aurait pu être très grave) ne m'a pas donné de l'inquiétude, il m'a donné de la douleur et de la distraction : à trois diverses fois, l'on en parla assez pour me toucher jusqu'au fond. Quand l'on le disait enfin qu'il était dangereux, pensez, mon très cher Père, où cela allait.

Notre s^e Fondateur à notre s^{te} Mère -18 mai 1616 : *Je veux bien que vous continuiez l'exercice du dépouillement de vous-même, vous laissant à Notre-Seigneur et à moi. Mais, ma très chère Mère, entrejetez, je vous prie, quelques actions de votre part, par manière d'oraisons jaculatoires, en approbation du dépouillement, comme par exemple : Je le veux bien, Seigneur, tirez hardiment tout ce qui revêt mon cœur. Ô Seigneur, non, je n'excepte rien, arrachez-moi à moi-même. Ô moi-même, je te quitte pour jamais, jusqu'à ce que mon Seigneur me commande de te reprendre. Cela doit être fortement, mais doucement entrejeté.*

Encore ne faut-il pas prendre aucune nourrice ; mais il faut quitter celle que néanmoins vous aurez, et demeurez comme une pauvre petite chétive créature devant le trône de la miséricorde de Dieu ; et demeurer toute nue, (...) sans vous amuser à considérer que ce sera moi qui vous servirai de nourrice.

Ces renoncements sont admirables : de sa propre estime, même de ce que l'on était selon le monde, de sa propre volonté, sa complaisance en toutes créatures et en l'amour naturel, et en somme tout soi-même, qu'il faut ensevelir dans un éternel abandonnement, pour ne le voir ni savoir plus comme nous l'avons vu et su, mais seulement quand Dieu nous l'ordonnera et selon qu'il nous l'ordonnera. Écrivez-moi comme vous trouverez bonne cette leçon.

Dieu me veuille à jamais posséder. Car je suis sien ici et là, ou je suis en vous, comme vous savez, très parfaitement ; car vous m'êtes indivisible, hormis en l'exercice et pratique du renoncement de tout nous-mêmes pour Dieu.

C'est en ce jour du mercredi 18 mai 1616, que notre s^{te} Mère fit ce dépouillement total d'elle-même.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-18 mai 1616 après dîner : *Hélas, mon unique Père, que cette chère lettre me fait du bien ! Béni soit Celui qui vous l'inspira et que béni soit aussi le cœur de mon Père aux siècles des siècles !*

Certes, j'ai un extrême désir, et, ce me semble, une ferme résolution de demeurer en ma nudité, moyennant la grâce de mon Dieu, et j'espère qu'il m'aidera. (...)

Il me semble que je dois plus rien penser, désirer ni prétendre que ce que Notre-Seigneur me fera penser, aimer et vouloir, ainsi que la nourrice qu'il me donnera me l'ordonnera ; car, je suis exacte à ne la point regarder.

Mon Dieu nous veuille fortifier par sa douce bonté, et nous faire accomplir parfaitement ce qu'il désire de nous. Que Jésus vous fasse un grand saint ; et je le crois ainsi. Bénite soit sa bonté de votre guérison et bon repos !

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère -19 mai 1616 : *Ô Jésus, que de bénédiction et de consolation a mon âme de savoir ma Mère toute dénudée devant Dieu ! Il y a longtemps que j'ai une suavité non pareille quand j'ouïs chanter ce répons : Nu je suis sorti du ventre de ma mère, et nu je retournerai là. Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté ; le nom du Seigneur soit béni (Jb 1,21).*

C'est la gloire de la sacrée Sulamite de pouvoir être seule avec son seul Roi, pour lui dire : Mon Bien-Aimé est à moi, et moi je suis à lui. Il faut donc demeurer à jamais toute nue, ma très chère Mère, quant à l'affection, bien qu'en effet nous nous revêtions ; car il faut avoir notre affection si simplement et absolument unie à Dieu, que rien ne s'attache à nous. (...)

Je vous dis donc, ma chère Mère : que béni soit le Seigneur qui vous a dépouillée. Oh que mon cœur est content de vous savoir en cet état si désirable. Persévérez en cette nudité, de demeurer auprès de Notre-Seigneur. (...) Ne faites plus aucun effort ; mais, fondée sur la résolution d'hier, allez, ma très chère fille, et oyez, et inclinez votre oreille ; oubliez toute la peuplade des autres affections, et la maison de votre père, car le Roi a convoité votre nudité et simplicité (cf Ps 44,11-12).

Bonjour, ma très chère Mère. VIVE JÉSUS, dénudé de Père et de Mère sur la croix : vive sa très sainte nudité ! VIVE MARIE, dénudée de fils au pied de la croix !

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-21 mai 1616 : *M. Grandis (médecin) m'a dit aujourd'hui que nous eussions encore bien soin de vous. (...) Je suis bien aise de toutes ces ordonnances, et que vous gardiez votre solitude, puisqu'elle sera encore employée au service de votre cher esprit. Je n'ai pu dire nôtre, car il me semble n'y avoir plus de part, tant je me trouve nue et dépouillée de tout ce qui m'était le plus précieux.*

Mon Dieu ! mon vrai Père, que le rasoir a pénétré avant ! Pourrai-je demeurer longuement dans ce sentiment ? Au moins, notre bon Dieu me tiendra dans les résolutions, s'il lui plaît, comme je le désire.

Que béni soit Celui qui m'a dépouillée ! Que sa bonté me confirme et fortifie à l'exécution quand il la voudra. Quand Notre-Seigneur me donna cette douce pensée que je vous mandai mardi, de me laisser à Lui, hélas, je ne pensais point qu'il commencerait à me dépouiller par moi-même, me faisant ainsi mettre la main à l'œuvre. Qu'il soit béni de tout et me veuille fortifier ! (...)

Il m'est venu aujourd'hui en la mémoire qu'un jour vous me commandiez de me dépouiller. Ô Dieu, qu'il est aisé de quitter ce qui est autour de nous, mais quitter sa peau, sa chair, ses os, et pénétrer dans l'intime de la moelle, qui est, ce me semble, ce que nous avons fait, c'est une chose grande, difficile, et impossible, sinon à la grâce de Dieu.

Mon vrai Père, ne me revêts-je point sans votre congé de cette consolation que je prends à vous entretenir ? Il me semble que je ne dois plus rien faire, ni avoir pensée, ni affection, ni volonté qu'ainsi qu'elles me seront commandées.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère -21 mai 1616 : *Tout cela va fort bien, ma très chère Mère. C'est la vérité, il faut demeurer en cette sainte nudité jusqu'à ce que Dieu vous revête. Demeurez-là, dit Notre-Seigneur à ses Apôtres, jusqu'à ce que d'en-haut vous soyez revêtus de vertu (Lc 24,49). Votre solitude ne doit point être interrompue jusqu'à demain après la Messe. Il est vrai, votre imagination a tort de vous représenter que vous n'avez pas ôté et quitté le soin de vous-même et l'affection aux choses spirituelles ; car n'avez-vous pas tout quitté et tout oublié ? Dites ce soir que vous renoncez à toutes les vertus n'en voulant qu'à mesure que Dieu vous les donnera, ni ne voulant avoir aucun soin de les acquérir qu'à mesure que sa Bonté vous emploiera à cela pour son bon plaisir.*

Notre-Seigneur vous aime, ma Mère, il vous veut toute sienne. N'ayez plus d'autres bras pour vous porter que les siens, ni d'autre sein pour vous reposer que le sien et sa providence ; n'étendez votre vue ailleurs et n'arrêtez votre esprit qu'en lui seul ; tenez votre volonté si simplement unie à la sienne en tout ce qu'il lui plaira faire de vous, en vous, par vous et pour vous, et en toutes choses qui sont hors de vous, que rien ne soit entre deux. Ne pensez plus ni à l'amitié ni à l'unité que Dieu a faite entre nous, ni à vos enfants, ni à votre corps, ni à votre âme, enfin à chose quelconque ; car vous avez tout remis à Dieu. Revêtez-vous de Notre-Seigneur crucifié, aimez-le en ses souffrances, faites des oraisons jaculatoires là-dessus. Ce que vous fassiez, ne le faites plus parce que c'est votre inclination, mais purement parce que c'est la volonté de Dieu.

Je me porte fort bien, grâce à Dieu. Ce matin j'ai fait commencement à ma revue (de conscience) ; que j'achèverai demain. Je sens insensiblement au fond de mon cœur une nouvelle confiance de mieux servir Dieu en sainteté et justice tous les jours (Lc 1,74-75) de ma vie ; et si, je me trouve aussi nu, grâce à Celui qui est mort nu pour nous faire entreprendre de vivre nus.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère -21 mai 1616 : *Je vous donne très affectionnément le bonsoir, priant Dieu que, vous ayant réduit à l'aimable et très sainte pureté et nudité des enfants, il vous prenne désormais entre ses bras comme st Martial, pour vous porter à son gré à l'extrême perfection de son amour. Et prenez courage, car s'il vous a dénudée des consolations et sentiments de sa présence, c'est afin que sa présence même ne tienne plus votre cœur, mais lui et son plaisir. (...) Cette Bonté ne veuille plus permettre que j'aie si peu de sainteté en une profession et en un âge où j'en devrais tant avoir. Ma Mère, vivez toute gaie devant Dieu, et le bénissez avec moi dans les siècles des siècles.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-26 mai 1616 : *Ce n'est pas pour vous écrire, ma très chère fille, puisque le départ de cet honnête homme me surprend, ce n'est simplement que pour vous donner le bonjour de très grand matin avant que d'être habillée et vous assurer que notre très bon et cher seigneur se porte bien, autant toutefois que le peut permettre le mal qu'il a eu, lequel fut court, mais très dangereux : c'était une grande inflammation de gosier dans lequel l'on craignait qu'il ne se formât un apostème qui l'eût peut-être étranglé. Vous pouvez penser, ma fille toute chère, si cela me fut une bonne mortification en ma solitude. Oh ! Dieu soit béni qui me maintint sa paix parmi tant de douleurs et qui nous l'a conservé et le conservera à longues années, s'il lui plaît.*

Notre s^{te} Mère avait un petit cahier composé de 10 feuillets contenant les questions qu'elle écrivit à notre bx Père et les réponses de celui-ci. La plus grande partie de ce carnet a été écrite peu après la retraite achevée le 22 mai.

Notre s^{te} Mère et notre s^t Fondateur –fin mai 1616 (Euvres de notre s^t Fondateur XXVI p.279 et de notre s^{te} Mère II p.37) :

AU NOM DE + JÉSUS ET MARIE

- *Premièrement tu dois demander à ton très cher Seigneur s'il trouvera à propos que tu renouvelles tous les ans, aux reconfirmations, entre ses mains, tes vœux, ton abandonnement général et remise de toi-même entre les mains de Dieu ; spécifie particulièrement ce qu'il jugera qui te touche le plus, pour enfin faire cet abandonnement parfait et sans exception, en sorte que je puisse vraiment dire : Je vis, non pas moi, mais Jésus Christ vit en moi. Que pour parvenir là, ton bon Seigneur ne t'épargne point, et qu'il ne permette que tu fasses aucune réserve ni de peu ni de prou. Qu'il te marque les exercices et pratiques journalières requises pour cela, afin qu'en vérité et réellement l'abandonnement soit fait.*

- *Je réponds au nom de Notre Seigneur et de Notre Dame : qu'il sera bon, ma très chère fille, que toutes les années vous fassiez le renouvellement proposé, et que vous rafraîchissiez le parfait abandonnement de vous-même entre les mains de Dieu. Pour cela, je ne vous épargnerai point, et vous vous retrancherez des paroles superflues qui regardent l'amour, quoique juste, de toutes les créatures, notamment des parents, maison, pays, et surtout du Père ; et, tant qu'il se pourra, des longues pensées de toutes ces choses-là, sinon es occasions esquelles le devoir oblige d'ordonner ou procurer les affaires requises ; afin de parfaitement pratiquer cette parole : Écoute, ma fille, et penche ton oreille ; oublie ton peuple et la maison de ton père. Devant dîner, devant souper et le soir s'allant coucher, examinez si, selon vos actions du temps précédent, vous pouvez dire sincèrement : Je vis moi, non pas moi, ains Jésus Christ vit en moi.*

- *Si l'âme ainsi remise, ne se doit pas, tant qu'il sera possible, oublier de toute chose pour le continuel souvenir de Dieu, et en lui seul se reposer par une vraie et entière confiance ?*

- *Oui, vous devez tout oublier ce qui n'est pas de Dieu et pour Dieu, et demeurer totalement en paix sous la conduite de Dieu.*

- *Si l'âme ne doit pas, spécialement en l'oraison, s'essayer d'arrêter toute sorte de discours, et regarder Dieu ; demeurant en cette simple vue de Dieu et de son néant, tout abandonnée à la sainte volonté. Je dis même qu'en la pratique des vertus et aux fautes il ne faut bouger de là. Vous me direz : Pourquoi sortez-vous donc de là ? Ô Dieu c'est mon malheur et malgré moi. Je ne suis pas maîtresse de mon esprit, lequel, sans mon congé, veut tout voir et*

ménager. C'est pourquoi je demande à mon très cher Seigneur l'aide de la sainte obéissance pour arrêter ce misérable coureur, car il m'est avis qu'il craindra le commandement absolu.

- D'autant que votre esprit désire que j'emploie l'obéissance, je lui dis ainsi : Mon cher esprit, pourquoi voulez-vous pratiquer la partie de Marthe en l'oraison, puisque Dieu vous fait entendre qu'il veut que vous exerciez celle de Marie ? Je vous commande donc, que simplement vous demeuriez ou en Dieu ou près de Dieu. Ne retournez nullement sur vous-même, ains soyez-là près de lui (...)

- Si elle ne doit pas recevoir toute chose de sa main, je dis jusqu'aux moindres petites, et lui demander aussi conseil de tout, de tout.

- Pour cela, Dieu veut que nous soyons comme un petit enfant. Il faut seulement prendre garde de ne faire pas des attentions superflues, s'enquérant de la volonté de Dieu en toutes particularités des actions menues ordinaires et inconsidérables. (...)

- Voilà ce qui m'est venu en vue où il me semble que je pourrais m'exercer et mortifier. Mon très cher Seigneur l'approuvera, s'il le trouve à propos, et ordonnera ce qui lui plaira et, mon Dieu m'aidera, j'obéirai.

- Faites-le et vous vivrez.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-mai juin 1616 : Votre lettre nous a certes bien touchée ! Dieu nous veuille donner la vraie vertu d'humilité, douceur et soumission, car jamais il n'y a en cela de tromperie, et, où ces pièces manquent, il n'y a pas du fondement, ains pour l'ordinaire de la déception. (...)

Quant à M^{lle} N., nous ne savons qu'en dire, car nous craignons cette inégalité et mélancolie qui la rend sèche. Toutefois, vous ne pouvez faillir à la recevoir au 1^{er} essai et lui dire librement qu'il faut qu'elle se laisse éprouver pour le moins 4 mois dans la maison, avant d'y recevoir l'habit. Quant à la condition qu'elle veut se réserver, se faisant religieuse, d'être toujours avec vous, il n'en faut point parler. Le traité qu'elle prétend faire en se faisant religieuse n'est pas l'achat d'une métairie et, par conséquent, il ne faut point de glose ni de réserve en son contrat ! Tout ce qu'elle se peut réserver, c'est la résolution de ne jamais faire sa propre volonté et de vivre doucement et humblement dans la congrégation. Je vous conjure, ma vraie fille, dans tous ces tracas d'affaires, tenez votre cœur doux, humble, généreux et joyeux, car Dieu requiert cela de vous. (...)

Or sus, ne vous plaignez plus d'être séparée, puisque Jésus-Christ est notre unique lien.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère -6 juin 1616 : En ce jour de s^t Claude, mémorable à notre Congrégation, je ramasse ainsi tout ce que je vous ai dit, pour l'abrégé : Soyez fidèlement invariable en cette résolution, de demeurer en une très simple unité et unique simplicité de présence de Dieu, par une entier abandonnement de vous-même en sa très sainte volonté, et toutes les fois que vous trouverez votre esprit hors de là, ramenez l'y doucement, sans faire pour cela des actes sensibles de l'entendement, ni de la volonté ; car cet amour simple de confiance et cette remise et repos de votre esprit dans le sein paternel de Notre Seigneur et de sa Providence, comprend excellemment tout ce que l'on peut désirer pour s'unir à Dieu. Demeurez donc ainsi, sans vous en divertir pour regarder ce que vous faites ou ferez, ou ce qui vous adviendra, en toute occurrence et en tout événement.

Ne philosophez point sur vos contradictions et afflictions, mais recevez tout de la main de Dieu, sans exception, demeurant douce, patiente et acquiesçant en tout très simplement à sa sainte volonté. Que toutes vos paroles et actions soient accompagnées de douceur et simplicité. Quand vous apercevrez que quelque soin ou désir naîtra en vous, remettez-le en Dieu, ne voulant seulement que lui et l'accomplissement de sa sainte volonté, lui laissant le soin de tout le reste.

Demeurez en la très sainte solitude et nudité avec Notre Seigneur Jésus Christ crucifié.

Faites bien ceci, ma très chère Mère, ma fille. Mon âme, mon esprit vous bénit de toute son affection, et Jésus soit Celui qui fasse de vous, par vous et pour lui sa très adorable volonté. Amen. Amen.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-6 juin 1616 : Donc vous êtes maintenant assurée de la volonté de notre bon seigneur touchant la religion, je veux dire la conversion de notre congrégation en religion, aux conditions qu'il vous a marquées qui sont toutes saintes et dont la résolution est invariable. Il y a longtemps que l'on a offert ce parti à M^{sr} de Lyon et ne voulait pas que l'on le sût, car, je vous prie, que nous importera-t-il de faire nos vœux solennels ou publics comme nous les faisons, d'être appelée religion ou congrégation ? Certes, cela ne nous importe ! Au contraire, nous avons toujours témoigné de le vouloir, mais toujours avec cette invariable réserve de ne rien changer de la fin de notre Institut, ni des moyens de parvenir à cette fin, lesquels nous avons tenus jusqu'à maintenant, grâce à Dieu, à sa gloire, à l'utilité du prochain. Et qui ne nous voudra comme cela, qu'on nous laisse ! Nous ne prions et ne recherchons personne de nous prendre, ains nous serons très contentes de demeurer humblement en notre petitesse, et plus mille fois qu'autrement si la gloire de N.S. ne nous en tirait. Voilà donc, ma très chère fille, votre esprit tout éclairci pour ce sujet, et pourrez satisfaire ceux qui vous parleront. Or je désire bien fort que notre très cher et R.P. Recteur sache bien tout et qu'il en dise en charité son sentiment à M^{sr} et sur tous les articles, car M^{sr} le désire, d'autant que c'est un grand homme de bien et capable. Il m'a semblé voir, en la lettre qu'il m'a écrite la dernière, qu'il croyait tout le contraire de ce qui est ci-dessus. Au reste, ma fille très chère, s'il y a un moyen, faites que M^{sr} l'Archevêque écrive à M^{sr} sa résolution sur sa dernière lettre, parce qu'il nous importe pour l'affaire de Rome (la transformation de l'Institut en Ordre religieux) ; mais ne lui témoignez pas cette particularité, ni même que nous vous ayons mandé de le solliciter.

Ô Dieu, quelle grâce il nous fit, il y a six années, de nous appeler à cette manière de vie si sainte, si propre (...) pour parvenir à la vraie perfection ! Il soit béni à jamais ce divin Sauveur ! Je vous assure, ma vraie première et très chère fille, que je tâche aujourd'hui de fort renouveler mon cœur afin de vivre dorénavant selon la très sainte volonté de Dieu. Croyez-moi, ma fille, vous m'êtes grandement chère et précieuse, et j'ai un désir incomparable que vous vous dépouilliez fort de tout ce qui n'est point Dieu, et que, n'ayant qu'un seul cœur, vous le conserviez tout entier pour le seul Sauveur qui a donné sa chère vie pour obtenir notre amour et notre salut. (...)

Il est vrai, ma fille, j'ai un extrême désir que nous avancions nos sœurs, afin que les prémices de l'esprit que Dieu répand ici et là soient bien employées, mais partout il faut aller toujours avec douceur et suavité, supportant nos petites imbécillités et faiblesses, car nous ne sommes ni ne serons jamais sans cela. (...)

J'admire ma sœur des Gouffiers nous lui écrivons par le retour de M. l'Aumônier (en juillet), car enfin elle perd son temps, et je suis étonnée de ce qu'elle ne nous écrit point. Certes elle perd son temps.

Note : Apprenant par des voies indirectes, la persistance de M^{me} des Gouffiers à travailler au projet de Moulins, la Fondatrice s'en désole : *elle perd son temps...* L'intrépide femme était bien loin de le perdre, encore un mois, et elle allait toucher au but de ses désirs.

Notre s^t Fondateur à S^t Louise de Ballon, Abbaye de S^{te} Catherine-Fête Dieu, fin mai juin 1613 - 1616 : *Qui reçoit la très sainte Communion, il reçoit Jésus Christ vivant : c'est pourquoi son corps, son âme et sa divinité sont en ce divin Sacrement ; et d'autant que sa divinité est celle du Père et du Saint-Esprit, qui ne sont qu'un seul Dieu avec lui, qui reçoit la très Sainte Eucharistie reçoit le corps du Fils de Dieu et, par conséquent, son sang et son âme, et par conséquent la très Sainte Trinité. Mais néanmoins, ce divin Sacrement est principalement institué afin que nous reçussions le corps et le sang de notre Sauveur, avec sa vie vivifiante : comme les habillements couvrent principalement le corps de l'homme, mais parce l'âme est unie au corps, ils couvrent par conséquent l'âme, l'entendement, la mémoire et la volonté. Allez bien simplement en cette croyance, et saluez souvent le Cœur de ce divin Sauveur qui, pour nous témoigner son amour, s'est voulu couvrir des apparences de pain, afin de demeurer très familièrement et très intimement en nous et près de notre cœur.*

Notre s^{te} Mère à S^t PM de Châtel-juin 1616 : *Je vous confesse, ma toute chère fille, que vos lettres me sont à utilité particulière, je vous prie de m'écrire bien toutes vos pensées sur l'Institut, afin que, proposant tout à notre très cher Père, il range toutes choses pour le mieux.*

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-juin 1616 : *Selon mon avis, il n'y aura point d'inconvénient de laisser communier cette bonne Sœur ;*

Note : Il s'agit de la permission accordée à S^t Jeanne-Marie Coton. Sœur du célèbre confesseur de Henri IV, Jeanne-Marie Coton avait été mariée à Guillaume de la Chaise, seigneur d'Aix. La vie du monde n'eut aucune influence sur cette âme prévenue dès l'enfance de grâces spéciales, et les affaires extérieures ne pouvaient la retirer de son union avec Dieu. Les faveurs extraordinaires qu'elle recevait furent soumises à l'examen de M. de Bérulle, et le P. Coton, qui y reconnurent l'action divine. Son mari qui admirait sa femme, lui laissait toute liberté de suivre ses attrait de pénitence et d'oraison. En 1615, il la laissa veuve avec deux jeunes enfants. M^{me} d'Aix les confia à son frère aîné, et vint se présenter en 1616 à la Visitation de Lyon ; elle y prit l'habit le 24 juin. Une difficulté sérieuse l'empêcha de poursuivre son noviciat : habituée à la Communion journalière, elle obtint d'abord de continuer cette pratique ; mais quand on voulut ensuite éprouver sur ce point son obéissance et sa démission de jugement, on ne les trouva point aussi parfaites que le demande l'esprit de la Visitation. On ménagea doucement sa sortie (1617), avec l'agrément du P. Coton. Retirée à Roanne, M^{me} d'Aix y mena une vie exemplaire, couronnée par une très sainte mort.

il faut s'il est possible, arracher aux Sœurs de la Congrégation cette imperfection ordinaire aux femmes et filles, de la vaine et jalouse imitation. Il les faut affermir, s'il est possible, à ne vouloir tout ce que les autres veulent : c'est-à-dire, à ne faire pas toutes les mêmes exercices, hors ceux de la Règle, ains que chacune marche selon le don de Dieu ; mais que toutes aient cette unique et simple prétention de servir Dieu, ayant ainsi toutes une même volonté, une même entreprise, un même projet, avec une grande résignation d'y parvenir une chacune selon les moyens que la Supérieure et le Père spirituel jugeront expédients. En sorte que celles qui communient plus souvent n'estiment pas moins les autres qu'elles, puisqu'on s'approche maintes fois plus près de Notre-Seigneur en s'en retirant avec humilité, qu'en s'en approchant selon notre goût propre ; et celles qui ne communient pas si souvent, ne se laissent point emporter en la vaine émulation. Il est vrai qu'il ne faut pas permettre que la Règle soit outrepassée, sinon rarement, et pour des sujets pareils à celui-ci.

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre-17 juin 1616 : *Le livre (TAD) s'achèvera dimanche ou lundi ; on le portera, Dieu aidant ; ne craignez point qu'il n'arrive à temps. Au reste, c'est une merveille comme ce bon seigneur peut supporter les accablements d'affaires qu'il a. Dieu fait miracle de le soutenir parmi cette foule et de faire écrire une matière si haute et si sainte par un esprit si distrait et employé à tant de diverses affaires.*

Nous jubilons de joie en l'attente de cette œuvre et de nos pauvres chères sœurs. (Péronne-Marie de Châtel, dont la santé fléchissait, fut rappelée à Annecy. Elle revint, accompagnée de Mère MJ Favre et de M. Michel Favre, le 16.07 au soir. C'est S^t Anne-Françoise Chardon qui la remplacera à Lyon).

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-27 juin 1616 : *Voilà la Préface et le projet de l'Oraison (TAD) : voyez-la et me la renvoyez ; que je l'aie à une heure et demi pour le plus tard, afin que la fasse transcrire. Écrivez-moi votre petit sentiment.* (La Préface du TAD est datée du 29 juin)

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-mai-juillet 1616 (en l'absence de M. Favre, Aumônier de la Visitation d'Annecy) *Je vous demande si vous pourrez avoir un P. Barnabite. Que s'il ne se peut bonnement, renvoyez-moi, et je vous pourvoirai bravement, et, tout au fin pis, ce sera d'un pauvre Évêque que vous aimez comme vous-même ; aussi est-il en tout, vôtre.*

Pendant ce temps, que fait M^{me} des Gouffiers ? Aidée de son frère, le baron d'Anlezy, des PP. Capucins et Jésuites, et surtout du Recteur, le P. Aignan Moreau s.j., M^{me} des Gouffiers avait obtenu l'approbation des principaux de la ville, du M^{al} de S^t-Géran gouverneur de la province, et de l'Archevêque de Lyon administrateur du diocèse d'Autun. Forte de toutes ces permissions, M^{me} des Gouffiers prépare une chapelle dans la maison qu'elle venait d'acheter et l'orne de son mieux. Le samedi 25 juin, le modeste oratoire se remplit de la plus noble assemblée. Le Chapitre de Notre-Dame s'y était rendu processionnellement, ainsi que tous les Corps réguliers ; le gouverneur et sa famille, le maire et les échevins, et un grand nombre de seigneurs les y avaient suivis. M. Claude Feydeau, doyen de la Collégiale de Moulins, délégué par M^{sr} de Marquemont, « donna la bénédiction épiscopale suivant le pouvoir qu'il en avait reçu, célébra la Messe et fit un discours très pathétique sur le sujet de la cérémonie », qui se termina par le chant du *Te Deum*. La fondation était faite, il ne manquait que les fondatrices... M^{sr} de Marquemont, de passage à Moulins le 4 juillet, écrivit à l'Évêque de Genève ainsi que le M^{al} de S^t-Géran, le P. Aignan Moreau s.j. ainsi que le maire et les échevins, pour les demander. On peut juger de la surprise de nos s^{ts} Fondateurs !

Notre s^t Fondateur à M. Michel Favre-8 juillet 1616 : *Je suis marri de la peine en laquelle M. Rigaud (libraire) s'est mis pour la Préface, que je m'assure vous aurez reçue dès maintenant par un voiturin qui porte une charge de soie à M. Magnin, qui m'a promis de faire rendre le paquet soudain qu'il serait arrivé. Et vous trouverez les lettres et la Préface même de longue date, parce que tout était prêt dès la veille de st Pierre, que le même voiturin devait partir, mais alla depuis retardant jusqu'à mardi passé (5 juillet) ; et si j'eusse trouvé commodité plus tôt, la chose eut encore été plus avancée. Mais ce que M. Rigaud m'avait assigné la fin de l'impression au 20 de ce mois, m'a empêché d'aller plus vite ; mais il me pardonnera bien cette faute.*

À propos de faute, il y en a deux notables au livre, dont l'une est de l'imprimeur, qui a omis une ligne entière ; l'autre est de moi, qui ne sais où j'avais l'esprit quand j'écrivis les 4 vers (livre XII, chap.4), je vous prie qu'on les ôte pour y mettre ceux que je vous envoie, car ces vers ainsi qu'ils sont, sont capables de fâcher plusieurs lecteurs et les dégoûter. J'ai encore fait une autre faute remarquable et digne de mon inadvertance ordinaire : c'est qu'au VII^e livre, le titre du livre et le titre du I^{er} chapitre sont de même.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-8 juillet 1616 : *Je le vous dis clairement, ma fille, il n'y a que la souveraine autorité du Saint-Siège qui nous fasse jamais rien changer : ce qui est résolu est résolu, ainsi que vous savez. Mais quoi, le Pape n'a garde de nous forcer à dire ce que nous ne savons pas et que nous ne saurions jamais apprendre (certains personnages voulaient imposer à la Visitation la récitation du grand Office). En tout le très saint vouloir de Dieu soit fait.*

Faites-le (l'aumônier C. de Sévelinges) bien prier pour notre affaire de Rome ; et faites que discrètement il s'enquière des Ursulines si celles de Paris disent le grand Office (à Paris elles furent obligées de se mettre sous la règle de s^t Augustin avec clôture et vœux solennels. Le grand Office fut toutefois remplacé par le petit Office de la Sainte Vierge, sauf à certains jours de fête).

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur- 1616 : *L'on nous vient dire tout maintenant que demain, le matin, il part un homme pour Lyon. Si vous pouvez, écrivez, je vous supplie, un mot à Mgr de Lyon, mais de bonne encre, car il me semble que cette affaire est de si grande importance pour cette maison qu'elle mérite d'être pressée. Mon très cher Père dira que je suis toujours ardente. Oh certes, je le serais de bon cœur pour ceci, si j'y pouvais quelque chose. Il me semble qu'il ne faut point témoigner à Mgr de Lyon que l'on ait nulle sorte de doute de n'obtenir l'Office et ne sais pour cela si je lui en dois parler, ains seulement de nous faire avoir le dépêche, selon que le Père a écrit que l'on l'avait accordé. Voilà ce que j'écris, car il faut aller souper. Vous me manderez ce que je dirai de plus, s'il vous plaît, mon vrai et très cher, que Dieu fasse très parfaitement saint en toute son âme.*

Notre s^t Fondateur à s^t Robert Bellarmin-10 juillet 1616 : *Ignoré de Rome et du monde, je viens, selon la charité qui est dans le Christ, présenter à un Cardinal très connu et très aimé du monde et de Rome une confiante prière.*

Nous avons, tant ici qu'à Lyon, deux Congrégations de vierges et de veuves qui, bien que méritant plus exactement le nom d'Oblates que celui de Religieuses ou de Moniales, ne laissent pas de pratiquer très saintement la chasteté et la céleste pureté, d'embrasser en toute simplicité l'obéissance et de suivre très religieusement la pauvreté. Sans que leur Règle les assujettisse à la clôture, la ferveur de leur âme la leur fait observer presque perpétuelle, car il leur faut des raisons très graves et très saintes pour mettre le pied hors de leur maison. Par contre, à des heures diversement et convenablement réparties le long de la journée, elles récitent ensemble, au chœur, le petit Office de la B^{se} Vierge, et avec un chant si heureusement adapté aux règles de la piété, qu'il serait difficile de dire si la douceur l'emporte sur la gravité, ou la gravité sur la douceur. Quant à cette prière angélique qu'on appelle oraison mentale, elles y consacrent pareillement, et avec le plus grand fruit, deux heures, l'une le matin, l'autre le soir. Et, pour conclure d'un mot, elles paraissent rappeler ces femmes dont s^t Grégoire de Nazianze parle en termes si magnifiques à Hellénus, n'hésitant pas à les appeler de célestes et très belles étoiles du Christ.

Or, il n'y a pas bien longtemps, étant allé saluer M^{sr} l'Archevêque de Lyon (juin 1615), et nous étant tous deux entretenus de l'état de nos affaires ecclésiastiques, la conversation tomba, entre autres choses, sur ces deux Congrégations de femmes, qui sont en si bonne odeur dans l'un et l'autre diocèse, qu'il semblerait de toute importance de leur donner une constitution régulière.

Et comme l'Archevêque faisait remarquer l'avantage qu'il y aurait à les amener tout d'abord à embrasser une Règle religieuse parmi celles que l'Église a approuvées, avec la clôture et les vœux solennels, je me suis, moi aussi, facilement rallié à cette opinion, tant à cause de l'autorité particulière qu'a sur moi ce grand personnage, de son expérience et de sa piété bien connues de tous, qu'à cause de la gloire attachée à ce titre d'Ordre religieux dont il semble que ces Congrégations, d'ailleurs très pieuses, recevraient un grand lustre. Ainsi fut-il donc décidé entre nous. Et nous étant mis à l'œuvre, ce fut merveille que la douce et facile inclination de cœur vers l'obéissance que nous rencontrâmes chez les Sœurs.

Les devoirs religieux qui remplissent leur vie n'ont que trois particularités, mais qui leur tiennent extrêmement à cœur, et dont la concession par le Siège Apostolique enlèverait à ce changement d'état tout ce qu'il pourrait avoir de dur ou d'amer. Or, ces particularités sont de telle nature, qu'à mon avis, elles ne s'opposent nullement à la clôture et à l'état religieux des Instituts de femmes, et que, si nous en croyons les gens les plus au courant de notre situation en France, elles y auraient pour effet, non d'amoindrir la piété, mais plutôt de l'exciter grandement.

Le 1^{er} point, c'est de n'être pas obligées à l'Office des clercs, à savoir au grand Office, mais seulement au petit Office de la B^{ve} Vierge. Et voici le motif de ce désir : ces Congrégations admettent fort souvent des personnes déjà d'un certain âge, qui ne pourraient qu'à grand-peine s'habituer au grand Office avec toutes ses rubriques. En outre, ce petit Office de la S^{te} Vierge est par elles récité avec une scrupuleuse observance des tons, accents et pauses, ce qu'elles ne pourraient absolument pas s'il leur fallait réciter un Office plus long. Cela est d'autant plus digne d'être pris en considération, que, de toutes les femmes du monde entier, il n'est point qui prononcent le latin aussi défectueusement que les françaises, à qui il serait vraiment impossible, dans une telle variété d'Offices, de Leçons et de Psaumes, d'observer exactement les lois de l'accentuation et de la prononciation. C'est en effet une grande pitié que la prononciation que l'on entend dans la plupart des monastères de femmes, et dont l'étrangeté va jusqu'à exciter le rire chez des auditeurs d'ailleurs bien disposés, et la moquerie, sinon le scandale, chez les demi-savants et les hérétiques.

Un 2nd point, c'est la permission qu'elles accordent à des veuves de venir, pendant des années parfois, habiter avec elles, en costume séculier, très modeste il est vrai, pour se livrer aux pieux exercices de la Congrégation ; et cela, non pas sans doute à toutes les veuves, mais à celles-là seules qui, désireuses d'entrer en Religion, et, en attendant, songeant d'une manière sérieuse à donner congé au siècle et aux sollicitations matrimoniales, cherchent prudemment à cacher ce trésor de la chasteté, qu'elles portent dans des vases fragiles, de crainte que, le portant en leurs mains sous le regard des enfants des hommes, elles ne l'exposent à devenir la proie des voleurs.

Et voilà la raison de ce désir : telle est, dans ces pays-ci, la liberté hardie des hommes à harceler les veuves, même les plus pieuses, de leurs conversations et provocations mondaines, que celles qui veulent pratiquer la véritable viduité, ont de la peine à le faire en toute sécurité ; à quoi on obvie très heureusement par ce moyen. L'obéissance et la clôture presque complète à laquelle ces veuves s'astreignent (car à peine leur arrive-t-il de sortir une ou deux fois par an pour régler leurs affaires domestiques), nous autorisent à croire que la pratique dont nous parlons, loin d'avoir des inconvénients, offre au contraire plusieurs avantages. Elle présente même beaucoup moins de péril que celle qui, dans la plupart des monastères les plus pieux, permet aux Sœurs converses d'aller et de venir pour des raisons d'affaires ; et la difficulté n'y est guère plus grande que dans la coutume pourtant généralement admise, de recevoir des jeunes filles dans les monastères pour y faire leur éducation. Qu'importe-t-il, en effet, qu'une jeune fille soit reçue dans un couvent pour y être instruite, ou une veuve pour y conserver la chasteté ? Ce sont là des considérations auxquelles souscrira quiconque sera bien au courant des mœurs et des habitudes de nos régions françaises.

3^{ème} point. Outre les veuves dont nous venons de parler et qui se proposent sincèrement de renoncer au siècle, il leur arrive aussi d'admettre des femmes engagées dans les liens du mariage, qui, voulant entreprendre une vie nouvelle dans le Christ, et faire, avec la préparation de quelques exercices spirituels, ce qu'on appelle une confession générale, ont besoin de se retirer pour plusieurs jours en quelque lieu éloigné des bruits du monde. Quels fruits abondants produit cette sainte et courte hospitalité, on ne saurait assez le dire ; car ce n'est pas là seulement une question de repos, mais de condescendance au sentiment de pudeur, de réserve et d'honnêteté, naturel à leur sexe, que l'on ménage en les mettant en rapport avec leurs confesseurs par une petite fenêtre munie d'un treillis de fer, pratiquée tout exprès pour les confessions des Sœurs ; là, elles reçoivent des enseignements salutaires qu'elles peuvent ensuite, avec quelqu'une des Sœurs, méditer à loisir.

Or, s'il existe des raisons de piété qui autorisent les femmes à franchir de temps en temps la clôture des couvents de Religieuses (et il en existe), il convient de compter ces deux là parmi les principales, à condition toutefois qu'on n'en use qu'avec l'approbation écrite de l'Ordinaire ou de son vicaire général, et pour autant que ces pratiques ne porteront aucun préjudice à la discipline régulière. Que s'il est permis de tirer du passé des conjectures pour le présent et pour l'avenir, il n'est certainement rien de plus saint, rien de plus utile ; aussi faut-il espérer que, n'ayant eu jusqu'à ce jour que les plus heureux résultats, il en sera de même dans la suite.

Au reste, M^{sr} l'Archevêque de Lyon possède un intercesseur d'un très grand crédit en la personne de l'Ambassadeur du Roi très chrétien (auprès de la Cour de Rome, François-Juvénal des Ursins) ; et les Sœurs de cette ville peuvent elles-mêmes compter sur les prières très puissantes de la Duchesse de Mantoue (Marguerite de Savoie) qui les aime beaucoup. Pour moi, très éminent Cardinal, c'est à votre unique intercession que j'ai recours. Vous êtes, en effet, le seul membre de cet auguste Collège apostolique que j'aie l'honneur de connaître (des membres du Sacré-Collège que François de Sales avait connus personnellement en 1599 lors de la solennelle séance d'examen devant Clément VIII, il ne restait plus à Rome que le C^{al} Borghèse, devenu Paul V et Bellarmin) ; et étant à même d'apprécier parfaitement nos affaires de ce côté des Alpes, vous pouvez

faire entendre aux autres que le progrès des choses divines doit être procurer, ici d'une manière, là d'une autre, selon les différences de mœurs et de pays. Enfin, comme garant de votre commisération à l'égard de ce pauvre diocèse, j'ai vos livres des Controverses (ce livre avait été l'arme principale de l'Apôtre du Chablais contre la Réforme, après la Bible), et, pour gage de votre bienveillance à l'égard des âmes dévotes, j'ai votre dernier-né et tant aimable Benjamin (La montée de l'âme vers Dieu, il en parle dans la Préface du TAD) ; ce qui ne me laisse aucun doute.

Aussi, me confiant aux excellentes dispositions de Votre Illustrissime Seigneurie pour les gens de bien et leurs efforts pour le bien, je lui demande instamment et la supplie, m'en rapportant à sa prudence, d'appliquer à la poursuite et au bon succès de cette affaire toute l'autorité qu'elle possède (la réponse du C^{al} Bellarmin est datée du 29.12.1616).

Adieu, très illustre Prélat ; veuillez, pour l'amour du Christ, m'excuser et m'aimer : je vous en prie et supplie humblement.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-15 juillet 1616 : *Que veut dire, ma très chère fille ma mie, que vous nous tenez en si longue attente de votre arrivée ? M. Michel nous avait écrit que vous deviez partir le jeudi 7 de ce mois. (...) Souvenez-vous d'apporter le sentiment du R.P. Recteur sur nos Règles, s'il se peut. Adieu, ma mie, à Dieu soyons-nous éternellement, sans exception ni réserve. Oh ! Qu'heureuses sont les âmes qui sont tout à Dieu et qui en vérité peuvent dire : Jésus est tout mon bien et je suis toute sienne !*

Notre s^{te} Mère à M^{me} des Gouffiers-17 juillet 1616 : *Dieu soit béni de tout ce que vous écrivez ! Et l'œuvre pour laquelle vous avez tant travaillé vous soit une couronne précieuse ! Que la gloire du Sauveur en soit accrue et notre consolation augmentée en lui servant.*

Certes, ma très chère fille, si cette gloire de Dieu et votre réputation n'eussent été fort mêlées en cette occasion (la fondation de Moulins), nous n'eussions nullement fait le coup que nous faisons de vous envoyer de nos sœurs pour les raisons que ma sœur J.C. vous dira, qui sont inflexibles, et l'eussent été pour tout autre que pour vous pour maintenant ; car Lyon nous a appris comme il faut marcher. Ces filles que nous vous envoyons (les compagnes de la Mère de Brécharde sont : FG Bally, MA Humbert et JM de la Croix) seront à Lyon, Dieu aidant le 29 de ce mois, et vous les pourrez aller prendre le 5 ou 6 août, mais non pas plutôt. (...) Mais ne vous engagez plus au combat, jusqu'à ce que nous soyons bien armées de toutes les pièces requises. Il vaut mieux peu de maisons et bonnes que beaucoup et mal accommodées. (La Mère de Brécharde et ses sœurs pour la fondation de Moulins quittèrent Annecy le 22 juillet, la Mère MJ Favre les accompagna jusqu'à Lyon).

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécharde-22 juillet 1616 : *Le service que vous allez rendre à Notre-Seigneur et à sa très glorieuse Mère, est apostolique ; car vous allez assembler, ma très chère Fille, plusieurs âmes en une Congrégation, pour les conduire, comme une nouvelle bande, à la guerre spirituelle contre le monde, le diable et la chair, en faveur de la gloire de Dieu ; ou plutôt, vous allez former un nouvel essaim d'abeilles qui, en une nouvelle ruche, fera le ménage du divin amour, plus délicieux que le miel.*

Or allez donc toute courageuse, en une parfaite confiance en la bonté de Celui qui vous appelle à cette sainte besogne. (...) La sainte humilité est grande partisane de l'obéissance, et comme elle n'ose jamais penser de pouvoir chose quelconque, elle pense aussi toujours que l'obéissance peut tout ; et comme la vraie simplicité refuse humblement les charges, la vraie humilité les exerce simplement.

Votre corps est imbécile, mais la charité, qui est la robe nuptiale, couvrira tout cela. (...) Il faut être également franche à prendre et demander les remèdes, comme douce et courageuse à supporter le mal. Qui peut conserver la douceur emmi les douleurs et alangourissements, et la paix entre le tracas et multiplicité des affaires, il est presque parfait ; et bien qu'il se trouve peu de gens, es Religions mêmes, qui aient atteint à ce degré de bonheur, si est ce qu'il y en a pourtant, et faut aspirer à ce haut point.

Cette égalité d'humeur, cette douceur et suavité de cœur est plus rare que la parfaite chasteté, mais elle n'en est que plus désirable. Je la vous recommande, ma très chère Fille, parce qu'à icelle, comme à l'huile de la lampe, tient la flamme du bon exemple, n'y ayant rien qui édifie tant que la charitable débonnairété.

Tenez bien la balance droite entre vos filles, à ce que les dons naturels ne vous fassent point distribuer iniquement vos affections et bons offices. (...)

Allez donc, ma chère Fille, à l'œuvre pour laquelle Dieu vous a élue. (...) Ayez donc un grand courage, non seulement grand, mais de grande haleine et de grande durée, et pour l'avoir, demandez-le souvent à Celui qui seul le peut donner ; et il le vous donnera, si en simplicité de cœur vous correspondez à sa grâce. L'amour, paix et consolation du Saint-Esprit soit à jamais en votre âme.

S^t Françoise-Gabrielle Bally avait fait profession le 6.08.1615. Elle quittera Moulins pour Bourges en 1619. Elle y sera supérieure en 1622-1628, et y décèdera en 1634. Sœur Marie-Avoye (Hedwige) Humbert avait fait profession le 25.01.1614, elle décèdera à Moulins en 1657. Sœur Jeanne-Marie de la Croix fait profession peu avant le départ (erreur dans le Livre du Couvent d'Annecy 24.07), elle coopère à la fondation de Paris en 1619, au 2nd Monastère en 1626, en 1635 elle revient à Annecy, puis est envoyée au 2nd Monastère où elle décèdera en 1668.

En ce mois de juillet 1616, le duc de Nemours se révolte ouvertement contre son souverain. Charles-Emmanuel, toujours menacé par les Espagnols, s'était mis en état de défense et avait réclamé à son cousin les renforts promis depuis longtemps. Obéissant en apparence, Henri de Nemours leva une armée, et fit partir d'abord le régiment de Poligny. Comptant sur l'argent et les troupes d'Espagne pour soustraire son apanage à la domination du Duc de Savoie, Henri de Nemours passe à l'ennemi. La noblesse et le peuple ne furent point complices de sa trahison. Tandis que Louis

de Sales battait les soldats de Poligny, le 22 juillet Annecy refusait le passage aux trois compagnies françaises commandées par le Colonel de la Grange (3 de ses filles entrèrent à la Visitation de Lyon). Pendant ces jours de troubles, l'Évêque « fut la seule espérance de ses pauvres enfants », dit Charles-Auguste.

En note dans les Œuvres complètes tome VIII p.179 : Nous lisons dans le Procès de canonisation de s^t François de Sales : « en l'année 1616, et environ le mois de juillet, les habitants d'Annecy, épouvantés de la nouvelle qu'on leur donnait que les ennemis de l'État y voulaient aborder du côté de la Bourgogne, étaient comme à demi-morts et éperdus ; sur quoi le B^x, revenant de dehors, ayant fait appeler le peuple en l'église de S^t-François, il fit la prédication commençant par le Psaume 124 : *Qui s'appuie sur le Seigneur*, et remettant et disposant le peuple à la Providence de Dieu, il le rendit tellement consolé que tous unanimement étant réduits hors de crainte et d'appréhension disaient : 'Nous avons peur en cette ville parce que M^{sr} de Genève n'y était pas'.

Il refusa d'abandonner la ville, promit que cette levée de boucliers s'évanouirait, et que ces grands princes s'accorderaient. Prophétie qui se vérifia dans la suite. Pour l'heure, le Colonel de la Grange et ses troupes se retirèrent dès le 25 juillet. Le Duc de Savoie envoya son fils Victor-Amédée afin de surveiller mieux les mouvements des troupes du Duc de Nemours et ses agissements avec la France. Il lui était plus facile aussi de préparer les voies à une réconciliation sur les terres mêmes du prince révolté. Le 12 août, il descendit chez l'Évêque et eut une longue conférence avec lui et ses deux frères, Louis et Janus de Sales, ensuite il logea au château d'Annecy, demeure des Duc de Nemours. Profitant du séjour de Victor-Amédée à Annecy, s^t François de Sales avait conféré longuement avec lui sur les moyens à prendre pour la réforme des monastères d'hommes et de femmes de la Savoie. Il lui présenta un mémoire écrit de sa main sur ce sujet, et le Prince lui promit de le faire exécuter quand il en verrait le temps venu.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-15 août 1616 : *Ma très chère Mère, je considérais au soir, selon la faiblesse de mes yeux, cette Reine mourante d'un dernier accès d'une fièvre plus suave que la santé, qui est la fièvre d'amour, laquelle, desséchant son cœur, enfin l'enflamme, l'embrase et le consume, de sorte qu'il exhale son saint esprit, lequel s'en va droit entre les mains de son Fils. Veuille cette Sainte Vierge nous faire vivre, par ses prières, en ce saint amour ! Qu'il soit à jamais le très unique objet de notre cœur ; que puisse notre unité rendre à jamais gloire à l'amour divin, qui porte le sacré nom d'unissant.*

Je n'ai pas une si heureuse naissance, ma très chère Mère, que d'avoir paru en ce monde au jour auquel la très Sainte Vierge notre Reine parut au ciel (...) ainsi que nous dirons Dimanche, jour auquel je naquis, avec cette gloire que cela a été entre les octaves de cette grande Assomption. Que je veux approfondir creusement notre cœur devant cette Dame élevée, afin qu'il lui plaise le remplir de cette surabondante rosée d'Hermon, qui distille de toutes parts de sa sainte plénitude de grâces.

Oh, quelle perfection toute souveraine de cette colombe, au prix de laquelle nous sommes des corbeaux ! Hélas, parmi le déluge de nos misères, j'ai souhaité qu'elle trouvât le rameau de l'olive du saint amour, de la pureté, de la douceur, de l'oraison, pour le rapporter en signe de paix à son cher Colombeau, à son Noé. Vive Jésus, vive Marie, le support de ma vie ! Amen.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde-15 août 1616 : *Ce n'est que pour vous faire la correction, ma mie, que je vous écris ce billet, et vous dire que vous ne nous traitiez point comme cela de laisser passer des occasions d'écrire sans le faire. Certes, si je vous tenais, je vous embrasserais bien serré pour vous mortifier ! Oh bien, je pardonne tout le passé mais n'y retournez plus.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-fin août 1616 : ... *Et bonjour, mon très unique Père ! Voilà un bouquet : que plût au bon Dieu que la très sainte charité et pureté régnât parfaitement en ce cœur qui est ici ! Jésus soit la vie de notre âme et notre roi souverain !*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-4 septembre 1616 : *Il ne faut pas être si tenant (...) enfin si elle est si brave fille, il ne faut pas regarder de si près. Faites votre pouvoir, ma chère fille, pour alentir ce désir que l'on a tant aux choses temporelles. Je vous prie de me mander tout ce que vous savez de nos pauvres sœurs de Moulins : j'en suis en peine ; Dieu, par sa bonté, les gouverne. Elles auront prou d'affaires, ainsi que me mande ma sœur Jeanne-Charlotte.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère (peut-être à Mère MJ Favre, ou bien composée de deux fragments, le tout provenant des Épîtres spirituelles de 1626)-7 septembre 1616 : *Je vis en espérance, ma très chère Fille, que si mon ingratitude ne me forçât (exclut) point du Paradis, je jouirai un jour par complaisance de la gloire éternelle en laquelle vous vous plairez par jouissance, après avoir saintement porté la croix en cette vie, que le Sauveur vous a imposée, du soin de le servir fidèlement en votre personne et en la personne de tant de chères Sœurs, qu'il veut être vos filles en ses entrailles.*

Je les salue, ces très chères filles, en l'amour de la très Sainte Vierge, sur le berceau de laquelle je les invite de jeter tous les matins des fleurs pendant cette sainte octave : des saints soucis de la bien imiter, des pensées de la servir à jamais, et surtout des lys et des roses de pureté et ardente charité, avec les violettes de la très sacrée et très désirable humilité et simplicité.

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécharde-19 septembre 1616 : *Je n'ai reçu aucune de vos lettres, ma très chère Fille, depuis votre départ ; cela, je vous prie, que veut-il dire ? Or, je sais bien néanmoins que votre charité est invariable.*

Mais, j'apprends par lettres venues de Lyon, que vous êtes malade, et un peu même étonnée de n'avoir pas trouvé les choses en si bons termes comme notre désir nous le faisait imaginer. Voilà, ma très chère Fille, les vrais signes de la bonté de l'œuvre : l'accès y est difficile, le progrès un peu moins, et la fin bienheureuse. Ne perdez point courage, car Dieu ne perdra jamais le soin de votre cœur et de votre troupe, tandis que vous vous confierez en lui.

Note : Le silence de Mère JC de Brécard s'explique par le fait que M^{me} des Gouffiers ne lui communiquait pas les lettres de nos s^{ts} Fondateurs. Les difficultés avaient commencé de bonne heure pour les fondatrices. L'histoire de la fondation raconte qu'ayant compté sur les grands secours que M^{me} des Gouffiers avait promis, elles n'avaient fait aucune provision. Arrivées à Moulins, ce fut pire encore. Deux ou trois jours après l'établissement (24.08.1616), Mère JC de Brécard tomba malade, en sorte qu'elle fut près de deux mois dans le lit. M^{me} des Gouffiers prit tellement le dessus que la Mère de Brécard « n'osait sonner mot ».

Mais, il faut que je vous dise naïvement ce que je crains plus que tout en cette occurrence : c'est la tentation des aversions et répugnances entre vous et notre sœur des Gouffiers, car c'est la tentation qui arrive ordinairement es affaires qui dépendent de la correspondance de deux personnes. (...) Si quelque chose de tel arrivait entre vous deux, cela ne serait pas étrange, pourvu qu'il ne durât pas. (...) Souffrez, ne dépitez point, adoucissez tout, regardez que c'est la besogne de Dieu à laquelle cette dame s'emploie selon son sentiment, et vous selon le vôtre, et que toutes deux vous devez entreporter et entresupporter pour l'amour du Sauveur.

Votre maladie corporelle sert de surcharge, mais l'assistance promise aux affligés vous doit grandement fortifier. Croyez-moi, il faut semer en travail, en perplexité, en angoisse, pour recueillir en joie, en consolation, en bonheur, et la sainte confiance en Dieu adoucit tout, impètre tout et établit tout.

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers-19 septembre 1616 : *Cette grande chère Fille qui n'écrit point mériterait qu'on la laissât aussi en son silence ; mais mon affection ne le permet pas. Et que vous dirai-je donc, ma très chère Fille ? Je vous recommande la confiance en Dieu, la parfaite simplicité, la sincère dilection.*

Vous avez là ces pauvres chères Sœurs, lesquelles sont sous votre crédit, et dépendent de votre assistance au progrès du service pour lequel elles sont allées : unissez vos cœurs et faibles forces, car par l'union vous prendrez des forces invincibles.

Notre Mère vous dira peut-être si elle en a le loisir, la crainte que j'ai que les renardeaux n'entrent dans cette petite nouvelle vigne pour la démolir, je veux dire les aversions et répugnances. Étouffez-les en leur naissance ; tenez votre charité bandée et tenez pour suspect tout ce qui sera contraire à l'union, au mutuel support, à la réciproque estime que vous devez avoir les unes envers les autres.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-19 septembre 1616 : *Ma très chère fille, je vous dis confidemment, je suis bien en peine de nos sœurs de Moulins. L'esprit de ma sœur Gouffiers est un terrible esprit ! (...) Sachez si les filles de s^{te} Ursule disent le petit Office de Notre-Dame au Chœur ou en particulier, et ayez à reprendre votre patience avec le bon Mr. L'Archevêque qui vous exercera, je le salue en toute révérence. Ne doutez point qu'aussitôt que nous pourrons, vous n'ayez des nouvelles de Rome. (...) Je ne sais que ce sera des lassitudes de la pauvre s^r Péronne-Marie : les médecins y perdent leur science. J'en suis bien marrie, car elle servirait bien, c'est un bon cœur.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-30 septembre 1616 : *Je vous dis touchant l'aversion que vous avez à recevoir les soulagements que l'on désire qu'il la faut absolument surmonter et user d'une douce condescendance, car enfin vous les édifierez mieux par là qu'en faisant votre propre volonté. Il faut dire simplement vos incommodités, au partir de là, obéir. Et qu'elles fassent de même en leurs incommodités, autrement vous leur apprendrez à être opiniâtres sous le prétexte d'un grand courage.*

Si les troubles n'empêchent nous aurons une douzaine de novices cette année. Ô Dieu, que je désire qu'il vous aille de braves esprits, et capables pour dresser au gouvernement des autres, car, voyez-vous, Notre-Seigneur étendra fort cette petite congrégation. Quel honneur et quel bonheur d'être sacrifiées et consacrées au service de la gloire de ce divin Sauveur et de ses chères épouses !

Nos affaires sont bien acheminées à Rome. Dieu fera réussir heureusement cela, je l'espère de sa bonté, puisqu'il y a tant d'apparence que ce sera sa gloire.

La situation politique était inquiétante. Henri de Nemours, pour gagner à sa cause la cour de France, avait député à Paris, vers la fin d'août, Guillaume de Foras. Pendant que ce gentilhomme traitait auprès de la Reine Mère Marie de Médicis et des princes français, Henri de Nemours, soutenu par les subsides espagnols, se préparait à entrer en campagne. Le prince Victor-Amédée, de son côté, organisait activement la défense, et la rencontre des deux armées devenait de jour en jour plus imminente. Annecy avait à redouter l'approche du Duc de Nemours, irrité de sa courageuse résistance du 22 juillet et de l'occupation de son château par Victor-Amédée. En date du 30.09, les syndics d'Annecy reçurent un commandement du Duc de Savoie de réparer promptement les murailles de la ville. On s'avisa de prendre les matériaux nécessaires à la construction de l'église de la Visitation. Notre s^{te} Mère en avertit notre s^t Fondateur qui fit des démarches auprès des syndics. *Nous sommes à la veille de recevoir bravement nos ennemis, et espérons que Dieu regardera notre innocence,* écrit notre b^x Père le 5.10 à un correspondant. Ce fut le 26.10, dans la vallée de Chésery, qu'eut lieu la rencontre des troupes de Nemours et de Savoie. Le prince de Piémont, Victor-Amédée, fut victorieux et Henri de Nemours ne continua pas la guerre. Le traité de paix fut signé le 14.11, à des conditions plus avantageuses que Nemours n'aurait dû s'y attendre (à cause de ses relations avec la France).

Notre s^{te} Mère à notre st Fondateur-début octobre 1616 : (Après avoir dit son inquiétude au sujet des matériaux de construction que Messieurs de la Ville voulaient prendre). *Notre Marie-Aimée a été bien troublée sur ces nouveaux bruits (de combats) et que son mari était de la partie. Nous l'avons consolée le mieux qu'il nous a été possible. Enfin, mon très bon et très cher Père, bienheureux sont les enfants de Dieu qui se sont retirés sous sa sainte Providence ! Rien ne leur arrivera qui ne soit pour leur plus grand bien. Sa divine Majesté convertisse toutes ces afflictions à sa gloire et au salut de son peuple. Et le doux Jésus fasse régner dans notre cœur ce pur amour que nous y désirons si fort.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-7 octobre 1616 : *Que votre cœur soit tout rempli de Jésus, ma très chère et unique fille ! Vous aurez reçu, il y a longtemps les réponses pour Mgr l'Archevêque. Je ne sais quel contentement il en aura reçu, mais, en tout cas, il faut avoir grande patience et demeurer bien humble et soumise à Notre Seigneur qui nous permet ces exercices et humiliations. Enfin, il nous exaltera si nous sommes fidèles à notre entreprise et que sa seule gloire soit toujours notre unique prétention, comme nous l'en supplions très humblement.*

Ne me dites pas qu'il n'y a que vous de misérable. Nous vous aimons bien ainsi avec toutes vos sécheresses, dégoût et insensibilité de Dieu et de toutes choses bonnes. Vraiment, ma mie, n'êtes-vous pas tant assez grande et forte pour cheminer sans tous ces appuis-là ? Une seule chose est nécessaire qui est d'avoir Dieu ; plus vous le posséderez nûment et simplement, plus vous serez forte. Contentez-vous donc de le posséder par les saintes et invariables résolutions d'être toute sienne et ne jamais l'offenser à votre escient, et travaillez avec la pointe de votre esprit, ainsi que vous faites. Votre chemin est celui de la croix. N'êtes-vous pas bienheureuse, ma chère âme, de cheminer avec votre Époux, la croix sur le dos, et, dans le cœur, le pur amour de sa sainte volonté ? Lisez bien les livres VIII, IX et X du Traité de l'Amour divin et vous y trouverez de grandes consolations et lumières. Je supplie ce doux Sauveur de vous tenir nue de tout ce qui n'est point lui-même et très parfaitement unie à lui.

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers-8 octobre 1616 : (M^{me} des Gouffiers désirait avoir à Moulins notre s^{te} Mère) *Vouloir faire faire des absences à notre Mère, c'est dire qu'il faut démanteler cette maison et la laisser à la merci des vents ; car, comme vous savez, il y a peu de mères et beaucoup de filles. Il faut une Mère ici qui suffise à tout ; laissant à part les grandes bonnes affaires qui sont par deçà pour cette Congrégation, auxquelles notre seule Mère peut répondre.*

Note : On travaillait beaucoup en ce moment pour obtenir de Rome les autorisations nécessaires à l'établissement définitif de la Congrégation. Pour le règlement d'une foule de questions, l'avis de la Sainte était urgent.

Cependant donc, supportez, ma très chère Fille, le fardeau que votre bonne volonté au service de Dieu vous a fait désirer et prendre sur vos épaules, lesquelles seront assez fortes pour cela si vous vous appuyez un peu sur la Croix de Notre-Seigneur, en laquelle il a porté sur les siennes le faix de tant d'iniquités et misères. Si vous jugez avec le P. Recteur qu'il soit expédient que vous veniez vous-même, nous vous verrons, et parlerons plus clairement des raisons que nous avons de ne vouloir pas désormais multiplier les familles de cette Congrégation, jusqu'à ce que nous ayons des mères de famille convenables. Mais tenez votre cœur en charité, c'est-à-dire supportez le prochain, car ce support est la charité, et la charité, ce support.

Note : Malgré le désir des Fondateurs, qui comprenaient la nécessité de retirer de Moulins M^{me} des Gouffiers, celle-ci ne vint pas à Annecy.

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécharde-8 octobre 1616 : *Les aversions et répugnances de quoi on nous écrit nous exercent un peu. Ô Dieu, quand sera-ce que le support du prochain aura sa force dans nos cœurs ? Nous désirons du support en nos misères, que nous trouvons toujours dignes d'être tolérées ; celles du prochain nous semblent toujours plus grandes et pesantes.*

Dieu vous fasse sainte, ma très chère Fille, et toute votre chère troupe. Dieu soit exalté en vos misères, sur le trône de sa bonté et le théâtre de votre pure et sincère humilité. Dieu vous fasse tout faire pour sa gloire, afin qu'un jour vous en soyez couronnée.

Ma très chère Fille, vous êtes la fille de mon cœur, et je ne laisserai jamais de souhaiter que vous soyez la fille du Cœur de Dieu, qui nous a donné des cœurs afin que nous fussions ses enfants, en l'aimant, bénissant et servant es siècles des siècles.

Notre s^{te} Mère à M^{me} des Gouffiers-30 octobre 1616 : *Enfin certes, ma très chère fille, je m'ennuie de ne point savoir de vos nouvelles par vous-même ; changez-moi cette paresse ! Eh, je sais bien que votre cœur est toujours lui-même et tout mien, mais je prendrais grand plaisir qu'il me le dise, et je m'étonne comme étant ce qu'il m'est qu'il puisse tant demeurer sans me parler. Or sus, si vous me voulez obliger, commencez à m'en dire des nouvelles et n'en perdez plus d'occasion. Comme aussi dites-moi un peu bien si nos filles vous ont satisfaite et à celles qu'elles sont allées servir. Notre chère sœur Jeanne-Charlotte, vous savez ce qu'elle est à mon cœur, combien nous l'estimons, et de quelle utilité et nécessité elle était ici. Certes, nous l'avons laissée choisir celles d'entre nous qui lui ont été plus propres de celles qui se pouvaient mettre dehors. (...)*

Je les vous recommande, ces pauvres sœurs-là, ma très chère fille. C'est à vous et pour l'amour de vous que nous les avons envoyées. J'espère en la bonté de Dieu qu'elles feront bien et donneront bon exemple. C'est un point d'absolue importance que votre esprit et celui de ma bonne sœur Jeanne-Charlotte soient parfaitement unis, mais d'une union cordiale et confiante, pour bien faire le service auquel la gloire de Dieu vous emploie toutes deux. (...) Pourvu que vous n'ayez qu'un cœur et qu'il n'arrive point d'ombrage, vous ferez des vrais fondements de piété en ce nouvel édifice, car il importe beaucoup de bien commencer et donner bonne impression des filles à ce commencement.

Les derniers feuillets du petit cahier de notre s^{te} Mère contiennent quelques résolutions et réponses de notre b^x Père qu'on peut dater d'août-novembre 1616 :

Notre s^{te} Mère et notre st Fondateur – août-novembre 1616 :

- *Je demande pour l'honneur de Dieu de l'aide pour m'humilier. Je pense à me rendre exacte à ne jamais rien dire dont il pût me revenir quelque sorte de gloire ou d'estime.*

- *Sans doute, qui parle peu de soi-même fait extrêmement bien. (...) Si donc quelque grande charité ne nous attire à parler de nous et de nos appartenances, nous nous en devons taire.*

Le livre de l'Amour de Dieu, ma chère Fille, est fait particulièrement pour vous ; c'est pourquoi vous pouvez, ains vous devez avec amour, pratiquer les enseignements que vous y avez trouvés.

La grâce de Dieu soit avec votre esprit à jamais. Amen, amen.

- *Je ne veux oublier ceci, parce que souvent j'en ai été en peine. Tous les prédicateurs et bons livres enseignent qu'il faut considérer et méditer les bénéfiques de Notre-Seigneur, sa grandeur, notre rédemption, et spécialement quand la Sainte Église les nous représente. Cependant, l'âme qui est en l'état ci-dessus, voulant s'essayer de le faire, ne peut en façon quelconque, dont souvent elle se peine beaucoup. Mais il me semble néanmoins qu'elle le fait et en une manière fort excellente, qui est un simple ressouvenir ou représentation fort délicate du mystère, avec des affections fort douces et savoureuses. Mais aussi quelquefois l'on se trouve dur en la mémoire (...) comme quand on veut faire des confessions ou renouvellements, qu'il faut avoir de la contrition ; et cependant l'âme demeure sans lumière, sèche et sans sentiment, ce qui donne grande peine.*

- *Que l'âme s'arrête aux mystères en la façon d'oraison que Notre Seigneur lui a donnée ; car les prédicateurs et livres spirituels ne l'entendent pas autrement. Et quant à la contrition, elle est fort bonne sèche et aride ; car c'est une action de la partie supérieure, ains suprême de l'âme. (fin du petit cahier)*

Voici une lettre qu'on peut dater de 1616 car les conseils qu'elle contient semblent suivre le grand travail de dépouillement intérieur accompli dans la retraite de mai.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1616 : *Que peut-on dire à l'âme que Dieu a tirée il y a si longtemps et attire continuellement à se reposer dans le sein de sa Providence, sinon : Demeurez-là, ma Fille, et vous tenez à recoi au plus secret lieu de ce saint tabernacle, vous laissant absolument manier au gré de Celui qui daigne prendre soin de vous. Ayez seulement celui de lui plaire, par cette entière dépendance et confiance en son amour, et par la suave vigilance que vous devez avoir d'avancer ses chères épouses à la pureté de son divin service, par une exacte observance, vous rendant extrêmement attentive à la douceur et support, sans crainte d'excéder en ces saintes vertus. Soyez généreuse, allègre et suave en cet exercice, et vous y trouverez abondamment les grâces de notre bon Dieu, ainsi que je l'en prie de toute mon âme qui chérit la vôtre très parfaitement. Priez pour celui qui est vôtre sans réserve. Soyez toujours joyeuse de cette joie paisible et dévote qui a pour fondement l'amour de sa propre abjection, et nourrissez une douce et paisible humilité de cœur, qui vous fasse agréer toutes sortes de souffrances et d'abjections, comme n'étant digne d'autre chose.*

Voici une lettre de notre ste Mère « à une supérieure » que S^r Patricia date de 1616. On voit que notre s^{te} Mère guide la destinataire (peut-être Mère MJ Favre ?) dans une voie qu'elle connaît bien, celle du dépouillement.

Notre s^{te} Mère à une supérieure-1616 : *Je vous en conjure, au nom de Notre-Seigneur, entre les bras duquel je vous supplie de vous jeter et abandonner sans réserve, remettez-lui tous vos désirs, toutes vos sollicitudes, toutes vos craintes et vos prétentions. Dites-lui hardiment, car il y prendra plaisir, que dorénavant vous ne voulez plus avoir d'entendement, de sagesse, ni de volonté, ni aucun soin, et qu'en Lui vous prétendez de trouver tout ce qui vous est nécessaire pour la conduite de la barque qu'il vous a donnée, de laquelle vous lui remettez le gouvernail, réservant pour vous le soin fidèle de sa chère présence et de coopérer soigneusement à sa sainte grâce, par l'exacte observance de la Règle, en vous et en vos chères filles. Et, ainsi dépouillée de vous-même et remise en Dieu demeurez par un amour de parfaite confiance toute reposée au soin et amour que la divine Bonté a pour vous.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-25 novembre 1616 : *Ce sont des fruits de la très sainte croix, ma très chère fille, que cette âpre mortification que ce bon Prélat vous a faite. Hé, Dieu nous fasse la grâce de faire profit de toutes les mortifications qu'il nous enverra ! Que vous êtes heureuse, car voilà que ce divin Sauveur vous donne charge sur charge. Sa Bonté vous donne sa sainte force ! Il le fera, ma très chère fille, puisque de toute votre âme vous vous abandonnez entre les mains de sa divine Providence et que vous n'avez point d'autres bras pour vous porter que les siens ni d'autre sein pour vous reposer que le sien tout aimable. Demeurez-là, comme une douce colombe, toute simple et toute tranquille. Ne regardez point vos afflictions, mais l'amour de Celui qui vous les envoie. (...)*

Croyez-moi, ma fille, que si nous sommes fidèles à notre vocation et que nous ne recherchions en nos petits services que la pure gloire de Dieu, que sa Majesté nous exaltera. M^{sr} veut que l'on fasse encore cette recharge avant que d'envoyer à Rome M. de S^{te}-Catherine qui sera admirable solliciteur. Dieu nous aidera, ma fille, mais il faut nous tenir humbles et patientes, et nous laisser fouler aux pieds. M^{sr} espère que cette seconde recharge avec les règles et témoignages que l'on rend fera le coup. (...)

Oh bien, ce que nous pouvions est fait. Il le faut laisser à la Providence et la supplier continuellement de conduire et nouer cette besogne selon sa très sainte volonté. J'espère que dans peu de semaines nous en aurons des nouvelles. M^{sr} partit hier (pour Grenoble). Il me demande comme vous aviez reçu cette rude mortification.

D'après les Œuvres complètes (tome VIII p.188) s^t François de Sales « prêcha une année entière les fêtes et dimanches sans intervalle ; et tous ses sermons étaient sur le sujet de Jacob (3 fragments tome VIII p.188-203), reconnaissant que cette matière était nécessaire pour l'instruction de son peuple et pour lui enseigner ce qui était de la foi. » Bien qu'il soit difficile de préciser l'année de manière certaine, on peut indiquer 1616 qu'il passa presque tout entière à Annecy et de plus il fait allusion à un détail de cette prédication sur Jacob dans le sermon du 17.02.1617 à Grenoble. Notre s^t Fondateur quitte Annecy le 24.11 pour aller à Grenoble donner les prédications de l'Avent. S^t François de Sales avait préparé avec soin ces prédications (au moins 6 sermons), il y travailla de septembre à novembre.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard-1^{er} décembre 1616 : *Je ne pouvais quasi plus du grand désir que j'avais d'entendre de vos nouvelles, ma pauvre vieille très chère fille ! Que bénie soyez-vous du Sauveur, lequel, comme j'espère, convertira nos petites angoisses en douceurs et suavités ! Vous me consolez de votre courage, ma très chère fille. (...)*

L'on n'a pas encore l'expédition que nous poursuivons à Rome ; il faut grandement prier pour cela. (...)

Il faut persévérer en cette parfaite soumission au R. Père (Recteur, P. Aignan Moreau s.j.) et à l'entière condescendance à ma chère sœur des Gouffiers. Laissez-lui gouverner le temporel tout ainsi que bon lui semblera. (...)

Je vous prie, écrivez-nous amplement toutes vos nouvelles tant souvent que vous pourrez. Faites-le tout franchement et naïvement, car vous êtes uniquement toute nôtre et de même devez-vous demeurer assurée de notre part. Soyez bonne ménagère, tandis que vous êtes parmi les occasions.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-8 décembre 1616 : *Nos sermons vont assez bien. Hier nous commençâmes à confesser quinze ou vingt dames, très dévotes pour la plupart (M^{mes} de Granieu, de Veyssillieu, Le Blanc, de Gérard, de Glézat, etc... des noms qui reviendront dans la correspondance de s^t François de Sales et dans l'histoire de la Visitation), et j'entrevois, ce me semble, un peu de fruit pour le Carême (il prêcha le Carême 1617 devant le Parlement de Grenoble). (...)*

Dieu soit à jamais notre amour, ma très chère Mère, et vous comble de sa très sainte consolation. Je suis en lui vôtre, tout entièrement et absolument, et, puisqu'il lui a plu, comme votre âme, vous-même.

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre à Grenoble-Avent 1616 ou Carême 1617 : *Vraiment, mon cher Père, vous faites fort l'empressé, vous tenant si court et réservé à me mander des nouvelles de M^{sr}, et ne savez-vous pas que ce n'est pas en cette occasion qu'il faut être chiche de paroles ? Oh non, je vous en prie ; rendez nous un peu compte de tout bien amplement. Il vous fera grand bien de faire ce cher plaisir à votre mère et de la consoler en cela, et me dites aussi, mon cher Père, si vous écrivez les prédications.*

Mgr Trochu II p.593 : Charles-Emmanuel, récalcitrant lorsqu'il s'était agi des stations de Lyon et de Paris, avait agréé volontiers que François prêchât dans la capitale du Dauphiné, il ne voulait faire aux Dauphinois nulle peine car il nourrissait quelque ambition de leur côté en unissant le Dauphiné à la Savoie. Aussi, bien volontiers il eût gagné à sa cause le maréchal-duc de Lesdiguières, gouverneur de la province. Le Dauphiné, bien qu'il prêtât son nom aux héritiers de la couronne, ne semblait fidèle au roi de France, que dans la mesure où l'était le fameux maréchal. Pourtant Lesdiguières demeurait le chef le plus en vue du protestantisme français ; et ce soldat n'était pas tendre pour les catholiques.

Pour les 4 semaines de l'Avent, la prédication de l'évêque, à savoir au moins 6 sermons, porterait sur un sujet unique : un commentaire très personnel du cantique de Zacharie. Rarement le s^t orateur utilisa la Bible avec une telle abondance : ses canevas (Tome VIII pp.202-232) se composent presque uniquement de citations de l'Écriture Sainte. C'est que, malgré les objurgations [blâmes] de leurs pasteurs, dans l'auditoire nombre de protestants s'étaient mêlés aux catholiques.

Mais qui se serait attendu à voir dans la chapelle royale, le maréchal-gouverneur en personne ? Combien furent impressionnés ses coreligionnaires quand le bruit se répandit qu'il y avait eu entre l'évêque et Lesdiguières un entretien de 4 heures. Cependant le saint controversiste ne put atteindre en ses profondeurs l'âme de l'illustre protestant : le maréchal allait s'éloigner de Grenoble le 19 décembre pour guerroyer au compte du duc de Savoie contre les Espagnols. François n'ignorait pas qu'il y avait à cette conversion le plus grand des obstacles : il fallait d'abord régulariser l'union de Lesdiguières avec damoiselle Marie Vignon, marquise de Treffort (et aussi pour des raisons politiques, l'abjuration solennelle du duc aura lieu le 24.07.1622). Du moins, les démarches déférentes de Lesdiguières engagèrent-elles plusieurs protestants à exprimer leurs doutes devant l'évêque de Genève et dès décembre 1616, il y eut des abjurations.

S^t Robert Bellarmin à notre s^t Fondateur-29 décembre 1616 XVII p.418 : Cette lettre est écrite en latin. Mais Sr Patricia dans la Correspondance de notre s^{te} Mère (note n°3 Tome I p.213) : « Dans cette lettre le C^{al} Bellarmin écrivait à François de Sales que, ne pensant pas pouvoir obtenir du Saint-Siège que 'la vraie profession monastique soit entendue et confirmée', il lui conseillait de 'maintenir ces femmes et veuves en l'état auquel elles sont', ajoutant que le monastère des nobles dames institué par s^{te} Françoise Romaine fleurit grandement à Rome, sans clôture ni profession solennelle. Néanmoins, il remet volontiers son avis à meilleur jugement.

Notre s^t Fondateur revint à Annecy le 31 décembre.

1617

L'année 1617 est marquée pour nos s^{ts} Fondateurs par des deuils qui leur sont également cruels. Bernard de Sales, à l'armée, meurt d'épidémie le 23 mai. Marie-Aimée sa petite veuve meurt à son tour le 7 septembre après avoir mis au monde prématurément son 4^{ème} enfant qui ne vivra pas. La douleur de notre s^{te} Mère est profonde, d'autant que Celse-Bénigne par ses frasques et son inconduite, la comble de chagrin. Elle tombe malade d'une grave maladie, cependant

que les difficultés à propos de la construction du nouveau monastère d'Annecy, de l'installation du monastère de Moulins se prolongent. Et puis, les « affaires de Rome » languissent.

Notre s^{le} Mère à Mère JC de Brécard-1^{er} de l'an 1617 : *Que ce Sauveur très cher vive et règne à jamais dans nos cœurs, ma très bonne et très chère sœur ! Nous venons vous saluer un peu en ces saints jours pleins de douceurs et de délices éternels, puisque notre salut nous est né. Hé, puissions-nous naître et vivre à jamais en son très saint amour, par une parfaite soumission à sa très sainte volonté.*

Que faites-vous, ma très chère amie ? Comment est-ce aussi que vous vous êtes renouvelée (le 21/11) ? Ici, grâce à Dieu, l'on y a assez bien fait cette action ; M^{sr} en était fort content.

Nos affaires se remuent fort à Rome, où notre manière de vie est très approuvée et admirée, et disent que nous ferions mieux de demeurer ainsi pour la grande utilité qu'elle apporterait. Je ne sais à quoi M^{sr} se résoudra. Ce sera à ce qu'il connaîtra être pour la plus grande gloire de Dieu, il n'en faut point douter.

Nos pauvres sœurs de Lyon sont toujours parmi la souffrance de cette ancienne persécution de leur chef sur ce sujet (M^{sr} de Marquemont faisait de grandes difficultés pour la réception des sujets, en attendant la décision de Rome). Mais, patience, il faut faire profit de cette humiliation et suivre, le mieux qu'il nous sera possible, l'intention de Notre-Seigneur qui veut que nous soyons humbles et basses.

Je crois qu'il vous serait utile, au moins pour la suavité de votre charité, de vous communiquer un peu plus avec nos sœurs de Lyon, à cause de l'unité dont il faut avoir un grand soin de nourrir ; mais prenez, je vous supplie, ce petit avis tout simplement sans interprétation, ma pauvre très chère fille. (...)

Que vous dirai-je de plus ? Le bon Mr le prévôt (Louis de Sales) nous a fait de fort bons sermons, cet avent, et le dernier, du grand s^t Jean, a été admirable. Dieu nous fasse la grâce qu'abandonnées sans réserve à sa divine Providence, nous le puissions servir humblement, fidèlement et utilement !

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-21 janvier 1617 : *Je vous vois certes, assez occupée parmi tant d'occurrences ; Dieu soit à jamais votre force. M. L'Aumônier (Claude de Sévelinges) m'écrit que M^{sr} l'Archevêque le vous ôte ; je crois que ce ne sera pas sans vous bien pourvoir. (Celui-ci n'accepta pas alors le poste que lui proposait M^{sr} de Marquemont, ne voulant pas abandonner les Visitandines ; mais au mois de mai suivant, contraint d'aller résider à son bénéfice, il fut remplacé à la Visitation par Etienne Brun). Je crains pourtant la variété des opinions au maniement des âmes ; mais Dieu aura soin de votre chère troupe, afin qu'elle aille toujours le même chemin, puisque c'est celui auquel il l'a mise. (...)*

Mais [la mortification] est bien grande à Sales, où ma sœur (Marie-Aimée baronne de Thorens) a fait sa 3^{ème} couche d'une fille, laquelle, une heure après son Baptême, est morte. Pour moi, je n'en aurais nul sentiment, si ce n'est pour compatir un petit avec la mère. Vivez toujours toute à Dieu, ma très chère fille, c'est le continuel souhait de mon cœur qui hérite le vôtre incomparablement. Vive Jésus !

Notre s^t Fondateur à s^{le} Mère-23 janvier 1617 : *Vous m'avez fait plaisir en me faisant savoir que c'est aujourd'hui le jour de votre naissance, car je n'y pensais pas, Job désirait que le jour de sa naissance périt, et moi je souhaite que le jour qui a vu naître ma très chère Mère soit compté entre les jours heureux et bénis ès siècles des siècles. Cependant, ces jours de nos naissances doivent nous humilier, en nous faisant voir le néant d'où nous venons, et nous encourager, en nous faisant voir la fin pour laquelle Dieu nous a donné commencement.*

Notre s^t Fondateur à une religieuse de l'Abbaye de S^{te}-Catherine-fin janvier 1617 ou 1618 : *Le Pater que vous dites pour le mal de tête n'est pas défendu ; mais mon Dieu, ma fille, non, je n'aurais pas le courage de prier Notre Seigneur, par le mal qu'il a en la tête, de n'avoir point de douleurs en la mienne. A-t-il enduré afin que nous n'endurions point ? Ste Catherine de Sienne voyant que son Sauveur lui présentait deux couronnes, une d'or, l'autre d'épines : Oh je veux la douleur, dit-elle, pour ce monde ; l'autre sera pour le ciel. Je voudrais employer le couronnement de Notre-Seigneur pour obtenir une couronne de patience autour de mon mal de tête. (...) Vivez toute entre les épines de la couronne du Sauveur, et comme un rossignol dans son buisson, chantez, ma fille : Vive Jésus ! (...)*

C'est le vin délicieux de l'âme, qui l'enivre et ravit saintement, que ce divin et céleste amour. Cheminez toujours en cette confiance ; et, en observant une amoureuse fidélité et loyauté envers ce cher Sauveur, ne vous mettez point en crainte de ne pas assez bien faire : non, ma fille, mais avouant votre bassesse et abjection, rejetez votre soin spirituel en la Bonté divine qui agrée nos petits et chétifs efforts, pourvu qu'ils soient faits avec humilité, confiance et fidélité amoureuse. (...)

Cette chair est admirable à ne vouloir rien de piquant ; mais la répugnance que vous avez ne témoigne pourtant point aucun manquement d'amour ; car, comme je pense, si nous croyions qu'étant écorchés il nous aimerait plus, nous nous écorcherions, non pas sans répugnance, mais malgré la répugnance. J'approuverais que, par manière d'essai, on tâchât deux ou trois fois de se surmonter avec un peu de violence, au moins quelquefois ; car, qui ne gourmande jamais ses répugnances, il devient toujours plus douillet.

La pauvre Mère de notre Visitation est cruellement tourmentée d'un catarrhe qu'elle a sur la bouche ; mais elle s'en réjouit et dit que, pourvu qu'elle applique son cœur à Dieu, elle trouve de la douceur en cette cuisante douleur.

Mère MJ Favre à notre s^t Fondateur-26 janvier 1617 : *Notre chère Mère s'est trouvée mal ; nous vous supplions très humblement de mettre bon ordre, avant que partir de Nicy, que l'on la fasse conserver ce Carême ; autre-ment elle se gâtera et se*

ruinera de santé tout à fait. Ô Dieu, c'est la douleur la plus sensible au cœur que l'on puisse avoir ; toutes les contradictions ne sont rien, au prix de savoir du mal à cette chère Mère.

L'affliction de M^{me} de Thorens nous a touchée vivement ; il faudra qu'elle ait recours à s^t François de Paule, sans doute elle y trouvera du bonheur. M^{sr} nous vous envoyons des lettres de nos chères sœurs de Moulins.

La sortie de ma bonne S^r Marie-Jeanne s'achemine assez doucement ; nous en avons écrit amplement au R.P. Coton, son confesseur, qui est celui qui nous l'a remise ; il nous a conseillé de la mettre dehors, et le P. Remont, Jésuite, et tous ceux à qui nous en parlons et qui la connaissent.

Note : Cette sœur avait pris l'habit en juin 1616. Ne pouvant s'adapter à certains usages de la Visitation, sa sortie fut décidée avec l'accord de son frère, le P. Coton s.j. Le chapitre la renvoya le 1^{er} mars 1617.

Hélas, M^{sr}, demandez bien cette force pour votre pauvre grande fille ; elle en a bien besoin, il se présente plusieurs occasions à la bien employer.

Ma S^r Le Blanc vous salue très humblement ; elle est auprès de nous, elle vous prie de ne la point nommer dame, mais S^r Barbe-Marie.

Note : La Présidente Le Blanc était grande amie de nos s^{ts} Fondateurs. Elle s'appelait Ennemonde Chausson, et avait épousé le Président Pierre Le Blanc de Myons qui était un homme dissipateur et léger. Parmi les dames de qualité qui visitèrent notre ste Mère à Lyon en 1615, elle fut la 1^{ère} à lui ouvrir son cœur, puis à notre b^x Père. La situation de son mari la mêlait à toute la haute magistrature, tandis que sa grâce extérieure, son esprit extrêmement vif et prompt, son ardente piété, lui donnaient sur ses amies une influence incontestable. C'est elle qui tout d'abord éveille à Grenoble le désir d'une fondation de la Visitation, et qui la fera heureusement aboutir. La Présidente Le Blanc reportait sur les filles l'affection respectueuse et profonde vouée au père. L'Évêque de Genève avait été pour elle l'envoyé de Dieu ; il l'aidait dans son chemin souvent semé d'épines ; en même temps il admirait les qualités de cette âme et de ce *cœur tout aimable en sa cordiale franchise* selon la Mère de Chantal. *C'était une rare femme*, écrira s^t François de Sales à la nouvelle de sa mort (mai 1619). Un tel mot dans une telle bouche n'est-il pas le plus bel éloge ?

Notre s^t Fondateur à s^{te} Mère-Grenoble 9 février 1617 : *Ce billet va dire à ma chère Mère que je chéris son cœur comme mon âme propre et son âme comme la mienne propre. On commence fort à parler d'une Visitation, et le passage de notre bon Père prédicateur (le P. de la Rivière qui allait prêcher le Carême à Annecy) en a grandement réveillé l'appétit, et nous verrons que ce sera.*

Note : La ville de Grenoble connaissait déjà de réputation les Filles de l'Évêque de Genève. M^{me} Le Blanc de Myons, intime amie du Monastère de Lyon, en avait parlé avec enthousiasme en Dauphiné. Quand, au mois de juillet 1616, la Mère de Brécard était partie pour Moulins, elle et ses compagnes, conduites par la Mère Favre, s'arrêtèrent deux jours à Grenoble, et y donnèrent grande édification. Le coadjuteur, M^{sr} Alphonse de la Croix de Chevrières, demeura si satisfait des religieuses, qu'il partagea le désir général d'un établissement de la Visitation dans la ville. Cette affaire fut traitée avec s^t François de Sales pendant le Carême de 1617, mais le temps destiné par la divine Providence n'était pas arrivé. L'heure providentielle sonna le 8 avril 1618.

J'ai commencé aujourd'hui, aussi heureusement que jamais je fis, les prédications, hormis que sur le milieu j'ai pensé être un peu enrôlé.

Note : En paraissant de nouveau dans la chaire du Parlement de Grenoble, le s^t prédicateur parla d'une manière si puissante qu'il émut tout son auditoire et attira une grande attention. Il faut relire l'exorde tout apostolique de ce 1^{er} sermon (sur Mt 8,5-13) pour comprendre comment les cœurs furent gagnés à celui qui, sans leur dissimuler leurs plaies, s'offrait si paternellement à les guérir : *Me voici dans Capharnaïm, c'est-à-dire dans le champ de la pénitence* [étymologie de Capharnaïm]. *Je vois des pécheurs paralytiques ; je vois le Christ médecin plein de miséricorde pour les pécheurs ; je vois le centurion. C'est moi qui suis votre centurion, ou du moins, le lieutenant de votre centurion, c'est-à-dire de votre Évêque. Et pour vous et vers vous, dans ce champ de pénitence, je m'écrierai : Seigneur, mon serviteur, mon peuple, mien, non que j'aie autorité sur lui, mais par l'affection que je lui porte, gît paralysé dans votre maison, et il souffre extrêmement, mais venez et guérissez-le. Cependant vous ne le guérez pas si je n'ai la foi ; eh bien ! je l'ai, car nous avouons n'être pas dignes que vous entriez sous le toit de notre cœur, mais dites seulement une parole. Voici que je vous apporte la parole du Seigneur ; mais vous, Seigneur, parlez, et non pas moi. Je parlerai non plus moi, mais le Christ parlera en moi, et comme je ne suis pas digne d'aller à lui, j'y enverrai mes amis, et entre autres la B^{se} Vierge.* (Il y a en plus de ce recueil de notes pour le Carême de Grenoble contenant l'exorde ci-dessus, 20 plans de sermons du 12 février au 9 mars 1617- Tome VIII pp.236-342, ils ont tous pour sujet l'évangile du jour).

S^t François de Sales ne donne pas à ses sermons une forme oratoire, ce ne sont que des notes ; mais elles démontrent une immense érudition et laissent percevoir une tendre sollicitude pour la conversion des hérétiques, nombreux alors à Grenoble. Afin de prévenir leurs objections et de les attaquer dans leurs derniers retranchements, le prédicateur s'arme de toutes pièces et puise largement dans l'arsenal de l'Écriture et des saints Pères. Ces prédications eurent un succès prodigieux, au point que des hommes distingués, tels que des conseillers du Parlement, se pressaient au pied de la chaire pour les écrire à mesure que l'Évêque de Genève les prononçait. C'est durant ce Carême que s^t François de Sales reçut dans l'Église catholique, Claude Boucard, pour la 2^{ème} fois. Originaire de Verdun, du même âge que notre b^x Père, il était entré jeune dans la Compagnie de Jésus. À 28 ans, il était déjà docteur en théologie, le succès le grisa, il menait une vie frivole. Ses supérieurs l'envoyèrent à Rome mais il s'enfuit en Suisse, où il apostasia et profana ses vœux. Pressé par M. de Bérulle son ancien élève, il abjura le protestantisme en 1608 à Thonon devant s^t François de Sales. Mais il retomba bientôt après. Il eut de nouveau le désir de revenir vers l'Église (voir lettre tome XVII p.415) en octobre 1616, Claude Boucard revint définitivement à la Foi catholique durant le Carême 1617 à Grenoble. Cette histoire fit grand bruit au XVII^e s.

Suite de la lettre à notre s^{te} Mère : *Mon cœur a mille bons désirs de bien servir le divin amour. Que vous puis-je dire davantage, ma très chère Mère, sinon que vous demeuriez toute joyeuse en ce céleste exercice auquel Dieu nous a si souvent et puissamment invités. (...) Or sus, qu'à jamais le nom de Notre-Seigneur soit sanctifié en notre unique cœur.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers-10 février 1617 : *Je vois que Dieu se sert de votre courage pour l'établissement de cette Maison de Moulins ; faites cela fidèlement, avec le plus de repos d'esprit que vous pourrez. Je vois les petits ennuis que l'ennemi de ce bon œuvre a suscités ; et que vous puis-je dire, sinon qu'avec le zèle, la patience, douceur, support vous est nécessaire, et que, comme j'ai souvent dit, il est requis à qui entreprend quelque action relevée pour le Sauveur, d'avoir provision de toutes sortes de vertus selon les occasions qui s'en présentent. (...) La dame de Paris dont vous avez écrit sera bien employée avec ses moyens à Moulins ; quand Dieu voudra avoir une de ces Maisons à Paris, il fera naître les commodités.*

Note : On peut suggérer le nom de M^{me} du Feu (ou de Feu), dont les 2 filles furent parmi les 1^{ères} religieuses de la Visitation de Moulins. Elle séjournait d'ordinaire à Paris. Ses filles s'appelaient s^{ts} Claire-Geneviève et Marie-Charlotte. Cette dernière fit profession en 1621, elle fit partie de l'essaim de fondation de Nantes en 1630, puis de celui de La Flèche en 1646, elle revint à Nantes au bout de quelques mois, et fut rappelée à Moulins en 1654, elle y mourut en 1669.

Pour le présent, vous pouvez juger s'il est expédient de les (monastères) multiplier, ayant si peu de filles pour exercer la supériorité.

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécharde-10 février 1617 : *Haussez votre tête dans le ciel ; voyez que pas un des mortels qui y sont immortels n'y est allé que par des troubles et des afflictions continuelles. Dites souvent entre vos contradictions : c'est ici le chemin du ciel ; je vois le port et suis assurée que les tempêtes ne peuvent empêcher d'y aller.*

Mère MJ Favre à notre s^t Fondateur-12 février 1617 : Nous avons reçu une fille à l'essai, de la main de M^{me} Le Blanc, qu'on espère qui fera bien ; elle a eu une étrange persévérance à vouloir être toute à Dieu.

M^{sr} l'Archevêque dit qu'il ne veut pas que l'on en reçoive davantage que l'on ne sache la fin des affaires de Rome. Nous vivons avec des incertitudes et des irrésolutions et humiliations si grandes, que je ne sais quelquefois où nous en sommes. (...) Avec toutes ces rencontres journalières, qui sont assez pleines de mortifications, je n'ai nul sentiment de confiance, ni quasi de courage, bien que, grâce à Dieu, nous ressentons toujours, à la pointe de l'esprit, de l'amour à tout ce qui arrive, comme des choses que Dieu permet et qu'il nous donne pour nous humilier. Il faut avouer, M^{sr}, que tout ce qui se passe ici conduit fort à l'humilité, à qui en voudra faire profit. Il nous semble que le fruit que Notre-Seigneur nous fait tirer de cela est un dénuement de toutes choses créées et l'affection de ne tenir qu'à Dieu seul.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-15 février 1617 : *Ma pauvre très chère fille, il y a si longtemps que nous ne vous avons écrit que j'en étais ennuyée, et faut que je le fasse maintenant tout en courant, pour vous dire que vous m'êtes très uniquement chère, et que, puisque ces petits maux continuent, il faut acquiescer aux conseils du bon Mr. Neinie et bien croire et suivre le gouvernement de notre petite directrice. Mais quant à nous, nous ne croirons pas, pour ce coup, celui de M^{sr} de Lyon, de ne pas prendre une maison à Grenoble, si l'on nous y en veut donner une. Mais il ne lui en faut rien dire, car aussi n'est-ce pas chose si prête.*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde-15 février 1617 : *Pour commencer, ma pauvre très chère sœur, nous vous dirons que nous vous supplions bien fort de vous tenir bien unie et soumise à la volonté et conseil du R.P. Recteur, car nous voyons que c'est un très bon, sage et expérimenté Père, et lequel vous aime et votre maison pour la gloire de Dieu. Demeurez ferme là, soumettant même tout ce que nous vous dirons à sa prudence et discrétion.*

Vous nous avez fait grand plaisir de nous mander toutes vos affaires : ne craignez rien, vous nous connaissez, nous ne gêtons rien, et puis, il n'est pas expédient de rien remuer davantage. Notre-Seigneur acheminera tout à sa gloire et à notre mieux, mais il nous faut être bien humbles et charitables à supporter au prochain ce qui est de son défaut et qui nous est fâcheux, car, ce qui y est de bon, nous serions trop fâcheuses, si nous ne l'aimions pas.

Encore ce mot, ma très chère sœur : ces contradictions, incommodités et manquement des choses utiles, voire nécessaires, ne doivent être regardés qu'en la Providence de Dieu et non en la main de celle qui nous les présente ou procure, et par ce moyen, ma très chère fille, croyez-moi, elles vous seront des suavités au lieu de contrariétés. Enfin, si bien N.S. n'agrée pas ces choses en celle qui les fait, il se plaira toutefois grandement de les vous voir souffrir comme des tribulations et épreuves que sa divine Bonté vous envoie pour vous avancer en la perfection de son divin amour.

Il faut laisser gouverner cette chère sœur des Gouffiers, mais il faut essayer tout doucement, avec l'aide du R. Père, que pour ces petites choses qui regardent le dedans de la maison, vous les traitiez et disposiez selon que vous savez qu'elles se font ici, comme de l'ordre de la table, des meubles, habits, offices et semblables, lesquelles sont pour le bon ordre de la communauté et pour maintenir l'égalité, afin que toutes ces choses se fassent selon la sainte simplicité et pauvreté accoutumées.

Il faut bien essayer, avec l'aide et prudence du R. Père, de gagner pied à pied tout le gouvernement qui regarde le corps de la maison. Pour ce qui est du gros des affaires temporelles, il faut la laisser faire, mais pour les filles, je crois qu'à ce commencement il est très requis et nécessaire qu'ayant rencontré des esprits propres pour Dieu en cette manière de vie, l'on ne se rende pas si exacte pour le bien, pourvu qu'elles apportent de quoi s'entretenir selon

la pauvreté et petitesse que nous tenons ici. Ce point est très considérable, car qui prétendra d'avoir des filles d'argent, il n'en aura point d'or. Il est vrai qu'il faut tout faire avec prudence, mais il est expédient de former la maison de quelque petit nombre, car tout en va mieux, puis, les richesses mêmes. Jamais Notre Seigneur ne manquera de ce côté-là, si l'on vit en bonne union et observance. (...)

Nous ne voyons guère d'apparence de pouvoir vous aller secourir. Nous le désirerions, certes, infiniment et de tout notre cœur, mais mon peu de santé, nos bâtiments et la multitude de filles sont de grands obstacles, et Mgr n'en veut point ouïr parler. Je crois que même il ne me sera permis de plus retourner en Bourgogne : mon fils m'en avait fort priée, afin de le mettre en son bien et rendre mes comptes, mais s'il n'y a une absolue nécessité, nous n'irons pas, de sorte, ma très chère fille ma mie, que nous voyons peu d'espérance de ce côté-là. (...)

Quant à la retraite que désirent ces bonnes femmes anciennes, vous pouvez la leur donner, mais nous avons déjà appris de Rome qu'il ne leur sera permis qu'une seule sortie après leur entrée.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-26 février 1617 : Je vous assure, ma très chère fille mon enfant, que nous n'avons pas eu moins de mortification que vous d'avoir tant arrêté sans vous écrire. (...) Ces petites mortifications viennent sans mander, elles n'en valent que mieux à un bon cœur. Mais que faites-vous aussi, ma très chère fille, car il y a fort longtemps que nous n'avons aussi que des courtes et rares lettres de votre part ? Vous avez été malade ? Dame ! il se faut tenir sur sa garde et faire en faveur de ces chères filles qui sont autour de vous ce que vous nous mandez que nous fassions, et je vous assure, à propos de ces incommodités corporelles, que nous nous portons très bien. Il est vrai qu'il fâche à notre main d'écrire, depuis ce dernier accident qui fit son effort sur le côté droit. De cinq ou six lettres que nous venons écrire, nous avons commencé par ce billet, et je vous assure, ma fille, qu'elle me fait si déjà mal que nous appréhendons de ne pas faire ce à quoi la nécessité nous oblige. C'est pourquoi vous n'aurez pas grand discours, mais assurez-vous que nous ne laisserons passer aucune occasion sans vous dire un mot, car n'êtes-vous pas la chère fille de mon cœur, que je chéris parfaitement ? (...)

Je salue M^{me} Colin et serai très aise de la voir associée à votre communauté, espérant que N.S. lui donnera l'esprit d'humilité et de douceur. (M^{me} Colin, S^e Jacqueline-Élisabeth Daniel prit l'habit en septembre 1617).

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-28 février 1617 : Il y a ici 4 ou 5 filles qui me parlent fort assurément d'être de la Visitation, et me semblent propres et dignes d'y être reçues ; mais je ne sais presque comme vous les envoyer, tandis que l'on est là en doute si elles pourront être établies.

Note : En attendant la décision de Rome au sujet de la transformation de la Visitation en Ordre religieux, M^{gr} de Marquemont faisait de grandes difficultés à Lyon pour la réception des sujets. On comprend donc que s^t François de Sales hésitât à envoyer ses filles spirituelles à la Mère Favre.

Je les renvoie à la fin du Carême, espérant que nous pourrions avoir, entre ci et là, quelques nouvelles de Rome. Or, en tout événement, notre Congrégation est grandement estimée en titre de Congrégation et sera fort favorisée ; mais puisque nous sommes en poursuite de la réduire en Religion, il faut avoir encore un peu de patience jusqu'à ce que nous sachions ce qu'on en résoudra.

Cependant, ma très chère fille, tenez bien votre cœur debout et courageux, et Dieu vous comblera de bénédictions, et vous consolera du bonheur qu'il donne aux âmes desquelles il veut se servir pour l'avancement des autres.

Je salue cette chère sœur Marie-Barbe.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-6 mars 1617 : Il n'y aurait nulle apparence de retenir ici la bonne M^{me} Colin. Nous lui avons résolu, elle est demeurée contente. Nous la garderons un peu et essayerons de lui fortifier son corps et lui faire connaître que ce n'est pas tout ce qu'elle pense, de ces grands sentiments de Dieu. J'ai aversion aux molleses d'esprit et trop grande tendreté, enfin l'esprit de Dieu est joyeux et vigoureux et non triste ni languissant. J'espère en Dieu que nous l'affranchirons.

Éprouvez bien la sœur Jeanne-Françoise (Étienne de son nom de famille, profession à Lyon 9.09.1618, envoyée à Bourges en 1618, revient à Lyon en 1622, y décèdera en 1658). Je crois qu'elle sera brave fille, son esprit me plut. Mais il leur faut faire croire cette vérité que notre bon Dieu ne nous demande point des paroles ni des sentiments, mais oui bien l'humilité et douceur de cœur, avec les œuvres que ces chères vertus produisent où elles sont réellement.

C'est de vrai une grande affliction aux parents de notre pauvre sœur Jeanne-Marie et une bonne mortification pour nous de la voir sortir, mais quel moyen de ne le pas faire ? Il ne faut pourtant rien précipiter, mais aller selon la prudence et le conseil. C'est un grand bien que les Pères jésuites la connaissent. Dieu conduira tout cela, vous le verrez. (...)

Nous avons eu des nouvelles que nos affaires se poursuivent fort à Rome. Nous ne savons encore ce qui en réussira. Chacun loue l'Institut et M^{gr} le C^{al} Bellarmin en a écrit à M^{gr} et lui... (la moitié de la marge est coupée et plusieurs lignes manquent).

Ma chère fille, le paquet de M^{me} Favrot (Françoise-Marguerite, née en 1579, prise d'habit Annecy 6.06.1617, sa vie sera donnée plus loin) est d'importance. Si vous êtes bien assurée qu'elle le reçoive tôt, mandez-lui que je lui ai donné jour pour venir et recevoir l'habit le 2 avril et qu'elle en avertisse les sœurs Clément (Marie-Gabrielle née en 1589, prise d'habit Annecy 5.08.1617, profession 13.08.1618, décédée en 1632 ; et Anne-Marguerite, mêmes dates de prise d'habit et de profession, envoyée à Orléans en 1620, supérieure de Montargis en 1628, Melun en 1635 et 1638, décédée en 1661).

Mère MJ Favre à notre s^t Fondateur-7 mars 1617 : Mon très digne Père, nous louons notre bon Dieu et vous remercions très humblement de la bonne nouvelle que vous nous dites de nos affaires de Rome ; nous espérons que la seule difficulté qui reste sera bientôt éclaircie, s'il plaît à Notre-Seigneur. (La difficulté concernait l'obligation du petit Office de la Sainte Vierge, qui devait remplacer, pour la Visitation, celui du Bréviaire). (...)

Nos Sœurs sont toujours là, en attendant de faire profession. (Les professes étaient MJ Favre, MA de Blonay et AF Chardon. 6 novices attendaient l'autorisation de M^{sr} de Marquemont pour prononcer leurs vœux ; la permission vint enfin, et la cérémonie eut lieu le 18.06.1617). Nous aurons bon courage, s'il plaît à Dieu, Mgr, puisque vous nous le commandez. J'ai toujours de grands désirs d'être telle que vous nous désirez et que Dieu nous veut. (...)

Nous espérons que, avant que vous sortiez de Grenoble, que nous vous écrivions que nous sommes logées. (Le 29.04.1617, fut passé contrat d'acquisition de la maison et du jardin de M. Thierry, sis en Bellecour, paroisse S^t-Michel ; et le 14.06, la petite Communauté quitta sa 1^{ère} demeure de la rue du Griffon, pour s'installer dans le nouveau monastère).

Notre s^t Fondateur à s^{te} Mère-12 mars 1617 : *Ce ne sera qu'un billet, ma très chère Mère, que vous recevrez aujourd'hui de moi ; Dieu me partage à mille choses et ne laisse pas de me tenir dans la sainte unité que sa main a faite en nous. Je ne vis jamais un peuple plus docile que celui-ci, ni plus porté à la piété ; surtout les dames y sont très dévotes, car ici, comme partout ailleurs, les hommes laissent aux femmes le soin du ménage et de la dévotion. Douze des premières de la ville se sont rendues mes filles, et travaillent pour établir ici une Maison de notre petite Visitation. M^{sr} l'Évêque et MM. du Parlement n'y témoignent aucune répugnance, ni moi aucun empressement, quoique, à vous dire le vrai, je désire cette Maison, parce que j'espère que Dieu en sera glorifié. Je vois en sa Providence les moyens propres à l'exécution de ce projet, et néanmoins je n'ai point encore le mouvement intérieur d'en faire l'ouverture. Il faut attendre, prier et espérer, et surtout nous bien humilier devant la divine Majesté.*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard-16 mars 1617 : *Vous faites très bien, ma chère fille, d'abaisser votre âme sous la main de Dieu et d'embrasser de bon cœur les humiliations et contradictions comme choses vraiment convenables à votre petitesse et misère. Mon Dieu ! ma très chère sœur, tandis que vous avez les occasions, devenez vraiment humble, douce et simple, je vous en prie, afin que, par ce moyen, votre pauvre cher cœur que j'aime très tendrement soit un vrai Cœur de Jésus. Amen.*

Hélas ! il faut que je coure, car j'ai peu de loisir, et le bras et la main commencent à me lasser et faire mal tout en commençant d'écrire, car je ne suis pas si brave que j'ai été. Dieu soit béni de tout !

Puisque nos bonnes sœurs ne rencontrent pas dehors ce que leur esprit désire, ma chère sœur, qu'elles se contentent et s'arrêtent à vous ; nous trouvons partout que c'est le meilleur de s'arrêter à la conduite de l'esprit de la maison. Elles savent tant ce qu'elles doivent faire, et puis par les nouvelles arrivées, vous les satisferez prou. Vous saurez bien tirer ces esprits nouveaux à la simplicité de confiance tant utile et nécessaire. L'expérience nous l'apprend tous les jours, il faut que les nôtres le soient si parfaitement qu'elles attirent les jeunes par leur exemple.

Quant aux affaires de Rome, les deux points sont accordés, ne reste que le 3^{ème}, qui est le principal : l'Office. Nous en attendons des nouvelles bientôt. Ils louent tous notre Règle, et M^{sr} le C^{al} Bellarmin a écrit à M^{sr} qu'il se pourrait contenter de maintenir l'Institut comme il est, comme étant tout conforme aux anciennes religions. M^{sr} se résoudra sur les 1^{ères} nouvelles, incontinent après son retour.

(...) Oh Dieu ! non, ma chère sœur, il ne faut point souffrir ces postures extravagantes ! Il faut que toutes les sœurs se tournent modestement du côté de l'autel pendant les prières, et surtout durant la très sainte messe. Et quelle impertinence de faire autrement et ne pas regarder ce que nous croyons être vraiment Dieu et qui l'est en vérité ! Point de telles coutumes, je vous prie ! Il ne faut point être singulières, et, puisque les distractions ne sont volontaires, il suffit de temps en temps de s'accuser de la négligence que l'on peut avoir à les rechasser.

Il est très bon de ne pas reprendre à chaque petite faute, cela lasse l'esprit et l'accoutume en sorte qu'il se rend insensible à la correction, il faut un peu différer la correction quand il la faut faire et la faire à part cordialement.

Il ne faut point permettre à personne, sous le prétexte de leur charge, d'aller ainsi furetant par la maison, la supérieure et l'économe en ont le soin. (...)

Il faut aviser le moyen qu'il y pourra avoir de faire venir ma chère sœur des Gouffiers ici ; et je le désire, certes, pour son soulagement, car nous la servirions ici très bien. Nous écrivons assez librement sous le prétexte de son incommodité, et, certes, elle ne doit rien douter. J'espère en Dieu que vous conduirez cette petite maison très bien, et mieux que si elle était présente cent fois, puisque ce malheur est qu'elle ne peut ajuster son esprit.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-mars ou avril 1617 : *Ma très chère fille, je vous dirai, sur la difficulté qu'a cette bonne fille qu'elle se trompe grandement si elle croit que l'oraison la perfectionne sans l'obéissance, laquelle est la chère vertu de l'Époux, en laquelle et pour laquelle il a voulu mourir. Nous savons par les histoires et par expérience, que plusieurs religieux et autres ont été saints sans l'oraison mentale, mais sans l'obéissance, nul.*

C'est bien fait, ma très chère fille, il ne faut point de réserve ni de condition ; car, qui recevrait des âmes en cette sorte, la Congrégation se verrait toute pleine du plus fin, et par conséquent du plus dangereux amour-propre qui soit au monde. L'une mettrait en condition de communier tous les jours ; l'autre, d'ouïr trois Messes ; l'autre, de faire quatre heures d'oraison ; l'autre, de servir toujours les malades, et par ce moyen, chacune suivrait son humeur ou sa présomption, en lieu de suivre Notre Seigneur crucifié. Il faut que celles qui entreront sachent que la congrégation n'est faite que pour servir d'école et de conduite à la perfection, et que l'on y acheminera toutes les filles par les moyens plus convenables, et que les plus convenables seront ceux qu'elles ne choisiront point. « Qui se gouverne soi-même, dit s^t Bernard, il a un grand fol pour gouverneur ».

Qu'elle demeure donc en paix entre les bras de sa Mère, qui la portera et mènera par le bon chemin. Il faut aimer l'oraison, mais il la faut aimer pour l'amour de Dieu. Or, qui l'aime pour l'amour de Dieu, n'en veut qu'autant que Dieu lui en veut donner, et Dieu n'en veut donner qu'autant que l'obéissance permet. Si donc cette fille se veut perfectionner à sa guise, il la faut remettre à elle-même ; mais je ne crois pas, si elle est bien dévote et qu'elle ait le vrai esprit d'oraison, qu'elle ne se soumette à la pure obéissance.

Elle est trop prévoyante de dire que, pour un peu de temps, elle s'accommodera à ne faire que d'½ heure d'oraison (le matin pour les Sœurs domestiques) ; mais pour toujours, qu'il lui fâcherait. La vraie servante de Dieu n'est point soigneuse du lendemain ; elle fait fidèlement, ce qu'il désire aujourd'hui, demain elle fera ce qu'il désirera, et passé demain ce qu'il désirera, sans dire ni ceci, ni cela. C'est ainsi qu'il faut unir sa volonté, non au moyen de servir Dieu, mais à son service et à son bon plaisir. (...) Cherchez seulement le règne de Dieu, et toutes choses vous seront données. Cela s'entend du spirituel comme du temporel. Que donc cette fille prenne un cœur d'enfant, une volonté de cire et un esprit nu et dépouillé de toute sorte d'affections, hormis de celle d'aimer Dieu, et quant aux moyens de l'aimer ils lui doivent être indifférents.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-3 avril 1617 : *Ma très chère fille, ce doux Sauveur vous comble de lui-même ! Nous avons reçu vos deux dernières lettres lesquelles me consolent toujours infiniment. Mais, voyez-vous, ne me dites point de mal de ma très grande fille, je la connais mieux que vous, gouvernez-la moi bien et joyeusement, car je l'aime parfaitement.*

Hélas ! vous n'aurez pas vu notre bon seigneur, puisqu'on l'attend aujourd'hui. Le bon Dieu l'amène heureusement ! Si son Altesse le trouve bon, il retournera l'an prochain à Grenoble, car ces Messieurs du Parlement l'ont pressé d'une sorte si extraordinaire qu'encore que ce bon seigneur était tout résolu et que ses affaires et son devoir le tirassent ici, il n'a su se défendre autrement que de remettre la chose à son Altesse. Il a fait un grand fruit là, grâce à Dieu, et notre chère sœur Barbe-Marie l'a bien entretenue. Cette femme est tout aimable. (...)

Je crois que vous ne devez plus douter de mettre dehors la pauvre sœur M.-J, mais seulement, s'il se peut, la conduire jusqu'au temps que le bon Père Coton vous a marqué.

Tenez bon, ma fille, pour être accommodée de logis. C'est bien vrai, ce me semble, que vous êtes en très bon air. Si vous pouvez avoir de l'eau, vous ne pourriez être mieux. (...) Dites nous un peu de nouvelles des nouvelles filles, et si elles seront braves. Mme Colin s'en retournera bientôt après qu'elle aura un peu parlé à M^{sr}, mais je ne sais quand ce pourra être, car son synode et la multitude des affaires qui l'attendent l'occupera bien. (Il revint à Annecy le 5 avril en passant par Chambéry et Rumilly, le synode diocésain dut avoir lieu comme chaque année le mercredi qui suit le 3^{ème} dimanche de Pâques soit le 12 avril, l'un des statuts de ce synode ordonnait aux ecclésiastiques sous peine d'excommunication, de congédier les femmes qu'ils tiendraient dans leur maison, si elles n'avaient pas le degré de parenté précisé, on voit dans une lettre de notre b^x Père du 11.05 avec quel zèle il l'applique).

Notre s^{te} Mère à Mère MJC de Brécard-3 avril 1617 : *Ma pauvre très chère sœur, mon cœur a une grande compassion de vous, mais Dieu soit béni qui vous éprouve toutes ! Il faut avoir un grand courage pour supporter et surmonter, moyennant l'aide divine, tout ce que sa Bonté permettra nous advenir, il en saura bien tirer sa gloire et notre utilité, ce bon Sauveur.*

Quand M^{sr} sera de retour, nous prendrons quelque résolution. Vous devriez écrire fort librement s'il y a de l'apparence que cette maison commencée subsiste : si l'on connaît que oui, il faut persévérer et faire ce que l'on pourra, que si moins, il aimerait mieux se retirer de la rive que du fond.

Le bon Père Recteur écrit à M^{sr} que ma sœur des Gouffiers est en une peine excessive pour payer la dame (M^{me} Verne) qui prêta l'argent pour payer la maison, et que la maison de Lyon et celle-ci feraient un grand bien de fournir cet argent-là. Hélas, ma très chère fille, s'il se pouvait, la raison et la charité surtout nous y porteraient.

Notre s^t Fondateur à M^{me} la Présidente Le Blanc-7 avril 1617 : *Je proteste, ma très chère fille, que voici mon 1^{er} loisir. Je le dérobe encore parmi mille sortes d'affaires, pour vous écrire un peu amplement sur le sujet duquel vous me parlez pour votre chère âme, à laquelle je vous conjure de dire cordialement ce que mon cœur désire être dit au sien.*

Oh que vous êtes heureuse, ma chère fille, de vous être déprise du monde et de ses vanités aussi ! Certes, à ce que j'ai pu reconnaître en ce peu de temps que je vous ai considérée (La Présidente n'était venue à Grenoble que vers la fin de la station de Carême. Ma pauvre sœur Barbe-Marie arriva trop tard, écrit la Mère de Chantal à la Mère Favre, mais elle doubla le pas ; M^{sr} l'a toute gagnée), votre âme était faite très particulièrement pour le divin amour et non pour le terrestre.

Immolez donc souvent toutes vos affections à Dieu par le renouvellement de la résolution que vous avez faite, de ne vouloir pas employer un seul moment de votre vie que pour le service de la sacrée dilection de l'Époux céleste.

Faite soigneusement l'exercice du matin qui est marqué au livre de l'Introduction. (...)

Vous préparerez après votre oraison : un mystère de la Vie ou Passion de Notre-Seigneur, que vous vous proposerez de méditer, si tel est le bon plaisir de Dieu. Mais si, étant en l'oraison, votre cœur se sent attaché à la simple présence du Bien-Aimé, vous ne passerez point plus outre, ains vous vous arrêterez à cette présence ; que si, au contraire, vous ne vous sentez pas attachée à cette présence, bien que toutefois vous y soyez, vous méditez doucement le point que vous aurez disposé.

Or, vous ferez tous les jours l'oraison (...) Cela avec les élans d'esprit, retraite du cœur en la présence de Dieu et oraisons jaculatoires qui se feront parmi les heures du jour, suffira très abondamment pour tenir votre cœur serré et joint à votre divin Objet. (...)

Et parce que vous me dites que vous n'avez fait que fort peu d'oraison pendant que vous avez été chez vous, votre esprit étant si actif et mouvant qu'il ne se peut arrêter, je vous dis qu'il faut pourtant l'arrêter, et ralentir petit à petit ses mouvements, afin qu'il fasse ses œuvres doucement et tranquillement, selon les occurrences. Et ne vous imaginez pas que la douceur et tranquillité empêche la promptitude et l'œuvre, car au contraire, elle la fait plus heureusement réussir. (...) Et qu'en cela vous alliez trompant votre naturel et le réduisant petit à petit à la sainte modération ; car à celles qui ont le naturel mou et paresseux, nous dirons : Hâtez-vous, d'autant que le temps est cher ; mais à vous, nous vous disons : Ne vous hâtez pas tant, d'autant que la paix, la tranquillité, la douceur d'esprit est précieuse, et que le temps s'emploie plus utilement quand on l'emploie paisiblement. (...)

Au reste, que la très sainte et divine humilité vive et règne en tout et par tout : les habits simples, mais selon la propre bienséance et convenance de notre condition (...) ; nos paroles simples, courtoises et néanmoins douces ; nos gestes et notre conversation (comportement), ni trop resserrée et contrainte, ni trop relâchée et molle ; et en un mot, qu'en toutes choses la suavité et modestie règne, comme il est convenable à une fille de Dieu.

Notre s^e Mère à Mère MJ Favre-10 avril 1617 : *Voilà enfin notre bonne sœur Colin que nous vous renvoyons, ma très chère fille. (...) Elle vous contera toutes nos nouvelles et comme elle a vu M^{sr} tant et si extrêmement accablé d'affaires que je pense qu'il en est tout ennuyé. Grenoble lui en donne de surcroît, par la multitude de lettre qu'il lui écrit et faudra écrire (...) je vous assure qu'il n'a pas besoin de cela. (...) Vous connaissez la bonté de ce seigneur et qu'il ne manque jamais à répondre. Cependant, l'on dit que s'il ne se retranche de tant écrire comme il fait, qu'il en recevra un grand préjudice à sa santé et avancera ses jours, lesquels il me semble que tout le monde doit tenir bien chers et ne les employer que pour la gloire de Dieu et l'utilité spirituelle. (...) Vous verrez bien que je suis un peu alarmée, et il est vrai, car ce matin l'on m'en a bien dit tant de choses que cela m'a tout attendrie, et vous savez comme il nous est chèrement précieux ; et, certes, il ne saurait l'être trop. Il retournera l'an prochain à Grenoble. Plusieurs, et quasi tous de son diocèse en sont marris, mais moi j'en suis bien aise, car enfin cela ne pourra pas beaucoup préjudicier à l'évêché, et cependant il profitera grandement à la gloire de Dieu et fera en ce 2nd voyage une double moisson, s'il plaît à Dieu. Il se loue grandement de la bonté et piété des Grenoblois, et particulièrement des dames. (...) C'est grand cas, l'on nous désire en tant de lieux et nous n'avons point d'inclination que pour Grenoble. Il y a une assez bonne disposition pour cela, et toutes les dames le désirent passionnément, mais quelqu'un détourne Mr. l'Évêque (M^{sr} Jean de la Croix est favorable à la fondation, mais son fils et coadjuteur, Alphonse de la Croix, l'est moins, influencé en cela par un religieux important qui désire établir dans la ville les Récollets).*

Tenez main, je vous prie, à bien faire faire un encensoir de notre belle coupe ; souvent nous en avons affaire et nous incommodons nos voisins. Faites vendre, je vous prie, notre montre pour payer la façon et ce qu'il faudra, car nous sommes fort courtes d'argent. La bonne M^{me} Colin veut à toute force que nous gardions sa montre, je ne le voudrais nullement, sinon qu'elle en prit la valeur. Elle est prou juste et bonne et nous en avons bien besoin d'une telle.

Ma pauvre très chère sœur, j'aime chèrement votre cœur. Vivez toute à Dieu, par un entier abandonnement de vous-même en sa sainte volonté, et le laissez faire. Certes, ma fille, nous avons un extrême désir de faire de même, et je prie Dieu que je meure si je ne l'aime désormais de toutes mes forces. (...) Notre très bon seigneur doit venir ce soir (...). Croyez que nous ne le voyons guère, mais nous sommes contentes et aimons mieux qu'il fasse ses affaires ; plutôt à Dieu que je l'en pusse décharger ! (...)

Je crois que M^{sr} vous enverra la lettre de M^{sr} le C^{al} Bellarmin, pour la faire voir premièrement au Père Recteur, puis à M^{sr} de Lyon. (...)

Au reste, ma très chère fille, prenez bien simplement que nous avons dit des écritures de Mgr. Il est vrai, je le fais avec sentiment, car l'on dit que cela lui nuit fort, et hier je lui dis que j'allais écrire partout que l'on se retranchât ; il me dit que je ne le fisse pas et qu'il accommoderait bien cela. Voyez-vous, ma très chère fille, je ne parle nullement à vous, ni à pas une de nos sœurs, car je ne le voudrais pas, quand leur utilité le requerra, qu'elles manquassent de lui écrire, ô Dieu, non, ni aucune autre personne. Je crois que vous m'entendez bien sur ce sujet où il faut de la discrétion.

Une lettre de notre b^x Père accompagnant l'envoi des règles de la Visitation nous renseigne sur les « affaires de Rome ».

Notre s^t Fondateur à M^{me} la Comtesse de San Secondo-25 avril 1617 : *Voilà les Règles de la Visitation. (...) Il faut que vous sachiez que les Règles sont à Rome, où l'on sollicite pour réduire cette Congrégation en Religion. Et peut-être que Sa Sainteté y fera ajouter quelque chose ; ce que je ne pense toutefois pas devoir être chose d'importance, puisque, comme nous écrit celui qui a l'affaire en main, il n'y a point d'autre difficulté sinon pour l'Office, que les messieurs qui ont l'intendance de cela veulent être le grand Office du Bréviaire ; et nous désirerions que cette Congrégation ne fût obligée qu'au petit Office, afin qu'elle continuât à le chanter avec la gravité, distinction, tranquillité et, pour le dire en un mot, avec la sainteté que ces âmes le prononcent maintenant. Et pour obtenir cette grâce, nous employons la faveur de M. l'Ambassadeur (de la cour de Savoie à Rome) qui, avec le nom de Mme Marguerite de Savoie (protectrice de la Visitation) fera à mon avis réussir heureusement l'affaire, en quoi la signora Donna Genevra n'a pas peu de crédit (elle était la sœur de l'ambassadeur).*

La vie manuscrite de Mère MJ Favre cite un fragment de lettre du P. Louis de la Rivière qu'il dut écrire après l'un des deux Carêmes qu'il prêcha à Annecy en 1616 et 1617 :

P. de la Rivière à notre s^t Fondateur-avril mai 1616 ou 1617 : J'ai vu, passant à Lyon, cette grande et admirable Fille de votre cœur, dévider ses affaires avec un si profond jugement, accompagné d'un recueillement si religieux et d'une douceur si attrayante et sans altération, que si je n'eus pas su qui elle était, je n'aurais pas laissé de juger, par une conséquence indubitable : Voilà la grande Fille de notre très débonnaire Père, M^{gr} de Genève.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-fin avril 1617 : *Notre bon Sauveur vous comble de ses très douces bénédictions, je dis toute votre chère âme, mon tout bon et très honoré seigneur que j'aime de toutes mes forces ! (...) S'il vous plaît que M. Michel copie les Règles : envoyez-nous-le aujourd'hui et nous les lui donnerons et lui marquerons ce qu'il devra vous demander. M^{gr} de Bourges fait une recharge par l'entremise de M. de Neufchêzes (son neveu et grand vicaire de Bourges) pour les avoir. Il faut voir ce que l'on répondra dimanche quand vous viendrez, mon très unique Père. Bonjour de tout mon cœur très humblement. Jésus soit le seul amour de notre seule âme ! Amen.*

Notre s^t Fondateur à Philippe de Quoex (ami de st Fr. de S. Chanoine de sa cathédrale, originaire de Talloires-**16 mai 1617** : *Je dis ceci pour vous et pour moi (comme les nourrices) : il faut toujours faire ce que nous devons, pour le service de notre doux et bon Maître, envers ceux qui sont véritablement en lui nos enfants, et leur ouvrir en tout lieu, ou leur nécessité le requiert, le sein maternel de notre affection à leur salut et leur donner le lait de la doctrine. Au reste, je vous assure que j'ai ri de bon cœur, quand j'ai vu, sur la fin de votre lettre, que l'on vous avait dit que je m'étais mis en grande colère, et avait dit tout ce que vous me marquez. Et de plus, vous me dites : Mon Père, ne cachez point la vérité à votre fils, qui est perplexé sur ce sujet. Et je vous dis donc que véritablement, mon cœur va rendre à votre cœur l'hommage de la vérité. Si celui qui vous a fait un narré de ma colère, n'en eût pas eu davantage que moi, vous ne seriez pas en peine de ce chétif Père. Mais, je vous supplie, quand il retournera à vous, embrassez-le de ma part, et lui donnez double charité, car je vous confesse qu'il n'a pas tout à fait tort. Je suis un chétif homme, sujet à passion ; mais, par la grâce de Dieu, depuis que je suis berger, je ne dis jamais parole passionnée de colère à mes brebis. Il est vrai que, sur la résistance de ces bons NN., je menaçai celui-ci de son Supérieur et l'autre de N. ; mais je ne fis rien en cela que ce que je dois faire et que je ferai toujours en tel cas.*

L'Histoire par la Mère de Chaugy de la Fondation du 1^{er} monastère d'Annecy raconte : « Dieu permit pour un grand exercice du st Prêlat de notre unique Mère, que le diable jeta tant d'aversion en l'esprit de certaines personnes, de voir dresser ce monastère au lieu où on lui donnait assiette, qu'avec une extrême importunité, à grands coups de pierre, ils chassaient les ouvriers de la besogne et leur faisaient mille niches. Une fois l'insolence de quelques personnes passa si avant, qu'à grands coups de hache, ils rompaient les tours des ouvriers. L'on fut promptement quérir le B^x, la présence duquel ne fit pas cesser cette action déréglée. Il dit à celui qui faisait ce scandale par trois ou quatre fois : Mon ami, cessez, cessez, je vous prie... Et voyant qu'il n'en faisait rien, il lui prit doucement sa hache de la main ; et alors, il raffermi son visage, et joignant à sa douceur une majesté, autorité et force pontificale, il reprit fortement ce personnage, faisant entendre que si l'on ignorait jusqu'où arrive le pouvoir d'un Évêque sur tous ceux qui vient dans son diocèse, qu'il le leur ferait savoir par expérience.

Je fus ému à la vérité, mais je retins toute mon émotion, et confessai ma faiblesse à notre Mère, qui, en cette occasion, n'eut, non plus que moi, aucune parole de passion ; et je vous dirai bien de plus : il semble que ces bonnes gens-là se plaisent à lui donner des fréquents sujets de mortification, qu'elle boit insatiablement.

*Mais dites-moi, mon cher confrère, quel tort avons-nous fait à ce bonhomme ? Hélas, notre Mère ni moi ne prétendons qu'à dresser une petite ruche, médiocre et conforme à notre dessein, pour loger nos pauvres abeilles qui ne se mettront en peine que de cueillir le miel sur les sacrées et célestes collines, et non de la grandeur ou embellissement de leur ruche. **Il est vrai que, quand je considère notre Mère et ses filles, je rends grâces à Celui qui m'a fortifié, au Christ Jésus notre Seigneur, de ce qu'il ma jugé digne de sa confiance, en m'établissant dans le ministère** (1 Tm 1,12), à l'occasion de cette Congrégation.*

Pour le regard de ces bons gentilshommes (de Genève peut-être qui auraient eu recours à M. de Ste-Catherine, souvent à Thonon, pour être absous du protestantisme), pour Dieu, absolvez de tout ce que je puis absoudre, sans réserve ; car pourquoi vous réserverais-je aucune autorité que je puisse communiquer, puisque vous ne réservez aucune peine que vous puissiez prendre pour le bien de mes chères brebis ?

Hélas, mon cher ami, j'ai quelquefois les larmes aux yeux, quand je considère ma babylonique Genève calviniste : Notre héritage a passé à des inconnus (Lm 5,2), le sanctuaire est en dérision (cf. Ez 22,8), maison de Dieu en confusion ; et qu'en dirai-je ? Je ne puis bonnement autre chose que pleurer sur ses ruines.

Quand je considère notre pauvre, petite et humble Visitation qui apportera tant de gloire à Dieu, encore ai-je quelque consolation d'être Évêque de ce diocèse ; au moins aurai-je fait ce bien. Mais si cet évêché avait un Hilaire, un Augustin, un Ambroise, ah, ces soleils dissiperaient les ténèbres de l'erreur. Toutefois je m'arrête, et dis comme les gens de notre Évangile (Mc 7,37) : Dieu a tout bien fait. (...)

P.S. : J'ai été vivement touché d'apprendre qu'au prieuré de Talloires l'on n'y voit plus la face de la sacrée dilection et union, sans laquelle la Religion n'est qu'une véritable illusion. Le pire est que la dissension est entre les bons, dont elle est plus dangereuse ; et comme dit s^t Bernard parlant des Religieux qu'il estime être les yeux de l'Église, épouse de Jésus-Christ, il n'est pas de douleur semblable à cette douleur (cf. Lm 1,12). Votre œil doit discerner ce qui sera propice pour remédier à ce mal.

Notre s^t Fondateur à Claude de Blonay-28 mai 1617 : *Ô Dieu, mon très cher monsieur de Blonay, mon ami, je retarderai volontiers mon voyage, puisque monsieur le Marquis le désire (le marquis de Lullin désirait le retard du voyage à Thonon peut-être parce que la chapelle qu'il faisait construire, et que François de Sales devait consacrer, n'était pas prête) ; car aussi bien étais-je prêt de vous écrire : Laisse-moi, afin que je pleure un peu ma douleur (cf. Jb 10,20). Hélas ! J'attends tous les ¼ d'heure la*

nouvelle du trépas de mon frère de Thorens, qui partit d'ici il y a trois semaines, et le jour de la Trinité était à Turin, abandonné des médecins, et hors de toute espérance d'échapper ; et déjà, de Chambéry, le bruit vient qu'il est mort (Ce jour même, il reçut la certitude de son décès. Colonel d'un régiment de 1200 hommes, Bernard venait de passer les Alpes pour aller arrêter les Espagnols qui menaçaient Verceil. Il mourut à Turin à 34 ans, le 23.05.1617, assisté par dom Juste Guérin ; il fut enterré dans l'église des Barnabites à Turin). *Pensez si j'aurai besoin de 15 jours pour consoler sa pauvre veuve et toute cette fraternité, et pour rassembler un peu mon cœur, qui est certes grandement ému.*

Je dis néanmoins de tout mon cœur à Dieu : Je me tais, et n'ouvre point ma bouche, car vous l'avez fait (Ps 38,10). J'adore les décrets de sa Providence et embrasse la croix qu'il lui plaît nous présenter. Oui, Père éternel, car il a semblé ainsi bon devant vous (Mt 11,26).

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécharde-29 mai 1617 : *Hier notre Mère me fit voir votre dernière lettre et la nouvelle du trépas de monsieur votre père.*

Note : Jean de Brécharde, si celui-ci s'en était allé en une bonne disposition spirituelle, il en restait en grande partie redevable à sa fille. Celle-ci, oubliant le rebut et l'abandon de la maison paternelle, avait demandé à Notre Seigneur qu'il la fit souffrir en ce monde toutes les peines imaginables, pourvu qu'il accordât à son père la grâce de mourir en vrai enfant de l'Église.

Ne doutez point que je ne prie pour lui, car c'était le père de ma très chère Fille, qui m'est, je vous assure, infiniment chère, et aux déplaisirs et plaisirs de laquelle mon cœur participe affectionnément. Mais ici, hors le sentiment naturel, il y a occasion de sainte consolation, puisque ce bon gentilhomme s'en est allé en une bonne vieillesse, et, ce qui importe, en une bonne disposition spirituelle.

Donc, ma très chère Fille, demeurez consolée, et nous rendez la pareille par vos prières pour mon pauvre très cher frère de Thorens, lequel étant allé en Piémont avec un régiment de mille hommes, y fut enseveli mardi passé, comme on me vient d'écrire, et comme je m'attendais, il y a trois jours, sachant la qualité de la maladie. Or, pensez où cette affliction me touche, et voyez si la mienne n'est pas surchargée de celle de sa pauvre petite (Marie-Aimée) et de notre Mère, à qui il faut que ce matin j'aie ôter le peu d'espérance qui leur était restée après les premières nouvelles de cet accident, sur lesquelles nous avons mille et mille fois adoré le décret de la Providence divine, et avons jeté nos cœurs entre les mains de Dieu avec esprit de soumission, répétant : Oui, Seigneur, car ainsi il a été agréable devant vous (Mt 11,26). Et nous n'avons aussi à dire autre chose en tout ce que Dieu fait, sinon : Amen.

Ce pauvre garçon est mort le premier jour de son arrivée en ce pays-là, d'une fièvre pestilentielle, dans le sein de l'Église, muni des Sacrements reçus avec grand sentiment de religion, sous la direction du bon Père Dom Juste. Hélas ! qu'il est heureux ce me semble ; mais il est pourtant impossible que je ne pleure sur lui. Vous ne sauriez croire combien il était accompli, combien il s'était rendu aimable à chacun, combien il s'était signalé aux yeux du Prince en l'occasion de l'année passée (la révolte du duc de Nemours) ; et sur cela, le voilà emporté. Mais Dieu est bon, et fait toutes choses en sa bonté (cf. Ps 118,65.68). À lui soit honneur, gloire et bénédiction.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde-29 mai 1617 : *Ô Dieu, ma très chère fille, que vous dirai-je en cette sensible et douloureuse affliction qui nous est arrivée en la mort de mon pauvre très cher fils de Thorens ? Dieu nous fortifie ! Certes, il faut se taire, car c'est la main de Dieu qui l'a fait. À jamais son saint Nom soit béni et sa volonté accomplie !*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-29 mai 1617 : *Hé Dieu, ma toute chère fille, que vous dire sur cette nouvelle si douloureuse et qui m'a été si sensible, sinon que, de toutes les forces de mon âme, j'acquiesce à cette divine et tout aimable volonté de mon Dieu, lui remettant et l'âme de ce si cher enfant et cette pauvre jeune veuve qui sans doute renouvellera souvent ma douleur ? Nous lui allons tantôt dire cette funeste nouvelle, car, hélas, elle l'attend déjà il y a deux ou trois jours. Béni soit Celui qui nous touche ! Car enfin nous voulons courageusement embrasser cette croix et l'aimer. Oh ma fille, il se faut invariablement attacher à la très sainte éternité en laquelle nous aurons le loisir de nous voir.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Cornillon sa sœur-30 mai 1617 : *Il ne se peut dire combien sa pauvre petite veuve a témoigné de vertu en cette occasion. Nous la garderons encore ici quelques jours (à la Visitation), jusqu'à ce qu'elle soit bien rassise.*

Notre s^t Fondateur au baron de Villette son oncle-30 mai 1617 : *Ma pauvre chère sœur (Marie-Aimée) témoigne entre ses pleurs et regrets, la plus aimable, constante et religieuse piété qu'il est possible de dire : en quoi elle nous contente extrêmement, pour le désir que nous avons qu'elle conserve l'enfant que nous croyons, par bonnes conjectures, avoir été laissé en ses flancs par le défunt, comme pour quelque sorte d'allègement à ses frères.*

Trois sœurs prirent l'habit le 6.06.1617, pour lesquelles notre b^x Père fit le sermon, avec une interprétation originale de la parabole des talents :

Notre s^t Fondateur sermon pour la fête de s^t Claude 1617 : *Je considère qu'en l'Évangile d'aujourd'hui, qui est celui des talents que le seigneur bailla à ses serviteurs lorsqu'il alla faire son voyage, il est rapporté qu'il en donna un, puis deux, puis cinq. C'est un grand talent que celui de vivre chrétiennement et en l'observance des commandements de Dieu ; néanmoins celui qui en a reçu deux, c'est-à-dire qui, avec celui-ci, a reçu celui de vouloir prétendre à la perfection de la vie chrétienne, est déjà beaucoup favorisé ; mais, ô Dieu, combien grand est le bonheur de celui qui a reçu en outre les trois talents auxquels sont encloses toutes les perfections chrétiennes ! Ce sont ces trois principaux conseils de Notre-Seigneur : l'obéissance, la chasteté et la pauvreté.*

Voici la vie de ces novices :

S^r Marie-Michelle de Nouvelles avait pris l'habit le 6.06.1617, elle avait 24 ans, et fit profession le 7.06.1618, comme Sœur Associée. Elle fut envoyée en 1620 à la fondation du Monastère d'Orléans (avec Mère CA Joly de la Roche) et, de là, à celle de Rennes (1628), où elle mourut le 9.10.1629. Douée d'une très grande simplicité, d'une très douce et extraordinaire confiance en la bonté de Dieu, elle se reposait en sa miséricorde sans faire nul état de ses œuvres.

S^r Claude-Jacqueline Joris native de Chambéry, elle entra au monastère d'Annecy en mars 1617 âgée d'environ 30 ans. Elle fit profession avec ses deux compagnes, mais pour le rang des sœurs domestiques. Cependant ses continuelles infirmités ne lui permirent pas de se livrer longtemps aux travaux pénibles, et c'est par une vie de souffrance et de prière qu'elle se sanctifia. Elle mourut le 1.03.1636.

S^r Françoise-Marguerite Favrot : Elle était née à Pontarlier en 1579, mariée bien jeune à un avocat de Poligny, Désiré Masson, elle resta veuve de bonne heure, et s'adonna sérieusement à la piété. Pour y faire plus de progrès encore, elle alla passer 6 ans en Lorraine sous la conduite d'un grand serviteur de Dieu. Plus tard, la réputation de l'évêque de Genève l'attira en Savoie. Elle fit sa profession le 7.06.1618. Le *Livre du Couvent* fait ainsi son éloge : *Elle avait un très bon jugement, et parlait avec beaucoup de sagesse et de considération. Elle avait un cœur grand, emporté à l'amour de la sainte pauvreté, à la sobriété et mépris de son corps.* Dans sa lettre n°1370 écrite à Mère MA de Blonay le 24.12.1630 notre s^{te} Mère écrit après son décès : *Cette chère âme, ainsi que je le remarque dans ce que vous m'avez écrit d'elle, a dit 5 ou 6 choses que je voudrais qu'elle n'eût pas dites. Je ne dirai que celle-ci : qui fut qu'en 7 ans elle n'avait mangé que je ne sais combien de livres de viande ; cela était conforme à son inclination austère et non à la Règle. Vous aurez bien vu dans mes lettres que je n'approuvais pas qu'elle nourrit si mal ses filles, que l'on a pensé plusieurs être mortes faute d'avoir été bien nourries ; cela se dit dans votre communauté (Lyon) tout haut.*

En juillet 1620, S^r Françoise-Marguerite est Assistante-commise à Annecy, nous trouvons un portrait tracé par la plume de s^t François de Sales : *sage, constante et véritable servante de Notre-Seigneur ; un peu sèche et froide de visage mais bonne de cœur ; courte en parole, mais moelleuse. Nous ne faisons guère de préface, elle et moi, ni d'appendices non plus.*

De nombreuses lettres de notre s^{te} Mère concernant la construction du monastère d'Annecy révèlent ses talents d'architecte et la confiance entière qu'elle faisait à S^r Françoise-Marguerite. Voici un extrait de la lettre n°218 (17.03.1619) qui donne le ton : *Ma pauvre très chère, Pour tout, je souhaite que le très saint amour de Dieu soit à jamais notre unique amour. Certes, je suis bien aise de ce que nos bâtiments s'avancent. Il faudra que notre pauvre vieille sœur (A.J. Coste) prenne bien garde des matériaux qui sont hors de la mais car, de vrai, il y a danger que ceux qui auraient besoin ne les prissent comme, à mon avis, l'on fit notre chaux, l'an passé. Voilà qui va bien que les matériaux soient bien prêts. Il faudra faire paver l'allée qui conduit aux offices bas du logis neuf. Nos maçons feront bien cela et, certes, je voudrais qu'ils achevassent ce quartier-là pour la commodité des sœurs. Mais ma pauvre vieille, pourquoi a-t-elle tant de répugnance à nos arbres ? C'est qu'elle aime mieux les choux que les cerises ! Il n'y a remède pourtant, faites hardiment planter de toutes sortes de fruits.*

S^r Françoise-Marguerite aimait nos s^{ts} Fondateurs, voici 2 lettres de 1619 : *Je le crois bien que ce vous est un contentement incomparable d'avoir notre très unique Père ! Non, certes, vous ne faites point de mal de me parler avec suavité de la sincère dilection que vous avez pour ce très digne père et pour moi, car, encore que je ne sois qu'un atome en comparaison, si ne pouvez-vous l'aimer que vous ne m'aimiez aussi comme lui-même, puisque Dieu l'a voulu et le veut ainsi. Je le crois bien, et il est vrai, qu'il n'y a point de contentement parfait pour nous en cette vie, sinon quand il plaira à notre bon Dieu de nous tenir ensemble. Sa très sainte volonté soit faite en cela souverainement et notre repos et en l'espérance de l'éternelle société (Lettre n°256). Vous êtes, je m'assure, toute empressée autour de vos ouvriers. Or, tout est pour Dieu et se fait en Dieu. Il m'est venu en pensée, s'il n'y aurait point moyen de faire une chambre pour le chapitre. Dieu soit toujours votre conduite. Vous savez ce que je vous suis. Il ne faut point s'attendrir, mais embrasser amoureusement la très sainte volonté de Dieu qui fera de nous tout ce qui lui plaira, assurées que nous sommes très unies et présentes en sa dilection. Non, il n'y a point de danger de me parler ainsi de notre très cher Père. C'est ma douce et très unique consolation en Notre Seigneur, quoique je n'y arrête pas volontairement mon esprit, passant outre en Celui qui l'a fait de sa main et de son Cœur tout paternellement amoureux. Il en soit béni à jamais. Saluez-le quelquefois de ma part chèrement et lui demandez qu'est-ce qu'il me désire pour la gloire de Dieu. C'est assez, car mon cœur est sujet un peu à l'attendrissement (Lettre n°261).*

S^{te} Jeanne de Chantal aima beaucoup cette âme virile. Elle écrit en 1623 à Mère JC de Brécharde (Lettre n°550) en parlant des fondatrices du monastère de Marseille : *Notre s^r Françoise-Marguerite est supérieure. Elles sont allées six, mais certes, sont des âmes solides en vertu et propres à ce fondement. Vous ne sauriez croire comme la supérieure est habile femme, prudente, douce et grande servante de Dieu.* Notre s^{te} Mère ressentit vivement sa mort, arrivée à Lyon le 29.10.1630. Elle lui avait écrit le 24.10 : *Hélas, ma très chère sœur, que ce m'a été une sensible touche de savoir votre maladie. Dieu fasse de vous et de nous son bon plaisir ; mais je confesse qu'Il me touche à l'endroit que je sens bien fort, s'il me prive de la douceur, consolation et utilité que j'espérais de votre présence et assistance, m'étant bien résolue que nous vivrions et demeurerions ensemble le reste de ce peu de jours que, selon mon âge, je dois demeurer en cette misérable vie, en laquelle, si ce billet vous rencontre avec quelque espoir de vie, je vous conjure de vous encourager et faire tout ce qui vous sera possible pour reprendre vos forces, afin de vous rendre ici au plus tôt qu'il vous sera possible. Que si vous êtes sur votre départ, pour aller où nous devons avoir toutes nos espérances et nos desirs, souvenez-vous de celle à qui Dieu a donné une parfaite dilection pour vous, et laquelle, avec beaucoup de*

larmes et de douleurs, je vous dis le dernier adieu, attendant de recevoir de la douce miséricorde l'héritage que par son soin Il nous a acquis. Je supplie la divine Bonté de vous recevoir entre les bras de son amour et dans son sein paternel. Vivante ou mourante, recommandez-moi à la douceur de sa miséricorde et à la débonnairerie de sa très sainte Mère et de notre b^x Père, afin qu'ils aient quelque compassion de ma faiblesse, et de la longueur de mon pèlerinage. Adieu, ma chère sœur ; aimez éternellement celle qui éternellement désire de vous aimer en Celui qui est le principe et le seul objet de notre amour.

Mère Françoise-Marguerite revenait alors de Marseille où elle avait fondé en 1623 une Maison de la Visitation. Notre s^{te} Mère écrit à la nouvelle supérieure de Marseille le 10.11.1630 : *Vous avez eu la douleur de voir partir d'avec vous notre très chère S^r Françoise-Marguerite Favrot, et moi, je l'ai eue très sensible de la savoir partie de cette vie, avant même que d'avoir abordé ce monastère (Annecy). Mais avec entière soumission à la très sainte volonté de Dieu. (...) La vie et les vertus de cette chère défunte ont été telles que je désire grandement qu'elles soient écrites et recueillies exactement, et pour cela je vous prie que vous écriviez distinctement et amplement, le plus que vous pourrez, tout ce que vous aurez remarqué de sa manière de gouvernement, de ses vertus, pour nous l'envoyer. Sa biographie sera insérée dans la Vie de 8 vénérables veuves, ouvrage rédigé par Mère MM de Chaugy.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-11 juin 1617 : *Qui ne ressentirait jusqu'au fin fond la perte de tant de douceur et consolations que le cher enfant donnait ? Certes, je n'eusse jamais cru durant sa vie qu'il m'eût laissé la 20^{ème} partie de douleur que j'en ai reçue, mais grâce à Dieu, nous avons en tout aimé et aimerons toujours très chèrement la volonté de notre bon Sauveur. La pauvre petite veuve est si douce et aimable en sa douleur que ne se peut dire davantage.*

Notre s^t Fondateur partit d'Annecy vers le 23.06 pour La Roche (pose de la 1^{ère} pierre de l'église des Capucins), puis à Thonon (consécration de l'église de la Sainte-Maison et apaisement d'un différent avec les prêtres séculiers qui trouvaient désavantageuse l'attribution d'un revenu aux Barnabites, la lutte durera longtemps empêchant le plein succès de l'œuvre, la transaction de 1677 vint bien tard mettre une paix relative entre les deux partis) ; enfin il se rendit à Gex (pour régler aussi des différents, et mettre en application le synode précédent). S^t François de Sales reviendra à Annecy le 30.07.1617.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-24 juin 1617 : *En vérité, ma très chère Mère, et moi et tout suis grandement touché de la maladie de cette pauvre chère fille, digne certes d'être bien aimée (S^r MG d'Avise). Il faut attendre ce que Dieu fera, et non seulement l'accepter, mais, autant que nous pourrons, il faudra l'accepter agréablement et amiablement. (...) Si elle était prête à passer, on pourrait lui faire faire la profession simplement, en lui lisant, devant, l'oblation et les vœux, qu'elle confirmerait, sinon qu'elle-même la put prononcer. (...) Mais, qu'elle vive ou meure, je lui donnerai en la sainte Messe que je vais dire, la sacrée bénédiction de Dieu et de son Église. (...) Ma chère Mère, saluez et bénissez mille fois cette chère fille de ma part. Dieu soit à jamais notre tout, et sa volonté notre amour.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-fin juin 1617 : *Je les conjure, ces chères filles (les 6 professes de Lyon du 18 juin), de se rendre tant plus simples, pures et parfaites en l'observance, afin que bientôt elles ravissent le Cœur de leur cher Époux. Mon Dieu, ma fille, qu'il est heureux qui ne pense et ne travaille que pour acquérir ou accroître le souverain amour ! Certes, je désire de mourir ou de ne vivre plus que pour cela.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-29 juin 1617 : *Je suis toujours bien brave homme à me porter bien ici et partout, et n'y a rien à craindre, ma très chère Mère. Mais, comme me pourrais-je empêcher d'être en peine de ce que je suis là, quant à la santé ? Pour Dieu, ne parlez pas beaucoup, soulagez-vous, et vous tenez un peu tranquille tant d'esprit que de corps. Travaillez, ma très chère Mère, mais tout bellement, tout doucement, tranquillement. (...) Je suis consolé que nos pauvres filles soient un peu allégées, car je les chéris d'un cœur plus que paternel toutes, et vous savez que j'aime particulièrement cette pauvre Marie-Gasparde de tout temps, et, maintenant qu'elle est malade, encore plus tendrement. (...)*

Or bien, je vous écrirai à toutes occurrences, ma très chère Mère, mon cœur et ma vie ne pouvant subsister avec consolation que par l'unité qu'il a plu de faire à Dieu de nous, afin qu'éternellement nous fussions siens. (...)

Dieu vous conserve, ma très chère Mère, et remplisse à jamais notre unique âme de son très pur amour.

Notre s^t Fondateur à la Baronne de Thorens-30 juin 1617 : *Vous pouvez penser, ma très chère fille, ma sœur, et je crois que votre cœur vous le dit assez, que j'ai une extrême consolation dans le mien quand vous m'écrivez de vos nouvelles ; car, puisqu'il a plu à Dieu, je suis le cher frère et le Père tout ensemble, mais le plus affectionné et sincère que vous pussiez imaginer.*

Or, faites donc bien vos petits efforts doux, paisibles et aimables pour servir cette souveraine Bonté qui vous y a tant obligée par les attraites et bienfaits dont elle vous a favorisée jusqu'à présent, et ne vous étonnez point des difficultés ; car, que peut-on avoir de précieux sans un peu de soin et de peine ? Il faut seulement tenir ferme à prétendre à la perfection du saint amour, afin que l'amour soit parfait, l'amour qui cherche moins que la perfection ne pouvant être qu'imparfait.

Trois extraits de lettres à des religieuses :

Notre s^t Fondateur à M^{me} Louise de Ballon religieuse de l'Abbaye de S^{te} Catherine-juin 1617 : *Il ne faut perdre courage ; car vous devez être si amoureuse de Dieu, qu'encore que vous ne puissiez rien faire auprès de lui et en sa présence, vous ne laissiez pas d'être bien aise de vous y mettre pour seulement le voir et regarder quelque fois. Et quelque peu avant*

d'aller en l'oraison, mettez votre cœur en paix et en repos, et prenez espérance de bien faire ; car si vous y allez sans espérance et déjà toute dégoûtée, vous aurez peine de vous remettre en appétit.

Courage donc, ma petite cousine, dites à Notre-Seigneur que vous ne le laisserez jamais, encore qu'il ne vous communiquerait jamais aucune douceur ; dites-lui que vous demeurerez devant lui jusqu'à ce qu'il vous ait béni (Gn 32,26). Quand votre cœur s'égarera ou se distraira, ramenez-le tout doucement à son point, remettez-le tendrement auprès de son Maître ; et quand vous ne feriez autre chose tout au long de votre heure que de reprendre tout bellement votre cœur et le remettre auprès de Notre-Seigneur, et qu'autant de fois que vous l'y remettez il s'en détournerait, votre heure serait très bien employée, et ferez un exercice fort agréable à votre cher Époux, auquel je vous recommande.

Notre s^t Fondateur à une religieuse-mai-octobre 1617 : *Il me semble que je le vois, ce Sauveur crucifié, au milieu de votre âme comme un bel arbre de vie, qui, par les fleurs des bons désirs qu'il vous donne, vous promet les fruits du divin amour qu'il produit ordinairement es lieux où sont la rosée d'humilité, douceur et simplicité de cœur.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Vignod, religieuse de l'Abbaye de S^{te} Catherine-1608-1618 : *Ne vous troublez point, ma très chère fille, il n'est point d'ennui si importun que l'ennui qui est composé de plusieurs petites, mais pressantes et continuelles importunités. Notre-Seigneur permet qu'en ces petites rencontres nous demeurions courts, afin que nous nous humiliions, et que nous sachions que si nous avons surmonté certaines grandes tentations, ce n'a pas été par nos forces, mais par l'assistance de sa divine Bonté.*

Voici un conseil pour la confession :

Notre s^t Fondateur à M^{me} de la Valbonne (belle-sœur de Mère MJ Favre)-1615-1617 : *Ne vous troublez point de quoi vous ne remarquez pas toutes vos menues chutes pour vous en confesser ; car, comme vous tomber souvent sans vous en apercevoir, aussi vous vous relevez sans vous en apercevoir. (...) Ne vous mettez donc pas en peine pour cela, mais allez humblement et franchement dire ce que vous aurez remarqué ; et pour ce que vous n'aurez pas remarqué, remettez-le à la douce miséricorde de Celui-là qui met la main au dessous de ceux qui tombent sans malice, afin qu'ils ne se froissent point (Ps 36,24), et les relève si vite et doucement qu'ils ne s'aperçoivent pas, ni d'être tombés, parce que la main de Dieu les a recueillis en leurs chutes, ni d'être relevés, parce qu'elle les a retirés si soudain qu'ils n'y ont point pensé.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-3 juillet 1617 : *Grâce à Notre-Seigneur toutes nos malades sont hors de péril de mort. Elles nous ont fait belle peur, mais surtout la pauvre sœur Marie-Gasparde, elle a pu bien compter pour une.*

Tout va ici à l'ordinaire, mais je ne vous saurais dire ce que j'y fais, car nous avons tant d'affaires que les unes poussent les autres dehors. Nos filles font prou bien, mais surtout nos sœurs novices se rendent soigneuses.

La Françoise-Christine (Austrain, pensionnaire de caractère très difficile, depuis près de deux ans) craint fort de retourner chez son père, voyant qu'elle n'y est pas désirée, et encore plus à Ste-Ursule ; elle prie grandement M. son père de la faire mettre à Neuville (Abbaye). Il y a ici eu une dame de là, et depuis elle a toujours désiré d'y être mise. Aidez-nous, je vous prie, à nous en décharger, mais doucement et bravement.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-26 juillet 1617 : *J'envoie prendre des chevaux pour aller revoir, ma très chère Mère. Ce billet donc n'est que pour vous saluer en attendant, et vous dire que les fermiers de M^{sr} votre frère*

Note : André Frémyot archevêque de Bourges et prieur de Nantua. Notre b^x Père, dit la Mère de Chaugy, n'avait pas voulu que notre B^{se} apportât quant et soi, non seulement du bien de ses enfants, mais non pas même du sien propre, lui commandant de se contenter d'une pension viagère que M^{sr} de Bourges son frère, l'avait priée d'accepter par aumône, et laquelle il lui a toujours continuée tandis qu'elle a vécu.

ne me veulent point donner d'argent, parce, disent-ils, qu'ils ne peuvent faire votre somme que d'ici à 15 jours. Voyez si vous voulez que, pour attendre cela, je retarde ici. Vous aimerez mieux que je vous voie lundi, si ce n'est dimanche. Dieu soit à jamais au milieu de notre unique cœur.

et à ma très chère petite sœur, ma fille tout uniquement très aimée, que j'ai grande envie de revoir.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-30 juillet 1617 : *Me voici donc arrivé, ma très chère Mère, en très bonne santé, grâce à Dieu. Je dormirai bien cette nuit, s'il lui plaît, et vous obéirai fort soigneusement. Mais je ne pense pas que demain je puisse ne me lever pas matin, car il y a trop de plaisir à jouir de cette douce partie du jour ; et puis, ne faut-il pas aller dire votre Messe, puisque le reste du jour sera pour l'Office de notre grande fête (S^t-Pierre-ès-liens, fête patronale du diocèse de Genève) ? Aussi ai-je un désir extrême de vous revoir, et ma très chère petite sœur, avec nos filles. Dieu soit à jamais au milieu de notre unique cœur.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-juillet 1617 : *Vous m'avez fait un singulier plaisir de nous dire un peu des nouvelles de votre tant aimé cœur et de vos chères filles ; loué soit Dieu de tout ce que vous nous dites de l'un et de l'autre ! Hé, que vous serez heureuse, ma très chère fille ma mie, si vous persévérez de servir notre grand et doux Rédempteur, avec la pointe de l'esprit, indifféremment, comme vous dites, en tout ce qui se présentera : ce sont les âmes vraiment royales qui font ainsi. La divine Majesté vous fasse la grâce de persévérez en fidélité !*

Vous avez bien fait de ne pas continuer votre retraite. Croyez-moi, ne l'entreprenez jamais en des grandes chaleurs, à cause du grand assoupissement qu'elles causent. Enfin, si Dieu veut que nous marchions comme aveugles et à tâtons, ne nous importe, car nous savons qu'il est avec nous.

Je serai marrie si ma s^r Anne-Marie (Bellet, elle avait pris l'habit en 1615, mais dû repartir quand son mari quitta l'ordre des capucins le 1^{er}.01.1618) s'en va, car je pensais qu'elle se pourrait rendre propre pour être directrice un jour, pour soulager cette fille (S^r MA de Blonay) qui vit en cette charge avec un esprit si ennuyé ; la continuation de cette peine m'en donne. Ô ma fille ! c'est la vérité qu'il faut être plus que femme pour servir Dieu au-dessus de toute humeur et inclination naturelle ; mais quel bonheur aussi de renverser la nature pour faire place à la grâce ! La divine Bonté nous assiste pour cela, car il ne faut pas un moindre secours.

Je fais écrire un mot à M. Austrain, qui nous prie de garder sa fille jusqu'au mois de septembre. Nous le ferons volontiers pour l'amour de lui, car je vous assure qu'elle ne profite point.

Nous n'avons encore point de nouvelle de Rome. Je crois que M^{sr} l'Archevêque (délégué par Louis XIII pour des négociations auprès de la cour pontificale il avait quitté Lyon vers le 19.06) voudra aider à l'affaire. Si elle n'était expédiée, priez-le de la faire dépêcher et que ce soit surtout avec les privilèges que le Père procureur (Tobie Corona) a mandé qu'il avait obtenus, car enfin, il est impossible de se soumettre à autre chose. Je crois que vous ferez bien de lui écrire une belle et honorable lettre de supplication sur ce sujet, car je crains que le Père procureur ne soit un peu long en ses poursuites, mais écrivez comme de vous-même.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde-1^{er} août 1617 : *Les charges de cette maison sont extrêmes, car nous sommes forcées de bâtir et d'acheter les places pour cela. (...) Ma Sœur des Gouffiers nous mande qu'elle s'en ira bientôt et que cette maison commence à s'accommoder. Dieu par sa bonté le veuille ! M^{sr} revint à soir. Il a dit ici la sainte messe, mais incontinent multitude de gens l'ont emmené. Il se porte très bien, grâce à Dieu. (...) Je vous écris fort longuement environ la fête du très Saint-Sacrement, et cette fois-là, nous vous mandâmes la grande affliction dont Dieu nous avait visités par la mort de mon pauvre fils de Thorens. Sa chère petite est grosse, elle est ici auprès de nous. Sa sœur s'en va avec M^{me} de la Fléchère. (...)*

Il (notre b^x Père) a été six semaines par son diocèse, où il a fait tant de bonnes œuvres que c'est chose digne de louer Dieu, mais il travaille si extraordinairement qu'il ne pourrait subsister sans l'aide particulière de Notre-Seigneur. Cette sainte âme va toujours se sanctifiant et avançant du côté de la désirable éternité, et ne s'arrêtera qu'il ne soit aux rangs de ces grands et anciens pères et prélats de l'Église. Faites fort prier pour lui. Nous avons peu souvent la consolation de le voir depuis un an, mais j'en ressens tant plus de voir son train. Dieu nous rende dignes filles d'un tel père ! Il me semble que tout ce qu'il nous a dit et dira doit être parfaitement accompli.

Or sus, c'est pour votre consolation que je vous dis ceci et que, grâce à Dieu, nos sœurs vivent avec la plus grande douceur et joie spirituelle qu'il est possible, ayant un grand soin et désir pour l'entière observance.

En la fête de Notre-Dame des Neiges 1617 eut lieu la prise d'habit des S^{rs} Claude-Thérèse d'Albamey, Jeanne-Hélène de Gérard, Marie-Gabrielle et Anne-Marguerite Clément. Notre b^x Père fit le sermon, tome IX p.90.

Notre s^t Fondateur-5 août 1617 : *« Bienheureux sont ceux qui écoutent la parole de Dieu et la gardent ». Vous autres qui faites profession de la spiritualité savez la différence qu'il y a entre l'amour effectif et l'amour affectif. Dieu montre assez qu'il ne juge pas qu'on l'écoute [la Parole] si on ne l'effectue avec affection de soumission et d'obéissance ; aussi se plaint-il de son peuple parce que lui ayant parlé, il n'en a pas été ouï ; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas mis en effet ses paroles, d'autant qu'ils l'avaient bien ouï de leurs oreilles. De même quand notre divin Maître dit, parlant des supérieurs : Qui vous écoute, m'écoute et celui qui vous méprise me méprise, c'est comme s'il disait : Je tiens que ceux qui vous obéissent c'est à moi qu'ils obéissent ; et ceux qui méprisent vos paroles ne s'en voulant pas servir, je tiens que ce sont mes paroles mêmes qu'ils méprisent.*

Sur ce propos, il me souvient d'avoir expliqué une fois en cette chaire comment nous devons faire pour entendre la Parole de Dieu et la prédication avec utilité. J'ajoute maintenant que, outre l'intention que nous y devons avoir apportée d'en vouloir faire notre profit et l'attention durant icelle, nous devons par après demeurer quelque temps renfermés dans le fond de notre âme, je veux dire recueillis, pour ruminer ce que nous avons entendu. (...) Si nous voulons avoir soin de garder notre cœur des suggestions et distractions du malin esprit, il faut, au sortir de la prédication, le garnir d'aspirations et oraisons jaculatoires sur le sujet d'icelle, invoquant la divine Miséricorde pour nous fortifier afin de mettre en effet ce que nous avons affectionné. (...)

Dieu est jaloux de notre amour, c'est pourquoi il va jetant ses inspirations sur des âmes qu'il sépare d'entre les autres, lesquelles par une puissante résolution se viennent consacrer et dédier leur cœur avec toutes ses affections, leur corps et leurs biens à son honneur et gloire, choisissant l'état de la religion pour y vivre avec plus de perfection et moins de danger de se perdre et divertir de leur sainte résolution. (...)

Ès qualités de la neige se peuvent retrouver les conditions nécessaires aux âmes qu'il [Notre-Seigneur] a élues pour être plus spécialement siennes en la religion. 1^o je remarque la blancheur de la neige, 2^o son obéissance, 3^o sa fécondité. Nous faisons comparaison de la neige à la blancheur d'une âme pure parce qu'elle surpasse toute autre blancheur. Or les âmes divinement appelées à l'état de religion sont rendues blanches comme la neige, car par le vœu de chasteté, elles renoncent à tous les plaisirs de la chair, tant licites qu'illicites ; et par après leur viennent en échange les plaisirs de l'esprit. (...) Bienheureuses donc sont telles âmes qui renoncent absolument à tous les délices de la chair qui nous sont communs avec les bêtes pour jouir de ceux de l'esprit que nous rendent semblables aux anges.

Passons à la 2^{nde} qualité de la neige. Je dis qu'elle est obéissante. C'est le divin Psalmiste (Ps 148,8) qui le déclare, assurant qu'elle fait la volonté de Dieu, qu'elle obéit à sa parole. Voyez-la tomber : elle tombe si doucement. Voyez comme elle demeure sur la terre jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'envoyer un rayon de soleil qui la vienne faire

fondre. Oh qu'elle est obéissante la neige ! Telles sont les âmes qui se dédient au Seigneur, car elles sont souples et se soumettent absolument sous la conduite de ceux qui commandent, sans se laisser plus maîtriser par leur propre volonté et jugement. Et tout ainsi qu'elles ont renoncé à tous les plaisirs de la chair, de même renoncent-elles sans réserve au plaisir qu'elles avaient accoutumé de prendre dans le monde, en suivant le mouvement de la propre volonté en tout ce qu'elles faisaient. Désormais elles ne lui seront plus sujettes, ains au contraire elles seront sujettes aux règles de leur Institut. Ô douce et amoureuse sujétion qui nous rend agréables à Dieu.

En 3^{ème} lieu, la neige est féconde. La vocation religieuse est une vocation féconde, d'autant qu'elle rend les actions les plus indifférentes, fertiles et très méritoires. Ceux qui sont en religion font toutes ces actions au nom de Dieu, d'autant qu'ils les font toutes par obéissance. Oh que le bonheur de pouvoir obéir en tout ce que nous faisons est grand ! (...) Il ne faut point douter que s'étant conformées en cette vie à l'obéissance de leur Maître qui a mieux aimé mourir que de désobéir, elles ne soient reçues amoureusement de lui pour jouir avec lui éternellement de sa gloire, où nous conduisent le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Amen.

S^r Claude-Thérèse d'Albamey : Originaire du comté de Bourgogne, Claude d'Albamey demeura fort jeune orpheline. Une de ses tantes, religieuse de S^t-Bernard, se chargea de son éducation, mais la jeune fille, quoique résolue de se donner à Dieu, ne voulut point s'engager dans le Monastère non réformé de sa parente, et préféra se mettre à la suite d'une dame son alliée. Elle avait près de 40 ans lorsqu'elle entendit parler de l'Institut fondé par l'Évêque de Genève ; elle y demanda une place et fut agréée par les deux Saints qui l'honorèrent de leur affection et de leur estime. S^r Claude-Thérèse prit part à l'établissement du Monastère de Belley (août 1622), puis en 1626 à celui de Pont-à-Mousson. Dans une lettre (n°894 III p.57) de février-mars 1626 de notre ste Mère écrit à son sujet : *Notre S^r Claude-Thérèse sera Assistante, c'est une âme tout à fait consommée en l'observance et où je ne trouve que vertu.* En 1636, elle passe au couvent de Metz comme Assistante et revient mourir à Pont-à-Mousson le 17.12.1643.

S^r Jeanne-Hélène de Gérard-Réautier : Elle naquit à en 1588. Son père, qui avait une charge à la Chambre des Comptes de Grenoble, mourut au bout de quelques années. Après avoir vu sa mère passer à de 2^{ndes} noces, Hélène de Gérard fut rappelée dans sa famille paternelle à Embrun. Elle avait 18 ans quand de retour à Grenoble, elle se consacra entièrement à la piété, à la suite de l'assassinat de son fiancé. M^{me} de Bouqueron, sa tante, la prit avec elle, lui laissant toute liberté de s'adonner à la vie dévote. D'abord résolue d'entrer à S^{te}-Claire, M^{lle} de Gérard, dès qu'elle eût connu l'Évêque de Genève, n'aspira qu'au bonheur d'avoir place dans la Congrégation fondée par lui. Elle arriva à Annecy le 19.05.1617. Elle fit partie des 1^{ères} aspirantes de Grenoble à la Visitation au Carême 1617, elle avait alors 29 ans.

Étant encore dans le monde, elle avait été fort adonnée aux austérités corporelles. Cet attrait devint, après son entrée au noviciat, une véritable tentation. Notre b^x Père lui écrivit de Grenoble où il prêchait l'Avent une lettre en décembre 1617 : *J'ai vu les suggestions que l'ennemi de votre avancement fait à votre cœur, ma très chère fille, et vois d'ailleurs la grâce que le très saint Esprit de Dieu vous donne pour vous maintenir forte et ferme en la poursuite du chemin auquel il vous a mis. Ma très chère fille, ce malin ne se soucie point que l'on déchire le corps, pourvu qu'on fasse toujours sa propre volonté ; il ne craint pas l'austérité, mais l'obéissance. Quelle plus grande austérité y peut-il avoir que de tenir sa volonté sujette et continuellement obéissante ? (...) Ne vous laissez point ébranler, mais demeurez où Notre-Seigneur vous a mise. Il est vrai que vous y avez des grandes mortifications de cœur, vous y voyant si imparfaite et digne d'être souvent corrigée et reprise ; mais n'est-ce pas ce que vous devez chercher, que la mortification du cœur et la connaissance continue de votre propre abjection ?*

Au Monastère de Grenoble fondé le 8.04.1618, S^r Jeanne-Hélène fit profession le 19.08.1618. Notre s^{te} Mère écrit en août 1618 à Mère PM de Châtel (n°180-I p.308) : *Il me tarde de savoir si notre bonne sœur Jeanne-Hélène aura fait profession et comme va de sa tentation. Vrai Dieu ! Que si elle veut un peu à bon escient la mépriser et s'appliquer fidèlement à l'observance de nos chères règles, qu'elle serait heureuse ! Hélas, ma très chère fille, il en faut avoir une grande compassion et lui élargir toujours son cœur, tant qu'il vous sera possible.*

La tentation continue. Notre s^t Fondateur écrit à Mère PM de Châtel le 11.01.1620 : *Elle a raison certes, la bonne fille de croire que son humeur jeûneuse est une vraie tentation : ce l'a été, ce l'est et ce la sera tandis qu'elle continuera de faire ces abstinences, par lesquelles il est vrai qu'elle affaiblit son corps, mais, par un pauvre échange, elle renforce son amour propre avec sa propre volonté. (...) L'abstinence qui se fait contre l'obéissance ôte le péché du corps pour le mettre dans le cœur. Qu'elle mette son attention à retrancher ses propres volontés, et bientôt elle quittera ces fantômes de sainteté auxquels elle se repose si superstitieusement. Elle a consacré ses forces corporelles à Dieu ; ce n'est plus à elle à les ruiner, sinon quand Dieu l'ordonnera, et elle n'apprendra jamais l'ordonnance de Dieu que par l'obéissance aux créatures que le Créateur lui a données pour sa direction.*

Il la faut faire aider contre cette tentation par les avis de quelque vrai serviteur de Dieu ; car il faut plus d'une personne pour déraciner ces persuasions de sainteté extérieure et chèrement choisies par l'amour propre.

S^r Jeanne-Hélène est tentée de partir. Notre s^t Fondateur lui écrit le 14.01.1620 : *La cogitation de sortir à toutes les plus véritables marques de tentation qu'on saurait trouver ; mais Dieu soit loué de quoi en cet assaut le donjon n'est pas encore rendu ni, comme je pense, prêt à se rendre. Ô Dieu, ma très chère fille, gardez-vous-en bien de vouloir sortir. Il n'y a point d'entre deux entre votre sortie et votre perte ; car ne voyez-vous pas que vous ne sortiriez jamais que pour vivre à vous-même, de vous-même, par vous-même et en vous-même ? et ce d'autant plus dangereusement que ce serait sous prétexte d'union avec Dieu, qui toutefois n'en veut point avoir ni n'en aura jamais point avec les*

solitaires qui quittent leurs vocations, leurs vœux, leurs congrégations par amertume de cœur, par chagrin, avec dépit et par dégoût de la société, de l'obéissance des règles et sainte observance.

Ma très chère fille, traitez cette tentation comme on traite celles du blasphème, de trahison, d'hérésie, de désespoir. Ne devisez point avec elle, ne capitulez point, ne l'écoutez point ; traversez-la (contredisez-la) le plus que vous pourrez par des fréquents renouvellements de vos vœux, par des fréquentes soumissions à la supérieure ; invoquez souvent votre bon ange, et j'espère que vous trouverez la paix et la suavité de l'amour du prochain.

Chantez au chœur toujours plus constamment à mesure que la tentation dira : Taisez-vous ! à la façon de ce saint aveugle (Mc 10,46-48). La paix du Saint-Esprit soit avec vous.

Le même jour notre b^x Père écrit à Mère PM de Châtel : *J'écris à cette pauvre chère fille. Je ne vis jamais une tentation plus manifeste que celle-là. Rompre des vœux pour jeûner, présumer d'être bonne pour la solitude sans être bonne pour la congrégation, vouloir vivre à soi-même pour mieux vivre à Dieu, vouloir avoir l'entière jouissance de sa propre volonté pour mieux faire la volonté de Dieu : quelles chimères ! (...) Cesser de louer Dieu et se taire de dépit aux Offices que la Sainte Église ordonne, parce qu'on ne le peut louer en un coin selon son invention, quelle extravagance ! Or sus, j'espère que Dieu tirera de la gloire de tout ceci, puisque cette pauvre chère fille se soumet enfin à ce qu'on lui commandera et qu'elle révère votre présence. Commandez-lui souvent, et lui imposez des mortifications opposées à ses inclinations ; elle obéira, et bien qu'il semblera que ce soit par force, ce sera pourtant utilement et selon la grâce de Dieu.*

Notre s^{te} Mère se réjouit dans une lettre à Mère PM de Châtel fin juin 1620 (n°307-I p.481) : *Oh, Dieu soit béni de la guérison de la bonne sœur Jeanne-Hélène !*

Elle sera la 1^{ère} supérieure du Monastère d'Embrun fondé par Grenoble le 25.04.1625, réélue en 1629, durant ce triennat elle fonde un nouveau monastère à Digne le 25.03.1630. Elle sera la 1^{ère} supérieure du Monastère de Sisteron fondé par Embrun le 29.06.1631. En 1633, elle revient à Embrun où elle est supérieure en 1641, 1644 et 1650. [Le livre du couvent d'Embrun est en nos Archives, il nous a été donné par M. Eon, ami de la communauté, qui l'a lui-même acheté]. L'abrégé de sa vie raconte : *Cette maison a de grandes obligations à cette chère sœur et 1^{ère} Mère, car elle a toujours presque été supérieure ou directrice. C'était une fille d'un bel esprit, d'un naturel fort doux, affable et civil, et d'une conversation très agréable, suave et religieuse. Elle avait une grande dextérité et adresse pour élever les esprits, redresser les Sœurs de leurs défauts. Elle avait une heureuse mémoire récitant des chapitres tout entiers de l'Amour de Dieu et de la Sainte Écriture.* Elle est décédée à Embrun le 31.07.1659. [Dans le livre de couvent d'Embrun, voir p.5 ; 110 ; 194ss].

S^r Marie-Gabrielle Clément : Elle est née en 1589, propre sœur d'Anne-Marguerite, avec les mêmes dates de prise d'habit (5.08.1617) et de profession (13.08.1618).

Notre s^{te} Mère écrit à son sujet le 20.06.1626 (lettre n°911-III p.90) : *Notre S^r Marie-Gabrielle est sans tare que de ses scrupules, par lesquels notre bon Dieu l'épure ; mais elle est avec cela toute tranquille en son trouble.*

S^r Marie-Gabrielle mourut le 17.05.1632, notre s^{te} Mère écrit le 6.06 suivant (lettre n°1545-IV p.342) : *Voilà une lettre de la mort de notre chère Sr Marie-Gabrielle ; nous vous supplions d'en envoyer une copie (plusieurs monastères), car vous êtes si bonnes que vous nous ferez bien cette charité ; mais au plus tôt qu'il se pourra, afin que l'on prie pour cette chère défunte, qui était en vérité une âme toute pure et sainte, par la véritable, solide et sincère humilité et charité dont elle était remplie. C'était mon principal conseil en cette maison, à cause de sa droiture, sagesse et bon jugement. Cette maison (Annecy) a perdu un grand trésor.*

Il est remarquable que ses dernières paroles furent : Vive Jésus ! Vive Marie ! que j'aime plus que ma vie ! Un mois après sa prise d'habit, elle avait dû être touchée par ces paroles prononcées par Marie-Aimée de Chantal.

(Sa biographie est dans l'Année Sainte VII p.268).

S^r Anne-Marguerite Clément : « Elle naquit à Cléron en Franche-Comté le 7.05.1593. Quand sa mère mourut, elle n'avait pas encore deux ans ; dès lors la Sainte Vierge la prit sous sa protection spéciale. Vers 1605 ou 1606, Gabrielle et Marguerite apprirent à faire l'oraison grâce à l'une de leur cousine qui un jour sera Visitandine sous le nom de S^r Françoise-Gabrielle Bally. Elle fit vœu de perpétuelle chasteté dans l'oratoire familial une nuit la veille d'une fête de Notre-Dame.

Celle-ci l'amena dans sa maison de la Visitation d'Annecy en 1617 où elle arriva avec Marie-Gabrielle sa sœur et M^{lle} d'Albamey la veille de la Sainte Trinité au mois de mai. Lorsque les nouvelles venues se présentèrent à notre s^{te} Mère, Marguerite plus jeune restait en arrière. Notre b^x Père la prit par la main et la donnant à notre s^{te} Mère, il la pria qu'elle reçût cette fille de sa main, et qu'après Dieu, elle l'aimât un peu pour l'amour de lui, ajoutant qu'il voulait que cette cadette surpassât les autres.

Au noviciat, elle eût pour directrice, S^r PM de Châtel. La novice fut tourmentée de la tentation de tristesse d'avoir abandonné son père, puis de celle du souvenir d'un jeune homme qui l'avait demandée en mariage et qui avait de grands biens ce qui lui aurait permis de faire du bien aux pauvres, ayant beaucoup d'attrait pour cette œuvre de miséricorde ; enfin l'ennemi lui suggéra de la défiance envers notre b^x Père et notre s^{te} Mère, après s'en être ouverte courageusement à l'un et à l'autre, elle en fut délivrée. Il y avait au noviciat S^r CA Joly de la Roche qui avait demandé à le recommencer. S^r PM de Châtel raconte qu'elle apprenait aux novices à lire dans le Cœur de Jésus mourant sur la croix, livre scellé de 7 sceaux et qui n'a été ouvert qu'à l'ouverture de son sacré côté, et livre dans lequel tous les célestes amants lisent les secrets de son amour et de ses mystères.

C'est à nos s^{ts} Fondateurs qu'elle fut surtout redevable de ses grands progrès dans la vie spirituelle. Elle témoigne sa reconnaissance en ces termes dans ses relations : 'Je vous remercie, ô Mère de Miséricorde, de m'avoir obtenu le bien incomparable de rassasier mon âme famélique aux eaux de notre bénite source, et d'ouïr si souvent les paroles de vie de la propre bouche de ces deux saints canaux, qu'ils puisaient sans cesse dans le Sacré Cœur de Dieu par l'union qu'ils avaient

avec la divine Majesté. Ils nous enseignaient ce qu'ils avaient puisé dans le sein divin, par des entretiens si fervents que l'on en sortait comme de l'oraison, ils me semblaient qu'ils imprimaient en mon âme les paroles qu'ils prononçaient.' S^r PM de Châtel partit en avril 1618 pour fonder Grenoble, le noviciat fut confié à S^r PJ de Monthoux qui avait une manière d'agir plus rigide. S^r Anne-Marguerite était exaucée : le jour de sa Profession, le 13.08.1618, elle avait conçu de nouvelles ardeurs pour la perfection, souhaitant qu'on ne lui pardonnât rien, et que ses maîtresses usassent envers elle de la plus sévère conduite. Une nouvelle tentation surgit celle des austérités. Notre b^x Père lui dit : 'Ma fille, la divine Providence vous fournira assez chaque jour d'occasions pour souffrir, si vous êtes fidèle ; soyez prompte à suivre les mouvements de l'Esprit de Dieu'. Ce sera toujours un trait particulier de son âme : sa merveilleuse docilité à l'Esprit Saint.

La veille de la Toussaint 1619, notre b^x Père fit un sermon sur l'amour que Notre Seigneur porte aux âmes, un amour si grand qu'il avait changé de cœur avec ses épouses, comme il fit avec s^{te} Catherine de Sienne. Ce sermon fit grande impression sur S^r Anne-Marguerite, une vive lumière lui fit voir Jésus assis au milieu de son cœur. Il s'y voulait reposer et tenir toutes ses puissances captives, disant : 'Ce cœur est mien et je suis sien ; tu es toute à moi et je suis tout à toi, je veux ravir ton cœur et mettre ma volonté en la place de la tienne'. Il lui fit connaître qu'il avait pris une entière possession d'elle et la détacha des créatures et de tous ses désirs naturels. Notre-Seigneur lui fit comprendre qu'elle avait choisi la meilleure part qui ne lui serait point ôtée, et que cette part, c'était le Cœur de Jésus. 'C'est là, disait S^r Anne-Marguerite, que l'âme doit se cacher comme une chaste colombe ; c'est la source qui distille le miel de l'humilité et de la douceur, qui sont les vertus des règles de l'Ordre de la Visitation, que les filles de Sainte-Marie doivent pratiquer en toutes leurs actions, ne logeant en leur cœur que Dieu seul'.

En 1620, S^r Anne-Marguerite contribua à la fondation d'Orléans sous la direction de Mère CA Joly de la Roche, avec pour compagne Marie-Michelle de Nouvelles et S^r Marie-Françoise Bellet. Elle fut assistante et maîtresse des novices. Mère Claude-Agnès en parlait comme d'une sainte, elle sentait un mouvement particulier pour faire croître cette âme par les humiliations et mortifications, dont elle lui fournissait abondamment les pratiques, et celle-ci les dévorait avec une avidité incroyable. Plus tard la Mère de la Roche lui écrivit pour lui en demander pardon. Après la mort de notre s^t Fondateur, le monastère fut souvent embaumé de parfums. Ils pénétraient l'âme de s^r Anne-Marguerite de sentiments de douceur envers le prochain. Pendant sa retraite de 1623, elle vit Notre-Seigneur attaché à la colonne, près de lui notre s^t Fondateur qui Lui demandait pour son épouse l'application de ses mérites. Le Seigneur la gratifia d'une grande dévotion à la Passion et d'un zèle ardent pour le salut des âmes. Dieu favorisa ses novices d'un grand don de recueillement et d'oraison, et d'un progrès rapide dans la vertu. À propos de S^r Anne-Marguerite, notre s^{te} Mère écrira en 1631 : *Notre sœur de Montargis est tirée de Dieu dès son enfance ; mais on la dévoja de son chemin à Orléans.* Comme s^r Anne-Marguerite avait une grande peine d'esprit à cause de la continuelle communication qu'elle avait avec Dieu, sa supérieure lui commanda d'en parler à deux religieux qui redoublèrent sa peine en lui disant que ce qui se passait en elle venait de l'esprit malin.

Elle fut choisie par notre s^{te} Mère comme supérieure pour établir en 1628 un monastère à Montargis. L'année suivante pendant sa retraite, la Sainte Trinité prit possession de son âme et lui fit la grâce du mariage spirituel. Et en décembre, Notre-Seigneur plante sa croix dans son cœur.

En 1630 : Jésus grave son Nom dans son cœur, il y imprime sa Face sanglante, il met son cœur dans le Sien et lui donne son Cœur, son Âme et son Esprit, il fait l'effusion de son précieux sang sur son âme. L'Esprit Saint la couvre de son ombre et l'oingt spirituellement du baume de la douceur.

Notre s^{te} Mère à Don Galice (son directeur spirituel, Barnabite) 20 août 1630 (n°1337 III p.731) : *Ma chère sœur la supérieure (AM Clément à Montargis) est bien heureuse de recevoir tant de grâce avec une si profonde humilité et anéantissement d'elle-même : c'est ce qui sert de pierre de touche pour éprouver si elles sont de Dieu, et pour tenir en assurance l'âme qui les reçoit. Mais pourtant, mon très cher Père, je suis toujours de cet avis, qu'elle ne doit pas trop se laisser plonger dans ces grands sentiments, crainte qu'ils ne dissipent les forces du corps et n'occupent tellement l'esprit, que ce qui est nécessaire en sa charge ne demeure à faire. Cette chère sœur ayant un si bon Maître, Il saura bien conduire tous ces sentiments en la partie supérieure de l'âme, pour les y faire résider et empêcher qu'ils ne se répandent au corps, car cela est plus assuré.*

En 1631 elle se rendit à Paris avec la permission de l'Évêque M^{gr} de Bellegarde, pour consulter des personnes sages et expérimentées au sujet des communications qu'elle recevait, à ce tribunal se trouvait aussi les 2 supérieures des monastères de Paris (Mère MJ Favre du 2nd, et Mère HA Lhuillier du 1^{er}). Ses juges furent d'avis que tout était saint, religieux et produit par Dieu même.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre octobre 1631 (n°1463 IV p.206) : *Je suis bien aise que notre bonne sœur la supérieure de Montargis vous ait vue et que ces messieurs et vous jugiez bien de son intérieur. C'est une âme qui a eu des marques de grande piété dès son enfance*

Notre s^{te} Mère à Mère AM Clément 1630 ou 1631 d'après la Vie manuscrite (n°1385 IV p.74) : *Je suis fort satisfaite, ma très chère fille, du bon jugement que votre digne prélat (M^{gr} de Bellegarde archevêque de Sens) fait de la conduite de Dieu sur vous. Béni soit éternellement une si grande Bonté, qui daigne se communiquer si abondamment à ses pauvres et indignes créatures. Ma fille, je n'ai rien à vous dire là-dessus ; suivez fidèlement ce que votre digne prélat vous a dit. Vous n'avez qu'à regarder Dieu et Le laisser faire, vous anéantissant toute en Lui. Puisque son amour vous permet de Lui parler si amoureusement et si familièrement, je vous prie, ma très chère fille, de lui présenter quelquefois mon chétif cœur, Le suppliant en toute humilité de le rendre tout sien et d'en disposer à son gré, lui faisant la grâce qu'il fasse et souffre tout selon le même très saint bon plaisir. Recommandez-Lui fort notre pauvre petite congrégation ; qu'Il y fasse régner son esprit. Aimez-moi toujours chèrement en son saint amour, et m'y recommandez souvent et avec tant d'affection que j'en ressente les effets selon la mesure de son adorable volonté.*

J'ai lu les deux pages de votre lettre touchant votre intérieur, ma très chère fille, sur quoi je n'ai rien à vous dire, mais seulement à louer Dieu des grâces et des lumières qu'Il répand dans votre chère âme, à laquelle les paroles des créatures sont inutiles et insipides, puisque le Créateur lui daigne Lui-même parler. (...)

Je vous prie que vous soyez fort retenue en cette divine conversation, vous contentant de recevoir avec profonde humilité et délaissement de vous-même, n'employant à l'oraison que le temps marqué en la règle, et après, appliquez-vous aux fonctions de votre charge et vous divertissez à des récréations extérieures. (...)

Priez Dieu pour la paix et les nécessités publiques, celles de l'Ordre et les miennes.

Soyez comme un vaisseau vide, qui se laisse remplir de telle liqueur que l'on veut.

Suivez le train commun tant que vous pourrez, et faites que nos sœurs vivent en grande union, paix, amour cordial et joie, dans l'observance de leur Institut.

Pendant les années 1630 – 1631, Mère Anne-Marguerite avait été comme inondée de grâces, elle avait ressenti des transports d'amour si violents qu'ils auraient altéré complètement sa santé. À partir de 1632, les grâces divines moins ardentes sans être moins fortes devinrent plus profondes.

En 1633 la maison qui abritait la communauté de Montargis s'effondra, miraculeusement il n'y eut aucune victime. Mère Anne-Marguerite se résolut alors de faire élever un monastère appuyée sur la divine Providence.

Ayant achevé son 2nd triennat, elle partit en 1635 avec 6 sœurs fonder une nouvelle maison à Melun, le grand bienfaiteur de cette fondation fut le commandeur de Sillery. Très lié au 1^{er} monastère de Paris, il voulut que deux sœurs de cette maison viennent aider la nouvelle maison avec leurs dots. Mère HA Lhuillier vint les y conduire et resta 3 semaines à la grande consolation de Mère Anne-Marguerite. Bientôt le commandeur de Sillery se refroidit à l'égard de la supérieure. Tout en admirant sa vertu, il appréciait mal son gouvernement. On pensa à la décharger.

Notre s^{te} Mère à Mère HA Lhuillier 20 avril 1637 (n°1961 V p.305) : *Je crois que la chère sœur Anne-Marguerite s'accordera facilement à être ôtée de charge, à demeurer sous une autre Mère ou aller où l'on désirera, car c'est une âme si humble que l'on en fera ce que l'on voudra.*

Notre s^{te} Mère à Mère HA Lhuillier septembre 1637 (n°2006 V p.405) : *Pour la maison de [Melun] je crois qu'elle ne se pourra jamais solidement établir, si ce n'est par le secours du [commandeur de Sillery], car il est vrai que la bonne Mère n'a pas la conduite pour le temporel, et n'agit pas assez selon le gré de [commandeur de Sillery].*

La communauté, cependant, la justifia par une réélection unanime (1638).

Notre s^{te} Mère à Mère AM Clément juin 1638 (n°2103 V p.570) : *Je suis consolée que nos sœurs vous aient réélue par le seul mouvement du Saint-Esprit ; car cela étant ainsi, j'ai confiance que Dieu bénira votre conduite. Il est vrai qu'il était nécessaire que l'on se comportât de la sorte dans votre réélection ; mais, je vous prie, qu'il n'en soit plus parlé. Il faut seulement croire que Dieu fait tout pour le mieux.*

Notre s^{te} Mère à Mère AM Bollain 19 juillet 1638 (n°2116 V p.596) : *Quant à l'élection de Melun, M^{sr} de Sens m'écrit que l'on fait ce que l'on a pu afin que la Mère ne fût pas réélue, et que la Mère de Montargis (Françoise-Jacqueline de Musy) et les Pères barnabites y ont travaillé puissamment, et certes un peu plus qu'ils ne devaient, jusqu'à cela qu'elle n'a point été mise sur le catalogue ; et nonobstant toutes leurs peines elle a eu généralement toutes les voix, excepté une. Certes, c'est une âme humble ; elle n'a pas de talents, il est vrai ; mais peut-être que Dieu nous veut faire voir qu'Il sait faire de beaux ouvrages avec de fort chétifs outils.*

Ces paroles se réalisèrent pleinement, Mère Anne-Marguerite fit prospérer la communauté et établit sur des bases solides cette maison, dont l'avenir semblait si incertain. Le commandeur de Sillery voyant que les sœurs avaient agi d'une manière contraire à ses vues mais aussi la protection divine sur cette maison, dit à la supérieure qu'il n'était plus nécessaire qu'il se mêlât de ses affaires. La Mère Clément gouverna donc en paix durant ce 2nd triennat. Dieu se chargea lui-même de montrer le mérite de la vertueuse supérieure en multipliant les bénédictions sur ses filles, qu'elle dirigea durant deux nouveaux triennats de 1644 à 1650. C'est Mère Françoise-Jéronyme de Villette qui lui succéda, celle-ci traita sa rien devancière avec une déférence exemplaire, laissant une entière liberté aux sœurs de continuer à lui ouvrir leurs cœurs. Rien n'était plus édifiant que la parfaite union qui régnait entre les deux ; bien qu'elles fussent de tempéraments très opposés.

On ne peut noter toutes les grâces qu'elle reçut pendant les 12 dernières retraites annuelles. Voici une parole de Jésus durant celle de 1650 : « C'est dans mes plaies qu'il faut regarder et aimer le prochain, puisque les noms de tous les hommes y sont écrits ; demeure donc en Moi et dans mes plaies, et là tu aimeras tes sœurs et tous ceux qui portent mon image divine ».

Durant la retraite de 1653, Jésus imprime 5 blessures d'amour dans le cœur de sa servante. Mère Anne-Marguerite sentait ses forces diminuer. À part deux maladies qu'elle eut en 1631 et en 1651, elle avait joui presque toute sa vie d'une très bonne santé, qui n'avait point été altérée par les fatigues, les travaux, les veilles, et les mortifications extraordinaires. En 1658, son corps commença à succomber sous les efforts de l'amour divin. Elle annonça aux sœurs qu'elle passerait de cette vie à une plus heureuse dans l'octave du trépas de notre b^x Père.

« Le 3.01.1661, Mère Anne-Marguerite Clément terminait saintement une vie dont les événements extérieurs viennent d'être rapidement résumés, mais dont la surnaturelle beauté ne peut être écrite en quelques lignes. L'Archevêque de Sens Octave de Bellegarde, et plusieurs prêtres éminents reconnurent la vérité et la sublimité des faveurs extraordinaires que Notre-Seigneur prodigua à cette épouse privilégiée. Avant les révélations de Paray, elle sut le mystère d'amour du Cœur de Jésus, elle vit en lui l'origine, le but et les destinées de son Ordre, et reçut pour elle-même l'assurance que cette part la meilleure – le Cœur du Christ – qu'elle avait choisie, ne lui serait jamais ôtée » (XX p.260).

Le Mémoire des contemporaines de S^{te} Marguerite-Marie dit (I p.329) : « Notre Seigneur lui [avait] fait connaître, comme elle l'écrivait à la t.h. Sœur Saumaise [et au P. Croiset le 15.09.1689], qu'il voulait que le trésor de son Sacré Cœur fût particulièrement manifesté à notre saint Ordre ; qu'il voulait l'avantager de ce privilège, par-dessus tous les

autres, afin que, non seulement il s'en enrichisse, mais encore qu'il en fasse part à tout le monde, avec abondance, sans crainte qu'il lui défaille. Elle fut confirmée dans ces sentiments, en lisant la *Vie de la V^{ble} Mère AM Clément* [publiée en 1686], où il est dit en parlant de sa dévotion à notre s^t Fondateur, qu'elle en eut une vue là-dessus :

« Dieu lui fit connaître que pendant que ce B^x était sur terre, il faisait son séjour dans le Cœur de Jésus-Christ, où son repos ne pouvait être interrompu par ses plus grandes occupations et que, comme un enfant d'amour, il s'y nourrissait des divines mamelles de son Bien-Aimé. Que comme Moïse, conversant familièrement avec son Dieu, devint le plus doux de tous les hommes, de même ce B^x, par sa familiarité avec son cher Amant, arriva à la perfection des deux vertus du Cœur de Jésus : l'humilité et la douceur. Que ce saint législateur a été inspiré de dresser un Ordre dans l'Église pour honorer l'adorable Cœur de Jésus-Christ et ses deux plus chères vertus qui sont le fondement des règles et des constitutions de la Visitation. Qu'il n'y avait point d'Ordre qui fit profession de rendre hommage à ce divin Cœur. « Il y en a », dit-elle, « qui honorent les prédications de Notre-Seigneur ; d'autres ses jeûnes, quelques-uns sa solitude, et quelques autres sa pauvreté et son mépris du monde. Mais celui de la Visitation est établi pour rendre un continuel hommage à son Cœur et pour imiter sa vie cachée ». C'est en 1638 qu'eurent lieu ces révélations.

Nous avons vu, que la vie intérieure de Mère AM Clément avait été jugée favorablement par Mère MJ Favre et S^r HA Lhuillier en 1631 (cf. Lettre n°1431 de notre s^{te} Mère), de plus cette dernière avait séjourné à Melun en 1635, il y avait visiblement une grande union entre les deux Mères. Dans le recueil de méditations pour les solitudes annuelles composé en 1631 mais publié seulement en 1643, Mère HA Lhuillier écrit (Méd. VIII, 4^e cons.) comme en écho au texte ci-dessus : *Considérez que non seulement notre doux Sauveur nous montra son amour par toute l'œuvre de notre rédemption avec tous les chrétiens, mais qu'il nous oblige spécialement, nous autres de la Visitation, par le don et faveur qu'il a fait à notre Ordre, et à chacune de nous en particulier, de son Cœur ou pour mieux dire des vertus qui y résident, puisqu'il a fondé notre très aimable Institut sur ces deux principes : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur... Cela est bien doux, ô ma chère âme, que ce débonnaire Jésus nous ait choisies pour nous faire, si nous voulons, filles de son Cœur.* Mère HA Lhuillier, dans la biographie de notre s^t Fondateur qu'elle fait publier par M^{sr} de Maupas en 1657, mentionne le privilège accordé aux religieuses de la Visitation de porter la qualité de filles du Cœur de Jésus, si elles sont si heureuses que d'observer leurs règles.

Parmi les Sœurs de la Visitation qui font le lien entre nos s^{ts} Fondateurs et notre s^{te} Sœur, Anne-Marguerite Clément a vraiment une place singulière.

Il est temps de revenir au mois d'août 1617.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Bréchar-d-11 août 1617 : *Croyez, ma très chère sœur, que M^{sr} et moi ne manquons pas de soin ni d'affection pour votre maison, mais nous ne savons bonnement comme employer l'un et l'autre, tant il faut ménager l'esprit de cette pauvre sœur (M^{me} des Gouffiers) et encore son travail qu'elle a pris après cette maison. (...) Il faut que vous preniez bien les conseils des bons Pères Jésuites et celui des amis de delà avec considération, tant de la nécessité de la sortie de cette fille que de la considération qu'il en faut avoir, eu égard à ce qu'elle a fait, car jamais il ne faut demeurer en ingratitude. Faites donc cela, et puis nous écrivez bien au long tout et votre sentiment de ce que nous devons faire, car, étant sur les lieux, vous pouvez mieux juger que nous. Que s'il faut exécuter quelque sortie pressante, il me semble encore qu'il serait plus séant de la lui faire persuader par d'autres que par nous.*

Note : M^{me} des Gouffiers quitta Moulins vers le 15.10.1617. Dès son arrivée à Paris, elle s'employa avec son zèle ordinaire à y établir une maison de la Visitation (ce sera le 1^{er}.05.1619).

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-15 août 1617 : *Que pourrais-je vous dire en ce moment, ma toute chère fille ? Je n'ai rien de nouveau, sinon qu'enfin je pense qu'aujourd'hui nous aurons les maisons de M. le fiscal avec sa fille, bonne, douce et de grande affection d'être ici.*

Note : Maurice Barfelly (procureur fiscal) donna aux sœurs de la Visitation, par contrat du 16.08.1617, une maison sise au nord du monastère et le jouxtant. C'était la dot de sa fille Louise. Il leur vendit en même temps une autre maison (dans celle-ci il y avait deux pièces qui appartenaient à Mme Lachenal) et ses dépendances.

Sœur Louise-Marie Barfelly (1603-1631) reçut l'habit le 5.01.1618, fit profession le 9.09.1619. Elle fut envoyée en qualité d'assistante à la fondation faite à Rumilly le 29.09.1625. Elle y mourut le 14.10.1631, à l'âge de 28 ans, regrettée de toute la communauté qui perdait en cette chère sœur un modèle de bonté, douceur et cordialité sincère et colombine.

Au reste, les filles de la ville commencent à s'échauffer maintenant que l'on est contraint de les faire patienter, mais il va bien ainsi, non pas, ma fille ?

Or voilà des lettres pour M^{sr} de Lyon (à Rome) qu'il faut envoyer promptement et sûrement, car n'ayant point de nouvelles nous craignons qu'il ne s'oublie de nous.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-26 août 1617 : *Les Pères de S^t-Dominique nous veulent empêcher notre bâtiment, ce qu'ils ne pourront, mais oui bien nous donner de la peine. Dieu soit béni ! Il faut avoir des croix et qui portera les plus grandes sera le plus heureux.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-26 août 1617 : *Il est force, mon très cher Père, et si il me fâche de vous donner du déplaisir : les pères S^t Dominique ont, à force de menaces, tellement épouventé nos ouvriers qu'ils ont quitté besogne, et leur ont dit qu'ils les chasseraient à coups de pierres, et que, s'ils travaillaient, ils les battraient très bien où ils les trouveraient. Certes, ceci me déplaît bien, mon très cher Père, et particulièrement pour vous ; enfin il faut avoir*

patience. Les pères font faire ces boutades par les jeunes religieux et novices, mais la justice mettra ordre à tout. Je vous écris parce que l'on nous a dit que le Père Prieur vous était allé trouver, et aussi pour savoir ce que nous ferons. Mon pauvre très cher Père, ceci passera bientôt, et la paix nous durera éternellement, s'il plaît à Dieu.

Les difficultés de la Communauté d'Annecy avec les Dominicains leurs voisins s'aggravent. Les Sœurs avaient donc acheté la maison Nicollin en 1612. En 1614, la communauté avait été autorisée à bâtir le monastère en prenant sur le Thiou mais il leur fallait laisser « 14 pieds de vide ». La Communauté s'étant agrandie, elles avaient acheté en 1617 deux maisons (Barfelly et Lachenal). Mais le 28 août 1617, la Ville constate que les religieuses n'ont laissé que 12 pieds de vide, vérification est faite en présence de l'Évêque. C'est alors qu'arrive le Prieur et le Supérieur des dominicains qui se plaignent car le nouveau bâtiment est préjudiciable à leur couvent : 1. Par l'obstruction d'un courant d'eau ; 2. Par le trop proche voisinage des deux monastères ; 3. Par l'ombre projetée sur le jardin des dominicains qui devient stérile. Le 6.09.1617 le Prieur Bernardin de Charpenne, convoque de nouveau les syndics dans son jardin pour dénoncer la construction des religieuses, puis il cite en justice la Mère de Chantal et ses filles. Le procès durera plusieurs mois, il sera réglé le 15.09.1618. Notre s^{te} Mère écrira à Mère JC de Brécharde peu avant la fin du procès : *Messieurs de St-Dominique nous travaillent fort : nous sommes en procès et en traité d'accord. Ils veulent absolument 12 cents écus d'or pour ce morceau de place qui nous est nécessaire...* On finit par tomber d'accord pour 10 mille florins et deux chandeliers d'argent qui en valaient près de 500.

Notre s^t Fondateur à son ami M^{gr} Fenouillet évêque de Montpellier-30 août 1617 : *...en Piémont, où je ne vous dirai point quelle perte vous et moi avons faite : vous d'un serviteur fort assuré, moi d'un frère très aimable et qui entrait fort honorablement en la connaissance et bienveillance de son Prince. La plaie est déjà à moitié soudée, après trois mois.*

« Ma douleur est à l'extrémité de la mort », disait la baronne de Thorens aux 1^{ères} heures de son veuvage (*Vie manuscrite* par la Mère de Chaugy). Il ne fallut en effet que trois mois et demi à cette profonde douleur pour conduire Marie-Aimée à la tombe. L'enfant qu'elle attendait la retenait seul ici-bas ; sa naissance s'annonça inopinément au milieu de la nuit du 4 au 5 septembre. On dut renoncer à faire transporter la jeune femme dans la maison qui lui avait été préparée ; la Mère de Chantal reçut elle-même son petit-fils à son arrivée en ce monde, et, pressée par l'urgente nécessité, lui donna sans retard le baptême ; « après quoi » dit la Mère de Chaugy, « ce pauvre petit tourna aussitôt les yeux vers son tombeau qu'il les eût ouverts pour voir la lumière du monde, expirant presque aussitôt qu'il commença à respirer ».

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-5 septembre 1617 : *Hélas, ma très chère Mère, si j'osais j'irais ; quand il sera à propos, faites-le moi savoir. Certes, mon âme est en peine. Dieu, par sa bonté, nous veuille donner l'âme de cet enfant et la vie de la mère, que j'ai dedans mon cœur comme ma pauvre très chère petite fille.*

Marie-Aimée ne survécut que deux jours à son fils. Sur les huit heures du soir, le 6 septembre, le médecin jugea qu'elle n'avait plus que trois ou quatre heures de vie ; François de Sales immédiatement averti, accourut au monastère, accompagné de M. de Boisy son frère, et de quelques ecclésiastiques, et la trouva au sortir d'une syncope, le corps défaillant, mais l'âme toujours forte, présente à elle-même, et croissant de minute en minute, pourrait-on dire, dans la plus haute perfection. Dieu, selon les propres paroles de la mourante, mettait lui-même la main à cette sainte besogne ! Elle reçut les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; puis, s'adressant à l'Évêque et à sa bonne mère, les supplia humblement de lui donner l'habit de la Congrégation. Sa résolution avait été invariable de se donner à Dieu dès la mort de son mari, et celle de son enfant, achevant de la détacher des choses de la terre, venait de ranimer ses désirs. Ils furent exaucés ; novice à neuf heures, elle fut professe à dix, prononçant les trois vœux de religion lorsque son saint beau-frère lui eut administré l'Extrême-Onction. « Les larmes de tous les assistants ne l'étonnèrent point », raconte l'Annaliste de l'Ordre, « ses douleurs extrêmes n'ébranlèrent point sa constance. À deux heures après minuit, elle dit fortement et doucement : – Ah voici la mort, elle saisit mon cœur ; mais mon Jésus en est saisi le premier. – Et prononçant trois fois le sacré nom de Jésus, elle expira, élevant ses yeux au ciel où son âme s'en allait ». Elle avait 19 ans, deux mois et six jours.

Marie-Aimée fut enterrée, la première, dans l'église du monastère. Notre s^{te} Mère fut affligée d'une tentation, qui, dit la Mère de Chaugy, lui jeta si vivement dans l'esprit qu'elle n'avait point donné d'eau à son petit-fils en le baptisant, et qu'elle n'avait pas bien dit les paroles nécessaires au baptême, qu'ainsi son imprudence et précipitation seraient cause que cette petite âme ne verrait jamais Dieu et se lamenterait éternellement contre elle. Cette tentation voila tellement sa mémoire, qu'elle ne se souvenait pas comment elle avait fait cette action. Elle envoya chercher notre b^x Père, et se jetant à genoux, elle lui demanda pénitence de la faute qu'elle croyait avoir faite, et comme elle répétait ces paroles : « Moi, M^{gr}, que je sois cause qu'une âme ne voie jamais Dieu, que j'en sois cause ! » Il lui dit : « Ma Mère, d'où vient que vous vous regardiez vous-même, avez-vous encore quelque intérêt propre ? » À ces mots elle vit que la violence de sa tentation était venue du regard et de la réflexion qu'elle faisait sur elle-même. Sa mémoire revint, et elle ainsi que les sœurs qui étaient présentes se ressouvirent fort bien qu'elle avait versé de l'eau bénite sur le petit enfant, et avait prononcé avec grande ferveur les paroles ordonnées par la Sainte Église. Notre b^x Père lui inculqua que, dans les regrets du mal, il faut plus regarder Dieu contre qui il est commis, que nous qui l'avons commis, et que dans ce regard d'un Dieu

si bon offensé, la contrition est plus vive, l'âme plus épurée, l'esprit mieux éclairé, et l'ennemi a moins de prise pour embrouiller le cœur.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-12 septembre 1617 (cf. idem à Mère JC de Brécharde) : *Vous vous imaginez bien de quelle sorte nous avons été touchés ces jours passés, ma très chère fille. Ce n'est pas la M^{me} de Thorens que vous avez vue, quoique celle-là fût fort aimable : c'est une M^{me} de Thorens toute dédiée à Dieu, toute relevée au désir de ne vivre qu'à Dieu, toute pleine de clarté es choses spirituelles et de la connaissance de Dieu et de soi-même, et telle que l'on pouvait espérer que dans peu de temps elle serait une autre notre Mère.*

Note : Le s^t Évêque avait, en effet, fondé de grandes espérances sur la jeune Baronne. Et les Sœurs, dit la Mère de Chaugy, espéraient que lorsque Dieu retirerait leur s^{te} Paule, cette aimable Eustochium demeurerait pour leur consolation et leur conduite.

Je ne vous dirai rien de sa fin très sainte ; on vous l'écrira de chez nos Sœurs. Entre ceux qui la virent en cette dernière maladie, il y en eut qui, le jour suivant, me vinrent demander congé de l'invoquer, et d'autres qui vinrent renouveler leurs bons propos, émus du spectacle de cette mort toute pleine de douleurs extrêmes, et douleurs toutes parsemées de : « Vive Jésus ! Seigneur Jésus, tirez-moi à vous. Ô Passion et Mort de mon Jésus, je vous embrasse, je vous aime, je vous adore, vous êtes mon espérance. Vive Jésus et Marie, que j'aime plus que ma vie ! » et semblables, prononcées si suavement que merveille.

Or sus, ma très chère fille, il m'a fait grand bien de vous dire ces quatre mots qui sont un échantillon de la piété de cette mort. Cette chère âme est trépassée Sœur et Fille de la Visitation tout ensemble.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-12 septembre 1617 : *Ma très chère fille, je bénis, j'adore, j'aime et me soumetts de toutes les forces de mon âme à la très sainte volonté et Providence céleste qui m'a ravi quasi imperceptiblement ma très chère fille uniquement bien-aimée. C'était, et non sans vraies raisons, l'âme de notre cœur du très cher Père et de moi misérable qui n'ai pas mérité la grâce de jouir plus longtemps d'une vertu si complète en un si bas âge. Je me fonds, ma fille, car cette privation m'a touchée vivement et ne puis vous dire autre chose. Ô Dieu, qui blessez mon cœur avec un mélange de si grande miséricorde et suavité, que je ne peux jamais ni ne fais d'autre chose que vous bénir, faites-moi la grâce de suivre la vie et la mort de cette mienne vraie fille ! Je ne peux, ma très chère fille, vous parler de cette vie ni de cette mort heureuse ; je crois que mon très cher Père duquel c'était l'unique fille et mon très cher neveu, vous en écriront au long. Enfin, nous la croyons tous au ciel, où elle règnera avec le cher Époux de son âme, avec lequel elle voulut en sa fin se lier si étroitement.*

Voilà, ma fille, un échantillon de ma douleur, qui me fait replier mon esprit plus fortement du côté du ciel et crier de toutes mes forces : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Voici mon âme qui se répand devant vous et ne veut plus jamais respirer ni aspirer que pour vous et en vous. Accomplissez en moi très parfaitement votre très sainte volonté. Ma fille, faites faire une communion à cette intention, afin que dorénavant je ne vive plus à moi, mais que mon Sauveur vive seul en moi. Je sais que vous ferez fort prier pour ma chère défunte. Je vous prie, ma fille, que cette lettre soit communiquée à ma chère sœur Jeanne-Charlotte, car je ne puis écrire davantage et je désire qu'elle sache cette affliction pour faire faire des prières. Oh ma fille très chère, il faut bien élargir notre cœur pour recevoir tout ce que cette divine Bonté y voudra mettre. J'embrasse amoureusement votre cœur et celui de toutes nos chères filles que je souhaite pures, simples, humbles et douces.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde-septembre 1617 : *Il est vrai, cette divine Bonté a percé et outre-percé mon cœur d'une extrême douleur à la mort de ma fille de Thorens, mais que puis-je faire que baiser amoureusement la chère main qui m'a donné ce grand coup ? Bénie soit-elle éternellement ! Il est vrai, cette fille était la plus aimable et la plus sage qui se puisse trouver en son âge. J'admiraits son extrême vertu et j'avais une consolation incroyable de la voir résolue avec tant de fermeté de se dédier entièrement à Dieu. Ô bon Jésus, je ne méritais pas une telle compagne, et peut-être qu'il n'était pas expédient pour elle et pour moi que nous jouissions en cette vie de tant de douceurs et contentements que nous en eussions pris l'une avec l'autre. Enfin elle jouit du souverain bien que je lui ai toujours souhaité, et Dieu a environné cette affliction de tant de miséricordes et de faveurs que m'oubliant tant que je puis de ma juste douleur, je le bénis et le remercie de ce bénéfice que je tiens très cher.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-septembre 1617 : *La paix de Notre-Seigneur avec son éternelle bénédiction soit pour jamais au milieu de notre cœur, mon vrai très cher Père ! Certes, la médecine spirituelle que ce bon Sauveur nous a donnée à fait encore aujourd'hui son opération avec la corporelle, mais avec tant de douceur, l'une et l'autre, que je n'en ressens que fort peu de lassitude. Voire même, mon unique Père, je me sens soulagée de ces maux de cœur et mon esprit reste tout plein de douceur et de suavité en sa soumission et amour en sa volonté, laquelle j'ai toujours plus de désir de voir régner souverainement en notre sainte unité.*

Mais mon Dieu, nonobstant cela, je vois et je sens combien véritablement cette fille était l'enfant parfaitement aimée de notre cœur et le sera toujours, et méritamment, ce me semble. Ce m'est un soulagement non pareil en cette douleur, de sentir cet amour où vous l'avez placée, comme une goutte d'eau précieuse dans un grand océan.

Je me soulage encore de vous dire ceci, mon unique et très bon Père. Dieu soit loué ! Mais je le dis de toute mon âme, en paix, en douceur, et avec une très grande connaissance et reconnaissance de la grâce que sa Bonté nous a faite de nous donner une telle enfant et de l'avoir attirée à soi si heureusement. (...)

Mais pour un peu de temps, il me semble que je devrais me retrancher de parler tant de feu notre pauvre petite, car le contentement que j'y prends me laisse toujours de l'attendrissement. Mon Père, mon unique Père, et tout ce que

vous savez que vous m'êtes, ceci me sera un petit restaurant de vous avoir un peu parlé, car enfin tout ce qui est çà-bas maintenant de créé n'est rien du tout pour moi en comparaison de mon Père très cher, Monseigneur.

Après avoir raconté dans l'histoire de la fondation du 1^{er} monastère de la Visitation, la mort de Marie-Aimée de Chantal, Mère FM de Chaugy ajoute : « Il semblait que cette bénite défunte obtint de Dieu que grand nombre de filles vinsent posséder la chère vocation qu'elle avait tant aimée, car de tous côtés l'on demandait des établissements de la Visitation ; ce qui fit écrire à notre b^x Père les paroles suivantes à la Mère de notre maison de Moulins » :

Notre s^{te} Fondateur à Mère JC de Bréchar : *Mon Dieu, ma très chère fille, que vous autres qui êtes les 1^{ères} Mères et comme les colonnes de cette petite Congrégation, devez être grandement humbles, vertueuses et unies à l'esprit de Dieu, puisque vous voyez que de toutes parts l'on vous désire, partout l'on cherche des greffes et plantes de vos pépinières.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-septembre 1617 : *Sachez que ma misère est si grande que, depuis ce dernier coup, je n'ai su me remettre en ma joie ordinaire ; quoique, grâce à Dieu, j'aie mon esprit en repos et tranquillité, et content en l'ordre de la divine volonté que j'aime chèrement en cette douleur et privation de ma pauvre Marie - bien chèrement - Aimée. Nous donnons le noir à nos deux sœurs de Sales et d'Avise le jour de la S^t-Michel, et le jour de S^t Jérôme l'on dédie notre église. L'on espère toujours que la Visitation sera établie à Grenoble.*

S^r Jeanne-Françoise de Sales : Fille de Gallois de Sales et filleule de notre s^t Fondateur. Elle avait pris l'habit le 14.05.1616 et fit profession le 29.09.1617. Elle donna bien du souci aux Fondateurs. À la suite d'une grande chute qu'elle fit quelque temps après sa profession, son esprit se troubla, mais *non pas tant*, écrivait le B^x en février 1620, *qu'elle fût excusable en ses fautes*. Dieu permit que cette humiliation prît fin avant sa mort (16.08.1671) ; elle laissa, avec le souvenir d'un naturel très débonnaire et tendre pour le prochain, l'espoir que la Sainte Vierge, à laquelle elle était très dévote, l'avait conduite dans le sein de Dieu (cf. Livre du couvent Annecy).

S^r Françoise-Agathe de Sales : Fille de Gaspard de Sales (cousin de notre s^t Fondateur), elle naquit le 15.01.1596. Elle reçut l'habit et fit la profession aux mêmes dates que s^r Jeanne-Françoise. En 1625, elle fut envoyée en qualité d'assistante à la fondation d'Évian, transférée deux ans plus tard à Thonon. Elle y mourut le 18.03.1652. Ses vertus caractéristiques furent une humilité profonde et une générosité parfaite au milieu de longues et pénibles infirmités.

Notre s^t Fondateur-sermon de profession 29.09.1617 : *Puisque nous avons tant d'obligations à tous ces Esprits célestes pour les grands bienfaits que nous recevons d'eux et les bons offices qu'ils nous rendent en nous obtenant tant de grâces de la divine Bonté, voyons maintenant que nous pourrions faire pour leur être agréables, pour les réjouir en reconnaissance de tant de faveurs. Abraham fit un festin à trois Anges sous un arbre. Il leur donna premièrement du pain cuit sous la cendre, puis du beurre, du miel et du veau rôti, et leur fit ce banquet à l'heure de midi. (...)*

Le pain que nous devons donner à manger aux Anges, c'est une résolution forte, généreuse et invincible de vouloir servir, honorer et aimer Dieu, non seulement toute notre vie, mais jusqu'à l'éternité. Cette résolution doit être cuite sous la cendre de l'humilité, parce que sans cette vertu nous ne pouvons être agréables à Dieu ni aux Esprits angéliques, notre édifice tombera par terre et nos résolutions ne seront point efficaces ; car nous ne pouvons rien sans Notre-Seigneur. Or, il ne nous donnera point sa grâce si nous ne la lui demandons par le moyen de l'oraison ; mais celle-ci n'est point agréable à Dieu sans humilité, car sans icelle l'oraison n'est pas oraison. (...) Nous devrions penser et regarder cent fois le jour comme nous pratiquons et conservons l'humilité ; car si nous la conservons bien nous conserverons aussi notre vocation et nos bons propos.

Je remarque qu'Abraham fit ce festin à midi. Cela nous montre que nous devons faire nos résolutions en la ferveur du cœur, lorsque le Soleil de justice nous éclaire et nous incite par son inspiration.

Ce veau rôti que nous devons donner aux Anges à l'imitation d'Abraham, c'est notre cœur que nous devons rôtir et écorcher par le moyen de la mortification, pour l'offrir à Dieu, pur, net et vide de notre propre volonté et amour-propre. (...) Ces filles qui viennent en religion pour monter la montagne de la perfection, se dépouillent et posent leurs habits mondains, c'est-à-dire leurs mauvaises habitudes, leur propre volonté et les affections qui les peuvent éloigner de Dieu. Si vous leur demandez pourquoi, elles diront que c'est afin de s'unir plus promptement à la divine Bonté et monter plus légèrement à la perfection de son amour.

Le beurre et le miel que nous devons donner aux Esprits bienheureux c'est une grande douceur, support du prochain et affabilité, en quoi nous les devons imiter ; car il n'y a rien de si doux, de si gracieux et affable qu'un Ange. (...) Les supérieurs et ceux qui sont élevés à la conduite des âmes doivent imiter les Anges en cette douceur et support du prochain, les conduisant, élevant et traitant avec une grande charité selon la capacité de leur esprit, pour les gagner à Notre-Seigneur et les faire croître en des vertus vraies et solides. Ils leur doivent donner du lait lorsqu'elles sont encore faibles et tendres en la dévotion ; et à même qu'elles vont croissant et qu'elles sont plus fortes, ils leur doivent présenter du pain, c'est-à-dire leur agrandir le courage pour les faire croître et avancer en la perfection de l'amour divin et aux vraies et solides vertus, les y excitant plus par leurs exemples que par leurs paroles. (...)

Le miel a une douceur grandement douce ; ainsi faut-il que notre charité soit non point feinte et apparente, mais vraie et sincère, elle doit partir d'un cœur tout bénin, débonnaire, doux et affable.

Abraham fit aussi son festin aux trois Anges sous un arbre. Cela nous représente que nous devons faire toutes nos actions à l'abri de la Croix et en présence des Anges, ayant toujours devant les yeux le divin Sauveur crucifié, pour nous mirer en Lui et nous conformer à sa vie, nous moulant sur ce divin portrait. C'est l'Époux de nos âmes, suivons ses traces ; lorsque nous demeurerons auprès de Lui nous serons là comme en un rempart assuré, ayant notre

recours et refuge en ses sacrées plaies, desquelles il fera distiller son sang précieux pour le répandre sur nous et nous appliquer le mérite d'icelui afin de nous rendre agréables à la divine Majesté.

Le 23.09.1617 notre s^t Fondateur écrit une lettre au supérieur général des Barnabites pour soutenir Don Redento Baranzano. Ce religieux qui avait alors 27 ans était une des meilleures gloires du collège d'Annecy. Son nom sonnait déjà bien haut en France, il est resté célèbre parmi les savants. Il avait été ordonné prêtre par s^t François de Sales le 19.12.1615. Don Baranzano venait de publier un livre *Uranoscopia* où il développait les idées de Copernic et de Galilée : le soleil et non la terre est le centre de l'univers. En ces années 1615-1623 on assistait à Rome aux préliminaires du procès de Galilée avec lequel Don Baranzano avait correspondu. Le C^{al} Bellarmine dont l'autorité était grande à Rome avait pris position contre la thèse de l'héliocentrisme. À ce sujet la congrégation de l'Index avait rendu une sentence négative, de plus Don Redento Baranzano n'avait pas demandé l'autorisation de ses supérieurs. Don Boerio, le général des Barnabites convoqua le religieux à Milan pour exiger de lui une rétractation écrite, ce qu'il fit.

Notre s^t Fondateur à Don Boerio-23 septembre 1617 : *Don Redento retourne où la sainte obéissance l'appelle. Il a de très bonnes qualités et nous a donné à tous beaucoup d'édification. Je sais qu'il a failli en faisant publier ses livres sans l'autorisation requise, mais je sais aussi que la cause principale de cette faute est une certaine simplicité et inadvertance ; sans doute grâce à la correction paternelle et pleine de bonté qui lui sera faite par votre Paternité, il se tiendra désormais sur ses gardes. C'est pourquoi, à moins qu'elle ne le juge pas à propos pour quelque raison que j'ignore, j'ose dire à votre Paternité qu'il serait bon de le renvoyer ici ; car ayant appris la langue et étant fort goûté en ces quartiers, il me semble qu'il s'y rendrait très utile. Cependant je me remets pour tout à votre grande prudence.*

Don Baranzano revint à Annecy le 30.10.1617 puis il fut envoyé à Paris en 1619 pour négocier l'introduction de son Institut en France. Il fonda la maison de Montargis, c'est là qu'il mourut le 23.12.1623. Dans ce débat entre théologiens et savants, notre s^t Fondateur sait que la connaissance de la foi et la connaissance de la raison ne peuvent se contredire car elles sont filles du même Père. « On est heureux, dit le P. Lajeunie, de voir en ce combat s^t François de Sales du bon côté de la barricade théologique. »

Le 14.10.1617, le Duc de Savoie commande à notre b^x Père de prêcher l'Avent et le Carême à Grenoble sur la demande du Maréchal de Lesdiguières. Notre s^{te} Mère commence à avoir la fièvre, bientôt on craindra pour sa vie.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-2^{ème} quinzaine d'octobre 1617 : *Je ne puis m'empêcher d'être un peu en peine de votre tracas survenu si mal à propos ; mais il faut être constant et ferme auprès de la croix, et sur la croix même, s'il plaît à Dieu de nous y mettre. B^x sont les crucifiés, car ils seront glorifiés.*

Dans cette lettre notre s^t Fondateur parle ensuite des dispositions testamentaires que Marie-Aimée avant de mourir avait prises. Elle avait l'Évêque son héritier universel, fait un legs à son frère et à sa sœur et cédé ses droits sur les biens paternels et maternels à notre s^{te} Mère. Celle-ci le 30.09 précédent renonça à ses droits en faveur de s^t François de Sales qui, en échange, s'engagea à payer au monastère de la Visitation une rente annuelle. Dans une lettre du 13.01.1618, il est obligé de prouver avec douleur qu'il n'a pas influencé Marie-Aimée dans ses dispositions testamentaires car il se rend compte que telle est l'opinion de M^{gr} Frémyot et les proches de Celse-Bénigne.

Soulez-vous, ma très chère Mère, au mieux qu'il se pourra. Je vous irai voir sans faillir. Dieu soit à jamais au milieu de notre cœur.

Notre s^t Fondateur-sermon 1.11.1617 : *... Que me reste-t-il, mes chères sœurs, sinon de vous exciter derechef par ces paroles de st Paul à relever vos cœurs et vos pensées à ces biens que nul œil n'a vus, ni oreille entendus, ni cœur d'homme pensés, et que Dieu a préparés à ceux qui l'aiment en cette vie. Contentez vos entendements à les considérer, afin que par les beautés et excellences que vous y découvrirez vous veniez à les aimer et désirer. (...) Soyez constantes à méditer ce divin mystère de Notre Seigneur et de notre Rédemption, à ce que, par la connaissance que vous en acquerez, votre volonté vienne à l'aimer. Contentez donc votre volonté ça-bas en terre, aimant autant que l'on peut aimer. Il n'y a point de mesure pour aimer : la façon d'aimer Dieu c'est de l'aimer plus que tout et au-delà de tout. Remplissez votre mémoire de toutes ces choses et la contentez en Dieu, lui retranchant tous les souvenirs de ce qui n'est point Dieu, et la nourrissez de ces divins mystères, tant de l'enfance du Sauveur que de tout le reste de sa vie, mort et passion. Remplissez-la encore du souvenir de vos fautes et infidélités pour vous en humilier et amender, et des bénéfiques que vous avez reçus de Dieu pour l'en remercier ; et si vous avez reçu des grâces, souvenez-vous-en pour les bien cultiver et conserver.*

Notre s^{te} Mère à M. de Neufchêzes-6 novembre 1617 : *Hélas, mon très cher neveu, je pensais bien que vous sussiez déjà la mort de ma chère défunte, car cinq jours après son décès nous en annonçâmes les nouvelles à Mgr de Bourges. Je vois et crains que les lettres ne soient perdues. Il est vrai, mon enfant, que ce m'a été et est encore une extrême douleur de me voir privée de la présence d'une si chère et aimable fille, mais j'adore et embrasse de tout mon cœur cette divine volonté qui me l'a donnée. Puis la sainte et heureuse mort de cette chère âme me donne une grande consolation, là où la vie de votre cousin (Celse-Bénigne, nous ignorons où il était et ce qu'il faisait pour causer tant de douleur à sa mère) me donne une affliction de désolation et en suis si infiniment touchée que je ne sais où me tourner, sinon du côté de la souveraine Providence, et là, abîmer toutes mes volontés, renonçant même entre ses mains le salut et l'honneur de*

cet enfant à demi perdu. Oh, douleur et affliction incomparables, mon très cher neveu ! Il n'y en a quasi point d'égale. Si je n'étais arrêtée d'une violente fièvre quarte, je fusse déjà partie pour l'aller ôter de là où il est. Je lui mande qu'il me vienne trouver. S'il ne le fait, je conjure M^{sr} de Bourges de le faire aller à lui sous quelque prétexte, et le retenir jusqu'à ce qu'il revienne à Nantua (abbaye bénédictine, M^{sr} Frémyot en pris possession en 1606). Hélas, il le faut aider, mon très cher neveu, je vous conjure d'aider à cela. Je ne puis passer outre tant les larmes m'aveuglent, et la douleur de toutes parts m'a saisie.

Notre s^t Fondateur à M. de Lacurne-6 novembre 1617 : *Je vois M^{elle} votre femme, sur la croix, entre les clous et les épines de plusieurs tribulations qu'elle sent et que vous ressentez. Que vous dirai-je sur cela, Monsieur mon très cher frère ? Interrogez souvent le Cœur de Notre-Seigneur, d'où cette affliction procède, et il vous fera savoir qu'elle a son origine dans le divin amour. C'est bien fait de jeter notre pensée sur la justice qui nous punit, mais c'est mieux fait encore de bénir la miséricorde qui nous exerce. Toute cette année nous avons vécu parmi les adversités, et je crois que vous aurez su le trépas inopiné de mon frère et de ma sœur, que j'appelle inopiné, car, qui l'eût pensé ? Mais trépas très heureux pour le genre et la sainteté du passage.*

Notre s^t Fondateur-sermon 21.11.1617 : *Il est très à propos que les religieux fassent tous les ans une fête particulière au jour de leur dédicace et de leur entrée en religion. Mais d'autant qu'ils ne doivent rien avoir de particulier, nous avons trouvé expédient que les sœurs de céans solennisent cette commémoration en un même jour. (...) On a choisi fort à propos en la maison de céans le jour de la Présentation de Notre Dame pour se renouveler, se présenter et offrir à la divine Majesté sous sa protection, accompagnant ainsi de notre propre offrande celle qu'elle fit d'elle-même à Dieu. (...) Ce jour est d'autant plus plein de contentement que nous avons plus de connaissance du bonheur qu'il y a d'être absolument dédié à Dieu. (...) Cette fête de la commémoration de nos vœux se fait principalement pour renouveler notre âme, pour renouer nos promesses et raffermir nos résolutions. Et tout ainsi qu'un homme qui joue du luth a accoutumé d'en tâter toutes les cordes de temps en temps ; de même il est nécessaire que tous les ans au moins une fois, nous tâtions et considérions toutes les affections de notre âme pour voir si elles sont bien accordées pour entonner le cantique de la gloire de Dieu et de notre propre perfection. À cet effet, on a ordonné les confessions annuelles pour reconnaître les cordes discordantes, les affections qui ne sont encore bien mortifiées, les résolutions qui n'ont pas été fidèlement pratiquées. Et ayant ainsi resserré les chevilles de notre luth, qui sont nos résolutions, nous venons par après, avec notre glorieuse Dame et sous sa protection, apporter toutes nos affections sur l'autel du temple de la divine Bonté, pour être brûlées et consommées sans aucune réserve par le feu de son ardente charité.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-22 novembre 1617 : *La glorieuse s^{te} Cécile m'appelle au chœur pour ouïr les louanges de son Seigneur, que les musiciens, par dévotion particulière, veulent chanter de sa part. Mais si faut-il pourtant savoir des nouvelles de ma pauvre malade avant dîner. Commandez donc, je vous prie que de la main de M^{elle} de Chantal ou de ma chère S^r de Châtel me soit envoyé quelque petit billet qui m'en apporte. (...) Cependant, bonjour, ma très chère Mère ; Dieu soit notre médecin et notre guérison lui-même.*

Comment notre b^x Père se prépara-t-il à l'Avent de 1617 ? Dans un grand accablement d'affaires. Il s'occupe même des intérêts matériels de son peuple. On le voit appuyer près du Duc de Savoie les heureuses initiatives d'un capucin, F^r Adrien des Échelles qui vient d'introduire près de Thonon des métiers à soie pour procurer du travail aux calvinistes convertis. Enfin, après avoir rédigé son testament (il sera annulé par celui du 6.11.1622), il s'apprête à partir pour Grenoble. C'est dans la matinée du 29 novembre.

M^{sr} Trochu-II p.604 : « Il a envoyé l'un de ses domestiques demander à M. et à M^{me} Armand, ces Grenoblois installés depuis peu à Annecy, s'ils n'auraient pas des commissions pour leur pays. Or le messenger a trouvé ces braves chrétiens plongés dans un chagrin cruel : ils ont découvert leur fillette morte dans son lit. Vite le domestique revient ; il rencontre l'Évêque déjà sorti pour monter à cheval. À la triste nouvelle, M^{sr} rentre chez lui en toute hâte, passe dans son oratoire, fait vœu que cette petite portera un habit blanc en l'honneur de la Sainte Vierge et renvoie le même domestique dire à la mère affligée de se confier en la Mère de Dieu. Mais quel saisissement pour cet homme, en arrivant chez M^{me} Armand d'y trouver la petite morte ressuscitée et disant à sa mère : 'Le saint papa de Genève est venu me bénir et je suis guérie !' Elle avait donné signe de vie au moment où le B^x la recommandait à Dieu. Avant de partir, le bon prélat pria encore qu'on n'oublîât point de dire une messe d'action de grâces à Notre-Dame de Pitié et assura que l'enfant serait un jour fille de Sainte-Marie ». Non seulement la fille mais la mère aussi sera Visitandine, voici un résumé de sa vie :

Année Sainte VIII p.70 - S^r Madeleine-Ignace Le Poivre 1589-1664 : « Elle appartenait à une honorable famille de Grenoble, dont elle était fort aimée à cause de son bon naturel et de sa merveilleuse beauté. Elle épousa M. Armand, avocat au Parlement, lequel, en l'épousant, put se flatter d'avoir choisi une femme aussi vaine que belle (masque pour protéger son teint, parures, bals,...). Cela dura jusqu'au Carême 1617, où M^{me} Armand fut touchée par la parole de notre b^x Père. Elle décida son mari à quitter Grenoble pour aller demeurer à Annecy. Il n'y avait pas longtemps qu'ils étaient en Savoie quand se produisit le fait raconté ci-dessus. Elle ressentit une grande affliction à la mort du saint Père de son âme, elle l'invoqua aussitôt intérieurement, et conserva soigneusement ses instructions. M. Armand inspiré depuis quelque temps d'entrer dans la Compagnie de Jésus, lui proposa, sans lui faire connaître ses desseins, de se rendre au Monastère de Lyon-Bellecour, pour y faire une retraite sous la direction de Mère MA de Blonay. Il espérait que celle-ci réussirait entièrement à la désabuser de l'amour du monde et de la fausse liberté. Il ne fut point trompé, la résistance fut longue et la victoire difficile. Après avoir placé sa fille chez les Ursulines, et se deux fils au collège, où leur père, qui ne portait encore que l'habit ecclésiastique, allait

les voir de temps en temps, Mme Armand demanda son essai et entreprit avec grande ferveur la pratique de nos saintes observances. On la vit se laver le visage avec l'eau de lessive, bêcher le jardin et faire la cuisine, mettre dans sa bouche des choses répugnantes. Elle reçut l'habit en novembre 1626. Rome ayant défendu que M. Armand reçoive l'ordination avant que son épouse fût engagée par les vœux. Elle *sollicita* la grâce de les prononcer secrètement en présence des Supérieurs et des témoins requis. La cérémonie de sa profession publique fut célébrée par le R.P. Armand, il était assisté à l'autel par leurs deux fils. Après avoir si glorieusement vaincu le monde et la chair, Sœur Madeleine-Ignace n'eut garde de s'arrêter en la voie de la perfection, au contraire. La nuit ses voisines l'entendaient faire de fervents colloques avec la Sainte Vierge, s^t Joseph et notre s^t Fondateur. Aucune n'était plus attentive qu'elle à prévenir ses Sœurs en honneur et respect, et l'on voyait qu'elle se serait estimée heureuse de donner sa vie pour Dieu et les âmes. C'est ce qui engagea ses supérieures à l'envoyer dans la maison des Repenties où elle exerça pendant 5 ans les fonctions de supérieure et de portière. Un mal semblable à celui de notre s^t Fondateur la conduisit au tombeau, laissant une grande odeur de vertu. Sa fille avait quitté la Visitation de Lyon pour la fondation de Bordeaux longtemps.

S^r Madeleine-Ennemonde Armand 1613-1682 : « Elle fut reçue en notre Monastère de Lyon, mais pour contenter l'esprit d'abnégation de sa mère, on l'envoya à Valence faire son noviciat. Quelques années après sa profession (1629), elle fut rappelée à Lyon. Puis, en 1640 on la choisit pour servir de pierre fondamentale à la maison de Bordeaux. Elle succéda à Mère Catherine-Charlotte de Crémeaux, et gouverna le monastère pendant 3 ans. C'est en ce monastère qu'elle mourut en 1682 le jour de s^t François d'Assise ».

M^{gr} Trochu-II p.605 : S^t François de Sales partit donc pour la capitale du Dauphiné le 29.11.1617. « À Grenoble, le prédicateur fut reçu avec joie. Toutefois, dans le concert il y eut plusieurs notes discordantes. 'Quelques jaloux, rapporte l'*Année sainte*, le disaient téméraire d'entreprendre de prêcher deux stations consécutives dans une ville comme Grenoble, et que les hérétiques s'en réjouissaient, espérant que ses redites feraient paraître son ignorance'. *Les uns et les autres ont quelque raison, répliqua-t-il, et je connais qu'ils sont des hommes parce qu'ils raisonnent humainement. Si je voulais me prêcher moi-même, j'aurais sujet de craindre, mais ne voulant et cherchant que Jésus-Christ, j'espère faire voir à tout le monde que notre Dieu est un fond inépuisable.* Ces gens-là en furent pour leurs frais, qui se promettaient de critiquer et de rire : dès le 3 décembre, 1^{er} dimanche de l'Avent, François annonça que son sujet unique serait l'Ave Maria. Les préoccupations qui le hantaient, sachant la Mère de Chantal toujours bien malade, perçèrent-elles au cours de ses 1^{ers} sermons ? Peut-être ».

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-4 décembre 1617 : *Dieu, par sa bonté, vous conserve, ma très chère Mère. Mon cœur vous salue infiniment et a toujours le vôtre au-dessus de toutes ses affections. Qu'à jamais soyez-vous bénie ma très chère Mère.*

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-4 décembre 1617 : *Que vous dirai-je, ma très chère Fille ? Certes, je me porte bien, mais toujours en peine de notre Mère, que je laissai un peu mieux qu'elle n'était il y a dix ou douze jours, mais toujours en danger. Et pensez si, ayant demeuré depuis la veille de St André sans savoir en sorte que ce soit de ses nouvelles, je dois être peiné ! La volonté de Dieu soit à jamais l'unique refuge de la nôtre, et son accomplissement, notre consolation.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-8 décembre 1617 : *Au nom de la très Sainte Trinité, trois paroles à ma très chère Mère. Je suis allé tout gai comme un petit oiseau, dans ma chaire, où j'ai chanté plus joyeusement que l'ordinaire à l'honneur de ce grand Dieu qui a racheté ma vie de la mort (Ps 102,4). Oui, ma chère fille, car st Paul disait bien à ses enfants : ma joie et ma couronne, composée des miséricordes divines. Soyons à jamais tout à Dieu, bénissons son saint nom, et exaltons le trône de son amour sacré dans notre âme ; elle vivra jusqu'au siècle des siècles.*

Dieu donc soit à jamais béni, qui nous console en toutes nos tribulations (2 Co 1,3-4). Dieu soit à jamais béni, et veuille de plus en plus établir l'espérance qu'il nous donne de la guérison de ma très aimée Mère et Fille. Dieu soit béni, et me donne la grâce de lui rendre quelque service ici, et partout où il lui plaira de m'appeler, surtout en mon diocèse, puisqu'il lui a plu de m'en charger, et du côté duquel, où que j'aille, mon cœur s'y tournera à tout moment.

La glorieuse Vierge soit à jamais honorée, qui est Notre Dame et Reine de dilection. C'est aujourd'hui sa 1^{ère} fête, qui m'est signalée, et je viens de l'église des Père Récollets qui est dédiée au mystère qui se célèbre.

Ô Dieu, Sauveur de notre âme, qui êtes le jour de la clarté éternelle, donnez ce jour temporel et dix mille après, bons et utiles, saints et agréables, à la Fille bien aimée qu'il vous plus rendre mienne et précieuse à mon cœur comme moi-même. Jour de la Conception Notre-Dame 1617.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-9 décembre 1617 :

Note : Sur la foi de l'*Année sainte* manuscrite, nous plaçons au 9.12 ce fragment. Le Saint aura reçu le 8.12 l'espérance de la guérison de la Mère de Chantal, comme il l'insinue lui-même, et le lendemain, une assurance plus grande. Cependant notre s^{te} Mère restera souffrante jusqu'en mars.

Je ne pouvais mieux faire recevoir mon remerciement au céleste Médecin qui vous a guérie, que par les mains de ma Dame sa Mère, Marie conçue sans péché, notre chère et souveraine Maîtresse. C'est pourquoi, aussitôt après mon pauvre petit sermon, je me suis venu reposer en son église des Récollets pour célébrer la Messe, durant laquelle cette sainte Dame, de sa grâce, a bien daigné me voir de si bon œil, que j'espère d'y retourner quelquefois pour la supplier de conserver longtemps la très chère Mère de laquelle sans doute elle m'a obtenu la guérison.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre-décembre 1617 : (à Lyon on faisait des difficultés au sujet des vœux simples de la Visitation) *Vos vœux, ma très chère fille, sont aussi forts que les vœux de tous Ordre de religion pour obliger la conscience des sœurs à*

leur observance. (...) Le formulaire de vos vœux est fait selon ceux des pareilles congrégations d'Italie, et exprime beaucoup plus la force de l'obligation que ne font les formulaires de la règle de s' Benoît. (...)

Il est vrai, on peut être dispensé des vœux simples, et des autres aussi ; plus facilement toutefois de ceux-là que de ceux-ci, mais non sans grande occasion, et lorsqu'il est expédient. (...) L'expulsion a toujours été parmi les anciens religieux. C'est une chose rigoureuse que pour ne vouloir pas observer le silence on mît une fille dehors. Ce ne serait pas faute d'observer le silence, mais pour vouloir obstinément troubler et renverser l'ordre et la congrégation, et mépriser le Saint-Esprit qui a ordonné le silence es maisons religieuses. Que si on n'expulse pour l'obstinée désobéissance et le mépris affecté de l'ordre, je ne sais pourquoi on expulsera. (...)

La prolongation du noviciat se faisant pour cause, n'est pas contraire au Concile. (...) De fait, les Carmélites la font selon qu'il semble à propos.

Si ces bons Messieurs eussent autant étudié et pensé pour censurer que nous avons fait pour établir, nous n'aurions pas tant d'objections. Or, Dieu soit loué ! J'espère que bientôt chacun s'accoisera par la conclusion qu'on y mettra à Rome. Ma très chère fille, pour Dieu, ayez bon courage ; c'est aussi pour lui que vous vivez et travaillez.

En quittant Grenoble durant les fêtes de Noël, st François de Sales donnait ordre à 3 de ses filles spirituelles, décidées à entrer dans l'Institut de partir après l'Épiphanie pour aller commencer leur noviciat à Annecy ; elles devaient ensuite faire partie de la fondation de Grenoble. C'étaient M^{elles} de Glézat, de Garcin du Colombier, du Bonnet de la Bastie. Elles durent arriver à Annecy le 14 janvier.

1618

Notre s^t Fondateur-sermon de vêtue (des S^{ts} Louise-Marie Barfelly et Françoise-Gasparde de la Grave) 5.01.1618 : ...*Notre-Seigneur étant donc venu pour donner un parfait exemple de la vie monastique, il est bien raisonnable qu'on se range à sa suite pour embrasser cette vie qui lui est tant agréable. C'est pourquoi ces filles se présentent aujourd'hui pour être faites religieuses, car elles ont fait ces considérations : Si mon Seigneur et mon Dieu a bien voulu renoncer aux richesses, à sa patrie et à la maison de ses parents pour l'amour qu'il portait à la pauvreté, pourquoi donc, à son imitation, n'en ferais-je pas de même ? Et s'il a renoncé à tous les plaisirs, voire à soi-même, afin de s'assujettir pour l'amour de moi et pour me montrer combien la vie religieuse où tout cela se pratique lui est agréable, pourquoi donc ne le ferais-je pas pour lui agréer ? Nous ne quittons pas le monde, disent-elles, pour acquérir le ciel, car les personnes qui y demeurent le peuvent gagner en vivant en l'observance des commandements de Dieu, ains pour accroître tant soit peu notre charité et notre amour envers la divine Bonté. (...)*

Tout ainsi que les abeilles rejettent tous les parfums étrangers, c'est-à-dire qui ne proviennent point des fleurs sur lesquelles elles cueillent leur miel, de même les amants de la Croix rejettent toutes sortes de senteurs, je veux dire de consolations terriennes et mondaines, que le diable, le monde et la chair leur présentent, pour n'odorner jamais plus aucun parfum que celui qui provient de la croix, des épines, des fouets, de la lance de Notre Seigneur. (...)

Il faut que je dise cette admirable condition des abeilles : c'est qu'elles sont si fidèles à leur roi, que lorsqu'il vient à mourir elles se mettent tout autour de son corps et mourraient plutôt que de le quitter ; si leur gouverneur ne venait pour les faire retirer. Les gouverneurs des abeilles spirituelles font tout au contraire, ceux-ci ont un très grand soin de faire que les âmes demeurent autour du corps de leur Roi mort, c'est-à-dire proches de Notre-Seigneur mort et crucifié, auprès duquel nous devons nous tenir fidèlement tout le temps de notre vie pour considérer l'amour qu'il nous a porté, et qui l'a fait mourir pour nous afin que nous vécutissions pour son amour et en son amour.

S^t Françoise-Gasparde de la Grave 1599-1658 :

Année Sainte I p.299 : « Elle était née en Savoie. Un jour elle accompagna sa sœur aînée qui allait rendre visite à notre b^x Père. Celle-ci déclara son dessein de prendre le parti du cloître. Il répondit : *Non, M^{elle}, vous ne serez pas religieuse, c'est ma petite Gasparde qui le sera et qui sera ma fille.* Elle crut qu'il s'était trompé. Plus tard l'ayant eu comme confesseur, elle se trouva pressée d'embrasser la vie religieuse. Elle entra au monastère d'Annecy en 1617. Le souvenir de la charité qu'on lui fit alors en la recevant malgré son peu de fortune ne s'effaça jamais de sa mémoire ; il la tint dans la pratique de toutes les vertus, principalement d'une profonde humilité, d'une exacte et rigoureuse observance et d'une admirable simplicité envers ses supérieures. Durant son noviciat, elle eut souvent le bonheur de rendre compte de son intérieur à notre b^x Père ; un jour, elle lui dit en le quittant qu'elle s'en allait bien résolue d'être fidèle à l'exacte pratique de ses saintes constitutions. *Ne dites pas ainsi, ma fille, lui répondit-il, ce ne sont pas mes constitutions ; je vous assure qu'il n'y a rien du mien, et qu'elles sont toutes de l'inspiration du Saint-Esprit.* Elle fit profession le 24.02.1619.

Au mois d'août 1622, elle fut envoyée à la fondation de Belley en qualité d'Assistante. La supérieure était Mère MM de Mouxy. Elle eut la consolation de voir son b^x Père, qui passa par cette ville au mois de novembre suivant. La nouvelle de son trépas fut reçue par notre s^{te} Mère à Belley. S^r Françoise-Gasparde put, en mêlant ses larmes aux siennes, admirer son incomparable soumission à la sainte volonté de Dieu. Bientôt la Mère de Mouxy fut remplacée par Mère Marie-Marguerite Michel. S^r Françoise-Gasparde fut pour l'une et l'autre une fidèle coopératrice. En 1627 elle fut élue supérieure de la Visitation de Belley et réélue en 1630. La position de la nouvelle Mère était difficile, plusieurs sœurs restèrent attachées à Mère MM Michel devenue supérieure du monastère de Dijon. Il lui arriva dans les commencements de son gouvernement de s'attendrir un jour à l'oraison tant ce fardeau lui semblait lourd. Notre b^x Père lui apparut et lui dit : *Ma fille, vous ai-je enseigné ces faiblesses ? Reposez-vous en Dieu, et il vous bénira.* Ensuite, elle revint pour peu de temps à Annecy, notre s^{te} Mère, qui lui conserva toujours beaucoup d'affection, dit à son sujet (Lettre n°1656 du 15.08.1633) : *Nous avons à présent la consolation de voir ici notre chère sr FG de laquelle plus je la vois et lui parle, plus je la trouve bonne et vraie fille*

de la Visitation et telle que je l'ai toujours crue être. En 1633, elle fut élue à Bourges, la supérieure précédente avait reçue cette réponse de notre s^{te} Mère le 27.07.1633 : *Pour ce qui est de vous proposer une supérieure, je vous dirai, ma chère fille, que nous avons retiré ma sr FG de la Grave de notre maison de Belley, qu'elle a fort bien et sagement gouverné 6 ans durant. C'est un cœur d'une sincérité entière, qui a une bonne simplicité, mais qui ne l'empêche point d'être bien accorte et entendue aux affaires ; elle a bon esprit et bon jugement et est très solide en la vertu.* Notre s^{te} Mère se réjouit de son élection (Lettre n°1666 du 20.09.1633) : *Je crois véritablement que le Saint-Esprit a opéré en l'élection que nos sœurs ont faite de notre très chère sr FG de la Grave, de laquelle je ne puis dire autre chose sinon que je réponds de sa droiture, sincérité et zèle pour la conservation de l'Institut, et que je crois que votre maison en sera bien servie.* Après 6 années à Bourges, elle fut élue à Guéret en 1640, c'est elle qui transféra la communauté à Périgueux en 1641 avec l'approbation de notre s^{te} Mère. Elle revint à Annecy en 1649. Rien n'était plus touchant que de voir cette respectable ancienne, après 18 ans de supériorité, suivre notre sainte règle avec autant de ferveur et d'humilité que si elle fût sortie du noviciat que depuis quelques jours. Elle témoignait la même soumission à Mère FM de Chaugy, élue depuis peu pour la 1^{ère} fois, qu'à notre s^{te} Mère elle-même. Lorsqu'on lui parlait de son expérience, elle disait 'Je n'ai point d'expérience que celle de ma faiblesse'.

En 1651, elle fut élue supérieure à la fondation du monastère de Seyssel. Elle n'y fit qu'un triennat parce que ses infirmités augmentaient. Lorsqu'elle revint dans son cher monastère d'Annecy, elle s'écria : 'Je suis dans mon centre, et j'espère ne plus faire de course que celle de l'éternité'. Deux heures avant sa mort, cette pure et fidèle épouse reçut avec amour son divin Époux, et ce fut dans son baiser qu'elle expira le 12.01.1658. »

Dans sa lettre du 23.09.1617, notre s^t Fondateur demandait au général des Barnabites que Don Juste Guérin soit envoyé par son supérieur à Rome pour y traiter de diverses affaires concernant le diocèse de Genève : l'érection d'un séminaire, le compte à rendre de l'état de l'Église diocésaine, etc. Il précise qu'il se chargera des frais du voyage. Don Juste Guérin pourrait aussi s'occuper d'obtenir l'approbation de la Visitation. Don Juste Guérin quitta Annecy dans la 2^{nde} quinzaine de janvier et arriva à Rome vers le 14 février.

Notre s^t Fondateur à Don Juste Guérin-début janvier 1618 : *L'affaire des Dames de la Visitation à Rome consiste en ce point : qu'il plaise à Sa Sainteté leur permettre de n'être point obligées à dire le grand Office, pour les raisons suivantes :*

1° *il n'y a nation au monde où les femmes prononcent si mal le latin qu'en celle de France, et notamment ici ; et serait presque impossible de faire bien apprendre la prononciation de tout le grand Office, là où il sera aisé de la leur apprendre pour le petit Office de Notre-Dame, comme elles le prononcent en effet fort bien dès à présent.*

2° *En cette Congrégation on désire recevoir les filles de petite complexion, et lesquelles, faute de forces corporelles, ne peuvent être reçues es religions plus austères. Or, celles qui sont obligées au grand Office, si elles le veulent dire distinctement et posément, ne le peuvent faire sans effort ; et si elles le veulent dire vite et couramment, elles se rendent ridicules et indévotées. C'est pourquoi il est plus convenable que celles-ci qui, faute de forces corporelles, ne le pourraient pas dire posément, ne disent que le petit Office.*

3° *il y a exemple à Paris, où les Sœurs de S^{te}-Ursule, religieuses des trois vœux solennels, ne disent que le petit Office.*

4° *Les Sœurs de la Visitation font plusieurs exercices spirituels qu'elles ne pourraient pas faire en disant le grand Office.*

Je pensais vous marquer les autres points ; mais je me ressouviens que le P. Procureur général (des Barnabites P. Tobie Corona) les a bien au long. Il faut que je vous dise que les règles dont on demande l'approbation sont toutes conformes à la règle de st Augustin, hormis en la clôture absolue, que st Augustin n'avait pas établie, à laquelle néanmoins les Sœurs se veulent astreindre, selon le sacré Concile de Trente. Peut-être que le Saint-Siège commettra quelqu'un de deçà, quelque prélats de religions et autres théologiens pour les revoir, corriger et approuver.

Je ne vois pas qu'il soit besoin de vous avertir d'autre chose sur ce sujet, sinon que, quant au monastère de cette ville, attendu que l'église d'icelui est consacrée sous le titre de la Visitation de Notre-Dame et du glorieux s^t Joseph, il serait désirable que l'on obtînt Indulgence plénière pour ces jours-là, et pour les jours des titres des autres maisons de cette congrégation outre l'indulgence du jour de la Visitation, qui est le titre général de la congrégation.

Mgr de Lyon est là, auquel il plaît de favoriser l'affaire, il peut infiniment en cela. Or, je crois qu'il lui plaira, puisqu'il a en sa ville métropolitaine une maison de la Visitation où Dieu est grandement honoré.

Mais, mon R. Père, il faut traiter toutes choses doucement et avec circonspection. Ce que je dis, parce que quelques ecclésiastiques austères et exacts en leurs personnes ont rendu quelque signe qu'ils n'étaient pas satisfaits de quoi en cette congrégation il y avait si peu d'austérité et de rigueur de peines ; mais il faut toujours regarder à la fin, qui est de pouvoir recueillir les filles et femmes débiles, soit en âge, soit en complexion.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur -14 janvier 1618 : *Jésus Notre Seigneur comble votre cœur et le mien de ce très pur amour que nous désirons tant ! Mais combien y a-t-il, mon très cher Père, que nous n'avions envoyé de petits billets par la s^t Anne-Jacqueline ! Enfin, nous devenons encore plus braves et bien mortifiées ! Vous voyez que je suis en joie, et j'en dirais bien davantage si cette Jacquement ne voulait aller acheter du blé. (...) Et bonjour mille millions de fois, mon tout cher très unique Père. Jésus notre Sauveur veuille, par sa bonté, vous élever au rang de ses plus grands saints !*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-24 janvier 1618 : *Quand on m'a ôté d'auprès de vous, ça été pour M. de S^{te}-Catherine,*

Note : Philippe de Quoex, ce 1^{er} prêtre, 1^{er} chanoine et confesseur de l'Évêque de Genève, eut la consolation d'être visité par lui soir et matin pendant les 10 jours de sa maladie. Comme le frère du mourant s'affligeait de la perte qu'il allait faire : *Il ne faut point pleurer, mon fils, dit le st prêtre, notre frère sera bienheureux ; je l'ai chaudement demandé à Notre-Seigneur, et il nous a fait savoir qu'il le voulait.*

Mais je pensais que ce fût un accident comme l'autre fois ; et voilà que ça été pour lui faire saintement dire dix ou douze fois : Vive Jésus ! et protester qu'il avait toute son espérance en la mort de Notre-Seigneur : qu'il a prononcé avec beaucoup de force et de vivacité, et puis s'en est allé où nous avons nos prétentions, sous les auspices du grand s^t Paul (1^{ères} vêpres de la Conversion de s^t Paul). Dieu qui nous l'avait donné pour son service, nous l'a ôté pour sa gloire : son saint nom soit béni. Demeurez cependant en paix, avec mon cœur, au pied de la Providence de ce Sauveur pour lequel nous vivons et auquel, moyennant sa grâce, nous mourrons. (...) Tenez votre cœur en paix car il le faut ; et comme dit l'Écriture : pleurez un peu sur les trépassés (Si 22,11), mais pourtant louez Dieu en consolation, puisque notre espérance est vivante.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard -30 janvier 1618 : *Ô vrai Dieu, ma très chère fille, que nous aurions grand désir de vous écrire longuement, et à ces chères âmes qui nous écrivirent il y a quelques mois, mais c'est chose quasi hors de mon pouvoir et qui ne nous serait pas permise. Or sus, pour toute réponse à toutes vos grandes lettres, nous vous renvoyons à nos chères règles qui doivent être notre sûr guide. Considérez tous les mots et syllabes et vous trouverez plus que nous ne pourrions vous dire. Enfin, la très sainte humilité, douceur et modestie doivent accompagner toutes nos paroles et actions, voire nos pensées. Quand notre bon Dieu nous aura remise en santé, s'il lui plaît de nous la rétablir, croyez, ma très chère sœur ma mie, que nous ne manquerons de vous répondre distinctement, car enfin vous êtes et serez toujours ma très chère ancienne et bonne sœur que nous aimons de tout notre cœur.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-fin janvier ou début février 1618 : *Votre Baron (Celse Bénigne venu à Annecy prendre possession de son héritage) ne me parla point de son cousin M. de Rabutin, ni moi à lui ; mais je crois qu'il ne désire pas que vous lui parliez, comme en effet, aussi bien sera-ce chose inutile, sinon en général, et dissimulant la particularité. J'irai, si je puis, cet après dîner voir M^{elle} de Colombier.*

Sr François-Angélique de Colombier : Plus encore que ses compagnes, arrivées avec elle de Grenoble, M^{elle} de Colombier avait besoin de voir le s^t Évêque. Toute nouvelle dans la milice spirituelle, elle avait failli en route rendre les armes succombant au rude combat intérieur et extérieur qui lui était livré. Sa cousine M^{elle} de Glézat, instrument déjà de sa vocation, le fut aussi de sa persévérance ; encouragée par cette voix amie, Françoise de Garcin du Colombier atteignit Annecy où bientôt elle reçut le voile de novice. Elle fit profession l'année suivante à Grenoble, et en partit au mois de mars 1625 pour coopérer à l'établissement du monastère d'Embrun. De fin 1634 à 1641, S^r Françoise-Angélique gouverna ce monastère en qualité de supérieure.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-février 1618 : *Je ne pouvais quasi plus durer, mon très cher Père, sans avoir un peu de vos nouvelles. Il ne faudrait pas traiter avec ce garçon (Celse-Bénigne) maintenant autrement que vous faites, mais, Dieu aidant, j'espère que son esprit se rassérènera et, qu'avant qu'il parte, il vous ouvrira le chemin d'une plus cordiale familiarité pour son utilité. Hier, je ne lui parlai qu'en commun ; aujourd'hui, je dois lui découvrir ses plaies. Mon très cher Père, dites la sainte messe à cette intention, afin que Dieu m'assiste et lui touche le cœur. Je ne pourrai m'empêcher de vous mander ce qui se sera passé. Je serais bien aise que vous entreprissiez un peu ces autres messieurs en particulier (les amis de Celse-Bénigne qui l'ont accompagné). J'espère que Dieu nous aidera, mon très cher Père. Il faut que je vous dise que c'est la façon de ce garçon de se tenir réservé vers les personnes d'autorité et de respect, néanmoins, je m'assure qu'il s'apprivoisera plus, avant qu'il parte. Dieu soit notre aide et notre seul amour.*

S^r PM de Châtel, maîtresse des novices à Mère JC de Brécard-février 1618 : « Nous vous dirons un peu des nouvelles de notre très chère Mère. Nous voudrions bien vous les dire bonnes, pour votre consolation et pour la nôtre, mais Notre-Seigneur ne le veut pas encore, puisqu'il lui laisse cette fièvre quarte, laquelle l'abat fort, encore qu'elle ne soit pas trop violente. Sa défluxion l'a grandement travaillée ; elle lui donne des grandes douleurs de dents. Nous croyons qu'elle ne vous pourra pas écrire pour cela, qu'aussi ce messenger nous a averties trop tard. Elle vous salue très amoureusement comme sa chère 1^{ère} fille qu'elle aime fort tendrement. (...) Nous oublions de vous dire encore quelques particularités de notre chère Mère : c'est que depuis que sa fièvre quarte l'a reprise, elle ne laisse pas d'être à toutes les assemblées des sœurs et d'aller à la messe et communier fort souvent et faire son ouvrage. M. le baron, son fils, est ici, qui l'est venu voir. Certes, il le fait bon voir ; il ressemble fort feu M^{me} de Thorens. M^{elle} de Chantal en est si en œuvre qu'elle ne le peut quitter. (...)

Notre s^{te} Mère ajoute : *Mon Dieu, ma très chère sœur ma mie, que nous avons bien résolu de vous écrire, au moins une bonne petite lettre ! Mais hélas, nous sommes toujours infirme, et aujourd'hui nous nous sommes trouvée si mal de la défluxion que nous ne pouvons, sinon vous saluer et embrasser en esprit de tout notre cœur et toute votre chère troupe. (...) Nous vous envoyons tous les entretiens que M^{gr} nous a faits depuis notre retour de Lyon (fin octobre 1615) ; celui sur la règle est admirable.*

Notre s^t Fondateur à s^r MA de Blonay-18 février 1618 : *Ô Notre-Dame ! ma très chère fille, si Notre Seigneur pense en vous et s'il vous regarde avec amour ? Oui, ma très chère fille, il pense en vous, et nous seulement en vous, mais au moindre cheveu de votre tête : c'est un article de foi, et n'en faut nul doute. Mais je sais bien aussi que vous n'en doutez pas, ains seulement vous exprimez ainsi l'aridité, sécheresse et insensibilité en laquelle la portion inférieure de votre âme se trouve maintenant : Vraiment, Dieu est en ce lieu, et je n'en savais rien (Gn 28,16), disait Jacob ; c'est-à-dire, je ne m'en apercevais pas, je n'en avais nul sentiment, il ne me semblait pas. J'ai parlé de ceci au livre de l'Amour de Dieu, traitant de la mort de la volonté et des résignations (Livre IX, chap.3,11-13).*

Et que Dieu vous regarde avec amour, vous n'avez nul sujet d'en douter ; car il voit amoureusement les plus horribles pécheurs du monde, pour peu de vrai désir qu'ils aient de se convertir. Et dites-moi, n'avez-vous pas intention d'être à Dieu ? Ne voudriez-vous pas le servir fidèlement ? Et qui vous donne ce désir et cette intention, sinon lui-même en son regard amoureux ? D'examiner si votre cœur lui plaît, il ne le faut pas faire, mais oui bien si son Cœur vous plaît ; et si vous regardez son Cœur, il sera impossible qu'il ne vous plaise, car c'est un Cœur si doux, si suave, si condescendant, si amoureux des chétives créatures, pourvu qu'elles reconnaissent leur misère, si gracieux envers les misérables, si bon envers les pénitents ! Et qui n'aimerait ce Cœur royal, paternellement maternel envers nous.

Vous dites bien, ma très chère fille, que ces tentations vous arrivent parce que votre cœur est sans tendreté envers Dieu. (...) Mais, ma fille, l'amour de Dieu ne consiste pas en consolation ni tendreté ; autrement, Notre Seigneur n'eût pas aimé son Père lorsqu'il était triste jusqu'à la mort et qu'il criait : Mon Père, mon Père, pourquoi m'as-tu abandonné ? Et c'était alors, toutefois, qu'il faisait le plus grand acte d'amour qu'il est possible d'imaginer.

En somme nous voudrions toujours avoir un peu de sentiment de l'amour et la tendreté. Et pareillement, nous voudrions bien être sans imperfections ; mais, il faut avoir patience d'être de la nature humaine et non de l'angélique. Nos imperfections ne nous doivent pas plaire, mais elles ne nous doivent pas ni étonner ni ôter le courage. Nous en devons tirer la soumission, humilité et défiance de nous-mêmes ; mais non pas le découragement ni l'affliction de cœur, ni beaucoup moins la défiance de l'amour de Dieu envers nous ; car ainsi Dieu n'aime pas nos imperfections et péchés véniels, mais il nous aime nonobstant iceux. Ainsi, comme la faiblesse et infirmité de l'enfant déplaît à sa mère, et pourtant, non seulement ne laisse pas pour cela de l'aimer, ains l'aime tendrement et avec compassion, de même, bien que Dieu n'aime pas nos imperfections et péchés véniels, il ne laisse pas de nous aimer tendrement.

Or sus, c'est assez, ma très chère fille. Vivez joyeuse : Notre Seigneur vous regarde, et vous regarde avec amour, et avec d'autant plus de tendreté que vous avez d'imbécilité. Ne permettez jamais à votre esprit de nourrir volontairement des pensées contraires ; et quand elles vous arriveront, ne les regardez point elles-mêmes, détournez vos yeux de leur iniquité, et retournez devers Dieu avec une courageuse humilité, pour lui parler de sa bonté ineffable par laquelle il aime notre chétive, pauvre et abjecte nature humaine, nonobstant ses infirmités.

Notre s^e Fondateur à Mère MJ Favre-19 février 1618 : *Je vous vois, ma très chère fille, toute malade et dolente sur les maladies et douleurs de vos filles. On ne peut être mère sans peine. Qui est celui qui est malade, dit l'Apôtre (2 Co 11,29), que je ne sois avec lui ? (...) Ma très chère fille, qui êtes aussi ma grande fille, le même Apôtre disait aussi, que quand il était infirme, alors il était fort, la vertu de Dieu paraissant parfaite en l'infirmité (cf. 2 Co 12,10). Et vous donc, ma fille, soyez bien forte parmi les afflictions de votre maison. Ces maladies longues sont de bonnes écoles de charité pour ceux qui y assistent, et d'amoureuse patience pour ceux qui les ont ; car les uns sont au pied de la croix avec Notre Dame et s^t Jean, dont ils imitent la compassion, et les autres sont sur la croix avec Notre Seigneur, duquel ils imitent la Passion. (...)*

Dilatez votre cœur, ma chère fille, parmi les tribulations ; agrandissez votre courage, et voyez le grand Sauveur penché du haut du ciel vers vous, qui regarde comme vous marchez en ces tourmentes, et, par un filet de sa Providence imperceptible, tient votre cœur et le balance en sorte qu'à jamais il le veut retenir à soi. Ô ma fille, Vous êtes épouses non pas encore de Jésus Christ glorifié, mais de Jésus Christ crucifié.

Ce bon Père dit que je suis une fleur et un vase de fleurs, et un phœnix (un religieux avait fait un anagramme sur son nom) ; mais en vérité, je ne suis qu'un puant homme, un corbeau, un fumier. Mais pourtant, aimez-moi bien, ma très chère fille, car Dieu ne laisse pas de m'aimer et de me donner des extraordinaires désirs de le servir et aimer purement et saintement. En somme, après tout, nous sommes trop heureux d'avoir prétention en l'éternité de la gloire, par le mérite de la Passion de Notre Seigneur, qui fait trophée de notre misère pour la convertir en sa miséricorde, à laquelle soit honneur et gloire es siècles des siècles.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-février 1618 : *Hélas, mon pauvre très cher Père, que le temps m'est long de ne rien entendre de vous ! Il me semble, quand les petits billets ne viennent pas, que vous êtes bien empêché. Mais je ne me plains ni veux plaindre. Seulement je vous veux dire, mon très cher Père, que, si vous écrivez au Père Don Juste, vous le priez de faire considérer surtout la fin de notre Institut, car si l'on nous donne ce grand office, les femmes et filles âgées et de débile vue, comment l'apprendront-elles ? N'y a-t-il pas céans des sœurs qui sont venues seulement pour cela ? Et ne faut-il pas que ceux qui tiennent le gouvernail de la Sainte Église aient soin de pourvoir de bergeries, aussi bien pour les agneaux que pour les brebis, et que l'on ait soin des malades aussi bien que des saines ? Certes, si l'on considère mûrement comme il faut ce point ici, et que la charité se doit exercer également sur les âmes qui ont des corps faibles comme sur celles qui ont des corps robustes, il sera impossible de rien rayer. Enfin, mon très cher Père, inculquez au Père que surtout il fasse comprendre la fin de cet Institut et que les moyens marqués pour y parvenir sont uniques. Je vous parle sans loisir de penser ce que je vous dis, mais vous m'entendrez prou. Que si nous eussions pu écrire au Père Don Juste, nous l'eussions fait, et longuement.*

Il est nuit. Bonsoir, mon très cher Père, tout uniquement bon.

M^{gr} Trochu-II p.606 : « En s'acheminant de nouveau vers le Dauphiné le 26 février, François de Sales, passé Chambéry, voulut faire une halte d'un jour au sanctuaire de Notre-Dame de Myans. Sa famille avait toujours eu de la dévotion pour ce sanctuaire. Le jeudi 1^{er} mars, il reparaissait à S^t-André de Grenoble. Il devait traiter principalement de la chute et du relèvement de l'apôtre s^t Pierre

(de ce carême il ne reste que 5 canevas de sermons en latin). De ce dernier carême, on ne connaît bien qu'un résultat, mais d'importance : le retour à la foi catholique du maréchal de Lesdiguières. Seules, croit-on, des raisons politiques retarderont son abjuration solennelle. Enfin le 24 juillet 1622, le duc renoncera solennellement au calvinisme en l'église de St-André ».

Notre s^t Fondateur à Dona Ginevra Scaglia (dame d'honneur des infantes de Savoie, elle attendit longtemps la fondation de la Visitation à Turin, finalement notre bx Père lui conseilla d'entrer chez les Dominicaines de cette ville où elle prit l'habit en 1621)-**27 février 1618** : *Je vous assure que cette congrégation croît toujours plus dans la perfection religieuse et répand une telle odeur [de vertu], que de plusieurs côtés on demande des sœurs pour fonder des monastères. Mais on attend les dépêches de Rome ; ayant maintenant pour les obtenir un solliciteur aussi habile que l'est le P. D. Juste, et de si nombreuses recommandations, il faut espérer qu'avec la grâce de Dieu nous les recevrons bientôt.*

Notre s^t Fondateur à Don Juste Guérin-vers 5 – 10 mars 1618 : *J'ai reçu il y a 4 jours votre lettre du 14 février. Or, Dieu soit loué de votre arrivée en bonne santé et des peines que vous avez souffertes en chemin, comme encore du mauvais état auquel vous avez trouvé l'affaire de la Visitation. Mais je sais si assurément que nos prétentions tendent à la plus grande gloire de Dieu, que je ne puis perdre l'espérance de les voir réussir, après que sa divine Majesté aura un peu éprouvé notre courage. Mais pourtant, afin que de notre côté nous attirions le bon succès par toute la soumission qu'il nous sera possible, je vous dirai :*

1° *que si vous voyez du jour qu'avec un peu d'importunité nous puissions obtenir les trois articles que nous demandons* (Office de Notre-Dame, veuves en habit séculier en attendant de pouvoir être religieuses, retraitantes pour plusieurs jours), *je vous supplie de faire tout effort.*

2° *Mais toutefois, si vous voyez qu'on ne les puisse pas obtenir tous trois, qu'au moins on tienne bon en la poursuite de celui du petit Office ; car le grand Office dissiperait et le lustre et la fin de cette congrégation, puisqu'on ne pourrait pas le dire avec la gravité requise, ni avec la bonne prononciation, et que plusieurs femmes et filles faibles de vue ou d'estomac, quoique grandement dévotes d'ailleurs, ne pourraient être reçues. Et je sais en vérité que cet article fait une notable attraction des âmes. Ainsi, pourvu qu'on obtienne cet article, nous serons assez contents, encore qu'on refusa les autres, quoique grandement désirables.*

3° *Et plutôt que de mettre le grand Office en cette congrégation, j'aimerais mieux accepter le parti que M^{sr} de Lyon propose, pourvu qu'on le puisse impétrer du Saint-Siège : à savoir, que cette congrégation demeurât en titre de simple congrégation, avec les vœux simples, et qu'il plut néanmoins à Sa Sainteté d'annuler et casser, ou déclarer nuls et de nuls effets, tous les mariages que les sœurs (ce que Dieu ne veuille jamais permettre) voudraient contracter après avoir faits lesdits vœux simples, tout ainsi que Grégoire XIII a fait en faveur des Jésuites étudiants. Ains, si cela se pouvait obtenir, je l'aimerais mieux que toute autre chose, car toutes les difficultés cesseraient ; mais j'ai grand peur que cela ne fut encore plus difficile à impétrer du Saint-Siège, quoique l'exemple des Pères Jésuites servirait de beaucoup pour faciliter l'affaire.*

4° *Que si enfin on ne peut mieux faire, il faudra au moins tâcher d'obtenir que cette congrégation soit mise en titre de religion, mais avec rémission de l'obligation de dire le grand Office, tant en particulier qu'en général, pour le plus longtemps qui se pourra, comme pour 50 ans ou 60 ; car au bout dudit temps on obtiendrait peut-être bien une prolongation, quand le Saint-Siège aurait vu par expérience que cette dispense réussirait à plus grand bien. Enfin, cet article du petit Office est si important, que pour l'obtenir il faut se soumettre à toutes sortes d'autres rigueurs.*

Je sais que si M^{sr} de Lyon affectionne le bon évènement de cette négociation, il le fera réussir heureusement.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-11 mars 1618 : *Enfin ma chère fille, nous venons de conclure avec nos bonnes dames l'établissement de notre monastère. Tout le monde applaudit à ce dessein ; notre bonne dame la Présidente Le Blanc a une sainte ardeur pour cela, et moi j'ai une espérance très douce que Dieu bénira ses intentions, si nous sommes si heureux que de nous humilier comme il faut devant lui, qui veut bien se glorifier en notre petitesse. Je vous prie, ma très chère Mère, de préparer doucement vos petites avettes pour faire une sortie au 1^{er} beau temps, et venir travailler dans la nouvelle ruche pour laquelle le ciel prépare bien de la rosée.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-14 mars 1618 : *Vraiment, ma très chère fille, à ce coup nous trouvons le temps long d'entendre de vos nouvelles et de vos pauvres malades que nous supplions Notre-Seigneur de vouloir guérir, pour sa gloire et notre consolation. Qu'elles sont heureuses de porter avec tant d'amour et de douceur la croix que ce divin Sauveur leur a imposée ! Ce sont des bonnes épreuves que les grosses maladies, et des occasions grandes pour s'enrichir et affermir aux vertus, quand l'on y est fidèle. Or nous ne disons point ceci, en vérité, pour avoir été assez longuement mal, car Notre-Seigneur nous traite en faible, et puis, certes, nous n'avons rien profité, sinon à reconnaître notre grande misère, et à avoir un peu plus de soin et de compassion des malades. Voilà que ce bon Dieu nous a encore garantie de notre fièvre quarte : il soit béni et nous fasse la grâce de le mieux servir avec le peu de santé qu'il me laisse !*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-fin mars 1618 : *Il faut que s^r Anne-Françoise (de Glézat) fasse abnégation du désir qu'elle a de demeurer à Annecy, parce qu'elle sera un bon pilier d'observance et même, un jour, une bonne supérieure de la maison de Grenoble.*

S^r Anne-Françoise de Glézat : Âme pleine de courage et d'énergie, M^{lle} de Glézat avait triomphé d'abord de l'amour du monde pour se ranger à la vie dévote sous la direction de l'Évêque de Genève. Victorieuse ensuite de l'amour de sa mère qui, veuve depuis peu et passionnée pour sa fille, cherchait à la retenir auprès d'elle, la prétendante était venue se consacrer à Dieu à Annecy où elle prit l'habit le 22.02.1618. Lorsqu'il s'agit de retourner à Grenoble, sa ville natale, elle appréhenda de se

retrouver si près de sa famille, et fit part à la Mère de Chantal de ses craintes et de son désir de rester en Savoie. S^r Anne-Françoise réalisa pleinement les prédictions de notre st Fondateur. Intelligente, fort douée pour tous les emplois, elle rendit de très grands services au monastère de Grenoble, dont elle fut supérieure de 1635 à 1641. Sa vertu fut à la hauteur de ses talents, et peut se résumer dans ces mots d'une ancienne annaliste : « Ses paroles aussi bien que ses actions ne respiraient que sainteté ». Elle mourut le 11.04.1649 à l'âge de 63 ans.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-29 mars 1618 : *Vraiment, je n'ai pas le cœur de refuser cette occasion de vous saluer très cordialement, ma très chère et toute bonne fille ; elle me prend dans le lit ! Vous n'aurez donc que ce billet qui vous annoncera que nous nous portons toujours mieux et espérons aucunement de mener mes sœurs Péronne-Marie (profession 29.08.1611), Claude-Agnès (10.02.1613), Marie-Françoise (24.05.1616) et Marie-Antoine (25.01.1614) à Grenoble. (...) Bonsoir, ma chère fille, et à toute la chère troupe, je me réjouis du soulagement des pauvres malades.*

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécharde-29 mars 1618 : *On me confirme que cet été se fera le voyage de M^{gr} le Cardinal ; qui me donne espérance de vous voir.*

Note : Le voyage de Maurice de Savoie, décidé dès la fin de 1617, avait pour but avoué de remercier le roi de France du secours prêté dans la dernière guerre, et de s'entendre avec lui pour mettre complètement fin aux troubles d'Italie. Le but secret qui devint plus tard le but principal, était le mariage de Christine de France avec Victor-Amédée de Savoie. Le Duc de Savoie avait demandé à notre s^t Fondateur d'accompagner le prince cardinal, celui-ci ne partit finalement de Turin pour la France que le 6.10.1618.

M^{gr} Trochu-II p.607 : « Le 7 avril, veille des Rameaux, la Mère de Chantal arrivait à Grenoble avec les quatre novices (de Gérard, de Glézat, de Garcin du Colombier, du Bonnet de la Bastie) encadrées de quatre professes d'Annecy : S^r Péronne-Marie de Châtel qui serait la supérieure, S^{rs} Claude-Agnès Joly de la Roche, Marie-Marguerite Milletot et Marie-Antoine Thiollier. Bien pauvre était la maison provisoire où s'installèrent les voyageuses mais elle leur parut un paradis lorsqu'en la matinée des Rameaux, leur b^x Père y eut célébré la messe puis déclaré canoniquement fondé le 4^{ème} monastère de la Visitation. (...) Dans la semaine de Pâques le 17 avril, François, pour regagner son Nussy s'engageait sur le chemin de la Grande-Chartreuse. L'accueil du Prieur, dom Bruno d'Affringes fut tout fraternel, depuis le 30.03.1607, M^{gr} de Genève n'était-il pas affilié à la participation des prières et autres biens spirituels des Chartreux ? Par le chemin muletier qui serpente entre le torrent et la montagne, il revint vers la plaine et le travail, l'âme tout embaumée des parfums du désert. » Il arriva à Annecy le 21 avril.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur 7-17 avril 1618 - *elle lui demande quelques services pour sa famille et ajoute : Il nous fâche de vous savoir prendre cette peine, car, si je ne me trompe, vous êtes fort abattu et las. Mon pauvre très cher, Dieu soit votre force ! Hé je supplie notre grand et très bon Sauveur de remplir notre chère âme de l'amour de sa très sainte Passion et de la passion de son plus saint et très pur amour. (...) Jésus vous rende très saint !*

Notre s^t Fondateur à Don Juste Guérin-16 avril 1618 : *Quant à la demande que fait le bon seigneur duquel vous m'écrivez, sur l'occupation des sœurs de la Visitation en cas qu'elles ne disent le grand Office, il y a deux raisons.*

La 1^{ère}, que les sœurs disant le petit Office gravement et avec pauses, elles y emploient autant de temps comme la plupart des autres religieuses en mettent à dire le grand Office, sans autre différence, sinon que les unes le disent avec plus d'édification que les autres. Certes il y a 8 jours, qu'étant en un monastère près de cette ville (Grenoble), je vis des choses qui pourraient bien faire rire les huguenots ; et des religieuses me dirent qu'elles n'avaient jamais moins de dévotion qu'à l'Office (...). Je ne veux pas dire pourtant qu'il les faille décharger, sinon quand le Saint Siège, ayant compassion d'elles, le trouvera bon ; mais je veux bien dire pourtant qu'il n'y a nul inconvénient, ains beaucoup d'utilité, à laisser le seul petit Office en la Visitation. En somme, mon R. Père, ce petit Office est la vie de la dévotion en la Visitation.

La 2^{ème} réponse est qu'en la Visitation il n'y a pas un seul moment qui ne soit employé très utilement en prières, examen de conscience, lecture spirituelle et autres exercices.

Je m'assure que le Saint Siège favorisera cette œuvre, qui n'est ni contre les lois, ni contre l'état religieux, et qui lui acquiert beaucoup de maisons d'obéissance en un temps et en un royaume où il en a tant perdu ; et puisque même il n'y a pas tant de considérations à faire pour des maisons de filles, d'autant qu'elles ne font nulle conséquence pour les autres Ordres, ni ne peuvent être occasion de plaintes aux autres fondées sous autres statuts. La seule considération de la gloire de Dieu me donne ce désir, et l'utilité de plusieurs âmes capables de servir beaucoup sa divine Majesté en cette congrégation, avec la seule charge du petit Office. Ne sera-ce pas une chose digne du christianisme qu'il y ait des lieux où retirer ces pauvres filles qui ont le cœur fort, et les yeux ou la complexion faible ?

Notre s^{te} Mère à s^r Anne-Marie Rosset, assistante-commise-17 avril 1618 : *Vous serez toute consolée, ma très chère sœur, de voir M^{gr} et d'entendre comme tout ce peuple ici espère de profiter au service de Notre-Seigneur par le moyen de cette maison. La divine Bonté nous en fasse la grâce ! (...)*

Nous sommes fort consolée d'apprendre que ma s^r Paule-Jéronyme (directrice) fait bien sa charge qui est si importante. J'espère que toutes nos chères sœurs iront tous les jours profitant en la voie de Notre-Seigneur, par une très fidèle et exacte observance de nos saintes règles ; je les en supplie et les conjure au nom de notre très doux Sauveur. Je les embrasse toutes en esprit, avec toute la dilection et sincérité que je puis. Qu'elles continuent à prier, ainsi que la règle nous enseigne, et tout extraordinairement pour la sainteté et santé de M^{gr} ; qu'elles ne nous oublient point, ni ces autres nouvelles et chères maisons, lesquelles, pour être plantées par-ci par-là de la main de Notre-Seigneur nous doivent être précieuses et chères comme la nôtre même, car c'est le vouloir divin que nous demeurions en parfaite unité de cœur, comme nous le sommes, par sa grâce, d'exercices.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-20 avril 1618 : *Nous voici donc en cette brave ville, où les pauvres et les riches témoignent de la joie de nous voir. Je ne vous dis rien de la joie et empressement de notre très chère s^r Barbe-Marie, c'est chose inexplicable, et des charités qu'elle fait en cette maison, qui ne vit que d'aumônes, tant l'on s'y en fait. J'espère que plusieurs bonnes âmes profiteront autour de nos sœurs (M^{elle} de Bressand sera la 1^{ère}). Nous laisserons pour supérieure ma s^r Péronne-Marie, la petite et toute aimable s^r Marie-Françoise, et la grosse fille Marie-Marguerite (profession 30.07.1612), avec ma s^r Marie-Antoine pour la cuisine. Nous ramènerons ma s^r Claude-Agnès. Écrivez, je vous prie, une bonne, cordiale et courageuse lettre à la chère Péronne, car vous savez qu'elle est de naturel craintif, mais c'est une fille toute d'or et digne de la charge qu'on lui donne. J'espère qu'elle fera ici une maison de solide vertu.*

Notre s^{te} Mère à s^r MA de Blonay-avril 1618 : *Ma très chère petite, quelque grande hâte que j'aie, si ne puissé-je pas m'empêcher de vous saluer et embrasser amoureusement avec toutes nos chères novices que mon cœur chérit parfaitement en Notre-Seigneur. Je vous les recommande. Faites-les avancer dans l'amour de leur céleste Époux tant qu'il vous sera possible, mais avec un esprit de douceur, de patience, de charité laquelle vous fasse supporter toutes les petites faiblesses, négligences, tardivetés et manquements, sans témoigner jamais un seul brin d'étonnement, afin que la parfaite confiance qu'elles vous doivent avoir ne soit point altérée. Tâchons d'apprendre, tout à cette heure, que la leçon du support des prochains est la plus excellente leçon de la vie des saints.*

Notre s^r Fondateur à notre s^{te} Mère-30 avril 1618 : *Il me tardait bien fort, ma très chère et plus que très chère Mère, de vous écrire dès ici, où je suis arrivé, grâce à Dieu, en bonne santé. Mais quel moyen, je vous prie, à cet abord, parmi ce flux et reflux de visites. (...) Je n'ai été que deux fois voir nos chères sœurs, qui font fort bien. Ma s^r Anne-Marie est fort dévotement sage, comme vous n'en doutez pas ; ma s^r Paule-Jéronyme, à ce qu'on me dit, fait merveille, et votre Économe (?) fait des miracles, hormis que ma s^r Anne-Jacqueline lui parle toujours savoyard et de la monnaie de Savoie, et elle ne l'entend pas ; il faut des truchements. (...) Le nous et le notre ne me déplaît pas, et toutefois il faudra le modérer (...). Il suffirait de dire nous et notre de tout ce qui est vraiment commun, comme : notre chambre, notre chapelet, notre travail, notre sœur, notre Mère, notre exercice, notre dîner, notre lit, et semblables. (...) On me tourmente fort ici à l'occasion de votre passage à Lyon, d'autant, dit-on, qu'il vous pourrait causer du mal : à quoi je vous supplie de prendre soigneusement garde, car pensez si rien m'est si cher, après la sainteté de notre âme, que la santé de ma Mère (elle quitta Grenoble après le 10 mai, passa par Lyon, et revint à Annecy le 26 mai). (...) Je salue d'un cœur incomparablement paternel toutes nos chères filles (les sœurs de Grenoble), que j'aime tous les jours plus, m'étant avis que je dois cela à l'affection qu'elles ont de bien servir Dieu. En somme je me repose en vous comme à moi-même pour bien faire mes honneurs et mes amours envers ces bénites âmes qui m'aiment pour l'amour de Notre-Seigneur. (...) Vivez toute en la vie et en la mort de Celui qui vit pour nous faire mourir à nous-mêmes, et est mort pour nous faire vivre à lui-même.*

Notre s^r Fondateur à Don Juste Guérin-fin avril 1618 : *Quant au jardin, mon très cher Père, je n'y pense plus (il y a avait eu le projet de cession d'un terrain par les Barnabites du collège d'Annecy, en raison d'obstacles multiples, le projet échoua et le G^{al} des Barnabites écrivit à Don Juste son désir que cette affaire soit abandonnée. Celui-ci, contristé, fit ses excuses à notre b^x Père). Nos filles de la Visitation feront leur bâtiment avec incommodité, mais elles s'en contenteront très volontiers, ains, je puis dire, elles en seront très contentes, puisqu'il ne se peut mieux. Et puis, elles savent qu'il n'est pas hors de propos que les fidèles épouses de Celui qui n'eut jamais ni logis ni ou reposer son chef en ce monde ne soient pas logées à leur commodité. Comme vous savez, mon cher Père, la Mère qui gouverne cette nouvelle troupe a si bien appris à loger au mont de Calvaire que tout autre logis terrestre lui semble encore trop beau. Elle n'a donc nul sentiment du refus, sachant bien que les pèlerines qui devront avoir retraite en ce logis, n'y devant habiter que la nuit de cette petite vie, seront, Dieu aidant, si attentives à tirer pays dans le beau séjour de leur cité permanente, que le reste leur sera indifférent. Enfin, mon très cher Père, nous sommes enfants de la Providence céleste ; Dieu aura soin de ses servantes selon son bon plaisir.*

Notre s^r Fondateur à notre s^{te} Mère-début mai 1618 : *L'esprit humain ne peut comprendre comment nos pauvres, basses et petites violettes de la Visitation sont désirées en plusieurs jardins. Revenez donc, ma chère Mère, pour tirer d'ici de ces petites plantes de bénédictions et les transplanter ailleurs, à la gloire de notre doux Jésus, que je supplie vous bénir.*

Notre s^{te} Mère à s^r Anne-Marie Rosset-5 mai 1618 : *Nous avons peu de loisir ici, mais il faut que je vous prie de faire écrire promptement notre s^r N. à son père, afin que, sans plus de remise, l'on fasse la profession de nos bonnes sœurs le dimanche après l'Ascension. Il me semble vous avoir déjà écrit, afin que nos s^{rs} Anne-Catherine et Hélène-Marie avertissent leurs parents pour ce jour-là sans faillir, et avant notre départ nous dûmes à notre s^r Claude-Marie (Thiollier) comme elle ferait les habits et voiles. Or sus, ma très chère sœur, je vous supplie que tout soit bien préparé et, surtout, que nos bonnes sœurs, fassent leur retraite et confession le mieux et le plus utilement qu'il se pourra. Ô Dieu ! Qu'elles seront heureuses de se lier et consacrer ainsi à l'amour du grand et très bénin Sauveur de nos âmes ! Quelle pureté, quelle humilité et fidélité se doivent-elles proposer d'acquérir, afin d'être des vraies amantes et épouses de ce très divin et très amoureux Époux !*

S^r Anne-Catherine de Beaumont Carra (1587-1656) : « Ce ne fut pas sans de longues résistances que M^{elle} de Beaumont, se rendant à la grâce, consentit à sacrifier sa liberté avec les avantages de la noblesse et de la fortune pour se donner à Dieu. Enfin, une maladie mortelle devint l'occasion d'une faveur extraordinaire de la part de la très Sainte Vierge qui guérit à la fois le corps et l'âme de la jeune mondaine. Remplie désormais d'un courage sans défaillance, elle vint de Chambéry à

Annecy, et le 23.04.1617 elle commença avec beaucoup de ferveur son noviciat. Quelques mois après sa profession qui eut lieu le 27.05.1618, on la jugea digne d'être la compagne de la Mère de Chantal dans la fondation de Bourges (1618) et de Paris (1619). Dès 1620, notre s^{te} Mère disait à son sujet *notre s^r Anne-Catherine est une religieuse très parfaite à mon gré, sage, judicieuse et bonne*. Notre s^{te} Mère quittant Paris, lui laissa le soin de la communauté en 1622.

Notre st Fondateur lui écrit le 23.01.1622 : *Je vous souhaite de tout mon cœur une grande humilité dedans un grand courage, afin que votre courage soit tout à fait en Dieu, qui par sa bonté vous soutienne, et, en vous, la sainte charge que l'obéissance vous a imposée. (...) Le Seigneur charge et décharge, car quand il impose quelque charge à une de ses filles, il la renforce tellement que, soutenant la charge avec elle, elle est comme déchargée. (...) En somme, aimez d'un amour cordial, maternel, nourricier et pastoral vos filles, et vous ferez tout, vous serez toute à toutes : mère à toutes, secourable à toutes*. Et notre s^{te} Mère lui écrit (n°464) le 20.06.1622 : *Prêchez et annoncez continuellement à vos filles combien Dieu est bon, suave et abondant en ses miséricordes, à l'endroit des âmes qui s'abandonnent et confient entièrement à Lui*. La nouvelle supérieure gagna non seulement le cœur de ses filles, mais l'estime de tous ceux avec qui elle eut à traiter, surtout des reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche. Mère Anne-Catherine après avoir rendu compte de sa vie intérieure reçut cette réponse de notre s^{te} Mère (n°610) le 29.10.1623 : *Conservez les impressions des grâces au fond de votre cœur : oui même marquez-en quelque chose sur le papier, afin que, quand les sentiments seront passés, vous revoyiez ce que Dieu vous a montré vouloir de vous, car, comme disait notre bx Père, Notre-Seigneur ne donne pas toujours les lumières et sentiments, et néanmoins Il veut que la mémoire en soit gardée et qu'une lumière qu'Il n'aura donnée qu'une fois nous profite tout le temps de notre vie*.

Une lettre parmi d'autres montre l'union profonde entre ces deux grandes âmes (n°881) le 28.01.1626 : *Je vois clairement, ma toute bonne et chère fille, que votre cœur ne se peut assouvir de me témoigner la sainte affection qu'il a pour le mien chétif, lequel réciproquement vous chérit d'une sorte inexplicable. Oh Dieu, que sera-ce de s'aimer là-haut de ces amours toujours actuels que le grand Amoureux de nos âme nous donnera ! Hélas, j'en ai le désir, et vous en possédez l'effet, dont je loue Dieu, et du bon ordre de votre chère maison, de laquelle notre cher père M. Vincent m'écrit chose digne de grande consolation et bénédiction. Croyez, ma fille, que ce sont bien mes délices de savoir nos règles si fidèlement observées*.

L'établissement d'un 2nd monastère dans la capitale (13.08.1626, Mère AC de Beaumont gouverna les deux pendant quelques mois, puis seulement Paris II quand Mère HA Lhuillier fut élue à Paris I en 1627) accrut les applaudissements du monde. Mais Dieu réservait une meilleure gloire à Mère AC de Beaumont. Ses succès firent naître des jalousies, des persécutions (d'après S^r Patricia il semblerait que ce soit de la part du C^{al} de Richelieu qui n'appréciait pas les confidences et l'amitié qu'elle recevait des reines et des personnes de haut rang) ; la chose alla si loin que la Mère de Chantal crut qu'il fallait avoir des égards pour la faiblesse humaine, et qu'il n'était pas expédient de se raidir contre le torrent ; elle fut donc rappelée à Annecy en 1628. Notre s^{te} Mère écrit à Mère MJ Favre (n°1081) : *M^{sr} de Genève s'est enfin résolu de retirer notre s^r A.-Catherine supérieure au faubourg (s^r-Jacques, Paris II), pour l'employer par delà, à quoi elle s'est disposée avec une très grande promptitude, car c'est une âme vertueuse. Ce bon seigneur vous a proposée en sa place, de quoi tous les vrais amis de notre b^x Père et de notre maison se réjouissent non pareillement, surtout la petite supérieure de la ville (Mère HA Lhuillier Paris I)*.

L'année suivante, elle fut élue à Grenoble où elle demeura jusqu'en 1636. La maison de Pignerol, où elle fut élue en 1637 et réélue en 1641, lui dut d'être sauvée de la ruine rendue imminente par la pauvreté et les guerres. Enfin, la fondation de Toulouse réclama son zèle (élue en 1647 et réélue en 1650). C'est là que cette grande religieuse termina sa vie le 30.01.1656. Nature très énergique, un peu austère, d'un jugement sûr et d'une humilité profonde, elle avait eu le bonheur d'être successivement guidée dans les plus hauts sentiers de la perfection par s^t François de Sales, s^t Vincent de Paul, le P. Binet s.j., et d'autres remarquables serviteurs de Dieu. Partout elle rencontra la croix et la porta vaillamment, son âme, suivant sa propre expression, ayant été cachée par l'amour dans le Cœur de Jésus » (d'après *Les vies de plusieurs supérieures de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*)

S^r Hélène-Marie Le Blanc (1583-1639) : « Originnaire d'Aiguebelle, elle prit l'habit et fit profession aux même dates que S^r Anne-Catherine. Elle fit partie du groupe des fondatrices de Bourges en 1618 où elle demeura jusqu'à sa mort.

Notre s^{te} Mère dit à son sujet dans une lettre (n°210) de février 1619 : *Notre bonne s^r Hélène-Marie, c'est une vraie Israélite, bon esprit ; dans une autre lettre (n°226) elle a un bon cœur et doux (n°226)*. Notre s^{te} Mère lui écrit (n°474) le 31.07.1622 : *Je suis toute aise de revoir un peu votre chère âme que j'aime bien. Sur toutes les prétentions que vous devez avoir, celle de la très sainte humilité doit tenir le dessus. Je vous prie, ma fille, soyez-y attentive, afin que vous rendiez son principal fruit, qui est la parfaite et très simple douceur et soumission de l'entendement et volonté. (...) Ces mines froides et mélancoliques se doivent éviter absolument, car l'esprit de Dieu est suave et joyeux. Découvrez avec une entière et amoureuse confiance tout votre cœur à votre bonne et chère Mère (FG Bally) et faites fidèlement ce qu'elle vous dira ; elle vous conduira sûrement et bien. Croyez que votre bonheur dépend de cette soumission et conduite*.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Granieu à Grenoble-début mai 1618 : *Ceux qui n'ont qu'une volonté et qu'un cœur, c'est-à-dire, ceux qui pour tout ne cherchent que le divin amour céleste et que la volonté et le Cœur du Sauveur règnent, ils sont inséparables. C'est pourquoi, ma très chère fille, prenez la peine, je vous prie, de dire cela de ma part à ma s^r Péronne-Marie, laquelle au départ de cette chère Mère, sera, je pense, un peu attendrie. (...) Cependant vivez toute à ce Cœur et pour ce Cœur du Sauveur*.

Note : M^{me} de Granieu eut une parfaite confiance en la Mère de Châtel. Ses conseils, tous appuyés sur la doctrine de l'IVD, étaient fort goûtés des dames de Grenoble. C'était un proverbe commun dans la ville que personne ne fréquentait le monastère et la Mère de Châtel qui ne devînt Philothée.

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel – 18-20 mai 1618 : *Pensez si je suis contente d'être ici (Lyon), où certes je trouve de bonnes filles et une brave supérieure (Mère MJ Favre). De la maîtresse (S^r MA de Blonay, les deux sœurs étaient très amies), je n'en dis rien, afin d'entretenir ma bonne coutume de vous mortifier !*

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel-début juin 1618 : *Ma très chère sœur, je désirerai toujours plus ardemment de vos nouvelles jusqu'à ce que vous me mandiez que vous tenez le dessus de toutes les petites tricheries qui affligent votre esprit. Car enfin, je sais que cela ne peut que vous beaucoup nuire et que ce n'est pas votre chemin de vous amuser à cela, ains celui d'une sainte humilité et confiance en Dieu, lequel prend plaisir de gouverner entièrement les âmes qui se reposent en Lui et qui ne désirent ni force, ni science, ni expérience et capacité, sinon celle que sa Bonté leur distribue à mesure qu'elles en ont besoin.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-mai ou juin 1614-1618 : *Dieu ne donne pas tant de désir à notre très unique cœur, qu'il ne nous veuille favoriser de quelque effet correspondant. Espérons donc, ma très unique Mère, que le Saint-Esprit nous comblera un jour de son saint amour ; et, en attendant, espérons perpétuellement, et faisons place à ce sacré feu, vidant notre cœur de nous-mêmes tant qu'il nous sera possible. Que nous serons heureux, si nous changeons un jour notre nous-même à cet amour qui, nous rendant plus un, nous videra parfaitement de toute multiplicité, pour n'avoir au cœur que la souveraine unité de la très Sainte Trinité, qui soit à jamais bénie au siècle des siècles.*

Notre s^t Fondateur à M^{sr} Fenouillet à Montpellier-3 juin 1618 : *Ce digne porteur vous dira ce que nous faisons. Nous sommes toujours espérant la reddition de notre Verceil, laquelle devrait être faite, mais celui qui tient la ville ne la veut pas faire selon les articles et à point nommé, afin qu'on ne puisse pas dire que c'est par l'autorité du Roi qu'il fait ce dernier accomplissement de la paix. En somme la vanité prévaut. Oui même, je le puis dire, sur le sujet de l'image qu'on vous porte, laquelle vide d'âme et de cœur, et n'étant que vaine représentation d'un homme qui n'est que vanité, prévaut sur moi, qui désirerais bien d'aller en présence auprès de vous.*

Note : On peut signaler plusieurs portraits de François de Sales antérieurs à 1618 ; entre autres, celui envoyé à l'Évêque de Bâle en 1617. Mais plus d'une fois les amis du B^x n'avaient obtenu que des refus à leurs désirs. Enfin, au mois de juin 1618, raconte l'Année Sainte manuscrite, une dame dévote – sans doute M^{me} de Granieu – trouva l'invention de lui faire dire par M. Michel Favre, son confesseur, lequel dit au Saint avec un peu de sévérité qu'il était cause de plusieurs péchés véniels de murmure et d'inquiétude que le prochain faisait sur sa résistance à se laisser peindre ; qu'il le pria de s'en amender. Le bon Saint s'y soumit avec une admirable simplicité. Quand le peintre, Jean-Baptiste Costaz, eut pris une fois bien au naturel l'image de cet homme de Dieu, il en fit une très grande quantité de copies, parce que chacun en voulait avoir. Puis par une ruse ingénieuse, il obtint une nouvelle séance de pose, de 3 ou 4 heures, à la fin de laquelle le condescendant Évêque lui dit : *Vous m'avez causé une grande mortification, mais je vous pardonne à condition que vous n'y retourniez jamais.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Granieu-8 juin 1618 : *Je ne saurais rien vous refuser, et partant, les deux portraits que vous désirez se feront. Que n'ai-je désiré de conserver l'image de notre Père céleste en mon âme, avec l'intégrité de sa ressemblance. Ma très chère fille, vous m'aidez bien à demander la grâce qu'elle soit réparée en moi. Votre sorte d'oraison est très bonne, ains beaucoup meilleure que si vous y faisiez des considérations. (...) Le secret des secrets en l'oraison, c'est de suivre les attraites en simplicité de cœur. (...) Je me ressouviens fort bien qu'un jour vous me dites comme vous faisiez, et que je vous dis que cela allait fort bien, et qu'encore qu'il fallut porter un point, si toutefois Dieu vous tirait à quelque affection soudain que vous seriez en sa présence, il ne fallait point s'attacher au point ains suivre l'affection ; et quand elle sera plus simple et plus tranquille, elle sera meilleure, car elle attache plus fortement l'esprit à son objet. (...) Mais ne vous amusez point, au temps de l'oraison, à vouloir savoir ce que vous faites et comme vous priez ; car la meilleure oraison c'est celle qui nous tient si bien employés en Dieu que nous ne pensons point en nous-mêmes, ni en ce que nous faisons. En somme il faut aller là simplement, à la bonne foi et sans art, pour être auprès de Dieu, pour l'aimer, pour s'unir à lui. Le vrai amour n'a guère de méthode.*

Notre s^t Fondateur confidences à notre s^{te} Mère-1610 – 1618 : *Le Saint-Esprit nous donne le don d'entendement pour trois fins : 1° pour nous faire croire et admirer les mystères de la Foi ; 2° pour nous les faire honorer et révéler ; 3° pour nous les faire aimer et chérir. J'avoue que la divine Bonté m'a favorisé d'une particulière lumière pour l'intelligence de ces sacrés mystères-là, et il me semble que j'entends fort bien l'intention de l'Église en tout ce qu'elle propose à ses enfants. J'ai reçu aussi de Dieu un tendre amour envers les maximes de l'Évangile, et je me persuade que c'est en suite de la connaissance qu'il m'a communiquée de leur éminente beauté.*

Notre s^t Fondateur-sermon 8 juin 1618, vendredi dans l'octave de la Pentecôte (professions des S^{rs} Françoise-Marguerite Favrot, Marie-Michelle de Nouvelles et Claude-Jacqueline Joris) : *La fête que nous célébrons en ces jours... fut instituée par Dieu même lorsque les enfants d'Israël furent sortis d'Égypte. (...) Pour la mieux solenniser, il marqua que l'on offrît deux pains faits du blé nouveau, deux béliers, des petits agnelets et un bouc. À Pâques, il était ordonné d'offrir des javelles (gerbes) comme prémices des blés. (...) Mais il faut que je donne l'interprétation à cette offrande. (...) Ces deux pains signifient notre propre jugement ou entendement et notre propre volonté ; les béliers qu'il fallait offrir représentent notre imagination, les petits agnelets nos affections, et le bouc notre chasteté, par laquelle nous nous privons pour l'amour de Dieu de tous les plaisirs sensuels, voire même des permis et licites. Voyez-vous comment les Apôtres firent excellemment bien cette offrande ? Ils soumièrent absolument leur jugement et volonté par la profession de l'obéissance. Ils offrirent le bélier de leur imagination par la pauvreté, le monde a accoutumé de nous faire imaginer que les richesses sont des biens désirables, ils y renoncèrent pour jamais faisant estime de la pauvreté. Ils offrirent les agnelets de toutes leurs*

affections afin de n'en avoir jamais plus que pour l'amour céleste. Ils offrirent le bouc de l'inclination qu'ils pouvaient avoir aux plaisirs sensuels, par la profession de la chasteté perpétuelle. Ces trois vertus furent tellement estimées comme étant les trois principales pour l'acquisition de la perfection, que tous les 1^{ers} chrétiens en faisaient profession à l'imitation des Apôtres. Mais après que cette 1^{ère} ferveur fut éteinte, il n'y eut plus que des particuliers qui suivissent cette perfection évangélique ; et d'autant qu'il y a une extrême difficulté de s'y adonner demeurant dans le monde, ceux qui veulent faire cette généreuse entreprise en sortent et se viennent enfermer dans les monastères. (...) Premièrement, ces âmes se viennent offrir en forme de javelles et d'épis, environnées de mille fantaisies, de passions et d'inclinations mondaines, résolues qu'elles sont néanmoins de se laisser froisser entre les mains de l'obéissance et moudre dans le moulin de la mortification.(...) On s'essaye tant que l'on peut durant cette année de leur noviciat, de les rendre capables de venir faire cette dernière offrande d'elles-mêmes en laquelle, par le moyen des vœux, elles se lient totalement et sans s'en pouvoir jamais dédire au service de la divine Majesté. (...) Que reste-t-il à ces âmes bienheureuses qui se sont ainsi disposées pour se sacrifier entièrement et sans aucune réserve au service de l'amour céleste, sinon que le Saint-Esprit, qui leur a déjà fait tant de dons, descende maintenant en forme de feu sur leur sacrifice pour le consommer.

Notre s^t Fondateur-sermon autographe 24 juin 1618 10 jours après la ratification du traité de paix : *De ma faible voix, je louerai cette voix, et encore la voix de Celui qui doit diriger nos pas dans la voie de la paix. Vous voyez déjà, mes très chers frères, que je veux mêler à mes paroles quelque chose de la joie de notre paix. Comment me tairais-je en présence d'une si grande cause de joie ? La circonstance d'ailleurs est opportune, car c'est l'anniversaire du 1^{er} sermon que je vous adressai, il y a 25 ans complets. Et je m'en félicite, car vous avez toujours été pour moi un auditoire bienveillant ; si, à la vérité, vous avez eu bon nombre d'orateurs plus habiles, vous n'en avez pas eu de plus affectionné. Et puisque je vous ai toujours annoncé l'Évangile de paix, maintenant, au retour de cet anniversaire, je commencerai encore en parlant de paix la 26^{ème} année de ma prédication.*

Notre s^t Fondateur-sermon 2 juillet 1618 : *Ne pensez-vous point, mes très chères sœurs, que ce qui incita plus particulièrement notre glorieuse Maîtresse à faire cette visite ce fut sa charité très ardente et une très profonde humilité qui la fit passer avec promptitude les montagnes de Judée ?*

Ce furent ces deux vertus qui la poussèrent et lui firent quitter sa petite Nazareth, car la charité n'est point oisive : elle bouillonne dans les cœurs où elle règne et habite, et la très Sainte Vierge en était toute remplie, d'autant qu'elle avait l'amour même en ses entrailles. Elle était en des continuelles actes d'amour, non seulement envers Dieu avec lequel elle était unie par la plus parfaite dilection, mais encore elle avait l'amour du prochain en un degré de très grande perfection, qui lui faisait désirer ardemment le salut de tout le monde et la sanctification des âmes. (...) Comme il n'eût pas été raisonnable que celui qui était choisi pour préparer les voies du Seigneur fût entaché du péché, Notre Dame alla promptement à ce qu'il fût sanctifié, et que ce sacré Enfant qui était Dieu, à qui seul appartient la sanctification des âmes, pût opérer en cette visite celle du glorieux s^t Jean. (...) La charité fut donc cause que la très Sainte Vierge coopéra à cette sanctification. Mais ce n'est pas merveille que son cœur sacré fût tout rempli d'amour et de désir du salut des hommes, puisqu'elle portait en ses chastes entrailles l'amour même, le Sauveur et Rédempteur du monde. (...) Avec la charité elle était douée d'une profonde humilité. (...) Quand elle dit : Il a regardé l'humilité de sa servante, elle veut signifier la vileté, misère et abjection qu'elle voyait en elle-même, en ce qui était de sa nature et du néant dont elle était sortie. (...) Elle connaissait bien que c'était cette vertu qui avait attiré le Fils de Dieu dans ses entrailles. Il n'y a point de doute qu'elle savait que cette vertu était en elle, et cela sans danger de la perdre, parce qu'elle reconnaissait que l'humilité qu'elle voyait en elle n'était pas d'elle. (...) Le propre de l'humilité, pour être vraie, est de toujours être basse, petite et aux pieds de tout le monde. C'est elle qui est la base de la vie spirituelle, car elle veut toujours être contre terre et en son néant et abjection. C'est cette bassesse que Dieu regarda en la sacrée Vierge, et de ce regard procéda tout son bonheur. (...)

L'évangéliste dit donc que la Vierge se leva hâtivement, pour montrer la promptitude avec laquelle on doit correspondre aux inspirations divines ; car c'est le propre du Saint-Esprit, lorsqu'il touche un cœur, d'en chasser toute la ténacité (tiédeur) : il aime la diligence et promptitude, il est ennemi des remises et délais dans l'exécution des volontés divines. Elle se lève promptement car l'Enfant ne l'incommodait aucunement, d'autant qu'il n'était pas semblable aux autres (...). Celui de Notre-Dame n'était point pécheur, ains le Sauveur des pécheurs et Celui qui venait pour ôter le péché du monde, partant elle n'en était aucunement chargée, ains plus légère et plus agile. Elle marchait aussi hâtivement parce que sa pureté virginale l'incitait à ce faire pour être tôt retirée, car les vierges doivent demeurer cachées et ne paraître que le moins qu'elles peuvent parmi le tumulte du monde. (...)

Si tous les prophètes désiraient le Messie promis et se réjouissaient sachant que tout s'accomplirait en son jour, combien plus devons-nous penser que st Jean fut rempli d'allégresse voyant au travers le sein de sa mère le vrai Messie promis, qui le venait visiter pour commencer par lui l'œuvre de notre Rédemption. Oh combien, mes sœurs, devez-vous être comblées de joie lorsque vous êtes visitées par ce divin Sauveur au très Saint-Sacrement, et par les grâces intérieures que vous recevez journallement de sa divine Majesté par tant d'inspirations et paroles qu'il dit à votre cœur ; car il est toujours à l'entour frappant et vous parlant de ce qu'il veut que vous fassiez pour son amour. Que d'actions de grâces devez-vous à ce Seigneur pour tant de faveurs ! Que vous le devez écouter avec grande attention et exécuter fidèlement et promptement ses divines volontés !

Ô mes chères sœurs, que avez cette Vierge pour Mère, filles de la Visitation Notre-Dame et de s^{te} Élisabeth, que vous devez avoir un grand soin de l'imiter, surtout en son humilité et charité, qui sont les principales vertus qui lui firent faire cette visitation. Vous devez donc reluire tout particulièrement en icelles, vous portant avec une grande diligence et allégresse à visiter vos sœurs malades, vous soulageant et servant cordialement les unes les autres en vos infirmités, soit spirituelles ou corporelles ; et partout où il s'agit d'exercer l'humilité et la charité vous vous y devez porter avec un soin et promptitude singulière, car voyez-vous, ce n'est pas assez pour être fille de Notre-Dame de se contenter d'être dans les maisons de la Visitation et porter le voile de religieuse. Ce serait faire tort à une telle Mère, ce serait dégénérer de se contenter de cela ; mais il la faut imiter en sa sainteté et en ses vertus. Soyez donc bien soigneuses de former votre vie sur la sienne ; soyez douces, humbles, charitables et débonnaires, et magnifiez en cette vie le Seigneur avec elle. Que si vous le faites fidèlement et humblement en ce monde, indubitablement vous chanterez au ciel, avec la même Vierge, Magnificat ; et bénissant par ce sacré cantique la divine Majesté, vous serez bénites d'elle à toute éternité, où nous conduisent le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Amen.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre-3 juillet 1618 : *Hé mon Dieu, ma très chère fille, que je suis marrie de quoi le sire Pierre nous surprend ainsi, car j'avais grande envie de savoir de M^{sr}, s'il n'était point besoin de faire répliquer quelque chose à M^{sr} de Lyon sur ce que vous me dites qu'il vous mande. Il faut, je pense, toujours faire entendre doucement que les bons enfants ne se divisent jamais de leur mère, que telles que l'on sera ici, vous serez là – on vous attend dès que l'on convertit la congrégation en religion – et que vous vous assurez que M^{sr} de Lyon aura pour vous autant de temps que l'on en a donné ici pour apprendre le grand office qui sont 7 ans, que pourvu qu'il se trouve des forces suffisantes aux filles il se trouvera assez de bonnes volontés pour obéir et ce que Dieu vous inspirera, car entre-ci et 7 ans, il arrivera quelque chose et l'on pourra avoir encore 7, voire plus !*

Note : L'Office de Notre-Dame fut donc accordé par le Bref de Paul V le 23.04.1618 pour 7 ans. Notre bx Père fit de nouvelles démarches en 1621 auprès du Pape Grégoire XV, il obtint de ce dernier la continuation de 10 ans encore après les 7 années accordées précédemment. Ce sera le 9.07.1626, que le Pape Urbain VIII confirmera le petit Office de Notre Dame pour la Visitation à perpétuité.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Granieu-19 juillet 1618 : *Vrai Dieu, ma très chère fille, quand sera-ce que nous verrons éternellement la face du Père éternel en elle-même, puisque le portrait mort et muet d'un chétif homme réjouit le cœur d'une fille qui l'aime ? Mais, ce me dites-vous, ce portrait n'est pas muet, car il parle à votre esprit et lui dit des bonnes paroles. Or bien, c'est à vos seules oreilles, qui écoutent si délicatement, que sans dire mot il parle, vous remettant en imagination ce que je disais lorsqu'en chaire je vous représentais la volonté de Dieu qui est votre sanctification.*

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel-14 juillet 1618 : *Vous pouvez dire à M^{sr} de Chalcedoine (évêque coadjuteur de Grenoble, ce sera plus tard le titre de M^{sr} JF de Sales comme coadjuteur de Genève) que l'expédition est venue de Rome pour convertir ceci en religion et que M^{sr} en a la commission (elle fut reçue en juin à Annecy).*

Notre s^t Fondateur à M. d'Ulme chanoine de Grenoble-18 ou 19 juillet 1618 : *Je ne m'étonne point de l'empressement que ces bons personnages ont à détourner les âmes que Dieu appelle à la Visitation ; car encore me semble-t-il que cette bien aimée petite congrégation est quitte à bon marché des persécutions et contradictions que l'ennemi de son progrès lui suscite et a accoutumé de susciter en toute pareille occasion. Certes, je crois pourtant qu'il n'en peut plus, car, comme un plaideur qui a mauvaise cause, il ne sait plus que faire, sinon caler et prendre des délais. J'ai reçu de Rome commission d'ériger cette congrégation en titre de religion avec tous les privilèges, prééminences, immunités et grâces qu'ont toutes les autres religions, et ce, sous la règle de st Augustin. Dites à cette bonne âme qu'elle entre assurément à Sainte-Marie ; bien qu'elle ne soit pas encore religion, elle le sera bientôt, et j'oserais dire que, devant Dieu, elle l'a toujours été, puisque, par sa grâce, l'on y a toujours vécu religieusement. Certes, assez entre sur la mer qui entre dans un vaisseau qui est à l'embouchure du Rhône, prêt à cingler et faire voile. Notre Mère ira cet hiver faire une maison à Paris, et, comme je prévois, avec tant de bonheur, d'avantage, de protection et d'assistance, qu'après cela je m'assure que tout demeurera calme et en paix.*

Notre s^t Fondateur-sermon 26 juillet 1618 pour la vêtue des S^{rs} FJ de Musy et MF Bellet : *Voyez-vous ce marchand ? Il cherche des perles, mais en ayant trouvé une, il s'arrête à cause de son excellence ; il vend tout ce qu'il a pour se la rendre sienne. De même en font tous les hommes, car chacun cherche le bonheur, néanmoins personne ne le trouve que celui qui rencontre cette perle orientale du pur amour de Dieu, et qui l'ayant trouvée, vend tout ce qu'il a pour l'avoir. (...) Nous voyons que les anciens chrétiens qui ne se contentaient pas d'observer les commandements de Dieu, mais aussi se mettaient à la pratique exacte de ses conseils, quittaient tout sans réserve ; si que l'on pouvait bien assurer qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, car le mot de tien et de mien n'était jamais entendu parmi eux. (...) C'est assez tout quitter que de ne se réserver point de prétentions au monde, et qui plus est, de se quitter et abandonner soi-même. (...) S^t Augustin fait reproche aux manichéens de quoi en leur religion ils n'ont rien qui approche tant soit peu la vertu des vierges renfermées dans les monastères, lesquelles sont pures comme des colombes et font vœu d'une perpétuelle chasteté ; mais surtout il extolle (loue) ce renoncement de toutes choses, disant qu'elles ont tellement quitté tout ce qu'elles avaient qu'elles n'ont rien en particulier, et que jamais les mots pernicieux de mien et de tien ne s'entendent parmi elles. (...) C'est à ce renoncement parfait que vous êtes appelées mes très chères filles. C'est une prétention bien haute que de conquérir le pur amour de Dieu, qui est la perle précieuse que vous cherchez et que vous avez trouvée, laquelle néanmoins ne se peut acheter qu'au prix de toutes choses. Il faudra faire l'abandonnement parfait de tout, et ce qui est encore plus, il vous faudra quitter vous-même. Le pur amour de Dieu ne veut pas seulement être exempt de*

rival, mais il veut être seul dans nos cœurs et y régner paisiblement ; car quand il cesse de régner, il cesse d'être. (...) Écoutez l'épouse au Cantique, laquelle dit que si quelqu'un donne toute sa substance pour Dieu, pour son pur amour, il ne l'estimera rien, croyant de n'avoir guère donné pour une perle si précieuse. La prétention de tous les religieux n'est point moindre que de se transformer tout en Dieu. (...) Les âmes qui ont fait cette généreuse entreprise de se transformer toutes en Dieu, que ne faut-il pas qu'elles fassent pour s'anéantir et se délaisser, jusqu'à ce qu'elles soient tellement purifiées que rien ne leur demeure que la seule liqueur céleste qui est en elles, à savoir, l'image et la ressemblance de la divine Majesté. Voyez ce que s' Paul fit pour pouvoir dire véritablement ces paroles : Ce n'est plus moi, ains c'est Jésus Christ qui vit en moi (Ga 2,20). Quelles persécutions, quelles mortifications, quelles sortes d'abjections, de tourments et de douleurs n'a-t-il pas souffert ? (...) Pour parvenir donc à cette transformation à laquelle nous prétendons, il sera nécessaire que nous soyons réduits à néant, méprisés comme le rebut du monde. Vous avez abandonné les biens extérieurs ; mais de soumettre votre propre jugement, assujettir votre entendement à celui d'une supérieure, et renoncer tellement votre propre volonté qu'elle ne paraisse plus et qu'elle soit absolument sujette et obéissante à ses ordonnances, c'est une chose bien difficile ; il est besoin d'un grand courage. Il est vrai, mes chères filles, mais si la difficulté vous étonne, je vous présente trois petites considérations qui vous feront connaître l'entreprise être plus facile que vous ne pensez et qui serviront à votre consolation. La 1^{ère} est que Celui qui vous appelle à la conquête de son très pur amour est assez puissant pour vous aider. Dites-lui hardiment : Commandez, Seigneur, à nos âmes tout ce qu'il vous plaira, et nous donnons que nous le faisons. Vous avez commencé l'œuvre de notre perfection, nous ne voulons jamais douter que vous ne la paracheviez. La 2^{nde} considération qui vous relèvera le courage c'est de savoir en quoi il consiste : vous l'aurez d'autant plus grand que vous serez plus petites en vous-mêmes. (...) Le Sauveur pratiqua la grandeur de son courage en sa Mort et Passion. Voyez, il ne fait autre chose que de laisser faire de lui tout ce qu'on veut, la magnanimité de son courage consiste à se laisser manier au gré de la volonté d'un chacun. C'est en quoi le nôtre doit de même paraître, (...) nous rendant maniables, souples et humbles comme des petits enfants, car notre grandeur gît en notre petitesse et notre exaltation en notre humiliation. La 3^{ème} considération qui vous doit être de grande consolation, c'est l'honneur que vous avez de venir faire vos offrandes sous la protection de la glorieuse mère de la très sainte Mère de Dieu. (...) Ne doutez point qu'elle ne vous prenne en sa protection si vous venez faire vos offrandes avec humilité et simplicité de cœur, puisque ce sont les vertus qui ont le plus relui en elle durant le cours de sa vie, jointes à celle de suivre fidèlement les attraits et les inspirations célestes. Ce sont ces vertus qui lui firent sans doute mériter d'être, après sa très sacrée Fille, avantagée de plus de grâces que nulle autre femme, et en particulier d'appartenir de si près à l'humanité très sainte de notre doux Sauveur et Maître.

S^r Françoise-Jacqueline de Musy : L'observance sera bien maintenue dans la maison où notre s^r Françoise-Jacqueline gouvernera, disait le Saint en désignant cette Sœur pour la fondation de Nevers. Depuis longtemps, il la connaissait ; fille d'un notaire, elle avait été placée, jeune encore, auprès de M^{me} de Boisy, et jouit ainsi des exemples et de la direction de celui qui en était le fils et le Père. Présentée par lui au Monastère d'Annecy, de ses mains elle reçut le voile le 26.07.1618, à l'âge de 27 ans, et prononça ses vœux le 9.09.1619. D'abord directrice à Nevers, Sr FJ de Musy devint Supérieure en 1625 et 1629, et depuis, malgré les répugnances très vives de son humilité, exerça près de 28 ans cette charge, tant dans cette communauté que dans celles de Montargis (1634, 1638), Moulins (1641, 1644), Dijon (1648, 1651) et de Bourges (1656). Pendant son 1^{er} triennat, à trois reprises différentes, le fléau de la peste s'abattit sur le monastère. Son zèle, sa prudence, son héroïque dévouement parurent alors, et se révélèrent de nouveau lorsque, à Dijon, il lui fallut traverser les mauvais jours de la guerre civile. La Mère de Chantal l'estimait beaucoup, elle écrit à son sujet après son élection à Moulins (n°2496) : *Nos sœurs de ce Monastère ont élu pour supérieure ma s^r FJ de Musy, la déposée de Montargis, laquelle, à ce que je puis déjà connaître, sera fort aimée et estimée de toutes nos sœurs, à cause de sa grande bonté, simplicité et droiture et solidité en vertu, et non pour sa beauté extérieure.* Peu après, la Mère de Musy recevait le dernier soupir de celle qui l'avait engendrée à la vie religieuse ; soumise à Dieu, elle resta courageuse en ces douloureuses circonstances, et écrivit à l'Institut cette admirable lettre d'où la Mère de Chaugy a tiré le récit des derniers moments de s^{te} Jeanne de Chantal. Ce fut à Nevers, le 6.01.1660, que Mère FJ de Musy termina sa féconde et pieuse carrière.

S^r Marie-Françoise Bellet (1599-1639) : C'est sur la recommandation de M^{me} Le Blanc que Marie Bellet sœur de M^{me} Chaudon (= S^r Anne-Marie Bellet qui dut quitter la Visitation de Lyon le 1.01.1618 quand son mari M.Chaudon quitta les capucins) fut reçue au Monastère d'Annecy. Elle y prit l'habit le 26.07.1618 et fit profession le 7.12.1619. Le s^t Évêque prêcha aux deux cérémonies. Choisie pour la fondation d'Orléans (1620), S^r Marie-Françoise demeura 15 ans dans ce Monastère, y exerçant presque toutes les charges (comme Assistante en 1629, lettre n°1233, notre ste Mère l'estime *prou bonne*), et alla ensuite à celui de Montargis où elle mourut le 2.02.1639.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-31 juillet 1618 : *Je ne vois pas qu'il y ait autre chose à dire en l'affaire de notre chère sœur, sinon qu'il faut au plus tôt faire le renvoi de cette pauvre fille. M^{me} de Brochenu sa tante, me dit à Grenoble qu'elle désirait qu'on la renvoyât en la maison de Grenoble, estimant que l'air lui serait plus propre ; c'est pourquoi il n'y aura pas grande difficulté de la renvoyer, en disant que ce n'est pas l'air, mais la volonté de cette fille qui l'afflige. Il faudra pourtant lui faire savoir à bonne heure son renvoi, et le faire charitablement. Ce n'est pas mauvais signe, mais bon, quand il se fait ainsi quelque petite purgation ; et comme ce serait cruauté de renvoyer les filles par nos caprices, aversions ou inclinations, aussi serait-ce cruauté de les retenir contre les leurs, quand ils ne sont pas guérissables.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Granieu-14 août 1618 : *Je suis bien aise que vous ayez une parfaite confiance à la Mère de delà (Mère PM de Châtel), c'est une Mère qui est toute ma très chère fille et en laquelle j'ai toute confiance aussi ; et sans cette*

confiance, je lui écrirais plus souvent. (...) Il me semble que je suis toujours avec votre cœur et avec celui de cette chère Mère, et que nos cœurs s'entretiennent les uns aux autres, ains ne sont qu'un cœur qui, de toute sa force, veut aimer Dieu, et n'aime qu'en Dieu et pour Dieu. La très sainte Vierge, notre Dame et Maîtresse et notre sainte Abbessse, soit à jamais notre Mère et Directrice. Je cesse de vous écrire davantage, pour aller penser comment elle mourut d'amour et comme elle est couronnée de son amour au ciel, pour en parler demain à mon cher peuple de cette ville qui s'y attend.

Le sommaire de ce sermon pour l'Assomption 1618 à Annecy est conservé, notre b^x Père a pris pour thème, le verset du Cantique : *Qui donc est celle qui surgit, semblable à l'aurore.* Il prêche en ce même jour dans l'église de la Visitation.

Notre s^t Fondateur – Sermon pour le 15 août 1618 : *L'Évangile que nous avons dit aujourd'hui traite de ce que Notre Seigneur passant par un village nommé Béthanie, entra en une maison qui était à une femme nommée Marthe, laquelle avait une sœur nommée Marie. (...) Ces deux femmes représentent Notre-Dame : Marthe, en la réception que la Vierge fit de son divin Fils et au soin qu'elle en eut tandis qu'il fut en cette vie mortelle, et Marie, en la réception qui lui fut faite par son Fils là-haut en sa gloire. Notre-Dame fit admirablement bien en cette vie l'exercice de l'une et de l'autre de ces deux sœurs. Ô Dieu, quel soin n'eut-elle pas de fournir Notre Seigneur de tout ce qui lui était nécessaire pendant qu'il fut petit ! Quelle diligence pour le sauver de tant de périls dont il fut menacé ! Mais voyons un peu, comme elle pratiqua merveilleusement bien l'exercice de Marie. Marie se taisait et se tenait aux pieds de son Maître, elle n'avait qu'un soin qui était de posséder sa présence ; de même il semble que notre digne Maîtresse n'eût que ce soin. Dans la ville de Bethléem, il ne se trouve point de logis, elle ne dit mot. Elle entre dans une étable, couche son Fils bien-aimé dans la crèche, les rois viennent l'adorer, elle ne dit pas un mot. Voyez-la sur le Calvaire, elle ne dit un seul mot, elle est aux pieds de son Fils, et c'est cela seul qu'elle désire. Partant, elle est comme en une parfaite indifférence : arrive tout ce qui pourra, semble-t-elle dire, pourvu que je sois toujours auprès de lui et que je le possède, je suis contente puisque je ne veux et ne cherche que lui.*

Mais avant de parler de sa réception au ciel, il nous faut dire de quelle mort elle mourut. Elle mourut d'amour, en sa vie, elle a aimé d'un amour toujours fort, toujours ardent, mais tranquille. Si bien cet amour allait sans cesse croissant, cet accroissement ne se faisait point par secousses, ains comme un doux fleuve, elle allait toujours coulant, et presque imperceptiblement, du côté de cette union tant désirée de son âme avec la divine Bonté. L'heure donc étant venue pour la Vierge de quitter cette vie, l'amour fit la séparation de son âme d'avec son corps. L'âme sacrée de notre glorieuse Maîtresse s'envola droit au ciel, et alla répandre ses parfums devant la divine Majesté, laquelle la reçut sur un trône à la dextre de son Fils. Mais avec quel triomphe, avec quelle magnificence croyez-vous qu'elle fut accueillie de son Fils en échange de l'amour avec lequel elle l'avait reçu venant en terre ? Il la récompensa d'un degré de gloire d'autant plus grand au-dessus de tous les esprits bienheureux que ses mérites surpassaient ceux de tous les saints ensemble. Elle fut élevée au-dessus de tout ce qui n'est point Dieu.

L'âme très sainte de Notre-Dame ayant quitté son corps très pur, il fut porté au sépulcre. Mais tout ainsi que Notre Seigneur ressuscita au bout de trois jours, elle ressuscita de même, différemment néanmoins, d'autant que le Sauveur ressuscita de sa propre puissance, et Notre Dame ressuscita par la toute puissance de son Fils qui commanda à l'âme bénie de sa très sainte Mère de s'aller réunir à son corps. Il était certes bien convenable que ce corps très pur ne fût aucunement entaché de corruption, puisque celui de Notre Seigneur avait été tiré de ses chastes entrailles.

Que nous reste-t-il à dire sinon de voir si nous ne pourrions point imiter l'Assomption de notre digne Maîtresse. Puisque Notre Seigneur dit qu'une seule chose est nécessaire, qui est d'être sauvé, il n'est pas requis de tant multiplier les moyens pour l'acheminement de notre salut. Je vous dis en un mot : ayez la charité et vous aurez toutes les vertus. L'amour n'a qu'un seul acte qui est de conjonction et d'union. Aimer Dieu sur toutes choses est le 1^{er} commandement ; aimer le prochain sur tout ce qui n'est point Dieu c'est l'image du 1^{er} commandement. La Sainte Vierge pratiqua l'un et l'autre en la réception qu'elle fit de son Fils : elle l'aima et le reçut en qualité de son Dieu, et elle l'aima et le servit en qualité de son prochain.

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel-19 août 1618 : *Dites-moi, ma très chère fille, votre cœur que fait-il ? Il est, je m'assure, plus brave que l'ordinaire en cette sainte octave en laquelle on célèbre les triomphes de notre Reine, en la protection de laquelle notre esprit repose et notre petite congrégation respire. Il le faut tenir haut élevé ce cœur, et ne permettre point qu'aucun accident de sécheresse, d'empressement ou d'ennui l'étonne, puisque, encore que cela le puisse éloigner de la consolation sensible de la charité, il ne le peut toutefois éloigner de la véritable charité, qui est la souveraine grâce de Dieu envers nous pendant cette vie mortelle.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-27 août 1618 : *Mon pauvre très cher Père, il ne faut laisser de manger de ces bonnes poires, encore que M. le prieur de S^t-Dominique nous ait déclaré une prétention nouvelle toute contraire à la parole qu'il nous avait donnée de plein abord. Certes, j'ai été touchée de douleur de voir ce procédé, mais je crois fermement que tout se convertira à notre bien, car Dieu est notre espérance et il nous fait la grâce de cheminer droitement et simplement. Il ne faut donc, mon très cher Père, que nous déterminer à nous tourner du côté qui nous semblera être le plus selon Dieu, afin de commencer à faire ce qui sera besoin. Notre-Seigneur veut que nous ayons et souffrions doucement cette contradiction.*

Notre s^t Fondateur à Don Juste Guérin-27 août 1618 : *Je chantai, l'autre jour, la victoire avant le triomphe, quand je vous écrivis que nous étions d'accord avec les Pères de St-Dominique ; car comme le contrat a été dressé, ils n'ont pas voulu tenir*

parole, de sorte qu'il faudra marcher dans les termes de la justice. Je vois bien que, quoiqu'on leur donnât, ou un autre jardin, ou autre chose, il sera impossible de les ranger, car ils s'obstinent par pure tentation. (le 15 septembre suivant une transaction sera enfin signée entre les deux parties, dans laquelle la Visitation devait payer 10.000 florins la pièce de terre cédée et acceptait encore des conditions de constructions très onéreuses).

Notre s^e Fondateur à un religieux- 15 – fin août 1618 : *Enfin votre bonne nièce a surmonté généreusement toutes les difficultés et tous les obstacles qu'on opposait à son dessein. Elle est dans le noviciat, et je vous assure que si elle persévère à courir, comme elle commence, dans les voies de Dieu, elle se trouvera bientôt au sommet de la montagne du Seigneur. Elle ne m'a pas caché que la grâce divine lui avait fait remarquer que ces trois noms de Marie, Marguerite, Michel, lui imposaient l'obligation d'être une fille d'oraison, de mortification et de victoire. Je ne doute point qu'elle n'en vienne là, et qu'elle ne soit un jour une grande servante de Dieu.*

S^r Marie-Marguerite Michel (+ 1662) : Pour arracher au siècle et à l'amour du plaisir cette âme dont il voulait faire un vase d'élection, Dieu avait dû employer le tout puissant moyen de la croix. Plus tard, Marie-Marguerite s'en réjouissait et s'en humiliait : « Comme les Israélites s'ils n'eussent pas été battus de coups, ils n'auraient point penser d'aller au désert pour faire des sacrifices au vrai Dieu, disait-elle, de même je n'aurais pas non plus pensé à venir lui faire des sacrifices dans la religion, s'il ne m'avait châtiée jusqu'à me déboiter les os ». La petite vérole l'avait défigurée, deux accidents douloureux la rendirent boiteuse, et chaque épreuve fut précédée d'une apparition mystérieuse ne laissant aucun doute sur son but divin. Sous cette ruine de la beauté extérieure, vivait une âme ornée des dons de l'esprit et du cœur, que les Fondateurs aimèrent et cultivèrent spécialement.

M^{lle} Michel prit l'habit de la Visitation le 13 août 1618, jour où ses deux tantes maternelles, Marie-Gabrielle et Anne-Marguerite Clément, faisaient profession. Dès qu'elle eût le voile noir (5.07.1620), François de Sales voulut que la conduite des novices lui fût confiée ; *elle était née, assurait-il, pour la direction.* Jeanne de Chantal le reconnaissait aussi : *Dieu vous a donné un talent particulier pour cela*, lui écrivait-elle alors que 25 novices se pressaient dans son noviciat de Besançon.

Mère Marie-Marguerite gouverna le monastère de Belley en 1624 [elle y fut envoyée en remplacement de Mère MM de Mouxy, notre s^{te} Mère fit un court séjour à Belley en août 1623 parce que M^{gr} Camus voulait changer les constitutions ; de plus de passage à Paris M^{gr} Camus avait engagé 16 jeunes filles à entrer à la Visitation de Belley, 12 repartirent rapidement, 4 prirent l'habit le 29.09.1623].

Mère MM Michel fut élue à Dijon en 1626 et 1629 [des sœurs de Belley lui restèrent attachées, aussi notre s^{te} Mère écrit en 1627 à Mère FG de la Grave qui lui a succédé à Belley : *Laissez encore un peu écrire ces filles sans voir les lettres. Je ferai bien retrancher tout cela, mais patience. Écrivez à ma sœur la supérieure de Dijon, qu'elle tâche par ses réponses de les détacher un peu fortement d'elle et les unisse à vous et à leur devoir.* Dans une lettre du 6.04.1629 n°1198 notre s^{te} Mère conseille à Mère FG de la Grave d'être fidèle à la droiture de sa conscience dans une affaire d'argent qu'elle nomme ainsi : *tout ce tracassement de notre sœur qui vous a précédée*].

Mère MM Michel commença ensuite la série des fondations : Besançon (1630,1633), Fribourg (1635), Soleure (1645, 1648). Dôle, Salins, Gray, Gruyère lui durent des maisons de la Visitation. Son zèle l'eût volontiers conduite jusque sur la terre lointaine du Canada pour y porter la semence de son Institut. Les contradictions et les souffrances ne lui manquèrent pas ; cette grande religieuse les supportant avec autant d'humilité que de courage : « Ne vous affligez pas, disait-elle à ses sœurs, ce ne sera pas l'œuvre de Dieu qui sera détruite, ce ne sera que mon orgueil et ma témérité ». Verceil et Arône furent les derniers monastères témoins des vertus de Mère Marie-Marguerite. Elle fut supérieure au premier de 1657 à 1662 ; élue au second cette même année, elle y mourut trois mois après son arrivée, le 29 août.

Voici quelques lettres de notre s^{te} Mère :

13.01.1620 I n°268 : *Oh, ma très chère sœur, ma mie ! Dieu nous fasse la grâce a toutes de cheminer humblement et fidèlement en notre voie et de suivre avec grand amour et sainte liberté les saints conseils qui nous sont donnés en particulier* [s^r MM Michel est à Annecy, notre s^{te} Mère à Paris], *par la bouche et les exemples de ce très cher père* [s^r François de Sales] *et seigneur incomparable ! Ce qu'il nous dit doit être gravé dans nos cœurs.*

29.08.1630 III n°1339 à Mère MJ Favre à Paris II : *Ma pauvre sœur de Vigny* [veuve d'un conseiller au Parlement de Bourgogne, elle s'était d'abord opposée à la fondation de Dijon, mais devint ensuite une amie dévouée de la Mère de Chantal et de la Visitation, elle donna son temps et sa fortune pour les nouvelles fondations] *peut retourner en assurance à Dijon* [à la Visitation de cette ville, désormais gouvernée par Mère FJ de Villette] ; *car elle y sera cordialement bien reçue ; j'en ai reçu des lettres où on me l'assure, et qu'il n'y a point d'esprit qui ne l'aime chèrement, sinon ma S^r Marie-Marguerite qui n'aime ni vous* [la Mère Favre fut sa devancière, et 1^{ère} supérieure du monastère de Dijon] *ni moi ni elle.*

2.12.1630 IV n°1362 : *Il faut avouer que c'est par une spéciale conduite de la Providence divine que votre établissement* [à Besançon] *a si heureusement et avec tant de bénédictions réussi parmi de si grandes difficultés (...)* *Je ne doute point qu'en peu de temps avec votre bonté, votre soin et votre zèle accoutumés, vous ne mettiez votre maison en bon état, tant pour le temporel que pour le spirituel. Quant à l'estime que vous dites que l'on a de notre Institut, je crois que plus on connaîtra l'esprit des vraies Filles de la Visitation, plus on l'affectionnera, spécialement en ce lieu-là* [la Franche-Comté], *où je m'assure que les souhaits et la forte inclination qu'avait notre bx Père que nous y fussions établies ne seront point inutiles, et que vous ne vous arrêterez pas là. Car les esprits y étant si parfaitement bons et propres pour notre manière de vie, la Providence de Dieu qui vous a guidée et soutenue parmi tant de difficultés en ce premier abord, vous suscitera sans doute plusieurs autres moyens pour étendre vos branches plus avant, et exercer votre zèle à cultiver ces bonnes et chères âmes.*

1630-1631 IV n°1387 : *Quand je n'aurais pas su que ces chères sœurs qui nous ont écrit sont vos filles je l'aurais sans doute deviné. Car, comme vous, elles ne respirent que feu, que flamme, que ferveur et qu'ardeur au divin Amour. Continuez, ma très chère fille, à leur donner vos soins si vous voulez que je n'aie point de peine sur ce grand nombre de filles* [9 novices reçurent l'habit en 1630 et 11 en 1631], *car je vous avoue que j'appréhenderais beaucoup pour elles, si elles étaient en d'autres mains que les vôtres. C'est une chose de grand poids, disait notre b^x Père, que la soigneuse éducation des novices. Ma fille, Dieu vous a donné un talent particulier pour cela et je vois avec consolation que vous le faites valoir en leur faveur.*

21.03.1632 IV n°1526 : *Quant à la fondation de Gray [1634], il sera fort à propos que vous alliez gouverner cette nouvelle maison-là. (...) Il faut que je vous dise, selon la cordiale confiance qui doit être entre nous, que vous louez votre famille si hautement et par des termes de perfection si élevés, que cela fait penser qu'il y a de l'exagération. (...) Car nous autres, si bien nous devons tendre à la plus haute perfection, qui consiste à la très humble, simple et totale union de nos âmes avec Dieu, si en devons-nous toujours parler en des termes simples et rabaissés (...) Il a fallu, ma très chère fille, que mon cœur vous ait donné ces petits avis, que je m'assure vous recevrez comme il faut avec votre amour filial.*

5.09.1634 IV n°1766 : *Je ne croyais pas vous avoir jamais donné sujet – ni à personne – de me soupçonner d'aller avec artifice, ni que pour avoir ouï les sœurs de notre Institut en ce qu'elles m'ont voulu dire. Je n'y ai rien gâté, par la grâce de Dieu. C'est pourquoi je m'étonne que vous ayez cru que je voulusse faire quelque monopole dans votre maison, chose de quoi j'étais aussi ignorante que l'enfant qui naît aujourd'hui. Je m'en vais vous dire comme la chose s'est passée pour ce qui me regarde [une sœur avait écrit à notre s^{te} Mère pour faire plusieurs plaintes contre Mère MM Michel, notre s^{te} Mère avait tout remis au Père supérieur]. Mais l'on disait que vous vous rendiez si absolue que les filles ni le supérieur n'osaient parler. Enfin, la Règle nous montre assez que la coadjutrice peut faire ces avertissements secrètement, et vous étant sous l'autorité de M^{sr} de Genève et de cette maison, il n'y avait nul mal de m'avertir.*

Les choses principales que l'on m'a écrites de vous c'est que vous faisiez souffrir de grands tourments à celles que vous n'aimiez pas et que feu ma sœur Jeanne-Marguerite [Berbisey, professe de Dijon, l'une des fondatrices de Besançon] avait pâti plus qu'il ne se peut dire ; que vous disiez des paroles si dures aux sœurs pour leur fermer la bouche contre ce que vous vouliez faire et étiez si absolue que personne n'osait grouiller. Cela me fit souvenir de ce qui se passa à Dijon (où elle fut supérieure de 1626 à 1630), à Belley (1624-1626) contre la feu pauvre Simplicienne, et encore céans. Et je me laissai persuader cela, sur quoi je vous recommandais fort la douceur et l'égalité, comme je pense, car je connais très bien votre esprit qui est bon, subtil, mais sensible et absolu. Dieu vous a donné un grand talent pour le gouvernement et la conduite des esprits, mais il est vrai, que sans dire beaucoup, vous faites bien souffrir les filles que nous n'agréez pas par votre silence et froideur envers elles. Je crois que vous y devez prendre garde. (...) Croyez, ma très chère fille, que de toutes ces choses, j'ai eu plus de sentiment d'affection pour vous, que je n'avais jamais eu et n'en déclinerai pas, moyennant la grâce de Dieu, que je supplie vous combler de son saint amour.

8.12.1635 V n°1860 : *Quant à ce qui est de votre établissement à Fribourg (...) pour ce qui est du temporel, je crois bien que vous y ferez fournir la maison de Besançon ; mais, pour sa conduite, vous dites que j'y pourvoie d'une supérieure. Je ne désire pas y en établir une autre que vous, ma très chère fille ; car, comme vous voyez, ce peuple ayant goûté votre esprit, il ne faudrait pas parler de leur en donner une autre. L'Archevêque de Besançon, craignant que la guerre ne donne prétexte à l'enlèvement de sa nièce, s^e Marie-Agnès de Bauffremont, dont la vocation avait été si disputée par le monde, ordonna à la supérieure de Besançon de chercher un asile pour ses jeunes religieuses. Elles furent accueillies à Fribourg, le 23.07.1635 par l'évêque du diocèse. Cependant, les autorités civiles, trouvant la ville assez pourvue de maisons religieuses, ne les tolérèrent qu'au titre de réfugiées. Ces difficultés dureront plusieurs années et l'établissement définitif ne se fera qu'en 1651.*

Une petite parenthèse ici au sujet de s^e Marie-Agnès de Bauffremont (1614- ?) pour raconter sa vocation qui tient du roman. Elle était la fille unique du marquis de Listenay et héritière des immenses biens de sa mère, Marguerite de Coligny. Son père avait eu plusieurs projets de mariage, elle fut fiancée à son cousin germain, le marquis de Coligny-Crescia. Attirée par la vie religieuse, elle rompit ses fiançailles. Elle obtint finalement le consentement de son père pour entrer à la Visitation de Besançon où il la conduisit lui-même escorté de 50 mousquetaires et d'autant d'arquebusiers. Mais le Parlement refusa son entrée au monastère ; elle avait dû subir interrogatoires publics, assauts de la noblesse, menaces de séquestrations. Elle ne réussit à suivre sa vocation qu'à force de brefs, de contre-brefs, d'appels au pape, à Isabelle des Pays-Bas et aux parlements de Dôle et de Paris. Elle prit l'habit le 14.07.1632 et reçut dans une lettre (IV n°1568) de notre s^{te} Mère ces belles paroles : *C'est la conduite ordinaire de Dieu de faire réussir les affaires dont Il veut tirer plus de gloire, parmi les plus grandes difficultés et vous devez prendre les contradictions que vous avez eues en votre poursuite, pour un témoignage assuré des desseins que Dieu a de vous rendre une vraie et parfaite servante de sa divine Majesté. Et pour cela, ma très chère fille, il faut que vous ayez une grande détermination pour vous établir fermement en l'esprit d'humilité, de douceur, soumission et charité, vous rendant extrêmement reconnaissante envers Dieu de la grâce qu'Il vous a faite, et douce et respectueuse envers les sœurs. Ainsi, vous expérimenterez la douceur du vrai bien que vous possédez, et vous rendrez une véritable fille de notre b^x Père à qui nous vous avons offerte et offrirons de tout notre cœur, vous acceptant de sa part et de la nôtre comme une des filles*

des plus chéries qui soient dans notre Institut. S^r Marie-Agnès reçut, 18 mois plus tard, encore une autre lettre (IV n°1713) où notre s^{te} Mère lui dit : Je ne manquerai pas d'offrir votre bon et cher cœur à notre b^x Père, lequel, comme je crois, l'a déjà reçu et offert à Notre-Seigneur. Car il ne se peut pas que ce B^x n'aime tendrement une âme qui aime si parfaitement son Institut et tout ce qui en dépend, comme vous faites, et particulièrement encore la sainte maison d'Annecy.

Il y eut un différend entre Mère Marie-Marguerite Michel et la supérieure de Besançon sur la fondation de Salins que cette dernière projetait. Notre s^{te} Mère comprend bien que Mère Marie-Marguerite doit faire une fondation en Bourgogne ou en Franche-Comté pour obtenir les dots des sœurs qui en sont originaires, elle lui conseille de s'adresser à l'Archevêque de Besançon pour en obtenir une autre ville. Elle lui écrit aussi dans cette lettre (VI n°2313 1.06.1640) :

Cette pauvre jeune Mère (de Besançon) m'avoue qu'elle se sent tracassée de tout cela, et appréhende extrêmement qu'il ne paraisse entre vos deux maisons moins d'union et de bonne intelligence qu'il n'est bienséant aux filles de la Visitation. Se voyant dans l'impossibilité de vous accorder ce que vous demandez (la fondation de Salins), elle craint de recevoir des lettres de vous qui soient comme celles qu'elle en a déjà reçues où vous montrez moins de douceur que l'on ne désirerait. (...) Cela me convie de vous conjurer au nom de Dieu de changer un peu de style, et vous dirai encore sincèrement que j'ai été étonnée de ce que vous m'écrivez à moi-même dans la dernière de vos lettres : qui veut être bienvenu vers nos sœurs de Besançon, il faut dire du mal de vous, que l'on ne tâche qu'à vous diffamer. Ma fille, comme pouvez-vous penser, croire ni dire cela de vos sœurs que vous savez bien qui ont la crainte de Dieu et qui vous chérissent. (...) Ma très chère fille, je vous parle avec une rondeur sans déguisement : j'ai mandé à ma sœur la supérieure de Besançon qu'elle m'envoie toutes les lettres que vous lui avez écrites et que vous lui écrirez. Je m'assure que désormais elle n'en recevra de vous que de bien douces et cordiales ; car vous êtes si bonne, que je sais que votre cœur désire la consolation du mien chétif qui vous chérit tendrement et suis très assurée que vous me rendez la réciproque. (...) Voyez-vous, il faut mettre une entière fin à toutes ces aigreurs et mésintelligences. Seigneur Jésus ! Notre s^t Fondateur les nommait au-dessus de ses forces, et qui les pourrait souffrir après cela ? (...) Croyez que si je vous dis nettement mes pensées, je n'en fais pas moins aux autres, et ne manque point de vous excuser où il est besoin et faire voir votre nécessité, et que si vous voyiez ce que j'écris à Besançon, vous verriez bien que, grâce à Dieu, je ne suis pas plus pour les unes ni pour les autres, et que je ne cherche ni veux chercher, moyennant la divine grâce, que la raison et l'équité de toutes parts, afin que Dieu soit glorifié, le prochain édifié et l'Institut consolé. Car je vous assure que de 80 maisons qui sont maintenant, je n'en sache pas une qui ait piqué l'une contre l'autre que Besançon et Fribourg ; mais je veux espérer en la divine grâce, et de la bonté de vos cœurs, que cela s'anéantira, et que l'on ne parlera plus que d'une cordiale bienveillance et union.

Notre s^{te} Mère se fait l'avocate de Mère Marie-Marguerite Michel auprès de l'archevêque de Besançon :

1^{er} février 1640 V n°2268 : *Votre douceur, M^{sr}, qui a autrefois honoré de sa bienveillance cette pauvre Mère-là me permettra bien, je l'en supplie, de lui en dire ma pensée puisque je pense que Dieu le veut, et que je sais qu'elle est déçue de la bonne estime que l'on a eue d'elle en vos quartiers, M^{sr}, et comme je crois avec beaucoup moins de sujet que l'on ne pense. Car j'ai peine à croire qu'une fille qui s'est dédiée à Dieu dès son enfance, qui a persévéré au bien tant d'années, s'en départe si à coup. Nous l'avons eue céans longues années ; notre b^x Père l'aimait et estimait grandement et disait qu'il y avait quelque chose de divin en cette âme-là. Elle a gouverné céans nombre grand de novices, sous la conduite de ce B^x ; elle y a été assistante en l'absence de la supérieure avec une générale satisfaction. Elle a gouverné trois monastères (Belley, Dijon, Besançon) – celui de Besançon est le dernier – avec grande édification et régularité. Notre confesseur (M. Marcher) qui fut à Fribourg l'an passé, dit qu'il n'y vit que du bien. Tout cela, M^{sr}, me fait tirer cette conséquence, qu'au fond il n'y peut avoir tant de mal, mais que, comme c'est un cœur complaisant et cordial, la nécessité où elle se trouve et le désir qu'elle a de réussir de son entreprise, l'a fait épancher au dehors, plus peut-être que la retenue et modestie de notre vocation ne requiert, et cela pour gagner les affections et être aidée en ses besoins ; en quoi certes elle a très grand tort et se trompe en sa prudence humaine. Car un grand de confiance et résignation en la sainte Providence nous peut seul aider, et mouvoir en un moment plus d'affection à nous faire du bien que toutes nos industries humaines en mille années. J'avoue aussi, M^{sr}, qu'elle s'est montrée trop sensible en ces petits tracassements temporels qu'elle a eus avec feu la pauvre Mère de Besançon (Mère Madeleine-Séraphine Maréchal + 1639).*

En mars 1641 les sœurs de Fribourg décidèrent d'acheter la maison de l'évêque de Lausanne, ne s'étant pas conduites comme des réfugiées, elles furent menacées d'expulsion. Ce qui vaut la lettre douloureuse de notre s^{te} Mère, si proche de la fin de sa vie :

Mars-mai 1641 VI n°2432 : *Voyez un peu, ma fille, si toutes ces nouvelles sont sensibles à mon cœur, de voir que vous gouvernez ainsi à votre tête sans demander avis de vos entreprises. Certes, vous rendez votre fardeau si pesant que je crains qu'il ne vous accable et qu'il ne vous cause beaucoup de déplaisirs. Je supplie Notre Seigneur de réduire tout à sa gloire et au bien de tant de filles que vous avez reçues. Il me vient la pensée en vous disant ceci, vous êtes filles pour m'écrire – comme vous avez fait d'autres fois – que vous quitterez tout là et que vous vous en viendrez ici. Ou bien, peut-être, il vous prendra envie de nous envoyer quelqu'une de vos religieuses pour nous dire toutes vos belles raisons. Or, je vous prie, gardez-vous bien de faire cela, car vous me désobligeriez tout à fait, car l'on n'est déjà que trop mal édifié de voir tant d'allées et de venues de Fribourg à Gruyères et de Gruyères à Fribourg. Car, enfin les religieuses qui ont fait vœu de clôture y doivent demeurer stables sinon que*

quelque grande et urgente nécessité le requit (...) Voyez-vous, ma fille, ce qui me blesse le plus le cœur c'est de voir que vous ne me dites pas les choses dans la vraie sincérité et simplicité que vous devriez faire. Et que vous faites les choses selon que bon vous semble, suivant trop votre prudence humaine. Je veux croire qu'en tout vous avez bonne intention, mais cela ne laisse de nous causer bien de la peine, et, certes, de la compassion de vous (...) Certes, ma très chère fille, bien que votre conduite me cause grande peine, je ne laisse d'avoir grande compassion de celle que je m'assure vous souffrez.

29 mai 1641 VI n°2434 : *Nous avons vu ce que vous écrivez à ma sœur la supérieure de Thonon touchant la réception de ces filles, ce qui me fait vous supplier, au nom de Notre-Seigneur, de ne vous engager pas à en recevoir davantage que celles que vous avez, surtout de celles qui ne sont pas du lieu. Car, je crains extrêmement qu'étant chargée d'un si grand nombre de filles que les maisons où vous les voulez mettre ne se trouvassent dans l'impuissance de les pouvoir toutes loger. C'est pourquoi, je vous prie derechef de ne vous pas tant engager à en recevoir. Donnez-moi cette consolation.*

La dernière lettre de notre s^{te} Mère à Mère Marie-Marguerite traite de réclamation d'argent que Fribourg fait à Besançon, il y a encore ces mots :

28 juin 1641 VI n°2461 : *Et vous conjure une bonne fois pour toutes, que vous preniez grandement garde aux filles que vous recevrez, qu'elles aient bonne vocation et qu'étant en religion il ne faille point, pour les y maintenir, leur donner des autres exemptions et libertés contraires à l'observance. Au nom de Dieu, prenez soin qu'on les fonde bien en l'esprit de la vocation, au mépris du monde, à l'amour de la petitesse, en cette véritable sincérité et douce charité. Et vous-même, ma très chère fille, montrez-leur de plus en plus l'exemple de ces saintes vertus, et que chacun connaisse en toutes vos procédures que vous êtes la vraie fille de notre b^x Fondateur qui était homme si droit, si humble et si véritablement charitable. Mère Marie-Marguerite Michel vécut encore 21 ans après ces dernières lettres, qu'elle a conservées et qu'elle a dû méditer et assimiler.*

Revenons en 1618.

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel-août 1618 : *Vous aurez tous les entretiens que M^{gr} nous a faits et qu'il nous fera encore, car, ma chère fille, tant qu'il me sera possible je le veux faire employer ce temps qu'il vient céans à cela, avant notre départ (le 22.10.1618 pour la fondation de Bourges), afin que toutes les maisons participent à ce trésor. Celles qui sont ici auront toujours assez de temps pour lui parler, et puis, certes, nous ne savons que trop ce que nous devons faire, nous n'avons besoin que de pratique.*

Notre s^t Fondateur au chanoine Honoré des Échelles-août septembre 1618 : [Notre b^x Père lui confie son désir d'aller se reposer près de M^{gr} Camus qui écrit à ce moment *La mémoire de Darié* où il raconte en style de roman la vie et la mort de Marie-Aimée de Chantal] *Mais qui vous a pu dire que nos bonnes Sœurs de la Visitation ont été traversées pour leurs places et bâtiments ? Ô mon cher frère, Notre Seigneur est le refuge (cf. Ps 89,1) de leurs esprits, ne sont-elles pas trop heureuses ? Et comme notre bonne Mère, toute vigoureusement languissante, me dit hier, si les Sœurs de notre Congrégation sont bien humbles et fidèles à Dieu, elles auront le Cœur de Jésus, leur Époux crucifié, pour demeure et séjour en ce monde, et son palais céleste pour habitation éternelle. Il faut que je dise à l'oreille de votre cœur, si amoureux aimé du mien, que j'ai une suavité d'esprit inexplicable de voir la modération de cette chère Mère et le désengagement total des choses de la terre qu'elle a témoigné parmi toutes ces petites traverses. Je dis ceci à votre cœur seulement, car j'ai fait résolution de ne rien dire de celle qui a entendu la voix du Dieu d'Abraham : Sors de ton pays, et de ta parenté, et de la maison de ton père, et viens en la terre que je te montrerai. En vérité, elle le fait, et plus que cela. Or, il me reste de la recommander à vos prières, parce que les fréquents assauts de ses maladies nous donnent souvent des assauts d'appréhension, bien que je ne cesse d'espérer que le Dieu de nos pères multipliera sa dévote semence comme les étoiles du ciel et le sablon qui se voit sur l'arène des mers. Mais, mon Dieu, c'est trop dire en ce sujet, où je ne voulais rien dire. Toutefois c'est à vous, à qui toutes choses sont disables etc...*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Bréchar-d-avant le 15 septembre 1618 : *Je vous assure, ma fille, que j'ai peu de loisir et un grand accablement d'affaires. M^{rs} de S^t-Dominique nous travaillent fort : nous sommes en procès et en traité d'accord. Ils veulent absolument douze cents écus d'or pour ce morceau de place qui nous est nécessaire. Pensez où nous en sommes, ayant très grande peine de trouver de quoi entretenir les ouvriers et vivre. Nous en devons plus de deux cents écus d'emprunt, mais nous entreprendrons pourtant ce que nos amis voudront.*

Oh mon Dieu, ma chère fille, plus je vais avant, plus je vois que tout le bonheur de ces maisons consiste au bon choix des filles. Enfin les maisons où Dieu est aimé et servi purement n'ont jamais faute de pain.

Notre s^t Fondateur – Sermon pour l'anniversaire de la dédicace le 30 septembre 1618 : *D'autant que la dédicace de notre cœur à la divine Majesté se fait par l'amour, je suivrai mot à mot ce que Notre Seigneur dit en l'évangile : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de dilection, c'est-à-dire d'un amour d'élection.(...) Pour aimer Dieu d'un amour d'élection, il faut avoir la volonté déterminée de ne conserver et ne réserver aucun autre amour qui ne lui soit sujet et soumis demeurant prêts à bannir de nos esprits non seulement tout ce qui sera contraire, mais aussi tout ce qui ne servira pas à la conservation et augmentation de ce divin amour, qui est le seul digne du nom de dilection. (...) La Divinité ne peut être suffisamment aimée que d'elle-même, c'est pourquoi notre soif de l'aimer ne pourra jamais être assouvie. Nous devons toujours être haletants et soupirants après cet amour sacré, afin qu'il plaise à Notre Seigneur nous donner un amour*

correspondant à celui qu'il nous porte. Remarquez combien le Sauveur a de grâce à nous exprimer l'ardeur de sa passion amoureuse, tant en paroles et en affections qu'en œuvres. En paroles car jamais il ne s'entendit tant à parler sur aucun sujet comme sur celui de son amour envers nous et du désir qu'il a que nous l'aimions. Puis en son sacrement, il semble qu'il ne sera jamais assez content d'inviter les hommes à le recevoir. En cent et cent autres façons il nous exprima l'ardeur de son amour durant tout le cours de sa vie, et principalement en sa mort et passion. Ne vous semble-t-il pas que nous ayons une très grande obligation à contréchanger autant que nous le pouvons cet amour sacré et incomparable duquel nous avons été et sommes aimés de Notre-Seigneur ? Mais vous seriez bien aises de savoir comment vous pourrez connaître si vous aimez Dieu ainsi que nous venons de dire (de tout notre cœur, de toute notre âme, etc). La 1^{ère}, si vous vous plaisez fort en sa présence ; une autre marque, est si vous n'aimez pas beaucoup d'autres choses avec lui, d'un amour qui soit toujours prêt à être rejeté en tant que sa divine Majesté le désirera ; la 3^{ème} et principale marque est que vous aimerez aussi bien le prochain, de l'amour dont Dieu nous aime, car il faut puiser cet amour dans le sein du Père éternel.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – commencement d'octobre 1618 : *Vous savez ce que je suis à ceux que j'affectionne, et surtout à nos filles ; mais vous ne saurez jamais peut-être ce que je vous suis, tant Dieu m'a rendu vôtre.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – 4 octobre 1618 : *Nous sommes étonnée de ce que nous n'avons point de nouvelles de Bourges, et je crains que M. de Bourges ne soit en peine pour ce que je lui avais écrit qu'il fallait qu'il envoyât à Rome pour obtenir un bref pour nous établir à Bourges. Mais c'est chose qui ne sera point nécessaire, ains inutile, puisqu'enfin Monseigneur s'est résolu de convertir cette maison en monastère, suivant sa commission du Pape, et par ainsi nous avons le privilège de nous établir en toutes les villes où les évêques nous voudront recevoir, avec même le privilège de notre petit Office, et les seules maisons qui sont déjà faites ont besoin de recourir à Rome. Je vous prie de parler à Rigaud pour savoir s'il voudra imprimer nos règles à la condition qu'il nous avait promise, qui est de nous en donner mille exemplaires. Il est besoin, et Monseigneur le désire, que l'imprimerie s'en fasse bientôt. Elles sont toutes prêtes et achevées, grâce à Dieu, et ce sera un livre admirable. Dieu nous donne la grâce de les bien observer !*

Le 9 octobre 1618, François de Sales signe l'approbation des constitutions. C'est au mois de juillet qu'il a reçu le Bref d'érection de la Visitation en Ordre religieux, il va le mettre à exécution le 16 octobre suivant. Durant l'été le fondateur a dressé et de nouveau examiné le texte définitif des constitutions, il a rédigé la préface. Pour celle-ci, il s'est servi des matériaux réunis dans la *Préface pour l'instruction des âmes dévotes* de 1614.

Par rapport aux constitutions de 1616-1617, quels changements apparaissent dans les constitutions d'octobre 1618 ?

L'article sur *la fin pour laquelle cette Congrégation a été instituée* reste inchangé [c'est-à-dire la réception des personnes faibles et infirmes].

L'article de la clôture est entièrement remanié.

Les articles de « l'entrée des femmes dans la maison » et « des jeunes filles » sont supprimés (celui des jeunes filles sera donné dans le coutumier) ; d'autres sont ajoutés : « de la correction » et « du compte de tous les mois ».

Un chapitre sur les trois rangs des sœurs apparaît pour la première fois : les choristes qui chantent l'Office au chœur, les sœurs converses destinées aux travaux domestiques et les sœurs associées *lesquelles n'ayant pas les forces et les talents de dire et chanter les Offices, sont néanmoins admises en la congrégation pour y pratiquer les autres exercices spirituels et tout le reste de la vie religieuse*. Les sœurs associées et domestiques suppléent à l'Office divin par un certain nombre de Pater et d'Ave. Le nombre total des religieuses est fixé à 33. Les sœurs tourières sont chargées du service extérieur du monastère, elles ne prennent pas d'habit religieux et ne font qu'un vœu d'obéissance.

Les autres constitutions restent substantiellement les mêmes, toutes imprégnées de douceur et d'humilité.

La forme canonique de l'Ordre naissant une fois établie, l'expansion pourra avoir lieu en toute sécurité.

Notre s^t Fondateur – Sermon pour le 9 octobre 1618 : *Notre Seigneur a institué les religions pour s'unir plus parfaitement à Dieu et être crucifié avec Jésus Christ au mont de Calvaire pour vivre avec lui au ciel et se dépouiller du vieil homme pour se revêtir du nouveau. Pour paraître devant le Père éternel il se faut revêtir des livrées de son Fils et mépriser tout ce dont le monde fait tant d'état. Oh que bienheureuses sont les âmes qui entrent en religion pour cueillir les fleurs des grâces de Dieu et jouir après de leurs fruits au ciel !*

Notre s^t Fondateur – Sermon pour le 15 octobre 1618 : *Je considère que ce festin auquel nous sommes invités par le souverain Roi de gloire, c'est le festin de la Croix, où se célèbre la solennité des fiançailles de Jésus Christ avec nos âmes. Mais me demanderez-vous, comme osez-vous appeler le jour de la Passion, jour des noces de Notre Seigneur, puisque le jour où on célèbre des noces est ordinairement un jour de joie ? (...) Oh certes, la tristesse et la joie ne sont pas incompatibles ensemble, de sorte qu'elles se pouvaient facilement rencontrer toutes deux en l'âme de Notre Seigneur le jour de sa Passion. Nul ne doit douter qu'il n'y eût en son âme deux portions : l'une supérieure, qui embrassait volontairement la mort pour satisfaire à la volonté divine à laquelle elle était parfaitement unie ; l'autre inférieure, qui craignait la mort et les ignominies de la croix : si que l'allégresse et la tristesse avaient toutes deux trouvé place en cette âme très sainte. (...) Si la joie de la femme est de produire beaucoup d'enfants, combien de sujets de réjouissance Notre Seigneur et Maître eut-il au jour de sa mort et Passion, puisque ce fut en icelui qu'il fut fait Père de tous les enfants des hommes, et leur acquit la grâce pour cette vie passagère et la gloire pour la vie éternelle. (...)*

Ce ne fut pas seulement le jour de la joie de notre cher Sauveur, mais encore celui de la joie du Père éternel, des anges et de toutes les âmes des bienheureux. (...)

Disons un mot de la robe nuptiale qu'il faut avoir pour venir dignement en ce banquet royal. Nous venons tous au festin de la Croix, car par la grâce de Dieu nous espérons d'être sauvés par les mérites de Notre Seigneur crucifié ; mais le malheur est que nous n'y venons pas tous avec la robe nuptiale, de sorte que plusieurs en sont bannis et jetés dans les flammes éternelles. Qu'est-ce que c'est que cette robe nuptiale ? C'est la très sainte charité. Il faut que cette robe, c'est-à-dire la charité soit une charité large. La charité des âmes religieuses est large, tout y entre ; tout ce qu'elles peuvent savoir qui est agréable à l'Époux. Il faut que cette charité soit longue, qu'elle soit persévérante jusqu'à la fin de nos jours. Il faut que les âmes qui doivent être présentées au Roi souverain soient appuyées sur l'espérance de participer aux mérites de la Mort et Passion de Notre Seigneur, car en s'appuyant sur leurs bonnes œuvres elles ne sauraient marcher ni le faire sûrement pour parvenir au festin nuptial de leur très cher Époux.

Notre s^e Fondateur à S^r AM Rosset – vers le 15 octobre 1618 [lors de son départ d'Annecy pour la fondation de Bourges] : *Mgr m'a dit que les armes qu'il faut emporter pour aller en fondation ne sont autre que la sainte humilité, de laquelle vertu il m'a dit qu'il me fallait être couverte ; car l'humilité est toute généreuse, et nous fait entreprendre avec un courage invincible tout ce qui regarde le service de Dieu et l'agrandissement de sa gloire. (...) Nous ne sommes pas économe ni supérieure des talents et dons que Dieu a mis en nous, mais seulement dépensière, pour les distribuer aux autres, portant l'esprit de la Visitation partout afin de le répandre au prochain. (...) Inculquant en ces âmes-là la vraie humilité, générosité, douceur et charité, qui est le vrai esprit de nos règles, afin que par ce moyen elles parviennent à la perfection de l'amour sacré et à l'union de leurs âmes avec sa divine Majesté, qui est la fin pour laquelle elle les a appelées à la religion.*

Le 16 octobre 1618, François de Sales, comme fondateur et commis du Saint-Siège apostolique, vint au monastère. Il était accompagné de son grand vicaire Jean François de Sales, de M. Michel Favre son aumônier et le confesseur de la communauté, et de ses deux domestiques canoniquement désignés comme témoins. Il ordonna que l'on gardât la clôture selon le sacré concile de Trente et la solennité des vœux, faisant entendre la grâce et l'honneur que Dieu faisait à cette petite congrégation, d'une petite nymphe l'avoir rendue si promptement une mère abeille. Il bénit les portes et les clés.

Notre s^{te} Mère à M^{gr} de Bourges – 16 octobre 1618 : *M^{gr} de Genève s'est résolu d'accomplir sa commission avant que nous laisser partir d'ici, et a aujourd'hui réduit notre petite congrégation en religion formelle dont nous devons et rendons beaucoup de grâce à notre bon Dieu, duquel nous espérons infailliblement le bénéfice perpétuel du petit Office. (...) L'on m'a donné 3 ou 4 mois pour me décharger des affaires de mes enfants [La Mère de Chantal ainsi que Marie-Madeleine de Mouxy, devaient disposer de leurs biens avant de prononcer leurs vœux solennels].*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – 17 octobre 1618 : *Vous aurez ce cher contentement de voir notre très cher Père. Faites qu'il dise un mot à M. de Saint-Nizier pour la réception de ces filles. Qu'il vous laisse gouverner ! Votre maison demeurera naine par cette conduite-là. (...) Puisqu'ils n'ont pas le soin de quoi vous vivez, qu'ils vous laissent gouverner !*

Le 17 ou 18 octobre, il quitta Annecy pour se rendre à Paris. Le voyage du prince cardinal Maurice de Savoie, décidé dès la fin de 1617, avait pour but avoué de remercier le roi de France de son secours, lors de la dernière guerre. Le vrai but, secret, était de négocier le mariage de Christine de France avec Victor-Amédée de Savoie. Le duc voulait que l'évêque de Genève fit partie du cortège et soit accompagné du président du parlement Antoine Favre.

Lorsque François de Sales passa à Lyon on lui parla d'une jeune fille de la ville nommée Gasparde dont le père était un grand criminel. Elle souhaitait entrer à la Visitation, mais on n'osait pas la recevoir à cause de sa situation. Il répondit : *Que ne l'avez-vous pas envoyée à Nessy !* Elle y vint en effet en 1619. Le fondateur lui donna le voile et les prénoms religieux de Françoise-Blandine, et comme nom : de la Croix, celui de son père ne pouvant être nommé. Elle fit la joie de la communauté, qui ne put jouir longtemps de ses vertus, étant décédée en 1623. Jeanne de Chantal la chérissait particulièrement.

François de Sales avait pensé traverser Moulins et rencontrer la Mère de Brécard, mais le jeune cardinal décida d'aller par la Loire de Roanne à Orléans. Les prélats prient, étudient, ou conversent, et même se récréent en donnant un coup de main aux mariniers. Il raconte : *Parfois même Son Altesse ramait et me faisait ramer avec Elle, pensant d'abord que j'ignorais cet art, dans lequel pourtant il s'est trouvé que j'étais passé docteur.* L'entrée solennelle dans Paris aura lieu le 7 novembre. François de Sales n'a pas changé, tel il était à Paris en 1602, tel il est en 1618 : soucieux avant tout des âmes, visiteur assidu des monastères, prédicateur, directeur, confesseur infatigable. Le Père de Bérulle l'invite à prêcher dans l'église de l'Oratoire le 11 novembre. François doit passer par la fenêtre pour parvenir à la chaire car l'auditoire se presse : il y a le roi Louis XIII et la reine Anne d'Autriche, des principaux de la cour, sans compter plusieurs prélats. On attendait beaucoup, mais le prédicateur raconta tout simplement la vie de s^t Martin. Vincent de Paul dit que François prêcha ainsi à dessein de se confondre devant tant de personnes illustres, faisant un acte héroïque d'humilité. S^t Vincent de Paul rapporte ces mots que notre b^x Père lui a dite : *Oh, que j'ai bien humilié nos sœurs, qui s'attendaient que je dirais merveille en si bonne compagnie !* Comme la Visitation ne sera fondée que le 1^{er} mai 1619, cette parole se rapporterait peut-être à un fait analogue. En effet le 25 août 1619, François a donné une prédication chez les Jésuites, là encore il dut passer par la fenêtre, tant l'église était encombrée, et là aussi il choisit de faire une relecture moralisante

de la vie de s^t Louis comme le rapporte l'*Année sainte*. Son âme si haute, qui vivait de plus en plus dans l'invisible, comptait pour peu la qualité mondaine de l'auditoire. Dans le tome VIII, des Œuvres complètes sont reproduites des notes pour 2 sermons de l'Avent 1618, ainsi que pour 2 sermons donnés à S^t-Sulpice, l'un du 3 janvier et l'autre du 4 février 1619. On le voit François ne se contentera pas de parler à S^t-André-des-Arcs où il avait été invité à prêcher l'Avent 1618 et le Carême 1619, il faisait parfois trois sermons le même jour : *J'ai plus tôt fait de prêcher que de dire non au prochain*, dit-il à ceux qui s'inquiètent pour sa santé. Il va d'ailleurs se dépenser tellement qu'à la fin de décembre 1618, un engourdissement des jambes lui survint. Pendant les dix mois de son séjour à Paris, François va travailler dans tous les champs de l'apostolat : protestants conquis à l'Église romaine, catholiques raffermis dans leur foi, âmes ferventes rendues plus rayonnantes encore. Il pourra dire à un ami : *Je n'ai pas perdu mon temps en ce voyage*.

La Mère de Chantal partit d'Annecy le 22 octobre et arriva à Bourges le 14 novembre. Cinq sœurs l'accompagnaient ; l'une d'elles, Sœur Anne-Catherine de Baumont, devait suivre plus tard la Sainte à Paris. Les Visitandines furent reçues avec un enthousiasme et une affection que M^{sr} Frémyot et M. de Neufchêzes, son neveu et grand vicaire, sentaient plus que tous. Nulle fondation n'avait eu plus de promesses et de garants de prospérité matérielle : de riches prétendantes s'étaient annoncées ; l'évêque avait donné ordre à son entourage de veiller aux besoins de la petite communauté. Mais les ordres furent oubliés, et les neuf filles riches qui servaient de fondement à ce nouveau monastère se réduisirent à une seule. Notre s^{te} Mère dira : *Il ne s'était encore rien commencé de plus appuyé sur la divine Providence, et c'est ce qui nous console*.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – 26 novembre 1618 : *Je sais si peu de vos nouvelles et de celles de Nicy que cela me donne des pensées qu'il ne soit arrivé quelque chose à Françoise (elle avait eu la fièvre). Si elle n'arrive bientôt, l'hiver la combattra (Françoise devait rejoindre sa mère pour conclure le projet de mariage avec M. de Foras. Ce mariage n'eut pas lieu). Je trouve ici de bonnes et poignantes épines, que si Dieu n'y met sa bonne main, elles me poindront longuement, parce que je suis mère. Il est vrai que tant que je puis, je détourne ma pensée des choses à l'avenir, voire des présentes, les remettant au soin et providence de mon Dieu, auquel je me repose et confie. (...) Cette pauvre nouvelle veuve me donne bien de la douleur et compassion (M. de Charmois est décédé le 28 octobre).*

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre – fin novembre 1618 : *Vous me dites, ma très chère fille, qu'en votre maison on faisait particulière profession de l'égalité d'esprit. Pour Dieu, tâchez de bien établir cet esprit-là en tout, avec celui de la douceur et humilité réelle. Je regarde désormais votre maison comme une pépinière de plusieurs autres ; c'est pourquoi il faut songer d'y enraciner les grandes et parfaites vertus de l'abnégation de son amour-propre, l'amour de son abjection, la mortification des humeurs naturelles, la sincère dilection, afin que Notre Seigneur et sa très sainte Mère soient glorifiés en nous et par nous. Nous avons ici la cour, cela m'ôte beaucoup de mon loisir d'écrire à mon gré ; mais ma grande fille se contentera bien aussi de lire dans mon cœur de loin, que je suis parfaitement sien en Celui qui, pour être nôtre et afin que nous fussions siens, voulut bien mourir pour nous. Vivez toute à Dieu, donnez tous les moments de votre vie avec un grand soin à Celui qui vous prépare son aimable éternité.*

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécharde – 3 décembre 1618 : *Je salue votre cœur de tout le mien et vous prie d'aimer toujours bien ce vieux père qui vous chérit, certes, de tout son cœur de plus en plus, et se réjouit d'apprendre que, grâce à Dieu, cette maison-là s'avance en humilité, douceur, paix et amour divin. On parle fort de faire un monastère de la Visitation à Turin. Voilà, ma très chère fille, comme Dieu multiplie et bénit l'œuvre qu'il lui a plu de faire commencer par la petitesse et abjection de trois petites créatures, lesquelles pour cela doivent s'évertuer d'être de plus en plus toutes à la divine Majesté et à cette vocation, pour la rendre tous les jours plus agréable à Dieu. (...) Si vous n'êtes pas favorisée, aimez bien cette abjection. Croyez-moi, Dieu voit volontiers ce qui est méprisé, et la bassesse agréée lui fut toujours agréable. Dieu est si bon, qu'il visitera intérieurement notre Visitation, la fortifiera et l'établira à la solide humilité, simplicité et mortification. Vivez joyeuse tant que vous pourrez, de cette joie paisible et dévote de laquelle l'amour de notre abjection est la racine.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 24 décembre 1618 : *Oui, ma fille, j'ai prêché ce matin devant la reine [Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, tous deux âgés de 17 ans] et tous son beau monde ; mais en vérité, je n'ai pas prêché avec plus de soin, plus d'affection ni plus de plaisir qu'en ma pauvre petite Visitation. Ah, ma fille, que la vive présence du Roi et de la Reine du ciel fait bien éclipser devant les yeux de notre cœur toutes autres grandeurs de la terre !*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 29 décembre 1618 : *Je fais ici le noviciat de la cour ; mais jamais je n'y ferai profession, Dieu aidant. (...) Ô Dieu, ma très chère Mère, il faut bien mettre son cœur en Dieu et ne point jamais l'en ôter. Il est lui notre seule paix, notre consolation et notre gloire : que reste-t-il, sinon que nous nous unissions de plus en plus à ce Sauveur, afin que nous portions bon fruit ? Ne sommes-nous pas bien heureux de pouvoir enter nos cœurs sur celui du Sauveur qui est enté sur la Divinité ? (...) Courage, ma chèrement unique Mère, ne cessons point d'élancer nos cœurs en Dieu. Oui, Seigneur Jésus, faites tout à votre gré de notre cœur ; car nous n'y voulons ni part, ni portion, ains vous le donnons, consacrons et sacrifions pour jamais. (...) J'admire le petit Enfant de Bethléem, qui savait tant, qui pouvait tant, et, sans dire mot quelconque, se laissait manier, et bander, et attacher, et envelopper comme on voulait.*

Notre s^{te} Mère à une supérieure – 1618 : *Nous n'avancons pas nos affaires comme je le désirerais, mais il faut aller doucement et patiemment, puisqu'il plaît ainsi à Dieu ; nous sommes toutefois sur le point de nous loger. Nous avons des bonnes filles, et je crois que Dieu bénira grandement cet Institut. Il y a apparence grande d'établir en plusieurs des principales villes et provinces ; Dieu nous fasse la grâce de nous bien établir en vertu !*

Notre s^{te} Mère à S^r FM Favrot – 1618 : *J'aime bien vos lettres et encore plus votre cœur. (...) Je loue Dieu que notre S^r Assistante (CA Joly de la Roche) va si bien. Mais mon pauvre Maître Jean, n'est-il pas bon ? Je l'aime, je vous assure, chèrement, et le vous recommande bien toujours. Faites-lui bien mes recommandations et à tous les maîtres. (...) Il est vrai, vous m'êtes grandement présentes, et ma pauvre vieille sœur Anne-Jacqueline, vous ne sauriez croire combien j'aime cette fille-là, ayez-en bien soin, et de toutes, certes, elles me sont précieusement chères en Notre Seigneur.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 1610-1618 : *Toutefois pour ce coup, ce ne sera qu'un simple bonjour de ce cœur que vous connaissez comme le vôtre propre, mon très cher Père. Dieu vous sanctifie et répande sur toute votre âme l'abondance de ses bénédictions ! Surtout, je souhaite celle du très pur amour pour notre cœur. Jésus, notre doux Sauveur, nous la donnera enfin et vous conservera, s'il lui plaît, en bonne santé.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 1610-1618 : *... Mon tout unique très cher Père, ce grand Dieu soit à jamais notre grand et unique amour, et notre cœur très seul unique soit sa demeure éternelle.*

Notre s^{te} Mère à M^{me} de la Fléchère – fin 1618, début 1619 : *Qu'à jamais notre très bon et doux Sauveur soit la force et la vie de votre chère âme, laquelle, en vérité, je chéris d'une sorte si spéciale et particulière que personne ne va au-delà. J'excepte ce que vous savez, qui ne reçoit point de comparaison.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 1610-1618 : *Je vous écris, et ne m'en puis empêcher, car je me trouve ce matin plus ennuyée de moi qu'à l'ordinaire. Je vois que je chancelle à tout propos dans l'angoisse de mon esprit, qui m'est causée si extraordinairement par mon intérieure difformité, laquelle est bien si grande que je vous assure, que je me perds quasi dans ce cuisant abîme de misère.*

La présence de mon Dieu qui autrefois me donnait des contentements si indicibles, me fait maintenant trembler et frissonner de crainte. Là où je ne vois qu'une faute, l'œil de mon Dieu y en voit un nombre quasi infini. Il m'est avis aussi que cet œil divin, lequel j'adore du profond de mon âme et de toute la soumission de mon cœur, outreperce mon âme et regarde avec indignation toutes mes pensées, mes œuvres et mes paroles, ce qui me tient dans une telle détresse d'esprit que la mort même ne me semble point si dure ni si pénible à supporter. Il me semble que toutes choses ont pouvoir de me nuire. J'appréhende tout, non que je craigne que l'on me nuise à moi, mais j'ai peur de déplaire à la divine miséricorde de mon Dieu.

Oh, qu'il me semble que la divine assistance est éloignée de moi ! Ce qui m'a fait passer cette nuit en des grandes amertumes, pendant laquelle je n'ai fait autre chose que dire : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi me délaissez-vous ? Je suis vôtre, faites de moi comme de chose vôtre ». (...)

Mais nonobstant la longueur de cette pénible dérélition, j'ai dit, quoique sans sentiment quelconque : « Oui, Seigneur, mon Dieu, faites tout ce qui vous agréera, faites, je le veux ; anéantissez-moi, j'en suis contente ; accablez-moi, je m'y soumetts ; arrachez, brûlez, coupez, tout ce qu'il vous plaira, car je suis à vous et je le veux bien, oui, Seigneur, je suis à vous ».

Dieu m'a appris qu'il ne fait pas grand cas de la foi quand on en a la connaissance par les sens et sentiments ; c'est pourquoi, contre tous mes combats, je ne veux point de sentiment. Puisque Dieu est mon Dieu, il me suffit. J'espère en lui, nonobstant mon infinie misère. Oui, j'espère qu'il me supportera encore et que son infinie miséricorde me sera favorable, enfin sa volonté soit faite et éternellement accomplie en moi. Voilà mon faible et infirme cœur entre vos mains mon très cher seigneur, vous lui ordonnerez la médecine qu'il doit prendre.

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel – fin 1618 ou début 1619 : *En tout ce que j'ai vu de notre Sœur Marie-Constance (en se rendant à Paris, le saint fondateur avait passé par Grenoble en octobre, c'est alors qu'il vit Marie-Constance de Bressand), je ne trouve rien qui ne me fasse penser qu'elle soit fort bonne fille, et que partant il la faut aimer et chérir de très bon cœur. Mais quant à ses visions, révélations, prédictions, elles me sont infiniment suspectes, comme inutiles, vaines et indignes de considération. (Notre s^t Fondateur donne l'exemple d'une servante de M^{me} Acarie qui était dans l'illusion) Voyez, je vous prie, l'astuce et finesse de l'ennemi, et combien ces choses extraordinaires sont dignes de soupçon. Néanmoins, il ne faut pas pour cela mal traiter, cette pauvre Sœur, laquelle n'a point d'autre culpabilité en son affaire que celle du vain amusement qu'elle prend en ces vaines imaginations. Seulement, il lui faut témoigner un parfait mépris de toutes ses révélations, tout ainsi que si elle racontait des rêveries, sans s'amuser à les réfuter ; ains quand elle en veut parler, il faut changer de propos et lui parler des solides vertus de la vie religieuse et particulièrement de la simplicité de la foi, par laquelle les saints ont marché. (...) Pour l'ordinaire, il faut dire à cette fille : Ma Sœur, parlons de notre leçon que Notre Seigneur nous a recommandé d'apprendre, disant : Apprenez de moi que je suis humble et doux de cœur.*

1619

Dans la pauvre maison de Bourges, notre s^{te} Mère est aussi pleine de sollicitude pour ses enfants.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – début 1619 : *Nous nous verrons après Pâques, car j'en ai autant d'envie qu'elle (Françoise) saurait avoir. Conjurez-la fort qu'elle ne dissipe point son cœur en tant de vanités et qu'elle se mesure : ce ne sera pas pour des robes de soie qu'elle sera aimée, estimée ni louée. Je la redoute un peu de ce côté-là et qu'elle manque d'affabilité, en quoi je désire pourtant qu'elle excelle, mais surtout en la crainte de Dieu.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 5 janvier 1619 : *Je suis grandement en peine de votre affliction, bien que je n'en sache pas les particularités ; mais je vois bien, par ce peu de paroles que vous m'écrivez, que vous la sentez vivement.*

Note (XVIII p.332) : L'impétueux et brillant Celse-Bénigne faisait ressentir à sa mère les plus sensibles douleurs. Était-ce encore un de ces duels fréquents où le jeune baron risquait avec une si grande insouciance et sa vie et son âme ? Ou bien l'esprit railleur qu'il tenait des Rabutin lui avait-il attiré quelque mésaventure ? « Chantal se moque de tout le monde » répéteront plus tard sans relâche ses envieux au roi qui lui donnait sa faveur.

Ma très chère Mère, cette vie mortelle est toute pleine de tels accidents, et les douleurs de l'enfantement durent souvent plus que les sages femmes ne pensent. En quelles occurrences pouvons-nous faire les grands actes de l'invariable union de notre cœur à la volonté de Dieu, de la mortification de notre propre amour, et de l'amour de notre propre abjection, et en somme, de notre crucifixion, sinon en ces si âpres assauts ? Ma très chère Mère, ne vous ai-je pas souvent intimé la nudité de toutes les créatures, pour se revêtir de Notre Seigneur crucifié ? Or sus, Dieu sera au milieu de votre cœur, qui vous affermira, et j'espère qu'il conduira ce fils à bon port et que vous aurez encore la consolation intérieure de le savoir.

Note (XVIII p.333) : Elle l'eut en effet ; et quelques jours après le glorieux trépas du baron de Chantal au combat de l'île de Ré, elle pouvait écrire (Lettre n° 1044-III) : *Il est vrai que j'ai ressenti cette mort, non toutefois comme mort, mais comme vie pour l'âme de cet enfant, Dieu m'ayant donné un sentiment très tendre et une lumière fort claire de sa miséricorde pour cette âme.*

Je me porte fort bien, et je pense qu'aujourd'hui on résoudra sur notre affaire, qui a été grandement agitée.

Note (XVIII p.333) : Il s'agissait de la fondation d'un Monastère de la Visitation à Paris. La comtesse de Saint-Pol, M^{mes} de Villesavin et des Gouffiers, la présidente Amelot, et plusieurs autres faisaient des instances pour obtenir cet établissement.

J'ai eu un certain engourdissement de jambes, qui passe, et ne m'a nullement empêché d'aller et faire tout ce que j'ai voulu.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – janvier 1619 : *Je vous prie de nous en [les Règles] envoyer par ce messenger et nous mandez si vous en aurez envoyé à Monseigneur. Nous avons grande consolation du jugement que tous les vrais serviteurs de Dieu en font : le Saint-Esprit les a composées, dit-on. Ô Dieu, quand j'entends cela, je me voudrais fondre ! Ma fille, quelle fidélité devons-nous apporter pour les observer, puisque c'est Dieu lui-même qui de toute éternité nous a marquées et appelées pour cela ! Quelle bonté, et combien la devons-nous aimer et servir fidèlement ! Je vous conjure, avec toutes vos chères filles, de correspondre à cette miséricorde. Oh, qu'elles viennent donc, ces bénites Règles, et que je puisse mourir, si je n'en embrasse la ponctuelle observance de tout mon pouvoir. Mon Dieu me veuille bien aider pour cela, je l'en supplie très humblement, par l'infini amour qui l'a fait mourir sur la croix. Et ce souhait, je le fais pour toutes, de tout mon cœur. Dites-le à vos filles et le mandez aux autres encore.*

Notre s^t Fondateur à une religieuse (peut-être S^t Claude-Agnès Joly de la Roche douée pour bien parler de Dieu, ou bien une des religieuses de Sainte-Catherine avec lesquelles François de Sales aimait à méditer les mystères de la crèche) – 6 janvier 1619 : *Vous êtes bien auprès de cette crèche sacrée en laquelle le Sauveur de nos âmes nous enseigne tant de vertus par son silence. Mais, qu'est-ce qu'il ne nous dit pas en se taisant ? Son petit Cœur, pantelant d'amour pour nous, devrait bien enflammer le nôtre. Mais voyez combien amoureuxment il a écrit votre nom dans le fond de son divin Cœur, qui palpite là sur la paille pour la passion affectueuse qu'il a de votre avancement, et ne jette pas un seul soupir devant son Père auquel vous n'ayez part, ni un seul trait d'esprit que pour votre bonheur. L'aimant attire le fer, l'ambre attire la paille et le foin : ou que nous soyons fer par dureté, ou que nous soyons paille par imbécillité, nous nous devons joindre à ce souverain petit Poupon, qui est un vrai tire-cœur.*

Hélas, ma chère fille, l'envie que vous me portez procède-t-elle de ce que je prêche au monde les louanges de Dieu ? Oh que c'est quelquefois un grand contentement au cœur de publier la bonté de ce qu'on aime ! Mais si vous désirez de prêcher avec moi, je vous en prie, faites-le, ma fille, toujours, priant Dieu qu'il me donne des paroles selon son Cœur et selon vos souhaits. Combien de fois arrive-t-il que nous disons de bonnes choses parce que quelque bonne âme nous les impètre ? Ne prêche-t-elle pas assez, et avec cet avantage que, n'en sachant rien, elle ne s'en enfle point ? Nous ressemblons aux orgues, où celui qui met le souffle fait en vérité le tout et n'en porte point la louange. Aspirez donc souvent pour moi, ma fille, et vous prêcherez avec moi ; et moi, je joins mon âme à la vôtre tous les jours par le lien du très Saint-Sacrement, que je ne reçois point qu'avec vous et pour vous. Faites donc, ma fille faites milles fois le jour ces saintes aspirations à Dieu, protestant que vous êtes toute, totalement, à jamais et éternellement sienne.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard – 8 janvier 1619 : *Mon Dieu, ma chère amie, que de trésor, que de suavités qui s'acquièrent par la douceur de l'esprit, parmi ces petites occasions domestiques ! Soyons donc bien douces, ne nous fâchons de rien, puisque aussi bien cela n'empêche pas que le mal ne soit, quand il est arrivé. Voyez-vous, je désire que vous vous tourniez toute de ce côté-là, car enfin c'est l'esprit de notre Institut, et il nous faut reluire et éclater en cette vertu.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 19 janvier 1619 : *Ce sera éternellement mon sentiment qu'on ne laisse jamais de recevoir les filles infirmes en la Congrégation, sinon que ce fut des infirmités marquées aux Règles (maux contagieux), telle que n'est pas celle de cette fille qui n'a point d'usage de ses jambes, car, sans jambes, on peut faire tous les exercices essentiels*

de la Règle : obéir, prier, chanter, garder le silence, coudre, manger, et surtout avoir patience avec les Sœurs qui la porteront, quand elles ne seront pas prêtes et promptes à faire la charité ; car il faudra souvent qu'elle supporte celles qui la porteront, si l'esprit de dilection ne les porte. Je ne vois rien qui doive empêcher sa réception, si elle n'est point estropiée de cœur ; ains je l'aime, la pauvre fille, de tout mon esprit.

Note des OA : La pauvre fille si aimée du compatissant Fondateur doit être Sœur Marie-Françoise Thibaut, entrée au monastère de Bourges le 27 février 1619, à l'âge de 19 ans. Elle y vécut jusqu'au 11.11.1629, « plus en souffrant qu'en agissant, ayant vraiment expérimenté la charitable douceur de l'esprit de l'Institut pour les infirmes... De son côté, elle se rendit si humble, dévote et bonne malade que celles qui la servaient devaient bien espérer de jouir du mérite de sa patience ». La Mère de Chantal avait une spéciale tendresse pour cette Sœur qu'elle se plaisait à appeler « sa petite brebis ».

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 21 janvier 1619 : *Nous avons fait une petite conférence ce matin, de trois dames, pour voir comme nous ferons pour le dessein de l'introduction de notre Visitation. (...) On veut reconsidérer nos Règles, et chacun y trouve son à dire, qui d'une façon, qui d'une autre. Nous sommes réduits à cette proposition, qu'on recevra nos Sœurs dans les Haudriettes.*

Note : Ces religieuses devaient leur existence à Etienne Haudri et à sa femme qui vivaient dans les 1^{ères} années du XIV^e s. Cette Congrégation, spécialement destinée à des veuves, comprenait aussi un hôpital. Une réforme était nécessaire. C'est pour la faciliter sans doute, que Henri de Gondi, cardinal de Retz, et d'autres personnes donnèrent les mains au projet d'union de la Visitation et des Haudriettes. On poursuivit cette pensée même après l'arrivée de la Mère de Chantal à Paris, mais grâce à la prudence, au tact et à l'humilité de la Sainte, elle n'aboutit pas.

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel – 25 janvier 1619 : *Mon Dieu, ma très chère fille, que j'ai de consolation à voir votre cœur que votre lettre me représente si naïvement ! Que Dieu le bénisse, ce cher cœur, et le fortifie contre tous ces petits assauts qui ne sont en vérité nullement dignes d'être regardés, oui bien d'être soufferts. Bref, tout ce qui nous peut rendre un peu plus humbles nous doit être précieux ; ne visez qu'à cela. Vous n'avez besoin que de vous tenir en courage et en joie, aimant et caressant toutes sortes de contradictions et d'abjections. Je ne vous dis rien autre, car je vous connais mieux que moi-même, et me fie plus en vous qu'en moi, et avec juste raison. Tout va bien ici, mais tout bellement. Il n'y a encore rien d'assuré pour Paris. J'ai eu bien des croix, ma fille, et de bien sensibles : je me suis trouvée avoir le cœur fort maternel. Dieu convertira tout à sa gloire.*

Notre s^{te} Mère à M^{me} de la Fléchère – 3 février 1619 : *Je pense établir ma fille en Bourgogne et que le mariage se conclura bientôt avec M. de Foras. Mon fils m'a fait ressentir les plus sensibles douleurs que peut souffrir une mère ; la cause, je vous la dirai à bouche. Il est à la cour, tout brave, tout galant, dit-on, fort résolu de se bien conduire et de chercher fortune. Je désirais qu'il la prît avec notre bon prince : je ne sais ce qu'il fera ; mon très cher père l'aidera.*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde – début février 1619 : *Dieu soit béni, ma très chère sœur ma mie, qui tient nos âmes en la sainte tranquillité parmi tous les accidents. Il vous faut de plus en plus enfoncer en l'abîme de cette sagesse et providence éternelle. Quel bonheur de vivre et mourir là ! (...) Voilà déjà des directoires, mais renvoyez-les promptement ; vous aurez bientôt les entretiens. Souvenez-vous de polir et accoutrer le directoire de la maîtresse des novices, et n'y oubliez rien, et pour cela ramassez votre esprit.*

La mission du cardinal de Savoie réussit. Le mariage de Christine de France avec Victor-Amédée fut béni le 10 février 1619.

Notre s^{te} Mère aux Sœurs d'Annecy – 16 février 1619 : *Persévérez en vos bons désirs, croissez vos bonnes œuvres et vous rendez tous les jours plus fidèles et affectionnées à l'observance de nos saintes Règles, et me croyez qu'en ceci seul vous devez avoir votre soin. N'étendez donc votre vue ailleurs et soyez assurées que vous cheminerez assurément et ferez un bon et très heureux voyage. Dieu, par son infinie miséricorde, vous visite et donne sa très sainte bénédiction, pour parfaitement accomplir sa très sainte volonté !*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – vers le 20 février 1619 : *Que la prudence humaine est admirable ! Croiriez-vous que des grands serviteurs et servantes de Dieu m'ont dit aujourd'hui que la douceur et la piété de notre Institut étaient tellement au goût des esprits français, que vous ôteriez toute la vogue aux autres Maisons religieuses ; que quand on aurait vu cette M^{me} de Chantal, il n'y aurait plus que pour elle. Or sus, cela n'est rien. Dieu, qui voit que nous ne venons pas à Paris pour nous faire voir, mais afin de faire voir à sa Bonté plusieurs âmes s'acheminer purement à son saint service, nous aidera. Je réponds de la sincérité de vos intentions comme des miennes propres, si tien et mien se doit dire entre nous, que Dieu a unis pour lui rendre un même service.*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde – 22 février 1619 : *Ma très chère fille ma mie, ne vous mettez jamais en peine de ma santé : je n'en ai besoin que pour le service de Notre Seigneur, il pourvoira donc à ce qui m'en sera nécessaire, certes, j'en ai abondamment selon ma misère accoutumée. Mais vous, prenez garde à la vôtre, faites tout ce qui sera requis pour vous tenir en force pour servir cette chère troupe, à laquelle vous êtes plus nécessaire que jamais, et d'autant plus que nous allons vous lever vos aides aux premiers jours, car voici que Mst nous mande que notre établissement [à Paris] est résolu par une autorité absolue de Dieu, ayant été combattu plus qu'il ne se peut dire et par quantité de personnes de grande dévotion qui pensent que nos sœurs étant là auront la vogue et diminueront l'estime des autres. Grande misère que la prudence et fragilité humaine ! Hélas, nous n'avons point ce dessein, ains de nous tenir pour les plus petites !*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – 22 février 1619 : *Quelle consolation de savoir tant de bonnes âmes cheminer par une même voie avec tant de désirs de la perfection ! Nos sœurs de Nisi font fort bien, grâce à Dieu, à ce que M. Michel m'écrit, et ce petit livret de leurs Règles, qu'elles possèdent chacune, leur donne grande aide et ferveur.*

Il faut toujours demander le privilège de l'office [M^{sr} de Marquemont s'obstinait à désirer que les sœurs disent le grand office], et qu'enfin il n'y a moyen de se soumettre à l'autre, et faire que toutes vos filles aspirent fermement à le demander et à l'obtenir, car cela est plus important pour conserver la fin de notre Institut qu'il ne se peut dire.(...)

Il est vrai que les filles sont plus obligées au supérieur qu'à la Mère, mais c'est en gardant et observant la Règle, car il n'est supérieur que pour cela. (...)

Nous n'avons pas encore reçu le commandement de partir pour Paris. Nous irons avec trois ou quatre filles seulement. Nous en prendrons des nôtres de Moulins, puis, à loisir, nous verrons celles qu'il sera expédient de faire venir.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde – 27 février 1619 : *J'attends des nouvelles de M^{sr}. Si l'inconstance de toutes les choses créées n'a rien changé en l'établissement de nos affaires, je crois, qu'il faudra partir bientôt, et M^{sr} me mandait que ce coup est si important pour la gloire de Dieu et la ferme solidité de notre Institut qu'il ne se peut davantage, c'est pourquoi nous y contribuerons tant plus courageusement nos commodités et inconvénients. Nous vous avertirons à temps mais il faut se tenir prêtes, sans toutefois en faire bruit, à cause de ces grandes incertitudes du monde. (...)*

Vous ai-je dit que Françoise était à Dijon et que tous les parents s'accordent à son mariage ? Mais M. de Foras est retenu par Monseigneur à cause de quelque digne occasion qui regarde son bien. On me dit aussi que mon fils prend le frein aux dents et qu'il y a apparence que Dieu l'assistera. Ma très chère fille, que nous sommes obligées à notre divin Sauveur d'avoir mis dans nos cœurs la très sainte et unique prétention de lui plaire ! Heureuses les âmes qui n'espèrent ni n'aiment que les choses éternelles ! Notre très cher Père rend de grands services à notre cher Maître et Seigneur, tant en ses prédications qu'aux conférences, mais il n'est pas exempt de l'envie. Ô misère du cœur humain !

Notre s^{te} Mère à S^r FM Favrot – 17 mars 1619 : *Je suis bien aise de ce que nos bâtiments s'avancent. Il faudra que notre pauvre vieille sœur [AJ Coste] prenne bien garde des matériaux qui sont hors de la maison car, de vrai, il y a danger que ceux qui auraient besoin ne les prissent comme, à mon avis, l'on fit notre chaux, l'an passé. Voilà qui va bien que les matériaux soient bien prêts. Il faudra faire paver l'allée qui conduit aux offices bas du logis neuf, de laves de pierre. Nos maçons feront bien cela et je voudrais qu'ils achevassent ce quartier-là pour la commodité des sœurs. Mais ma pauvre vieille, pourquoi a-t-elle tant de répugnance à nos arbres ? C'est qu'elle aime mieux les choux que les cerises ! Il n'y a remède pourtant, faites hardiment planter de toutes sortes de fruits. Il est vrai que ceux de noyer doivent passer en ombre.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 21 ou 22 mars 1619 : *Je vous écris peu, selon mon désir ; beaucoup selon mon loisir, dont je n'eus jamais moins. (...)*

Je vois la mortification qu'il y a de voyager parmi ces bons jours et je voudrais vous délivrer de cette peine ; mais nous sommes pressés de mon retour, pour l'incertitude du temps auquel il me le faudra faire, et chacun crie que vous veniez avant mon départ. (...)

Prenons nouveau courage, ou plutôt renouvelons notre ancien courage pour faire merveilles au service de Dieu et de notre bien aimée petite Congrégation qui est toute sienne.

Note (XVIII p.364) : Plusieurs sœurs du Monastère de Moulins, destinées à la fondation de Paris, étant venues rejoindre la Sainte à Bourges le 28 mars, la petite troupe se mit en marche le lundi de Pâques (1^{er} avril 1619), et après deux jours de halte à Orléans, gagna la capitale le samedi 6 avril.

Le départ de François de Sales de Paris fut différé jusqu'en septembre.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde – 25 mars 1619 : *Quelle surprise, ma très chère fille, car à la nuit, j'ai reçu nouvelles de Monseigneur qui nous commande de partir le jeudi saint, ou enfin le lundi de Pâques. Cette affaire, dit-il, s'entreprind sous la seule Providence de Dieu : c'est un coup de hasard, me dit-il, et plus que cela, mais Dieu requiert que l'on le fasse, et il vaut mieux n'être appuyé que sur sa très sainte Providence que de se gouverner selon la sagesse et prudence humaines. M^{me} des Gouffiers me dit que l'on nous attend avec toute la petitesse et pauvreté que nous saurions imaginer, mais avec très grand contentement, qu'elle ne me dit rien, que j'irai et verrai et que je trouverai de quoi employer tout mon courage pour Dieu. Sa divine Bonté nous en veuille donner et la grâce de l'employer sans réserve au service de sa très sainte gloire. Voilà comme nous avons occasion de nous tenir toujours en notre petitesse et de prier fort Notre Seigneur qu'il soit glorifié en elle.*

Donc, ma fille toute chère, je vous conjure que vos trois filles [S^r Jeanne-Marie de la Croix, professe d'Annecy et deux novices de Moulins, S^{rs} Marie-Anastase Pavillon et Marie-Marguerite des Serpens de la Guiche] soient ici samedi, veille de Pâques, accommodées comme vous savez qu'il faut, cela s'entend d'un bon habit et de linge suffisant, car l'on est pauvre partout.

Obtenez, par l'aide de notre bon père, M. de Paliérne, un honnête homme pour amener vos filles, car de prêtres il n'en faut espérer toute cette semaine [M. de Paliérne, trésorier de France à Moulins, grand ami de la Visitation de cette ville]. (...)

Dieu sait si je suis occupée et un peu marrie de n'avoir que le jour de Pâques pour voir et entretenir de tout notre chère S^r Françoise-Gabrielle [Bally, elle était à Moulins depuis la fondation en 1616, et fut envoyée à Bourges pour seconder Mère Anne-Marie Rosset, pour le soin et conduite du temporel, d'où une situation délicate pour les deux religieuses].

Il semble que la lettre suivante, datée du 26 avril, soit la 1^{ère} lettre que s^t François de Sales écrivit à Mère Angélique Arnauld. Elle était née le 8.09.1591, entrée à 8 ans dans l'Ordre de St Benoît par la volonté de son père, abbesse par bulles

obtenues de Rome en dissimulant l'âge de cette enfant. Angélique Arnauld, à 17 ans, entendit l'appel à une vie parfaite, y répondant de toute la plénitude d'une âme qui ne savait rien faire à demi. Après avoir réformé son propre monastère, elle était venue à Maubuisson remédier aux désordres causés par l'Abbesse Angélique d'Estrées. Aux prises avec mille difficultés, elle espérait secours de l'Évêque de Genève dont elle avait entendu merveilles. Il vint le 5 avril 1619, de ce jour Angélique Arnauld sentit qu'elle avait trouvé un maître et un père. Le Saint admira les dons de Dieu en cette âme qui dépassait de si haut le vulgaire. Il mit tout en œuvre pour répondre à sa totale confiance. On trouve dans ses lettres la photographie de cette nature riche et complexe ; on peut y entrevoir, dans les tendances que combat l'habile directeur, surtout dans *cet amour de la propre excellence* (lettre du 4.02.1620) – trait de la race des Arnauld – les ressources que saura exploiter Saint-Cyran pour faire de l'Abbesse presque un chef de parti, et la rendre superbe jusqu'à résister à l'autorité de l'Église, elle qui, au temps de François de Sales, souhaita passionnément, dans sa soif d'obéissance, l'humble voile de la Visitation. Avant de tomber aux mains du patriarche du Jansénisme, Angélique Arnauld avait contribué, sous la direction de M^{gr} Zamet, à la fondation des Bénédictines du Saint-Sacrement. Elle les quitta brusquement lorsque celui-ci, s'apercevant avec effroi des menées de Saint-Cyran et des ravages déjà faits par sa doctrine, voulu y mettre ordre. Déposée, sur sa demande, de sa charge d'Abbesse en 1630, elle garda toujours par son influence la 1^{ère} place soit à Port-Royal des Champs soit à Port-Royal de Paris. C'est dans ce dernier monastère que, le 6.08.1661, l'indomptable Abbesse terminait, dans des ombres épaisses, une vie dont le matin avait paru si radieux (cf. note XVIII p.368).

Notre s^t Fondateur à Mère A. Arnauld à Maubuisson – 26 avril 1619 : *Ce me sera toujours une fort particulière consolation quand j'aurai le bonheur de recevoir de vos lettres ; car je vous chéris et honore parfaitement, puisqu'il a plu à Notre Seigneur de me faire voir votre cœur, et au milieu d'icelui, le sacré désir d'aimer invariablement cette divine Bonté, en comparaison de laquelle comme il n'y a rien de bon, aussi n'y a-t-il rien d'aimable. Mais croyez bien, ma très chère fille (car je ne puis empêcher mon cœur de pousser ce mot cordial), croyez que si mes souhaits sont exaucés, vous ferez un continuel progrès en cette sainte dilection ; car je n'oublierai jamais d'en supplier Dieu et de lui offrir plusieurs Sacrifices à cette intention. (...) M^{me} de Chantal est ici avec sa petite troupe. Le 28 avril elles commenceront à chanter les Offices en public.*

Note (XVIII p.370) : Il y avait trois semaines que la Mère de Chantal était installée dans une petite maison de Mme des Gouffiers, au faubourg S^t-Marceau, avec les S^{rs} Anne-Catherine de Beaumont, les trois sœurs venues de Moulins, et une sœur domestique. L'établissement canonique se fit le 1^{er} mai.

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel – au début de la fondation de Paris : *Vous me demandez, ma chère fille, si nous sommes pauvres ; oui, je vous assure, et je n'y pense quasi point. Le ciel et la terre se peuvent bouleverser, mais la parole de Dieu demeure éternellement pour le fondement de notre espérance. Il a dit que si nous cherchons son royaume et sa justice, il nous fournira du reste ; je le crois et m'y confie. L'extrémité de la nécessité où nous nous trouvons quelquefois nous donne de hautes leçons de la perfection de la sainte confiance et espérance en Dieu, et véritablement nous voyons déjà combien il fait bon s'attacher à Dieu et espérer en Lui contre l'espérance humaine, car notre établissement s'est fait par la divine grâce, mieux mille fois que nous n'eussions osé l'espérer.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – 5 mai 1619 : *Nous sommes établies grâce au grand Dieu [la maison provisoire, située entre deux tripots, avait jour et nuit le tintamarre des joueurs. Bientôt, les sœurs louèrent une maison au faubourg S^t-Michel et s'y transportèrent le 2 juillet. Deux ans après, elles s'établirent rue du Petit Musc, et enfin, tout à côté, dans les dépendances de l'hôtel Zamet, rue S^t-Antoine].*

Toujours deux ou trois sœurs malades, pauvre parfaitement, mais Dieu est notre attente et notre pourvoyeur [aux nombreuses disettes et souffrances des commencements de la Visitation à Paris, se joignit sans tarder l'épreuve de la maladie, sa précieuse collaboratrice, S^t Anne-Catherine de Beaumont, fut la plus sérieusement atteinte] (...)

Notre Françoise a chancelé pour les commodités temporelles ! [Elle a refusé le projet de mariage avec M. de Foras, c'était douloureux pour notre s^{te} Mère car il était un homme bon et grand ami de notre s^t Fondateur].

Ô Dieu, que si ce n'était sa sainte volonté, que l'on serait fâchée de la privation de la très chère sœur Marie-Barbe [M^{me} Le Blanc mourut en avril, elle sollicita avant sa mort la faveur d'être revêtue de l'habit de la Visitation]. Vraiment, je ressens ce coup profondément.

À Bourges, des critiques sont faites à propos de nos Règles. Notre s^{te} Mère écrit à une amie de ce monastère :

Notre s^{te} Mère à M^{me} de Jars – 5 mai 1619 : *Nous sommes pour souffrir telles et semblables censures : Notre Seigneur en a bien souffert d'autres. Vraiment, jamais nous ne nous étions trouvées en ville où l'on dit tant de contrôlement qu'à Bourges. Or bien, nous les laisserons dire et nous irons notre petit train. Mais cela fâche ma très chère bonne Mère (AM Rosset) qui voudrait que chacun aimât la Visitation comme elle : c'est chose impossible.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – 20 mai 1619 : *De cette nouvelle maison, je n'ai rien d'extraordinaire à vous en dire : nous sommes toujours sans logis, et par ce moyen, en quête d'un. Dieu, par sa bonté, nous y veuille aider, car nécessairement il faut que nous sortions d'ici à la S^t-Jean. Nous avons toujours force poursuivantes et nous commencerons à en recevoir la semaine prochaine. Nous sommes toujours fort visitées, et moi chargée d'écritures. (...) Ô Dieu, je vous supplie de prier pour nous et pour mes nécessités particulières, car j'ai un grand désir de m'anéantir parfaitement et de vivre en parfaite observance. Nous sommes grandement obligées à cela, nous autres anciennes, afin de montrer le chemin aux autres. Ma fille, nous voici à la fin de notre 9^{ème} année. Hé, bon Dieu, je n'ai pas commencé !*

Quel compte rendrai-je à mon Dieu, et quelle confusion recevrai-je, si je ne fais mieux ? Certes, je veux prendre un peu de bon courage et ne m'en veux jamais dédire, moyennant la très sainte grâce de mon Dieu, mais prions fort l'une pour l'autre, afin que nous puissions être agréables à notre bon Dieu. M^{sr} dit aussi qu'il ne faudra point faire de résistance à M^{sr} de Lyon, mais que, s'il ne nous apporte pas le privilège du petit office [il revint à Lyon en juin après un séjour de 2 ans à Rome], il faudra demander en toute humilité des années pour apprendre le grand et que cependant l'on l'obtiendra, car, aussi bien, faudra-t-il que toutes les maisons se joignent pour obtenir la continuation. Nous l'emporterons, ma fille, Dieu aidant. (...) Et priez Dieu pour moi, qui suis vôtre. F.E.D.G. (mots ajoutés de la main de notre s^t Fondateur).

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 23 juin 1619 : *Je voudrais bien avoir quelque beau bouquet du désert de notre glorieux s^t Jean pour le présenter à votre chère âme ; mais la mienne plus stérile que le désert, n'a su y en trouver aujourd'hui, bien qu'en vérité elle ait eu ce matin et ait encore présentement un certain petit, insensible sentiment de ne vouloir plus vivre selon la nature, mais, tant qu'il se pourra, selon la foi, l'espérance et la charité chrétienne, à l'imitation de cet homme angélique que nous voyons, dans ce profond désert, ne regarder que Dieu et soi-même. Oh que bienheureux est l'esprit de celui qui ne voit que ces deux objets, dont l'un le ravit à la dilection souveraine, et l'autre le ravale à l'abjection extrême ! car, que pouvait dire ce grand ermite, en un lieu où il n'avait que Dieu et lui, sinon : « Qui êtes-vous, Seigneur, et qui suis-je ? » (...) Si on veut faire professer ma chère S^r Anastase le jour de la Visitation, je serai bien aise d'être l'officiant, et on pourra supplier un de ces seigneurs pour un autre jour ou pour le dimanche dans l'octave.*

Note : Le 9 juillet, S^r Marie-Anastase Pavillon, novice venue de Moulins à la fondation de Paris, prononça ses vœux ; six prétendantes prirent en même temps l'habit. Le s^t Évêque présida la cérémonie et prêcha. Quant à la nouvelle professe, après avoir supporté généreusement les peines des débuts dans la capitale, elle retrouva les mêmes difficultés et les mêmes mérites à la fondation de Meaux (1630) et à celle du Mans (1634) dont elle fut la 1^{ère} supérieure. Rappelée à Paris, S^r Marie-Anastase se dévoua à la Maison de la Madeleine où elle exerça six ans la charge de directrice, puis revint à son monastère de profession et y mourut le 24.10.1654.

Dans une lettre au confesseur des Sœurs d'Anncy, notre s^{te} Mère donne des nouvelles de notre b^x Père :

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre – 27 juin 1619 : *Il [s^t François de Sales] est tellement accablé que nous ne le voyons qu'en éclair, et de plus nous avons bien eu l'alarme, car il s'est trouvé fort mal et a failli d'être extrêmement malade, mais la bonté de Notre Seigneur a fait cela, afin que par les purgations et bains il y fut pourvu. Je pense qu'il s'en ira bientôt, le bon seigneur, et je m'en réjouis pour la consolation de tout son pauvre pays. Nous avons enfin trouvé un logis [au faubourg S^t-Michel] : un huguenot nous a cédé le sien.*

Notre s^{te} Mère à Mère AM Rosset – juin 1619 : *Dieu pourvoira à ce qui sera requis pour votre nourriture. Souvenez-vous (...) de ne vous point plaindre de la nécessité. Il n'en faut rien dire, si ce n'est quand elle pressera, que tout cordialement, humblement et franchement, vous le direz aux chers amis, et secrètement. Enfin, si Dieu veut que nous souffrions pour son amour et service, n'est-ce pas un honneur trop précieux ? Agrandissez le courage de vos filles, car je désire que nous soyons de vraies amazones spirituelles : il faudrait être ici quelque chose de plus. Quelle consolation de n'avoir appui quelconque, ni fondement que la seule Providence de Dieu !*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard – 9 juillet 1619 : *Ce mot vous va avertir que M^{sr} et moi désirons que vous ayez agréable de recevoir une bonne demoiselle [Marie-Aimée de Morville] qui a besoin de retraite et qui la désire passionnément auprès de nous, ce que n'ayant su obtenir ici, nous vous l'envoyons et je vous supplierai de la recevoir cordialement et l'aimer et traiter charitablement. C'est une demoiselle de qualité et qui portera bonne pension. Vous l'aurez dans quinze jours.*

Note (XVIII p.386) : Une jeune veuve donnait de graves soucis à ses parents par son amour du monde et des plaisirs. Son honneur, l'avenir de ses deux enfants, pouvaient être compromis. M. et M^{me} de Morville estimèrent que le meilleur remède était de confier leur fille, Marie-Aimée dame du Tertre, à l'Évêque de Genève, pour la faire retirer dans un monastère de la Visitation. Ce ne fut pas celui de Paris qui fut choisi parce que tout composé de novices, de plus étant récemment fondé il était regardé avec curiosité par beaucoup.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 22 juillet 1619 : *Il est vrai que je suis revenu tout gai. Les cinq premiers jours de mon séjour à Maubuisson, je fus travaillé de faiblesse et d'inquiétude ; la femme de Port Royal, qui est une archimédecine, me traita tout a fait comme il le fallait, avec de l'eau de rhubarbe que je mêlai avec mon vin, qui me purgea et me restreignit insensiblement. Depuis, je me porte bien, non pas pour aller faire encore de grands efforts, mais pour me renforcer de jour en jour.*

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel – 22 juillet 1619 : *Que direz ma pauvre chère amie, de ce que je suis si tardive à vous écrire ? Certes, ce n'est pas faute d'affection, mais il y a ici un terrible tracas, puis, nous avons changé de logis, fait une professe et six novices. Tout cela nous a assez occupées, outre les continuelles et journalières affaires et distractions qui sont ici en nombre infini (...) Ne soyez pas en peine de votre chemin. Je le vois et connais mieux que vous, il est très bon (...) Cette infinie Bonté n'était-elle pas notre unique prétention et repos ? Quelle autre assurance est-il besoin d'avoir ? Demeurons-là, tout abîmées et anéanties ! Nous serons bienheureuses de vivre aveugles, sans connaissance ni sentiment aucun. Il nous suffit que Dieu est notre Dieu, notre espérance et notre désir (...) Cette vigne vous accommodera bien. Je suis bien aise que vous l'ayez toute : l'on ne saurait avoir là trop de vide pour faire un verger.*

Note : En mai 1618, les Visitandines de Grenoble achetèrent la plus partie de la vigne de Chalemont. Quelques mois plus tard elles acquièrent deux autres parcelles, et le 31.12.1619, elles reçoivent en don un terrain proche de leur propriété. Le monastère qui y fut construit porte le nom de Sainte-Marie d'en-haut.

Nous vous enverrons la copie de la profession [Formulaire pour la profession mis au point par les Fondateurs].

M^{sr} se porte bien, grâce à Dieu. Nous le voyons quelquefois, mais on ne peut lui parler. Nos pauvres sœurs n'ont encore su avoir cette consolation, ni moi. Nous ne savons encore quand il s'en ira, et moins encore moi. Ceci était écrit hier, quand j'ai reçu votre lettre. Il faut porter grand respect aux confesseurs, et faire tout ce qui se peut bonnement pour les contenter, honorant Dieu en eux, mais de s'assujettir à eux pour ce qui est de prendre des prédicateurs, faire dire la sainte Messe, communier de la main des personnes de respect, se confesser à telles personnes, tout cela, il faut que vous le fassiez très librement, car il ne dépend que de vous. La Règle et nos coutumes sont comme cela, et tout ainsi qu'il faut user sagement et discrètement de la sainte liberté qui nous est donné, aussi faut-il la conserver soigneusement et jalousement, quoique toujours avec humilité, rendant le respect qui se pourra et faisant entendre franchement notre sainte liberté. (...) Il ne faut pas que les confesseurs ordinaires se mêlent de nous gouverner, ains simplement de recevoir les confessions, et n'avoir hors de là grande familiarité avec eux.

Notre s^{te} Mère à Mère AM Rosset – 22 juillet 1619 : *Je suis fort consolée de voir votre conduite. Je m'assure que si vous continuez à vous tenir humble et confiante, que l'esprit de Dieu ne vous manquera point, cela est infaillible. Celles que la divine Providence a destinées pour notre Institut, le monde ne les détournera pas ; que s'il le fait, elles ne persévéreront pas ailleurs. Enfin, demeurons humblement abandonnées au gouvernement de ce divin Sauveur, et soyons fidèles à l'observance. Il nous élèvera et multipliera quand il en sera temps.*

Notre s^t Fondateur à Mère JC de Brécard – fin juillet 1619 : *Vous recevrez cette lettre, Dieu aidant, par les mains de M^{elle} du Tertre, laquelle étant demeurée veuve depuis peu et s'étant résolue à ne plus rentrer dans les liens du mariage, a cru de ne pouvoir mieux conserver sa résolution que dans l'état religieux, auquel néanmoins ne sentant pas encore une si forte affection pour pouvoir d'abord s'y engager, elle a nonobstant un désir si grand de s'y voir arrêtée, qu'elle veut rechercher cette grâce de Dieu es lieux où elle espère qu'elle lui sera plus facilement accordée. (...) Nous désirons grandement qu'elle soit conduite à la vraie connaissance et pratique de la vie dévote. (...) Elle ne demandera point d'exception, ni pour la rigueur de la clôture, ni pour toute la bienséance qu'on doit observer en votre maison, à parler aux étrangers, donner ou recevoir des lettres, ni pour toutes telles occasions qui sont requises, d'être soigneusement gardées.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Villesavin – juillet-août 1619 : *Vous devez fortifier par tous les moyens possibles votre esprit contre ces vaines appréhensions qui ont accoutumé de l'agiter. Et pour cela, réglez premièrement vos exercices en telle sorte, que la longueur ne lasse point votre âme et ne fâche point celles de ceux avec lesquels Dieu vous fait vivre. (...) Je vous envoie une petite méthode de vous unir à Notre Seigneur le matin et toute la journée.*

Note : M^{me} de Villesavin (Isabelle Blondeau) avait rencontré notre b^x Père pour la 1^{re} fois à Dijon en 1604. Elle sut employer sa grande fortune pour les bonnes œuvres.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 20 août 1619 : *Dieu soit loué, ma très chère Mère. Non, ne dites pas encore l'Office, mais si vous pouvez bien descendre pour la Messe, je le veux bien ; et tenez-vous assise le plus que vous pourrez, et en lieu où ce grand vent qui tire dans chœur ne vous frappe point. Je me prépare pour le sermon, avec beaucoup de désir, non toutefois sans défiance, de bien rendre ce devoir à ce grand Saint, bien que je veuille que ce soit lui-même qui fasse le sermon, toutes les conceptions d'icelui étant tirées de lui-même.*

Notre s^{te} Mère à Mère AM Rosset – 25 août 1619 : *Je commence à me remettre de ce peu de fièvre que j'ai eue, grâce à Notre-Seigneur. Je me souviens de notre bonne S^r Anne Tillier. Si son mal ne se prend point et qu'elle soit si bonne religieuse que vous dites et que je l'espère, à la vérité, il faut grandement peser son affaire, et avec charité et bon conseil des Pères jésuites, car je ne vous en puis dire autre chose. Et il ne faut pas que les sœurs se rendent si douillettes ; où il n'y a point de péril, la charité supporte tout.*

Note : Lors du passage de François de Sales à Bourges, le 24 septembre, les sœurs lui demandèrent son avis pour la réception de la jeune sœur. C'est de S^r Anne-Marie Tillier dont il est parlé dans le 15^{ème} entretien (p.301). Grâce à notre s^t Fondateur elle fut reçue. Selon l'histoire manuscrite de la fondation de Bourges, S^r Anne-Marie fut guérie par l'intercession de notre b^x Père 'd'une fâcheuse incommodité' dans la nuit de Pâques après sa mort (16.04.1623).

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre – mai-septembre 1619 : *Ces deux bonnes sœurs [Claude-Agnès Joly de la Roche assistante-commise et Paule-Jéronyme de Monthoux directrice] se regardent trop curieusement l'une l'autre et laissent pointiller leur esprit sur toutes leurs actions. J'ai pensé que je ne devrais pas leur dire moi-même ce défaut, craignant que la jalousie qu'elles ont de me contenter ne les troublât sur ce sujet, mais vous, mon cher Père, faites-le leur remarquer et les rendez plus simples, plus ouvertes et plus cordiales l'une envers l'autre. Il faut bien que notre sœur assistante, en qualité de supérieure, qui a, ce semble, moins de coulpe en ceci, ait une grande compassion à supporter et à divertir l'esprit de la maîtresse. Il m'est avis, que si elle se rendait familière, cordiale, confiante et un peu compagne, qu'elle la tirerait de cette mélancolie. Si j'étais là, je ferais ainsi et souvent j'ai soulagé, voire guéri, les sœurs par ce moyen, échauffant leur cœur par confiance, leur montrant une grande franchise, même leur parlant de plusieurs choses et leur demandant leur avis comme si j'en eusse bien eu besoin, sans leur parler toutefois de leur mélancolie, ni de leurs difficultés. Enfin il y a un certain biais que la charité leur enseignera, si elles le demandent à Notre-Seigneur, car, comme nous disait hier notre très cher Père, c'est cette divine Bonté qui donne la vraie science aux âmes humbles.*

Notre s^{te} Mère évoque ici un entretien de notre b^x Père. Citons ces lignes dans le Tome VI :

P. 453 : Extrait de l'histoire inédite de la fondation du 1^{er} monastère de Paris (septembre 1619) : *Pourquoi pensez-vous, mes filles, que Dieu vous a mises au monde, et surtout appelées à la sainte religion, sinon afin que vous y soyez des hosties d'holocauste à sa divine Majesté et des victimes qui se consomment chaque jour en son saint amour ? Ce qui vous oblige à détruire en vous tout ce qui s'oppose à la perfection et à l'union avec Dieu, autant que vous pourrez, surtout l'amour propre, la propre volonté, la recherche de l'honneur, la satisfaction des sens. Il faut donc vivre en mourant et mourir en vivant, et surtout vous ne devez user de tout ce qui est en vous à autre fin qu'au service et à la gloire de Celui qui vous a particulièrement choisies pour lui être entièrement dédiées et consacrées. Pour vous faire opérer tout ceci, sa miséricorde vous donne son Saint Esprit qui habite en vous étant en sa grâce, afin que vous soyez aidées par sa lumière et son amour afin d'opérer le tout à sa gloire.*

P. 406 : « Ce que notre s^t Fondateur nous dit dans son dernier voyage à Paris, nous disant adieu » : *Les Filles de la Visitation doivent être fort fermes en la foi, humbles dans la conversation, honnêtes de paroles, justes ès jugements sur les déportements du prochain, équitables ès actions, miséricordieuses ès œuvres, réglées ès mœurs, patientes et courageuses ès tribulations, maladies et infirmités, souples à tous les desseins et volontés de Dieu en toutes choses, douces et condescendantes au prochain, zélées pour la gloire de Dieu, ne cherchant qu'à lui plaire, unies inséparablement à son amour par une fidélité inviolable à ne s'attacher qu'à lui seul, à se tenir en sa présence, à le préférer à tout par un amour de surestimes : c'est là l'esprit de votre Congrégation, mes chères filles, et l'héritage que je vous laisse en vous disant le dernier adieu, avec ce souhait que vous soyez à jamais unies.*

Voici les adieux d'un saint où il dépeint son âme :

Notre s^t Fondateur à une demoiselle de Paris – 7 septembre 1619 : *C'est le grand bien de nos âmes d'être à Dieu, et le très grand bien de n'être qu'à Dieu.*

Qui n'est qu'à Dieu ne se contriste jamais, sinon d'avoir offensé Dieu, et sa tristesse pour cela se passe en une profonde, mais tranquille et paisible humilité et soumission, après laquelle on se relève en la Bonté divine par une douce et parfaite confiance, sans chagrin ni dépit.

Qui n'est qu'à Dieu ne cherche que lui ; et parce qu'il n'est pas moins en la tribulation qu'en la prospérité, on demeure en paix parmi les adversités.

Qui n'est qu'à Dieu pense souvent en lui parmi toutes occasions de cette vie.

Qui n'est qu'à Dieu il veut bien que chacun sache qu'il le veut servir et se veut essayer de faire les exercices convenables pour demeurer uni à lui.

Soyez donc toute à Dieu, ma très chère fille, et ne soyez qu'à lui, ne désirant que de lui plaire, et à ses créatures en lui, selon lui et pour lui. Quelle bénédiction plus grande vous puis-je souhaiter ? Ainsi donc, par ce souhait que je ferai incessamment sur votre âme, je vous dis à Dieu.

S^t Marie-Patricia Burns – I p.331 : « Jeanne de Chantal demeura trois ans à Paris. Années pour elle décisives, années providentielles, sans qu'elle en eût conscience. François de Sales mourrait le 28 décembre 1622 et la laisserait seule pour façonner la Visitation selon son esprit, pour maintenir le cap bien ferme à travers l'expansion fulgurante du jeune Ordre. Or, jusqu'à présent, malgré quelques séparations imposées par l'action pastorale de François ou les 1^{ères} fondations, la Mère de Chantal a vécu et agi dans la mouvance de Monseigneur, enveloppée et comme portée par son prestige et son autorité. Paris va donc assurer la nécessaire transition entre ce temps de stricte collaboration et le temps des responsabilités solitaires. 1619-1622 : années d'apprentissage de son autonomie ; elle fait expérience de ce qui sera demain, et pour 20 ans, sa situation, sa mission, son mode d'action dans l'Église.

Sa situation d'abord. Lorsque le 13 septembre 1619, François part pour la Touraine et la Savoie, la Mère de Chantal est une femme seule en face de la tâche à accomplir ; autour du jeune monastère, les problèmes foisonnent, et d'abord les relations avec l'impétueuse et brouillonne fondatrice des Gouffiers – et puis les appétits, pour ne pas dire les convoitises, de certains hauts personnages ecclésiastiques et civils ; François lui laissait le soin d'écartier définitivement le projet du Cal de Retz qui voulait confier à la Visitation le gouvernement des Haudriettes et les filles repenties de S^{te}-Madeleine ; mais d'autres projets analogues pouvaient se faire jour, d'autant que peu de gens alors, peu de prêtres même, connaissaient l'esprit original de la Visitation. Or, c'est la 1^{ère} fois dans sa vie que la Mère de Chantal plonge dans le milieu parisien. Elle n'est pas encore familiarisée avec les intrigues d'une ville de cour et de courtisans où un simple clin d'œil peut changer bien des choses. Elle en savait assez cependant par les expériences de son père, de Christophe de Chantal, et même de son fils Celse-Bénigne, pour que sa finesse bourguignonne fût sur ses gardes.

De ce que sera sa mission, elle fait aussi expérience en ces années 1619-1622. Après la mort de François de Sales, elle se sentira, à un titre privilégié, l'héritière et donc la responsable, d'un certain esprit, l'esprit salésien. Parmi les moyens dont elle disposera, il en est un que Paris précisément va lui révéler : Dieu sait si, en 1618-1619 – plus encore qu'en 1602 – Paris a respiré l'esprit salésien, s'y est complu. Mais, François parti, que va devenir ce souffle spirituel ? Va-t-il se perdre, comme tant d'autres, dans les engouements éphémères de la capitale ? Très vite la Mère de Chantal a senti quel rôle pouvait jouer une Visitation fidèle et fervente pour maintenir vivant l'esprit de François de Sales. De là, dans sa correspondance, son souci de bien choisir parmi les candidates (ce qui n'était pas facile dans le contexte du temps), de former solidement les novices, de préparer méthodiquement des sœurs capables de gouverner un jour des maisons. Ne va-t-elle jusqu'à rêver de faire de cette maison de Paris, « une pépinière pour la France » ? Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que le rayonnement salésien des XVII^e et XVIII^e siècles est dû en majeure partie à la qualité de ses Visitations.

C'est enfin le travail de la Mère de Chantal qui, au cours de ces trois années parisiennes, prend son rythme. Désormais, la Mère de Chantal mènera toujours trois actions simultanées : une action de fondatrice locale gouvernant ou « lançant » tel monastère – une action de responsable générale de tous les monastères fondés (encore qu'elle refusât avec une énergie

implacable, non seulement le titre, mais l'idée même de mère générale) – et enfin une action que nous appellerons missionnaire, qui consistait à préparer des fondations, à en étudier les projets et à les aider à s'accomplir. Rappelons simplement qu'en 1619, il existait 5 monastères de la Visitation ; en 1622, 13 ; en 1641, 87.

De ces années d'apprentissage parisien, quelle image tirons-nous de la Mère de Chantal ? Elle nous apparaît comme un être exceptionnellement organisateur et organisé (ex : son talent d'architecte). C'est une femme de tête, de gouvernement, parce que, précisément, gouverner ne lui demande aucun effort ; elle commande naturellement ; et son autorité se fait accepter, parce qu'elle est sage, judicieuse, compétente, respectueuse des personnes, lucide et réaliste.

Ce qui montre bien que le sens du gouvernement, chez Jeanne de Chantal, est bien un don inné, plus encore qu'un talent cultivé, c'est qu'il s'accommode, apparemment sans heurt, d'une très grande tendresse de cœur. Au fond, Jeanne de Chantal est un être de passion ; mais l'étonnant, c'est que chez elle, raison et passion, loin de s'exclure ou même de se nuire se compénètrent, s'équilibrent, se renforcent. C'est sans doute ce qui fait de cette femme un remarquable directeur d'âme, un soutien efficace pour ses monastères et pour chacune de ses filles.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard – 17 septembre 1619 : *J'espère que vous verrez bientôt M^{gr}. Il parti dès jeudi, en bonne santé, grâce à Dieu* [François de Sales quitta Paris à la suite du prince de Piémont, qui regagnait la Savoie en passant par Bourges, Moulins et Lyon].

Il reçoit ici une attaque pour un mariage dont plusieurs murmurent et auquel il n'a contribué que ce qu'il devait : c'est un retour digne du monde et qui me toucherait douloureusement, si je n'avais la confiance que Dieu le tient en sa spéciale conduite et providence. Il faut acquiescer doucement au divin bon plaisir de N.S. et lui remettre cette affaire.

Note : Guillaume de Foras, éconduit par Françoise de Rabutin-Chantal, désirait épouser Anne Le Beau, dame de Vaulgrenant, jeune veuve de 18 ans ; mais cette alliance déplaisait à ses parents. L'Évêque de Genève, consulté par les deux parties, rendit témoignage du mérite de son ami et le mariage eut lieu en septembre. Presque aussitôt, l'orage éclata et on faisait courir le bruit par tout Paris que c'était lui qui avait managé cette affaire.

Il supporta calmement cette épreuve, tandis que la mère de la jeune femme témoignait publiquement sa satisfaction de ce mariage.

Notre s^{te} Mère à une supérieure – 17 septembre 1619 : *Il faut s'assurer que notre bon Dieu tirera sa gloire de tout et sortira son serviteur, notre unique père, de cette fournaise, plus reluisant qu'un soleil. Je confesse que j'ai un peu de douleur contre ceux qui avec trop d'ardeur et passion se sont portés à cette affaire et n'ont pas su prévoir ce qui en pouvait arriver, cependant l'on ne parle point d'eux et leur culpabilité est jetée sur l'innocent. Je ressens vivement le trait que l'on jette contre cette renommée plus blanche que la neige, mais je ne laisse d'aimer la livrée du grand Sauveur sur les épaules de son digne serviteur qui en est paré avec plus d'honneur que les rois ne sont avec leur manteau de pourpre. On dit que votre parloir est fort fréquenté, aussi est celui-ci. Mais je crois que c'est sans intérêt du recueillement et des justes devoirs, autrement, où il y a tant de gens, et de toutes sortes, nous ne subsisterons pas ; certes, j'ai un désir ardent de préférer Dieu et l'observance à tout respect humain. (...)*

On ne change rien ici à la supérieure au bout de l'an. C'est pourquoi, n'ayant rien de plus cher, je vous envoie en étrenne mon chapelet, avec le congé de notre congrégation, et, sans son congé, je veux dire, sans l'avoir demandé, je vous envoie mon cœur qui est tout vôtre [lettre « bâtie » tirée des Épîtres ce passage daterait sans doute de fin décembre].

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – Tours, 18 septembre 1619 : *La Reine mère [Marie de Médicis] m'a fait caresse, je n'en suis point plus glorieux pour cela : la vue de ces grandeurs du monde me fait paraître plus grande la grandeur des vertus chrétiennes et me fait estimer davantage leur mépris. Quelle différence, entre cette assemblée de divers prétendants (car la cour est cela et n'est que cela), et l'assemblée des âmes religieuses qui n'ont point de prétention qu'au Ciel ! Oh, si nous savions en quoi consiste le vrai bien !*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard – 26 septembre 1619 : *Ma très chère fille, vous le verrez, ce tout bon et très cher père de nos cœurs* [vers le 28 ou 30.09, François de Sales arrive à Moulins avec le cortège princier]. *Faites tous les jours faire des prières particulières pour ce voyage qui est grand et fâcheux, ce me semble, pour lui qui n'a pas accoutumé d'aller sur l'eau, mais Dieu qui l'a pris et fait pour l'enfant de son cœur en aura soin.*

Notre s^t Fondateur – Sermon prêché à la Visitation de Bourges le 27 septembre 1619 : *Je désire vous donner une méthode par laquelle vous pourrez facilement mettre en pratique tout ce que nous avons dit. C'est qu'il faut cent et cent fois la journée toucher Notre Seigneur crucifié. Il nous faut donc appliquer notre esprit à voir et considérer Notre Seigneur crucifié. Si nous touchons son chef, nous trouverons sa tête couronnée d'épines poignantes, qui sont entrées dans icelle et en font sortir et ruisseler abondance de sang qui découle au long de son divin visage. Si nous touchons ses mains sacrées, nous trouverons percées de gros clous. Si nous touchons son précieux corps, nous le trouverons tout meurtri, noir et couvert de plaies, par lesquelles de tous côtés il verse son sang pour nous laver de nos iniquités. Si nous touchons son Cœur, nous le trouverons tout enflammé et embrasé d'un amour incomparable envers nous, sa divine poitrine toute consumée de l'ardeur de ce feu de notre Sauveur et Maître. Enfin, touchant cet amour infini, comme se pourrait-il faire que nous ne l'aimassions pas réciproquement ? Comment pourrions-nous toucher et voir son humilité extrême, sans nous humilier et nous anéantir nous-mêmes ? Touchant sa patience, douceur et bonté, nous deviendrons patients, doux et bénins. Enfin, si nous touchons Notre Seigneur crucifié ici-bas en terre, nous toucherons éternellement ce grand Dieu glorifié là-haut au Ciel.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre – 29 septembre 1619 : *Vous voilà bien consolée, ma très chère fille, de voir et de jouir un peu de notre très cher Père. Je suis si soulagée de le sentir dehors de Paris, où cette maladie est si forte [la peste], que cela m'a rendu son départ plus doux. Ne la craignez point pour nous, quoiqu'elle nous avoisine, mais priez bien soigneusement*

notre bon Dieu qu'il accomplisse sa très sainte volonté sur nous. J'ai cette confiance qu'il ne nous arrivera rien que ce qui lui plaira et ce qui lui plaira nous plaira. (...)

Je ne sais si M^{sr} de Lyon est retourné [il revint de Rome en juin]. Il voudra peut-être différer de réduire votre congrégation en monastère [persuadé que le bref d'érection de la Visitation en Ordre religieux ne concernait que le monastère d'Annecy, M^{sr} de Marquemont en sollicita un autre pour les maisons de Lyon et de Moulins. Deux brefs furent donc expédiés de Rome : l'un à l'archevêque de Lyon, l'autre à l'évêque d'Autun de qui dépendait la Visitation de Moulins ; ils furent exécutés dans le courant de 1620].

Notre s^{te} Mère aux Sœurs d'Annecy – 30 septembre 1619 : *Puisque la bonté de Notre Seigneur a assemblé nos cœurs en un seul cœur, permettez-moi, mes très chères sœurs, de vous saluer en général et chacune en particulier. Mais quel salut ! Celui que notre grand et digne père nous a enseigné : Vive Jésus ! (Oui, mes très chères sœurs et mes vraies filles, je dis ce mot avec grand sentiment de dilection) Vive Jésus en notre mémoire, en notre volonté et en toutes nos actions ! N'ayez en votre pensée que Jésus, en votre volonté que le seul désir de son amour et en vos œuvres que l'obéissance et soumission à son bon plaisir, par une exacte observance de la règle, non seulement pour les choses extérieures, mais beaucoup plus pour les intérieures : cette douce cordialité les unes envers les autres, ce sacré recueillement de tout votre cœur autour de ce divin Maître, cette véritable sincère humilité qui nous rend simples, souples et maniables comme des petites brebis et enfin cette union amoureuse de tous nos cœurs qui produit la sainte paix et toutes les bénédictions qui se peuvent souhaiter en la maison de Dieu et de sa très sainte Mère. Je vous les désire, mes très chères filles, et vous recommande de croître en la dévotion de Notre Dame, que je vous supplie de saluer quelquefois de ma part, car tous les jours de ma vie je vous offrirai à sa bonté maternelle. Vivez joyeuses et contentes de tout ce que Notre Seigneur fera de vous et pour vous.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 5-19 octobre 1619 : *... J'appris à connaître tout plein de prélats, et particulièrement M. l'Évêque de Luçon [Richelieu], qui me jura toute amitié et me dit qu'enfin il se rangerait à mon parti, pour ne penser plus qu'à Dieu et au salut des âmes. (...) Je vis enfin M. le C^{al} de Retz qui m'invita à demeurer en France par une proposition laquelle étant bien ménagée, serait la plus convenable à mon esprit de toutes celles qu'on m'eut pu faire [il avait conçu le projet de faire de François de Sales son coadjuteur à l'évêché de Paris]. (...) Nous écouterons ce que Dieu ordonnera, à la plus grande gloire duquel je veux tout réduire et sans laquelle je ne veux rien faire, moyennant sa grâce. (...) Si Dieu ne le veut, je ne le veux jamais vouloir, et n'y mettraï du tout rien du mien que mon consentement à la Providence céleste, quand je connaîtrai que ce sera son service.*

À Bourges, je trouvai notre pauvre supérieure [Anne-Marie Rosset] entre les mortifications continuelles qu'on lui fait sur ce qu'elle n'est pas habile aux choses du monde et trop facile à la réception des filles et à la conduite des sœurs. La pauvrette est, nonobstant cela, toute douce et aimable. Je lui parlai et à l'assistante [Françoise-Gabrielle Bally] ensemble, et dis qu'elle ne s'obligeât nullement à faire toujours venir l'assistante au parloir avec elle (...) de peur qu'on lui parlât d'affaires temporelles : en quoi elle se tenait trop sujette, et privait les sœurs de deux présences dont l'une pour le moins est requise pour tenir en devoir les novices. Et dis à l'assistante qu'elle rendit tout respect à la supérieure, nonobstant le peu d'expérience qu'elle avait aux choses temporelles. Mais quant à leur bonne protectrice [M^{me} de Jars], elle ne sera pas satisfaite si on ne met une autre supérieure, car, dit-elle, cette fille est faite pour être une très excellente directrice, et c'est dommage de la divertir au soin du temporel auquel elle ne saurait réussir. Mais on verra dans quelque temps ce qu'il faudra faire. (...)

À Moulins, je trouvai tout bien, hormis que notre sœur [Jeanne-Charlotte de Bréchar] a besoin d'une directrice, ne pouvant fournir à tout, à cause du bon nombre de novices. (...) M^{elle} du Tertre exerce sa vanité fort honorablement céans, ayant sa chambre tapissée et son lit de soie ; mais il faut un peu la supporter, il y a espérance de mieux.

Dans le tome VI p.454, un extrait de l'histoire de la fondation du monastère de Grenoble (octobre 1619) : *En leur faisant ses adieux, il leur dit qu'elles monteraient et s'envoleraient comme des passereaux, et prendraient leur essor sur les célestes monts en la terre des vivants ; ou bien comme des chastes colombes en leur colombier, éloignées de toutes sortes de bruits et du tumulte du monde, et par conséquent plus capables de la vraie tranquillité d'esprit, pour répandre leur ramage en la présence de leur céleste Époux. « Je rends grâce à mon Dieu », ajouta-t-il, « de ce qu'il veut être servi en ce lieu, et je m'en vais content de laisser une communauté que j'espère être agréable à ses yeux et qu'il bénira ». Il dit à la supérieure qu'il avait beaucoup plus senti de dévotion en son monastère que depuis son départ de Paris. Elle le pria de s'employer pour une affaire d'un ami du couvent ; il lui promit qu'il le ferait volontiers. « Mais sachez, » ajouta-t-il, « que ce ne sera pas sans me faire violence, car je vois le monde d'un certain œil que Dieu me fait la grâce de devenir toujours plus simple et moins mondain parmi les artifices de la cour ».*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – Chambéry, 30 octobre 1619 : *M^{me} son Altesse et M. le Prince ont voulu que je fusse le grand aumônier de ma dite Dame ; et vous me croirez aisément, quand je vous dirai que je n'ai directement ni indirectement ambitionné cette charge [il n'accepta cette charge qu'à la condition de pouvoir demeurer dans son diocèse, ce que Christine de France lui accorda, demandant seulement que le chanoine JF de Sales suivît la cour]. Je ne sens nulle sorte d'ambition que celle de pouvoir utilement employer le reste de mes jours au service de l'honneur de Notre Seigneur. La cour m'est en souverain mépris, parce que ce sont les souveraines délices du monde que j'abhorre de plus en plus, et lui, et son esprit, et ses maximes, et toutes ses niaiseries.*

Peu après le départ du Saint de Paris, la peste chassa de la ville presque tout le monde. M^{me} Amelot était de celles qui avaient le plus favorisé l'établissement de la Visitation dans la capitale. Elle resta fidèle amie des religieuses. Il n'y eut que M^{me} Amelot qui leur continua ses visites et sa protection. Dans sa douleur de les voir dans l'abandon et la misère, elle en écrivit à son Père spirituel, l'Évêque de Genève, il lui répondit :

Notre s^t Fondateur à la Présidente Amelot – octobre-décembre 1619 : *Ne vous étonnez point de voir nos filles de Sainte-Marie si rejetées et abandonnées. Dieu les élèvera et fera croître ; ce petit Institut se multipliera et, comme la violette, répandra partout sa bonne odeur.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – Annecy, novembre 1619 : *J'ai reçu une consolation inexplicable de voir à Bourges la chère petite troupe de nos filles, si désireuses de la pure perfection de l'amour divin et si amoureuses de l'exacte observance de leurs Règles, qu'il y a lieu d'espérer que cette maison sera bénie de Dieu et en bénédiction à la congrégation. Mais à vous dire vrai, j'ai trouvé la pauvre petite Mère Rosset si affaiblie de corps et si déchuë, que je crois qu'il la faudra retirer de dessous le fardeau [sa déposition n'aura lieu qu'en avril 1622]. Cette pure colombe est bien plus propre à demeurer avec son Bien Aimé dans le trou de la mesure d'une cellule, qu'à converser avec les hommes. Chacun admire sa vertu et bien peu goûtent sa conduite. Il ne se faut pas étonner de cela : toutes les âmes n'ont pas la grâce de joindre l'actif au passif, et de passer, sans préjudice intérieur, de l'un à l'autre. (...)
Il faut dire la vérité : à Grenoble, j'ai trouvé une, mais une supérieure [PM de Châtel] toute selon mon cœur.*

Notre s^t Fondateur – Sermon pour la fête de la Présentation – 21 novembre 1619 : *Notre-Dame fait aujourd'hui une offrande telle que Dieu désirait, car outre la dignité de sa personne qui surpasse toutes les autres après son Fils, elle offre tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle a ; et c'est ce que Dieu demande. Oh que bienheureux sommes-nous donc nous autres, qui, par le moyen des vœux que nous avons faits, lui avons tout dédié, et nos corps et nos cœurs et nos moyens, renonçant aux richesses par le vœu de pauvreté, aux plaisirs de la chair par celui de chasteté, et à notre propre volonté par celui d'obéissance. (...) Gardons bien de rien réserver, car Dieu ne veut point de réserve, il veut tout ; et comme il se donne tout à nous en son divin Sacrement, de même il nous veut tout entiers. (...)*

Mais il n'est pas de nous comme de Notre Dame, laquelle s'étant une fois donnée, n'avait nul besoin de reconfirmer son offrande ; car jamais elle ne discontinua d'être toute à Dieu et d'être appliquée et conjointe avec la divine volonté. Pour nous, au contraire, il est nécessaire qu'à toute heure nous reconfirmions et renouvelions les vœux et paroles que nous avons prononcées d'être tout à Dieu.

La Sainte Église, comme une sage mère, nous va présentant tout au long de l'année, des fêtes signalées, pour nous encourager à renouveler nos bons propos. (...) Outre ces fêtes, cela a été la coutume de tous ceux qui se sont plus spécialement dédiés à Dieu, de prendre un jour particulier pour reconfirmer leurs vœux. Vous avez donc, mes chères âmes, mis aujourd'hui un clou de votre vocation par le renouvellement de vos vœux en présence de la divine Majesté, qui demande cela de vous en reconnaissance du don sacré qu'elle vous a fait en même temps d'elle-même.

Ajoutons que la glorieuse Vierge fut obéissante à la divine Majesté, non seulement à ses commandements, ains à ses volonté et à ses inspirations ; et c'est en quoi il faut que nous prenions garde, de l'imiter au plus près qu'il nous sera possible. (...) Il ne faut donc plus d'exemption en cette obéissance qu'en l'offrande que Dieu veut que nous lui fassions de nous-mêmes. (...) Bien que nul autre que la Sainte Vierge puisse avoir cet honneur d'être Mère de Notre Seigneur en effet, nous devons néanmoins tâcher d'en mériter le nom par l'obéissance à la volonté de Dieu.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 30 novembre 1619 : *Je vois, ma très chère Mère, par la dernière de vos lettres, que M. de Foras est toujours en peine [la famille de son épouse le fit même emprisonner quelques semaines], et que je suis exposé à divers jugements pour son mariage. (...) Demeurez en paix sur tout cela. La Providence suprême sait la mesure de la réputation qui m'est nécessaire pour bien faire le service auquel elle me veut employer, et je n'en veux ni plus ni moins que ce qu'il lui plaira que j'en aie.*

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre – novembre 1619 : *Je ne saurais dire la consolation que j'ai de sentir M^{sr} et très unique Père au milieu de son petit peuple. (...) Au reste, mon cher Père, ces veilles que M^{sr} fait tous les soirs me seraient insupportables, si je n'avais confiance que notre bon Dieu a un soin particulier de le conserver pour le service de sa plus grande gloire. Il faut, tant que vous pourrez, détourner les occasions qui occupent son temps le jour, car ce qui vient à lui, il n'y a remède ! son incomparable douceur ne peut éconduire personne, et il ne faut pas, je pense, le presser importunément d'éconduire les petites gens, parce que ce lui serait double charge par l'inclination qu'il a de donner du contentement à tout le monde. C'est un prodige de vertu et de bonté que ce très digne Père.*

Notre s^{te} Mère à S^r Françoise-Marguerite Favrot – novembre-décembre 1619 : *Vous ne faites point de mal de me parler avec suavité de la sincère dilection que vous avez pour ce très digne Père et pour moi, car, encore que je ne sois pas un atome en comparaison, si ne pouvez-vous l'aimer que vous ne m'aimiez aussi comme lui-même, puisque Dieu l'a voulu et le veut ainsi.*

Notre s^{te} Mère à S^r Françoise-Marguerite Favrot – 1619 : *Vous êtes, je m'assure, toute empressée autour de vos ouvriers. Or, tout est pour Dieu et se fait en Dieu je m'assure. Il m'est venue en pensée, s'il n'y aurait point de moyen de faire une chambre pour le chapitre. (...) Non, il n'y a point de danger de me parler ainsi de notre très cher Père. C'est ma douce et très unique consolation en Notre Seigneur, quoique je n'y arrête pas volontairement mon esprit, passant outre en Celui qui l'a fait de sa main et de son Cœur tout paternellement amoureux. Saluez-le quelquefois de ma part chèrement*

et lui demandez qu'est-ce qu'il me désire pour la gloire de Dieu. C'est assez, car mon cœur est sujet un peu à l'attendrissement.

Notre s^t Fondateur – Sermon de profession – 7 décembre 1619 : *Notre Seigneur dit à tous les hommes apostoliques et aux religieux : Vous êtes le sel de la terre. Je considère trois qualités du sel : la 1^{ère} est que le sel est composé de feu ; la 2^{nde}, qu'il donne saveur à la viande ; la 3^{ème}, qu'il préserve de la corruption.*

Que le sel soit composé de feu, et qu'il éteigne néanmoins le feu, faites-en l'épreuve. Si vous en mettez un grain sur votre langue, tout incontinent vous sentirez qu'il brûle ; jetez-en quelques grains dans le feu, vous le verrez s'éteindre. De même, si le feu du Saint-Esprit, l'amour de Dieu, touche une âme et la choisit pour y faire sa demeure, vous apercevrez tout aussitôt que l'amour terrestre et périssable commencera à périr, enfin à lui quitter la place. Les bons religieux ont cette 1^{ère} condition du sel : non seulement ils ont été touchés mais enflammés du feu du Saint Esprit, en sorte qu'ils n'ont autre attention que d'exterminer l'amour charnel et périssable.

La 2^{nde} propriété du sel c'est qu'il donne saveur aux viandes. Or ce sel qui assaisonne ce que nous faisons, c'est la sagesse. Quelle plus grande sagesse que celle des religieux qui connaissant leur faiblesse pour demeurer dans le monde, emmi les continuelles occasions de se perdre, s'en retirent pour plus à souhait servir Dieu fidèlement ? Ils ont été touchés de ce feu du Saint-Esprit lequel leur a fait connaître qu'ils ont plusieurs maladies spirituelles auxquelles il faut remédier pour ne point tomber au péril de la mort éternelle. Ces propres volontés, ces jugements particuliers, ces intentions impures, ces lâchetés et négligences d'esprit, qu'est-ce autre chose que des maladies contractées par notre âme en la communication que nous avons eu avec le péché. (...) Les religieux ayant été éclairés par le Saint Esprit constituent toute leur sagesse en la très sainte soumission, sujétion, humilité et mépris d'eux-mêmes, car ils ont fort bien considéré que c'est l'abus de leur liberté qui a fait descendre les anges du ciel et les a précipités en l'abîme de l'enfer, où ils seront éternellement esclaves de ses peines éternelles.

La 3^{ème} propriété du sel, c'est qu'il est propre à préserver de corruption ce à quoi on l'applique. La droite intention est ce qui rend nos œuvres méritoires de la vie éternelle. C'est cette droite intention qui amène ici ces filles pour se sacrifier à Notre Seigneur par la résolution inviolable d'être toutes à Dieu. (...)

Que votre prétention est mâle et généreuse, et qu'elle vous rendra grandement agréables à la Vierge, qui sera votre protectrice pourvu que vous lui soyez fidèles. Vous allez devenir esclaves bien aimées de son Fils, car que voulons-nous signifier quand nous jetons la croix au col de ces filles ? Que nous les attachons à la Croix de Notre Seigneur, pour passer le reste de leurs jours sur le mont de Calvaire afin d'y considérer le renoncement parfait et les travaux qu'il a soufferts pour nous, nous excitant par ce moyen à cette continuelle attention de faire tout pour lui, et préserver ainsi nos actions de la corruption qu'elles contractent en la communication des intention obliques et impures.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 13 décembre 1619 : *Vive Jésus ! auquel et pour lequel et par lequel je suis parfaitement vôtre, ma très chère Mère. (...) J'ai remis tous ces mauvais vents [de calomnie] à la Providence de Dieu : qu'ils soufflent ou qu'ils s'accoisent selon qu'il lui plaira ; la tempête et la bonace me sont indifférentes. (...) Si le monde ne trouvait à redire sur nous, nous ne serions pas bonnement serviteurs de Dieu. (...) Ô ma Mère, il ne faut pas être si tendre sur moi, il faut bien vouloir qu'on me censure. (...) Vous êtes trop sensible pour ce qui me regarde, et donc, faut-il que moi seul au monde je sois exempt d'opprobres ? Je vous assure que rien ne m'a tant touché en cette occasion que de vous voir touchée. (...) Je prêche ici, ces Avents, les commandements de Dieu, qu'ils ont désiré ouïr de moi, et je suis merveilleusement écouté, mais aussi je prêche de tout mon cœur, duquel cœur je vous dirai que Dieu, par sa bonté infinie, le favorise fort, lui donnant beaucoup d'amour des maximes du christianisme ; et cela en suite des clartés qu'il me donne de leur beauté et de l'amour que tous les Saints leur portent au ciel, m'étant avis que là-haut on chante avec une joie incomparable : Bienheureux les pauvres d'esprit, car à eux appartient le Royaume des cieux. (...) Nos sœurs d'ici font fort bien ; il n'y a rien à redire, sinon qu'elles veulent trop bien faire, afin que notre Mère revenant trouve que tout va bien : cela les presse un peu. Hier nous fîmes un entretien ou je m'essayai de les mettre un peu au large [ce pourrait être celui de la simplicité, cf. VI p. 474]. (...) À notre Sœur Marie-Anastase, mille salutations ; c'est une petite Jacobite, car Notre Seigneur l'a touchée à la cuisse, et elle ira mieux boiteuse au chemin de la perfection qu'elle n'eût fait autrement, comme j'espère.*

Note : La souffrance physique fut le partage de S^t Marie-Anastase Pavillon presque aussitôt après sa profession. Pendant trois ans, elle dut marcher avec des béquilles par suite d'énormes abcès aux jambes. Enfin, il fallut faire de profondes incisions. Elle supporta ce martyre avec une admirable patience.

Notre s^{te} Mère aux sœurs de Bourges – 14 décembre 1619 : *Ô mes très chères filles, il faut que je vous fasse une prière qui part du plus profond de mon cœur ; je vous conjure, par l'honneur et la grâce que nous avons d'être filles de Notre Dame, de me l'accorder. Je vous supplie donc avec toutes les affections de mon âme qu'en ce commencement d'année vous fassiez de puissantes et efficaces résolutions de cheminer par la voie de l'exacte observance en toute humilité, douceur et simplicité d'obéissance. Que l'on en voie jamais parmi vous des suffisances, des désirs de charges, mais un grand amour des choses basses et des humiliations, et abjections de notre propre faiblesse et misère ; que les paroles de picotement ne se trouvent point dans votre communauté, celles de chagrin, vaines plaintes et désagrément n'y paraissent jamais, mais que la sainte douceur, cordialité, union de cœur et affabilité accompagnent toutes vos paroles et actions ; que les répugnances soient si anéanties qu'elles ne paraissent jamais entre vous, ni les réflexions d'esprit sur ce que l'on nous ordonne, ni sur la conduite et les actions d'autrui : retranchez et fuyez tout cela comme la vraie peste de la religion et la ruine totale de la tranquillité. N'allez jamais pointillant sur les autres, ni sur vous-même, pour*

voir si l'on vous aime autant que celle-ci ou celle-là, si l'on vous parle autant. Nous ne devons jamais désirer d'être aimée et devons nous confier assurément que l'on nous aimera parfaitement autant que Dieu veut que nous soyons. Or sa volonté doit être la règle de la nôtre et nous doit suffire. Donnez, mes très chères sœurs, ce contentement à la Vierge, Notre Dame, de servir son cher Fils, notre doux Maître, par la fidélité à ces petits conseils que je vous donne en leur présence sacrée et de leur part.

Notre s^t Fondateur à une religieuse de la Visitation – 18 décembre 1619 : *Voilà le tant aimable petit Jésus qui va naître en notre commémoration ces fêtes prochaines ; et puisqu'il naît pour nous venir visiter de la part de son Père éternel, et que les pasteurs et les rois le viendront réciproquement visiter en son berceau, je crois qu'il est le Père et l'Enfant tout ensemble de Sainte Marie de la Visitation. Or sus, caressez-le bien, faites lui bien l'hospitalité avec toutes nos sœurs, chantez-lui bien des beaux cantiques, et surtout adorez-le bien fortement et doucement, et en lui sa pauvreté, son humilité, son obéissance et sa douceur, à l'imitation de sa très sainte Mère et de s^t Joseph. (...) Je salue la chère troupe de nos sœurs, que je regarde comme des simples bergères veillant sur leurs troupeaux, c'est-à-dire sur leurs affections, qui vont faire l'hommage au divin Enfant, et pour gage de leur éternelle servitude lui offrent le plus beau de leurs agneaux, qui est leur amour sans réserve ni exception.*

Notre s^t Fondateur à S^r MA de Blonay (maîtresse des novices à Lyon) – 19 décembre 1619 : *Ô ma fille, Dieu vous a fait une grande miséricorde d'avoir rappelé votre cœur au gracieux support du prochain, et d'avoir saintement jeté le baume de la suavité de cœur envers autrui dans le vin de votre zèle (...) Votre zèle était tout bon, mais il avait ce défaut d'être un peu amer, un peu pressant, un peu inquiet, un peu pointilleux. Or, le voilà purifié de cela ; il sera désormais doux, bénin, gracieux, paisible, supportant. Hé, qui ne voit le cher petit Enfant de Bethléem, duquel le zèle pour nos âmes est incomparable, car il vient pour mourir afin de les sauver ; il est si humble, si doux, si aimable.*

Notre s^t Fondateur à S^r MA de Blonay – vers Noël 1619 : *Dieu soit béni, ma chère fille, au moins une fois je vous vois contente de votre noviciat. Prenez garde que la tentation de liberté n'entre en quelques-unes de vos filles. Il faut bien gagner leur cœur, et pour ces esprits qui ont encore la vue sur les contentements du monde, c'est un bon remède que de leur tenir le cœur large, conférer avec elles, leur témoigner de l'amour, de la confiance et de l'envie de leur profiter, leur communiquer même les difficultés que l'on a eues, l'aide et le secours de Dieu, bref, leur donner du contentement, et surtout prier et faire souvent prier les sœurs pour elles. Dieu par sa bonté nous fasse entendre ce que nous devons pour le service et conduite de ces chères âmes.*

1620

Notre s^t Fondateur à une sœur de la Visitation [autre qu'Annecy] – 2 janvier 1620 : *Je disais hier, ma chère fille (car je vous veux faire part de nos prédications), que quand Dieu voulut prendre en sa sauvegarde les enfants des Israélites, afin que l'Ange exterminateur ne les tuât, il ordonna que leurs portes fussent marquées du sang de l'Agneau pascal ; et qu'ainsi sa divine Majesté marquait du sang de sa Circoncision la porte et l'entrée de cette année sur nous, afin qu'en icelle l'exterminateur de nos enfants n'eût aucun pouvoir sur eux. Et vous savez qui sont nos enfants, car je parle de ceux du cœur : nos bons propos, nos bons désirs, nos amours divins.*

Je l'espère, ma chère fille, que nous serons inviolablement fidèles à ce Sauveur, et que ces années suivantes nous seront comme les années fertiles de Joseph, lequel, par le moyen du ménage qu'il fit en icelles, se rendit vice-roi d'Égypte ; car nous ménagerons si bien nos ans, nos mois, nos semaines, nos jours, nos heures, voire nos moments, que le tout d'employant selon l'amour de Dieu, le tout nous sera profitable à la vie éternelle pour régner avec les saints.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Lyon – 7 janvier 1620 : *Cette simplicité et tranquillité de soumission vous est uniquement propre ; vous n'avez à faire pour vous qu'à demeurer là, et veiller prudemment et charitablement sur votre chère petite troupe, pour l'avancer, avec un extrême amour et douceur maternelle, à la dilection sainte de notre doux Maître par une totale et ponctuelle observance de la Règle.*

Monseigneur m'envoya un livre [Instruction pour la prieure par Mère Maria de San José] que je trouve excellent ; je le ferai transcrire pour vous l'envoyer. Il y a d'excellents documents pour les supérieures, et je désire fort que les nôtres l'aient et en fassent profit.

Je vous assure, ma fille, que nous ne savons encore qui l'on mettra ici [à Paris pour succéder à notre s^{te} Mère]. Il n'y a point de doute que, si je suis crue, l'on préférera cette maison à toutes, à cause de sa grande importance, et que ce sera la pépinière pour la France. Ô Dieu, que je lui souhaite une bonne mère, car, en fin finale, le bonheur des maisons d'elles après Dieu : une mère douce, prudente, zélée et de parfaite observance et mortification.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 8 janvier 1620 : *Ô ma très chère Mère, Dieu par sa bonté soit à jamais au milieu de notre cœur, pour y vivre et régner selon son bon plaisir.*

Que dirai-je à ce commencement d'année ? Je suis roi de bon jeu en votre maison, et nos sœurs en sont fort contentes, et m'ont envoyé par écrit une grande protestation de leur soumission et obéissance, et m'ont demandé quelque nouvelles lois selon lesquelles elles vivront ; et je les méditerai pour leur en porter quand je pourrai leur faire une exhortation, que je m'essaierai de faire dans cette octave le plus gracieusement que je saurai, car j'ai déjà une idée agréable pour cela.

Note (XIX p.100) : Le bon Saint ne se trompait pas ; le 13 janvier, il se rendait auprès de ses chères filles de la Visitation, et leur faisait le très gracieux Entretien connu sous le nom des *Trois lois spirituelles*, dans lequel l'Évêque de Genève, appliquant à l'âme religieuse les propriétés des colombes, enseigne, à son ordinaire, dans le langage le plus suave, la perfection la plus haute.

Sur le commencement de la semaine qui vient, je ferai ma revue pour un renouvellement extraordinaire que Notre Seigneur m'invite à faire, afin qu'à mesure que ces années périssables passent, je me prépare aux éternelles.

La sœur N. [sans doute S^t Jeanne-Françoise de Sales] nous a donné de l'exercice et ne veut encore pas cesser ; car elle a un moule à part, auquel elle fait des péchés mortels, et opiniâtre qu'elle ne peut se communier pour cette occasion. Je lui fis une bonne correction, avec autant de vinaigre que d'huile, que je répéterai, en changeant les mots, si souvent, qu'elle opérera moyennant la grâce de Dieu.

Note (XV p.263) : Françoise-Marie, fille de Gallois de Sales et filleule du Saint, reçut le voile de la Visitation le 24.05.1616 avec le nom de S^t Jeanne-Françoise, et prononça ses vœux le 29.09.1617. Elle donna bien des soucis aux fondateurs. À la suite d'une grande chute qu'elle fit quelque temps après sa profession, son esprit se troubla. Dieu permit que cette humiliation prit fin avant sa mort (16.08.1671) ; elle laissa, avec le souvenir d'un naturel très débonnaire et tendre pour le prochain, l'espoir que la Sainte Vierge, à laquelle elle était très dévote, l'avait conduite dans le sein de Dieu.

M. de Boisy [Jean-François de Sales] est toujours à la cour, où il apprend la mortification de la propre volonté, excellemment, et encore plus celle de l'impatience, activité et soudaineté, car il faut demeurer trois heures et quatre à attendre les heures de service ; beaucoup plus, certes, que quand il trouvait quelqu'un à l'autel de la Visitation. Mais au reste, c'est la vérité qu'il fait des merveilles ; et non seulement notre chère Madame, mais Son Altesse [le duc de Savoie] et tous les princes le chérissent et l'estiment grandement ; et dès maintenant, sans que j'en aie parlé en sorte quelconque, on le va jeter dans la coadjutorerie, afin que le 1^{er} Aumônier de Madame soit Évêque.

Ô ma Mère, soit que la providence de Dieu me fasse changer de séjour, soit qu'elle me laisse ici (car cela m'est tout un), ne serai-je pas mieux de n'avoir pas tant de charge, afin que je puisse un peu respirer en la Croix de Notre Seigneur et écrire quelque chose à sa gloire ?

Mon Saint, c'est s^t François [protecteur d'année], avec l'amour de la pauvreté ; mais je ne sais comme l'aimer cette aimable pauvreté, car je ne la vis jamais de bien près : néanmoins, en ayant ouï dire tant de bien à Notre Seigneur, avec lequel elle naquit, vécut, fut crucifiée et ressuscita, je l'aime et l'honore infiniment.

Notre s^t Fondateur à Mère Angélique Arnauld à Maubuisson – 8 janvier 1620 : *Ô ma fille, employons bien cette nouvelle année pour acquérir l'éternité. Je vous vois, ce me semble, autour de l'Enfant de Bethléem, que, lui baisant ses petits pieds, vous le suppliez qu'il soit votre Roi. Demeurez-là, ma très chère fille, et apprenez de lui qu'il est doux, humble, simple et amiable. Que jamais votre âme, comme une abeille mystique, n'abandonne ce cher petit Roi, et qu'elle fasse son miel autour de lui, en lui et pour lui, et qu'elle le prenne sur lui, duquel les lèvres sont toutes détremées de grâce (cf. Ps 44,3), et sur lesquelles, les saintes avettes, amassées en essaim, font leurs doux et gracieux ouvrages.*

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel à Grenoble – 11 janvier 1620 : *J'exhorte de tout mon cœur que quand les parents riches donnent raisonnablement selon leur condition, qu'on ne tracasse point pour tirer davantage. Comme, par exemple, en la fille qui fait son essai : j'aimerais cent fois mieux doucement avoir 1000 écus, que 1200 avec amertume, et long et fâcheux tracas. On gagnerait peut-être 200 écus en disputant, mais on perdrait de réputation à 400.*

Elle a raison, la bonne fille [S^t Jeanne-Hélène de Gérard], de croire que son humeur jeûneuse est une vraie tentation. (...) Elle amaigrit son corps et surcharge son cœur de la vénéneuse graisse de sa propre estime et de ses propres appétits. (...) Elle a consacré ses forces corporelles à Dieu ; ce n'est plus à elle à les ruiner, sinon quand Dieu l'ordonnera, et elle n'apprendra jamais l'ordonnance de Dieu que par l'obéissance aux créatures que le Créateur lui a données pour sa direction [cf. plus haut p.44 l'article consacré à S^t Jeanne-Hélène de Gérard].

Tenez-vous dans le train de la Communion que nous vous dîmes, dressez votre intention à l'union de votre cœur à Celui duquel vous recevez le Corps et le Cœur tout ensemble. Puis, ne vous amusez pas à penser qu'elles sont les pensées de votre esprit pour cela, puisque de toutes ces pensées il n'y en a point qui soit votre pensée que celle que volontairement vous aurez acceptée, qui est de faire la Communion comme une union de votre cœur avec celui de l'Époux.

Notre s^{te} Mère à Mère AM Rosset à Bourges – 12 janvier 1620 : *Je suis certes marrie de voir dans votre lettre que l'on va toujours le petit pas. Je pense que toutes, tant que nous sommes, nous reprenons trop les défauts et pressons trop que l'on s'avance ; cela fait qu'on s'y accoutume et qu'il ne pénètre pas le cœur. Je voudrais que les défauts se reprissent en particulier, fort cordialement et avec prière, et, qu'en général, l'on recommandasse fort l'amour et l'humilité, parlant souvent de la bonté de Dieu, de ses bienfaits, de l'éternité, de l'exemple des vertus des saints, voire même de celles que l'on sait que nos sœurs ont pratiquées, et parler peu des autres Ordres, et qu'enfin toutes les professes, par œuvres et paroles, montrassent ce chemin que l'on fût attentives à traiter les unes envers les autres avec grand respect et douceur : je crois que cette voie profiterait.*

Notre s^t Fondateur – Prédication en l'octave des Rois, Des trois lois spirituelles – 13 janvier 1620 : *J'en ai choisi trois, qui sont d'une utilité non pareille, elles sont toutes d'amour et extrêmement délicates pour la perfection de la vie spirituelle. (...) Mais quelles sont ces lois ?*

La 1^{ère} est celle des colombes qui font tout pour leur colombeau et rien pour elles. (...) La colombe s'amuse simplement à sa besogne laissant tout autre soin à son cher colombeau. L'âme qui est vraiment colombine s'applique tout simplement, sans empressement, aux moyens qui lui sont prescrits pour se perfectionner, sans en rechercher d'autres,

pour parfaits qu'ils puissent être. Mon Bien Aimé, dit-elle, pense pour moi, et je m'y attends ; il a soin de moi, et je m'y confie ; il m'aime et je suis toute à lui pour témoignage de mon amour.

J'ai pensé de vous donner pour 2nde loi la parole que disent les colombes en leur langage : Plus on m'en ôte, et plus j'en fais. (...) Il faut nous laisser dépouiller par notre divin Maître de nos petits colombeaux, c'est-à-dire des moyens d'exécuter nos désirs, quand il lui plaît de nous en priver, sans nous plaindre ; ains nous devons nous appliquer à doubler, non nos désirs ni nos exercices, mais la perfection avec laquelle nous les faisons, tâchant par ce moyen de gagner plus par un seul acte, que nous ne ferions pas avec cent autres faits selon notre propension et affection. (...)

La 3^{ème} loi des colombes que je vous présente, est qu'elles pleurent comme elles se réjouissent ; elles ne chantent jamais qu'un même air, pour se plaindre et manifester leur douleur. (...) Qu'est-ce que Job disait lorsque Dieu faisait multiplier ses biens, sinon : Le nom de Dieu soit béni ? C'était son cantique d'amour. Voyez-le réduit à l'extrémité de l'affliction, il chante son cantique de lamentation sur le même air : Le Seigneur m'avait donné des biens, le Seigneur me les a ôtés, son saint nom soit béni. Toujours : le nom de Dieu soit béni (...) sur l'air d'une continuelle égalité.

Notre s^{te} Mère à S^r Marie-Marguerite Michel à Annecy – 13 janvier 1620 : *Dieu nous fasse la grâce à toutes de cheminer humblement et fidèlement en notre voie et de suivre avec grand amour et sainte liberté les saints conseils qui nous sont donnés en particulier, par la bouche et les exemples de ce très cher père et seigneur incomparable ! Ma chère sœur, ce qu'il nous dit doit être gravé dans nos cœurs.*

Notre s^{te} Mère à Mère MM Favre à Lyon – 13 janvier 1620 : *Je prie Dieu qu'il ait soin de ces pauvres chères sœurs malades et leur donner la force de porter leur mal utilement. Mon Dieu, que les tribulations nous devraient être précieuses. Mais toute l'importance est à les bien ménager, car Dieu ne se plaît pas en nos maux, mais en la patience avec laquelle nous les souffrons.*

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel – 14 janvier 1620 : *Ô ma fille, faites bien ainsi : ne permettez pas à votre esprit de considérer ces misères ; laissez faire à Dieu, il en fera quelque chose de bon. Ne faites guère de réflexions sur ce que votre nature mêlera avec vos actions. Ces saillies de l'amour propre doivent être négligées ; pour les désavouer deux ou trois fois le jour, on en est quitte ; il ne faut pas les rejeter à force de bras, il suffit de dire un petit non. Vous avez raison : une fille qui est à Dieu ne doit penser à la réputation, cela est impertinent. Que Dieu fasse de notre vie, de notre estime et de notre honneur à son gré, puisque tout est à Lui. Si notre abjection sert à sa gloire, ne devons-nous pas être glorieux d'être abjects ? « Je me glorifie », disait l'Apôtre, « en mes infirmités, afin que la vertu de Jésus Christ habite en moi (2 Co 12,9). Quelle vertu de Jésus Christ ? L'humilité, l'acquiescement à l'abjection. Vive Jésus en tout et partout, surtout au milieu de notre cœur.*

Notre s^t Fondateur à M^{sr} Camus, Évêque de Belley – janvier 1620 : *On me mande de Paris [c'était la tempête soulevée contre lui à cause du mariage de M. de Foras, après janvier le calme va commencer à se faire] que l'on m'y rase la barbe [de la réputation], à bon escient, mais j'espère que Dieu la fera recroître plus peuplée que jamais, si cela est nécessaire pour son service. Certes, je ne veux de réputation qu'autant qu'il en faut pour cela ; car, pourvu que Dieu soit servi, qu'importe que ce soit par bonne ou mauvaise renommée (2 Co 6,8), par l'éclat ou le décri de notre réputation ?*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – janvier-février 1620 : *J'appris hier par M. Vincent qui vous honore et estime plus qu'il ne se peut penser ni dire, tout le dessein que l'on a de vous attirer en France [le c^{al} de Retz avait le projet de faire de lui son coadjuteur à l'évêché de Paris]. Tous les plus pieux et solides esprits d'ici considérant cette proposition, et pesant de part et d'autre toutes les raisons, sont en grand suspens de ce qui sera à la plus grande gloire de Dieu.*

M. Vincent me le disait hier, ajoutant qu'il semblait que Dieu vous avait mis comme un boulevard [rempart] contre cette misérable Genève, et comme un mur inexpugnable entre la France et l'Italie, pour empêcher l'hérésie d'y entrer, que l'on ne savait aussi si Dieu vous avait destiné pour être ici comme sur le théâtre du monde, pour servir d'exemple et de lumière à tous les prélats de la France, qu'en une si grande vigne un tel ouvrier profiterait grandement et plus qu'en un petit coin du monde. On dit que vous devez peser vous-même cette affaire et sentir ce que Dieu y désire de vous. On loue extrêmement de ce que vous vous en rapporterez au Pape, pourvu, dit-on, que vous lui exprimiez largement toute l'affaire. Enfin, mon très unique Père, les jugements des hommes veulent tout ménager ce qui est du leur et encore de l'autrui. Mais dites-moi si je vous devais celer ceci ou si je fais bien de vous le dire. J'aurais, ce me semble, la conscience chargée de vous taire quelque chose, et il faut que je vous dise une fois pour toutes que quand je regarde du côté où vous êtes, je me sens fort inclinée à ce que vous y demeuriez ; mais si je regarde de deçà et que je pense que peut-être Dieu vous y appelle pour sa plus grande gloire, je demeure en indifférence, désirant infiniment que Notre-Seigneur accomplisse sa très sainte volonté en nous.

Vous m'obliger grandement de me dire ainsi des nouvelles de votre tout bon et très aimable cœur. Faites-le toujours, mon Père, je vous en prie, c'est ma très chère consolation. Mais ne vous dois-je pas dire en simplicité que par deux ou trois fois il m'est venu un peu d'émotion en l'amour-propre, de ce que vous ne me répondez rien à tout ce que je vous demande qui touche mon particulier et sur mes petites plaintes. Vous en avez grand tort, mon cher Père, car mon amour-propre en serait grandement satisfait ! Hé Dieu, que j'en ai toujours mon plein sac de ce misérable amour-propre ! Dieu le veuille anéantir !

Notre s^t Fondateur – Sermon pour la fête de la Purification – 2 février 1620 : *Il y en a plusieurs qui se trompent grandement en ce qu'ils pensent que l'humilité ne soit propre à pratiquer que par les novices et commençants, et que dès qu'ils ont fait un*

peu de chemin en la voie de Dieu, ils se peuvent bien relâcher de cette pratique. (...) Ne voient-ils pas que Notre Seigneur s'est humilié jusqu'à la mort, c'est-à-dire tout le temps de sa vie ? (...) Oh que la persévérance est requise en ce sujet, car combien en a-t-on vu qui ayant fort bien commencé en la pratique de l'humilité se sont perdus faute de persévérance ? (...) L'humilité est le fondement de tout l'édifice de notre perfection, lequel ne peut subsister ni s'élever que par le moyen de la pratique d'une profonde, sincère et véritable reconnaissance de notre petitesse et faiblesse, qui nous porte à un vrai mépris de nous-mêmes.

Mon Dieu, est-ce si grand chose de nous voir obéir, nous autres qui ne sommes nés que pour servir, puisque le Roi suprême à qui toutes choses doivent être sujettes s'est bien voulu assujettir à l'obéissance ? Recueillons donc cet exemple sacré que nous donnent le Sauveur et la glorieuse Vierge, et apprenons à nous soumettre, à nous rendre souples, maniabiles et faciles à tourner à toutes mains par la très sainte obéissance, et non pas pour un temps ni pour certains actes particuliers, ains pour toujours, tout le temps de notre vie jusqu'à la mort.

Il n'y a qu'une seule chose nécessaire pour bien faire l'oraison, qui est d'avoir Notre Seigneur entre nos bras, cela étant, elle est toujours bien faite de quelle façon que nous nous y prenions. Il n'y a point d'autre finesse, et sans cette condition jamais nos oraisons ne vaudront rien, ni ne pourront être reçues de Dieu ; car le divin Maître l'a dit lui-même : 'Nul ne peut aller à mon Père que par moi'. (...) L'oraison n'est autre chose qu'une élévation de notre esprit en Dieu, que nous ne pouvons nullement faire de nous-mêmes. Or, quand nous avons notre Sauveur entre nos bras, tout nous est rendu facile.

Plusieurs ayant le désir de se perfectionner par l'acquisition des vertus les voudraient avoir toutes d'un coup, comme si la perfection ne consistait qu'à la désirer. Il faut que nous nous accoutumions à rechercher la perfection selon les voies ordinaires, en tranquillité de cœur, faisant tout ce que nous pouvons pour acquérir les vertus par la fidélité que nous aurons à les pratiquer, et demeurons en attente pour ce qui regarde de parvenir tôt ou tard au but de notre prétention, laissant cela à la divine Providence. Et quand même ce ne serait qu'à l'heure de notre mort, cela nous doit suffire, pourvu que nous rendions notre devoir en faisant toujours ce qui est en notre pouvoir.

Notre s^t Fondateur à Mère Angélique Arnauld – 4 février 1620 : *Ma fille, cet amour de la propre excellence n'est-il pas gracieux en cette fille [Angélique Arnauld elle-même] que je vous ai tant recommandée et qui en vérité m'est chère comme mon âme ? Car, qu'y a-t-il de plus gentil que cette petite aversion, laquelle provient d'être appelée fille de cette pauvre Mère ? [Jeanne de Chantal] Oh qu'il lui a coûté d'efforts pour me dire cette petite niaiserie ! Elle est derechef encore plus agréable quand elle me défend de dire ceci à cette pauvre Mère.*

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel à Grenoble – 7 février 1620 : *Je suis grand partisan des infirmes, et ai toujours peur que les incommodités que l'on en reçoit n'excitent un esprit de prudence dans les maisons, par lequel on tâche de s'en décharger, sans congé de l'esprit de charité sous lequel notre congrégation a été fondée, et pour lequel on a fait exprès la distinction des sœurs qu'on y veut [c'est-à-dire l'ajout du rang des sœurs associés dans les Constitutions de 1618]. Je favorise donc le parti de votre infirme, et pourvu qu'elle soit humble et se reconnaisse obligée à la charité, il la faudra recevoir, la pauvre fille ; ce sera un saint exercice continuel pour la dilection des sœurs.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Granieu – 17 février 1620 : *Mon frère de Boisy s'en va être évêque pour me succéder, Madame [Christine de France] l'ayant ainsi désiré et Son Altesse [le duc de Savoie] voulu, sans que jamais, ni directement ni indirectement, je l'aie recherché. Cela me fait espérer un peu de repos pour écrire encore je ne sais quoi du divin Amant et de son amour, et pour me préparer à l'éternité.*

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre à Lyon – 22 février 1620 : *Si j'ai dit en quelque entretien (XVII p.368) : douze heures dans la maison pour une au parloir, j'ai dit ce qui serait désirable, s'il était praticable. On dit souvent de telles propositions qui se doivent entendre commodément, c'est-à-dire quand les choses se peuvent bonnement faire, selon les lieux, les personnes et les affaires que l'on a. Demeurez donc en paix, et faites valoir ce document, sagement, prudemment, non durement, ni rigoureusement, ni ric à ric.*

Le Directoire du noviciat propose quantité d'exercices, il est vrai, et il est encore bon et convenable pour le commencement de tenir les esprits rangés et occupés ; mais quand, par le progrès du temps, les âmes se sont un peu exercées en cette multiplicité d'actes intérieurs et qu'elles sont façonnées, dérompues et désengourdies, alors les exercices s'unissent à un exercice de plus grande simplicité : ou à l'amour de complaisance, ou à l'amour de bienveillance, ou à l'amour de confiance, ou de l'union et réunion du cœur à la volonté de Dieu ; de sorte que cette multiplicité se convertit en unité. Et de plus, s'il se trouve quelque âme, voire même au noviciat, qui craigne trop d'assujettir son esprit aux exercices marqués, pourvu que cette crainte ne procède pas de caprice, outrecuidance, dédain ou chagrin, c'est à la prudente Maîtresse de les conduire par une autre voie, bien que pour l'ordinaire celle-ci soit utile, ainsi que l'expérience le fait voir.

Notre s^t Fondateur à S^r Claude-Agnès Joly de la Roche à Annecy - 25 février 1620 : *Il n'y a rien à craindre, ma très chère fille ; il y a du malheur en l'esprit de cette Sœur [Jeanne-Françoise de Sales] qui lui fait parler et de votre châtiment et du mien avec une égale fausseté. Elle n'a garde de se faire du mal qui cuise, elle aime trop sa peau. Demain je lui parlerai, mais non pas seul, afin qu'elle ne dise pas que je la flatte. Si elle porte un couteau, il le lui faut très bien ôter. Elle est véritablement hors de sens, mais non pas tant qu'elle soit excusable en ses fautes. Je ne suis marri sinon de la peine que vous en avez, et du trouble qu'elle excite dans la maison. Enfin, elle me contraindra de l'enfermer et la traiter en forcenée.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris - 26 février 1620 : *La pauvre S^r Jeanne-Françoise nous exerce extrêmement, car, si je ne me trompe, il y a apparence que sa cervelle va renverser. Nous ferons ce que nous pourrons, et s'il plaît à Dieu que ce malheur arrive, nous la retirerons en quelqu'une des maisons de mes frères. (...) Ne vous fâchez point de ce que je vous ai dit de cette S^r Jeanne-Françoise, car j'en suis plus en peine que fâché ; c'est-à-dire, je suis plus en perplexité comme je dois faire, qu'affligé de ce qu'il y faut faire. En vérité, je ne sens quasi point ce déplaisir, non plus que si c'était d'une autre. (...) La S^r Jeanne-Françoise me vient de promettre des merveilles ; car sachez que le porteur qui me pressait tant hier n'étant pas parti, j'ai ajouté ces deux mots. (...)*

Je vous dis courtement que cet abandonnement en Dieu parmi les douleurs intérieures et extérieures est très bon, et bon aussi de dire vocalement les paroles que vous me marquez, de temps en temps, pour faire savoir au cœur qu'il est en Dieu, par le témoignage que ces paroles lui rendent. Il avait dit, ce grand s^t Étienne : « Seigneur Jésus, recevez mon esprit » ; et il s'endormit en Notre Seigneur (Ac 7,58-59). Il faut donc dire quelque chose de semblable et s'endormir en Notre Seigneur, et puis, de temps en temps, répéter les mêmes ou semblables paroles, et se rendormir. (...)

Je vois à la dérobée les Directoires, et n'ai su achever, non plus que faire les Entretiens que vous désiriez [C'étaient probablement, avec le Directoire pour l'Office, les Directoires pour les Officières. Ils furent plus tard imprimés à la suite du Coutumier].

Notre s^t Fondateur à une religieuse de l'Abbaye de S^{te}-Catherine (de bonne volonté, mais redoutant la réforme) – fin février ou commencement de mars 1620 : *Demeurez en paix, ma très chère fille, et priez Notre Seigneur qu'il lui plaise de s'asseoir sur mes lèvres comme sur son trône pour, de là, faire bien entendre ses volontés et ordonnances à mes auditeurs pendant ce Carême [il prêcha tous les dimanches à la Visitation d'Annecy].*

Il faut que je vous dise ce mot, sur l'opinion qu'on a prise que je procurais de renfermer votre monastère. Quiconque me connaîtra, dira tout aussitôt qu'il ne faut pas croire de moi des duplicités. Si j'avais cette pensée de procurer votre enfermement, je l'aurais dit à M^{me} l'Abbesse. Je vous veux un jour tout dire ce que Son Altesse m'a communiqué de son dessein pour cela, et ce que je lui ai répliqué. Vous verrez si je suis doux en cela, et si c'est vous loger au sépulcre ! Non, je n'ai pas voulu, en un monastère où j'avais toute autorité, les enfermer, parce que les filles n'y avaient pas inclination ; et ai toujours dit que ces grands traits dépendaient de l'inspiration et non de l'autorité extérieure ; laquelle peut bien faire des enfermées, mais non pas des religieuses.

Soyez bien ferme à ne point mécroire de moi, ma bonne fille, et soyez toute certaine que je suis tout ouvert de cœur avec vous. Et pour les autres [les sœurs rebelles à la réforme], Dieu les assistera, s'il veut que je les serve ; et s'il ne le veut pas, sa volonté soit faite. Pourvu que sa Majesté soit glorifiée en elles, comme je m'assure qu'elle sera toujours, je serai très satisfait, et renoncerai de bon cœur au contentement spirituel que j'espérais avoir d'être utile à leur bien.

Notre s^t Fondateur à Mère AM Rosset à Bourges - 27 février 1620 : *Je revois les Règles et les Constitutions et les Formulaires [pour la réception à l'habit et à la profession], où j'ai trouvé de grands manquements, tant en l'impression qu'és écrits, que je répare ; et mettrai ces bénis vœux si expressément, que ce sera assez pour tout le monde afin qu'il demeure en repos.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 2 mars 1620 : *Voilà donc mon très cher neveu coadjuteur ! Loué soit Dieu !*

Note : Par lettre patentes du 12.02.1620, Jean-François de Sales fut nommé coadjuteur avec succession à l'évêché de Genève. Son sacre eut lieu à Turin le 17.01.1621, et dès lors il porta le titre d'évêque de Chalcédoine.

Les chères filles d'ici sont tout affectionnées autour de Notre Seigneur au très Saint-Sacrement [il était exposé durant les trois jours de carnaval, en 1620 le mercredi des cendres tombait le 4 mars]. Elles vous saluent très humblement. J'ai bien d'autres choses à vous dire, mais il faut finir, mon toujours unique et très cher Père. Mardi à soir.

Nous voici en notre récréation, mon très cher Père, toutes ces filles me crient que je vous assure qu'elles veulent être très bonnes. (...) Elles voudraient être nommées toutes, mais je leur ferme la bouche, car c'est à qui en dira le plus. (...) Bonsoir mon vrai Père. Toutes vous demandent votre sainte bénédiction.

Notre s^{te} Mère à Françoise de Chantal à Dijon – 8 mars 1620 : *S'il plaît au grand Dieu d'acheminer cette affaire à bonne fin, que vous serez contente et heureuse, car ce gentilhomme ici [Antoine de Toulonjon] me plaît du tout. J'en laisse à votre frère à vous dire le reste. N'en dites rien à personne, mais priez bien Dieu et m'envoyez réponse au plus tôt.*

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel à Grenoble – 21 mars 1620 : *Il est vrai notre Sr Anne-Catherine [de Beaumont] est une brave fille et capable, on la goûte fort ici. (...) Je voudrais bien que vous nous puissiez donner votre 1^{ère} fille [S^r MC de Bressand], car j'ai envie d'en avoir ici une de votre maison, mais il la faudrait bine faite, car on est ici bien délicat.*

Notre s^t Fondateur – Sermon pour la fête de le Vendredi Saint – 17 avril 1620 : *Les Évangélistes nous disent que soudain que notre Sauveur eut prononcé les trois premières paroles, les ténèbres se firent sur toute la face de la terre par l'espace de trois heures. (...) Durant tout ce temps, il ne dit pas un seul mot, ains observa un très profond silence ; d'où vient que l'on a toujours ordonné quelques heures de silence en tous les monastères bien réformés, pour imiter celui de Notre Seigneur en la croix. (...)*

Cette parole : « Pourquoi m'avez-vous abandonné ? » ne fut nullement prononcée pour se plaindre, ains seulement pour nous enseigner comme au fort de nos peines intérieures, délaissements et abandonnements spirituels nous nous devons adresser à Dieu et ne nous plaindre qu'à Lui-même qui seul doit voir notre affliction, ne souffrant pas que les hommes s'en aperçoivent sinon le moins qu'il se peut. (...)

Que les religieux seraient heureux si à la fin de leur vie ils pouvaient dire bien véritablement avec le Sauveur : « Tout est consommé » ; j'ai fait tout ce qui m'était commandé soit par les Règles, soit par les Constitutions ou par les ordonnances des Supérieurs ; j'ai persévéré fidèlement en tous mes exercices, il ne me reste plus rien à faire.

Mais plus excellente que toute autre est la vertu de la très aimable indifférence. Nous devrions (...) en toutes occasions (...) répéter : « Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains », faites de moi ce qu'il vous plaira, nous laissant ainsi conduire à la volonté divine, sans jamais nous laisser préoccuper de notre volonté particulière.(...)

Notre Seigneur aime donc d'un amour extrêmement tendre ceux qui sont si heureux que de s'abandonner entièrement en son soin paternel, se laissant gouverner par sa divine providence comme il lui plaît, sans s'amuser à considérer si les effets de cette providence leur sont utiles, profitables ou dommageables ; étant tout assuré que rien ne nous saurait être envoyé de ce Cœur paternel et très aimable, ni qu'il ne permettra que rien nous arrive de quoi il ne nous fasse tirer du bien et de l'utilité, pourvu que nous ayons mis toute notre confiance en lui et que de bon cœur nous disions : « Je remets mon esprit entre vos mains », et non seulement mon esprit, mais mon âme, mon corps et tout ce que j'ai, afin que vous en fassiez selon qu'il vous plaira.

Notre s^t Fondateur – Sermon pour le mardi de Pâques – 21 avril 1620 : *Nous avons deux parties en nous lesquelles se font une perpétuelle guerre : l'esprit et la chair. (...) Une chacune de ces parties a ses adhérents et ses forçats. La chair a la partie concupiscible et certaines facultés et sens communs à l'âme qui guerroient en sa faveur contre l'esprit. L'esprit n'a pour toutes ses forces que trois soldats [l'intelligence, la mémoire et la volonté] qui combattent pour lui, et lesquels encore font à tous propos des faux bonds et des chutes en la fidélité qu'ils doivent à leur capitaine, se rangeant du côté de la chair pour combattre pour elle contre l'esprit même qui est leur maître.*

Or, si ces soldats étaient fidèles, l'esprit n'aurait aucune crainte, ains il se moquerait de ses ennemis (...). Le monde, le diable et la chair ayant bandé toutes leurs forces contre lui ne peuvent aucunement l'épouvanter ; ils brouilleront bien quelque chose, se servant des autres facultés de l'âme, mais pourtant, en vertu de la paix que Notre Seigneur nous a acquise, ils ne sauraient nullement lui nuire. Si l'esprit vit en bonne intelligence avec ces trois serviteurs, il se moquera toujours de ses ennemis et ils resteront vaincus (...).

Lorsque l'entendement se tient ferme en la croyance des choses que la foi nous enseigne ou que Notre-Seigneur nous a apprises, il a une force incomparable au-dessus de la chair (...). Mais quand il vient à écouter les raisons que la chair lui représente pour le détourner de cette attention aux divines vérités, incontinent tout est perdu (...). Nos entendements sont ordinairement si pleins de raisons, d'opinions et de considérations suggérées par l'amour propre que cela cause de grandes guerres en l'âme. Au lieu de l'attacher à se conduire en tout selon que Notre-Seigneur nous l'a enseigné, nous nous servons des considérations de la sagesse humaine laquelle nous représente qu'il faut être bien discret, et modérer les choses selon la prudence que tout aille bien. Et cependant, c'est tout au contraire, car c'est afin que tout aille mal (...). Servez-vous de la prudence, car elle est bonne, mais servez-vous en comme d'un cheval : montez dessus, et la tournez à toutes mains, donnez-lui cent coups d'éperon, jusqu'à tant que vous l'ayez rangée et domptée pour la rendre soumise à Notre-Seigneur (...).

La mémoire est le siège de l'espérance et de la crainte. La plupart des troubles que nous avons en notre âme viennent de quoi l'imagination de la chair présente des souvenirs à l'imagination de l'esprit, lesquels étant reçus par notre mémoire, nous nous laissons aller à de vaines craintes de n'avoir pas assez de ceci ou de cela, au lieu de nous occuper à nous ressouvenir des promesses que Notre-Seigneur nous a faites, et ainsi demeurer fermes en cette confiance que tout périra plutôt que ces promesses viennent à manquer, et partant les inquiétudes arrivent (...). C'est grande pitié du dégât que ce manquement de paix fait en l'âme ; au lieu que nous jouirions d'un grand repos si la mémoire demeurait ferme au souvenir des promesses divines qui nous assurent non seulement de la fidélité de Dieu, mais encore de son soin tendre et amoureux pour tous ceux qui se confient en lui (...). Que nous serions heureux si nous nous occupions aussi des promesses que non seulement au Baptême, mais (...) par le moyen des vœux, nous avons faites à Dieu de lui être fidèles et de nous arrêter jamais qu'à ce qui nous pourra rendre plus agréables à ses yeux ! Si les religieux accomplissaient les promesses qu'ils ont faites d'observer fidèlement leurs Règles et Constitutions et de suivre les conseils qui leur seront donnés, ils possèderaient (...) la paix en leurs âmes.

Le 3^{ème} soldat de notre esprit et le plus fort de tous, c'est la volonté, car nul ne peut surmonter la liberté de la volonté de l'homme ; Dieu même qui l'a créé ne veut en façon quelconque la forcer ni violenter. (...) Le principal ennemi de la volonté et ce qui la fait être si lâche (...), c'est la multitude des désirs que nous avons de ceci ou de cela. C'est Dieu qu'il faut vouloir (...) et rien d'autre ; car qui ne se contente pas de Dieu mérite de ne rien avoir.

Or, telle paix ne s'acquiert en cette vie que par l'union de l'entendement, de la mémoire et de la volonté avec l'esprit, ainsi que nous avons montré tantôt ; de plus, elle ne se peut trouver hors de la Sainte Église, ainsi que l'expérience nous l'enseigne tous les jours, et en fin finale elle ne se rencontrera jamais qu'en l'obéissance au saint Évangile lequel n'est que paix.

Notre s^t Fondateur – Sermon pour le dimanche de Quasimodo – 26 avril 1620 : *La grâce que nous recevons au jour de notre Baptême est certes grande, car nous sommes rendus enfants de Dieu. Mais grande est aussi la grâce que Dieu nous fait au jour où il nous reçoit pour être entièrement dédiés à son service, car c'est une nouvelle renaissance spirituelle en laquelle, comme la plupart des Pères tiennent, nous sommes remis en l'innocence première ; c'est-à-dire, qu'au même instant où ceux qui se dédient tout à fait au service de Notre Seigneur font cette offrande d'eux-mêmes, ils sont rendus purs come des enfants qui viennent d'être baptisés. (...)*

C'est une chose toute ordinaire entre les jeunes apprentis de la perfection d'être attaqués de cette sorte de tentation [de chagrin, d'orgueil et de désespoir] ; car dès qu'ils rencontrent de la difficulté en leur chemin, voilà quant et quant le chagrin qui les pousse à faire tant de plaintes qu'il semble qu'il y ait grande pitié en eux. L'orgueil ou la vanité ne leur peut permettre un petit défaut que tout incontinent ils n'entrent en de grands troubles qui les portent par après au désespoir : Ô Dieu, il faut plus rien attendre de moi, je ne ferai jamais rien qui vaille ! C'est bien dit ; hé, pensiez-vous être si brave que de ne point faillir ? En toutes sortes d'arts il faut être apprenti, premier que d'être maître. (...)

Les religieux qui veulent se conduire selon leur sens et leur volonté, se retirant du train de l'observance commune, ne peuvent conserver la paix, ains vivent dans de continuels troubles. C'est donc pour la conserver ou acquérir que ces âmes viennent maintenant se dédier au service de la divine Majesté, résolues qu'elles sont de lui consacrer si entièrement leurs cœurs, leurs corps et de plus leurs volontés, qu'elles ne s'en puissent jamais plus servir que pour suivre en toutes choses la volonté de Dieu qui leur sera signifiée par la direction des Règles et Constitutions de la religion, direction qui les conduira à l'entière mortification d'elles-mêmes, pour le service de la dilection de leur céleste Époux.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Valfin – 12 mai 1620 : *Quand vous verrez à Besançon le Saint-Suaire [détruit en 1794, peut-être était-il une copie de celui de Turin ne portant que l'image vue de face], et en icelui la marque de la plaie de l'amoureuse poitrine du Sauveur, faites-moi bien part des désirs que vous aurez de vivre, comme un heureux ermite, dans la caverne sainte de la dilection infinie que vous découvrirez-là [notre s^t Fondateur lui prête ses propres sentiments].*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Lyon – 12 mai 1620 : *Êtes-vous déjà dans votre nouvelle ruche ? [La Mère Favre quitta Lyon le 20 mai et arriva à Montferrand le 6 juin] (...) Je vis l'autre jour le très cher frère [Claude de Vaugelas]. Il prit la peine de venir deux fois coup sur coup, par que la première j'étais à Vêpres, et, si ce n'est quelque prélat ou père de religion de grande importance, ou des princesses, l'on dit que nous sommes à l'Office, et je n'en sors point, quoique je me fasse avertir, afin de juger ce qu'il faut faire, si ce sont personnes de telle qualité que l'on n'ose les faire attendre. Je vous dis ceci afin que vous en fassiez de même, et toutes les autres supérieures. (...) Quand l'Office sonne, je dis adieu, et cela s'observe pour toutes les filles encore mieux et exactement.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 14 mai 1620 : *Il faut que je vous dise que je ne puis avoir opinion que rien se fasse de ce côté-là [projet de l'amener en France], si Dieu ne le veut de sa volonté absolue. Ce fut ce que d'abord je dis à M. le Cardinal [de Retz] que si je quittais ma femme, ce serait pour n'en avoir plus. Je vais doucement, quoiqu'avec grand travail, supportant les charges de la mienne, avec laquelle je suis envieux : mais avec une toute nouvelle à moi, que ferais-je ? La seule gloire de Dieu, manifestée par mon supérieur le Pape, me peut ôter de cette démarche. (...) En somme je ne ferai rien pour ce parti-là que je ne sois grandement assuré que Dieu le veuille. Je suis à jamais, sans réserve et sans comparaison, c'est-à-dire au-dessus de toute comparaison, vôtre, et certes, comme vous savez très bien vous-même, je suis vôtre parfaitement.*

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel à Grenoble – 16 mai 1620 : *La fille de laquelle vous m'écrivez étant de telle conséquence, pourvu qu'elle ait environ douze ans, pourra être fort bien reçue. (...) Il est vrai qu'il ne la faut pas lier aux exercices, car cela la pourrait rebuter en cette si tendre jeunesse. Pour l'habit, je ne pense pas qu'il le lui faille donner avant l'âge, mais oui bien lui en procurer un fort simple.*

Note : Marguerite Bout de Saint-Didier était née au mois de juin 1610 à Grenoble. Son attrait pour la Visitation s'éveilla dès qu'elle en entendit parler. À peine avait-elle 10 ans que, se dérochant à ses parents, elle venait secrètement voir la Mère de Châtel et la supplier de l'admettre parmi les religieuses. Celle-ci, ravie des dispositions de Marguerite, hésitait à cause de sa grande jeunesse. Le s^t Fondateur trancha la question par cette lettre : à 12 ans, elle entrera au monastère. Par sa piété naïve et ses douces vertus, elle mérita d'être le type et le modèle des « petites sœurs » dont, une des premières de l'Institut, elle porta l'habit. Quand elle eut l'âge canonique, elle devint novice avec le nom de Marguerite-Séraphique et enfin professe. Peu d'années après, la charge de directrice lui fut confiée. Elle gouverna durant deux ans la maison des Filles pénitentes, et trois ans le 2nd monastère de la Visitation de Grenoble. Elle mourut en 1671 dans celui de S^t-Marcellin dont elle était supérieure.

À propos de petites filles, la sœur Jeanne-Marguerite qui a été reçue si jeune est malade d'une maladie douloureuse et, comme dit M. Grandis [médecin de la communauté d'Annecy], mortelle, car elle est pulmonique. Je la fus voir l'autre jour, avec une incroyable consolation de voir une si douce indifférence à la mort et à la vie, une patience si suave, et un visage riant parmi une fièvre ardente et beaucoup de peines, ne demandant pour toute consolation que de pouvoir faire la profession avant que de mourir.

Note : Jeanne-Marguerite de la Chavane, fille du concierge du château d'Annecy, avait été reçue à l'âge de 9 ans en 1614 à la requête du duc de Nemours. À force d'instance, elle obtint en 1619 de revêtir l'habit, mais sans cérémonie et sans avoir la qualité de novice. Déjà elle était atteinte de la maladie qui l'emporta le 26 mai 1620. L'aimable et sainte enfant rendit le dernier soupir pendant que, sur sa demande, on lui lisait la Passion du Seigneur, et sa fin fut si prompte qu'on ne put lui faire prononcer les vœux de religion comme le fondateur l'y avait autorisée.

Que les filles aillent à Lyon ou ailleurs, il n'importe nullement, et ne vous en mettez point en peine. Quand vous serez en votre monastère, ses commodités feront leur attraction comme les autres, et les filles y viendront comme les colombes aux colombiers qui sont blancs [la communauté ne quitta la maison de louange que le 30.09.1621]. Ces bonnes filles n'aiment pas la pauvreté nécessaire, et nous, certes, n'en sommes pas non plus ravis d'amour. Laissez donc doucement et paisiblement aller à Lyon qui voudra ; Dieu vous garde mieux pour cela.

J'espère que Dieu nous assistera afin que le grand Office ne soit jamais introduit en cette congrégation. Nonobstant cela il est bon qu'il y ait des sœurs associées, pour faire la charité à tout plein de personnes qui ne sauraient dire l'Office, ou pour avoir la vue trop faible et basse, ou pour avoir manquement d'estomac, ou quelque autre infirmité. (...)

La 1^{ère} constitution dit que les sœurs associées, comme les domestiques, diront des Pater et Ave en lieu d'Office [29 en tout, remplaçant les Heures de l'Office].

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre à Lyon – fin de mai 1620 : *Laissez en votre place notre chère S^r Marie-Aimée ; les bénédictions que Dieu répand sur sa conduite à l'égard des novices, s'élargiront toujours sur tout ce qui lui sera commis.*

Note : Mère MJ Favre quitta Lyon pour Montferrand à la fin de mai ou au commencement de juin 1620. En qualité d'assistante-commise, S^r MA de Blonay gouverna la communauté de Lyon depuis le départ de la Mère Favre jusqu'en 1622, époque à laquelle l'Archevêque permit son élection comme supérieure, ayant perdu l'espoir de voir revenir Mère Marie-Jacqueline envoyée à la fondation de Dijon.

Notre s^t Fondateur à M^{lle} Hélène Lhuillier – 31 mai 1620 :

Note : M^{lle} Lhuillier, lorsqu'elle reçut cette lettre, se trouvait au seuil du cloître, où l'avaient amenée les événements en apparence les plus éloignés de ce but, et malgré les résistances d'une nature que des souffrances inouïes et des désillusions cruelles n'avaient pas réussi à détacher du monde. Elle n'avait que 13 ans lorsque son père la fiança à un gentilhomme ; mais après 3 années passées dans la maison de sa future belle-mère, au milieu du luxe, sur le commun désir des jeunes gens, le projet fut rompu. Un autre se forma bientôt, et M^{lle} Lhuillier devint, à 16 ans, l'épouse de Thomas Gobelin. La jeune femme eut à endurer un martyre que son courage et sa générosité dissimulèrent. Son père, au bout de 7 ans, apprit tout d'une manière indirecte, et, plein de douleur, soumit l'affaire à la Sorbonne. Le mariage fut déclaré nul ; un long procès s'ensuivit, mais M^{lle} Lhuillier en sortit victorieuse. Dieu permit cependant, pour l'arrêter au moment d'un nouvel engagement, que des inquiétudes poignantes la saisissent au sujet de la précédente rupture.

Dans son angoisse, elle crut que seul l'Évêque de Genève, dont la réputation était universelle, pourrait l'éclairer. On était en 1618 ; vers la fin de l'année François de Sales arrivait à Paris. Les doutes furent dissipés ; restait la question de l'emploi de la liberté retrouvée. M^{lle} Lhuillier pressentait la volonté divine, et n'osait y arrêter sa pensée. Le sage Directeur ne pressa rien, et ce fut seulement en 1620 qu'il trancha les hésitations de sa fille spirituelle par cette admirable lettre.

Le 2 juillet, jour même où elle la reçut, Hélène entra au monastère de Paris, et commença, sous la direction de la Mère de Chantal, une vie religieuse qui fut féconde et sanctifiante pour son âme et pour l'Ordre tout entier. Ses libéralités lui méritèrent le titre de fondatrice du 1^{er} monastère de Paris auquel ses vertus la rendirent plus précieuse encore. Elle le gouverna comme supérieure pendant 14 ans (1627-1633, 1636-1639, 1642-1647) ; fonda par elle-même ou par ses filles ceux de Dol, Rouen, Meaux, Le Mans, Bayonne, Saint-Denis et Chaillot ; organisa le service des Filles de la Madeleine et fut l'instrument de la conversion du commandeur de Sillery. Ces grandes œuvres s'accomplirent au milieu d'épreuves de toutes sortes : maladies, contradictions, calomnies, etc.

La Mère Hélène-Angélique, par une longue expérience personnelle, devint ainsi capable de consoler une illustre affligée, Henriette de France, réfugiée au monastère de Chaillot qu'Anne d'Autriche avait fondé. C'est en présence de cette reine qu'elle reçut l'Extrême Onction le 25.03.1655, et peu d'heures après, elle rendit le dernier soupir.

Or sus, au nom de Dieu, ma très chère fille, il est vrai, Dieu veut que vous vous serviez de mon âme avec une confiance tout entière pour tout ce qui regarde le bien de la vôtre, laquelle pour cela il m'a rendue toute chère et précieuse en son céleste amour. Vous voilà donc hors de cette fâcheuse affaire [les suites du procès avec M. Gobelin], avec une entière liberté que la Providence éternelle vous a donnée.

Mais ma fille, que ferons-nous donc de cette liberté que nous avons ? Nous la voulons, sans doute, toute immoler à Celui de qui nous la tenons ; car cette résolution est invariable, que, sans réserve, nous ne voulons vivre que pour Celui lequel, pour nous faire vivre de la vraie vie, voulut bien mourir sur la croix.

Mais comment ? De demeurer en l'état auquel vous êtes, ce serait bien le plus aisé en apparence, mais en vérité le plus difficile. Ce monde de Paris, et même de toute la France, ne saurait vous laisser vivre en paix ; ils ne cesseraient de vous pousser violemment hors des limites de la résolution que vous en auriez prise. Et de se promettre une résolution si constante qu'on ne pût l'ébranler et même renverser, ce serait se promettre un vrai miracle, en cet âge, en cette forme de visage, entre tant de subtils intercesseurs que le monde et sa prudence aurait auprès de vous, qui, sans relâche assailliraient, qui d'un côté, qui d'autre, votre repos ; et à force d'importunités ou de surprises, à la fin chevreraient [viendraient à bout] de leurs entreprises et de votre force. Et je vois bien que je ne dois rien dire de plus pour ce point, puisque vous-même en confessez la vérité et connaissez qu'il y a de l'impossibilité. Reste donc pour sujet de notre considération, le mariage ou la religion.

Mais, ma très chère fille, il ne m'a pas été besoin d'une clarté extraordinaire pour discerner auquel des deux je vous dois conseiller de vous ranger ; car, ainsi que vous me le décrivez clairement, le sentiment que vous avez contre le mariage provient de deux causes, dont l'une presque suffirait pour se résoudre à ne s'y point engager : une puissante aversion, un dégoût tout entier, une répugnance très forte. Hélas, ces âmes qui ont une inclination toute partielle pour le mariage, pour heureux presque qu'il soit, y trouvent tant d'occasions de patience et de mortification, qu'à grand peine en peuvent-elles porter le fardeau. Et comment feriez-vous y entrant tout à fait à contrecoeur ? Es autres conditions, j'ai vu cent fois de l'allègement au progrès ; en celle-ci, jamais.

Les Apôtres ayant ouï parler Notre Seigneur de l'indissoluble lien du mariage, lui dirent : « S'il en va donc de la sorte, il n'est pas expédient de se marier ? » Et Notre Seigneur approuvant leur opinion, leur répondit : « Tous ne comprennent pas ce mot ; qui le peut comprendre, qu'il le comprenne » (cf. Mt 19,10-12). Ma chère fille, et moi, après vous avoir ouï parler et vu votre lettre sur ce sujet, je vous parle hardiment et vous dis : Certes, ma fille, puisqu'il en est ainsi, il n'est pas expédient de vous marier ; et bien que tous ne comprennent pas, c'est-à-dire n'en entendent pas le bonheur, si est-ce que, quant à vous, ma chère fille, vous vous en pouvez aisément prévaloir, vous pouvez facilement atteindre à ce bien-là, et comprendre et savourer ce conseil : et faites-le donc.

Mais cette résolution étant ainsi prise sans qu'il y ait sujet d'en avoir aucun scrupule, il est bien plus difficile de vous dire ensuite : Entrez donc en religion. Et néanmoins, il faut par force vous le dire, puisque ni les mœurs ni les humeurs

de la France, ni les inclinations de vos parents, ni votre âge, ni votre mine ne vous sauraient permettre de demeurer comme vous êtes. Je vous dis donc ainsi par force : Ma fille, entrez en religion ; mais en vous le disant, je sens une secrète suavité dans cette force, qui fait que cette force n'est point forcée, ains douce et agréable. (...) Notre Seigneur commande en sa parabole à son serviteur : « Contrains-les d'entrer » (Lc 14,23) ; et pas un de ceux qui furent contraints ne dit : Laissez-moi, vous me blessez. Je suis forcé et contraint de dire à ma Fille : Entrez en religion ; mais cette contrainte ne fâche point mon cœur.

Ô ma fille, parlons un peu cœur à cœur ensemble. Pensez-vous que Dieu donne toujours la vocation de la religion, ou bien de la parfaite dévotion, selon les conditions naturelles et les inclinations des esprits qu'il appelle ? Non certes, ne croyez pas cela : la vie religieuse n'est pas une vie naturelle, elle est au-dessus de la nature, il faut que la grâce la donne et soit l'âme de cette vie.

Celui qui criait si lamentablement : « Le bien que je veux, je ne le fais pas, mais le mal que je ne veux pas est en moi » (cf. Rm 7,18-20), celui-là montrait bien que sa nature ne servait guère à la grâce, et que ses inclinations n'étaient guère soumises aux inspirations. Néanmoins, c'est un des plus parfaits serviteurs que jamais Dieu ait eus en ce monde, et lequel enfin fut si heureux que de pouvoir dire en vérité : « Je vis moi, mais non plus moi, ains Jésus Christ vit en moi » (Ga 2,20), après que la grâce eut assujetti la nature et que les inspirations eurent subjugué les inclinations.

Ma fille, ces craintes de trouver des supérieures indiscrettes et ces autres appréhensions que vous m'expliquez si fidèlement, tout cela s'évanouira devant la face de Notre Seigneur crucifié, que vous embrasserez cordialement. (...) Vous aimerez la parole de la Croix, que les païens ont tenue pour folie, et les Juifs pour scandale ; et laquelle à nous, c'est-à-dire à ceux qui sont sauvés, est la sagesse suprême, la force et vertu de Dieu (cf. 1 Co 1,18-24).

Mais, ma fille, voici un adoucissement bien grand de ce conseil si absolu. Vous êtes riche ; la 20^{ème}, ou peut-être 100^{ème} partie de vos moyens suffirait pour vous rendre fondatrice d'un monastère, et en cette qualité-là vous auriez un gracieux moyen de vivre religieusement hors de la presse du monde, en attendant que l'usage, la considération et l'inspiration donnât le dernier courage à votre cœur et le dernier comble à votre résolution, pour être tout à fait religieuse. Ainsi vous tromperiez finement votre nature et attraperez votre cœur subtilement. [Ici notre s^t Fondateur proteste de son parfait désintéressement :] Oh ! vive le Sauveur à qui je suis consacré ! Que cet avis ne regarde que votre âme, et n'a nulle mire ni à droite ni à gauche, que votre paix et repos.

Et cependant priez Dieu, ma très chère fille ; humiliez-vous, destinez votre vie à l'éternité, relevez vos intentions, purifiez vos prétentions, pensez souvent qu'un seul petit profit en l'amour de Dieu est digne de grande considération, puisqu'il agrandira notre gloire à toute éternité. En somme, votre esprit, et ce que Dieu a fait pour vous avoir à Lui, et mille considérations, vous appellent à une non vulgaire générosité chrétienne. Je vous conseille d'avoir confiance en la bonne Mère de la Visitation [Jeanne de Chantal] comme à moi-même, car elle vous servira fidèlement.

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre à Annecy – 4 juin 1620 : Dieu vous bénisse, mon bon et cher Père, et vous donne, s'il lui plaît, une force et industrie efficaces pour le soulagement de notre très bon et digne Père. Oh ! que sa vie est précieuse à l'Église de Dieu ! Il la lui faut demander continuellement. Que vous êtes heureux au-dessus de tout le reste du monde de voir toujours les actions de ce vrai imitateur du Fils de Dieu, notre Sauveur et souverain Maître.

Notre s^t Fondateur – Sermon pour la Pentecôte – 7 juin 1620 : Nous célébrons aujourd'hui la fête des présents et du Don des dons qui est le Saint Esprit, lequel fut envoyé du Père et du Fils sur les Apôtres, sous la forme de langues de feu. (...) Dès que Notre-Seigneur fut entré en sa gloire, il [le Père éternel] ouvrit sa main pour répandre ses dons sur tous les fidèles. (...)

Toutes les grâces nous devaient être distribuées par lui [le Sauveur], les laissant couler sur nous qui sommes membres de l'Église. (...) Ce Bien Aimé de nos âmes désire ardemment que son Épouse lui ouvre la porte de son cœur, afin qu'il y puisse répandre les dons qu'il avait si abondamment reçus de son Père.

Le Père fit un très grand on au monde lorsqu'il lui donna son propre Fils ; néanmoins ce fut un présent couvert et resserré dans bourse abjecte de notre humanité et mortalité. Mais le présent qu'il fait en ce jour à son Église doit être tenu pour le plus excellent, d'autant que c'est le Père et le Fils qui l'envoient.

Le don de crainte nous fait regarder Dieu comme notre juge et nous fait éviter le mal et le péché. (...) Le don de piété nous fait regarder Dieu comme notre Père à qui nous désirons plaire. (...) Le don de science nous apprend les vertus dont la pratique nous est nécessaire et les vices à éviter. (...) Le don de force nous fait entreprendre de parvenir à la plus haute perfection, sans craindre la difficulté qu'il y a pour l'acquérir. (...) Le don de conseil nous fait choisir les vertus, non selon nos inclinations, mais selon la nécessité de notre vocation. (...) Le don d'intelligence nous fait comprendre la vérité des mystères de notre foi et nous éclaire sur les vraies vertus. (...) Le don de sagesse nous donne un goût, une saveur, une estime, un contentement dans la pratique des vertus chrétiennes connues par le don d'intelligence.

Tous ceux qui étaient dans le Cénacle reçurent le don du Saint-Esprit mais pas tous de la même façon, n'ayant pas tous été commis pour prêcher l'Évangile. Or, ils parlaient selon que le Saint Esprit leur donnait, c'est-à-dire, ceux qui ne prêchaient publiquement s'encourageaient les uns les autres à louer Dieu. Il y a un parler qui se fait sans dire mot : c'est le bon exemple. (...) Le bon exemple est une prédication muette, et si bien nous n'avons reçu le don des langues pour prêcher, nous pouvons néanmoins le faire toujours en cette sorte.

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 7 juin 1620 : Que cette fête [la Pentecôte] est grande en laquelle Dieu verse si abondamment ses précieux dons sur ses fidèles ! Voilà celui de l'entendement que la divine Providence vous a marqué pour cette

année ; j'espère que vous l'emploierez fidèlement. Il m'est échu celui de conseil. Dieu me fasse la grâce de recevoir ceux que vous me donnerez de sa part, et les bien accomplir ! Je vous supplie de fort prier cet Esprit très Saint et de recevoir le propos du vœu que nous avons desseiné [dont nous avons dessein], et qu'il me donne grâce abondante pour l'accomplir parfaitement. J'ai eu sur ce sujet certaines craintes et représentations qui ont fait frémir ma chair, mais mon cœur demeure invariable en son désir et résolution de suivre la très adorable volonté de Dieu.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 15 juin 1620 : *Oh que je puisse, ma très chère Mère, bien recevoir et employer le don du saint entendement, pour pénétrer plus clairement dans les saints mystères de notre foi ! Car cette intelligence assujettit merveilleusement la volonté au service de Celui que l'entendement reconnaît si admirablement tout bon, et dans lequel il est enfoncé et engagé : en sorte que, comme il n'entend plus qu'aucune chose soit bonne en comparaison de cette Bonté, aussi la volonté ne peut plus vouloir aimer aucune bonté en comparaison de cette Bonté, ainsi qu'un œil qui serait planté bien avant dans le soleil ne peut envisager d'autre clarté.*

Mais parce que, tandis que nous sommes au monde, nous ne pouvons aimer qu'en bien faisant, parce notre amour y doit être actif, comme je dirai demain au sermon, Dieu aidant, nous avons besoin de conseil, afin de discerner ce que nous devons pratiquer et faire pour cet amour qui nous presse ; car il n'est rien de si pressant à la pratique du bien que l'amour céleste. Et afin que nous sachions comme il faut faire le bien, quel bien il faut préférer, à quoi nous devons appliquer l'activité de l'amour, le Saint Esprit nous donne son don de conseil.

Or sus, voilà notre âme bien partagée, avec un bon partage des dons sacrés du Ciel. Le Saint-Esprit qui nous favorise, soit à jamais votre consolation. Mon âme et mon esprit l'adorent éternellement ! Je le supplie qu'il soit toujours notre sagesse et notre entendement, notre conseil, notre force, notre science et notre piété, et qu'il nous remplisse de l'esprit de la crainte du Père éternel.

Ce ne fut pas sans vous que nous célébrâmes cette sainte fête de la Pentecôte ; car je me souviens fort de la sainte dévotion que vous avez à cette solennité.

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel à Grenoble – 13-20 juin 1620 : *Voilà que dès avant-hier nous sommes dans le choix des filles qu'il faut envoyer en France, ma très chère fille. Et notre Mère m'écrit que vous lui en donnerez une, et la maison de Lyon une autre, qui, avec les huit que nous en fournirons, feront le nombre qu'elle désire.*

Note : Annecy ne fournit que 7 religieuses : S^r Claude-Agnès Joly de la Roche, chef de la petite troupe, et les Sœurs Paule-Jéronyme de Monthoux, Marie-Gasparde d'Avise, Marie-Michelle de Nouvelles, Marie-Françoise Bellet, Françoise-Jacqueline de Musy et Anne-Marguerite Clément. S^r Marie-Constance de Bressand, professe de Grenoble fut amenée à Annecy par sa supérieure, qui repartit dans son monastère après le 9 juillet. Quant à S^r Françoise-Jéronyme de Villette que devait donner le monastère de Lyon, elle se vit retenue à Moulins.

Je vois en cette S^r Anne-Marie [Arseney] je ne sais quoi de bien bon et qui me plaît. Il y a un peu d'extraordinaire qui doit être considéré sans empressement, afin qu'il n'y arrive point de surprise ni du côté de la nature, qui se flatte souvent par l'imagination, ni du côté de l'ennemi, qui nous divertit souvent des exercices de la solide vertu pour nous occuper en ces actions spécieuses. Il ne faut pas trouver étrange qu'elle ne soit pas si exacte à faire ce qu'elle fait ; car cela arrive souvent aux personnes qui sont attachées à l'intérieur, et ne se peuvent tout à fait si bien ranger en toutes choses. De sorte, qu'il faut empêcher qu'elle ne fasse grand cas de ces vues, de ces sentiments et douceurs, ains que, sans faire beaucoup de réflexion sur tout cela, elle fasse en simplicité les choses auxquelles on l'emploie. (...)

Cette parole : « Notre Seigneur souffre en moi telle ou telle chose », est tout à fait extraordinaire, et bien que Notre Seigneur ait dit quelquefois qu'il souffrait en la personne des siens, si est-ce que nous ne devons parler si avantageusement de nous-mêmes ; car Notre Seigneur ne souffre qu'en la personne de ses amis et serviteurs fidèles, et de nous vanter pour tels, il y a un peu de présomption. Souvent l'amour propre est bien aise de s'en faire accroire. (...)

Votre chemin est très bon, ma chère fille, et n'y a rien à dire, sinon que vous allez trop considérant vos pas, crainte de choir. (...) Marchez simplement, ne désirez pas tant le repos d'esprit et vous en aurez davantage. (...) Tenez vos yeux haut élevés, par une parfaite confiance en la bonté de Dieu. Ne vous empressez point pour lui, car il a dit à Marthe qu'il ne le voulait pas ou du moins qu'il trouvait meilleur qu'on n'eut point d'empressement, non pas même à bien faire. N'examinez pas tant votre âme de ses progrès, ne veuillez pas être si parfaite. (...) Dieu qui vous a conduit jusqu'à présent vous conduira jusqu'à la fin.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde à Moulins – 21 juin 1620 : *Notre pauvre sœur des Gouffiers veut absolument que vous la payiez. Elle a son esprit si délicat que je n'ose dire le quart de ce que je voudrais. Si vous pouviez lui donner les 200 écus maintenant, nous nous essayerons de la faire contenter.*

Note : M^{me} des Gouffiers exigeait le remboursement de tout ce qu'elle avait avancé pour la fondation de Moulins.

J'ai vu l'achat de votre place [à Nevers]. N'épargnez pas un peu d'argent pour faire un grand lieu de jardinage. Aidez-vous des bons Père Jésuites pour juger cela et vous en servez en tout, je veux dire surtout pour le spirituel, c'est le meilleur et plus solide esprit. Au reste, quand vous aurez marqué les places qu'il vous faut, si vous m'en envoyez le plan, je vous ferai faire dessus celui de notre maison qui vous contentera, et puis c'est que, tant qu'il se pourra, il faut faire nos monastères semblables.

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel – fin de juin 1620 : *C'est la bonté de votre cœur, ma très chère fille, qui vous fait trouver consolation en nos lettres, mais Dieu soit béni qui se sert de choses tant indignes et de ce qu'il vous a délivrée de cet embarras auquel jamais, il ne faut retomber. Quoi, qu'est-ce que cela ? Une fille de dix années [de vie religieuse]*

s'amuser aux réflexions, aux petites insatisfactions, philosopher sur une parole ! Il ne faut plus faire ainsi ! Si Dieu permet qu'il nous arrive des choses contre nos espérances, encore que nous le sentions bien, ne le regardons point, mais jetons-nous simplement dans le sein de la divine Providence, acquiesçant doucement à tout, à tout sans réserve, étant bien aise qu'elle nous dépouille. Voyez-vous, vous attendiez de Monseigneur, pour la satisfaction de votre amour-propre, de nouvelles approbations de la bonté de votre chemin, duquel vous avez été tant assurée qu'il ne faudrait jamais y repenser, et voilà que le divine Providence le confirme par cet esprit sacré [notre s^t Fondateur], mais d'une façon trop courte et qui ne satisfait pas pleinement le désir que vous avez d'y être satisfaite. Et je ne doute nullement que cela n'ait été le commencement de votre embarras. Il ne faut plus ces choses-là ! Vous allez un chemin tout saint et assuré, il ne faut que le continuer, allant avant sans réflexion, jamais plus, je vous prie, et me croyez. Apprenez-le hardiment à vos filles et, tant qu'il se pourra, faites-les cheminer en cette simplicité, sans retour.

Je crois que l'on vous envoie les Entretiens et exhortations que fait Monseigneur. (...) Faites fort lire l'Entretien des Règles et tout ce que l'on a de Monseigneur. Je ne trouve rien de tel pour nourrir l'esprit de la maison. (...)

Ne vous ai-je pas mandé que nous avons marié ma fille [le 12 juin] fort heureusement, grâce à Dieu ?

Notre s^{te} Mère à M^{me} de Toulonjon à Alonne – 12 juillet 1620 : *Eh bien ! Ma très chère fille, vous voilà en la condition et au lieu où Dieu vous a destinée, dites-moi, je vous prie, comme vous vous y portez et ce que vous y faites, car j'ai un grand désir de le savoir. Je prie Dieu qu'il vous comble l'esprit de sa crainte et que vous cheminez en votre voie sagement, discrètement et généreusement ; je ne dis pas de la générosité mondaines, qui ne s'emploie qu'à l'excès, à la vanité, présomption et folie du monde ; j'entends la générosité chrétienne et vertueuse, qui nous fait embrasser et exécuter courageusement et allègrement tout ce qui est de notre condition. Ô ma fille, que je vous désire celle-là ! Elle retranchera de votre cœur les affections qui dorénavant y seraient indécentes et préjudiciables à votre maison et vous donnera celles qui vous sont convenables pour vous conduire selon votre condition, pour gouverner votre maison avec un esprit paisible, doux, vigilant et charitable. Souvenez-vous de la conduite, de la sagesse et vertu de feu votre sœur : elle a été en ménage beaucoup plus jeune que vous ; elle n'avait que dix-neuf ans quand elle mourut. Je vous prie, ma fille, mon cher enfant, remettez-vous devant les yeux cette petite âme-là, la réputation et la bonne odeur qu'elle a laissée de sa sainte et discrète conduite, de l'amitié et de l'union qu'elle avait avec tous les parents de son mari, du contentement qu'elle donnait à tout son voisinage, sa modestie et modération en tout. Ô Dieu, ma fille, recevez de votre mère cet exemple qu'elle vous présente et le suivez, je vous en prie, je vous en conjure au nom de Dieu et par l'amour que vous portez à la mère et à la fille.*

Hélas ! Je vous plains, car je crois qu'il faut que votre très cher et très aimable mari vous laisse bientôt à cause de cette guerre [entre Louis XIII et sa mère Marie de Médicis. Toulonjon suivit le roi dans toutes ses campagnes]. Les chemins sont déjà fort dangereux, mais j'espère que Dieu aura soin de lui. Il faut être bien courageuse, ma fille, et vous divertir et occuper en votre ménage et à des ouvrages. Oh que vous êtes heureuse d'être si bien logée !

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 5-6 juillet 1620 : *Voilà nos Sœurs qui s'en vont, et, si je ne me trompe, elles sont toutes fort bonnes et de bonne observance ; et notre S^r Claude-Agnès a si bien fait ici, que, comme je crois, elle fera encore mieux-là.*

S^r Françoise-Marguerite est demeurée Assistante par élection et consentement des 2/3 des voix.

Il faut que je vous dise que notre S^r Péronne-Marie [de Châtel] est une fille tout à fait admirable, en parole, en maintien, en effet, car tout cela respire la vertu et piété.

Vous recevrez les Formulaires de la réception des novices à la profession et des prétendantes à l'habit.

J'admire ces bons Pères qui croient qu'on doit ajouter que l'on fait vœu aux supérieurs [ces difficultés faites par ces « bons Pères » provenaient des troubles qui commençaient à agiter en France l'Ordre des Carmélites au sujet du mode de gouvernement de ces monastères. Avant l'établissement des Carmes déchaux, il avait été confié au P. de Bérulle par le Pape et confirmé même après l'arrivée des Carmes, cependant certains Carmels s'appuyant sur les Constitutions de s^{te} Thérèse étaient troublés par cette mesure].

S'ils avaient la profession des Bénédictins, qui est la profession des plus anciens et peuplés monastères, ils auraient donc bien à discourir, car il n'y est fait mention quelconque ni des supérieurs, ni des vœux de chasteté, pauvreté et obéissance, ains seulement de stabilité au monastère et de la conversion des mœurs selon la Règle de s^t Benoît. Qui promet l'obéissance selon les Constitutions de Sainte-Marie, promet l'obéissance et l'observance des vœux à l'Église et aux supérieurs de la congrégation. En somme, il faut demeurer en paix ; car qui voudra désormais ouïr tout ce qui se dira, aura fort à faire. (...)

Je vous envoie notre chère S^r Marie-Gasparde d'Avise, avec nos sœurs de la fondation d'Orléans, afin qu'à votre retour elle vous serve de compagne [elle reviendra en effet avec notre s^{te} Mère en 1622] ; car c'est vraiment une fille vertueuse, sincère, modeste et d'un bon secours auprès de votre chère personne.

Notre s^t Fondateur – 6^{ème} Entretien, Sur le sujet des fondations (de l'espérance) – début juillet 1620 : *Que nous serions heureux si nous pouvions nous accoutumer à faire cette réponse à nos cœurs lorsqu'ils sont en souci de quelque chose : le Seigneur y pourvoira. (...) Allez, et vous confiez en Dieu, car il a dit que quand bien la femme oublierait son enfant, si ne nous oublierait-il jamais, car il porte gravés sur son Cœur et sur ses mains. (...)*

Quelle grâce est celle que Dieu vous fait ! Il vous rend apôtresses, non en la dignité, mais en l'office et au mérite. Vous ne prêcherez pas... mais vous ne laisserez pas d'exercer l'office apostolique en la communication de votre Institut et manière de vie. (...)

J'ai un extrême désir de graver en vos cœurs une maxime qui est d'une utilité non pareille : Ne demandez rien et ne refusez rien, en cette pratique vous trouverez le repos pour vos âmes. Tenez vos cœurs en cette sainte indifférence. (...) Si la divine Providence permet qu'il vous arrive des afflictions, ne les refusez point, acceptez-les amoureusement et tranquillement ; que si elle ne vous en envoie point, ne les désirez point, ni ne les demandez point. (...)

Jetant les yeux sur le sujet de votre départ... j'ai pensé que je vous devais dire quelque petite chose qui pût amoindrir cette douleur. (...) : celles qui demeurent s'en vont, celles qui s'en vont demeurent. C'est un des principaux fruits de la religion que cette sainte union qui se fait par la charité, union qui est telle que de plusieurs cœurs il n'en est fait qu'un, et de plusieurs membre il n'en est fait qu'un corps. (...)

Mais ce qui nous doit faire aller et demeurer de bon cœur, c'est la certitude presque infaillible que nous devons avoir que cette séparation ne se fait que quant au corps, car quant à l'esprit, nous demeurerons toujours très uniquement unis. (...) Non seulement nous demeurerons toujours unis ensemble, mais bien plus, car notre union s'ira toujours perfectionnant dans les doux liens de la charité et sera toujours de plus en plus renouée à mesure que non nous avancerons en la voie de notre perfection, car nous rendant plus capables de nous unir à Dieu, nous nous unirons davantage les unes aux autres ; et à chaque Communion que nous ferons notre union sera rendue plus parfaite, car nous unissant avec Notre-Seigneur nous demeurerons toujours plus unies ensemble : aussi la réception sacrée de ce Pain céleste s'appelle Communion, c'est-à-dire commune union. (...)

Votre Congrégation est comme une sainte ruche d'abeilles laquelle a déjà jeté divers essaims ; mais avec cette différence néanmoins, que les abeilles... choisissent toujours en chaque essaim un roi particulier. Quant à vous, si bien vous allez dans une ruche nouvelle, vous n'avez néanmoins qu'un même roi, qui est Notre Seigneur crucifié, sous l'autorité duquel vous vivrez en assurance partout où vous serez. Ne craignez pas que rien vous manque. Ayez seulement un grand soin d'accroître votre amour et votre fidélité envers sa divine Bonté, vous tenant le plus près de Lui qu'il vous sera possible, et tout vous succèdera en bien. Apprenez de Lui tout ce que vous aurez à faire, ne faites rien sans son conseil, car c'est l'Ami fidèle qui vous conduira, gouvernera et aura soin de vous, ainsi que de tout mon cœur je l'en supplie.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre à Montferrand – 9-10 juillet 1620 : *Vous savez la bonne troupe qui est partie d'ici, où nous avons encore S^r Péronne-Marie [dans une lettre à M^{me} de Granieu il dit : cette bien aimée Mère Péronne-Marie s'en reva dans son nid, sur ses œufs], qui est en vérité une très excellente fille. Elle partira demain pour retourner à Grenoble, d'où elle avait amené une rare fille [S^r MC de Bressand] pour faire le nombre nécessaire pour Nevers, Orléans et Paris.*

La fondation du monastère de Nevers. M^{elle} du Tertre, vers le mois de mars 1620, apprenant le projet d'une fondation à Nevers s'était constituée fondatrice temporelle de la nouvelle maison, en promettant 30.000 francs à M. de Bonsidat, avec facilité d'en toucher le 1/3 sans retard. Elle comptait toutefois que la Mère JC de Brécard y serait supérieure.

Dans la 2^{ème} quinzaine de juillet 1620, un terrible orage s'éleva lorsqu'on apprit à Moulins que la Mère de Brécard et M^{me} du Tertre devaient aller à Nevers. Le gouverneur et son épouse, M. et M^{me} de Saint-Géran, protestaient qu'ils ne les laisseraient pas sortir de la ville. La jeune veuve fut même enfermée au château de Moulins pendant dix jours. L'estime universelle vouée à la Mère de Brécard, la convoitise des biens de M^{me} du Tertre qu'on voulait conserver au Monastère de Moulins, excitaient ces troubles. C'est dans ces conditions que S^r Paule-Jéronyme de Monthoux avec sa compagne S^r Françoise-Jacqueline de Musy parvinrent à Moulins. Leur arrivée ne fit qu'envenimer les choses.

Les Fondateurs résolurent ainsi les difficultés : que M^{me} du Tertre demeurerait à Moulins avec ses 20000 francs, tandis que les 10000 francs déjà employés resteraient au monastère de Nevers. Restait à décider du choix de la supérieure, notre s^t Fondateur consentit que Mère Jeanne-Charlotte de Brécard demeurât à Moulins. Sur le conseil du P. Recteur des Jésuites et du Supérieur de Moulins, Mère Paule-Jéronyme de Monthoux partit secrètement pour Nevers, avec les S^{rs} Marie-Hélène de Chastellux, Françoise-Jacqueline de Musy, et 3 autres sœurs de Moulins. Elles arrivèrent à Nevers le 22.07.

Les 2 Mères de Brécard et de Monthoux payèrent cher leur abnégation. La 1^{ère}, blâmée par ceux de Nevers comme leur ayant manqué de parole, se voyait à Moulins en butte aux calomnies. La 2^{nde} que l'on n'attendait pas à Nevers, fut accueillie très froidement par Messieurs de la ville.

Il y aura encore un différend entre les deux monastères au sujet de 1000 écus que chacun réclamait, enfin en 1623, un accord se fera entre la Mère de Monthoux et la Mère de Chastellux (Moulins).

S^r Marie-Aimée de Morville (M^{me} du Tertre) à Moulins prit l'habit en juillet 1620 et fit profession le 20.10.1621. Comme bienfaitrice, elle demandait de plus en plus de concessions incompatibles avec la vie religieuse. Bientôt elle porta ses dérèglements à l'extrémité. Après la mort notre s^t Fondateur, notre ste Mère demeura seule chargée de soutenir et de conseiller les Mères de Chastellux et de Bressand qui succédèrent à la Mère de Brécard, de consoler et d'encourager la communauté et surtout de tâcher de guider Sr Marie-Aimée vers la conversion. Elle y employa toutes les ressources de son cœur, toute l'énergie de sa fermeté, ne se lassant pas même quand la malice de cette femme en vint, après avoir secrètement obtenu des Bulles de sécularisation, à tenter un procès à ses parents qui ne voulaient pas du tout la voir rentrer dans le monde, et à répandre des calomnies contre la Visitation. L'incomparable bonté de notre ste Mère, les souffrances des sœurs de Moulins, les prières de tout l'Ordre, auront enfin raison de cette âme. Ce sera en 1632.

S^r Marie-Aimée vit en songe un flambeau qui s'éteignait au moment où il brillait du plus vif éclat. Elle comprit que Dieu l'avertissait que sa vie s'étendrait au moment où elle s'y attendrait le moins. Elle passa la nuit à réfléchir, pleurer, prier et prendre de bonnes résolutions.

Le lendemain, elle se jeta aux pieds de sa supérieure, Mère Marie-Angélique de Bigny, pour lui faire l'aveu sincère de ses fautes passées et la prier instamment de lui permettre de refaire son noviciat. Elle coupa ses cheveux et s'habilla simplement comme les autres religieuses. Elle demanda qu'on assemblât le chapitre, ce qui fut fait le 3 juin. Elle y présenta sa demande de faire une nouvelle profession, renonçant à tous ses privilèges. Notre s^{te} Mère lui écrivit le 22.08.1632 : *Pour moi, ma fille très chère, je vous puis assurer que je n'aurai aucune mémoire des choses passées (...); n'en parlons plus, et me croyez toute pleine de sainte dilection et d'amour maternel pour vous.*

Elle refit son noviciat, puis sa profession publiquement en juin 1633. Elle protesta que tout ce qu'elle avait dit contre la supérieure et les sœurs était faux, demanda pardon à tous les assistants, fit amende honorable à Dieu. Elle mena une vie religieuse exemplaire jusqu'à sa mort subite le 24 août 1633, à l'âge de 36 ans.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Lyon – 17 juillet 1620 : *Je suis marrie de quoi le monde s'attache ainsi aux premières supérieures qu'il voit. (...) Plût à Dieu qu'avant que partir de Lyon vous fussiez toute déchargée !* [quand la Mère Favre quitta Lyon pour fonder Montferrand, elle dut garder le titre de supérieure et fut remplacée par son assistante, S^r Marie-Aimée de Blonay, dans l'exercice de sa charge] (...)

Nous attendons nos sœurs : je ne sais qui vient. Nous sommes sur le point d'acheter une maison toute bâtie, mais à force d'argent, sous la Providence de Dieu qui ne nous manquera s'il lui plaît. Nous avons toujours force filles, et le jour de notre fête [la Visitation, 2 juillet], nous en reçûmes une de grande qualité [Hélène-Angélique Lhuillier], des plus renommées, qui donne 15000 écus pour aider à la fondation, mais ce qui me plaît le plus, c'est qu'elle a un très bon cœur et un esprit bien fait. Voilà le gros de nos nouvelles, car, de cette vérité que vous êtes toujours ma très chère unique grande fille il n'y a rien de nouveau, sinon que la persévérance sera éternelle.

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – début août 1620 : *Que vous dirai-je, ma très chère fille, sur les menaces que M^{gr} l'Archevêque vous fait de vous donner force lois nouvelles ? Je ne crois nullement qu'il le fasse, car sa piété et prudence est trop grande. Que s'il le fait, vous pourrez le prier avec votre troupe, en toute humilité, de ne vous point changer votre manière de vie ni vos coutumes, sous lesquelles cette petite congrégation a pris un si saint accroissement et a vécu avec tant de paix et de perfection, qui est la marque infaillible de la présence et assistance du Saint-Esprit, ni aussi de ne pas accroître les lois, pour la crainte de donner des inquiétudes et de la gêne à ces âmes qui vivent si doucement et paisiblement dans l'observance de celles sous lesquelles il Lui a plus de nous appeler et qu'elles ont été instruites, et choses semblables ; car ne doutez pas que Dieu ne vous inspire et ne vous maintienne.*

Tout ce que vous avez à faire pour l'assurance de cette protection, c'est de bien observer vos Règles et Constitutions, et de nourrir les filles en un amour et estime très cordial de leur manière de vie, sans jamais en vouloir décliner, ni à dextre, ni à senestre [gauche], autrement la division s'y mettrait, et tout serait perdu ; en ce cas, nous vous retirerions bientôt. Mais Dieu ne permettra jamais que cela arrive, ni sa sainte Mère, et m'assure que quand M^{gr} l'Archevêque ferait quelques changements par ordonnances, après il les retrancherait et ne voudrait pas qu'elles fussent pratiquées. Or, enfin, il faudrait demeurer en paix.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 4 août 1620 : *Si j'eusse su plus tôt le départ du sire Pierre, j'eusse écrit à cette fille bien-aimée que vous avez auprès de vous, fille du jour et de l'oratoire de la Visitation, qui fut si efficacement visitée au jour qu'on célébrait la fête des visites célestes.*

Note : Ce fut le jour de la Visitation [2 juillet] que M^{lle} Lhuillier reçut de François de Sales une réponse décisive au sujet de sa vocation [cf. Lettre du 31 mai]. Vaincue par la grâce, elle entra le jour même au monastère.

Que j'aime son cœur et celui de sa sœur ! Il faut bien qu'elles cultivent l'une et l'autre le don de Dieu. J'ai envoyé à Rome afin d'obtenir l'entrée de cette sœur [M^{me} de Villeneuve], qui sait bien ce que je lui suis, et que je sais la sainte et parfaite union qu'elle a avec cette chère fille, qui mérite bien qu'elle la puisse quelque fois voir de plus près. (...)

Je salue toutes nos sœurs d'ici, vieilles et nouvelles [Les professes d'Annecy, fondatrices du monastère de Paris, et celles qui venaient de quitter la Savoie pour Orléans. Ces dernières étaient encore auprès de la notre s^{te} Mère].

Dieu, par sa bonté, soit à jamais glorifié en notre unique cœur. Amen. Vive Jésus !

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 9 août 1620 : *Ne vous empressez pas pour votre retour. (...) Et moi, voyant que je suis appelé à suivre M. le prince-cardinal, soit qu'il aille à Rome, soit qu'il aille en France, je... ne fais état de n'avoir nulle habitation que dans le sein de l'Église. Je commence à ne plus arrêter ma pensée qu'à la réunion de l'autre vie, en laquelle, comme nous sommes inséparables d'esprit, nous le serons encore de vue. (...) Ma Mère, si j'allais à Rome, il ne faudrait nullement traiter des Constitutions, car ce serait toujours à refaire, on députerait quelqu'un pour les revoir, qui les renverserait toutes, peut-être. Il ne faudrait que procurer la perpétuité du petit Office. Jamais il n'y eut religion de laquelle toutes les Constitutions aient été approuvées par le Saint-Siège, il suffit que les Règles le soient.*

Note : Les Constitutions de la Visitation seront approuvées par le Pape Urbain VIII avec le Bref du 27.06.1626.

Notre s^t Fondateur à M^{lle} Lhuillier – 9 août 1620 : *Ce m'est une douceur non pareille, ma très chère fille, de voir l'opération céleste que le Saint Esprit a faite en votre cœur, en votre si forte et généreuse résolution de vous retirer du monde. (...) Cette promptitude de faire la volonté de Dieu est un grand moyen d'attirer de puissantes grâces pour la suite et accomplissement de toute bonne œuvre ; et vous voyez, ma très chère fille, qu'après la rude secousse que votre cœur sentit quand, de vive force, il se déprit de ses sentiments pour suivre l'attrait supérieur, enfin vous voilà toute consolée*

et accoïcée dans le bienheureux buisson que vous avez choisi pour chanter à jamais la gloire du Sauveur et Créateur de votre âme. (...)

Il faut que je vous dise que vous voilà doucement morte au monde, et le monde est tout mort en vous : c'est une partie de l'holocauste. Il en reste encore deux : l'une est d'écorcher la victime, dépouillant le cœur de soi-même, tranchant toutes ces menues impressions que la nature et le monde vous donnent ; et l'autre, de brûler et réduire en cendre votre amour propre, et convertir tout en flammes d'amour céleste votre chère âme. Cela ne se fait pas en un jour, et Celui qui vous a fait la grâce de faire le premier coup, fera lui-même avec vous les deux autres ; et parce que sa main est toute paternelle, où il le fera insensiblement, où, s'il vous le fait sentir, il vous donnera la constance, ains la joie qu'il donna au Saint duquel nous faisons la fête [s^t Laurent]. C'est pourquoi vous ne devez point appréhender : Qui vous a donné la volonté, il vous donnera l'accomplissement.

C'est désormais S^t Marie-Marguerite Michel qui succède à S^t Claude-Agnès Joly de la Roche pour la rédaction des sermons.

Notre s^t Fondateur – sermon pour la fête de s^t Augustin – 28 août 1620 : *Après que s^t Augustin a raconté ce grand combat qu'il avait sur le point de sa conversion, apercevant enfin les yeux de la miséricorde qui déjà le regardaient, il s'écrie en ses Confessions : 'Ô Seigneur, vous avez regardé votre serviteur'. Puis, sentant la main puissante de Dieu qui le déliait, il poursuit avec ces paroles du psaume 115 : 'Ô Seigneur vous m'avez délié des liens de mes péchés, et que ferai-je en reconnaissance d'une telle faveur ? Je vous sacrifierai un sacrifice de louange, je boirai le calice du salut et invoquerai le nom du Seigneur'. (...)*

Je diviserai mon discours en trois points : au 1^{er} nous verrons quels sont les liens desquels s^t Augustin était lié ; au 2nd, quel sacrifice de louange il a offert à Notre-Seigneur ; et au 3^{ème}, quel est ce calice du salut. (...)

S^t Augustin était enchaîné dans les maudits liens de la volupté. Le 2nd lien était la vanité, car il était maître de la rhétorique, et son esprit devint enflé et superbe. Le 3^{ème} lien était l'avarice, car s^t Augustin enseignait pour le gain et par le moyen de son gain, il avait de grandes prétentions et espérances de s'enrichir et avancer. (...)

Il fallait une main toute puissante pour le délier de si fortes chaînes ! Qui pourrait concevoir les combats qu'endurait cette pauvre âme lorsqu'elle voulait reprendre sa liberté ? Mais lorsque Dieu, par sa miséricorde infinie, eut touché ces liens, se sentant en liberté, il commença tout ravi à chanter le cantique des miséricordes divines. (...)

Plusieurs, comme s^t Augustin, sont ainsi déliés par le Seigneur quand ils viennent en religion. Ils y viennent chastes, libres de toutes voluptés, d'autres ne sont point avarés et quittent volontairement toute possession temporelle pour se faire pauvres. Toutefois, il y en a peu qui abandonnent leurs prétentions comme il faut, et qui soient entièrement quittes de l'avarice intérieure. On a tant de belles espérances ; on est si peu vide de son propre intérêt ! Et quant à la vanité, certes, je ne sais s'il y en a un qui en soit libre. C'est un mal universel, il y en a fort peu qui ne soient enlacés dans ses filets. Ô Dieu, comme après sa conversion, ce glorieux s^t Augustin était contrit et humilié, combien rabaissé et plein de reconnaissance des grâces qu'il avait reçues de la souveraine Bonté ! Avec quel sentiment de dilection s'écriait-il : Que rendrai-je au Seigneur pour tant de biens qu'il m'a faits, je lui sacrifierai un sacrifice de louange.

S^t Augustin ne dit pas simplement qu'il chantera ses louanges, ains qu'il lui sacrifiera un sacrifice de louange, pour montrer qu'il n'entend pas seulement parler de ceux qui, comme le commun du peuple, louent Dieu, ains d'une sorte de gens comme ceux qui en ont reçu des grâces particulières. Ils se retirent pour cela de la mêlée du monde, se dédient et consacrent au service de Notre Seigneur, et là ils offrent un sacrifice de louange, qui n'est autre chose que de dire de cœur et d'esprit ce qu'ils disent de bouche, accompagnant leurs chants, psalmodies, hymnes et cantiques d'une amoureuse et douce attention qui recrée le Bien Aimé de nos âmes. Dès l'instant de sa conversion, s^t Augustin ne cessa jamais de louer Dieu, de jour, de nuit, en buvant, en mangeant, en parlant, en écrivant, chantant les cantiques de sa miséricorde et de sa grâce.

J'ai souvent dit qu'il y a deux amours : le 1^{er} est l'affectif, le 2nd, l'effectif.

L'amour affectif est désiré de tous, et de vrai, il est bon cet amour-là. S^t Augustin l'a expérimenté, lorsqu'il dit : 'Ô Jésus, Jésus, vous me déliez des liens de mes péchés, mais en même temps vous me reliez et enchaînez avec ces liens d'amour et de dilection. Oh, ajoutait-il, où étais-je ? où était ma liberté avant que vous l'eussiez liée de ces douces chaînes qui me tiennent à présent en cette bienheureuse servitude ?

Voyez-vous, il ne parle que de sa liberté ; si bien est-ce la plus riche pièce de l'homme, car, c'est la vie de notre cœur ; c'est donc le plus précieux don que nous puissions faire. Aussi est-ce la dernière chose que nous quittons, et qui nous fait plus de peine à renoncer. C'est une pièce si excellente que le diable tourne bien autour, mais il ne la saurait forcer. Dieu même qui nous l'a donnée, ne la veut point avoir de force, et quand il demande que nous la lui donnions il veut que ce soit de notre bon gré. Il n'a jamais contraint personne de le servir. Il va bien à l'entour de nos cœurs, nous sollicitant à nous convertir et donner tout à lui, mais de nous prendre par force, jamais.

Qui pourrait décrire ce parfait abandon que s^t Augustin fit à la divine Bonté de lui-même et de sa propre vie, qui n'est autre que cette liberté ? Il s'était tellement donné lui-même qu'il ne savait plus qui il était. Il était tellement enflammé de l'amour sacré, qu'il avait perdu le goût de toutes choses, et trouvait en toutes le goût de son Sauveur.

J'ai ajouté qu'il y a un autre amour, qui est effectif. Celui-ci travaille et n'est point oisif. L'amour effectif nous fait mourir à nous-mêmes par une abnégation entière et absolue. Pour marcher à la suite de Notre-Seigneur il faut faire deux pas : mourir et renoncer à toutes les choses hors de nous, et de plus mourir et renoncer à soi-même, qui est le plus difficile. On en trouve assez, qui, venant en religion, renoncent à toutes les commodités, biens et amis ; mais on en

trouve peu qui renoncent absolument à eux-mêmes par cette entière abnégation. Plusieurs disent bien qu'ils aiment les travaux au service de Dieu, et même qu'ils les désirent, mais peu les souffrent avec la perfection requise.

L'amour effectif souffre des travaux et des peines, il endure des injures et calomnies. Cet amour ne laisse point de pâtir, il fait agir en tout temps. Vous avez reçu de grandes douceurs en l'oraison, mais hors d'icelle vous ne pouvez supporter une injure, une parole et action faite par surprise, vous ne pouvez vous accommoder aux personnes d'une humeur contraire à la vôtre ! Certes, l'amour effectif franchit tout cela et quitte ses propres humeurs pour se conformer en tout et partout à celles des autres.

S^t Augustin disait une parole que nous devrions tous graver sur le frontispice de nos chambres ou plutôt de nos cœurs : Ô Dieu, dit-il, il serait à souhaiter que l'on n'aimât que vous, qu'on vous aimât en toutes choses et qu'on n'aimât aucune chose sans vous. Que nous serions heureux si nous observions ceci !

Notre s^t Fondateur – sermon pour la fête de s^t Nicolas de Tolentin – 10 septembre 1620 : *La perfection chrétienne n'est autre chose qu'une abnégation du monde, de la chair et de la propre volonté.(...) Ceux qui se consacrent à Dieu pour tendre à cette perfection que sont-ils, sinon une assemblée de personnes qui vont en milice, à la guerre et au combat contre le monde, la chair et soi-même ? Notre doux Seigneur est le chef non seulement de cette armée ains encore de chaque combattant. Il s'est trouvé tant de douceur et clémence dans le Cœur de notre cher Maître qu'il a voulu que d'autres participassent à la gloire d'être chefs de cette milice, mais surtout la sacrée Vierge, laquelle en a été comme la capitainesse principalement du sexe féminin. (...)*

Il faut que nous regardions comment cette Sainte Vierge a vaillamment triomphé de ces trois adversaires, dès sa sainte nativité. (...)

Elle était là cette bénite Vierge, pratiquant toutes les vertus, mais d'une façon admirable celle du renoncement du monde. La voyez-vous rabaissée et ne voulant paraître que comme un enfant simple et ordinaire.

Le 2nd renoncement est celui de la chair. Les petits enfants font mille actes de renoncement, le trop grand soin que l'on a d'eux est cause qu'on ne suit jamais leurs inclinations. La sacrée Vierge a souffert volontairement toutes ces mortifications et contradictions en son enfance. (...)

Quant au 3^{ème} renoncement, qui est le plus important de tous, à savoir de renoncer à soi-même, il est bien plus difficile. La très Sainte Vierge ne se servit jamais de sa liberté. Regardez bien tout le cours de sa vie, et vous ne verrez autre chose qu'une continuelle sujétion. Elle en vient jusque là que de voir mourir son Fils et son Dieu sur le bois de la croix, demeurant ferme et debout au pied d'icelle, s'assujettissant à ce qui était du divin vouloir en adhérant à la volonté du Père éternel.

Que vous serez heureuses, mes chères filles, si vous faites ce renoncement absolu du monde, de la chair et de vous-même, et si vous vivez désormais en l'exacte observance de vos Règles et Constitutions qui vous ont été données de la part de Dieu. Ce faisant vous aurez la même faveur que s^t Nicolas reçut de Notre Seigneur, de Notre Dame et de s^t Augustin, puisque vous êtes filles d'un même Père et d'une même Mère que lui. Si vous avez fidèlement gardé vos Règles, le Sauveur viendra assurément vous recevoir à l'heure de votre mort avec la sacrée Vierge, sinon visiblement [comme pour s^t Nicolas], car il ne le faut pas désirer, du moins invisiblement pour vous introduire en la vie éternelle.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre à Montferrand – août-septembre 1620 : *Vous verrez que Dieu vous fera recueillir de bons et beaux fruits de votre travail. Ah ! que de joie à mon âme de savoir ma Mère [Jeanne de Chantal] à Paris et notre unique chère fille en Auvergne, toutes deux coopérant avec le Saint Esprit à un service si digne et si saint !*

Notre s^{te} Mère à S^t Marie-Hélène de Chastellux, maîtresse des novices à Nevers – 22 septembre 1620 : *Avant que commencer à parler, regardez Notre Seigneur et puis dites avec le plus de vérité et simplicité qu'il vous sera possible ce que vous aurez à dire. Mais ayant fait cela ne regardez plus comme vous avez parlé ; s'il vous venait en vue fort clairement d'avoir fait quelque manquement en parlant, abaissez-vous devant Dieu. Si ce sont choses réparables, faites-le, puis demeurez en paix. Nourrissez votre chère âme de paix, de tranquillité, de douceur, d'affabilité. Soyez bonne, cordiale, allègre et joyeuse et rendez vos novices comme cela tant qu'il vous sera possible. Aimez-les bien et vous ferez d'elles tout ce que vous voudrez, car l'amour fait tout faire.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 22 septembre 1620 : *J'espère, ma très chère Mère, que notre S^t Claude-Agnès fera bien, et surtout étant si proche de vous en ce commencement, car il me semble qu'Orléans est un faubourg de Paris. Et cette si digne princesse les protégeant [la comtesse de Saint-Paul] si favorablement, il m'est avis qu'il n'y a qu'à beaucoup attendre de progrès de cette maison-là, moyennant la grâce de Dieu, qui est le souverain et unique objet de toutes nos confiances.*

Je serai grandement aise quand je saurai que vous serez logées, et dedans la ville [le transfert de la communauté, de la maison sise au faubourg S^t-Michel dans sa nouvelle demeure de la rue du Petit Musc, ne put avoir lieu qu'à la fin de juillet 1621].

Que mon cœur a été touché d'une douceur extrême de quoi ma très chère fille de Port-Royal a été avec vous ! (...) *Pensez, ma très chère Mère, si je voudrais pouvoir seconder son désir et contenter son cœur bien-aimé ; car je suis bien avec vous, que si elle avait le loisir d'être un peu retirée avec nous, elle gagnerait beaucoup. Mais quel moyen ? Plus j'y pense, moins je vois de possibilité : cet Institut-là tient un plus grand rang que le nôtre. Mais Dieu sait des choses que nous ne savons pas : s'il est expédient pour sa gloire, il fera possible ce qui nous semble ne le pouvoir pas être, et s'il laisse cette fille là, il fera pour elle, là, tout ce que nous pourrions désirer.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – juillet-octobre 1620 : *Je vois des gens de qualité qui penchent grandement et jugent qu'il faudra que les monastères soient sous l'autorité des Ordinaires [des évêques de leur diocèse], à la vieille mode établie presque par toute l'Italie, ou sous l'autorité des religieux, selon l'usage introduit il y a quatre ou cinq cents ans en presque toute la France. Pour moi, je vous confesse que ne puis me ranger pour le présent à l'opinion de ceux qui veulent que les monastères de filles soient soumis aux religieux, et surtout de même Ordre, suivant en cela l'instinct du Saint-Siège, qui, où il peut bonnement le faire, empêche cette soumission. (...)*

Et m'est avis que ces bonnes filles [Carmélites] ne savent ce qu'elles veulent, si elles veulent attirer sur elles la supériorité des religieux, lesquels, à la vérité, sont des excellents serviteurs de Dieu, mais c'est une chose toujours dure pour les filles, que d'être gouvernées par les Ordres, qui ont coutume de leur ôter la sainte liberté de l'esprit. (...)

Ô ma très chère Mère, je salue votre cœur qui m'est précieux comme le mien propre. Vive Jésus !

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre à Montferrand – 1^{er} octobre 1620 : *Je me ressouviens, ma très chère fille, que vous m'écrivîtes une fois que messieurs les confesseurs de ce pays-là vous renvoyaient les femmes, afin de les faire éclaircir, par votre entremise, des difficultés et scrupules qu'elles avaient es choses secrètes de leur vocation. Vous faites bien de les renvoyer à l'Introduction à la vie dévote, où je déclare suffisamment tout cela en sorte que si elles le veulent considérer, pour peu qu'on les aide (si elles sont si rudes ou simples qu'elles ne l'entendent pas), elles le pourront entendre utilement ; car votre vocation et la qualité de fille ne vous permet pas de leur rendre ce service en autre façon.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 11 octobre 1620 : *J'attends M. Michel, et par lui bien des nouvelles de nos sœurs.*

Note : M. Michel Favre avait accompagné les Sœurs d'Ancecy en France. Il s'occupa surtout de la fondation d'Orléans ; quittant cette ville dans la 2nde quinzaine de septembre, il revint en Savoie, s'arrêtant aux monastères de Bourges, Nevers, Moulins et Lyon.

Mais voici notre M. Michel arrivé avec une milliasse de lettres. Ô mon Dieu, que je dois et devrai de réponses ! Mais je payerai tout avec un peu de loisir, et notamment je remercierai notre bon Père Binet de ses avis, quand je les aurai lus, et ferai tout ce que je pourrai et saurai pour mettre en bon état les Constitutions. (...)

Note : Ces avis du P. Etienne Binet sur différents points des Constitutions de la Visitation sont de la main de notre ste Mère, elle y a ajouté ses propres réflexions, et notre st Fondateur les a annotés (cf. Tome XXV p.125).

Vivez toute en Dieu et pour Dieu, ma très chère Mère ; je recommande notre unique cœur à sa sainte miséricorde.

Notre s^t Fondateur à Mère PM de Châtel à Grenoble – 16 octobre 1620 : *Je le crois bien, ma très chère fille, que ce serait votre avis que nous vous ôtassions la charge de Mère, mais il n'est nullement le nôtre. Hélas, ma fille, pensez-vous que Notre Dame fût moins Mère de Notre Seigneur quand, outrée de douleur, accablée d'ennui et toute submergée d'affliction, elle respirait cette parole : « Oui, mon Fils, parce qu'ainsi il vous plaît », que quand, d'un accent très humble joyeux, elle chanta le céleste cantique de son Magnificat. (...)*

Ne vous étonnez nullement de ce que vous n'avez pas les sentiments de dévotion pendant vos langueurs, puisque les consentements et au bien et au mal peuvent être sans sentiment, et le sentiment sans le consentement. Demeurez donc paisible, ma chère fille ; soyez Mère, et bonne Mère, tout autant de temps que Dieu l'ordonnera.

Notre s^{te} Mère à Mère PM de Châtel à Grenoble – fin octobre 1620 : *Seigneur Jésus ! Ma pauvre très chère fille ma mie, il s'en faut bien garder d'arrêter votre pensée, et encore moins votre désir, à vouloir sortir de la supériorité ; par la divine miséricorde, vous faites trop bien et utilement votre charge [la Mère de Châtel croyait que son infirmité l'empêchait d'exercer correctement sa charge]. Oh non, vous ne gêtez pas tout, comme vous me dites, ains, assistée de la grâce de Dieu, vous ne gêtez rien. Que plutôt à Dieu eussions-nous prou de semblables gêteuses ! Je vous assure que ma conscience me permettrait bien de les mettre en charge. Arrêtez votre esprit à l'avis de notre tant unique Père, et soumettez votre cœur au mal et à la charge. Ne soyez pas si âpre à vous-même, et vous verrez que tout ira bien. Vivez très joyeuse et allègre, je vous en conjure, ma fille très chère, que j'aime comme ma propre âme.*

Notre s^t Fondateur – sermon pour une vêtue – 17 octobre 1620 : *« Bienheureux ceux qui écoutent la Parole de Dieu qui la gardent. »*

Dieu a coutume de nous enseigner sa volonté et faire entendre sa Parole en trois façons. La 1^{ère} c'est par le moyen des prédicateurs, certes nous les devons écouter avec beaucoup de révérence et d'attention. (...) Dieu a encore une autre façon de parler à ses créatures : c'est par le ministère des anges. Toute la Sainte Écriture en est pleine. (...) Mais la 3^{ème} façon par laquelle Dieu se fait entendre aux hommes est très admirable et familière, car il leur parle intérieurement. Que cette divine Parole est admirable, elle s'écoule dans l'âme avec tant de douceur, elle la pénètre, l'embrace et demeure en icelle. (...)

Plusieurs écoutent cette divine Parole ; mais ce n'est pas assez, il la faut garder, et pour la garder il la faut mâcher et avaler. Il ne suffit pas de bien écouter et méditer la Parole de Dieu, mais il faut encore la digérer et la changer en nous-mêmes.

Que nous serions heureux si étant appelés à une vocation nous méditions et digérions tellement son excellence, que par la grande estime que nous en ferions et le grand amour avec lequel nous pratiquerions nos Règles et Constitutions, nous vinssions à la convertir en notre propre substance, en sorte que, laissant d'être ce que nous sommes, nous devinssions notre vocation même ! Bienheureux sont ceux qui écoutent la Parole de Dieu et qui la gardent.

Oh que vous êtes heureuses, mes chères filles, car vous êtes du nombre de celles qui ont entendu cette divine Parole de Celui qui seul peut pénétrer les cœurs. Il vous a dit un mot en secret et vous lui avez obéi ; car c'est lui seul qui peut parler au cœur des hommes, et, par même moyen, leur donner la grâce de faire ce qu'il demande d'eux. (...)

Que vous reste-t-il plus sinon de bien entendre et garder la parole divine, à savoir vos Règles et Constitutions, et vous convertir tellement en elles que vous soyez désormais votre vocation même ? Les religieuses ne doivent avoir autre soin que celui-là, d'autant que dans leurs Règles et Constitutions elles voient la volonté de Dieu qui leur signifie et montre ce qu'elles ont à faire pour parvenir à la perfection et union avec sa divine Majesté. Or, pour y parvenir il faut ajuster notre volonté à la sienne. (...) Notre règle n'est autre que la volonté de Dieu, à laquelle nous devons ajuster la nôtre en la renonçant et mortifiant. On ne le fait pas sans peine, mais certes les roses ne se trouvent pas sans épines, et nous ne devons pas craindre de nous piquer pour cueillir ces belles roses parmi les difficultés, car par après, elles s'épanouiront et jetteront une odeur qui nous réjouira le cœur.

Notre s^e Fondateur à une religieuse de l'Abbaye de S^{te}-Catherine – fin octobre 1620 [comment se préparer à la fête de la Toussaint et à celle des Morts) : *Quant aux bonnes fêtes qui approchent, vous n'avez rien à faire de plus, après vos Offices, qu'à tenir votre esprit en la céleste Jérusalem, parmi ses rues glorieuses où vous verrez de toutes parts retentir les louanges de Dieu. Voyez cette variété de Saints, et vous enquerrez d'eux comment ils sont parvenus là ; et vous apprendrez que les Apôtres y sont allés principalement par l'amour ; les Martyrs, par la constance ; les Docteurs, par la méditation ; les Confesseurs, par la mortification ; les Vierges, par la pureté de cœur, et tous généralement, par l'humilité. Vous irez aussi le jour des Morts en Purgatoire, et vous verrez ces âmes pleines d'espérance qui vous exhortent de profiter le plus que vous pourrez en la piété, afin qu'à votre départ vous soyez moins retardée d'aller au Ciel.*

Notre s^e Fondateur à une religieuse de l'Abbaye de S^{te}-Catherine – fin octobre 1620 ou 1621: *Il est vrai, l'humilité, la patience, l'amour de Celui qui nous donne la croix, requièrent que nous la recevions sans en faire des plaintes ; mais voyez-vous, il y a différence entre dire son mal et s'en plaindre. On le peut donc dire, ains, en beaucoup d'occasions on est obligé de le dire, comme on est obligé d'y remédier ; mais cela se doit faire paisiblement, sans l'agrandir. Se plaindre, ce n'est pas dire son mal, mais le dire avec des lamentations, doléances et témoignages de beaucoup d'affliction. Dites-le donc naïvement et véritablement, sans nul scrupule ; mais que ce soit en sorte que vous ne témoigniez point de ne vouloir pas y acquiescer doucement, car aussi faut-il y acquiescer de très bon cœur.*

Passez bien dévotement ces saintes fêtes ; voyez bien ces belles rues de la Jérusalem céleste, où tant de Saints, résident et où tous jubilent autour de leur grand Roi et en l'amour de Dieu, lequel, comme une céleste source vive, répand de toutes parts ses eaux qui arrosent ces glorieuses âmes et les font fleurir, chacune selon ses conditions, d'une beauté incompréhensible. Que là soient nos cœurs où sont ces vrais et désirables plaisirs.

Vive Jésus ! N'est-ce pas notre mot de guet ? Non, rien n'entrera dans nos cœurs qui ne dise en vérité : Vive Jésus !

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – 27 octobre 1620 : *À jamais, que ce doux Sauveur vive et règne dans nos cœurs parmi les désolations et les ténèbres. Il est notre lumière, Il nous conduit ; ne craignons rien, Il ne nous manquera jamais. Encore que nous ne le voyions point, ni que nous ne le sentions point par les suavités de sa sainte foi, il n'importe, Il est avec nous. Et dessus ce fond sec et aride, il faut bâtir la solide foi, la ferme confiance et l'amour efficace d'une parfaite soumission. Tout sèchement, il lui faut dire : « Je crois, j'espère, plus fermement que si j'abondais en lumière et suavité. Je me plais à n'en point avoir et à vous dire sans goût ni sentiment quelconque : Vous êtes mon Dieu, je suis toute vôtre ».*

Notre s^e Fondateur à S^r MA de Blonay à Lyon – octobre ou novembre 1620 : *Ma fille ne doutez point de votre salut ; vous étiez encore bien petite, que votre foi me parut grande. Vivez conformément aux vérités qu'elle nous enseigne et en cultivez le don précieux que vous avez si avantageusement reçu. Souvenez-vous quand vous m'apportâtes les livres hérétiques que vous aviez pris chez N., et que vous me disiez avec tant d'ardeur qu'il les fallait brûler et tous ceux qui les lisaient. Souvenez-vous aussi que vous demandant si vous n'aviez point la curiosité de les lire, vous me répondîtes hardiment que si l'envie vous prenait d'apprendre quelque chose contre la Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, vous voudriez vous-même de bon cœur être brûlée.*

Ô ma fille très chère et toujours véritablement aimée, je n'ai point oublié ce trait de votre enfance. Consolez-en maintenant votre cœur dans ce petit ombrage de trouble, et au lieu de disputer sur les choses que l'ennemi vous suggère, rendez grâces à Dieu de ce que, dès l'âge de neuf à dix ans, il vous a donné le désir de mourir pour la foi de la Sainte Église. Maintenant, ma fille, mourez à vous-même pour la pureté de cette foi, anéantissant votre esprit dans ces bienheureuses ténèbres.

Notre s^e Fondateur – sermon pour la fête de la Toussaint 1620 : *Je veux en ce discours suivre au moins mal qu'il me sera possible l'intention de la Sainte Église, en vous entretenant de la communion des Saints. (...)*

Voyons comment la communion des Saints, en laquelle nous croyons, se peut entendre par cet amour de complaisance et de bienveillance. (...) Considérant cette Jérusalem céleste et voyant en icelle ces âmes bienheureuses jouissant d'une si grande gloire, hors des périls de ce monde où nous sommes encore nous autres mortels, nous devons produire des actes de complaisance, nous réjouissant en leur félicité comme si nous en jouissions nous-mêmes. C'est cette complaisance qui fait la communion des Saints, car à mesure que nous nous complaisons aux biens qu'ils ont nous en sommes faits participants, la complaisance ayant cette vertu de tirer à soi la chose aimée pour se la rendre propre. (...) L'amour de complaisance envers Dieu est la source principale de la béatitude des Saints. (...) L'amour de bienveillance envers eux se peut pratiquer sans difficulté ; car bien qu'ils soient tous rassasiés en la béatitude qu'ils possèdent, nous pouvons leur souhaiter les biens qu'ils n'ont pas encore, comme la résurrection de la chair. (...) Nous pouvons, en correspondant aux désirs des Saints sur nous, leur procurer de la gloire accidentelle : (...) ils désirent nous voir louer

perpétuellement le Seigneur, selon qu'il est possible de le faire sur terre, (...) et ils désirent que nous devenions saints comme eux, (...) enfin nous pouvons les féliciter d'être Saints et bénir Dieu en eux.

Il y a encore un autre amour qui est l'amour d'imitation. Par l'amour d'imitation nous nous rendrons semblables à eux, imitant leur vie, aimant ce qu'ils ont aimé, faisant ce qu'ils ont fait, et tâchant d'aller au Ciel par le chemin qu'ils ont suivi pour y arriver.

C'est ce que l'Église nous représente aujourd'hui quand en l'Évangile de la Messe, elle nous propose le sermon que Notre Seigneur fit sur la montagne. (...) Comme les Saints sont tous entrés au Ciel par la pauvreté d'esprit, par les larmes, par la miséricorde, par la faim et la soif de la justice et autres béatitudes, l'Église nous propose ces béatitudes au jour de leur fête, nous invitant de les suivre. Travaillez donc avec fidélité en cette vie, mes chères filles, et persévérez jusqu'à la fin, à ce que vous puissiez être congrégées et unies avec les bienheureux en cette félicité.

Notre s^t Fondateur à Mère PJ de Monthoux à Nevers – 2 novembre 1620 : *Je vous remercie de vos beaux bréviaires, et enverrai les miens vieux à la première commodité.*

Note : Notre s^t Fondateur, répondant à sa demande, envoya en effet ses vieux bréviaires, que Mère Paule-Jéronyme reçut avec grande dévotion comme de précieuses reliques. Le jour du trépas du Serviteur de Dieu, ces deux livres s'ouvrirent d'eux-mêmes plusieurs fois, et embaumèrent la maison d'une odeur toute céleste, ce qui donna aux Sœurs un pressentiment de la douloureuse nouvelle.

Notre s^t Fondateur à Mère PJ de Monthoux à Nevers – 9 novembre 1620 : *Vous pouvez, avec la permission de Mgr l'Évêque, recevoir la petite fille qui est d'un naturel si bien conditionné, selon que vous me dites, que l'on doit espérer qu'il n'en arrivera point d'inquiétude à la religion ; mais, ma très chère fille, il faut tout à fait éviter de recevoir des autres filles avant l'âge, car Dieu n'a pas élu votre Institut pour l'éducation des petites filles, ains pour la perfection des femmes et filles qui, en âge de pouvoir discerner ce qu'elles font, y sont appelées. Et non seulement l'expérience, mais la raison nous apprend que les filles si jeunes étant réduites sous la discipline d'un monastère, qui est ordinairement trop disproportionnée à leur enfance, elles la haïssent et prennent à contrecœur. Si elles désirent par après de prendre l'habit, ce n'est pas par le vrai et pur motif que requiert la sainteté de l'Institut. Et il ne s'ensuit pas que ce qui s'est fait pour cette fois, il le faille faire pour des autres. (...)*

Il faut éviter de prêter vos Constitutions, en disant qu'en la première impression beaucoup de fautes se sont glissées, pour la hâte de ceux qui les ont transcrites, que l'on corrige ; et que bientôt on les fera réimprimer [cette impression se fera à la fin de 1621, datée de 1622, à Paris], et qu'alors vous les communiquerez volontiers.

Notre s^t Fondateur – sermon pour la fête de la Présentation – 21 novembre 1620 : *Notre très chère Maîtresse se vint offrir au service du Temple, ô Dieu, qu'elle fut heureuse, car elle n'avait que trois ans quand elle quitta sa patrie et la maison de son père. Elle fut comme une belle fleur qui exhala son odeur de grand matin. (...) Certes, cette glorieuse Vierge a été comme une belle rose parmi les épines ; et, bien qu'elle ait toujours répandu une odeur de parfaite suavité tout le temps de sa vie, si est-ce qu'au matin de sa douce enfance elle a jeté une senteur merveilleusement suave. Combien étaient grands les soupirs et élans d'amour et de dilection que jeta cette petite Pucelle, ainsi que ses père et mère, mais elle surtout, comme celle qui allait pour se sacrifier à son divin Époux qui l'appelait et lui avait inspiré cette retraite, non seulement afin de la recevoir comme son épouse, ains encore pour la préparer à être sa mère !*

Au Temple, plusieurs dames s'étaient dédiées au service divin, mais pas une n'avait approché de la perfection de cette glorieuse Vierge. Elle s'y consacra avec telle ferveur, amour et humilité que les anges en demeuraient tout ravis, s'étonnant comme en la terre il se put trouver une créature si pure, et qui put faire une offrande si parfaite. On pouvait bien dire d'elle ce que le Saint-Esprit raconte de la reine de Saba quand elle fut voir Salomon : elle vint chargée de tant de parfums que jamais il ne s'en était vu autant en Jérusalem. De même notre glorieuse Vierge vint avec tant de parfums de sainteté qu'il ne s'en était jamais vu autant au Temple. La voilà donc en ce bas âge vouée et sacrifiée entièrement à Dieu.

Bienheureuses sont les âmes qui, à l'imitation de cette Vierge, se dédient comme des prémices au service de Notre-Seigneur dès leur jeunesse ! Qu'elles sont heureuses de s'être retirées du monde avant que le monde les ait connues, car n'ayant point été mariées, ni par conséquent flétries par l'ardeur de la concupiscence, elles donnent une odeur de grande suavité par leurs vertus et bonnes œuvres. Mais encore que toutes les âmes puissent désirer ce bonheur, néanmoins toutes n'en reçoivent pas la grâce ; c'est pourquoi j'ai accoutumé de dire qu'il y a deux sortes d'enfance. La 1^{ère} est celle dont nous parlons à cette heure ; l'autre est celle par laquelle on correspond promptement aux secrètes inspirations de Dieu lorsque, se rendant tout à fait au 1^{er} attrait d'icelles, en quelque âge que Notre Seigneur nous appelle l'on quitte tout pour le suivre.

C'est donc une grande fête que celle que nous célébrons, en laquelle cette petite Pucelle s'est allée présenter au Temple en sa tendre jeunesse et à la 1^{ère} semonce de l'inspiration. C'est pour vous, mes chères Sœurs, un jour grandement solennel, d'autant qu'en icelui vous vous venez offrir à la divine Majesté, à l'imitation de cette glorieuse Vierge, ou plutôt renouveler l'offrande que vous lui avez déjà faite. Mais vous me direz : Déclarez-nous un peu comment et avec quelle perfection notre divine Maîtresse fit son offrande, pour que nous l'imitions ; car étant ses filles nous serons bien aises de la suivre.

En l'évangile de cette fête, vous trouverez tout ce qu'il faut faire pour l'imiter. Le Sauveur dit : « Bienheureux ceux qui écoutent la Parole de Dieu et qui la gardent ». Or tous peuvent participer à cette béatitude. Tous sont appelés, plusieurs entendent l'inspiration différemment néanmoins. Comme en la cour d'un grand prince qui serait en son

palais environné de plusieurs seigneurs. Il y en a que le prince favorise bien davantage et auxquels il témoigne un plus particulier amour ; ce sont ceux qu'il fait entrer dans son cabinet pour s'entretenir avec eux, leur découvrir ses secrets. Ainsi outre les faveurs qu'il octroie à tous les enfants de son Église, notre Sauveur en a de particulières pour ceux qu'il retire en son cabinet, c'est-à-dire en la religion ; là il leur parle plus familièrement au cœur, leur révèle ses secrets et leur découvre ses intentions. De ce nombre a été la sacrée Vierge ; c'est elle qui a été menée au cabinet de Dieu et à laquelle ont été découverts mieux qu'à nulle autre créature les plus hauts mystères. Donc, bienheureux sont ceux qui écoutent la Parole de Dieu et la garde.

La Vierge se donna totalement à Dieu au jour de sa Présentation sans aucune réserve ; elle n'usa jamais de sa volonté ni de son choix, n'en ayant retenu un seul petit brin pour chose quelconque, et elle persévéra très parfaitement en ceci tout le temps de sa vie, demeurant toujours totalement à son Dieu. Combien cette Mère nous a-t-elle laissé de merveilleux exemples de son obéissance à la volonté de Dieu !

Notre divine Maîtresse vous doit toujours être devant les yeux, mes très chères Filles, pour former votre vie sur la sienne et ajuster toutes vos actions et affections au niveau des siennes, car vous êtes ses filles. Or bien que la douceur que vous recevrez par la considération de la vie de Notre-Dame tombera dans un vase d'argile, elle ne laissera pas d'être d'une suavité admirable.

Par vos renouvellements, vous rebandez vos arcs pour le service et dilection de Notre Seigneur ; car tant que nous vivrons nous aurons besoin de nous renouveler. La terre même se lasse et ne veut pas faire ses productions, elle se repose en hiver ; mais quand le printemps arrive, elle se renouvelle, et nous nous réjouissons de voir qu'ayant repris sa vigueur elle nous fait amplement part de ses fleurs et de ses fruits.

Notre s^t Fondateur à M^{re} JF de Sales – 21 novembre 1620 : *Voilà une lettre que j'ai ouverte sans m'apercevoir qu'elle n'était pas pour moi* [une lettre du chanoine Denis de Granier adressée à JF de Sales qui était Évêque nommé, c'est-à-dire non encore ordonné, de Chalcédoine]. *Ô Dieu, mon très cher frère, que de douleurs à mon âme quand je l'ai lue ! Certes, il est vrai que de ma vie je n'ai eu un si fâcheux étonnement.*

Note sur Denis de Granier : neveu de Claude de Granier (prédécesseur de s^t François de Sales), chanoine en 1602, prêtre en 1611. Il perd la foi et apostasie en Angleterre en 1620, il rentre dans l'Église catholique en 1628. Il est admis à l'Académie Française en 1635. Il extorque une somme considérable au 2nd monastère de la Visitation de Paris et s'enfuit. Reconnu coupable, il est exclu de l'Académie en 1636. Dès lors on perd toute trace de lui.

Est-il possible que cet esprit se soit ainsi perdu ? Il me disait tant qu'il ne serait jamais autre chose qu'enfant de la Sainte Église Romaine, quoiqu'il crût que le Pape excédât les bornes de la justice pour étendre celles de son autorité. Et cependant, après avoir crié qu'il ne fallait pas que le suprême Pasteur entreprît de délivrer les sujets de l'obéissance du suprême prince de la république, pour aucun mal qu'il fit : lui-même, pour des abus prétendus, se va rendre rebelle à ce suprême Pasteur !

Lui qui ne trouvait pas assez de clarté, disait-il, es passages de l'Écriture, pour l'autorité de st Pierre, sur le reste des chrétiens, comment s'est-il rangé sous l'autorité ecclésiastique d'un Roi [d'Angleterre, chef de l'Église anglicane] duquel l'Écriture n'a jamais autorisé la puissance que pour les choses civiles ? S'il trouvait que le Pape excédait les bornes de son pouvoir, entreprenant quelque chose sur le temporel des princes, comment ne trouve-t-il pas que le roi sous lequel il est allé vivre excède les limites de son autorité, entreprenant sur le spirituel. (...)

Est-il possible qu'il aie cru que l'Église ait tant erré, et que les huguenots ou anglo-calvinistes aient si heureusement rencontré partout la vérité, qu'ils n'aient point erré en l'intelligence de l'Écriture ?

Hélas, mon cher frère, vous vous apercevrez bien du trouble que j'ai en mon esprit, quand vous verrez que je vous dis tout ceci. La modestie avec laquelle il traite en vous écrivant, l'amitié laquelle il vous demande avec tant d'affection, et même avec soumission, m'a fait une grande plaie de condoléance en mon âme, qui ne peut s'accoiser de voir périr celle de cet ami. J'étais à la veille de lui faire place ici... et maintenant, le voilà séparé de tout le reste du monde par la mer, et de l'Église par le schisme et l'erreur ! Dieu néanmoins tirera sa gloire de ce péché.

J'ai une inclination particulière à cette grande Île et à son roi, et en recommande incessamment la conversion à la divine Majesté, mais avec confiance que je serai exaucé, avec tant d'âmes qui soupirent pour cet effet ; et désormais, encore prierai-je plus ardemment, ce me semble, pour la considération de cette âme-là. Ô mon très cher frère, bienheureux sont les enfants de la Sainte Église en laquelle sont trépassés tous les enfants de Dieu. Je vous assure que mon cœur a une continuelle palpitation extraordinaire pour cette chute, et un nouveau courage de servir mieux l'Église du Dieu vivant et le Dieu vivant de l'Église. (...)

Que si vous lui écrivez, assurez-le que toutes les eaux de la mer d'Angleterre n'éteindront jamais les flammes de ma dilection, tandis qu'il me pourra rester quelque espérance de son retour à l'Église et à la voie de son salut éternel.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 22 novembre 1620 : *... Je suis grandement affligé, ma très chère Mère, de la perte spirituelle de cet ami qui a tant demeuré avec moi. Ô vanité de l'esprit humain tandis qu'il se fie en soi-même ! Oh que les hommes sont vains quand ils se croient eux-mêmes ! Il est expédient que scandale arrive, mais malheur à celui par qui il arrive (cf. Mt 18,7). Ce jeune homme ne s'est jamais voulu gouverner à mon gré, toujours il a repoussé le joug très doux de Notre Seigneur* [notamment il était peu soucieux de tenir sa place au chapitre, et se faisait remarquer par ses absences des synodes annuels]. *Or sus, je ne désespère pas de le voir un jour repasser la mer et venir au port, mais je pleur sur lui de tout mon cœur.*

Il écrit lui-même sa perte à mon frère, avec tant de respect, de soumission et de courtoisie que rien plus, et avec ces termes : « Je me sépare de la communion de l'Église pour me retirer en Angleterre, où Dieu m'appelle ». Qui ne

gémirait sur ce mot-là : « Je me sépare de la communion de l'Église » ? puisque se séparer de l'Église, c'est se séparer de Dieu. Laisser l'Église, ô Dieu, quelle frénésie ! Mais la chair et le sang le lui ont persuadé. La curiosité, l'instabilité, la liberté, la présomption de son esprit, fondée sur le talent naturel de bien et promptement parler, avec la sensualité, enfin l'ont perdu. En somme, le jugement est une partie rare, toujours accompagnée de maturité et d'humilité.

Que de consolation, au contraire, de savoir que notre petite Congrégation se multiplie en bonnes âmes ; que ma toujours plus chère fille de Port Royal tient son cœur haut élevé en Dieu. (...)

Dieu nous fasse de plus en plus abonder en la pureté et simplicité de sa dilection, et en la fermeté et sincérité de celle du prochain.

Or sus, Dieu tire sa gloire de ceux qui l'abandonnent. Il faut finir en vous assurant, ma très chère Mère, que par la chute de ce jeune homme, Dieu m'a gratifié de nouvelles douceurs, suavités et lumières spirituelles, pour me faire tant plus admirer l'excellence de la foi catholique.

Notre s^{te} Mère à S^r Françoise-Marguerite Favrot à Annecy – novembre 1620 : *Ma très chère sœur ma mie, que j'ai été consolée de voir ce que m'écrit notre S^r Jeanne-Françoise [de Sales] ! Enfin, elle me dit qu'elle est toute guérie. Est-il vrai ? Ce serait un vrai fruit des prières de notre très cher Père. Oh ! Dieu veuille qu'il soit ainsi et qu'elle persévère ! (...)*

Certes, je crois qu'il n'y a religieuses au monde tant instruite que nous autres, surtout celles de Nissi ; nous serons grandement responsables si nous ne faisons. Mais je loue Dieu et le remercie : il me semble que par toutes nos maisons tout y va assez bien ; celles d'ici se rendent fort recommandables en la douceur d'esprit les unes envers les autres, et en l'obéissance, au moins, l'on ne me témoigne point de répugnances, grâce à Dieu.

Je savais déjà bien que la sœur Marie serait brave fille, je la salue tout particulièrement, et certes, toutes en général et en particulier. Avec un cœur tout maternel, je leur souhaite la perfection de l'esprit de notre petit Institut : la véritable humilité, la parfaite douceur et cette sacrée simplicité qui ne cherche et ne dépend que de son Dieu.

S^r Marie-Françoise Humbert (1584-1664) – La cour de France et celle de Savoie ne désignaient M^{lle} Humbert que sous le nom de « Sœur Marie ». Sa vertu, sa modestie, sa persévérance à porter l'austère costume du Tiers-Ordre de S^t François de Paule, lui avaient valu cette dénomination. Choisie par M^{me} de Saint-Georges gouvernante des Enfants de France, pour la seconder dans sa charge, elle s'acquittait l'estime de Henri IV et de Marie de Médicis, et l'affection des princes ses élèves, surtout du dauphin, plus tard Louis XIII. Quand l'Évêque de Genève vint à Paris en 1619, M^{lle} Humbert se plaça sous sa direction, et durant le voyage de Christine de France, qu'elle accompagna à Turin, elle sut si bien prendre son temps que pas un jour ne se passa sans un entretien avec lui. À l'étonnement général, elle quitta le monde en octobre 1620, et se retira à la Visitation d'Annecy. Lors de sa prise d'habit le 28 décembre suivant, elle reçut le nom de S^r Marie-Françoise. Elle fit profession le 30 décembre 1621. Notre s^{te} Mère l'emmena en 1625 comme supérieure à la fondation d'Évian, transférée ensuite à Thonon. Les monastères d'Embrun, de Pignerol, de Crest, de Valence, le 2nd d'Annecy, jouirent aussi de sa prudente conduite, et ses filles de Thonon voulurent encore l'avoir pour Mère. C'est là qu'elle mourut à l'âge de 80 ans.

Notre s^{te} Mère à Mère CA Joly de la Roche à Orléans – novembre 1620 : *Ne m'envoyez point votre confession, ma très chère fille, ni ne voyez point celles de nos sœurs. Écoutez tout ce qu'elles voudront vous dire ; mais ne voyez jamais ce qu'elles écriront, et leur faites toujours bien entendre ce qui est dans un Entretien ; qu'elles ne sont point obligées de dire leurs péchés secrets, ni de ne pas dire ce qu'elles voudront au confesseur (XVI De la volonté de Dieu p.333) ; enfin, tenez-vous à ce qui est écrit, car, en ce monde ici, l'on y examine fort nos conduites, dont je loue Dieu. (...)*

Allez simplement en votre chemin ; regardez plus à Dieu qu'à vous, ni à ce que vous sentez et voyez. Faites bien et dépendez de Dieu absolument, vous tenant là, ferme en votre néant, et en la parfaite confiance que sa Bonté fera par vous les œuvres de son service.

On peut montrer les Sermons, mais non les Entretiens, sinon à personne très connue et confidente. (...)

Voyez les Entretiens ; que s'il y en avait quelqu'un qui fût si mal recueilli que vous ne puissiez le raccommo-der, attendez ceux de Nisi, et cependant vous renverriez les autres. Vous aurez les Sermons quand ils seront transcrits.

Notre s^t Fondateur – sermon pour le 2^{ème} Dimanche de l'Avent – 6 décembre 1620 : « Allez annoncer à Jean ce que vous voyez : les aveugles retrouvent la vue, les boiteux marchent... les pauvres reçoivent la Bonne Nouvelle. Heureux celui pour qui je ne suis pas une occasion de chute ».

Mais que dites-vous Seigneur, comme se pourrait-il faire que vous voyant opérer tant de prodiges, vous voyant exercer les œuvres d'une si grande miséricorde, l'on pût se scandaliser ? Je serai, dit ce Seigneur, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple ; je serai scandale aux Juifs et pierre de trébuchement aux Gentils. Mais bienheureux celui qui ne se scandalisera point en moi ; car moi, qui suis ici, faisant de grands miracles au milieu de vous, je dois être crucifié et attaché à une croix ; et de ce cela, plusieurs se scandaliseront. Oh bienheureux ceux qui ne se scandaliseront point des opprobres de Notre Seigneur, lorsqu'ils le verront fait le rejet et la risée du monde ; bienheureux ceux qui pendant cette vie se crucifieront avec lui, méditant sa Passion et portant en eux sa mortification !

Certes il faut tous passer par là. Il se faut attacher à la Croix de notre Sauveur, la méditer, et porter en nous sa mortification. Il n'y a point d'autre chemin pour aller au ciel, Notre Seigneur y a passé le premier. Tant d'extases, tant d'élévations d'esprit que vous voudrez ; si avec cela vous ne demeurez en la Croix du Sauveur et ne vous exercez en la mortification de vous-mêmes, je vous dis que tout le reste n'est rien, qu'il s'en ira tout en fumée, et vous demeurerez

vides de tout bien, disposés à vous scandaliser de la Passion de Notre Seigneur. En somme, il n'y a point d'autre porte pour entrer au ciel que l'humiliation et la mortification.

Les disciples donc s'en retournèrent rapporter à s^t Jean ce qu'ils avaient entendu. Le Sauveur se tourna du côté du peuple qui l'entourait et leur dit : « Qui êtes-vous allé voir au désert ? Un roseau agité par le vent ? » Considérez cet homme que vous avez vu, ou plutôt cet ange revêtu d'un corps humain. Vous n'avez point trouvé un roseau, mais un rocher de fermeté, un homme d'une égalité admirable parmi la variété des divers accidents ; vertu la plus agréable et désirable en la vie spirituelle. Vous n'avez point vu un roseau, car s^t Jean est tel en l'adversité qu'en la prospérité ; tel dans la prison parmi les persécutions que dans le désert parmi les applaudissements ; autant joyeux en l'hiver de l'adversité qu'au printemps de la prospérité ; il fait les mêmes fonctions en la prison qu'il faisait au désert.

Nous, au contraire, sommes variables, nous allons selon le temps et la saison. Tel est fervent, prompt, gai en la prospérité, qui en l'adversité sera faible et abattu. Il y en a lesquels pendant qu'ils sont joyeux on ne les peut retenir, et quand ils sont tristes on ne les saurait consoler. Quand on fait tout ce qu'ils désirent, qu'on ne les contrarie en rien, ô Dieu, ils sont si braves et font des merveilles, mais si on les touche, qu'on les contrarie tant soit peu, tout est perdu. Il faut tant d'affaires pour nous bien faire prendre une parole qui n'est pas selon notre gré, que par après l'on ne peut remettre ce cœur ; il y faut appliquer tant d'emplâtres. Quelle pitié ! Oh non certes, il n'y a point d'égalité parmi nous, et toutefois c'est l'une des choses les plus nécessaires qui soit en la vie spirituelle.

Que si nous voulons savoir quels nous sommes, il nous faut regarder nos œuvres, réformant ce qui n'est pas bien et perfectionnant ce qui est bon, afin qu'imitant ces deux glorieux Saints [Jean-Baptiste et Ambroise] en leurs vertus, nous jouissions avec eux de la gloire là-haut au Ciel.

Notre s^t Fondateur – sermon pour le 3^{ème} Dimanche de l'Avent – 13 décembre 1620 : S'il faut en juger par toutes sortes d'arts et professions, nous confesserons que la première et plus forte tentation c'est l'ambition, l'orgueil et l'outrecuidance. Sachant par sa propre expérience comme l'orgueil et l'ambition sont une puissante amorce, Satan en usa pour tenter nos premiers parents, leur proposant le fruit défendu et que s'ils en mangeaient ils seraient semblables à Dieu. (...)

Mais à quel propos tout ceci sinon pour exalter l'humilité de s^t Jean-Baptiste ? Humilité, ce me semble, la plus excellente et la plus parfaite qui ait jamais été après celle de Notre Seigneur et de la Vierge.

Les prêtres et les docteurs mandèrent des ambassadeurs qui s'adressent au glorieux s^t Jean : « Qui es-tu ? » « Je ne suis pas le Christ ». « Es-tu Elie ? » « Je ne le suis pas ». « Es-tu le prophète annoncé ? » « Non ». Ô merveilleuse humilité que celle-ci ! Il ne rejette pas seulement ce qui ne lui appartient pas, mais passant plus outre et trouvant une façon de parler en laquelle sans faire tort à la vérité il pouvait encore repousser l'honneur qui lui appartenait, il le fit promptement, sans se servir de discours, ains franchement et librement il dit : « Non je ne le suis pas. » (...)

Ces ambassadeurs veulent donc savoir qui est s^t Jean, mais il ne leur dit autre chose sinon : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Redressez le chemin du Seigneur ». Remarquez la parfaite humilité de ce glorieux saint : plus ils le vont poursuivant, plus il va reculant et s'approfondissant dans son néant, montant toujours en un plus haut degré d'humilité. Ô noble vertu d'humilité tant nécessaire à l'homme en cette basse terre ! Ce n'est pas sans raison qu'on dit qu'elle est la base de toutes les vertus, car sans elle il n'y en a point ; et bien qu'elle ne soit pas la première, la charité et l'amour de Dieu la surpassant en dignité, si est-ce que la charité a une telle sympathie avec l'humilité, qu'elles ne vont jamais l'une sans l'autre. (...) L'humilité et la charité sont ensemble comme s^t Jean-Baptiste et Notre-Seigneur. L'humilité est le précurseur de la charité, comme s^t Jean-Baptiste l'était du Sauveur. C'est elle qui prépare les voies ; c'est une voix qui crie : Aplanissez le chemin du Seigneur. Tout ainsi que Jean-Baptiste vint devant le Messie, il faut aussi que l'humilité vienne vider les cœurs pour ensuite recevoir la charité, car elle ne pourra jamais demeurer en une âme que l'humilité ne lui ait premièrement préparé le logis. (...)

Mais comment s^t Jean se pouvait-il plus abaisser que de dire qu'il n'était qu'une voix ? Car la voix n'est qu'une exhalaison qui s'en va en l'air mener quelque peu de bruit et puis disparaît. Vous croyez que je suis le Messie, et moi je vous proteste que je ne suis pas même homme, ains moins qu'homme, car je ne suis qu'une simple voix. Voilà donc s^t Jean humilié jusqu'au plus profond de son néant. Mais à mesure qu'il s'abaisse, Dieu l'exalte et crie tout haut qu'il est prophète et plus que prophète.

C'est de tout temps que la divine Sagesse a regardé les humbles de bon œil, qu'elle a humilié ceux qui s'exaltent et rehaussé ceux qui s'humilient. C'est ce que votre glorieuse Maîtresse a chanté en son cantique. Il y a des personnes si pleines d'orgueil qu'elles veulent se préférer à tous, s'estiment plus doctes, et il leur semble qu'elles n'ont point besoin de maître ; cependant tels gens sont grandement ignorants, mais on ne leur oserait dire. Dieu les humilie et les laisse, il regarde les pauvres humbles qui sont sur la plate terre. Ceux-ci ne se fâchent pas si on leur dit qu'ils n'ont point de jugement, ains ils s'abaissent, et Dieu les relève, leur donnant son Esprit par lequel ils opèrent de grandes choses.

En somme, s^t Jean est proposé par Notre Seigneur à toutes sortes de personnes pour être imité. Il ne doit pas seulement être regardé des prédicateurs, mais encore des religieux qui doivent considérer son humilité et mortification pour être, à son exemple, des voix criant que l'on prépare le chemin du Seigneur.

Notre s^t Fondateur – sermon pour le 4^{ème} Dimanche de l'Avent – 20 décembre 1620 : « La parole de Dieu est tombée sur Jean au désert ». La Parole de Dieu était tombée sur lui non seulement afin qu'il la gardât pour soi, ains aussi pour la communiquer aux autres. La divine Parole tombe dans un cœur en deux façons : la 1^{ère}, c'est quand Notre Seigneur lui parle pour l'instruire et lui enseigner ce qui est de ses volontés et bon plaisir, lui faisant connaître ce qu'il doit faire pour sa

conduite et ce qui le concerne en particulier. La 2^{nde} est quand elle tombe sur le cœur non pour soi seulement, mais aussi afin de la porter et communiquer aux autres pour leur faire savoir ce qui est de la divine volonté. (...)

Jean fut choisi par la divine Sagesse pour être le Précurseur de notre divin Sauveur. Il devait annoncer sa parole, prêcher la pénitence et faire les autres fonctions de sa charge.

Mais comme il était obligé de crier que l'on préparât les voies, que l'on aplanît les chemins du Seigneur, le peuple auquel il s'adressait était de même obligé de l'ouïr, de recevoir le baptême qu'il lui présentait et de faire ce qu'il lui disait ; car si le prédicateur a le devoir de vous prêcher, vous avez aussi celui de l'écouter et de bien recevoir ce qu'il vous annonce de la part de Dieu. (...) Et pour ce faire, il est nécessaire de bien mâcher et digérer ce que l'on a ouï et recueilli, et tâcher d'en faire une bonne digestion. (...) Ceux qui écoutent la Parole de Dieu sont tenus à la pratiquer pour en profiter.

Il y a deux causes pour lesquelles on n'en profite pas. La 1^{ère} est que si bien on l'écoute et on en est intérieurement touché, l'on en diffère l'exécution jusqu'au lendemain. Ces remises sont la cause de notre mort et notre ruine, (...) car qui se peut promettre qu'il vivra jusqu'au lendemain ? (...)

La 2^{nde} est une avarice spirituelle qui fait qu'on recherche de savoir beaucoup, qu'on est soigneux de faire un grand amas de choses de dévotion. Vous trouverez des personnes qui ne seront jamais lasses de recueillir des instructions nouvelles, et néanmoins, n'en font pas une seule pratique. Qu'est-ce sinon une avarice spirituelle, qui est un vice assez grand en la vie dévote ? (...) Notre Seigneur voulant éloigner l'avarice et toute sollicitude du cœur de ses disciples, leur commanda de vivre au jour la journée. (...) Vivez au jour la journée, mangez ce qu'on vous donne et vous en nourrissez bien par les pratiques que vous en ferez, et laissez le soin du reste à la divine Providence, car elle vous pourvoira assez selon votre besoin ; usez bien seulement de ce qui vous est donné et soyez libres de tout autre souci. (...)

Ce sont de grands effets de la bonté de Dieu de départir ses grâces à ses créatures, de leur pardonner continuellement les fautes qui journallement sont commises contre lui, et de récompenser de si petits services par de si grandes faveurs. (...) Les théologiens enseignent que Dieu ne manque jamais de son côté, que si l'âme est fidèle à correspondre aux 1^{ères} grâces elle se dispose à recevoir les 2^{ndes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} ; et par cette correspondance elle se rendra digne de participer à de grands biens et d'obtenir de signalées faveurs. C'est pour cela qu'en tant et tant d'endroits de la Sainte Écriture Dieu nous recommande la fidélité à suivre les bons mouvements, lumières et inspirations ; en quoi certes reluit la grandeur de sa miséricorde. (...)

Il faut remplir les vallées creusées par les frayeurs provenant de la connaissance des grosses imperfections et des péchés commis ; il faut, dis-je, les remplir par la confiance mêlée avec la crainte de Dieu. (...)

« Abaissez les montagnes ». Quels sont ces monts sinon la présomption et l'orgueil, qui sont un très grand empêchement pour l'avènement de Notre Seigneur. (...)

« Redressez les chemins ». Il faut redresser tant d'intentions obliques, pour n'en avoir qu'une, celle de plaire à Dieu en faisant pénitence, ce doit être le but auquel nous devons viser. (...)

Égalez vos humeurs par la mortification de vos passions, inclinations et aversions. Cette égalité d'humeur est la plus agréable vertu qui soit en la vie spirituelle et pour laquelle on a toujours à travailler. (...)

Ce sont les chemins que nous devons redresser pour l'avènement de Notre Seigneur, et pour le bien faire, il nous faut aller à l'école de st Jean Baptiste, et le prier de nous recevoir au nombre de ses disciples ; car voyez-vous, ce grand Saint les envoya au Sauveur pour être instruits de lui, il les remit entre ses mains et Notre Seigneur les garda.

Notre s^t Fondateur – sermon pour la veille de Noël - 24 décembre 1620 : Mon dessein est de vous faire un petit catéchisme auquel je vous veux parler de l'Incarnation. (...) Je diviserai mon discours en trois points : au 1^{er}, nous verrons qui a fait le mystère de l'Incarnation ; au 2nd, que c'est que l'Incarnation ; au 3^{ème}, pourquoi l'Incarnation a été faite. (...)

1^o ce n'est pas le Père seul qui a fait l'Incarnation ains aussi le Fils et le Saint Esprit. Bien que la très Sainte Trinité soit intervenue en ce mystère néanmoins il n'y a que la 2^{nde} Personne qui se soit incarnée. (...) Tout ce que cette adorable Trinité opère hors de soi se doit attribuer aux trois Personnes divines, car ce que fait le Père, le Fils et le Saint Esprit le font aussi, d'autant que bien qu'ils soient trois Personnes, ils ne sont toutefois qu'un seul Dieu, n'ayant qu'une sagesse, puissance et bonté. (...)

Le 2nd point est : Qu'est-ce que l'Incarnation ? Ce n'est autre chose que l'union hypostatique de la nature humaine avec la divine, union si étroite que bien qu'il y ait deux natures en ce petit Enfant qui va naître, elles ne font qu'une Personne. Or, nous voyons en lui trois substances : le corps, la nature divine et l'âme. (...) La substance de l'âme et celle du corps ne font qu'une humanité, et cette nature humaine avec la divine ne font point deux personnes mais une seule qui est Dieu et homme. (...)

Le 3^{ème} point est : Pourquoi l'Incarnation a-t-elle été faite ? Pour nous enseigner à vivre non plus brutalement comme l'homme avait vécu depuis la chute d'Adam, mais avec et selon la raison. Notre Seigneur vient en effet nous enseigner l'abstinence et sobriété des biens, honneurs et commodités de ce siècle, à fouler aux pieds tout cela pour embrasser le contraire. (...) Le Sauveur s'est incarné pour nous enseigner aussi la sobriété spirituelle, qui consiste en la soustraction et privation volontaire de toutes les choses délectables et agréables qu'il pouvait avoir et recevoir en cette vie ; car il se chargea volontairement de tous les travaux et tribulations, pauvreté et mépris qui se peuvent endurer en ce monde. (...) À l'instant de son Incarnation, il vit et lut dans le livre de la prédestination tout ce qu'il devait souffrir. Ce livre était intitulé la sainte volonté de Dieu ; or, pendant toute sa vie, Notre Seigneur ne fit autre chose que lire, pratiquer et garder tout ce qu'il y trouva écrit (cf. He 10,5-9), ajustant ses volontés à celles de son Père. Que nous serions heureux si nous lisions bien dans ce livre et que toute notre préoccupation fût d'accomplir la volonté de Dieu par le renoncement

et entière abnégation de la nôtre, n'ayant d'autre soin que de l'ajuster à la sienne ! Ce serait le moyen d'obtenir de sa Bonté tout ce que nous voudrions, car celui qui n'a autre souci que de faire la volonté divine obtient d'elle tout ce qu'il requiert, et à mesure qu'il accomplit cette sainte volonté, Dieu fait la sienne. Notre cher Sauveur vit donc à l'instant de son Incarnation tout ce qu'il devait souffrir. Alors il étendit ses bras sacrés, et s'offrant avec une dilection non pareille à pâtir toutes ces choses, il les embrassa et mit sur son Cœur avec tant d'amour qu'il commença dès cet instant à ressentir tous les tourments qu'il devait par après endurer au temps de sa Passion. Il se priva dès lors par une entière soustraction, de toutes les consolations qu'il pouvait recevoir en cette vie, faisant que la partie inférieure de l'âme souffrit et fût sujette pour notre rédemption aux tristesses, peines et frayeurs ; et tout cela non par force, mais volontiers et de son plein gré afin de nous montrer son amour.

Certes, ce n'est pas que toutes ces souffrances fussent nécessaires pour nous sauver, car un seul acte d'amour, un seul soupir amoureux sortant de son Sacré Cœur était d'une valeur et d'un mérite infinis. (...) Dieu fut plus honoré par un seul acte d'amour et d'adoration que la très bénite âme du Sauveur fit à l'instant de sa création, qu'il ne l'a été et ne le sera jamais par toutes les créatures angéliques et humaines. (...)

C'est pourquoi on a toujours accoutumé de dire à ces filles quand elles entrent au monastère que la religion est une école de l'abnégation de toutes les volontés. (...) Venez-y afin d'un vivre en une profonde humilité et entière résignation, pour y recevoir d'un cœur égal les désolations comme les consolations. (...)

Considérez ce petit nouveau né dans la crèche de Bethléem, écoutez ce qu'il vous dit, regardez l'exemple qu'il vous donne. Il a choisi les choses les plus âpres qui se puissent imaginer pour le temps de sa Nativité. Ô Dieu, qui pourrait demeurer auprès de cette crèche tout le long de cette octave, il se fondrait d'amour, voyant ce petit Enfant en si pauvre lieu, pleurer et trembler de froid. Avec quelle révérence la glorieuse Vierge allait regardant ce Cœur qu'elle voyait tout palpitant d'amour dans sa poitrine sacrée ! Comme courait-elle à la suave odeur de ses vertus !

Voilà donc ce Dieu incarné. Que c'est une belle chose à considérer que le mystère très haut et très profond de l'Incarnation de notre Sauveur ! Mais tout ce que nous en pouvons comprendre par le discours n'est rien. (...) Enfin nous le saurons là-haut, où nous célébrerons avec un contentement incomparable cette grande fête de l'Incarnation ; là nous verrons clairement tout ce qui s'est passé en ce mystère, et bénirons sans fin Celui qui étant si haut s'est tant abaissé pour nous exalter.

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre à Paris – novembre-décembre 1620 : *Hélas ! mon cher Père, le monde est fait de telle sorte que quiconque entreprendra de le contenter n'en viendra pas à bout, mais je crois pourtant que ces têtes bien faites ne répugneront point à ce que Monseigneur aura considéré et résolu [dans les Constitutions révisées]. Oh ! quoi que ce soit, il nous suffit pour nous que ce soit lui, et l'esprit que Dieu lui a donné qui nous trace notre chemin. Je supplie seulement notre bon Sauveur et sa très Sainte Mère de lui en donner tout le loisir qui se ra nécessaire.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre - 2 décembre 1620 : *Je reçois une édification et suavité grande de voir toujours votre chère âme dans l'absolu abandonnement à la divine Providence. Quel bonheur et quel repos ! Demeurons là invariablement, et qu'elle nous porte et transporte où elle voudra. Il faut grandement imprimer dans l'esprit de nos sœurs cette sainte affection. Je voudrais que surtout l'on vit dans notre congrégation l'esprit d'une foi vive, d'une confiance invariable et d'une dépendance totale de la divine volonté et Providence, et tout cela conservé et ménagé dans le sein d'une profonde et véritable humilité. Dernièrement, je priais Monseigneur, qu'à la fin de nos Règle il nous inculquât cet esprit : sa lettre est admirable que vous m'avez envoyée. Enfin cet esprit se va toujours fondant davantage en Dieu ; sa divine Bonté nous le conserve.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Paris – 25 décembre 1620 : *C'est toujours ainsi, ma très chère Mère, que je vous écris sans loisir et sans haleine ; voilà que M. (...), envoie prendre mes lettres, et il faut que je les finisse avant que de les avoir commencées.*

J'ai accommodé les Constitutions le plus que j'ai su, au gré du très bon P. Binet et au vôtre, et ne vois pas que pour des Constitutions on y puisse guère plus rien ajouter. Reste à voir, comme on pourra tenir toutes les maisons jointes ; et certes, je ne sais pour le présent aucun moyen qui ne traîne avec soi des grandes répugnances. Mais je vous en écrirai plus au long, après que, pendant ces fêtes, j'y aurai un peu mieux pensé, avec l'avis de M. l'Abbé d'Abondance [Vespasien Aiazza] que nous avons de conversation.

Que je serai content si je vous puis voir bien logées ! L'hôtel de Messieurs Zamet n'est, ce me semble, que trop beau ; néanmoins, faite d'un assez beau, il se faudra contenter d'un trop beau. (...)

Note : Ce splendide hôtel avait été construit dans la rue de la Cerisaie près de l'Arsenal. Mais ce n'est point l'hôtel lui-même que la Mère de Chantal acquit pour sa communauté, mais les écuries et granges que M. Zamet avait fait bâtir proches de son hôtel. Il fallut faire de grands accommodements, et les religieuses ne purent en prendre possession que vers la fin de juillet 1621.

Il n'est nullement vrai que je me sois fâché en la partie supérieure des avis que vous m'avez envoyés sur les Constitutions ; mais ayant de prime abord jeté les yeux sur celui de l'exclusion des malades, qui est tout à fait contre mon esprit et sentiment, je dis par une inconsidérée soudaineté : Qui laissera gouverner la prudence naturelle, elle gâtera la charité et ne sera jamais fait...

Note : À propos de la réception de celles qui, pour leur âge ou quelque faiblesse corporelle, ne peuvent avoir accès aux monastères plus austères, les Constitutions exceptaient celles qui seraient atteintes de quelque mal contagieux... ou qui auraient des infirmités si pressantes qu'elles fussent tout à fait incapables de suivre la Règle. Or, dans les notes du P. Binet, nous lisons : « Semble qu'il faudrait ajouter : - ou si elles sont malades – car autrement, avec le temps, au lieu d'avoir une religion on aurait un hôpital ». Le s^t

Fondateur écrit à la suite de cette phrase : *La prudence humaine ne fera que trop cela ; hélas ! les malades n'ont point d'autre retraite.*

Notre s^{te} Mère à S^r Françoise-Gabrielle Bally à Bourges - 1620 : *Nous désirons que vous ayez la charge des novices avec celle d'assistante : elles sont très compatibles ensemble, car l'une se fait dans l'autre. Or je vous supplie, ma très chère fille, d'entreprendre cette charge avec un esprit de profonde humilité et confiance en Dieu. Croyez qu'il vous donnera tout ce qui vous est nécessaire pour cela, mais je vous conjure de vous résoudre fermement de faire toutes les actions appartenant à la charge de maîtresse des novices, les traitant cordialement, suavement et avec prières, leur témoignant un grand zèle de leur perfection. Ayez un soin tout maternel de leur corps et de leur esprit. Que rien ne leur manque. Enfin montrez-vous une mère très soigneuse et tendre nourrice. Tenez leur esprit joyeux et content, vous y gagnerez plus par là que par quelque autre voie. Agrandissez-leur le courage, faites qu'elles aient une extrême douceur ensemble, bannissez toutes picoteries, qu'il ne se voit rien que suavité. Faites-leur fort lire les Entretiens de Monseigneur et observer leur Directoire.*

Notre s^{te} Mère à Mère AM Rosset à Bourges - 1620 : *Vous me dites qu'il y a quelque jalousie entre les Sœur N. et N. et que cela peut venir de ce que leurs pères et mères ne s'entendent pas bien. Mon Dieu, il ne faut pas que les religieuses sachent telles choses ! Pour Dieu, ne permettez point qu'elles parlent entre elles d'aucune chose de dehors, s'il n'est de grande édification. (...) Quoi ! Que les querelles de nos parents passent parmi nous et nous les sachions ! En vérité, il ne le faut jamais permettre.*

1621

Notre s^{te} Mère à Mère CA Joly de la Roche à Orléans – fin décembre 1620-janvier 1621 : *Ces grands jours, je vous ai grandement livrée entre les mains de Dieu, avec une affection et désir tout particuliers que vous devinsiez une grande servante de sa bonté. (...) Je suis grandement consolée de ce que vous me mandez que votre chère petite maîtresse [S^r Anne-Marguerite Clément] donne bien l'esprit à ses novices. Il faut avoir un grand soin à cela, et à bien choisir les filles, car c'est tout le bien des maisons. Notre Sœur Marie-Michelle [de Nouvelles] me mande que l'on vous tient pour sainte. Elle est assez simple pour le dire et écrire à d'autres. Pour Dieu, que cela ne se fasse point, on peut bien mander que tout va bien, mais parler de sainteté, vous savez l'aversion juste que j'ai à ces grands bruits-là. (...) Faites prier pour mon fils, qui me donne des sujets de grande douleur.*

Sermon de notre s^t Fondateur pour le 2^{ème} dimanche après l'Épiphanie – 17 janvier 1621 : *Si nous voulons que Notre Dame demande à son Fils qu'il change l'eau de notre tépidité [tiédeur] au vin de son amour il nous faut faire tout ce qu'il nous dira. Faisons bien ce que le Sauveur nous dira, remplissons bien nos cœurs de l'eau de pénitence, et l'on nous changera cette eau en vin de fervent amour ; faites soigneusement ce que vous avez aujourd'hui entre les mains, et demain on vous ordonnera autre chose. Voulons-nous avoir une longue et fervente oraison ? Entretienons-nous parmi la journée en de bonnes pensées. En somme, mes chères sœurs, pratiquez bien ce qui vous a été enseigné jusqu'à présent et vous reposez en la Providence de Dieu, car il ne manquera pas de vous fournir ce que vous aurez besoin.*

Notre s^{te} Mère à S^r FM Favrot à Annecy – après janvier 1621 : *Ces avidités aux choses temporelles me déplaisent grandement au cœur de nos religieuses. Faut-il que cette imperfection soit parmi nous ? Elle est de grande importance. Je prie Dieu qu'Il nous en délivre. (...) Ô Dieu qu'il y a peu de vrais amateurs de la vraie perfection, cette sainte perfection chrétienne qui est si belle et si ravissante. Chacun l'aime et la loue, mais peu l'embrassent. Croyez, ma sœur, que nous autres à qui elle est enseignée si clairement aurons un grand compte à rendre, si nous ne sommes fidèles.*

Sermon de notre s^t Fondateur pour une vêtue – 1^{er} février 1621 : *Que vous serez heureuse, ma chère fille, si aujourd'hui que vous voulez vous dédier à Dieu vous vous donnez toute à lui sans aucune réserve, et si, à l'imitation de s^{te} Brigitte, vous quittez et renoncez toutes choses pour acheter cette perle unique de la perfection religieuse. Vous serez bienheureuse si de bon cœur vous venez chercher en cette maison la vraie paix et tranquillité d'esprit, qui consiste et se trouve non pas dans les consolations, mais dans le renoncement parfait et absolu de votre propre volonté et jugement, en la sujétion et soumission de votre liberté, vous laissant conduire et gouverner par autrui. Vous suivrez ainsi l'exemple de s^{te} Brigitte qui était entre les mains de ses supérieurs comme une boule de cire, prenant toutes les impressions qu'on lui voulait donner et se laissant manier au gré des autres sans aucune résistance. Je vous dis derechef que vous serez heureuse, si vous vous donnez tellement à Dieu que désormais vous viviez non plus selon vos humeurs et fantaisies, mais selon les Règles et Constitutions et la volonté de ceux qui vous gouverneront. (...) Si vous vous livrez toute à Dieu et lui donnez tout ce qu'il vous demande, il vous octroiera tout ce qu'il est lui-même et ne vous refusera rien de ce que vous requerrerez de lui. Vous quitterez le rien pour avoir le tout sans fin.*

Notre s^{te} Mère est confrontée aux exigences de M^{me} des Gouffiers qui réclame l'argent qu'elle a donné à Moulins.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard – 16 février 1621 : *Je n'ai point ouï dire que vous ayez écrit pour faire donner ces 500 francs pour notre sœur des Gouffiers. Nous ferons ce que nous pourrons pour la faire contenter.*

Pour stimuler S^r Marie-Aimée de Morville, notre s^{te} Mère fait prier et donne l'exemple de S^r HA Lhuillier à Paris :

Notre s^{te} Mère à Sr MA de Morville à Moulins – 16 février 1621 : *Courage, ma très chère fille, j'espère que Dieu vous bénira. On a fait la communion générale pour vous et je prierai toujours tout particulièrement pour votre cher cœur qui est bon,*

certes, mais les habitudes l'ont gâté : Dieu réparera cela. J'ai dit à notre sœur Hélène-Angélique qu'elle vous écrive. Mon Dieu, que c'est un cœur bien fait. Si vous la voyiez, la dernière en son rang, avec une douceur, humilité et simplicité parmi les autres novices !

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – 23 février 1621 : *Je n'ai point eu de nouvelles de M^{sr}, il y a un mois. Ce coup de pistolet qui a percé son chapeau nous donne grand sujet de remercier Dieu et le prier toujours plus soigneusement pour la conservation de ce digne Père.*

Notre s^{te} Mère à S^r FM Favrot à Annecy – mars-avril 1621 : *Vive Jésus que je supplie par son infinie douceur nous faire part des fruits sacrés de sa très sainte croix ! Vous nous enverrez, je m'en assure, l'entretien que M^{sr} vous a fait, avec une prédication que vous nous aviez promise il y a longtemps. Oui, certes, c'est action la plus important qui se fasse parmi nous que la réception des filles (Entretien XVIII). Dieu soit béni, qui a inspiré M^{sr} de nous instruire sur ce sujet.*

Sermon de notre s^t Fondateur à Lyon pour la vêtue de deux sœurs – 21 mars 1621 : *Cette multitude suivait le Sauveur pour différents sujets. Les uns le suivaient pour être enseignés, les autres pour être guéris, enfin chacun pour être soulagé selon sa nécessité. (...) Mais il y a une autre sorte de vie plus parfaite que tout cela, laquelle est une école de la perfection, où l'on est plus totalement et plus facilement à Notre Seigneur : c'est la vie monastique et religieuse que vous avez choisie afin de vous rendre plus agréable à sa divine Majesté, car il ne faut point avoir d'autre prétention. (...) Pensez bien à lui plaire et craignez point, car Notre Seigneur pensera à ce qui vous sera nécessaire, si vous prenez peine de chasser de votre cœur tout ce qui n'est point lui. (...) Ce céleste Époux est si jaloux de notre cœur qu'il ne veut pas que rien le possède sinon lui qui est la consolation même, et sans lequel tout n'est qu'amertume. Si vous lui êtes fidèles, les Règles vous seront du miel, les Constitutions du sucre et les mortifications des roses ; l'obéissance vous sera un doux repos ; on vous appellera les crucifiées, parce que votre Époux c'est Jésus Christ crucifié, pendant cette vie, mais en l'autre il sera Jésus Christ glorifié.*

Sermon de notre s^t Fondateur à Lyon pour la profession de deux sœurs – 25 mars 1621 : *Ton nom, dit la sainte Épouse, répand des odeurs si délicates que les jeunes filles t'ont aimé, te dédiant toutes leurs amours et toutes leurs affections. Ô Dieu, quelle grâce de réserver tout notre amour pour Celui qui nous récompense si bien en nous donnant le sien. Ô que cette jeune fille Notre-Dame aima souverainement le divin Époux ! Aussi en fut-elle souverainement aimée, car à même temps qu'elle se donna à lui et lui consacra son cœur, qui fut lorsqu'elle prononça ces paroles : 'Voici la servante du Seigneur, me soit fait comme vous dites', voilà que soudain il descendit dans ses chastes entrailles et se rendit fils de celle qui se nommait sa servante. Et pour montrer qu'elle était servante : 'Qu'il me soit fait' dit-elle, tout ainsi qu'il lui plaira, s'abandonnant à la merci de sa divine volonté, protestant que par son choix elle se tiendra toujours en bassesse et qu'elle conservera l'humilité comme compagne inséparable de la virginité.*

Or, je sais bien que nul ne peut jamais parvenir à un si haut degré de perfection que de dédier aussi absolument son amour à Dieu et à l'accomplissement de sa divine volonté comme fit Notre-Dame ; mais pourtant nous ne devons pas laisser de le désirer et commencer le plus tôt et le plus parfaitement selon notre capacité. L'amour ne dit jamais : c'est assez ; il veut que l'on ait le courage de vouloir toujours aller plus avant en la voie des volontés du Bien-aimé.

L'Épouse sacrée passant plus outre en l'entretien qu'elle fait avec son divin Époux : 'Tirez-moi, dit-elle, et nous courrons'. (...) La très s^{te} Vierge fut tirée seule et la première par le céleste Époux pour se dédier totalement à son service, car elle fut la première qui consacra son corps et son âme par le vœu de virginité à Dieu ; mais soudain qu'elle fut tirée elle tira quantité d'âmes, qui lui ont fait offrande d'elles-mêmes pour marcher sous ses auspices sacrés ; si que depuis qu'elle a tracé le chemin, il a toujours été couvert et chargé d'âmes qui se sont venues consacrer par les vœux au service de la divine Majesté.

Venez donc, mes chères Filles, venez amoureusement vous dédier à Dieu et au service de son très pur amour ; et bien que vous rencontriez du travail, la peine vous en sera bien aimée, en l'assurance que vous contenterez Dieu et vous rendrez agréables à votre chère Patronne, laquelle s'est rendue particulière Protectrice de celles qui se sont dédiées au service de son Fils en la religion, d'autant qu'elle a été comme une Abbessse qui leur a montré l'exemple de tout ce qu'elles devaient faire pour vivre religieusement. Ô qu'heureuses sont les religieuses qui vivent sous l'institut de cette sainte Abbessse et qui sont instruites par cette grande Doctoresse, laquelle a puisé la science dans le Cœur même de son cher Fils notre Sauveur, qui est la Sagesse du Père éternel !

Notre s^t Fondateur à une supérieure de la Visitation – 25 mars 1621 : *Je ne puis croire que Mgr l'Évêque N. veuille vous charger de l'éducation des filles séculières, quand vous lui aurez fait humblement remontrer que cela détraquerait grandement votre maison, nullement propre à rendre cet office ; car à la vérité, l'expérience à fait voir à Nussy que votre façon de vivre est presque incompatible avec cet exercice [expérience faite avec Françoise de Rabutin-Chantal, Jeanne-Marguerite de la Chavanne et Françoise-Christine Austrain]. Mais si toutefois son esprit se rend grandement ardent à cela, on pourra, à ce commencement, en prendre jusqu'à trois seulement, et établir une des sœurs sur elles ; mais nullement davantage, ni pour l'avenir en faire suite.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Montferrand – 4 avril 1621 : *L'amour très sacré de la croix remplisse votre bien-aimé cœur, ma très chère fille. Je viens de recevoir votre lettre tout maintenant et je vous dis que j'ai reçu toutes les précédentes et y ai répondu. Nous vous avons dit que nous avions acheté une maison bien jolie et grande pour être dans la ville. Il y a*

beaucoup de bénédictions en cela, dont je loue Dieu, mais elle ne sera prête pour y mener les religieuses de plus de deux mois.

Notre s^{te} Mère à Mère Paule-Jérôme de Monthoux à Nevers – avril 1621 : *Je suis grandement marrie de la mauvaise intelligence de notre chère sœur [il semble qu'il y eut un malentendu entre la mère de Monthoux et l'assistante S^t Marie-Hélène de Chastellux]. Je crains fort que cela ne paraisse aux sœurs, et qu'elle ne s'en découvre au dehors, ce qui nuirait, mais, toutefois, il se faut reposer et confier en la divine Providence et demeurer là en paix ; car aussi bien toutes nos craintes et mélancolies ne servent qu'à tout gêner et nous chagriner. Vous prenez un peu trop à cœur ces petites contradictions, ma très chère fille. Vous devez ne faire semblant aucun de la plupart de ces choses-là, et même quand j'aurais repris une fois une sœur d'un défaut qui n'est pas important pour le bien de l'esprit, et que je verrais que cela la contristerait, je ne lui en dirais plus rien, si ce n'était en particulier quand je la verrais bien disposée, et cela fort cordialement par forme de prière. Car enfin, ma très chère fille, il faut traiter avec nos sœurs comme avec nos compagnes, je veux dire avec les anciennes, et celles qui nous sont données pour aider aux œuvres de Dieu ; car, de vrai, elles sont nos coopératrices et que pourrions-nous faire toutes seules ? (...) Que nos remontrances soient suaves, fermes et graves, mais accompagnées d'humilité, de douceur, et non jamais de sentiment ni d'esprit tranchant. (...) Je sais que vous avez le naturel un peu sec ; combattez cela surtout, ma fille, et faites votre gouvernement avec une extrême douceur et suavité. Vous verrez que toutes vos filles en iront plus gaiement et fidèlement.*

Notre s^t Fondateur à Mère Paule-Jérôme de Monthoux à Nevers – mars-mai 1621 : *Je loue Dieu, ma très chère fille, de quoi cette pauvre petite congrégation des servantes de la divine Majesté est fort calomniée. Je regrette les péchés des calomniateurs, mais cette injure reçue est une des meilleures marques de l'approbation du Ciel ; et, afin que nous sussions entendre ce secret, notre Sauveur lui-même de combien de façons a-t-il été calomnié ! Bienheureux sont ceux qui endurent persécution pour la justice. Votre affliction intérieure est encore une persécution pour la justice, car elle tend à bien ajuster votre volonté à la résignation et indifférence que nous aimons et louons tant. Plus Notre Seigneur soustrait ses consolations sensibles, plus il nous prépare de perfections, pourvu que nous nous humiliions devant lui et que nous jetions toute notre espérance en lui.*

Note : Après les difficultés des 1^{ers} jours de l'établissement à Nevers (fondé le 23.07.1620), la Mère de Monthoux avait gagné par sa vertu tous les cœurs. Peu après, des personnes qui l'avaient applaudie se déclarèrent contre elle, on fit des railleries sur les règlements de l'Institut, la calomnie s'en mêla et on attaqua les personnes et on tâcha de les rendre odieuses dans les compagnies. Les choses furent poussées si loin qu'on ne pensait plus qu'à renvoyer les fondatrices comme personnes inutiles.

Notre s^{te} Mère à Mère AM Rosset à Bourges – avril mai 1621 : *Oui, ma très chère sœur, je vous prie, rendez-vous communicative tant que vous pourrez, attrayante et gracieuse envers vos filles, leur parlant tant que vous pourrez, ou les faisant parler à celles d'entre les professes qui seront les plus propres pour cela. Enfin, ces pauvres filles quittent tout : il faut qu'elles retrouvent en nous ce qu'elles ont laissé, que nous leur soyons mère, amie, sœur, bref, toutes choses, car si elles n'ont de l'amitié et cordialité de nous, et les unes avec les autres, elles seront sans soutien extérieur ; or, cela est le meilleur, mais peu sont capables de cela.*

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers – commencement de mai 1621 : *À qui te veut ôter en jugement ta tunique, donne-lui encore ton manteau. [M^{me} des Gouffiers était en procès contre ses propres sœurs]. Je ne blâme pas ceux qui plaident, pourvu que ce soit en vérité, jugement et justice ; mais je dis, j'écris, et, s'il était possible avec mon propre sang, que quiconque veut être parfait et tout à fait enfant de Jésus Christ crucifié, il doit pratiquer cette doctrine de Notre-Seigneur. Que tous les sages du siècle inventent tant de prétextes qu'ils voudront, mais cette parole doit être préférée à toute prudence : Qui te veut ôter ta tunique en jugement, donne-lui encore ton manteau. (...) Voilà la sagesse de Dieu, voilà sa prudence, et qui consiste en la très sainte et très adorable simplicité, enfance, et, pour parler apostoliquement, en la très sacrée folie de la Croix. (...) Oh, me direz-vous, mon Père, vous êtes bien sévère tout à coup. Ce n'est pas tout à coup, certes ; car dès que j'eus la grâce de savoir un peu le fruit de la Croix, ce sentiment entra dans mon âme et n'en est jamais sorti. (...) Vous avez là tant de gens d'honneur, de piété, ne leur sera-t-il pas aisé de réduire M^{me} de C. et M^{me} de L. [ses deux sœurs] à quelque parti dans lequel vous puissiez avoir une sainte suffisance ? (...) Que de duplicités, que de paroles séculières, et peut-être que de mensonges, emploie-t-on en ce tracé de procès ! (...) 150 écus de pension ou 200, sont des richesses pour une fille qui croit en l'article de la pauvreté évangélique. « Mais si je n'étais pas religieuse de clôture, ains seulement associée à quelque monastère, je n'aurais pas de quoi me faire appeler Madame sinon par une ou deux servantes... » Et comment ? Avez-vous vu jamais que Notre Dame en eut autant ? (...) Da il est vrai, ma très chère fille, je le savais bien que votre piété faisait planche à l'amour-propre, tant elle est piteusement humaine. (...) Or sus, mon gré est que vous vous contentiez de ce que M. Vincent et M^{me} de Chantal aviseront, et que le reste vous le laissiez pour l'amour de Dieu, et l'édification du prochain, et la paix des âmes de mesdames vos sœurs, et que vous le consacriez ainsi à la dilection du prochain et à la gloire de l'esprit chrétien.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – commencement de mai 1621 : *Voilà que j'écris à ma très chère fille, selon mon véritable sentiment. C'est la vérité : on parle perpétuellement d'être enfant de l'Évangile, et personne presque n'en a les maximes entièrement en l'estime qu'il faut. Nous avons trop de prétentions et de desseins, nous voulons trop de choses : nous voulons avoir les mérites du Calvaire et les consolations du Thabor tout ensemble, avoir les faveurs de Dieu et les faveurs du monde. Plaider ! Oh vraiment, je ne le veux nullement. À celui qui te veut ôter ta robe, donne-lui encore ta tunique. (...) Est-il possible que ses sœurs ne lui veuillent rien donner ? Mais si cela est, est-il possible que les*

enfants de Dieu veuillent avoir tout ce qui leur appartient, Jésus-Christ n'ayant rien voulu avoir de ce monde qui lui appartient ? Ô mon Dieu, que je lui souhaite de bien, mais surtout la suavité et paix du Saint-Esprit, et le repos qu'elle doit avoir en mes sentiments pour elle ; car je puis dire que je sais qu'ils sont selon Dieu, et non seulement cela, mais qu'ils sont de Dieu. (...) Que vous dirai-je de plus ? Rien d'autre, ma très chère Mère, sinon que je chéris incomparablement votre cœur, et comme le mien propre, si mien et tient se doit dire entre nous, où Dieu a établi une très invariable et indissoluble unité, dont il soit éternellement béni.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Montferrand – 5 mai 1621 : *L'on fait bien du grommèlement ici pour ma retraite, mais je dis, par le commandement de M^{sr}, que je reviendrai et que je ne suis pas encore prête à partir ; enfin personne du monde ne goûte cela. Pourvu que ma sœur l'assistante [Anne-Catherine de Beaumont] ait soin de se rendre attrayante et ouverte, elle fera des merveilles, car elle est tout à fait sage, vertueuse et judicieuse. Pour les affaires, elle n'y entend guère, mais aussi nous n'en laisserons point de fâcheuses.*

La fondation de la Visitation de Valence est imminente (10.06.1621). Voici les souhaits de notre s^{te} Mère à celle qui a contribué de sa fortune à cet établissement :

Notre s^{te} Mère à S^r Claude-Cécile Meissonnier à Lyon – mai 1621 : *Dieu, par sa douce bonté, vous donne sa très sainte bénédiction, la très chère fille, et à toute la petite famille assemblée pour le service de sa gloire et de sa très digne Mère. Oh j'espère bien à notre retour d'avoir la consolation de vous voir toutes. Cependant croissez et multipliez, surtout en la véritable humilité et aimable simplicité si agréable à l'Époux céleste qu'elle lui ravit son Cœur. Ménagez, comme des pures abeilles dans votre nouvelle ruche, le miel de toute sainteté, avec paix et joie au Saint-Esprit : c'est ce que je vous souhaite mes très chères âmes que la mienne chérit de toutes ses affections. Je me recommande aux prières de notre chère sœur la supérieure [MA de Blonay] et de toutes vous autres, et vous prie de nous recommander à celles de la dévote sœur Marie [Marie de Valence, âme très sainte] et sa chère compagne [M^{elle} de Conches, sa fidèle disciple].*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – fin de mai 1621 : *Vous verrez en la lettre de ce bon Père le déplaisir [on ignore lequel] qui certes m'a un peu touché ; mais cette nouvelle m'ayant pris dans le sentiment que j'avais d'une totale résignation en la conduire de la très sainte Providence, je n'ai rien dit en mon cœur, sinon : Oui, Père céleste, car tel est votre bon plaisir. Et ce matin, à mon premier réveil, il m'est venu une si forte impression de vivre tout à fait selon l'esprit de la foi et la pointe de l'âme, que, malgré mon âme et mon cœur, je veux ce que Dieu voudra, et je veux ce qui sera de son plus grand service, sans réserve ni de consolation sensible ni de consolation spirituelle ; et je prie Dieu que jamais il ne permette que je change de résolution.*

J'ai eu depuis Pâques, de perpétuelles incommodités ; mais je n'y voyais aucun remède ni aucun danger. Elles sont tout à fait passées, grâce à Dieu, que je supplie de me les renvoyer quand il lui plaira.

J'ai revu les Directoires ; je les fais copier pour vous les envoyer. Je reverrai aussi les Constitutions, afin qu'avant votre départ vous les fassiez réimprimer [la 2^{de} édition parut en 1622]. Je les tiendrai toujours courtes, réservant beaucoup de choses pour mettre au livre des Avertissements [C'est le livre qu'on appela plus tard Coutumier que le Saint désigne ainsi, il ne fut pas imprimé durant sa vie] la brièveté étant requise en semblables affaires ; et quand on écrirait trente ans, on n'empêcherait pas qu'il ne demeurât toujours quelque doute pour les esprits délicats. Le soin des supérieurs, leur dévotion et leur esprit doit suppléer à tout.

Mille très chères salutations à votre chère âme, ma très chère Mère, à laquelle Dieu m'a donné d'une manière incomparable.

Notre s^{te} Mère à Mère CA Joly de la Roche à Orléans – 6 juin 1621 : *Le bien des maisons ne consiste pas à avoir beaucoup de filles mais à les avoir bonnes. Mon Dieu que notre petite supérieure de Nevers [PJ de Monthoux] a envie d'en avoir grand nombre, c'est une maladie ! Au commencement des maisons, nous les remplissons de tout ce que nous pouvons attraper et puis les bonnes ne peuvent avoir accès ; et, le pire, cela est la ruine des familles.(...) Je salue la bonne Mère [des Carmélites d'Orléans, la Mère Marie de Jésus est fille de Marie de l'Incarnation], j'ai un désir extrême d'aller honorer le tombeau de sa sainte mère, à laquelle je désire être grandement dévote [en 1622, ce désir se réalisera, notre ste Mère passera par Pontoise]. M^{sr} (...) a commencé à faire quelque chose sur les Évangiles, mais il me mande qu'on l'accable : chacun ne veut dire qu'un mot, ne demande qu'un billet, et que tout son temps s'en va là.*

François de Sales confia à dom Jean de Saint-François qu'il « médite de faire une version simple, claire, nette et extra-vulgaire des quatre évangiles liés ensemble en manière de concordance, selon la suite des temps et des actions de Notre Seigneur, et cela appartiendra simplement au sens littéral ».

Notre s^t Fondateur fait la visite de la Sainte Maison de Thonon et propose d'y mettre des prêtres de l'Oratoire. Il s'occupe aussi de la réforme de cisterciennes et de clarisses qui « soupirent après ce bien ».

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 29 juin 1621 : *J'ai plusieurs choses à vous dire, mon très cher Père, mais je ne sais où elles sont, tant mon chétif esprit est accablé et distrait ! (...)*

Certes, je suis gaie, et rien ne me fâche, grâce à Dieu, car je veux bien tout ce qui lui plaît, ne sentant aucun désir en la pointe de l'esprit que celui de l'accomplissement de la très sainte volonté divine en toutes choses. À ce propos, je ne sens plus cet abandonnement et douce confiance ni n'en saurais faire aucun acte. Il me semble bien toutefois que ces vertus sont plus solides et fermes que jamais. Mon esprit, en sa fine pointe, est en une très simple unité : il ne sent pas, car quand il veut faire des actes d'union, ce qu'il ne veut que trop souvent essayer de faire en certaines occasions, il

sent de l'effort et voit clairement qu'il ne se peut pas unir, mais demeurer uni. L'âme ne voudrait bouger de là ; elle n'y pense ni fait chose quelconque, sinon un certain renoncement de désir, qui se fait quasi imperceptiblement, que Dieu fasse d'elle et de toutes créatures, en toutes choses, ce qu'il lui plaira. Elle ne voudrait faire que cela pour l'exercice du matin, pour celui de la sainte messe, pour la préparation de la sainte communion, pour action de grâces de tous les bénéfiques : enfin, pour toutes choses, elle voudrait seulement demeurer en cette très simple unité d'esprit avec Dieu, sans étendre sa vue ailleurs, et en icelle dire quelquefois vocalement le Pater, pour tout le monde, et pour les particuliers et pour soi-même, sans divertir toutefois sa vue, ni regarder pourquoi ni pour qui elle prie. Pour ce sujet, j'ai bien la vue que cela suffit pour tout, néanmoins, mon très cher Père, fort souvent il me vient des craintes que non, et pour me satisfaire sur cette crainte je me force, ce qui me fait grande peine, de faire des actes d'union, d'admiration, l'exercice du matin, de la sainte messe, l'action de grâces. Ce que je fais mal en cela, dites-le moi, s'il vous plaît, mon très cher Père, et si cette simple unité d'esprit suffit et peut satisfaire à Dieu pour tous les actes que je viens de dire, auxquels nous sommes obligés, voire, si durant les sécheresses, elle suffira quand l'âme n'a ni la vue, ni le sentiment d'icelle, sinon en l'extrémité de sa fine pointe.

Je ne désire pas que vous me fassiez une longue réponse ; n'étant ma demande que pour savoir si vous approuvez cette simple unité pour toutes choses, afin que je ne souffre ni ne reçoive de craintes. Enfin, dites-moi ce qu'il vous plaira, et, cependant je me rendrai plus fidèle, Dieu aidant, à ne point faire d'acte, croyant que l'autre est meilleur et qu'il suffit, attendant ce que vous me direz, mon très cher Père.

Il faut dire encore ceci : que cette unité n'empêche pas que tout le reste de l'âme ressente quelquefois une inclination du côté du retour vers vous ; je ne m'y amuse nullement, je n'en ai nulle inquiétude, grâce à Dieu, à cause de cette unité en la pointe de l'esprit. Mais quand, l'incomparable bonheur de me voir à vos pieds, se passe dans mon esprit, incontinent les larmes sont émues. Mais je me diverts promptement, et il m'est impossible de rien souhaiter pour cela, laissant purement à Dieu et à vous, la disposition de tout ce qui me regarde. Je sens aussi de l'inclination et de la compassion pour nos pauvres sœurs qui attendent si longtemps leur chétive mère, qu'elles aiment toutefois tant.

Notre s^{te} Mère à s^r Marie-Aimée de Blonay à Lyon – juin juillet 1621 : *Qui en doute, petite, que toutes nos actions ne soient mêlées de mille imperfections ? Nous devons croire cela et nous en humilier, mais non jamais étonner ni s'en fâcher. (...) Mettez-vous au train de l'indifférence et me retranchez, mais très absolument, ces réflexions et regards que vous faites sur vous-même : je vous ai déjà tant dit cela.*

Je crois bien, da ! que vous ne savez pas répondre à ces filles qui demandent la différence entre union et contemplation. Oh vrai Dieu, et comment est-ce que ma sœur [MJ Favre] leur souffre cela ni vous, en son absence ? Bon Jésus ! où est l'humilité ? Il faut leur retrancher cela et leur donner les livres et entretiens qui traitent de la pratique des vertus et leur dire qu'il faut se mettre à faire. Et puis, elles parleront de ces choses si relevées, car, par l'exercice des vraies et solides vertus, les clartés arrivent de la part de Celui qui est le Maître des humbles et qui se plaît avec les âmes simples et pures. Et enfin, quand elles seront anges, elles parleront angéliquement !

Sermon de notre s^t Fondateur à Annecy pour la Fête de la Visitation - 2 juillet 1621 : *Dieu, qui est un, aime l'unité et l'union, et tout ce qui n'est point uni ne lui est point agréable. Notre-Seigneur étant donc maître et amateur de l'union en a fait trois admirables en Notre-Dame.*

La 1^{ère} est celle de la nature divine avec la nature humaine. (...) La nature divine est la souveraine perfection et l'humaine la souveraine misère. Ce sont donc deux extrémités, néanmoins Dieu a opéré dans le ventre de la Vierge une si admirable conjonction de ces deux natures, qu'elles n'ont fait qu'une personne.

La 2^{de} union qu'il a fait en Notre-Dame a été celle de la maternité avec la virginité, union qui est absolument hors du cours de la nature. C'est une union faite par la main toute puissante de Dieu, cette union a été opérée en elle seule, aussi demeurera-t-elle seule à jamais vierge et mère tout ensemble.

La 3^{ème} union est celle d'une très haute charité et d'une très profonde humilité. L'union de ces deux vertus est certes admirable, d'autant qu'elles sont fort éloignées l'une de l'autre, si qu'il semble qu'elles ne se pourraient jamais rencontrer en une même âme. Il est vrai que nul autre que Dieu ne pouvait faire l'union de ces deux vertus. Or, il a uni la charité et l'humilité en la Sainte Vierge de telle sorte qu'il n'y saurait avoir en elle de charité sans humilité ni d'humilité sans charité ; la charité demeurant humble et l'humilité charitable.

Qu'est-ce que la Visitation de Notre Dame à s^{te} Élisabeth sinon un assemblage de l'humilité et de la charité ? L'humilité et la charité n'ont qu'un seul objet qui est Dieu, à l'union duquel elles tendent ; néanmoins elles passent de Dieu au prochain, et c'est là où elles se perfectionnent. Le Sainte Vierge s'en alla diligemment vers les montagnes de Juda pour servir sa cousine en sa vieillesse et grossesse. En quoi elle fait paraître une grande humilité et charité ; car dès qu'elle se vit Mère de Dieu, elle s'humilia jusqu'à se mettre aussitôt en chemin. Elle s'en va pour être servante de celle qui lui était en tout inférieure. Que de bénédictions entrèrent en cette maison avec la sacrée Vierge ! Ce qui se connaît par les paroles de s^{te} Élisabeth : « D'où me vient ce bonheur que la Mère de mon Dieu vienne me visiter ? ». Que fait Notre-Dame parmi ces louanges ? Elle répond que cette bénédiction procède de ce que le Seigneur a regardé son abjection. Une profonde humilité et une ardente charité tant envers Dieu qu'à l'endroit du prochain, voilà donc les effets opérés par la grâce du Seigneur dans le cœur de Notre-Dame.

Cette visite remplit du Saint-Esprit la maison de Zacharie. Les principaux effets de l'Esprit Saint sont ceux qu'il opéra en s^{te} Élisabeth. La 1^{ère} chose que fit cette sainte fut de s'humilier profondément. Voilà le 1^{er} fruit de la grâce de Dieu : l'humilité ; aussi, sa visite incline l'âme à s'anéantir en la connaissance de la bonté divine et en celle de son néant.

Secondement, Élisabeth dit : « Que vous êtes heureuse parce que vous avez cru ! Et le fruit de votre sein est béni. » En quoi vous voyez que le 2nd effet du Saint-Esprit est de nous faire demeurer fermes en la foi et d'y confirmer les autres ; puis de retourner à Dieu, reconnaissant qu'il est la source de toutes les grâces.

En 3^{ème} lieu, Élisabeth dit que son « enfant a tressailli » dans son sein ; c'est la 3^{ème} marque de la visite du Saint-Esprit que la conversion intérieure. S^t Jean fut sanctifié, aussi, celui qui reçoit le Saint-Esprit est tout transformé en Dieu.

Remarquez que s^{te} Élisabeth reçut le Saint-Esprit par le moyen de la Vierge. C'est une chose profitable que d'être visité par cette sainte Dame, car sa visite nous apporte toujours beaucoup de bénédictions. Mais il est requis que ceux qui veulent avoir ses visites y mettent toujours quelque chose de leur. Il se faut donc résoudre à souffrir des sécheresses, des dégoûts. Il nous semblera quelquefois d'être abandonnés de Dieu ; vous devez endurer tout cela si vous voulez être participantes de ces visites. Où il y a plus de difficultés, il y a plus de vertu. De plus, si vous voulez que la Vierge vous visite, il faut faire une transformation intérieure, laquelle ne se peut opérer sans endurer quelque chose. En somme, il se faut humilier comme s^{te} Élisabeth, mourir à soi-même et suivre notre divine Maîtresse en cette vie, pour qu'avec elle nous puissions chanter là-haut en sa compagnie : Magnificat.

Notre s^{te} Mère à Mère PJ de Monthoux à Nevers – 5 juillet 1621 : *Au nom de Dieu, faites bon choix des filles, et ne craignez nullement de les renvoyer si elles ne sont propres. (...) Si l'aveugle a les conditions requises en son esprit, je ne laisserais pas de la recevoir [Françoise-Jacqueline Tonnelier, aveugle de naissance, avait un esprit sage, un bon jugement et une piété édifiante. Elle prit si bien l'esprit de l'Institut qu'elle fut jugée capable de le donner aux autres et fut nommée assistante du noviciat]. (...) Attachez-vous invariablement à la Règle, aux conseils qui sont dans les Entretiens, lisez-les fort et les faites lire à vos filles. Tous les mois j'en fais lire un ou deux à table.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Montferrand – 7 juillet 1621 : *Nos religieuses n'ont point tant besoin de secours spirituels de dehors que plusieurs autres, car nous sommes tant pleines des instructions de Mgr qu'il ne saurait quasi rien arriver qu'il ne s'en trouve la résolution dans les Entretiens. C'est notre grand bonheur de ne communiquer guère avec ceux de dehors. Pourvu que, quatre ou cinq fois l'année, on puisse avoir des Pères Jésuites (car c'est le solide) ou quelque autre, c'est assez. Vivons de notre pain, c'est le meilleur pour nous.*

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – 13 juillet 1621 : *Véritablement, je désire grandement que nos sœurs aiment la solitude et l'oraison : c'est où l'âme prend sa force. Que serait-ce de notre vie, si nous ne trouvons cette manne qui est cachée en la sainte oraison ? Ô ma fille, donnez-leur un grand courage pour cela, mais que la mortification surnage à tout, car c'est la vraie préparation de la sainte oraison. Il me semble que partout nos sœurs aiment la retraite, au moins ici elles en sont amies.*

Sermon de notre s^t Fondateur pour 3 vêtements en la Fête de s^{te} Marie-Madeleine - 22 juillet 1621 : *Que vous serez heureuses, mes chères âmes, si vous la suivez, car elle donne exemple à tous, mais particulièrement aux religieuses. Elle leur enseigne pourquoi on entre en religion, qui n'est pas seulement pour aimer Dieu, mais pour le mieux aimer.*

Vous serez heureuses si vous faites le sacrifice entier de vous-mêmes. Dieu vous demande cela. En l'ancienne Loi, celui qui donnait un soufflet à son prochain était obligé d'en subir un autre. Bien que cette loi soit entièrement abolie parmi les hommes, elle se pratique encore entre Notre-Seigneur et ceux qui se consacrent à lui. Il leur fait les mêmes demandes, à savoir, qu'on lui rende, autant qu'on peut, à l'égal de la faute commise ; c'est-à-dire il veut que nous fassions autant pour lui que nous avons fait pour le monde. C'est pourquoi, comme on a employé son cœur, son âme, ses cheveux, ses yeux et ses paroles pour le monde, il les faut aussi sacrifier au service de la dilection sacrée.

Notre-Seigneur demande les cheveux. Que nous représentent-ils, sinon les pensées, non seulement mauvaises, mais aussi inutiles, lesquelles il faut couper. Les religieuses ne doivent donc plus courir après les choses vaines et mondaines qu'elles ont laissées, mais oublier tout pour s'appliquer totalement à Dieu.

Il faut sacrifier ses paroles et ses yeux à Dieu. Il faut donc retrancher toutes paroles contraires à la douceur, car la langue exprime davantage le ressentiment que les yeux. S^{te} Madeleine nous apprend à ne chercher que Dieu, à ne pleurer sinon pour son absence causée par nos péchés, ou bien de quoi il est si peu connu et glorifié du prochain.

Avec tout cela, il faut encore offrir le parfum. Le parfum qu'il faut offrir à Notre-Seigneur c'est l'estime de nous-mêmes, parfum si commun qu'il n'y a personne qui s'en puisse dire exempt.

Il faut donc faire cet holocauste parfait de vos âmes, de vos cœurs, de vos cheveux, de vos yeux, de vos paroles et de vos parfums. Ne vous servant plus de vos pensées, de vos yeux, de vos paroles ni de vos parfums que pour le service de la dilection de votre Époux. (...) Il faut donc entrer avec une résolution de mourir à vous-mêmes pour vivre à Dieu, embrassant la Croix du Sauveur, et vous renonçant entièrement. Voyez-vous la religion est un Mont de Calvaire, car on ne demande rien moins de vous que d'être crucifiées. (...) Souvenez-vous des paroles de s^t Paul : il dit que le monde lui est crucifié et qu'il est crucifié pour le monde ; puis ensuite de cela : « Je vis, mais plutôt je ne vis pas, ains c'est Jésus Christ qui vit en moi » ; c'est la mort de moi-même qui fait que mon Sauveur vit en moi.

Je conclus mon discours en vous souhaitant l'une des bénédictions de s^{te} Marie-Madeleine qui est de demeurer toute votre vie aux pieds de Notre-Seigneur, d'avoir un grand courage pour dévorer les difficultés qui vous empêcheraient de jouir de votre Dieu et qui vous pourraient tant soit peu séparer de lui. Cherchez-le toujours et ne cessez jusqu'à ce que vous l'ayez trouvé ; cherchez-le pendant cette vie mortelle, non point glorifié, mais crucifié et mort. Préparez vos épaules pour porter volontiers la croix et le Crucifié ; il sera pesant, il est vrai, mais bon courage, car il vous fortifiera pour le porter.

Notre s^{te} Mère à S^r Marie-Aimée de Morville à Moulins – 23 juillet 1621 : *Hé quoi, ma fille, auriez-vous bien le courage ou plutôt le défaut de courage de vouloir aller par un autre chemin que celui que Notre Seigneur nous a frayé ? Voudriez-vous, faute de vous déterminer, manquer d'arriver à la perfection à laquelle vous êtes appelée ? Or il est impossible d'y parvenir qu'en se faisant violence. Courage donc, ma très chère fille : donnons tout notre rien pour avoir Celui qui seul est ; ne Lui soyons point chiche, ma fille, il nous a été si libéral. Abandonnons sans réserve ce qui nous empêche d'être tout à Lui. Qui ne veut qu'un peu de vertu n'en a point. Ô grand Dieu, tirez puissamment cette chère âme afin qu'à jamais elle vous suive fidèlement. (...) Donnez tout pour tout, ma très chère fille, et Jésus vous fera ressentir que le cœur est trop avare à qui il ne suffit. [Il y a beaucoup d'autres lettres tout aussi pathétiques].*

À Nevers les adversaires de la Visitation ne s'étaient pas contentés de semer des calomnies contre les sœurs. Ils poussaient l'animosité jusqu'à persuader aux religieux de se servir de leur influence pour détourner les jeunes filles d'entre à la Visitation. Les amis du Carmel se montraient ardents à cette poursuite, et le noviciat de Sainte-Marie demeurait presque désert. Le Fondateur ne veut pas que ses filles s'en inquiètent.

Notre s^t Fondateur à Mère PJ de Monthoux à Nevers – 24 juillet 1621 : *Quelle pitié de considérer les effets de la prudence humaine en ces âmes dont vous m'écrivez. Le mien et le tien règnent d'autant plus puissamment es choses spirituelles, qu'il semble être un mien et tien spirituel ; et cependant il est tout à fait charnel. Combien tout cela est éloigné de cette pure charité qui n'a point de jalousie. Ma fille, cette prudence est opposée à ce doux repos que les enfants de Dieu doivent avoir en la Providence céleste.*

On dirait que l'érection des maisons religieuses et la vocation des âmes se fait par les artifices de la sagesse naturelle ; et je crois, que, quant aux murailles et charpente, l'artifice en peut être naturel ; mais la vocation, l'union des âmes appelées, la multiplication d'icelles, ou elle est surnaturelle, ou elle ne vaut rien tout à fait. Nous avons trop de finesse mondaine en ces choses que Dieu fait par une spéciale grâce. Toujours les pauvres rejetées ont eu la bénédiction et multiplication, comme Léa, Anne et les autres.

Mais, ma très chère fille, il faut demeurer en paix, en douceur, en humilité, en dilection non feinte, sans se plaindre, sans remuer les lèvres. Oh si nous pouvions avoir un esprit d'une entière dépendance du soin paternel de notre Dieu en notre congrégation, nous verrons multiplier avec suavité les fleurs des autres jardins, et en bénirons Dieu comme si c'était es nôtres. Qu'importe-t-il à une âme véritablement amante que le céleste Époux soit servi par ce moyen ou par un autre ? Qui ne cherche que le contentement du Bien Aimé, il est content de tout ce qui le contente. Croyez-moi, le bien qui est vrai bien ne craint point d'être diminué par le surcroît d'un autre vrai bien.

Servons bien Dieu, et ne disons point : d'où nous viendront les sœurs ? C'est au Maître de la maison d'avoir cette sollicitude, et à la Dame de nos logis de les meubler ; et nos maisons sont à Dieu et à sa sainte Mère. Dissimulez avec amour toutes ces petites tricheries humaines, ma très chère fille ; donnez, tant que vous pourrez, l'esprit d'une véritable et très humble générosité à nos chères sœurs, que je salue de toute mon âme.

Notre s^{te} Mère à Mère PJ de Monthoux à Nevers – 24 juillet 1621 : *Ce mot, n'est que pour vous dire que M. le Doyen [Claude Feydeau] et un autre chanoine de Moulins nous ont fait savoir les grandes plaintes que vous leur fîtes contre nos sœurs de Moulins pour ces mille écus, disant que cette maison traitait cruellement la vôtre de lui vouloir faire payer cela, que vous étiez tant pauvres que vous n'aviez pas de quoi vivre, et mille autres choses semblables que ces bons messieurs ont pris prou à la bonne foi le rapportant assez simplement, au moins M. le Doyen, car le chanoine, qui n'a jamais aimé nos sœurs, en fait ses contes. Je suis marrie que tout cela se dise, et je ne doute point qu'ils n'exagèrent, mais votre cœur m'est si bon qu'il veut que je l'avertisse de tout, afin qu'il se rende enfin un cœur tout de Dieu.*

Je vous dis donc que jamais il ne faut faire des plaintes de nos pauvretés, car cela sent la quémante, est contraire à l'esprit de notre Père, mais surtout, mon cher enfant, il ne faut, sous quelque prétexte que ce soit, se plaindre de celles du même Institut. Quel préjudice cela apporterait et à nos âmes qui doivent n'être qu'une seule très unique, ainsi que dit la Règle, et à la bonne odeur de l'Institut qui sans doute recevrait tare de voir ce signe de division. Au nom de Dieu, que cela n'arrive jamais ! S'il nous arrive quelque petite difficulté, adressons-nous à notre premier supérieur. Voici ce qu'il faut faire : premièrement que vous accoïsiez votre chère âme et écriviez cordialement à la Mère de Moulins [JC de Bréhard] que vous ferez ce qui regarde votre consentement et des religieuses, ce que M^{sr} ordonnera ; je leur ai donné parole de votre absolue soumission au jugement de ce bon seigneur, car je cautionne hardiment.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – fin de juillet 1621 : *Dieu qui a disposé de nos âmes pour n'en faire qu'une en sa dilection, soit à jamais béni. Je salue votre cœur qui m'est plus précieux que le mien propre. Hé, que je désire que notre vie ne vive pas en nous, mais en la vie de Jésus Christ Notre Seigneur ! Et que puis-je désirer de mieux pour notre cœur ?*

Pour la grande fille [M^{me} des Gouffiers], je lui écrirai au premier jour [2 août], car je vois bien que nous sommes en une saison en laquelle il faut que les pères commencent à faire leur paix. Hélas, il est pourtant vrai que mon cœur n'a point de tort ; car j'écrivis innocemment et tout à fait sans fiel, quoiqu'avec un peu de liberté et contre le sentiment de cette fille. La haine irréconciliable que j'ai aux procès, aux contentions et aux tracas, me fit écrire ainsi.

Note : M^{me} des Gouffiers réclamait aussi, soit au monastère de Moulins, soit au monastère de Paris, des sommes d'argent que la seule charité, et non la justice, put lui faire accorder :

Puisque le R.P. [Etienne Binet] et vous trouvez bon de donner la somme que vous me marquez, je l'approuve grandement, puisque cela est plus conforme à la douceur que Notre Seigneur enseigne. Je voudrais pourtant bien que cette chère fille pratiquât de son côté ce même enseignement, et j'espère qu'elle le fera un jour. Oh que la paix est une sainte marchandise qui mérite d'être achetée chèrement !

Note (XX p.183) : Étienne Binet (1569-1639) : il avait été le condisciple de François de Sales au Collège de Clermont, et il reconnaissait lui devoir sa vocation religieuse. Les deux amis eurent pour spécial point de ressemblance une invincible douceur. La Mère de Chantal, qui connut beaucoup le supérieur (1618-1622) de S^t-Louis, la Maison professe de Paris, assurait n'avoir jamais ouï un esprit plus conforme en solide dévotion à celui de l'Évêque de Genève, en la conférence particulière des choses de l'âme.

Où, je dis qu'il faut tenir bon dans l'enclos de nos Règles et de notre Institut, car Dieu ne l'a pas produit pour néant, ni ne l'a pas fait désirer en tant de lieux pour être changé. L'édification que les Maisons donnent tous les jours fait foi de l'intention du Saint-Esprit, car c'est merveille combien la réputation de la vie dévote s'agrandit par la communication de nos sœurs, lesquelles je vois aussi profiter tous les jours et devenir plus affectionnées à la pureté et sainteté de vie. Je fus une heure et demie au parloir : je vis trois de nos sœurs, et je fus fort consolé de voir comme la vraie lumière leur fait voir la vérité des grandes et profondes maximes de la perfection, qui plus qui moins, mais toutes, à mon avis, avancées et plusieurs dames étrangères qui les ont vues s'en sont allées les larmes aux yeux et avec des goûts extrêmes.

Je vous supplie de saluer très humblement M^{sr} notre Archevêque [A. Frémyot], que je ne puis assez dignement honorer à mon gré depuis qu'il a été persécuté à la façon des anciens Évêques de l'Église.

Note : L'Archevêque de Bourges ayant surpris, de concert avec d'autres seigneurs, d'ambitieux complots tramés par Condé, gouverneur du Berry, celui-ci fut arrêté le 1.09.1616 et incarcéré à Vincennes. Rentré en grâce après plusieurs années de détention, le prince fit peser son ressentiment sur ses dénonciateurs, et obligea M^{sr} Frémyot à résigner son archevêché en compensation duquel on lui assigna les abbayes de Ferrières et de Breteuil, ainsi que le prieuré de Nogent-le-Rotrou. Sur la demande de Condé, l'archevêché de Bourges fut confié au P. Roland Hébert, qui avait été son confesseur durant sa détention. Sacré le 16.05.1622, M^{sr} Hébert gouverna son diocèse avec douceur et sagesse.

Notre s^t Fondateur à M^{me} des Gouffiers – 2 août 1621 : *Je crains enfin, si nous demeurons ainsi sans dire mot, ma très chère fille, que votre cœur n'apprenne petit à petit à me dés-aimer. (...) Ma lettre n'était certes point si amère qu'une douce fille ne l'eût adoucie. Je veux bien qu'il y eût de la rusticité, mais faut-il se dépiter pour cela ? (...) Oh bien, ne me soyez plus que ce qu'il vous plaira ; moi, je serai toujours vôtre. (...) Croyez que mon cœur, placé au milieu des montagnes de neige et parmi la glace de mes propres infirmités, n'a point eu de froideur pour le cœur de ma très chère fille, que ce mien malheur me ravit, mais que j'aime mieux perdre, pourvu que Dieu ne soit point courroucé, que de manquer en la sincérité que j'ai vouée au service de son âme que je ne saurais flatter sans la trahir, ni trahir sans la perdre ; et cette perte-là serait mon affliction.*

Notre s^t Fondateur à S^r Marie-Catherine Le Jay prétendante tourière à Paris – 2 août 1621 : *Je suis grandement consolé de savoir que vous êtes arrêtée plus particulièrement au service de Notre Seigneur en la maison de sa très sainte Mère, en une condition que j'estime de grand profit.*

Vous avez été heureuse d'avoir jusqu'à présent servi Dieu en la personne d'une maîtresse [M^{me} Amelot] de laquelle Dieu est le Maître et avec laquelle vous avez eu toutes sortes de sujets de profiter spirituellement ; mais vous êtes encore plus heureuse d'aller servir ce même Seigneur en la personne de celles qui, pour le mieux servir, ont quitté toutes choses. C'est un grand honneur, ma chère fille, d'avoir en charge la conservation d'une maison toute composée d'épouses de Notre Seigneur ; car, qui garde les portes, les tours et les parloirs des monastères, il garde la paix, la tranquillité et la dévotion de la maison, et de plus, peut grandement édifier ceux qui ont besoin d'aborder le monastère. Il n'y a rien de petit au service de Dieu, mais il m'est avis que cette charge du tour est de très grande importance, et grandement utile à celles qui l'exercent avec humilité et considération.

Notre s^t Fondateur à Mère Claude-Marie de la Martinière à Valence – 4 août 1621 : *Notre Seigneur, ayant disposé de vous pour la charge en laquelle vous êtes, s'est par conséquent obligé de vous prêter sa très sainte main en toutes les occasions de votre office, pourvu que vous correspondiez de votre part par une sainte très humble, mais très courageuse confiance en sa bonté. (...) Demeurez en votre propre abjection comme dans la chaire de votre supériorité, et soyez vaillamment humble et humblement vaillante en Celui qui fit le grand coup de sa puissance en l'humilité de sa Croix.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 7 août 1621 : *Seigneur Dieu ! mon unique Père, qu'il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles ! Est-ce pour me mortifier ? Oh, mais je me contente de tout ce qui vous plaît, car vous êtes mon vrai et très cher Père. Enfin, nous voici dans notre nouveau ménage avec un applaudissement et contentement de tout le quartier, grâce à Dieu ; mais croyez que ce changement de lieu n'a pas été sans d'extrêmes difficultés. (...)*

Dans 15 jours j'espère remettre le gouvernement à l'assistante [S^r AC de Beaumont], afin de la voir un peu cheminer. Certes, la gloire en soit à Dieu, cette maison va bien pour le spirituel et le temporel, elle est aimée grandement et estimée. (...)

Si je suis ici retardée, j'y demeurerai avec d'autant meilleure affection que je ferai un grand sacrifice à Dieu, et plus que vous ne sauriez penser, car il me semble que, si nous mourions l'un ou l'autre sans que je me confesse encore une fois à vous, je serais en hasard de beaucoup de scrupules et d'inquiétudes. Mais j'ai déjà dit à Notre-Seigneur tout tranquillement, que, pour obéir à sa sainte volonté, je ne voulais avoir égard à chose quelconque qui me regarde, et me confie en sa miséricorde qu'il me fera la grâce de faire encore une bonne revue devant vous. Ce n'est pas que j'aie rien d'importance depuis que vous êtes absent d'ici, et ne sais si c'est point tentation ; vous le pouvez juger, car je n'ai rien de nouveau, sinon pour ce qui regarde ma charge, en laquelle je crois que je fais beaucoup de fautes par imprudence, et faute de charité, de zèle, de soin et de bon exemple ; et, cependant, je ne me confesse ni ne pense à m'amender que

des fautes particulières que je connais. Cela, toutefois, ne me met pas en peine, mais j'espère un jour de bien regarder tout cela avec vous, et me tenir cependant en paix.

Vous n'avez point de nouvelles à m'écrire, dites-vous ? N'aviez-vous point quelque mot à tirer de votre cœur ? Car il y a si longtemps que vous ne m'en avez rien dit. Bon Jésus ! Quelle consolation d'en parler un jour cœur à cœur ! Ce divin Sauveur m'en fasse la grâce, et cependant, mon unique Père, qu'il nous rende plus purement et simplement tout siens !

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 7 août 1621 : *Il n'y a pas moyen de vous envoyer les Constitutions jusqu'à la semaine suivante ; car il faut que je les revoie, ayant déjà, dès le commencement, trouvé des fautes en l'écriture. (...) Ce sera à vous de voir si on les fera imprimer à Paris ou à Lyon. (...)*

Quand il sera temps de vous envoyer un ecclésiastique pour vous accompagner au retour, vous m'avertirez, et je vous enverrai ou M. Michel ou M. Rolland. (...)

Ces deux grandes filles de Montferrand [Mère Favre] et d'Orléans [Mère de la Roche] sont un peu de l'humeur de leur Père, elles sont un peu penchantes du côté de la condescendance et complaisance au parler ; mais il sera aisé de les modérer en bonne partie, car du tout, il n'y a pas moyen. M. de Chalcedoine [Jean-François de Sales coadjuteur] m'a corrigé de ce côté-là, et nous vivons avec plus de règle, mais il m'échappe toujours de faire quelque faute. (...)

Ma très chère Mère, si vous connaissiez qu'il fût plus utile que vous demeurassiez là [à Paris] encore quelque temps, quoique mes sens y répugnent, ne laissez pas de demeurer doucement.

Pour notre sœur des Gouffiers, je voudrais bien regagner son cœur, car il me semble qu'elle n'en trouvera pas un qui soit plus pour elle que le mien ; et il n'est pas bon d'abandonner les amitiés que Dieu seul nous avait données. Je me souviens toujours que cette fille courait un jour si vite à la dilection de Dieu et dépouillement de soi-même, que je suis tout étonné de voir qu'elle se soit revêtue derechef d'elle-même, et si fortement. Oh plût à Dieu que jamais elle ne fût partie d'ici ! Dieu eût bien trouvé d'autres moyens d'ériger la maison de Moulins et de Paris. Toutefois, je me reprends, et dis que Dieu a tout bien fait et a tout bien permis, et espère que, comme sans nous il nous avait donné cette fille, sans nous aussi il nous la redonnera, si tel est son bon plaisir.

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécharde à Moulins – 18 août 1621 : *Dernièrement, je lui [M^{me} des Gouffiers] envoyai ce que nous lui donnons et vos 500 livres, elle les prit et puis n'envoya pas les quittances, mais manda qu'elle les enverrait quand elle les aurait fait dresser par son conseil : il y a un mois, il ne s'en parle plus. J'attends le Père Binet pour savoir comme nous nous y gouvernerons. Que nous serons heureuses quand nous aurons achevé avec elle ! Elle nous a dit adieu pour jamais. Faites prier pour elle et n'en parlez qu'avec honneur et témoignages d'obligations.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 24 août 1621 : *Ô mon Dieu, ma chère Mère, que j'ai été aise ce matin de trouver mon Dieu si grand que je ne pouvais seulement pas assez imaginer sa grandeur ! Mais puisque je ne Le puis magnifier ni agrandir, je veux bien, Dieu aidant, annoncer partout sa grandeur et immensité. Cependant, cachons doucement notre petitesse en cette grandeur ; et, comme un petit poussin tout couvert des ailes de sa mère demeure en assurance et tout chaudement, reposons nos cœurs sous la douce et amoureuse providence de Notre Seigneur, et abritons-nous chaudement sous sa sainte protection. J'ai bien eu d'autres bonnes pensées, mais plutôt par manière d'écoulement de cœur en l'éternité et en l'Éternel que par manière de discours. (...)*

On a obtenu de Rome la continuation du petit Office encore pour dix ans, après les sept échus que l'on avait déjà. (...)

Je fais faire ici un beau plan de monastère que je vous enverrai au premier jour ; et celui qui l'a fait est très bon maître [Nicolas Baitaz], et l'a fait sur les descriptions que st Charles a fait faire des monastères, en s'accommodant néanmoins à l'usage de la Visitation. Je pense qu'il faudra faire, au plus près qu'il se pourra, selon la commodité des lieux, tous les monastères ainsi.

Sermon de notre s^t Fondateur à Annecy pour la Fête de s^t Augustin – 28 août 1621 : *S^t Augustin sentait de rudes combats. Au plus fort de ses plaintes, il entendit chanter : Prends et lis. Il prit les Épîtres de s^t Paul, il lut ces paroles (Rm 13,13-14) : « Non point dans les débauches etc... » Ô mes enfants, dit le grand Apôtre, levez-vous, quittez vos débauches, sortez de vos couches sensuelles, dévêtez-vous de vos vêtements et habitudes, et vous revêtez de Jésus-Christ. Le Saint-Esprit, après l'avoir sollicité de se retirer de son péché, l'invite non seulement à se dépouiller de ses vêtements, mais encore à se revêtir de Jésus-Christ. Dévêtez-vous de la gourmandise, et vous revêtez de la sobriété en vous rendant austères ; dévêtez-vous de la sensualité, et vous revêtez de la chasteté, et priez sans cesse.*

« Soyez sobres » dit l'Apôtre. La sobriété, en elle-même est à proprement parler le retranchement de la superfluité au boire et au manger ; mais, parlant spirituellement, sobriété veut dire pauvreté. S^t Augustin l'a tout particulièrement pratiquée, il l'a aussi fort recommandée à ses enfants, comme il en parle dans sa règle, en termes exprès, par lesquels il défend que nul ne puisse avoir, sous quel prétexte que ce soit aucune chose en propriété. De sorte que pour être vrai enfant de s^t Augustin il faut avoir un grand amour à la pauvreté.

La 2^{de} chose que dit s^t Paul est celle-ci : « Revêtez-vous de la chasteté et priez ». Notre glorieux Père parut plus beau en cette vertu que s'il ne l'eût point flétrie ; aussi la garda-t-il avec une diligence non pareille. Mais la chasteté est un don de Dieu qui ne s'acquière pas à force de bras. Que faut-il donc faire pour attirer ce don de Dieu, puisque nul ne peut être chaste si le Seigneur ne lui en fait la grâce ? Priez, dit l'Apôtre, c'est-à-dire, demandez-la en esprit de profonde humilité, car c'est par la prière que vous l'obtiendrez, et que, l'ayant reçue vous la conserverez. Le jeûne, la

discipline et la sobriété, tout cela est bon pour conserver la chasteté infuse dans l'âme ; mais certes, ce serait peu s'il n'était accompagné de l'humble prière, parce que c'est à l'humilité que sont attachés les dons de Dieu.

« Revêtez-vous de Jésus-Christ » dit s' Paul. Revêtez-vous de la Passion de Notre-Seigneur, ne vous appuyez point sur vos mérites, mais sur les mérites de sa Passion et de sa Mort. C'est un avertissement que le grand s' Augustin donnait à tout le monde de ne se point appuyer sur ses mérites, ni de penser que l'on puisse entrer au ciel par sa propre industrie, sans être aidé de la grâce divine. Mes chères Sœurs, ne pensez point entrer au ciel par vos bonnes œuvres, car personne n'y entrera qu'en la vertu du sang et de la Passion de Jésus. Appuyez-vous toujours sur les mérites du sang du Seigneur, et après avoir tout fait fidèlement, dites que vous êtes servantes inutiles. N'ayez point d'autre fin que de chercher la gloire de Dieu, car c'est pour cela que vous êtes entrées en religion. Vous n'y êtes pas venues non plus pour devenir plus riches ; oh, rien de cela, car c'est ici où l'on se fait pauvre. Non point pour mériter davantage, cette fin serait trop basse. Et pourquoi donc ? Pour plaire à Dieu en toutes vos œuvres, ains pour davantage lui plaire ; pour vous revêtir des mérites de la Passion et du sang précieux de Jésus Christ. Haussant donc vos cœurs et vos affections, fondez toutes vos espérances en ceux du Fils de Dieu.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – août 1621 : *Il n'y a point de Religion qui porte tant de respect aux curés que la vôtre, ni qui ait tant de convenance avec l'état ordinaire de l'Église [c'est-à-dire le clergé diocésain]. (...)*

Je suis bien aise que vous aimiez les boiteuses, les bossues, les borgnes et même les aveugles, pourvu qu'elles veuillent être droites d'intention ; car elles ne laisseront pas d'être belles et parfaites au Ciel. Et si l'on persévère à faire la charité à celles qui ont ces imperfections corporelles, Dieu en fera venir, contre la prudence humaine, une quantité de belles et agréables même selon les yeux du monde.

Notre s^t Fondateur à S^r MA de Blonay à Lyon – 20 septembre 1621 : *Certes, vous êtes bien brave, ma très chère fille, de savoir si bien écrire ; mais pour vous rendre maîtresse en ce métier, il faut forcer votre main, pour un temps, d'écrire ainsi à tous, et non seulement à moi qui, plus que tous peut-être, supporterai doucement votre mauvaise écriture.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 21 septembre 1621 : *Je viens finalement à vous, ma très chère Mère, pour vous dire que j'ai reçu trois de vos chères lettres, et vous rends grâce du soin que vous avez de m'écrire ainsi souvent ; aussi est-ce la plus grande consolation que j'ai en cette espèce, car vos lettres sont, en comparaison de toutes les autres, ce que m'est votre chère âme en parangon des autres, selon qu'il a plu à Dieu de le faire.*

Vous avez donc été bien malade, puisque votre cœur n'a pas pu dissimuler qu'il ne pouvait pas donner assez de force à votre corps pour aller à Bourges [Il était convenu que la Sainte, dans son voyage de retour, d'abord fixé au mois d'octobre, visiterait les monastères de Bourges, Nevers et Moulins]. Ayez-en soin encore de ce corps, car il est à Dieu, ma très chère Mère. Ce qui ne se peut faire aujourd'hui se fera demain, et ce qui ne se peut faire ici se fera au Ciel.

Voilà les Constitutions. (...) Il semblerait bon que l'on mît es Constitutions que la supérieure puisse changer les officières à son gré parmi l'année, mais je n'ai pas eu le loisir de l'insérer : faites-le, s'il vous plaît, à l'endroit le plus convenable [à la fin de constitution XLVII].

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – 28 septembre 1621 : *Dieu soit béni, ma très chère fille, vous voilà donc déchargée de cette pauvre fille [une novice renvoyée par la chapitre]. Qu'importe si l'on parle un peu contre nous. N'est-ce pas le dessein de Notre Seigneur que nous soyons les plus petites et humbles religieuses de son Église, et qui nous peut mieux servir à cela que les mépris et censures ? Ô ma fille, rien ne nous doit être plus cher que cela, n'est-ce pas notre esprit ? Inculquez-le dans le cœur de vos filles avec la parfaite et ponctuelle observance. Ne cherchons point d'autre perfection, n'étendons nos désirs ailleurs, ne laissons pas un iota que ne soit en pratique.*

Notre s^{te} Mère à S^r Fr.Marg. Favrot à Annecy – 28 septembre 1621 : *Nous attendons de bon cœur... le bon M. Michel si nous devons partir bientôt. Je ne pense pas que ce puisse être devant les Avents à cause de la maladie de notre sœur l'assistante. Croyez, ma très chère sœur, qu'il m'en tarde plus qu'à vous, mais pourtant, je ne voudrais pour rien du monde m'avancer d'un moment que selon le bon plaisir de Dieu et la sainte obéissance. (...) Je vous assure que je n'ai prétention ni désir aucun de perfection pour moi ni pour nos sœurs que de nous former entièrement selon nos Règles et Constitutions : j'y trouve tout et que ce livret me suffit ; je craindrais quasi de n'avoir assez de vie pour en avoir la parfaite pratique.*

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 28 septembre 1621 : *Mon très cher Père, je crains que vous ne soyez en peine de nous, qui, grâce à Dieu, nous portons toujours mieux, au moins moi, à qui ne reste qu'un peu de faiblesse de vue et de pâle couleur, de sorte, mon très cher Père, que vous me verrez avec des bésicles, quoique je n'en aie besoin que la nuit. Le bon Père Binet m'a donné les siennes. Il est tout joyeux de m'en voir servir.*

Notre pauvre sœur l'assistante [S^r AC de Beaumont] retomba en fièvre double tierce continue : elle nous fit peur un soir. Je pense que ce fut pour me faire faire la parfaite résignation, ce que je fis, par la grâce de Dieu fort tranquillement. (...) Maintenant, elle se remet doucement, mais il lui faudra bien le mois qui vient avant qu'elle soit comme il faut pour prendre la charge que je lui remettrai, si Dieu plaît, afin de la voir cheminer et me reposer aussi pour être plus forte au voyage, et à ce qu'il vous plaira me commander, mon très cher Père. (...)

Je crois que la grande fille [MJ Favre] sera fort propre là, attendant que Notre-Seigneur l'emploie ailleurs. Il lui faut seulement une bonne seconde. Il lui faut pour le moins cinq filles ; vous y penserez à loisir, mon très cher Père. (...)

Tout va bien en mieux en nos maisons de deçà, grâce à Dieu ; elles se promettent merveille de notre passage. Dieu me rende digne et propre à les servir selon sa sainte volonté !

Je reçus l'autre jour votre chère lettre. Ce petit mot de votre cœur a grandement consolé celui-ci.

Loué soit notre grand Dieu qui nous rendra toujours plus parfaitement siens ! Béni soit-il aussi pour la continuation du petit Office, comme il est marqué au Directoire ! (...) J'espère mon vrai Père, que Notre-Seigneur confirmera tellement ce pauvre petit Institut, et rendra les filles si exactes à l'observance que jamais rien ne s'y ébranlera ni changera ; c'est toute mon ambition et mon désir, et ne saurais recommander que cela. (...)

Dieu seul soit l'éternel et unique amour de notre unique cœur. Amen.

Notre s^{te} Mère à Mère PJ de Monthoux à Nevers – fin septembre 1621 : *Pour cette bonne fille... si elle a de l'humilité et de la disposition pour persévérer en notre Institut, elle se soumettra doucement et de bon cœur à votre retardement [à la profession]. Puisque toutes les sœurs lui veulent faire la charité de lui donner du temps pour son amendement, et qu'elles jugent qu'il se doit faire ainsi, moi aussi je crois qu'il le faut faire aussi, et puis l'aider avec tout l'amour et douceur qui se pourra. Car, ma très chère fille, il faut corriger avec tant de cordialité que les filles soient contraintes de nous aimer comme mère et non comme maîtresse. Plus je vais avant, plus je connais qu'il faut que tout se gouverne avec une extrême douceur et patience : point de sécheresse, point d'impétuosité, point de sentiment, même en corrigeant. Si l'on en a, je voudrais différer de parler et de corriger. Enfin il faut convaincre les filles à force de douceur et de support.*

Croyez, ma très chère fille, que, si nous rendons bien notre devoir à Dieu et à notre cher Institut que Dieu nous donnera de grandes bénédictions. Faites que nos sœurs aient une tendre dévotion à Notre Dame et qu'elles prient avec soin pour l'Église.

Sermon de profession de notre s^t Fondateur en la Fête de s^t Luc – 18 octobre 1621 : *S^t Paul écrivant aux Colossiens, les saluait de la part de s^t Luc le très cher médecin. S^t Luc vous salue donc en qualité de médecin, et encore de peintre, comme le dit la tradition de l'Église. Je ferai donc ce petit discours sur ce sujet, lequel je diviserai en deux points : au 1^{er} nous verrons comme vous devez être désormais des guérisseuses, et au 2nd, des peintresses.*

La religion est pleine de gens malades, qui sont néanmoins tous médecins, car ils se guérissent les uns les autres, voire aussi eux-mêmes, et ce continuellement en s'accusant et purgeant de leurs fautes. Nos cœurs sont remplis de malignes humeurs, à savoir des inclinations vicieuses, qui nous causent plusieurs graves maladies, pour la guérison desquelles il nous faut continuellement veiller et combattre.

Le principal remède c'est de veiller continuellement sur son cœur pour tenir les passions sous l'empire de la raison, autrement on ne verra qu'inégalités. C'est dans la paix intérieure que consiste le plus haut point de la vie spirituelle, c'est pour l'acquérir et conserver qu'il faut continuellement veiller et travailler.

Il faut veiller sans cesse sur son cœur, pour tenir nos passions calmes et sujettes à la raison, gardant parmi tout cela la tranquillité. En religion, les constitutions ordonnent une manière de vie ferme, constante et invariable. Aussi l'égalité et constance que l'on a en l'observance des exercices de la religion causent cette paix d'esprit qui conduit à la perfection.

Que vous serez heureuses, mes chères filles, si après avoir bien médecine vos cœurs vous venez à peindre sur iceux ! Et quoi ? Rien autre que Notre Seigneur crucifié. Certes, ce doit être toute notre prétention de graver en nos âmes Jésus crucifié et de crucifier avec Lui notre amour. Peindre quoi d'autre ? Rien autre chose que la face de la Sainte Vierge. Mais comment ? Par une vive et mûre considération de ses vertus et perfections, les imprimant en votre cœur par une affection amoureuse, méditant sa sainte vie et conformant la vôtre à celle-ci.

Il est nécessaire que la chose sur laquelle on veut peindre soit nette. C'est à quoi il est requis d'employer le temps du noviciat, et encore tout le temps de sa vie, laquelle doit être une continuelle purgation.

Une autre condition requise est que ce qui est préparé pour recevoir la peinture soit ferme et immobile. Que vous serez heureuses, mes chères filles, si vous demeurez attachées avec une invariable fermeté à la Croix de notre Sauveur et à votre vocation. Vous êtes donc fixées par vos trois vœux comme avec trois clous pour ne jamais varier en l'élection que vous avez faite de cette vocation.

Que de suavités reçut s^t Luc en son intérieur, arrêtant sa vue sur le doux et béni visage de la Bse Vierge, que de connaissances il tira quand les yeux de cette douce Vierge s'arrêtèrent sur lui ! Ils imprimèrent alors en son cœur un si grand amour de la pureté qu'il y persévéra constamment tout le temps de sa vie.

La Sainte Vierge enseigna entre autres à s^t Luc la sainte humilité tant nécessaire aux religieuses particulièrement aux Filles de la Visitation qui ont une obligation particulière à la pratique de cette vertu. Vous devez souvent méditer la vie de cette sainte Dame et toujours avoir devant les yeux ses vertus pour les imiter, car c'est votre Abbessse, votre Supérieure et votre Maîtresse, laquelle vous devez suivre et obéir. Ô Dieu, combien suave, douce, humble, tranquille est celle qui converse souvent avec la Sainte Vierge ! Que sa conversation est égale, paisible et agréable !

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur – 26 octobre 1621 : *Mon très cher seigneur et unique Père, que faites-vous et fait-on en notre pauvre petit pays [les Genevois croyaient que la guerre contre leurs coreligionnaires français allaient s'étendre chez eux, ils avaient renforcé leur armée et provoquaient le duc de Savoie] ? J'avoue que j'en suis bien en peine, et quelquefois il m'en prend d'étranges émotions. Notre bon Dieu vous conserve et réduise ses ennemis sous l'obéissance de sa divine volonté. Voilà des lettres de cette chère fille de Port-Royal : véritablement elle est digne de compassion, car ses désirs croissent parmi les contradictions. (...) Elle sent que Dieu l'appelle à la Visitation. J'ai ce même sentiment, mais, mon vrai Père, dites-moi franchement si c'est le vôtre, car, pourvu que vous nous parliez bien clair, comme ayant seul*

autorité de le faire, puisque sans réserve elle s'est remise à vous, j'espère qu'on amènera tous les autres là. (...) Le très bon M^{sr} de Nantes [Philippe Cospéan] aime cet Institut parfaitement, mais de vous, je n'oserais écrire ce qu'il en dit ! C'est sa douceur et ses délices que de parler de vous et de vous considérer, mais il le fait avec admiration. (...)

Mon unique Père, Dieu comble votre chère âme et la mienne de son très saint amour. Hé, mon Dieu, qu'il y a longtemps que vous ne m'en avez rien dit, de cette chère âme ! Je m'en vais, la semaine prochaine, revoir celle que vous avez ici. Notre-Seigneur en ait pitié, et me donne lumière et force pour le servir plus fidèlement et utilement (...). Mon très cher seigneur, vous savez que je suis vous-même par la grâce de Dieu. Qu'il soit éternellement béni.

Le 28 octobre 1621, François vint à Talloires avec son coadjuteur pour la consécration de l'autel de la chapelle rustique que le Prieur, Dom de Quoex, avait fait réparer. L'Évêque voulut que Mgr JF de Sales sacrât l'autel, il se réserva d'y transférer les reliques. Dans ce site merveilleux, le Prieur de l'Abbaye avait fait construire auprès de la grotte du s^t ermite plusieurs cellules. L'Évêque pensait s'y installer avec son neveu Charles-Auguste étudiant en théologie. L'enthousiasme le saisit : *Mon Dieu, que c'est une bonne chose que nous soyons ici ! Oui, il faut laisser à notre coadjuteur le poids du jour et de la chaleur, cependant qu'avec notre chapelet et notre plume nous y servirons Dieu et son Église ! Les conceptions nous viendront en tête aussi dru que les neiges qui y tombent en hiver !*

Sermon de profession de notre s^t Fondateur en la Fête de s^t Luc – 18 octobre 1621 : S^t Paul

Sermon de notre s^t Fondateur pour la Fête de la Toussaint 1621 : *La 1^{ère} fête que l'on ait célébrée a été une fête de complaisance. Il est dit dans la Genèse que lorsque Dieu eut créé le ciel et la terre, il les regarda, et dit que cela était bon. Mais lorsqu'il créa l'homme et la femme ; regardant par après tout son ouvrage, il le trouva très bon. Voilà la complaisance. Or, la sainte Église, qui non seulement est épouse de Notre-Seigneur, mais encore son imitatrice, se voulant en tout et partout conformer à Lui, célèbre les fêtes des Saints avec un plaisir admirable. Lorsqu'elle les honore en particulier, elle dit à l'imitation du Créateur que cela est bien ; mais quand elle vient à tout ramasser et faire à tous ensemble une fête, contemplant les couronnes, les palmes, les victoires de tous les Saints, elle en ressent une complaisance non pareille et s'écrie : Que cela est bon, ains très bon ! C'est cette fête que nous célébrons à la Toussaint.*

Il y a plusieurs raisons de l'institution d'icelle, mais je me contenterai de vous en dire seulement une qui est fondamentale. C'est qu'elle est instituée pour honorer plusieurs Saints et Saintes qui sont au Ciel, les noms desquels n'étant point connus ici-bas, l'Église ne peut solenniser leur fête en particulier. Combien pensez-vous qu'il y a eu de saints, qui sont morts inconnus et qui sont exaltés dans la gloire par-dessus ceux qui ont été honorés sur la terre ? C'est pourquoi l'Église considérant la fête qui se célèbre au Ciel en fait par conséquent une en terre, en laquelle elle exalte ceux qu'elle connaît et aussi ceux dont elle ne connaît ni les noms, ni les vies.

C'est une chose agréable de voir la correspondance qui existe entre le ciel et la terre. Que c'est chose plus admirable de considérer le rapport qu'il y a entre l'Église triomphante et la militante ! L'Église militante fait ici-bas ce qu'elle croit se faire là-haut en la triomphante, et comme une bonne mère, elle tire tout ce qu'elle peut de la Jérusalem céleste pour en nourrir ses enfants. Elle tâche de les conformer en tout ce qui est possible aux habitants du Ciel ; c'est pourquoi considérant les fêtes qui s'y célèbrent, pour le triomphe de chaque Saint, elle en fait de même ici-bas. Outre cela, voyant qu'il se fait en Paradis une réjouissance pour tous en général, elle a aussi établi une solennité à cette fin, c'est la Toussaint.

Dieu, de toute éternité, a désiré de nous donner sa grâce et de nous faire ressentir les effets de sa miséricorde, et par conséquent de sa justice, par laquelle il nous veut donner sa gloire. Il veut pour cela que nous nous servions de l'invocation des saints et que nous recevions par leur entremise ce que nous ne méritons pas d'obtenir sans icelle.

L'amour du prochain procédant de l'amour de Dieu comme de sa source, il s'ensuit que du grand amour des bienheureux envers notre Sauveur procède un désir très ardent qu'il nous donne sa grâce en ce monde et sa gloire en l'autre. Les saints voient en lui ce véhément désir qu'il a de nous la départir ; cela fait qu'ils nous la souhaitent avec un amour d'autant plus grand. Sachant que nous avons été créés pour la gloire éternelle, que Notre-Seigneur nous a rachetés pour cela et qu'il ne désire rien plus sinon que nous jouissions du fruit de notre Rédemption, ils conforment leur désir à sa divine Majesté. Il faut donc prier les saints, implorant leur secours pour obtenir les grâces dont nous avons besoin.

S'adresser à Dieu par le moyen des saints, c'est faire comme le centurion qui envoya ses amis pour conjurer Notre-Seigneur de venir guérir son serviteur. Ainsi nos prières, qui d'elles-mêmes sont faibles et de peu de valeur, étant mêlées avec celles des bienheureux auront une grande force et efficacité.

Certes, il y a bien de la différence entre les prières des saints et les nôtres. Ô Dieu, ces glorieux saints prient continuellement ; leur félicité est de perpétuellement chanter les louanges de Dieu, mais avec tant de ferveur, de profonde humilité, d'amour et de fermeté qu'elles sont d'une valeur incompréhensible. Oh si nous pouvions comprendre quelle est cette charité des saints et de quelle ferveur et humilité ils accompagnent leurs prières ! Certes nous aurions bien sujet de nous confondre si nous faisons comparaison du peu d'humilité qui se trouve en nos oraisons, au prix de celle qu'ils pratiquent au ciel. L'humilité des âmes bienheureuses procède de la connaissance très claire de la grandeur de Dieu, de cette distance infinie qu'il y a entre Dieu et l'homme.

La miséricorde de Dieu veut que nous coopérions à sa grâce. Il nous faut fidèlement pratiquer les vertus que nous demandons par l'intercession des saints, et nous bien disposer à recevoir les dons du Seigneur. Pour ce faire nous

devons agir comme les saints, à savoir, embrasser les préceptes que notre Sauveur a prononcés sur la montagne. Ce sont les Béatitudes dans lesquelles est comprise toute la perfection chrétienne.

Notre s^e Fondateur à s^e Mère – 10-11 novembre 1621 : *Je suis marri de l'alarme que vous avez prise pour l'état de nos affaires qui, grâces à Dieu, jusqu'à présent n'a rien d'extraordinaire, sinon que ceux de Genève font contenance de se préparer à la guerre, mais on ne croit pas pourtant qu'ils veuillent commencer : de sorte que nous dormons les nuits entières, et fort doucement, sous la protection de Dieu. (...)*

Nos sœurs de Grenoble, avec leur Père spirituel, M. d'Aoste [Artus de Lionne], qui est un grand serviteur de Dieu, désirent que l'on fasse imprimer le Formulaire de la réception des prétendantes au noviciat et des novices à la profession avec les Règles et Constitutions ; mais je crois pourtant que cela doit être en deux petits volumes, et que le Formulaire des réceptions soit en lettre assez grosse pour être lue aisément [les formulaires de la vêtue et de la profession furent en effet imprimés à part en plus gros caractères que les Constitutions, à Paris, chez Tiffaine en 1622]. (...)

Je suis extrêmement consolé qu'elle [la comtesse de Fiesque qui venait de perdre son mari] qu'elle se soit soulagée parmi nos sœurs de Bourges, qui, je m'assure, auront réciproquement reçu un grand contentement d'avoir eu l'honneur de sa présence. Et à ce propos, je ne fais nulle difficulté que les Évêques et, en leur absence, les Pères spirituels des maisons de la Visitation, ne puissent, ains ne doivent charitablement faire entrer les dames en telles occurrences, sans qu'il soit besoin quelconque que cela soit déclaré dans les Constitutions, par la douce et légitime interprétation de l'article du Concile de Trente qui est mis en la Constitution « De la clôture », car on le pratique bien ains en Italie et par tout le monde, même pour des moindres occasions : car je vous laisse à penser, si l'on fait bien entrer des jardiniers, des jardinières, non seulement pour l'agencement nécessaire des jardins, mais aussi pour les embellissements non nécessaires, ains seulement utiles à la récréation, comme sont les berceaux, les palissades, les parterres, les entrées de telles gens étant jugées nécessaires non parce que ce qu'ils font soit nécessaire, ains seulement parce que ces gens-là sont nécessairement requis pour faire telle besogne, si nous ne pourrons pas justement estimer l'entrée des dames désolées par quelque évènement inopiné être nécessaire, quand elles ne peuvent aisément trouver hors du monastère les soulagements et consolations si convenables. En Italie, tout communément, on fait entrer les filles desquelles on craint en quelque sorte le péril de leur pudicité ; les mal mariées, quand elles sont en doute d'être grandement maltraitées de leurs maris ; les filles qu'on veut instruire non seulement en la dévotion, mais aussi à lire, écrire, chanter. De sorte qu'à mon avis, M. de Langres [M^{gr} Sébastien Zamet, notre s^e Mère recourut souvent à ses conseils] pourra prendre résolution sur cela, qui suffit es occasions de grande piété qui tiennent lieu de nécessité morale, et qui, à mon avis, n'a pas du être exprimé, pour éviter la censure de tant de gens qui ont tant de complaisance à contreroller semblables choses, selon le zèle qu'ils se forment en leur rigueur.

Je vous ai déjà écrit que vous preniez la peine de voir sir rien aura été oublié es Constitutions, afin que vous le fassiez ajouter ; car je ne puis jamais gagner tant de loisir que tout ce que je fais ne se ressente de mon tracas, et me semble qu'il va tous les jours croissant.

M. Crichant...

Note (XX p.137) : « Je m'appelle Georges Crichant, je suis marchand joaillier, bourgeois de Paris, âgé de 42 ans, natif de Paris, issu de parents catholiques ». Ainsi dépose ce personnage, le 10.04.1618, au Procès de béatification de l'Évêque de Genève. Il connut intimement François de Sales, lui servit souvent de messenger, fut son pénitent et son fils spirituel, et par son grand sens des choses surnaturelles se rendit vraiment digne de cet honneur. Nous le retrouvons plus tard dans l'état ecclésiastique, aumônier du commandeur de Sillery ; et peut-être faut-il chercher l'origine de sa vocation au sacerdoce dans l'étreinte mystérieuse et sanctifiante du Serviteur de Dieu dont il parle en termes émus : « Une fois..., l'étant allé visiter,... à la fin, prenant congé de lui, il me rendit un témoignage de sa bienveillance quasi comme m'embrassant et joignant cœur à cœur. Et cet acte se passa entre lui et moi, sans dire aucune parole, ni lui, ni moi, et ainsi me congédia. Or, je ressentis en ce dit acte l'effet admirable de l'amour que ce b^x Prélat portait à Dieu ; car, certes, je ressentis dans mon cœur des vrais et puissants attraits au vrai amour de Dieu et à le toujours mieux servir ». *M. Crichant m'a dit que notre chère et très bonne M^{me} de Villesavin avait une de mes lettres qu'elle aimait bien fort ; et parce que je crois que ce soit celle par laquelle je lui envoyais l'« Exercice du matin et de la réunion à Dieu », que j'écrivis avec une grande affection, je vous prie de lui en demander une copie dextrement, comme de vous-même ; m'étant avis que l'affection que je porte à cette âme me fit exprimer mieux qu'à mon ordinaire. (...)*

Note (XXVI p.331) : L'« Exercice » a été publié par le P. de la Rivière avec plusieurs variantes sous ce titre : « Exercice de l'union, adressé audites Dames de la Visitation, que l'on peut pratiquer parmi les sécheresses et aridités spirituelles ». C'est le texte du biographe qui a été donné depuis 1631 à la fin du *Directoire spirituel*.

Je fais réponse au R.P.Binet ; après que vous l'aurez vue, je vous prie de la lui faire recevoir cachetée. Quand au bon M. Duval [théologien à la Sorbonne, il combattait fortement le projet de la Mère Arnauld d'entrer à la Visitation], je crois que s'il eût été en ma place, il eût fait comme moi, qui, encore à présent, ne me puis résoudre que comme j'ai fait, estimant de ne pouvoir nommer un meilleur arbitre en l'affaire dont il s'agit que le Pape, lequel accordant la demande de Port Royal, témoignera suffisamment de la volonté de Dieu, et spéciale, puisqu'il s'agit d'un point où il y a beaucoup de difficultés.

Notre s^e Fondateur au P. Binet – 11 novembre 1621 : *Avec mille actions de grâces de la peine que vous avez prise à m'écrire, je vous dirai pour réponse, qu'étant à Paris, je ne voulus jamais acquiescer au désir que M^{me} de Port Royal me témoigna de se retirer de l'Ordre auquel elle avait si utilement vécu jusqu'alors, et véritablement, je n'apportai en ce pays non pas même aucune cogitation de cela ; mais, coup sur coup, je reçus par lettres force bonnes remontrances par lesquelles elle m'excitait à trouver bonnes ses pensées et approuver ses souhaits. Je gauchis tant que je pus et ne me témoignai*

seulement froid, mais tout à fait contraire à ses propositions ; jusqu'à ce qu'après 18 mois, une personne de grande considération [notre s^{te} Mère] m'écrivit en sorte que je jugeai convenable de ne point faire le juge souverain en cette occasion, ains de laisser la décision finale à l'évènement. Je m'abstins donc de la conseiller, et lui écrivis que, puisque son cœur ne trouvait pas du repos en tout ce que je lui avais dit et écrit, elle pourrait faire faire la sollicitation de ce qu'elle désirait. Que si Sa Sainteté lui en faisait la concession, il y aurait une très probable apparence que son désir est la volonté de Dieu, attendu que la chose étant de soi-même difficile, elle ne pourrait réussir sans un spécial concours de la faveur divine ; que si, au contraire, Sa Sainteté l'éconduisait, il n'y aurait plus autre occasion de faire autre chose que de s'humilier et apaiser son cœur. Voilà mon Révérend Père jusqu'ou j'ai passé.

Je voyais bien que cette prétention était extraordinaire, mais je voyais aussi un cœur extraordinaire ; je voyais bien l'inclination de ce cœur à commander, mais je voyais que c'était pour ruiner cette inclination qu'elle voulait se lier à l'obéissance ; je voyais bien que c'était une fille, mais je voyais qu'elle avait été plus que fille à commander et gouverner, et qu'elle le pourrait bien être à bien obéir.

Pour l'intérêt de la Visitation, certes, mon Révérend Père, je proteste devant Dieu et devant votre Révérence que je n'y pensai nullement, ou si j'y pensai, ce fut si peu que je n'en ai nulle mémoire. Je confesse bien que j'ai une particulière dilection pour l'Institut de la Visitation ; mais M^{me} de Chantal, votre chère fille et la mienne, vous dira que pour cela je ne voudrais pas avoir fourvoyé la plus excellente créature du monde et la plus accréditée, de sa juste vocation, encore qu'elle dût devenir sainte canonisée à la Visitation. Je me réjouis quand Dieu y tire de bons sujets, mais je n'employai jamais ni parole ni artifice, pour saint qu'il fut, pour en attirer aucun, sinon quelques faibles prières devant Dieu. L'inconstance des filles est à craindre, mais on ne peut pas deviner ; et la constance de celle-ci est également, ains avantagement, à bien espérer. (...)

Je me laissai aller à l'avis d'autrui ; je m'en retournerai aussi volontiers à l'avis de ceux qui prendront la peine d'examiner cette affaire, mais surtout au vôtre, lequel donc j'attendrai très affectionnément et recevrai très chèrement.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Montferrand – 11 novembre 1621 : Pour moi, je pense que je suis encore ici pour trois mois, pour contenter l'opinion du monde et notre chère sœur Hélène-Angélique qui a un désir incroyable que je la fasse professe avant notre départ. Autrement il y aurait du mécontentement de la part de messieurs ses parents, outre le sien.

Notre s^{te} Mère à Mère PJ de Monthoux à Nevers – novembre 1621 : Soyez ferme en la confiance que Dieu aura soin de votre famille. Ne vous empressez point pour des filles, vous en avez déjà tant. Patience donc, n'ayez soin que de bien faire et cultivez soigneusement les esprits que Dieu vous a commis ; mais avec une douceur, une bonté, une charité toute suave et pleine de support. Que vos filles soient tranquilles, joyeuses et sans chagrin, afin qu'elles courent avec allégresse en la voie de la sainte observance. Qu'est-ce qu'il faut à des âmes qui vivent dans un Institut doux, sous la protection de la glorieuse Mère de Dieu, sinon la fidélité et l'amoureuse confiance en son soin maternel ?

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – début décembre 1621 : Notre pauvre très chère sœur des Gouffiers est allée à Dieu fort heureusement, après avoir souffert avec grande douceur, patience et résignation, une violente fièvre pourpreuse [elle avait contracté cette maladie dans l'exercice de la charité, au service des galériens], l'espace de trois semaines. Priez, et faites faire les prières ordinaires des sœurs pour le soulagement de sa chère âme. Certes, cette mort a bien touché mon cœur ; mais voilà qui nous apprend à toujours mieux faire ce qui est de notre devoir envers Dieu.

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – 7 décembre 1621 : Qui en doute, ma très chère fille, qu'il ne faille changer les officières, surtout quand on les voit attachées à leur charge. Il ne faut nullement nourrir ces faiblesses, tendretés, ni attaches. Je loue Dieu avec admiration de la souplesse des filles de cette maison [Paris]. Croyez que je ne les nourrir nullement tendrement, aussi on les tourne à toute main comme on veut.

Notre s^{te} Mère à notre st Fondateur – 7 décembre 1621 : J'ai reçu votre chère lettre (10-11 novembre). Vous ne me faites mention, mon très cher Père, que de l'entrée des femmes désolées. Mais celles qui voudraient un peu de retraite, pour préparer ou avancer leurs âmes au salut éternel, ne pourraient-elles pas l'avoir ?

Il est vrai, il faut que le Directoire des réceptions soit à part. Nous ferons bien cela, Dieu aidant. Je ne sais si l'on m'apportera une Règle reliée pour vous l'envoyer, car il m'en tarde.

Le Père Binet a bien reçu votre lettre, laquelle il m'envoya pour la voir... j'en avais tiré une copie. Il avait revu notre chère M^{me} de Port Royal ; il est tout pour elle et lui a promis de lui gagner les autres Pères [Jésuites].

Je ne doute nullement que Dieu ne lui fasse obtenir [la permission de Rome], ayant tant de serviteurs de Dieu qui approuvent son dessein. (...)

Il faudra donc donner le voile noir à cette chère Angélique [Lhuillier] qui le désire tant, mais, au partir de là, je vous supplie très humblement ne me plus rien remettre à mon jugement, sinon toutefois qu'il vous plaise, car enfin c'est toujours obéir, et cette façon est meilleure puisque j'y ai une très grande aversion, et une suavité incomparable quand vous me commandez franchement. Notre fille fera la sainte profession le 12 février comme nous espérons, après cela, il me semble qu'il n'y aura plus rien de légitime pour m'arrêter [à Paris].

Vous avez souvenance que feu notre pauvre sœur des Gouffiers vous écrivit de la part de M. Nicelin, lequel me vint prier dernièrement de savoir de vous s'il n'y aurait moyen que vous voulussiez établir une congrégation d'hommes tout ainsi qu'est la nôtre ; que pour cela, il y a quantité de bons sujets ici et des commodités temporelles très suffisantes. Il voudrait observer nos mêmes Règles et Constitutions, et être religieux [ce projet de religieux ayant les mêmes constitutions

ne se réalisa pas, mais le P. Raymond Bonal en 1638 fonda « les Prêtres de la Visitation Sainte Marie » congrégation s'inspirant de l'esprit salésien pour l'instruction des curés. L'institut dura jusqu'à la Révolution].

Je lui dis que je croyais que volontiers vous vous emploieriez à cela, mais que la grande difficulté était votre éloignement, parce que le plus grand profit et utilité était de prendre votre esprit. Je n'osai pas, si j'ai mémoire, lui dire qu'il faudrait que vous vinssiez ici, ne sachant si vous le trouveriez bon ; mais je proposai que l'on vous envoyât des hommes les mieux disposés pour être dressés. Il me dit que plutôt il faudrait quelqu'un de votre part, qui eût été élevé avec vous et qui fût capable de gouverner les autres. Il me pria instamment de vous faire cette proposition, et je crois qu'il est un de ceux qui voudraient s'embarquer, car il est veuf depuis environ six mois. Or, si vous trouvez cette proposition recevable, vous me manderez, s'il vous plaît, mon très cher Père, quoi et comment il faudrait s'acheminer et tout ce qu'il vous plaira que je réponde. (...)

Mon très cher Père, ne me répondez que par la main de M. Michel, quoiqu'il me tarde fort que je sache un peu des nouvelles de votre cher cœur. La très sainte Vierge y fasse sa sainte conception et l'Enfant Jésus sa naissance. Oh mais, mon très cher Père, il me semble que tout cela est fait par la grâce infinie de ce doux Sauveur que je supplie d'accroître en votre chère âme et la mienne, l'abondance de toutes bénédictions.

Je n'ai su voir la Règle, elle n'est achevée de relier [Preuve que l'impression des Constitutions définitives se fit à Paris avant la fin de 1621, bien que le volume porte la date de 1622].

Notre s^t Fondateur à religieuse de la Visitation – 8 décembre 1619-1621 : *Hé certes, ma très chère fille, si je ne regardais qu'à ma conscience, cette journée me serait de grande confusion et digne de vos larmes, plutôt que de votre congratulation. Mais Dieu est bon, il voit la grandeur de ma charge et la vanité de mes forces ; c'est pourquoi je dis comme s' Ambroise : Je ne crains pas d'une crainte qui ôte le courage, parce que j'ai un bon Maître.*

Ma fille, aimez-moi bien toujours avec toutes nos chères sœurs, et priez la divine Providence de m'être de plus en plus miséricordieuse pour le pardon de mes fautes passées, et de plus en plus propice pour mon amendement à l'avenir. La très glorieuse Vierge, notre très bonté Dame et très pitoyable Mère, nous veuille combler de son saint amour, afin que vous et moi ensemblement, qui avons eu le bonheur d'être appelés et embarqués sous sa protection et en son nom, fassions saintement notre navigation en humble pureté et simplicité, afin qu'un jour nous nous trouvions au port de salut qui est le Paradis, pour louer et bénir éternellement son Fils notre Rédempteur. Amen.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 15 décembre 1621 : *Hélas, que la pauvre M^{me} des Gouffiers est bien morte à l'imprévu, et que j'en ai été touché ! Vous m'aviez écrit qu'elle était hors de danger et pleine d'un extrême désir d'être retirée dans votre maison, et j'en avais été consolé. Certes, je le suis encore de son trépas, puisque Dieu l'a voulu ainsi et lui a donné la grâce de s'unir à sa volonté. Bonsoir, ma très chère Mère ; Dieu vous comble de ses plus chères bénédictions, qui sont ses dilections. Je vous écris tout à fais à la dérobée et si tard, que je vous vois, ce me semble, me dire : Retirez-vous. (...)*
À la chère fille, M^{me} de Port-Royal... [il a laissé la phrase inachevée]

Notre s^t Fondateur à religieuse de l'Abbaye de S^{te}-Catherine – 25 ou 26 décembre 1619-1621 : *Me trouvant dans ces bonnes fêtes environné de mille affaires, il ne m'est presque pas bien possible de vous aller visiter, ma très chère fille. Je l'eusse pourtant fait de bon cœur, pour vous entretenir toutes de quelques considérations sur le saint mystère que nous célébrons ; mais rien ne vous manquera, puisque vous serez en la présence de cet Enfant sacré duquel vous tiendrez l'idée en votre mémoire et imagination, comme si vous le voyiez naître dans sa pauvre petite crèche de Bethléem.*

Que cette naissance fait naître de saintes affections dedans nos cœurs ! Ains surtout de la parfaite abnégation des biens, des pompes de ce monde. Je ne trouve point de mystère qui mêle si suavement la tendreté avec l'austérité, l'amour avec la rigueur, la douceur avec l'âpreté. Jamais on ne vit un plus pauvre ni plus heureux accouchement, ni jamais une si somptueuse et si contente accouchée. Certes, qui accouche du Fils de Dieu n'a que faire de mendier du monde des consolations extérieures. S^{te} Paule aima mieux aussi vivre hospitalière en Bethléem que de demeurer riche dame à Rome, lui étant avis que jour et nuit elle oyait en son cher hôpital les cris enfantins du Sauveur en la crèche, ou, comme parlait s^t François, du cher « Enfant de Bethléem », qui l'incitait au mépris des grandeurs et affections mondaines et l'appelait au très saint amour de l'abjection.

Ce cher petit Sauveur le sait bien, que dès ce matin mon cœur crie et réclame JÉSUS pour le vôtre. Oui, très doux Jésus, baume précieux, qui donnez toute suavité aux anges, aux hommes, entrez, possédez l'âme de cette chère fille ; qu'elle jouisse pleinement de ces affections, afin que l'odeur de ce Nom parfumé rejaillisse en toutes ses actions.

Ma fille, vous m'êtes toute chère, parce que vous n'avez rien de cher que Jésus et, qu'en lui et par lui, je sais bien que je vous suis bien cher. Que je le sois donc encore plus cette année ; mais surtout, que Jésus le soit de plus en plus jusqu'à la très sainte éternité. Amen.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 1620 ou 1621 : *Sur cet article que vous m'écrivez, de la réception des filles, il y a un extrême danger qu'on ne se jette trop sur la prudence humaine, qu'on ne se fonde trop sur la nature et trop peu sur la grâce de Dieu. J'ai peine d'empêcher qu'on ne considère la faiblesse de la complexion et les infirmités corporelles. On voudrait qu'au festin, il n'y entrât ni borgne, ni boiteux, ni maladif ; en somme, on a bien peine de combattre contre l'esprit humain, pour l'abjection et pure charité.*

J'ajoute ce mot, pour vous dire que, selon votre ordre, j'ai écrit à notre sœur de N. amoureusement, et je vous assure, que c'est de tout mon cœur, car j'aime cette pauvre fille d'un cœur parfait. Mais c'est grand cas, il n'y a point d'âmes au monde, comme je pense, qui chérissent plus cordialement, tendrement et, pour le dire tout à la bonne foi, plus

amoureusement que moi ; car il a plu à Dieu de faire mon cœur ainsi. Mais néanmoins, j'aime les âmes indépendantes, vigoureuses et qui ne sont pas femelles ; car cette si grande tendreté brouille le cœur, l'inquiète et le distrait de l'oraison amoureuse envers Dieu, empêche l'entière résignation et la parfaite mort de l'amour propre. Ce qui n'est point Dieu, n'est rien pour nous. Comme se peut-il faire que je sente ces choses, moi qui suis le plus affectif du monde, comme vous savez, ma très chère Mère ? En vérité, je les sens pourtant ; mais c'est merveille comme j'accommode tout cela ensemble, car il m'est avis que je n'aime rien du tout que Dieu et toutes les âmes pour Dieu. Hé, Dieu ! Seigneur, faites encore cette grâce à toute mon âme, que ce soit en vous seulement [dans cette expression, toute mon âme, le s^t Fondateur comprend la Mère de Chantal, et sollicite pour elle ce qu'il demande pour lui-même].

*Ma très chère Mère, ce discours est infini. Vivez joyeuse, toute pleine de Dieu et de son saint amour.
Bonsoir, ma très chère Mère. Je sens cette unité que Dieu a faite, d'un extraordinaire sentiment.*

Notre s^t Fondateur à M. Pierre Jay – 1620 ou 1621 : *Il faut que je vous confie un secret que je n'ai encore dit qu'à deux de mes bons amis. Croiriez-vous que, tout pesant que je suis, je fais dessein d'écrire, par une méthode de narration historique, les principaux points de notre croyance ? Mais hélas ! Si je n'ai point d'autre loisir que celui que la cour me laisse, je mourrai comme les femmes enceintes, sans produire ce que j'ai conçu.*

Note (XX p.220) : Le s^t Prêlat projetait plus d'un ouvrage. Peut-être celui dont il parle ici est-il l'*Histoire théandrique* (en 4 livres : le 1^{er} eût été une version nette et en vulgaire des quatre Évangélistes ensemble, le 2nd pour fonder les principaux points de la créance de l'Église catholique, le 3^{ème} eût été une instruction aux bonnes mœurs, le dernier devait, sur l'histoire des Actes des Apôtres, montrer quelle était la face de l'Église primitive). Déjà lors du sacre de son coadjuteur, JF de Sales, il croyait le moment venu de mettre la main à cette grande œuvre, ainsi qu'à son livre des « quatre amours » dans lequel il voulait enseigner comment nous devons aimer Dieu, nous-mêmes, nos amis et nos ennemis ; à celui des « Maximes évangéliques » réduites en corps de doctrine et à « L'explication familière des Mystères de notre sainte Foi ». La mort vint trop tôt arrêter cette plume féconde et apostolique ; elle ne put qu'ébaucher une si vaste composition, et de ces ébauches, quelques fragments seuls sont parvenus jusqu'à nous.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – 1619-1622 : *Plus je vais avant, plus je trouve le monde haïssable et les prétentions des mondains vaines, et ce qui est encore pis, plus injustes.*

Je ne puis rien dire de mon âme, sinon qu'elle sent de plus en plus le désir très ardent de n'estimer rien que la dilection de Notre Seigneur crucifié, et que je me sens tellement invincible aux événements de ce monde, que rien ne me touche presque.

Ô ma Mère, Dieu comble de bénédictions votre cœur, que je chéris comme mon cœur propre. Je suis sans fin vôtre, en Celui qui sera par sa miséricorde, s'il lui plaît, sans fin tout nôtre.

Notre s^t Fondateur à Mère MA de Blonay à Lyon – 1620-1622 : *Je vous peux bien appeler ma très chère fille, car vous m'avez été chère, en vérité je le puis dire ainsi, dès le ventre de votre mère, ou au moins dès la mamelle, où je vous ai cent fois bénite et souhaité la couronne et le loyer des vierges, épouses de Jésus Christ, en ce temps bienheureux, où, avant que d'être pasteur en chef, j'avais la grâce de courir chercher les brebis de mon Maître, et que j'étais si courtoisement et si aimablement accueilli chez vous. Il me fait, grand bien de m'entretenir avec vous de ces premières années de mon premier service à la très sainte Église : cela m'anime à la ferveur et me fait doucement souvenir combien il y a longtemps que vous êtes ma fille.*

Notre s^t Fondateur à Mère PJ de Monthoux à Nevers – fin 1621, ou commencement 1622 : *Cette brouillerie me tien en peine jusqu'à ce que je sache qu'elle soit accoisée [allusion aux difficultés survenues entre les monastères de Moulins et de Nevers au sujet de la donation de M^{me} du Tertre].*

L'ennemi, qui a vu que c'était tout de bon que ce petit Institut s'augmentait pour la gloire de Dieu, a suscité cette bourrasque, et encore une autre contradiction de la part de certaines servantes de Dieu [les amies des Carmélites], que j'honore infiniment ; et crois que leur rare piété ne leur permettra pas de vivre longtemps sans se remettre sur le train d'une pure et simple dilection de Dieu et du prochain.

Sa divine Bonté nous veuille à jamais défendre de la prudence et sagesse, et des saillies de l'esprit humain, et nous fasse tout à fait vivre en la suite de l'esprit du saint Évangile, qui est simple, doux, aimable, humble, et qui aime le bien en tous, pour tous, et partout où il est ; et qui nous fait tellement aimer notre vocation que nous n'en aimons pas moins les autres, et qui nous fait parler avec véritable sentiment d'honneur, de respect et d'amour de tout ce que Dieu veut être en son Église pour le bien de ses enfants et pour son service.

J'espère que ces bonnes âmes cesseront de vous tourmenter quand elles feront une sérieuse réflexion sur la dilection de Dieu et du prochain, et sur votre humble patience.

1622

S^t Marie-Patricia Burns – II p.41 : « L'année 1622 n'apparaît-elle pas dans l'existence de Jeanne de Chantal comme une année charnière entre un passé et un futur ? La santé de François de Sales va déclinant et inquiète son entourage. Aussi s'en remet-il visiblement de plus en plus à Jeanne du souci des visites et fondations. Une situation nouvelle se crée au fil des mois, jusqu'à ce 28 décembre où il mourra à Lyon. »

Sermon de notre s^t Fondateur à Annecy – 1^{er} janvier 1622 : « *Le 8^{ème} jour étant arrivé auquel l'Enfant devait être circoncis, il reçut le nom de Jésus* ». *C'est bien à propos qu'on lui donna le nom de Jésus, c'est-à-dire Sauveur, le jour de sa circoncision, car il ne pouvait être Sauveur sans répandre du sang. À la vérité, il pouvait sauver par un seul soupir de*

son Sacré Cœur mais il n'aurait pas contenté son amour qui voulait qu'en prenant le nom de Sauveur huit jour après sa naissance, il donnât déjà son sang pour arrhes de celui qu'il voulait répandre pour notre rédemption. Notre-Seigneur, se faisant Sauveur et Rédempteur des hommes, commence, en prenant ce nom, à payer nos dettes avec la monnaie de son sang précieux. Il fut donc appelé Jésus, qui signifie Sauveur.

Comment faut-il prononcer ce nom sacré de Jésus afin qu'il nous soit profitable ? Car ce n'est pas assez de le redire de bouche, mais il le faut avoir gravé dans le cœur. C'est ce que je vais vous montrer par une histoire. Il est rapporté dans le livre des Juges que Jephthé plaça des sentinelles sur les rives du Jourdain et leur donna le mot du guet Scibboleth.

Oh que nous serons heureux si à l'heure de la mort et encore pendant notre vie nous prononçons bien le sacré du Nom du Sauveur, car il sera comme le mot du guet par lequel nous aurons l'entrée libre au ciel, parce que c'est le nom de notre rédemption.

Nous devons donc avoir un grand soin de répéter souvent le nom de Jésus pendant notre vie, car il a été donné du Père éternel à son Fils. C'est un nom par-dessus tout nom, il est tout divin, tout doux et tout suave ; c'est un baume répandu, propre à guérir toutes les plaies de nos âmes. C'est à ce nom sacré que tous les genoux fléchissent ; c'est le nom de Jésus qui réjouit les anges, qui sauve les hommes et qui fait trembler les démons. C'est pourquoi il nous le faut graver profondément dans nos cœurs et nos esprits, pour que le bénissant et honorant en cette vie, nous soyons dignes de chanter avec les Bienheureux : Vive Jésus ! Vive Jésus !

Notre s^e Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – 11 janvier 1622 : *Jésus notre doux Sauveur comble votre chère âme et celles de toutes vos filles de son très saint amour ! Tenez toujours votre cœur haut, ma fille, dans cette éternelle Providence, humble et absolument soumis à son gouvernement. Sur ce déclin [la fin de son séjour à Paris], j'ai fort peu de loisir. Nous vous avons envoyé des Règles ; envoyez-en à Montferrand et à Valence ; mais, faites-les toutes regarder, pour voir s'il n'y a point deux feuilles semblables, et, en ce cas, renvoyez les feuilles superflues et nous vous enverrons celles qui manquent.*

Notre s^e Mère à S^r MA de Blonay à Lyon – 24 janvier 1622 : *Il ne faut point mander à Montferrand [le gouverneur d'Auvergne et d'autres personnes voulait garder S^r MJ Favre] que notre sœur [MJ Favre] soit destinée pour Dijon, mais que c'est M. son père qui la veut voir, comme en vérité aussi l'on parle d'une maison à Chambéry où on la destinera, quoique, cependant, elle sera un peu à Dijon.*

Notre s^e Fondateur à Mère MJ Favre à Montferrand – janvier 1622 : *Il faut que je vous dise que je n'ai nulle autorité es maisons qui ne sont pas en mon diocèse, hormis sur les sœurs qui sont sorties d'ici qui, selon leurs vœux et la réciproque obligation qu'elles ont à ce monastère duquel elles sont toujours, et le monastère envers elles pour les recevoir à toutes occurrences, demeurent toujours membres inséparables de cette maison. (...)*

C'est pourquoi, en toutes occasions de fondations, il faut que les supérieures des lieux où l'on recourt pour avoir des sœurs prennent conseil avec les Pères spirituels, et que, avec le consentement du chapitre et l'obéissance de l'Évêque, ou en son absence, du Père spirituel, elles disposent des personnes convenables à la fondation. (...)

J'approuverais qu'on ne se hâtât pas tant de faire le monastère de Riom, non seulement pour donner du temps aux autres Instituts, Carmélites, Ursulines, et autres qui y sont, mais principalement pour en donner à votre monastère de Montferrand de se bien établir, surtout en personnes ; car c'est cela que j'appréhende en toutes les fondations, qu'elles ne se fassent sans filles bien formées et solides en cette vertu religieuse que l'Institut requiert autant ou plus qu'aucun autre Institut qui soit en l'Église, puisque d'autant plus qu'il y a moins d'austérité extérieure il faut qu'il y ait de l'esprit intérieur. Je voudrais donc qu'on prît du temps pour ce monastère de Riom et que, s'il se pouvait, on retirât les filles qui en veulent être en votre monastère de Montferrand ; puis la nouvelle maison étant faite à Riom comme une nouvelle ruche, on y envoyât des filles toutes faites, comme un essaim d'abeilles prêtes à faire le miel. (...)

Vivez toute à Dieu, ma très chère fille, et ne bougez ce reste de temps, d'auprès du petit Enfant qui vous dira, au commencement de ses ans, que l'éternité de laquelle il vient, à laquelle il est, à laquelle il va est seule désirable.

Notre s^e Mère à S^r MA de Morville à Moulins – janvier-février 1622 : *Elle [S^r Hélène-Angélique Lhuillier bienfaitrice du monastère de Paris] suit exactement la communauté, et, en tout, on la traite et mortifie comme une autre, ce qu'elle aime et chérit grandement car c'est une âme qui veut véritablement plaire à Dieu, et, pour cela, elle ne s'épargne point à se mortifier et surmonter. Je prie Dieu, ma très chère fille, que comme vous l'aimez chèrement vous tâchiez de l'imiter humblement. J'espère que vous prendrez enfin le dessus de vous-même pour vivre toute à Dieu, et, de cela, je vous en conjure.*

Notre s^e Fondateur à Mère PJ de Monthoux à Nevers – 22 janvier 1622 : *Rien, parmi ce déluge de lettres que j'écris, sinon que je vous souhaite toujours de plus en plus courageuse en ce saint service de Dieu auquel vous êtes. (...) Il faut être constante et toute remise en cette sainte Providence qui vous a mise en besogne. J'ai su, j'ai vu vos peines intérieures et extérieures ; j'ai connu que Dieu a soumis sa main à votre cœur, afin qu'il ne fléchît point sous la pesanteur du fardeau (cf. Ps 36,24). C'en sera toujours de même, quand vous dresserez vos yeux et vos espérances devers son sanctuaire. Je vous vois toute pleine de consolation sur le passage de la bonne Mère, que ce porteur (G. Rolland) va prendre ; car je vous laisse à penser quel contentement de se revoir ensemble : notre Mère, notre sœur Paule-Jéronyme et ma fille Marie-Aimée [il n'est pas difficile de soupçonner que celle-ci profitait des permissions extraordinaires qu'elle avait réclamées lorsqu'elle s'était posée comme fondatrice du monastère de Nevers].*

Notre s^e Fondateur à notre s^{te} Mère – 23 janvier 1622 : *J'ai vu l'histoire de la consultation faite pour notre très chère fille M^{me} de Port Royal [Cette consultation dut avoir lieu à la fin de 1621. Plusieurs personnages s'étaient occupés du changement d'Ordre de*

Mère A. Arnauld, les uns l'approuvaient et d'autres n'y pouvaient consentir] *sur laquelle il n'y a rien à dire sinon que je vois un examen merveilleusement ponctuel, en ce qu'on y a pensé que, à cause de la longueur du temps et de la multitude des actions de supériorité, nonobstant la protestation et continuel désaveu intérieur, cette fille soit tellement obligée de demeurer, qu'elle ne puisse pas faire autrement ; car bien que cela soit probable en terme de conscience, si est-ce que cela n'est pas avoué de tous, et de plus, le Pape en peut dispenser. Je tiens aussi la comparaison de la perfection de la Règle de s' Benoît avec l'Institut de la Visitation un peu rigoureuse et désavantageuse, car il faudrait faire la comparaison de la Règle de s' Benoît avec la Règle de s' Augustin ; et bien que peut-être la Règle de s' Benoît demeurât encore supérieure en perfection, si est-ce que la comparaison empêcherait toute tentation de mépris pour la Visitation. Mais tout ceci que je vous dis sur cette consultation, ne doit être nullement allégué, ains simplement considéré avec humilité, et laisser en sincérité la décision à Rome. Et partant, il faut bien avertir cette chère fille qu'elle n'use pas de la vivacité de son esprit pour répliquer et répondre, et qu'au moins en cela elle suive l'Institut de la Visitation. Et comme que ce soit, elle pourra de temps en temps soulager son esprit, puisqu'elle a la permission d'entrer à la Visitation ; et si, j'espère que s'accommodant doucement au bon plaisir de Dieu, il la consolera finalement.*

Notre s^t Fondateur à Mère Anne-Catherine de Beaumont à Paris – 23 janvier 1622 : *Je vous souhaite de tout mon cœur une grande humilité dedans un grand courage, afin que votre courage soit tout à fait en Dieu, qui par sa bonté vous soutienne, et, en vous, la sainte charge que l'obéissance vous a imposée. (...) Le Seigneur, disait Anne (1 S 2,7), rend pauvre et riche. Ajoutez, comme une autre Anne : Le Seigneur charge et décharge. Et il est vrai, car quand il impose quelque charge à une de ses filles, il la renforce tellement que, soutenant la charge avec elle, elle est comme déchargée. Pensez-vous qu'un si bon Père comme Dieu voulut vous rendre nourrice de ses filles sans vous donner abondance de lait, de beurre et de miel ? (...) Aimez d'un amour cordial, maternel, nourricier et pastoral vos filles, et vous ferez tout, vous serez toute à toutes : mère à toutes, secourable à toutes. C'est la seule condition qui suffit, et sans laquelle rien ne suffit.*

Notre s^t Fondateur à S^r Hélène-Angélique Lhuillier à Paris – 24 janvier 1622 : *Or sus, ma très chère fille, enfin vous voilà donc sur l'autel sacré en esprit, afin d'y être sacrifiée et immolée ains consumée en holocauste devant la face du Dieu vivant. Oh que cette journée soit comptée entre les journées que le Seigneur a fait [Ps 117,24] ! Que cette heure soit une heure entre les heureuses que Dieu a bénies de toute éternité et qu'il a assignées pour l'honneur de toute l'éternité ! Que cette heure soit fondée en la très sainte humilité de la Croix et aboutisse à la très sacrée immortalité de la gloire ! Que de souhaits mon âme fera sur cette chère journée pour l'âme de ma chère fille ! Oh combien de saintes exclamations de joie et de bon augure sur ce cœur bien aimé ! Oh combien d'invocations à la très sainte Mère Vierge, aux Saints et aux Anges, afin qu'ils honorent de leur spéciale faveur et présence cette consécration de l'esprit de ma très chère fille, de laquelle ils ont obtenu la vocation et inspiré l'obéissance à la vocation !
Je ne sépare point de votre esprit, ma très chère fille, celui de la très chère sœur [de Villeneuve]. C'est pourquoi je le considère avec le vôtre en la même action ; car elle se trouva avec vous unie d'affection et d'amour au jour de votre visitation, et semble que dès lors elle immola déjà son cœur avec le vôtre.*

Note : Le jour de la Visitation 1620, lorsque M^{lle} Hélène Lhuillier reçut la lettre de l'Évêque de Genève déterminant sa vocation, sa sœur, M^{me} de Villeneuve, était auprès d'elle lisant en même temps les pages qui allaient décider de l'avenir de son aînée. « Je ne sortirai jamais d'ici », lui dit alors celle-ci. « Et elle, inspirée du Saint-Esprit », racontait plus tard la Mère Hélène-Angélique, « me répondit : Si vous le faites, vous n'aurez jamais de repos. Cette parole me soulagea, car, outre la contrariété de mes sentiments qui étaient tels qu'il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et qu'on me disloquait tous les os, la contradiction de cette sœur que j'aimais tendrement, m'eût été un nouveau martyr ».

Que je suis consolé quand je m'imagine que, selon mon espérance, on vous annoncera en toute vérité cette parole de la mort vitale : « Vous êtes morte, et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu » ; car, ma chère fille, de la vérité de ce mot dépend la vérité de l'évènement qu'on prononce consécutivement : « Quand Jésus apparaîtra » et ce qui s'ensuit.

Note : Le Saint fait ici allusion au Formulaire de la Profession pour les Religieuses de la Visitation.

Notre s^t Fondateur à Mère Angélique Arnauld – 24 janvier 1622 : *Que vous puis-je dire en cette occasion, ma très chère fille, sinon qu'entre les consolations que j'attends bien grandes de revoir notre bonne Mère, celle de l'ouïr parler de votre cœur en est une ? Mais je ne veux pas dire, pourtant, que je veuille attendre son retour pour en apprendre des nouvelles, de ce cher cœur. Dites-moi donc, que fait-il ? Car maintenant il sait la résolution qui a été prise par ces six ou sept grands serviteurs de Dieu qui s'assemblèrent pour son sujet.*

Or sus, il faut donc attendre le mot de Rome, et cependant demeurer en paix ; et quand le mot sera venu, demeurer en paix ; et quoiqu'il dise, demeurer en paix, et toujours demeurer en paix de tout notre pouvoir. Le passeport des filles de Jésus Christ, c'est la paix ; la joie des filles de Notre Dame, c'est la paix.

Notre s^{te} Mère (Paris) à une dame – juin 1620-février 1622 : *Que vos lettres me consolent, quoique je ressente l'exercice que vous avez par ces poignantes et inconnues douleurs ; mais qu'el bonheur de souffrir quelque chose que le seul œil de notre bon Dieu voit ! Ah ! que notre mal doit grandement relever notre courage, voyant le moyen d'union secrète aux douleurs de notre doux Maître car combien en a-t-il souffertes que les hommes ni les anges n'ont jamais connues ! Soulagez-vous de cette pensée au fort de votre peine, laquelle néanmoins vous ne devez celer à notre bx Père : nous le pouvons, ce me semble, nommer comme cela ; il y a ici un digne ecclésiastique qui le nomme ainsi : le vrai Père. Je crois, ma très chère sœur, que tous les jours davantage il vaque à la plus haute perfection. Heureux ceux qui voient les exemples de ses rares vertus, mais très heureux ceux qui l'imiteront ! Dieu nous fasse la grâce d'être de ce nombre et que ma faiblesse ne m'en empêche point ; j'aurais de quoi me contenter, si je le suivais de cent pas.*

Notre s^t Fondateur à S^r MA de Blonay à Lyon – 2 février 1622 : *Je ne puis penser que M^{sr} l'Archevêque apporte aucun surcroît de lois à votre maison, puisqu'il a vu que celles qu'on a pratiquées sont, grâce à Dieu, bien reçues. Que s'il lui plaisait de faire quelque notable changement, il le faudra supplier qu'il lui plût de rendre ses ordonnances compatibles à la sainte correspondance que ces maisons doivent avoir toutes ensemble en la forme de vie ; à quoi ces messieurs que vous savez [le Père spirituel M. de Mauzac, le confesseur Etienne Brun, les Jésuites de Lyon] vous assisteront, car à la vérité, ce serait chose, à mon avis, de mauvaise édification de séparer et disjointre l'esprit que Dieu a voulu être un en toutes ces maisons. Mais j'espère en Notre Seigneur qu'il vous donnera la bouche et la sagesse convenables en cette occasion, pour répondre saintement, humblement et doucement. Vivez toute en cette sacrée confiance, ma très chère fille.*

Sermon de notre s^t Fondateur à Annecy – 2 février 1622 : *Nous célébrons, la fête de la purification de Notre Dame ; or cette fête a été nommée diversement : Présentation du Fils de Dieu au Temple, Purification de Notre Dame ou fête de la Rencontre et enfin fête de s^t Siméon le juste. J'ai pensé qu'il serait profitable et agréable à vos cœurs de vous dire quelque chose sur ces trois noms.*

Quant au 1^{er}, la fête de la Présentation du Fils de Dieu au Temple, je fais cette proposition. De tous les sacrifices qui avaient été offerts à la divine Majesté dès le commencement du monde, aucun autre n'avait égalé celui-ci en mérites ; d'autant que si bien on immolait à Dieu plusieurs holocaustes, c'étaient des sacrifices de bêtes. Mais en ce jour, le Fils de Dieu est offert à son Père, et en son Temple même.

Le 2nd nom est celui de la Purification de la Vierge. Par un privilège tout particulier, elle fut par la grâce divine, conçue sans péché : elle était donc très pure dès sa conception et demeura pure en l'Incarnation, ayant conçu du Saint-Esprit elle demeura vierge en son enfantement et après icelui. Mais elle s'assujettit à la purification parce qu'elle aimait le commandement. Bienheureux sont ceux qui aiment les commandements de Dieu, et qui ne font pas seulement ce qu'ils sont obligés de faire, mais encore ce qui ne les oblige pas, s'y soumettant pour le bien et édification des autres. C'est cet amour que la sacrée Vierge portait à l'obéissance et à l'édification du prochain qui la fit assujettir à la loi de la purification.

Le 3^{ème} nom est fête de s^t Siméon le juste. S^t Siméon fut bienheureux de porter le Sauveur entre ses bras. Nous faisons cela quand nous endurons les peines avec amour, c'est-à-dire que l'amour que nous avons à la loi de Dieu nous rend son joug suave et plaisant, nous faisant aimer ces travaux, et cueillir la douceur parmi les amertumes : c'est porter Notre Seigneur entre nos bras. Or si nous le portons de cette sorte, il nous portera lui-même. Oh que nous serons heureux si nous nous laissons bien porter par ce cher Seigneur, et si nous le portons entre nos bras comme s^t Siméon, nous abandonnant tout à lui pour nous laisser conduire comme il lui plaira ! Remettez-vous donc entièrement entre les bras de sa divine Providence, soumettez-vous à sa loi et vous disposez à endurer toutes les peines qui vous pourront arriver en cette vie, ce faisant, les choses les plus dures et pénibles vous seront rendues douces et suaves.

Notre b^x Père a prêché assidûment ses filles durant son dernier Carême sur la terre.

Sermon de notre s^t Fondateur à Annecy – pour le mercredi des cendres - 9 février 1622 : *Ces 4 premiers jours de la sainte Quarantaine sont comme la préparation que nous devons faire pour bien passer le Carême et nous disposer à bien jeûner. Le jeûne n'est vertu qu'en tant qu'il est accompagné des conditions qui le rendent agréable à Dieu. Les fruits du jeûne sont les suivants : il fortifie l'esprit mortifiant la chair ; il élève l'âme en Dieu ; il abat la concupiscence et donne la force pour amortir ses passions ; il dispose le cœur à ne chercher qu'à plaire purement à Dieu. Parmi les conditions requises pour bien jeûner, je vous en marque 3 principales.*

La 1^{ère} est qu'il faut jeûner entièrement. Comme ce n'est pas notre bouche seule qui a péché, il est requis que notre jeûne soit général. Non seulement il faut faire jeûner les sens du corps, ains aussi les puissances de l'âme. On doit retrancher les discours inutiles de l'entendement, les vaines représentations de la mémoire, les désirs superflus de la volonté afin qu'elle n'aime que le souverain Bien ; ainsi nous accompagnerons le jeûne extérieur de l'intérieur.

La 2^{nde} est de ne point jeûner pour la vanité ains par humilité. Jeûner par vanité, c'est jeûner par sa propre volonté. Que votre jeûne se fasse en secret. Ne tâchez point de paraître meilleurs que les autres en pratiquant plus de pénitence qu'eux. Suivez donc en tout la communauté.

La 3^{ème} condition est de regarder Dieu et de faire tout pour lui plaire. Les personnes dédiées à Dieu doivent avoir un soin tout particulier de ceci, ne visant qu'à lui, se contentant que lui seul voie leurs œuvres et n'attendant aussi que de lui leur récompense.

Sermon pour le 1^{er} dimanche de Carême – 13 février 1622 : *Notre-Seigneur fut conduit par l'Esprit au désert pour être tenté. Nous voyons qu'il alla au lieu de la tentation, porté par l'obéissance à son Père. Si nous sommes conduits par l'Esprit de Dieu au lieu de la tentation ne craignons point, tenons-nous assurés qu'il nous rendra victorieux.*

C'est une chose certaine que venant au service de Dieu nul ne peut éviter la tentation. Partant, l'on doit se pourvoir des armes nécessaires pour combattre vaillamment. Notre-Seigneur était armé de vérité, étant la Vérité même, et il surmonta son ennemi en se servant des paroles de la Sainte Écriture. Quiconque est armé de la foi ne doit rien craindre, c'est l'unique arme pour confondre notre ennemi ; car qui pourra nuire à celui qui dira, « Je crois en Dieu » qui est notre Père, et notre « Père tout-puissant ». En disant ces paroles nous montrons que ce n'est qu'en la force de Dieu, « Père tout puissant » que nous entreprenons le combat.

La crainte est la 1^{ère} tentation que l'ennemi présente à ceux qui sont résolus de servir Dieu, car dès qu'on leur enseigne ce que la perfection requiert, il leur semble qu'il y a de l'impossibilité d'y parvenir. Ne vous troublez point, puisque

vous êtes armées de la vérité de Dieu et de sa Parole ; car vous ayant appelées à cette manière de vie, pourvu que vous marchiez simplement en l'observance, il vous vous donnera la grâce de persévérer et de faire ce qui est requis pour sa plus grande gloire et votre salut. Les paresseux et les peureux appréhendent tout et trouvent toutes choses difficiles. Confiez-vous en Dieu, qui est « notre Père tout-puissant », en la vertu duquel toutes choses vous seront rendues faciles. Tendez-lui la main et ne vous épouvantez point, car il vous sauvera et protégera contre tous vos ennemis.

Hélas disent ces apprentis de la perfection : mes passions, que je pensais avoir mortifiées par la fervente résolution de ne les plus suivre, me tourmentent grandement. Il suffit que vous ne les aimiez pas et qu'elles ne vivent point dans votre cœur, cela étant, demeurez en paix. Notre-Seigneur voulut être tenté durant les 40 jours qu'il fut au désert, pour nous apprendre que nous le serions tout le temps que nous demeurerons au désert de cette vie ? Prenez courage, ce n'est pas maintenant l'heure du repos. Commencez à bien vivre selon votre vocation, doucement, simplement et humblement, puis confiez-vous en Dieu qui vous rendra saints quand il lui plaira. Dieu n'a pas mis la perfection en la multiplicité des actes que nous ferons pour lui plaire, ains seulement en la méthode que nous tiendrons en iceux, qui consiste à faire le peu que nous ferons selon notre vocation, en l'amour, par l'amour et pour l'amour.

Notre Seigneur ayant surmonté son ennemi, les anges lui apportèrent à manger. Mais nous ne serons jamais capables d'être appelés à son céleste banquet si nous ne sommes compagnons de ses peines et souffrances.

Sermon pour le jeudi 17 février 1622 : *« Femme, ta foi est grande, qu'il te soit fait comme tu le veux ». Quant à l'objet, la foi ne peut pas être plus grande aux uns qu'aux autres, car tous doivent croire toutes les vérités de la foi. Lors donc que Notre-Seigneur loue la foi de la Cananéenne, ce n'était pas qu'elle crût plus que nous croyons ; mais plutôt que plusieurs choses rendirent sa foi plus excellente. La foi est la base de toutes les autres vertus, mais particulièrement de l'espérance et de la charité. Lorsque la charité est unie à la foi, elle la vivifie. La foi est grande à cause des bonnes œuvres qu'elle opère, et aussi par la multitude des vertus qui l'accompagne.*

La foi veillante fait non seulement de bonnes opérations, ains elle pénètre avec promptitude les vérités révélées ; elle est active à rechercher et embrasser ce qui la peut agrandir ; elle veille et aperçoit de loin tous ses ennemis. Cette foi veillante est accompagnée des quatre vertus cardinales. Elle emploie toute sa force, prudence, justice et tempérance à faire tout ce qu'elle connaît être agréable à Notre Seigneur.

Il y a une autre qualité de la foi, qui est d'être attentive. C'est celle-ci qu'avait la Cananéenne. Ô femme, ta foi est grande, non seulement à cause de l'attention avec laquelle tu écoutes et crois ce que l'on dit de Notre-Seigneur, mais encore à cause de l'attention avec laquelle tu le pries. Cette foi ou prière attentive est suivie d'une grande variété d'autres vertus. Les vertus particulières dont la Cananéenne accompagna sa requête furent quatre : la confiance, la persévérance, la patience et l'humilité.

Or sus, relevons donc notre foi et la vivifions par la charité et des bonnes œuvres. Veillons à l'agrandir par la considération attentive des mystères et par l'exercice des vertus, surtout de l'humilité. Imitons cette femme, pour que persévérant toujours à crier après notre Maître : Seigneur, ayez pitié de moi, il nous dise à la fin de nos jours : Soit fait comme tu le veux, et à cause de ce que tu as fait, viens jouir de l'éternité.

Sermon pour le 2^{ème} dimanche de Carême – 20 février 1622 : *En la félicité éternelle nous nous connaissons tous les uns les autres puisque les Apôtres reconnurent Moïse et Élie qu'ils n'avaient jamais vus. Toutes nos affections prendront leur force de la charité de Dieu qui fera que nous aimerons chacun des bienheureux de cet amour éternel dont nous aurons été aimés de la divine Majesté. Quelle consolation recevrons-nous en cette conversation céleste ! Là nos bons anges nous apporteront une grande joie quand ils se feront reconnaître à nous. Quelle consolation recevrons-nous entrant au ciel, où nous verrons cette bénite face de Notre-Dame toute flamboyante de l'amour de Dieu.*

Et quel sera le sujet de notre entretien ? Celui des miséricordes que le Seigneur nous a faites ; et encore de la Mort et Passion de Notre-Seigneur, ne l'apprenons-nous pas en la Transfiguration, où il ne se parle que de ce qu'il devait souffrir en Jérusalem ? Disons un peu quelques mots de l'honneur que nous aurons de converser même avec Notre Seigneur. Que ferons-nous, quand à travers la plaie sacrée de son côté nous apercevrons ce Cœur très adorable de notre Maître, tout ardent de l'amour qu'il nous porte, Cœur auquel nous verrons tous nos noms écrits en lettres d'amour ? Est-il possible, dirons-nous, ô mon cher Sauveur, que vous m'avez tant aimé que d'avoir gravé mon nom en votre Cœur ! Certes ce sera un sujet de très grande consolation, que nous soyons si chèrement aimés de Notre-Seigneur qu'il nous porte toujours en son Cœur. Quelle délectation admirable pour les bienheureux quand ils verront dans ce Cœur sacré les pensées de paix qu'il faisait pour eux et pour nous à l'heure même de sa Passion.

Notre félicité passera plus avant, car nous verrons face à face la divine Majesté, le mystère de la très Sainte Trinité. Là nous participerons à ces divins colloques qui se font entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Non seulement il y aura conversation entre les Personnes divines, mais encore entre Dieu et les hommes. Ce sera un devis secret, Dieu dira un mot particulier à chacun des bienheureux, ce sera le mot le plus amoureux qui se puisse jamais imaginer.

Si nous prenons tant plaisir en l'imagination de la perdurable félicité, combien en aurons-nous davantage en la jouissance de cette même félicité ! Marchons donc joyeusement, parmi les difficultés de cette vie passagère ; embrassons toutes les mortifications et afflictions que nous rencontrerons en notre chemin, puisque nous sommes assurés que ces peines se termineront avec notre vie, après laquelle il n'y aura que joie éternelle.

Notre s^{te} Mère quitte Paris le 21 ou 22 février, accompagnée de M^{me} de Port-Royal qui l'amène à Maubuisson ; de là, elle va à Pontoise où elle est reçue chez les Carmélites ; elle vénère le tombeau de Marie de l'Incarnation [M^{me} Acarie]. Puis

notre s^{te} Mère avec S^r Marie-Gasparde [envoyée à Paris en juillet 1620] passent par Orléans puis Bourges. Là, elle fait déposer Mère Anne-Marie Rosset et installe Mère Françoise-Gabrielle Bally. Toutes trois passent par Nevers et Moulins.

Sermon pour le jeudi 24 février 1622 fête de s^t Matthias : *Jamais la grâce ne nous manque, mais c'est nous qui manquons à la grâce, ne la voulant recevoir. Mais alors qui ne craindra de déchoir en ne rendant pas à Dieu le service qui lui est dû ? Quelle vocation trouvera-t-on qui soit exempte de péril ? Il y a partout à craindre et sujet de se conserver en grande bassesse et humilité. Tenez-vous bien à votre vocation, ne laissez pas de cheminer craintifs tout le temps de votre vie, de peur que par trop d'assurance vous ne tombiez dans les ruines du péché.*

Ceux que Dieu a placés en quelque bonne vocation ont grand sujet de le remercier, car ils ont reçu un singulier bénéfice d'être séparés de la compagnie des méchants et associés avec les bons ; mais sont-ils hors de danger ? Non, parce qu'il ne suffit pas d'être en cette sainte vocation. Gardez de vous arrêter, allez toujours plus avant, car il est impossible de demeurer en un même état en cette vie. Mais l'exemple de la chute de Judas doit faire trembler toutes sortes de personnes, de quelque condition qu'elles soient. La ressemblance qu'il y a en la vie du mauvais riche et de Judas, c'est l'avarice. Il y a des personnes spirituelles qui possèdent ce qu'elles ont avec tant d'attache et qui prennent tant de plaisir à regarder ce qu'elles font, qu'elles commettent une espèce d'idolâtrie. Or, être avare en la vie religieuse c'est être comme Judas, c'est vendre Notre-Seigneur que d'être avare en la religion.

Ni le naturel, ni les inclinations ne nous doivent point empêcher d'arriver à la perfection, quand on veut se prévaloir de la grâce pour les mortifier et les assujettir à la raison ; mais quand nous vivons selon ces inclinations mauvaises nous nous perdons. S^t Matthias fut choisi pour remplacer Judas. D'où nous devons tirer cet avertissement : veillez continuellement sur vos exercices, observez soigneusement votre manière de vivre, servez fidèlement Dieu en cette vocation, de peur qu'elle ne vous échappe, car si vous la perdez elle ne se perdra pas pour cela, mais une autre en héritera.

Sermon pour le 3^{ème} dimanche de Carême – 27 février 1622 : *S^t Paul dit écrivant aux Éphésiens : marchez en la voie de la dilection comme enfants très chers de Dieu. Comme s'il disait : de même que Dieu notre Père nous a aimés si chèrement qu'il nous a tous adoptés pour ses enfants, ainsi montrez que vous êtes vraiment ses enfants en vous aimant chèrement les uns les autres en toute bonté de cœur. Les premiers chrétiens n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme, ils avaient un amour si fervent les uns pour les autres, que leurs volontés et leurs cœurs étaient tous saintement mêlés, comme les grains de froment moulus, et les raisins pressurés pour faire un seul vin. Mais ce qui établissait une si grande union entre eux c'était la très sainte Communion.*

Notre-Seigneur est venu renouveler le commandement de l'amour du prochain qui avait déjà été donné en la Loi de Moïse, car il a ajouté ces mots : comme je vous ai aimés. Notre-Seigneur étant venu au monde nous a tous également réparés et faits semblables à lui. Donc, combien devrions-nous recevoir amoureuxment le prochain, honorant en lui cette divine ressemblance, renouant toujours de nouveau ces doux liens de charités qui nous tiennent serrés les uns aux autres. Notre-Seigneur a donné sa vie pour chacun de nous, il ne s'est rien réservé, partant il ne veut pas que nous réservions rien de tout. Plus encore, il nous enseigne que de s'employer pour le prochain n'est pas tant que de se laisser employer au gré des autres. C'est à ce souverain degré de perfection que les religieux sont appelés.

Notre-Seigneur nous a aimés, il s'est offert en holocauste, il répandit son sang sur la terre pour faire un ciment sacré duquel il devait joindre toutes les pierres de son Église. Oh que ce motif est puissant pour nous inciter à l'exacte observance de ce commandement. Notre-Seigneur nous embrasse tous au très Saint-Sacrement, aussi veut-il que nous nous aimions de ce même amour qui tend à l'union. Aimons-nous donc de toute l'étendue de nos cœurs et faisons notre demeure au pied de la croix pour recevoir cette liqueur céleste de la sainte dilection qui sort à grands ronds des entrailles de la divine Miséricorde.

Sermon pour le jeudi 3 mars 1622 : *En la 1^{ère} partie de l'Évangile sur laquelle je me veux arrêter, il est fait mention de la guérison de la belle-mère de s^t Pierre. Cette femme pratiqua beaucoup de vertu en sa maladie.*

La 1^{ère} c'est cette grande remise qu'elle fait d'elle-même à la Providence. Elle ne s'inquiète point en souci de sa guérison, elle le laisse à ceux qui la gouvernent, se contentant de demeurer dans son lit et de souffrir sa maladie avec douceur et patience. Elle voit Notre Seigneur dans sa maison, elle ne lui dit pas un mot de sa maladie pour l'exciter à avoir pitié d'elle. Elle savait bien que, comme Dieu permet le péché, il envoie les infirmités pour nous châtier et purifier d'icelui. Elle pouvait dire : Comme vous m'avez envoyé la fièvre, aussi me la pouvez-vous ôter sans que je vous le demande, vous savez mieux que moi ce qu'il me faut. Elle témoigne par là qu'elle est autant contente de la santé comme de la maladie, et qu'elle ne veut point être quitte de sa fièvre que lorsqu'il plaira à son Dieu.

Le 2nd point est la douceur, résignation et modestie de cette femme. Elle ne mena aucun bruit de son mal, elle ne dit point qu'elle désirait plus la santé que la maladie. Elle demeura en sa douceur, modestie et tranquillité sans rien demander. Le Sauveur s'approcha de son lit, se fâcha contre la fièvre, et soudain elle fut guérie.

C'est ici ma 3^{ème} considération. Certes, elle montra une grande vertu et le profit qu'elle avait fait de sa maladie ; car comme elle l'avait soufferte avec résignation pour Notre-Seigneur, aussitôt qu'elle en est quitte, elle ne veut user de sa santé que pour le service de son cher Maître avec amour et allégresse.

Sermon pour le 4^{ème} dimanche de Carême – 6 mars 1622 : *« Jésus prit donc les pains, et ayant rendu grâces, il les distribua... »*

Au 1^{er} point, je considère la bonté de ce peuple qui accompagnait Notre Seigneur sans aucun soin d'eux-mêmes, attirés du contentement d'ouïr sa parole. Ceux qui abandonnent tout le soin d'eux-mêmes pour le suivre plus parfaitement, ont

une grande capacité pour bien entendre la parole de Dieu. Oh qu'heureuses sont les âmes qui sont si amoureuses de Notre Seigneur que de bien suivre cette règle de penser en lui, se tenant fidèlement en sa présence, écoutant ce qu'il dit continuellement au fond du cœur, obéissant à ses divins attrait, respirant et aspirant sans cesse au désir de lui plaire et d'être soumises à sa sainte volonté, avec confiance et tranquillité. Car si vous vous confiez en Dieu il aura soin de vous et de tout ce qui sera requis à votre perfection.

Voici mon 2nd point : Dieu fera plutôt des miracles que de laisser sans secours, tant spirituel que temporel, ceux qui se confient pleinement en sa divine Providence ; mais néanmoins il veut que nous fassions de notre côté ce qui dépend de nous. Cependant Notre-Seigneur met quelquefois ses serviteurs à l'épreuve, permettant qu'ils soient si secs en tous leurs exercices spirituels qu'ils ne savent de quel côté se tourner pour se secouer un peu de l'ennui intérieur qui les accable. Que leur dire ? Il faut que vous vous oubliiez vous-même, laissant à Dieu le soin de vous consoler, ne vous mettant en peine que d'aller après lui en écoutant sa parole.

Je considère en 3^{ème} lieu que Notre Seigneur dressa son festin avec des pains d'orge qu'on lui avait apportés et qui signifie la bonne volonté. Il veut que les âmes choisies se nourrissent d'une résolution ferme de persévérer à le suivre sans saveurs sans tendretés, mais en une très profonde humilité, croyant n'être pas dignes d'autre chose, prenant amoureusement ce pain de la main du Sauveur. Il multipliera cette bonne volonté que nous lui offrons afin que nous en ayons assez pour toute notre vie.

Notre s^e Fondateur à une prétendante de la Visitation – 6 mars 1622 : *Je ne vous vis jamais, que je sache, ma très chère fille, sinon sur la montagne de Calvaire, où résident les cœurs que l'Époux céleste favorise de ses divines amours. Oh que vous êtes heureuse, si fidèlement et amoureusement vous avez choisi cette demeure, pour en icelle adorer Jésus crucifié en cette vie ! car ainsi serez-vous assurée d'adorer en la vie éternelle Jésus Christ glorifié.*

Mais voyez-vous, les habitants de cette colline doivent être dépouillés de toutes les habitudes et affections mondaines, comme leur Roi le fut des robes qu'il portant quand il y arriva ; lesquelles, bien qu'elles eussent été saintes, avaient été profanées quand les bourreaux les lui ôtèrent dans la maison de Pilate. Gardez bien, ma chère fille, d'entrer au festin de la Croix, plus délicieux mille et mille fois que celui des noces séculières, sans avoir la robe blanche, candide et nette de toute autre intention que de plaire à l'Agneau.

Ô ma chère fille, que l'éternité du Ciel est aimable et que les moments de la terre sont misérables ! Aspirez continuellement à cette éternité, et méprisés hardiment cette caducité et les moments de cette mortalité.

Ne vous laissez point emporter aux appréhensions, ni des erreurs passées, ni des craintes des difficultés futures en cette vie crucifiée de la Religion. Ne dites point : Comme pourrai-je oublier le monde et les choses du monde ? car votre Père céleste saint que vous avez besoin de cet oubli, et il vous le donnera, pourvu que, comme une fille de confiance, vous vous jetiez entièrement et fidèlement entre ses bras.

Notre Mère, votre supérieure, m'écrit que vous avez de très bonnes inclinations naturelles. Ma chère fille, ce sont des biens du maniement desquels il vous faudra rendre compte : ayez soin de les bien employer au service de Celui qui vous les a donnés. Plantez sur ces sauvageons les greffes de l'éternelle dilection que Dieu est prêt de vous donner si, par une parfaite abnégation de vous-même, vous vous disposez à les recevoir.

Notre s^e Fondateur à Mère PM de Châtel à Grenoble – vers mi-mars 1622 : *Quant à la vocation de M^{lle} de Pressins [elle avait été amenée au monastère par sa famille, qui espérait la détourner d'une forte inclination pour un gentilhomme qui la recherchait en mariage. Finalement la Mère de Châtel la rendit à sa famille. La lettre ci-dessus lui avait peut-être été adressée], je la tiens pour bonne, bien qu'elle soit mêlée de plusieurs imperfections du côté de l'esprit, et qu'il serait désirable qu'elle fut venue à Dieu simplement et purement, pour le bien qu'il y a d'être tout à fait à lui. Mais Dieu ne tire pas avec égalité de motifs tous ceux qu'il appelle à soi, ains il s'en trouve peu qui viennent tout à fait à son service seulement pour être siens et le servir. (...)*

Il ne faut pas vouloir que tous commencent par la perfection : il importe peu comme l'on commence, pourvu que l'on soit bien résolu de bien poursuivre et de bien finir. (...)

Ceux qui furent contraints d'entrer au festin nuptial de l'Évangile (Lc 14,16,23) ne laissèrent pas de bien manger et de bien boire. Il faut regarder principalement les dispositions de ceux qui viennent à la Religion, par la suite et persévérance ; car il y a des âmes, lesquelles ni entreraient point si le monde leur faisait bon visage, et que l'on voit néanmoins être bien disposées à véritablement mépriser la vanité du siècle. (...)

Or, ma très chère fille, le moyen d'aider cet esprit pour lui faire connaître son bonheur, c'est de la conduire le plus doucement que l'on pourra aux exercices de l'oraison et des vertus, de lui témoigner un grand amour de votre part et de toutes nos sœurs, sans faire nul semblant de l'imperfection du motif par lequel elle est entrée, de ne point lui parler avec mépris de la personne qu'elle a aimé. Que si elle en parle, il faut renvoyer le propos à Dieu, comme serait de lui dire : Dieu le conduira par le chemin qu'il sait être plus convenable. (...)

Si cette fille a l'esprit conditionné comme l'on m'a dit de votre part, je m'assure que bientôt elle se trouvera toute transformée, et qu'elle admirera la douceur avec laquelle Notre Seigneur l'attire en son lit nuptial, parmi tant de fleurs et de fruits odorants tout à fait célestes.

Sermon pour le jeudi 10 mars 1622 : *Notre Seigneur entrant au faubourg de cette ville [Naïm] trouva que l'on portait en terre un jeune homme mort.*

La mort n'est pas naturelle à l'homme, car il y a été condamné à cause de son péché. Or, depuis la faute d'Adam tous les hommes sont sujets au péché, et chacun sera jugé en l'état dans lequel il mourra, à cette heure-là même il lui faudra

rendre compte de toute sa vie et l'on sera jugé sur ce que l'on aura fait : de là vient que l'on appréhende la mort, puisque nous savons que le lieu où nous irons après icelle est éternel.

Mais nous devons craindre la mort sans la craindre, c'est-à-dire que cette crainte doit être tranquille. Car les chrétiens doivent marcher sous l'étendard de la Providence de Dieu et être prêts à embrasser tous les événements de cette douce Providence qui saura bien prendre soin de nous. Il me suffit que je sois tout à lui. Que me dois-je soucier du reste, sinon de m'abandonner aux effets de cette douce Providence qui ne me manquera point en la vie et en la mort ? Pour bien mourir, il faut bien vivre : telle est notre vie, telle sera notre mort.

Il est vrai que même en vivant bien vous craindrez la mort, mais votre crainte sera toute douce, appuyée sur les mérites de la Passion de Notre Seigneur, d'autant que par sa mort il a satisfait pour tous nos méfaits. Il faut donc craindre la mort, d'une crainte pleine d'espérance, puisque Dieu nous a laissé tant de moyens pour bien mourir, entre autres celui de la contrition et des sacrements de la Sainte Église.

Cela étant ainsi, que reste-t-il sinon que nous demeurions abandonnés aux événements de la Providence divine, ne lui demandant rien ni ne refusant rien ? Car toute la perfection chrétienne consiste en ce point : ne rien demander à Dieu et ne rien refuser de Dieu ; ne lui demander point la mort, mais aussi ne la point refuser quand elle viendra. Bienheureux sont ceux qui seront en cette sainte indifférence, et qui, en attendant ce que Dieu ordonnera d'eux, se prépareront par une bonne vie à bien mourir !

C'est une cogitation bien utile toutes les fois que l'on se va mettre au lit de penser que cela nous représente le tombeau. Que nous serions heureux si nous pensions au compte qu'il nous faudra rendre, et que, désoccupés de toute autre affaire, nous le tinssions toujours prêt pour le jour qui nous serait assigné pour cela. Il le faut faire, car la mort nous surprend, il faut être sur ses gardes. Penser à elle sans crainte démesurée, mais nous résoudre à mourir avec un cœur paisible, nous tenir toujours au même état auquel nous voudrions être trouvés à l'heure de la mort : c'est le vrai moyen de se préparer à bien mourir. Ce faisant, nous arriverons à l'éternité, et quittant ces jours de mort nous arriverons à ceux de la vie. Dieu nous en fasse la grâce.

Sermon pour le dimanche de la Passion – 13 mars 1622 : *« Celui qui est de Dieu écoute les paroles de Dieu ». Nous ne devons point rejeter la Parole de Dieu ni les documents que Notre Seigneur nous a laissés, à cause des défauts des prédicateurs qui nous les proposent, d'autant que notre Maître les ayant proférés le premier par sa divine bouche, nous sommes inexcusables de ne les pas recevoir, parce que si bien ce baume précieux nous est présenté dans des vases de terre, tels que sont les prédicateurs, il ne laisse pas pourtant d'être infiniment propre à guérir nos plaies, et ne perd point ses propriétés et sa force.*

Nous ne serons pas non plus excusables si nous doutons que ce qui nous est enseigné soit la vérité, d'autant que Jésus Christ, qui est la Vérité par essence, nous a enseignés lui-même et s'est rendu notre très cher Maître.

Il ne faut pas non plus nous mettre en danger de nous perdre en ne demeurant pas en la vérité, c'est-à-dire en ne vivant pas selon icelle, ou en ne nous rendant pas capables de bien l'entendre quand elle nous est proposée ou expliquée de la part de Dieu.

Nous nous devons au contraire bien préparer, ainsi que nous avons dit [attention, révérence et dévotion], pour l'ouïr avantageusement, car c'est un très bon moyen pour la bien comprendre. Or, la bien comprendre sert grandement à la bien garder, et ceux qui la gardent sont déclarés bienheureux au saint Évangile par notre Sauveur.

Sermon pour le Dimanche des rameaux – 20 mars 1622 : *Toutes les créatures ont en elles de la perfection et de l'imperfection ; c'est pourquoi elles sont propres à fournir des similitudes pour l'un et l'autre. (...)*

J'ai pensé de vous déclarer les raisons qui émurent Notre Seigneur à choisir une ânesse et un ânon pour son entrée en Jérusalem.

La 1^{ère} fut l'humilité ; car l'âne est un animal qui est lourd, pesant et paresseux ; néanmoins il a aussi cette propriété d'être grandement humble. Notre-Seigneur qui venait détruire l'orgueil, choisit pour monture entre tous les animaux le plus simple et le plus humble parce que Dieu ne se repose que dans le cœur humble et simple.

La 2nde raison, c'est la patience. Cet animal souffre qu'on le maltraite, sans que pour cela il en oublie jamais sa crèche, c'est-à-dire son maître.

Le 3^{ème} motif fut parce que cet animal est obéissant et se laisse charger comme on veut et autant qu'on veut, sans secouer le fardeau ; mais il porte le fardeau qu'on lui impose avec une soumission remarquable.

Bienheureuses sont les âmes que notre divin Maître choisit pour sa monture et qui sont couvertes des manteaux des Apôtres, c'est-à-dire revêtues des vertus apostoliques, pour être capables de porter notre cher Sauveur et être conduites par lui. Bienheureuses aussi les âmes qui s'exercent ici-bas en humilité, car elles seront exaltées là-haut en Ciel. Pour leur patience elles auront une paix et tranquillité perpétuelle, pour leur obéissance elles recevront une couronne de gloire ; en somme, elles obtiendront un comble de bénédictions en cette vie et béniront le Père, le Fils et le Saint-Esprit en l'autre.

Le sermon pour le Vendredi Saint est le dernier grand sermon de notre b^x Père qui nous ait été conservé, les autres ne seront pas prêchés à Annecy.

Sermon pour le Vendredi-Saint – 25 mars 1622 : *Je ne prendrai pour sujet de ce que j'ai à vous dire que les paroles du titre que Pilate fit écrire sur la croix : Jésus le Nazaréen, Roi des Juifs, qui indique les causes de sa mort. Jésus veut dire Sauveur, il est mort parce qu'il était Sauveur, d'autant que pour nous sauver il fallait mourir. Il était Nazaréen qui veut dire fleuri c'est-à-dire saint, fleurissant en toute sorte de perfections. Juifs signifie confessant, il est Roi des Juifs, c'est*

à savoir de ceux-là seuls qui le confesseront, et pour les racheter il est mort, et de la mort de la croix. Or, que reste-t-il à cette heure, sinon que puisque le Fils de Dieu a été crucifié pour nous, nous crucifions avec lui notre chair avec ses concupiscences ? Car l'amour ne se paye que par l'amour. En rendant à Notre-Seigneur amour pour amour et les louanges que nous lui devons pour sa Mort et Passion, nous le confesserons comme notre Libérateur et Sauveur ; (...) lui qui est mort avec une sainte complaisance de notre guérison. Nous connaissons cela par les paroles que notre divin Maître dit sur la croix.

La 1^{ère} parole que Notre-Seigneur prononça sur la croix fut une prière pour ceux qui le crucifiaient. Notre-Seigneur, voyant l'ignorance de ceux qui le tourmentaient, commença à les excuser et à offrir pour eux ce sacrifice à son Père, car la prière est un sacrifice. C'est le sacrifice de nos lèvres et de notre cœur que nous présentons à Dieu tant pour nous que pour le prochain. Oh que grande était la flamme d'amour qui brûlait dans le Cœur de notre doux Sauveur ! Il voulait par là nous faire comprendre l'amour qu'il nous portait, et nous apprendre aussi quel doit être notre cœur à l'endroit de notre prochain.

La 2^{ème} parole fut celle par laquelle Notre-Seigneur promit le Paradis au bon larron. Il faut que je vous fasse sur ce sujet une remarque : c'est qu'il arriva en la Passion, deux accidents à deux sortes de pécheurs : les uns étaient deux apôtres et les autres deux larrons. La chute des apôtres Pierre et Judas fut très grande ; mais il y eut cette différence que l'un se reconnut et l'autre se désespéra. Les regards sacrés du notre Sauveur pénétrèrent le cœur de s^t Pierre pour lui faire reconnaître son péché. Judas au contraire quoiqu'il reçût l'inspiration de dire : J'ai péché, la rejeta et se désespéra. Deux larrons étaient crucifiés avec notre Sauveur, mais un seul se convertit. Voilà deux sortes de pécheurs qui nous doivent faire vivre en grande crainte, mais aussi en grande espérance puisque des deux sortes il y en a eu un de sauvé et un de damné. Certes, il y a des âmes qui tombent après avoir longtemps servi Dieu lesquelles par après s'obstinent et meurent sans pénitence. D'autres qui font les mêmes chutes après avoir reçu pareilles grâces, viennent à faire pénitence comme s^t Pierre. Grand sujet de crainte et d'espérer ! Il y en a qui n'ont jamais fait aucun bien et qui à la fin de leur vie trouvent la miséricorde, tandis que d'autres au contraire persévèrent dans leurs iniquités. Ô Dieu avec quelle grande humilité devons-nous vivre sur cette terre !

La 3^{ème} parole de Notre-Seigneur est : Femme voilà ton fils. Cette sacrée Vierge vit alors que Notre-Seigneur en lui donnant s^t Jean pour fils lui donnait par conséquent tous les chrétiens, desquels il voulait qu'elle fût la mère.

La plus grande douleur qu'endurait alors le Cœur sacré de Notre-Seigneur fut causée par l'ingratitude de ces chrétiens qui, méprisant sa Mort et ne se servant pas de sa Passion qui lui était si douloureuse, se perdraient. Il cria tout haut : Mon Dieu, mon Dieu pourquoi m'avez-vous délaissé ? Ce fut ici la 4^{ème} parole de Notre-Seigneur.

Voyant la multitude des âmes qui se perdraient et ne voudraient pas se sauver par le moyen de la croix, il prononça la 5^{ème} parole de lamentation : J'ai soif. Oyez ce cher Sauveur qui crie qu'il a soif de notre salut : Venez nous dit-il car vous ne trouverez point ailleurs le salut. C'est pour parfaire cette rédemption que Notre Seigneur ne voulut point descendre de la croix, de sorte qu'il est véritablement mort de la croix par une grande obéissance.

Vous voulez, dit-il, que je descende de la croix ? Je vous dis au contraire que tout est consommé. Ce fut la 6^{ème} parole qu'il prononça. Ô mon Père, j'ai accompli de point en point tout ce qui était de votre volonté, voilà l'œuvre de la Rédemption achevée.

Venons à la dernière parole : Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains. Nous y voyons ce parfait abandon de Notre-Seigneur. C'est la quintessence de la vie spirituelle que ce parfait abandon entre les mains du Père céleste et cette parfaite indifférence en ce qui est de ses divines volontés. Tout le retardement de notre perfection ne provient que de ce défaut d'abandon. Faites ainsi et dites indifféremment de toutes choses avec notre cher Maître : Je remets, ô mon Dieu, mon esprit entre vos mains.

Si nous faisons cela nous pourrions dire à l'heure de notre mort comme Lui : Tout est consommé, ô Dieu, j'ai accompli vos divines volontés en tous les événements. Pour le pouvoir bien faire, employons les trois heures de ténèbres de cette vie comme notre Sauveur les a employées. Demeurons sur la croix où Dieu nous a mis, prions sur icelle, consommons-nous sur cette croix et accomplissons tout ce qui est des divines volontés, et enfin nous recevrons de ce grand Dieu, comme je l'en prie de tout mon cœur, et pour moi particulièrement, la grâce de remettre notre esprit entre ses mains.

Notre s^{te} Mère (Nevers) à Mère AC de Beaumont à Paris – 5 avril 1622 : *Ce qui s'est fait à Bourges, il le fallait pour la gloire de Dieu car, si bien il est vrai que la pauvre petite sœur Anne-Marie soit une âme vraiment bonne et sainte si n'a-t-elle pas pour cela les talents de gouverner, de quoi la maison se ressentait. Or nous avons essayé d'y laisser le meilleur ordre qu'il nous a été possible, avec l'avis du Père Recteur, et crois que tout ira en bénédiction.*

Dans la 2^{ème} quinzaine d'avril, notre ste Mère et les S^{rs} AM Rosset et MG d'Avise séjournent chez M^{me} de Toulonjon, à Alonne, pour y attendre les fondatrices du monastère de Dijon.

Les deux filles de s^{te} Chantal – p.261 : Outre sa Mère, Françoise avait encore la joie de recevoir chez elle plusieurs des religieuses qu'elle avait connues à Annecy ; deux d'entre elles arrivaient de Bourges. C'était d'abord Sr Anne-Marie Rosset, fille profondément humble, et à cause de cela favorisée de grâces extraordinaires. Elle eut dans la chapelle même d'Alonne un ravissement durant lequel elle fut deux heures tout absorbée en Dieu et élevée au-dessus de terre. M^{me} de Toulonjon fut témoin de ce fait merveilleux, et « elle envoya » dit une ancienne histoire, « quérir tout son monde et la grande compagnie qui était au château pour voir la sœur dans son extase. La compagne de Sr Anne-Marie Rosset était Sr Marie-Gasparde d'Avise. Françoise l'avait vue prendre l'habit dans le temps où elle pleurait de ne pouvoir être novice.

Notre s^t Fondateur à Mère MA de Blonay à Lyon – 22 avril 1622 : *En peu de mots je vous dis que les âmes qui sont si heureuses que de vouloir employer les moyens que Dieu leur a donnés, à sa gloire, doivent se déterminer aux desseins qu'elles font, et se résoudre de les pratiquer conformément à cette fin. Si elles sont inspirées de faire un couvent de Chartreux, il ne faut pas qu'elles veuillent qu'on y fasse les écoles comme aux Jésuites ; si elles veulent faire un collège de Jésuites, il ne faut pas qu'elles veuillent qu'on y observe la solitude et le silence. Si cette bonne dame veut faire un monastère de religieuses de la Visitation, il ne faut pas qu'elle les charge de grandes prières vocales, ni de plusieurs exercices extérieurs ; car ce n'est pas vouloir des filles de la Visitation*

Note : M^{me} de Chevrières, fidèle amie de la Visitation de Lyon, voulait établir un monastère à Mâcon, les pourparlers commencèrent au printemps 1622. Mais la fondatrice posait des conditions incompatibles avec l'esprit de la Visitation. Les pourparlers durèrent longtemps. Enfin on rompit le projet, et M^{me} de Chevrières s'occupa d'établir les Annonciades en 1624.

Il doit, à mon avis, suffire que tout l'intérieur et tout l'extérieur des filles de la Visitation est consacré à Dieu ; que ce sont des hosties de sacrifice et des holocaustes vivants, et toutes leurs actions et résignations sont autant de prières et d'oraisons ; toutes leurs heures sont dédiées à Dieu, oui même celles du sommeil et de la récréation, et sont des fruits de la charité. Cela employé pour son âme, et la gloire qui revient à Dieu de la retraite de tant de filles étant dédiée pour l'accroissement de la charité de ce cœur, fait une somme presque infinie de richesses spirituelles. Voilà mon sentiment.

De charger les monastères de la Visitation des pratiques qui divertissent de la fin pour laquelle Dieu les a disposés, je ne pense pas qu'il le faille faire. De vouloir tirer des olives d'un figuier ou des figues d'un olivier, c'est chose hors de propos : qui veut avoir des figues, qu'il plante des figuiers ; qui veut avoir des olives, qu'il plante des oliviers.(...)

Vous avez reçu deux nouvelles, mais anciennes filles de votre maison ; le retour est toujours plus agréable aux mères que le départ des enfants.

Note : S^t Françoise-Jéronyme de Villette et S^t Jeanne-Françoise Etienne venaient de rentrer dans leur monastère de profession. C'est sans doute Georges Rolland qui, poursuivant sa route vers Annecy après avoir laissé la Mère de Chantal à Moulins, les accompagna jusqu'à Lyon.

Les deux filles de s^{te} Chantal – p.262 : « Quatre religieuses du couvent d'Annecy vinrent aussi rejoindre la Mère de Chantal [S^{rs} Paule-Jéronyme Favrot, Marie-Marguerite Milletot, Françoise-Augustine Brung et Péronne-Marie de Benno] ; en sorte qu'il se trouvait 7 religieuses à la fois dans ce château d'Alonne. Toutes étaient si aimables et si gaies, si humbles et si recueillies... non seulement Françoise mais toute la maison fut édifiée et renouvelée ».

S^t Marie-Patricia Burns – II p.39 : « L'établissement de la Visitation de Dijon eut lieu le 8 mai 1622. Ce fut vraiment une fête, et une fête d'autant plus triomphale qu'il y avait neuf ans que Claire Parise et Marie Bertot luttèrent pour réaliser cette fondation. La Mère de Chantal demeura cinq mois à Dijon : aux soucis coutumiers de toute installation s'ajoutèrent les démarches qu'il fallut faire pour libérer Mère Marie-Jacqueline Favre, alors à Montferrand, afin de la remplacer comme supérieure à Dijon. »

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Alonne – 23 avril 1622 : *L'inopinée venue de M. Rolland nous presse de dépêcher nos chères Sœurs, qui ne devaient partir, selon notre compte, que sur la fin de la semaine suivante. Et parce que nous vous envoyons ma S^r Paule-Jéronyme Favrot qui de jour à autre attendait de faire la profession, afin de ne l'envoyer pas novice nous la recevons à profession ce matin ; et soudain la ferons partir avec les autres trois, puisqu'il n'y a pas lieu dans le carrosse pour plus de filles que pour 4. (...)*

Je leur ai baillé pour document, de ne rien rechercher et ne rien refuser dans la vie religieuse.

La bonne M^{me} de Dalet [future S^t Anne-Thérèse de Préchonnet] est bienheureuse de vouloir cette vie-là ; Dieu lui fasse la grâce qu'y étant, elle ne recherche plus rien et ne refuse plus rien. Je ne l'ai jamais vue, mais j'ai un certain instinct intérieur tout particulier pour elle et pour son esprit. (...)

Je reviens de la profession de nos sœurs, ma très chère Mère, et pour faire partir nos sœurs qui vont à vous, je finis cette lettre, vous recommandant toutes à la sainte grâce de Notre Seigneur.

Ô Dieu, que c'est une bonne chose de ne vivre qu'en Dieu, de ne travailler qu'en Dieu, ne se réjouir qu'en Dieu ! Ainsi je salue votre cœur, ma très chère Mère, de tout le mien, qui est vôtre.

S^t Paule-Jéronyme Favrot (1596-1672) : Par suite d'affaires temporelles, elle attendait le bonheur de prononcer ses vœux depuis le 17.10.1621, jour où s'achevait son année de noviciat. Elle était née à Pontarlier. Le récit des vertus pratiquées par les 1^{ères} religieuses de la Visitation détermina sa vocation, et elle vint à Annecy en compagnie de sa cousine-germaine, Marguerite-Scholastique Favrot.

Le 23.04.1622, parée de sa couronne de nouvelle professe, elle sortit de ce monastère pour se rendre à la fondation de Dijon. Deux ans après, de retour en Savoie, elle dirigeait le nombreux noviciat d'Annecy, à l'applaudissement de la Mère de Chantal elle-même, qui l'emmena en Lorraine comme supérieure de la maison naissante de Pont-à-Mousson, en 1626.

À peine ses six ans de gouvernement terminés, Mère Paule-Jéronyme dut, sur l'ordre de Mgr de Gournay, prendre la conduite des Filles repentines de Nancy.

Ce qu'elle y endura fut le prélude des croix qui l'attendaient dans l'établissement de la Visitation de cette ville (24.12.1632). Il y avait quelques mois qu'il était commencé, lorsque la guerre éclata, et huit années d'extrême pauvreté, d'indicibles souffrances en furent la conséquence pour la petite communauté. Le courage de la Mère et des Sœurs ne faiblit pas ; tout au contraire, elles firent une neuvaine de processions pour rendre grâce à Jésus-Christ de ce qu'il les jugeait dignes de souffrir la faim et la soif pour son amour. Leur héroïsme eut sa récompense dans les secours que l'Institut leur envoya quand, malgré leur silence, on découvrit leur misère, et plus encore dans les grâces surnaturelles dont elles furent comblées, la Mère Paule-Jéronyme plus que toute autre. Pendant 24 ans (de 1632 à 1639, de 1642 à 1648, de 1651 à 1657, de 1660 à 1666), elle gouverna ce monastère, et y mourut le 3.05.1672.

Notre s^t Fondateur à S^r Marie-Jacqueline Compain à Montferrand – 26 avril 1622 : *C'est la vérité, ma très chère Sœur, ma fille, que vous m'avez grandement consolé en la peine que vous avez prise de m'écrire, puisque même, ainsi que je m'aperçois, vous êtes celle à qui Dieu dispose de faire remettre la charge de supérieure [à Montferrand, elle succèdera en octobre à Mère MJ Favre lorsque celle-ci parti pour Dijon]. On vous donnera le loisir de vous bien préparer par une entière soumission à la céleste Providence et un parfait encouragement à vous bien exercer à l'humilité et douceur, ou débonnairété de cœur, qui sont les deux chères vertus que Notre Seigneur recommandait aux Apôtres, qu'il avait destinés à la supériorité de l'univers. Ne demandez rien, ni ne refusez rien de tout ce qui est en la vie religieuse : c'est la sainte indifférence qui vous conservera en la paix de votre Époux éternel, et c'est l'unique document que je souhaite être pratiqué par toutes nos sœurs.*

Notre s^t Fondateur reçut les lettres de Grégoire XV, le 22 mai, pour aller à Pignerol en Piémont, présider le chapitre des Feuillants [Cisterciens réformés]. On y devait élire le supérieur général et les religieux étaient assez partagés de sentiments : les uns souhaitaient un italien, d'autres, un français. Le Pape avait jugé l'Évêque de Genève capable plus que tout autre de maintenir la paix et de diriger toutes choses avec prudence et sagesse. Le Saint était alors souffrant et occupé à ruminer les commencements de son œuvre théandrique. On lui témoigna une grande peine de le voir sollicité pour une telle mission dans un pays où les chaleurs sont extrêmes en été. À une parente, il dit en croisant ses mains sur sa poitrine : *Je sens quelque chose ici qui m'avertit que je ne dois pas vivre longtemps ; c'est pourquoi il se faut hâter de bien faire. Or, je ne saurais rien faire de mieux que d'obéir.*

Il partit d'Annecy le 25 mai 1622 pour le Piémont. Le chapitre s'ouvrit le 30 mai et se clôtura le 10 juin, Dom Jean de Saint-François fut élu. Dans son rapport au Pape Grégoire XV du 22 juin, François de Sales signale un défaut dans la liturgie des Feuillants, il s'agit du Bréviaire en usage chez les Cisterciens depuis longtemps et qui n'est pas conforme à l'édition recommandée à tous les moines par le Pape Paul V en 1612.

François de Sales fut convié d'administrer le sacrement de Confirmation ainsi que les ordres mineurs, le 5 et le 12 juin. Ce fut au prix de rudes fatigues : « Les chaleurs étaient extrêmes, raconte Charles-Auguste, et le concours du peuple si grand, qu'une fois, parmi tous ces exercices, ayant demeuré plusieurs heures dans la presse, continuellement occupé, il lui prit une défaillance, non sans une grande frayeur de tous les religieux qui, à chaque moment, avaient peur d'être privés d'un si grand Prélat. Toutefois, il reprit un peu ses forces après qu'il se fut retiré du côté du chœur des Pères, et ne laissa pas de continuer à conférer les sacrements jusqu'à ce que tout fût fait ».

Il quitta Pignerol le 12 juin pour Turin auprès de la princesse de Piémont. Il en obtint la permission de séjourner chez les Pères Feuillants au monastère de la Consolata, où il prit une petite cellule fort incommode. Il désirait retourner promptement dans son diocèse, une maladie grave qui se déclara le 22 juin et d'autres obstacles l'arrêtèrent à Turin jusqu'au 18 août.

Notre s^{te} Mère (Dijon) à notre s^t Fondateur – 31 mai 1622 : *Certes, mon très cher Père, je ne vauds plus guère pour durer au travail, si toutefois c'est le travail qui me donne les incommodités que je pense, que la froidure de la maison y contribue à ce que l'on dit. Je ne suis quasi point été sans fièvre ni sans toux dès la Pentecôte mais je ne laisse de rouler, et n'en perds point le manger et que fort peu de sommeil ; voilà des marques qu'il n'est pas trop grand, mais parce qu'il dure, je ferais scrupule de ne le vous pas dire. Oh certes, nous vivons avec une grande douceur et joie spirituelle, car nos sœurs sont toutes très bonnes filles qui font parfaitement bien, grâce à Dieu. La petite sœur Françoise-Augustine est une âme toute faite à mon gré ; je l'aime tendrement, c'est une petite sainte ; les séculiers qui la voient l'appellent ainsi. Avant-hier, nous reçûmes notre sœur Parise [au chapitre, pour la prise d'habit qui eut lieu le 6 juin]. C'est un bon cœur, un bon esprit et qui a une affection non pareille à sa vocation.*

Notre maison de Paris est affligée de quantité de malades. Dieu nous fasse la grâce de ne point regarder toutes nos afflictions en leurs causes secondes, mais en leur principe qui est la très sainte volonté de Dieu très aimable partout. Mon très cher Père, le grand Sauveur de nos âmes l'accomplisse en nous sans exception ; mon vrai et très unique Père, à Dieu seul soit honneur et gloire éternellement. Amen.

Nos pauvres sœurs qui sont ici présentes à la récréation vous saluent très humblement, mon très cher Père, et certes avec une affection et un cœur très filial, rien ne leur étant cher en comparaison de leurs vrais père et mère.

M. de Toulonjon arriva l'autre jour chez lui. C'est un vrai miracle, à ce que l'on dit, que sa guérison ; il m'écrivit qu'il l'attribue à vos saintes prières.

Note : Le gendre de notre s^{te} Mère était à la guerre depuis janvier ; en mai, il fut blessé d'un coup de mousquet au travers du corps. La Mère de Chaugy raconte que M. de Toulonjon se sentant blessé mortellement appliqua sur sa plaie une lettre de François de Sales. « Deux balles et plusieurs dragées qui étaient demeurées sortirent miraculeusement par les reins, comme si la relique les eût rejetées ».

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Montferrand – 9 juin 1622 : *Vous ne pouvez retarder votre départ plus loin que ce que vous m'écrivez.*

Nous sommes pauvres ici, grâce à Dieu. Nous fûmes hier, avec M^{sr} de Langres, chercher des places. Nous avons peine à trouver ce qu'il nous faut, mais Notre Seigneur y travaillera pour nous. (...) Dijon est fort serré, on n'y a su trouver une maison de louage capable pour nous mettre. Celle où nous sommes est fort petite, sans jardin, ni cœur, qu'un qui n'est guère plus grande qu'une table tirée d'un bout – je ris de bon cœur en vous disant ceci – à quoi il faut ajouter

qu'il nous faut monter au-dessus de la maison pour avoir une peu d'air. Cela ne nous empêche pas d'être gaies et contentes.

Et gardez-vous bien, ma grande fille, de vous dégoûter pour cela, oh non, je vous prie, tout le monde qui sait que vous venez ici s'en réjouit ; mais moi, mon unique fille, j'ai un si grand contentement en cette espérance et attente que je ne vous le puis exprimer. Mon Dieu, quelle douceur ! me revoir un peu avec ma toute chère fille, il m'en fera grand bien. Mais qui sont ces hargneux esprits qui disent qu'il ne me faut pas dire des paroles d'affection ? Je ne suis point de leur parti, n'en soyez point aussi, ma fille ; nos cœurs ne pourraient souffrir cela. (...)

Je crains que cette maison [de Lyon] ne déchoie fort si l'on en ôte notre cadette [S^r MA de Blonay] ; ils ne l'ont point élue ; si vous pouviez faire cela en vous déposant de supériorité, car il me semble qu'ils vous ont toujours tenue pour supérieure.

Note : L'Archevêque de Lyon n'avait pas permis une élection après le départ de Mère MJ Favre pour Montferrand en 1620. Mais voyant que celle-ci était envoyée à Dijon par les fondateurs, il réunit les sœurs de la Visitation de Lyon en chapitre, afin de les pourvoir en supérieure. Il nomma S^r Marie-Aimée de Blonay, en demandant si la communauté l'agréait. Les sœurs répondirent que de très bon cœur, elles la voulaient, ayant éprouvé pendant deux ans son bon gouvernement comme Assistante-commise.

Notre s^{te} Mère à Mère MA de Blonay à Lyon – 9 juin 1622 : *Je vous prie, ma très chère fille, obtenez-moi cette charité de nos sœurs, qu'elles prient fervemment et persévéramment pour mon fils ; que les plus unies à Dieu entreprennent cela, je les en conjure, et vous particulièrement. [Dans les lettres aux Mères Favre et de Châtel de la même époque, il y a aussi ces demandes de prière pour Celse-Bénigne].*

Notre s^{te} Mère à Mère AC de Beaumont à Paris – 20 juin 1622 : *Certes, mon enfant, il est difficile qu'en de si grandes familles il n'en ait toujours quelques-unes qui donnent de l'exercice ; il y en a un si grand nombre de bonnes que c'est grand sujet de consolation. Et pour Dieu, je vous prie, ne faites point ce retour, que ce soit par notre faute qu'elles n'avancent pas, cela n'est pas, grâce à Dieu, et elles seraient très heureuses si elles vous croyaient et imitaient. Enfin, je crois qu'en cela gît une grande partie des croix des pauvres supérieures. Persévérez à ne leur rien souffrir de contraire à la perfection, car le zèle mêlé avec la douceur sert extrêmement à animer le cœur et nous autres femmes voulons être perpétuellement excitées et poussées.*

J'ai grande consolation à lire votre lettre, et surtout de voir le courage que Dieu vous donne. Mon Dieu, ma très chère sœur, qui n'aimera, qui ne se confiera, qui ne se fondera toute entre les bras de la divine Providence, vraiment il faudrait être de bronze et tout insensible. Or sus donc, demeurons là à sa merci, qu'il fasse ce qu'il lui plaira de nous. Prêchez et annoncez continuellement à vos filles combien Dieu est bon, suave et abondant en ses miséricordes, à l'endroit des âmes qui s'abandonnent et confient entièrement à Lui.

Notre s^{te} Mère à S^r MA de Morville à Moulins – 24 juin 1622 : *Si la supérieure de Nevers a parlé comme vous l'écrivez, elle a tort. Mais, oh ! grand Dieu, ma fille, que vous avez de tort aussi d'en prendre les ressentiments que vous faites ! Et Dieu veuille que votre cœur s'en soit déchargé à moi seule, car ce serait un grand mal que tels discours partissent de Sainte-Marie. Au nom de Dieu, cessez de penser et de parler de cette affaire jusqu'à ce que je sois vers Monseigneur ; cela ne gênera rien et ce retardement n'y fera nul tort [il y avait de nouveau des difficultés entre Nevers et Moulins pour une somme de 1.000 écus]. Que l'on ne dise mot, mais que l'on m'écrive quand je serai à Lyon toutes les raisons afin que sur icelles Monseigneur juge. (...) Voilà ce que je supplie que l'on fasse sur ce sujet. Et cependant, que l'on ne voie que douceur, que démission au jugement du vrai juge, que support du prochain, que suavité, qu'union, et, pour le plus sûr, que l'on en parle peu ou point.*

Notre s^{te} Mère à S^r Françoise-Marguerite Favrot à Annecy – juin-juillet 1622 : *Nous sommes en peine de Monseigneur. L'on en fait courir un bruit bien étrange, mais nous nous confions en Dieu qui tient sous sa sainte protection.*

Notre s^{te} Mère à Mère JC de Brécard à Moulins – 15 juillet 1622 : *Nous sommes dans la nouvelle maison [à Dijon] ; certes, c'est par une spéciale et visible conduite de Dieu, dont il soit béni ! Nous bâtissons un oratoire et des parloirs, et j'espère que Notre Seigneur donnera de quoi. Tout ce tracas m'occupe, je ne puis écrire que pour la nécessité. (...) J'aime toutes nos pauvres sœurs qui sont autour de vous, de tout mon cœur, et vous plus que toutes, ma très chère ancienne fille et vraie amie ; mais cette vérité est écrite en lettres d'or.*

Notre s^{te} Mère à Mère MA de Blonay à Lyon – 27 juillet 1622 : *Ma fille, je n'ai pas le loisir de vous répondre menuement sur la conduite de ces humeurs bizarres, et je vois que l'esprit de Dieu vous conduit en votre gouvernement. Ayez un grand support et douceur ; tenez ces esprits-là contents ; ne les pressez pas, cela profitera plus que toute autre méthode, et elles auront la vraie disposition par ce moyen pour recevoir les lumières de Dieu, qui enfin les affranchira de leurs imperfections plus tôt que tous nos empressements ne sauraient faire.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Montferrand – 10 août 1622 : *Il n'y a rien d'écrit dans les Constitutions pour les jeunes filles, on n'en reçoit pas, attendant ce que l'on en résoudra. Si ces deux sont de bons naturels et désirent d'être religieuses, vous les pourrez prendre avec licence du prélat, mais véritablement, le moins que l'on s'en peut charger, je pense que sera le meilleur.*

Je suis bien aise que vos filles n'aillent pas par la voie des tendretés : l'esprit de vaillance et de force est le meilleur, mais il faut avoir bon courage et grande fidélité, afin d'opérer avec la pointe de l'esprit tout ce que Dieu veut de vous. Cette voie n'est pas si agréable à la nature, mais elle est plus selon la grâce, et un acte fait ainsi en vaut cent. Pourvu

que la supérieure que vous laissez entendre ceci, comme il me semble qu'elle fait, elle est assez savante ; puis, qui a les Entretiens de Monseigneur a tout ce qu'il peut désirer pour la perfection : cette doctrine est admirable.

Notre s^{te} Mère à M. Michel Favre – 10 août 1622 : *Mon bon Père, vous ne m'avez point dit si la colique qui le [François de Sales] travaille si souvent est pierreuse ou venteuse, je le voudrais savoir. Dieu, par sa douce bonté, le conserve heureusement ! je suis bien aise qu'il ne mette point en chemin que les chaleurs ne soient passées. Certes, il me tarde bien de le revoir, mais il faut attendre le temps que Dieu a ordonné pour cette consolation.*

Quand elles avaient eu la nouvelle du prochain départ de l'Évêque de Genève pour le Piémont, les religieuses de S^{te}-Catherine qui projetaient la réforme, s'étaient informées de ses intentions. Le Saint leur avait répondu qu'il était mieux qu'elles mettent la main à l'œuvre pendant son absence. Forte de cette décision, les 5 Cisterciennes firent d'actives démarches pour gagner à leur cause l'Abbé de Tamié, vicaire général en Savoie de l'Abbé de Citeaux, et pour obtenir de ce dernier les permissions nécessaires. Elles réussirent et M^{sr} JF de Sales en informe son frère qui s'en réjouit dans une lettre du 7 juillet qu'il lui envoie de Turin. Le 1^{er} août, en présence de l'Abbé de Tamié, délégué du supérieur général de l'Ordre, une assemblée solennelle se tint dans la salle du chapitre de l'Abbaye de S^{te}-Catherine. On y lut les patentes [autorisations] de l'Abbé de Citeaux et les lettres du prince-lieutenant général de Savoie [notre b^x Père aurait préféré qu'on attende un ordre de Rome cf. Lettre p.347 Tome XX]. Dès le lendemain, malgré les protestations de l'Abbesse, les S^{rs} Bernarde de Vignod et Emmanuelle de Monthoux partirent pour Rumilly. Elles seront hébergées par Mme de la Fléchère. Puis une maison leur fut prêtée à Rumilly. Le 8 septembre, leur petite chapelle était ouverte et l'établissement commençait ; après cette date seulement, arrivèrent les S^{rs} Péronne de Rochette et Louise de Ballon. Gasparde de Ballon ne put les rejoindre que le 30 novembre. Le 5 octobre, François de Sales leur rendit visite, et leur promit de leur envoyer deux sœurs de la Visitation d'Annecy pour les former aux exercices réguliers.

Un seigneur de la cour de Turin avait parlé à l'Évêque de Genève de tendre à la dignité de cardinal. François avait refusé. Il en fit part à son frère ajoutant ces mots :

Notre s^t Fondateur à M^{sr} Jean-François de Sales, Évêque de Chalcédoine – juillet-août 1622 : *Oh ! que je serais heureux si d'ici à un an ou deux je pouvais tellement partager avec vous ma charge, que je pusse tenir la partie de Magdeleine, et vous celle de Marthe ! Non certes que je désire celle de Magdeleine parce qu'elle est meilleure ; mais parce que, si je pouvais être un peu en repos aux pieds de Notre Seigneur, il m'est avis que j'apprendrais certaines choses que je pourrais laisser très utilement à la postérité par écrit, selon l'exhortation que tant de gens de bien m'en ont fait. Mais après cela, je proteste que je ne veux rien que vivre et mourir en la grâce et volonté de Dieu.*

Notre b^x Père quitta Turin le 18 août. Le retour fut plus pénible encore que l'aller. De grandes douleurs et des hémorragies, l'épuisèrent, il fallut même s'arrêter tout de bon une journée à Argentine dans la vallée d'Arc. À son arrivée vers le 21, les gens d'Annecy remarquèrent un notable changement « en la disposition de son corps, qu'il avait plein de pesanteur et de lassitude » [Vie par Dom Jean de S^t-François].

La lettre suivante, de notre s^t Fondateur, est en partie de la main de M. Michel Favre.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Dijon – 30 août 1622 : *Je suis de retour, et en santé, ma très chère Mère, mais sans loisir de vous faire de long discours. (...)*

J'ai vu l'exercice que ces deux filles font à notre supérieure de Paris, mais je n'y vois point de remède, sinon celui de la patience et de la confiance en Dieu. (...)

Note (XX p.350) : Deux jeunes sœurs du monastère de Paris passaient alors par des épreuves extraordinaires ; elles s'appelaient Marie-Louise Loyseau et Claire-Marie Amaury. De l'avis de la Mère de Chantal, les peines intérieures de la première provenaient un peu de la maladie corporelle. On reconnut son esprit n'être pas propre à la vie religieuse, aussi fut-elle congédiée.

Le cas était bien différent pour S^r Claire-Marie Amaury (Paris 1604-Troyes 1651). Elle avait toujours donné des preuves d'un jugement solide et d'un excellent naturel. Elle avait fait profession le 10.07.1622. Aussitôt après, les tentations les plus terribles fondirent sur la jeune religieuse, et l'accablèrent au point de lui enlever toute liberté de prier. L'enfer semblait l'avoir envahie avec ses blasphèmes et son désespoir. L'obéissance seule gardait son pouvoir sur la pauvre affligée, car sa volonté, au milieu du conflit des tempêtes infernales, demeurait tournée vers Dieu. Enfin, au bout de 7 mois d'un si cruel martyre, François de Sales, mort depuis 3 semaines manifesta sa puissance en faveur de cette chère fille. Mère Anne-Catherine de Beaumont, attacha au bras de S^r Claire-Marie, sans lui dire ce que c'était, un morceau du rochet du s^t Évêque. Quelques jours plus tard, le 30 janvier, l'obsession diabolique prenait fin, et le corps, épuisé par tant de souffrance, retrouvait sa vigueur au même instant où l'esprit rentrait dans la paix. L'heureuse délivrée consacra sans ménagement à Dieu les forces physiques et morales si miraculeusement recouvrées. En 1626, elle coopérait en qualité de directrice à la fondation du 2nd monastère de Paris, et la Mère Favre la choisit en 1631 pour diriger la fondation du monastère de Troyes. Elle en fut supérieure (de 1631 à 1637 puis de 1644 à 1650) et y mourut le 10.10.1651.

Je suis bien plus scandalisé des contestes qui sont entre nos S^{rs} supérieures de Moulins [JC de Bréchar] et de Nevers [PJ de Monthoux] pour certains mille écus que je voudrais plutôt être au fond de la mer qu'en l'esprit de ces filles. Est-il possible que des filles nourries en l'école de la folie de la Croix, soient tellement affectionnées à la prudence du monde que ni l'une ni l'autre ne veuille point céder et que chacune sache tant alléguer de termes de justice ? Il faudra tâcher pourtant d'arrêter celle qui aura moins de raison, pourvu qu'encore l'esprit du monde lui permette de se laisser condamner ; mais je ne crois pas que cela se puisse faire avant votre venue. Celle de Nevers ne m'en a point écrit, mais les plaintes de celle de Moulins témoignent que l'opinion du bon droit est grandement enracinée en l'esprit de l'une et de l'autre. (...)

Ma très chère Mère, je vous écris de la main de M. Michel jusqu'à présent, que j'achève de tout mon cœur, vous priant de me tenir toujours pour ce que je suis, ainsi que vous savez vous-même. (...)

Recevez les infirmes, croyez-moi, ma très chère Mère, la prudence humaine est ennemie du Crucifix.

Notre s^t Fondateur à M^{me} de Dalet (de Préchonnet) – fin août-début septembre 1622 : *Je vois clair, ce me semble : Dieu, qui vous appelle si miséricordieusement au monastère de la Visitation pour son pur amour, vous ouvre le chemin et facilite librement votre entrée ; c'est pourquoi je vous dis hardiment : Sortez maintenant du monde en effet, puisque déjà vous en êtes dehors d'affection. Quelle plus légitime décharge pouvez-vous faire de la personne et des biens de vos enfants, que de les remettre entre les mains de votre père et de votre mère ? (...) Vous ne les chargez pas tant que vous les déchargez, puisque c'est selon leur gré et à leur souhait que cela se fait. Dieu qui a commencé en vous ce saint œuvre, le veuille bien accomplir, afin qu'après vous avoir tirée, conservée et entretenue dans le monastère de la Visitation en cette vie, il vous appelle dans le monastère éternel de la perpétuelle Visitation en la vie future.*

S^t Anne-Thérèse de Préchonnet (1593-1654) : Elle fut accordée en mariage comte de Dalet en 1607, dont elle eut 4 enfants. Aussitôt son veuvage en janvier 1620, elle fit vœu de chasteté perpétuelle et celui d'établir un monastère de la Visitation en Auvergne ; les choses marchèrent si bien qu'au mois de juin la maison de Montferrand était fondée. Bientôt elle se lia d'amitié avec Mère Marie-Jacqueline Favre. Mais sa propre mère voulut qu'elle acceptât une proposition de mariage, elle employa tous les moyens sans résultat.

Les deux femmes qui avaient entendu dire merveille de l'Évêque de Genève, le choisirent pour arbitre. Celui-ci conduisit l'affaire avec tact et sagesse. La décision finale fut que le soin principal de la fortune des enfants encore mineurs demeurerait à leur grand-mère, ce qui la contenta parfaitement, et qu'elle laisserait sa fille fait habituellement son séjour au monastère en qualité de bienfaitrice séculière.

Dès lors, la comtesse de Dalet étonne l'Auvergne par son humilité, remplissant les fonctions de tourière à la Visitation. En 1628, profitant d'un voyage de sa mère à Paris elle prend l'habit le 17 septembre 1628 et part à la fondation de Saint Flour ; la communauté de Montferrand la rappelle pour lui faire prononcer ses vœux en 1629, et le lendemain de sa profession, sur l'avis formel de notre ste Mère, l'élit supérieure. La Mère Anne-Thérèse de Préchonnet, ses deux triennats terminés en 1636, gouverne le monastère de Rouen de 1637 à 1643. Pendant ce mandat elle fonde le 2nd monastère de Rouen et celui de Dieppe. De nouveau élue à Montferrand (1646 et 1649), elle établit le monastère de Clermont. Elle meurt comme une sainte le 31 juillet 1654.

Notre s^{te} Mère à Mère PJ de Monthoux à Nevers – août-septembre 1622 : *Je vous prie, mon enfant, aimez bien vos Règles. Il ne vous saurait guère arriver de difficultés que vous n'y soyez conseillée comme vous vous y devez comporter ; et pour le spirituel, ainsi n'importunez point de demandes, ni ne le laissez faire aux filles, sinon quand votre Règle, vos directoires et entretiens nous manqueront : vous trouverez votre chemin tout marqué là-dedans. Je vous enverrai bientôt les directoires. Il les faut suivre tous. Enfin, croyez-moi, nourrissez-vous et vos filles de votre propre pain. Je trouve les Jésuites bien sages de vouloir être courts, il le faut ainsi ; ce n'est qu'un amusement d'amour-propre de tant parler. Je suis d'avis que vous soyez aussi courte au parler, afin d'être en votre communauté tant qu'il se pourra ; surtout sauvez les Offices. (...)*

Écrivez hardiment et cordialement à la supérieure de Moulins, car elle ne fait rien contre vous, elle aimerait mieux mourir, car il faut nourrir l'union des cœurs et des maisons.

Notre s^t Fondateur à Mère PJ de Monthoux – fin août-début septembre 1622 : *Ma fille, gardez-vous bien de correspondre en sorte quelconque à ces bonnes sœurs [les Carmélites] ni à leur fondatrice, sinon par une très invariable humilité, douceur et naïveté de cœur. Ne vous défendez nullement, ce sont propres paroles du Saint-Esprit, écrites par s^t Paul (Rm 12,19). Il y a quelquefois des tentations humaines parmi les serviteurs et servantes de Dieu : si nous sommes animés de la dilection, nous les supporterons en paix.*

Si ces bonnes âmes méprisent notre Institut parce qu'il leur semble moindre que le leur, elles contreviennent à la charité, en laquelle les forts ne méprisent point les faibles, ni les grands les petits. Mais après tout cela, en somme, qui plus aimera sera le plus aimé, et qui aura le plus aimé sera le plus glorifié. Aimez bien Dieu, et pour l'amour de Dieu toutes créatures, notamment celles qui vous mépriseront, et ne vous mettez point en peine.

Le malin esprit fait des efforts parce qu'il voit que ce petit Institut est utile au service et à la gloire de Dieu, et il le hait particulièrement parce qu'il est petit et le moindre de tous ; car cet esprit est arrogant et hait la petitesse parce qu'elle sert à l'humilité, lui qui a toujours aimé la hauteur, la fierté et l'arrogance, et qui, pour n'avoir pas voulu demeurer en sa petitesse, a perdu sa grandeur. Travaillez en l'humilité, en l'abjection ; laissez dire et faire. « Si Dieu ne bâtit la maison, en vain travailleront ceux qui l'édifient » (Ps 126,1) ; et si Dieu la bâtit, en vain travailleront ceux qui la veulent détruire. Dieu sait quand et de quelles âmes il remplira votre monastère.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère – commencement de septembre 1622 : *Le changement est tout à fait contraire au bien des monastères qui ont la clôture perpétuelle pour un article essentiel. Les filles, comme faibles, sont sujettes aux ennuis, et les ennuis leur font trouver des expédients importuns et indiscrets. Que ces changements donc procèdent du jugement des supérieurs, et non du désir des filles, qui ne sauraient mieux déclarer qu'elles ne doivent point être gratifiées, que quand elles se laissent emporter à des désirs si peu justes. Il faut donc demeurer là, et laisser chaque rossignol dans son nid. (...)*

Je suis capable de souffrir toute autre sorte de déplaisir, mais celui-là [la désunion entre les monastères de la Visitation] est au-dessus de mes forces. Pour qui travaille-t-on sinon pour Dieu ? Et si c'est pour Dieu, pourquoi dispute-t-on ? Je

hais cette sorte de sagesse et de prudence. Qu'importe-t-il que l'argent soit d'un côté ou d'autre, pourvu qu'il soit pour Dieu ? Et néanmoins, il faudra dire ou à l'une ou à l'autre [à la Mère de Brécharde ou à la Mère de Monthoux] qu'elle a tort, quand nous aurons ouï l'une et l'autre. Celle qui aura tort aura grand tort, et non un petit tort ; car il n'y a rien de petit en ces opiniâtres du mien et du tien. (...)

Je ne crois pas qu'il faille recevoir dans les monastères de la Visitation toutes les filles repentantes, mais je ne crois pas aussi qu'il les faille éconduire toutes. Il faut modérer la prudence par la douceur, et la douceur par la prudence. Il y a quelquefois tant à gagner es âmes pénitentes, qu'on ne doit leur rien refuser. (...)

Nos sœurs vous auront écrit que l'on a envoyé des sœurs à Belley.

Note (OA XX p.363) : Sur les instances de M^{sr} Camus, François de Sales s'était décidé à lui envoyer de ses filles, il les avait désignées avant son départ pour le Piémont. Le 19 août, toutes les permissions obtenues et une maison louée, arrivaient d'Annecy à Belley : Mère Marie-Madeleine de Mouxy, S^r Françoise-Gasparde de la Grave, S^r Claude-Simplicienne Fardel et 3 autres sœurs. L'établissement se fit le lendemain.

Notre S^r Paule-Jéronyme [de Monthoux] m'écrivit que quelques religieuses, bonnes servantes de Dieu, la contrariaient à découvert ; je lui ai écrit par un billet qu'elle demeurât en paix. Je ne laisserai jamais sortir de mon esprit, Dieu aidant, cette maxime : qu'il ne faut nullement vivre selon la prudence humaine, mais selon la foi de l'Évangile. Il faut combattre le mal par le bien, l'aigreur par la douceur, et demeurer en paix ; et ne commettre jamais cette faute de mépriser la sainteté d'un Ordre ni d'une personne, pour la faute qui s'y commet sous l'erreur d'un zèle immodéré.

Ma très chère Mère, Dieu soit à jamais notre unique dilection.

Notre b^x Père passa quelques jours à Belley auprès de M^{sr} Camus, entre le 26 septembre et le 4 octobre.

Sermon de notre s^t Fondateur à Belley – 2 octobre 1622, sur le renoncement évangélique : *Le Sauveur ne dit pas : « Qui ne renonce à » une bonne partie de « ce qu'il a », mais il se sert de ce mot « tout » qui rejette toute sorte d'exception. Nous pouvons en tirer quatre considérations.*

La 1^{ère} est comment nous sommes tenus de renoncer à toutes choses. Tous ne sont pas obligés de quitter de fait tout ce qu'ils possèdent. Il suffit que, par un esprit d'abnégation, ils aient un ferme propos de souffrir toutes sortes de peines et même le martyre, plutôt que de préférer aucune chose de ce monde périssable aux commandements, au service et honneur de Dieu.

La 2^{ème} considération appartient principalement à ceux qui aspirent à une plus haute perfection : c'est de quitter tout ce qu'ils possèdent, non point seulement par un esprit d'abnégation, mais aussi de fait, et se dépouiller de toutes les choses de ce monde caduc et transitoire.

La 3^{ème} consiste à reconnaître les choses que nous possédons, afin que nous ne soyons point trompés en l'abnégation de celles qui ne sont pas en notre puissance. Combien y a-t-il de mortels qui se trompent en ce point. Demandez à un malade pourquoi il désire la santé. Ha, répondra-t-il, que je ferais ? Je remerciais Dieu, et je quitterais volontiers toutes sortes d'occupations pour m'adonner à son service. Hé mon ami, que penses-tu faire ? Tu veux donner à Dieu ce que tu n'as pas. Avant de lui dédier ce que tu n'as pas, présente-lui cette infirmité avec une bonne patience et résignation de ta volonté à la sienne, et ainsi tu renonceras selon la volonté divine à ce que tu possèdes, j'entends cette impatience que tu retiens, laquelle t'empêche de supporter tes afflictions pour l'amour de lui.

La 4^{ème} considération est de prendre garde que le ferme propos que nous avons de tout quitter ne soit vain, (...) et ne soit assez solide et suffisant pour nous conduire à chef de notre dessein, car nous avons un ennemi puissant.

À la vérité, nous ne possédons qu'une bien petite partie de nous-mêmes : c'est la volonté, laquelle nous possédons tellement que Dieu même n'a pas voulu s'en réserver le dessus, donnant à l'homme libre juridiction ou d'embrasser le mal ou de suivre le bien, si mieux il lui agréé.

Le sermon s'interrompt ici. Mais nous pourrions le continuer en méditant le chapitre 10 du livre 12^{ème} du TAD dans lequel notre b^x Père nous exhorte au sacrifice que nous devons faire à Dieu de notre franc arbitre.

Notre s^c Mère à S^r MA de Morville à Moulins – octobre 1622 : *J'aime, certes, votre cher cœur de tout le mien. Or sus ! qu'il ne prenne point d'ombrage contre la supérieure moderne [celle qui va bientôt succéder à Mère JC de Brécharde], et qu'il se tienne en paix, s'essayant de jeter tout son cœur, ses amours, ses affections et prétentions dans le Cœur de son doux Sauveur, qui par ce moyen la tiendra dans son sein paternel comme un poupon d'amour.*

Quand à l'affaire de Nevers, je vous demande cela, ma fille, et que je n'en sois point dédite, je vous en conjure. Je prie M^{sr} de Nevers que l'on partage les 1000 écus, en rendant 500 à Moulins, et que l'on garde à Nevers les deux filles : la paix, l'union entre les maisons et la bonne odeur vaut mieux que cela. Je crois que Dieu agréera cette pensée, car elle m'est venue après lui avoir fort recommandé cette affaire.

Il faut que l'élection de la supérieure dépende de la seule Providence de Dieu et que notre sœur [JC de Brécharde] exhorte chacune à procéder en cette occasion en toute sincérité et droiture. Dieu présidera, et il faut croire assurément qu'il donnera à celle qui sera élue l'esprit et les conditions requises à telle charge.

Notre s^t Fondateur à Mère MJ Favre à Dijon – 15 octobre 1622 : *Mille et mille bénédictions, si mes souhaits sont exaucés, sur votre cœur bien-aimé, ma très chère fille. Or sus, vous voilà donc en œuvre pour le bon gouvernement de ce nouveau monastère qui, moyennant la grâce de Dieu, vous réussira heureusement, tandis qu'en notre Chambéry on en disposera un autre [il ne sera fondé qu'en 1624, la Mère Favre n'y sera supérieure qu'en 1635 et y mourra en 1637].*

Vous voyez donc bien, ma très chère fille, que Dieu vous appelle à beaucoup de peines, d'abnégations de vous-même et de choses aigres, afin que, sans différence de lieux, de nations et de personnes, vous serviez à la dilatation de sa gloire

purement et simplement, sans aucun autre intérêt que celui de son très saint agrément. Et vous devez vous reposer en cela, et agrandir tous les jours votre cœur et votre courage en une parfaite confiance du secours céleste, puisque cette divine Providence n'emploie jamais les âmes à des choses grandes et difficiles, qu'il ne leur veuille quant et quant départir sa très sainte assistance.

Je ne cesse point d'implorer le Saint-Esprit pour vous, afin qu'il vous échauffe de plus en plus, et qu'enfin il vous brûle toute du feu sacré de son saint amour.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère à Dijon – 22 octobre 1622 : *Je confesse que ce me serai de la consolation de savoir des nouvelles de ces nouvelles plantes [il lui a demandé de passer à Montferrand et s^t Etienne fondé le 1^{er} octobre 1622] que Dieu, ce me semble, a plantées de sa main pour son plus grand honneur et service. Mais j'entends toujours qu'il n'y ait point de péril des gens d'armes sur les chemins de ces lieux-là [les guerres contre les protestants qui avaient occupé toute cette année 1622, expliquent cette crainte]. Après quoi, nous vous dirons pourquoi et comme à présent je n'ai nul moyen d'écrire davantage, quoique je me porte bien grâce à Dieu. Ce porteur, d'un côté, me presse infiniment, afin qu'il vous puisse trouver à Dijon ; d'ailleurs, on me presse aussi pour d'autres bonnes affaires, lesquelles je ne puis abandonner. Tout se porte bien ici, et je suis de plus en plus*

Votre très humble et invariable frère, fils et serviteur, Franç^s, E. de Genève.

Je vous supplie de saluer vos bonnes veuves ; je ne sais pas leur nom. J'espère en la miséricorde de Dieu que je saurai au Ciel comme on les nommera, du nom que tous sauront, et que personne ne saura, sinon celui qui le recevra.

[ainsi se termine la dernière lettre de notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère].

Notre s^{te} Mère à Mère AC de Beaumont à Paris – 25 octobre 1622 : *Ce n'est que pour vous dire adieu par la foule de ceux qu'il faut faire ici. Nous partons donc demain, s'il plaît à Dieu. (...)*

Hélas ! ma chère fille, que cette vie serait amère, si l'espérance de l'éternité ne nous l'adouçissait et si la très sainte Volonté n'était regardée dans les événements ; mais quoi ! avec cela tout est aimable. Notre bon Père [François de Sales] est tout malade d'un flux d'hémorroïdes, cela me tient en peine, mais j'espère en Dieu.

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Dijon – fin octobre-début novembre 1622 : *Nous voici logées aux Carmélites [très probablement au Carmel de Chalon, fondé en 1610] que je trouve faites comme nous autres. L'homme de M. Maréchal a bien reçu sa lettre, mais il nous a laissé la peine de chercher un bateau que nous n'avons su trouver, ni aussi nous servir de notre carrosse, car les roues du devant sont si chétives qu'à peine retourneront-elles à Dijon, de sorte que ne pouvant ici trouver des roues, ni autre accommodement, nous prenons un petit barquot que l'on accomode, et là nous irons joyeusement sous la conduite de la divine Providence, moyennant sa sainte grâce.*

Vers la fin d'octobre, le Duc Charles-Emmanuel décide d'aller saluer le roi Louis XIII qui va visiter les villes des bords du Rhône en remontant vers la capitale d'une expédition victorieuse contre les protestants. Le prince-cardinal pense que M^{gr} de Genève doit nécessairement être de leur compagnie. À son entourage qui s'en inquiète, François répond : *Il faut aller où Dieu nous appelle.*

François de Sales espérait pouvoir profiter de ce voyage à Avignon pour traiter avec le vice-légat des affaires du collège de Savoie qui avait été fondé en cette ville par l'un de ses prédécesseurs en faveur des pauvres. Il fera cette démarche le 18 novembre. Mais, en fait, les occupations de la cour vont lui prendre le temps qui aurait été nécessaire pour cela. Ici se révèle encore le zèle de ce Pasteur pour ses pauvres brebis.

Partie de Dijon le 28 octobre, notre s^{te} Mère vint directement à Lyon après, peut-être, un arrêt à Alonne (chez sa fille François) dont il ne se trouve pas de preuve.

Notre s^t Fondateur à Mère FJ de Villette à Saint-Etienne – 2 novembre 1622 : *Je bénis de tout mon cœur le sacré nom de Notre Seigneur de la consolation que sa divine Providence donne à votre âme au lieu où vous êtes. Certes, qui ne veut agréer qu'à ce céleste Amant, il est partout très bien, car il a ce qu'il veut. Combien vous rendrez-vous parfaitement agréable à l'Époux de ces âmes qu'il attire sur votre giron, pour les rendre ses épouses, si vous leur apprenez à regarder seulement les yeux de ce Sauveur, à perdre petit à petit les pensées que la nature leur suggérera d'elles-mêmes, pour les faire penser tout à fait à lui !*

Que de bénédictions pour votre esprit que Dieu a destiné pour cultiver et gouverner sa sacrée pépinière ! Vous êtes la mère, la nourrice et la dame d'atours de ces filles et épouses du Roi : quelle dignité ! À cette dignité, quelle récompense, si vous faites cela avec l'amour et les mamelles de mère !

Je vis, il y a seulement un mois, notre S^r Jeanne-Antoinette [propre sœur de Mère François-Jérôme, à l'Abbaye de Bons, monastère sans clôture], mais je la vis fort peu ; et néanmoins je la vis dedans l'âme, et trouvai qu'elle était toute pleine de bonnes affections. Oh que bien avantagées sont les Filles de Sainte-Marie de la Visitation, parmi tant de moyens et d'occasions de bien aimer et servir Notre Seigneur ! Hélas, ce sont des miracles de voir de ces bonnes filles en ces monastères, exposées à tant de venues et de visites.

Notre s^t Fondateur refait son testament le 6 novembre dans lequel il demande d'être enterré dans la Cathédrale de Genève si au temps de son décès la religion catholique y est rétablie, sinon dans l'église de la Visitation. Mais il précise que si sa mort a lieu hors du diocèse, il laisse le choix à ceux qui seront auprès de lui. À Lyon on refusera de laisser partir son corps le 31 décembre 1622. Après l'ouverture de ce testament, M^{gr} JF de Sales recourt par lettre au duc de Savoie qui

charge de cette affaire son ambassadeur auprès du roi de France. Le 18 janvier 1623, sur l'ordre de Louis XIII, les Lyonnais renoncèrent à conserver le corps.

Le 7 novembre 1622, François de Sales fait une longue confession, puis il passe plusieurs heures avec M^{gr} de Chalcédoine durant lesquelles il lui remet tous ses papiers les plus importants. Puis ce sont les adieux aux chanoines et au clergé. Chacun augurait mal de ce voyage entrepris dans une saison rigoureuse et avec une santé aussi ébranlée que la sienne. À un religieux cordelier, de ses amis, il dit à propos de ce voyage : *Je crois qu'il me coûtera la vie, mais n'importe, il faut être obéissant jusqu'à la mort de la croix.*

Ses suprêmes adieux, il les avait réservés pour ses filles de la Visitation. Le mardi 8 novembre, il célébra la messe à la Sainte Source. Il dit adieu à toutes les sœurs avec des paroles toutes saintes et paternelles. L'Année Sainte (XI p.212) raconte : « recommandant l'humilité, la dévotion, la simplicité, et surtout la sainte obéissance et l'indifférence, répétant plusieurs fois : *Ne demandez rien, et ne refusez rien, mais soyez toujours prêtes et disposées à tout ce que Dieu et l'obéissance désireront de vous. Que votre seul désir soit Dieu ; votre crainte, de le perdre ; votre ambition, de le posséder à jamais.* Voyant les sœurs fort attendries, il passa la porte du parloir assez promptement et leur dit : *Adieu, mes filles, adieu jusqu'à l'éternité ; à Dieu soyons-nous à jamais.* À la porterie, il rencontre S^r Anne-Jacqueline Coste pleurant à chaudes larmes qui lui dit :

- Le cœur me dit que nous nous reverrons plus !

- *Allons ma fille, le cœur me dit que, si je ne reviens pas, nous nous reverrons plus tôt que vous ne pensez,* lui dit-il en lui remettant une image de la Sainte Vierge [S^r Anne-Jacqueline mourra le 25 octobre 1623].

Il avait, à plusieurs reprises, annoncé sa mort prochaine, et son peuple tout entier se désolait de perdre un tel Pasteur et un tel Père. Beaucoup l'accompagnèrent jusqu'à Seyssel, quand il fallut se séparer, ce fut alors que l'extrême douleur de tous éclata. L'arrêt à Seyssel fut court ; sans tarder, montant dans une barque, malgré une bise glaciale, il descendit le Rhône jusqu'à Belley.

Le lendemain, il célébra la Messe à la Visitation. S^r Claude-Simplicienne Fardel était en larmes, il lui demanda pourquoi :

- « C'est que, Monseigneur, vous mourrez cette année ».

- *Que dites-vous, ma fille Simplicienne, que je mourrai cette année ?*

- « Oui, mais je vous prie de demander à Notre Seigneur et à la Sainte Vierge que cela ne soit pas.

- *Oh ma fille, je ne le ferai point.*

- « Et moi, je prierai tant Notre Seigneur qu'il différera de quelques années de vous prendre.

- *Gardez-vous en bien, ne serez-vous pas bien aise que je m'en aille reposer ? Je suis déjà si pesant et si abattu, que mes jambes ont peine de me porter. Ne vous affligez point de ma mort, vous faites assez sans moi : vous avez vos constitutions où toutes choses sont si bien établies, et puis je vous laisse notre Mère de Chantal qui vous suffira. Après tout, vous savez qu'il ne faut point mettre ses espérances aux hommes, qui sont tous mortels, mais au Dieu vivant.*

Hâtant sa marche, il arrive à Lyon, ou le soir du 9, ou dans la matinée du 10 novembre. Ce jour-là, notre s^{te} Mère eut une courte entrevue à la Visitation de Lyon avec notre s^t Fondateur, puis, sur son ordre, elle alla dans la 2^{nde} quinzaine du mois visiter les monastères de Montferrand et de S^t-Etienne.

Année Sainte XI p.332 : Notre Père s^t François de Sales célébra la Messe à Bellecour. On vint le presser brusquement de se rendre au port pour s'embarquer. Le batelier refusa, lui disant qu'il fit voir son passeport. Ses gens se fâchèrent, mais il se rendit son défenseur : *Hé ! dit-il, il sait son métier de batelier, et nous ne savons pas le nôtre de voyageur.* À celui qui lui voulait dire quelque chose sur le retardement, il répondit : *Il est vrai mon voyage est fort pressé ; mais Dieu le sait bien, et il ne faut vouloir autre chose que ce qui est permis par la divine Providence.* Il fit en sorte de se placer près du batelier pour, dit-il, *que je lui parle un peu de Notre-Seigneur.*

Notre s^t Fondateur fit étape à la Visitation le Valence le 14 novembre, et le 16, il arriva à Avignon.

Année Sainte XI p.590 : Le 23 novembre, notre Père s^t François de Sales eut un grand désir de se dérober de la cour et du grand monde pour aller faire une course à la Sainte-Baume. Mais le prince-cardinal ne voulut pas lui donner cette liberté, et lui dit que les résolutions de la cour étaient si changeantes, qu'il fallait toujours se tenir prêt pour partir. Ce prince ajouta : « M^{gr}, votre cœur est une sainte Baume où vous êtes toujours solitaire ». Il reçut ce refus avec une admirable douceur et résignation, et se contenta d'aller à Tarascon vénérer les reliques de s^{te} Marthe.

Notre s^t Fondateur quitta Avignon, à la suite des cours de France et de Savoie, le 25 novembre. À Valence, il s'arrêta de nouveau à la Visitation, et enfin gagna Lyon le 29.

Aux l'hospitalité que lui offraient M. Jacques Olier, plusieurs autres personnes de marque, ainsi que les Jésuites, il préféra la maison du jardinier de la Visitation qui était fort incommode. C'était pour l'amour qu'il portait à la solitude, à l'humilité, à la pauvreté, et aussi afin d'être proche de ses filles de la Visitation. On lui dit : « Vous êtes fort mal logé ». Avec sa douceur coutumière, il répliqua : *Ah, où suis-je mieux que quand je ne suis pas bien ?*

C'est à la date du 8 décembre, que Louis XIII a fixé son entrée solennelle dans la cité de Lyon. Mais ce jour-là est avant tout pour François la fête de l'Immaculée Conception : tandis que s'avance dans la ville le luxueux cortège, il prêche sur cette solennité dans l'église de la Visitation.

Sermon de notre s^t Fondateur : *Notre Dame fut conçue par voie ordinaire de génération ; mais Dieu l'ayant de toute éternité prédestinée pour être sa Mère, la garda pure et nette de toute souillure, bien que de sa nature elle pouvait pécher. Disons quelque chose de la dévotion que nous devons avoir à cette Sainte Vierge. Les mondains s'imaginent que la dévotion à Notre Dame consiste à porter un chapelet à la ceinture, et leur semble qu'il suffit d'en dire quantité sans faire autre chose, en quoi ils se trompent grandement ; car notre chère Maîtresse veut que l'on fasse ce que son Fils commande, et tient pour fait à elle-même l'honneur que l'on rend à son Fils en gardant ses commandements. Vous, mes très chères Sœurs, qui avez quitté le monde pour vous mettre sous les auspices de la très Sainte Vierge, si vous lui dites : Madame, que vous plaît-il que nous fassions pour vous ? Elle vous répondra sans doute qu'elle veut que vous fassiez ce qu'elle enjoignit de faire à Cana : Faites tout ce que mon Fils vous dira. Si donc vous l'écoutez fidèlement, vous entendrez dans votre cœur qu'elle vous prononcera cette même parole. Dieu nous en fasse la grâce, et de l'entendre en cette vie et en l'autre.*

Notre s^{te} Mère était présente à ce sermon car c'est vers le 3 décembre, qu'elle revint à Lyon.

Notre s^{te} Mère à une supérieure – 3 décembre 1622 : *Je suis ravie de voir comme Dieu départ ses grâces en abondance sur nos maisons et combien de faveurs intérieures il fait à plusieurs de nos sœurs. Nous avons laissé Dijon en bon état, grâce à Dieu, et avons vu nos sœurs de Montferrand et de S^t-Étienne. Nous voici à Lyon, tout va bien en ces chères maisons mais très singulièrement ici. (...) Il semble que Dieu veuille beaucoup employer ce petit Institut pour le salut de plusieurs âmes, mais il faut donner des pierres bien solides pour les fondements.*

Notre s^{te} Mère à Mère MJ Favre à Dijon – 8 décembre 1622 : *Nous voici de retour de notre petit Montferrand, où, certes, j'ai trouvé de fort bons esprits pleins de désir de toujours s'avancer en la perfection de l'observance. La pauvre supérieure [Marie-Jacqueline Compain] était à moitié abattue sous l'effort des appréhensions de sa charge ; je la laisse encouragée, et vraiment elle me plaît fort : elle a bon jugement, bon désir et fort bon extérieur.*

Pour l'Office, je vous prie, faites-le à votre accoutumée, les fantaisies passeront. Monseigneur désire qu'on le dise sur un ton qui ne soit point haut, ains médiocre et fort doucement, voire bassement. Pour les autres défauts, je ne les ai pas connus, sinon quelques manquements de bonne prononciation ; je désirerais grandement que l'on conservât une même façon partout. J'ai trouvé qu'il se glissait quelque chose de différent ; or, Monseigneur fera derechef marquer tout ce qui sera possible pour cela, puis il ne faudra que suivre fidèlement. À S^t-Étienne on traîne insupportablement. À propos, la supérieure de là [Françoise-Jéronyme de Villette] est admirée ; elle fait sa charge avec grande retenue : vous savez combien elle est exacte. Elle se porte bien. Je lui dis qu'elle était dans son centre. Certes, cette maison va bien : il y a de bonnes professes et six ou sept novices de bon esprit et de bon cœur, elles me plurent fort.

Nous avons ici Monseigneur que nous voyons un peu. Il ne veut pas que nous partions encore d'ici : je crois que c'est pour condescendre à M^{sr} de Bourges.

Monseigneur veut sérieusement penser au moyen de tenir les maisons unies ; il en parlera avec ces grands Pères Jésuites. Il veut fort aussi que l'on s'assiste toujours d'eux, car il dit qu'il n'y a rien de tel.

Vie et œuvres de s^{te} Jeanne de Chantal - Mère FM de Chaugy I p.211 : Un jour [L'Année Sainte dit : le 11 décembre, M^{sr} Trochu : le 12], ce bienheureux, s'étant dégagé de la presse de ses autres affaires, vint au parloir trouver notre b^{se} Mère, et lui dit :

- *Ma Mère, nous aurons quelques heures libres ; qui commencera de nous deux à dire ce qu'il a à dire ?*

- *Moi, s'il vous plaît, mon Père, mon cœur a grand besoin d'être revu de vous.*

- *Eh quoi ! Avez-vous encore des désirs empressés et du choix ? Je vous croyais tout angélique.* Et là-dessus connaissant bien que notre digne Mère était de ces âmes parfaites qui n'ont pas besoin de direction, Dieu étant lui-même leur guide : *Ma Mère, nous parlerons de nous-mêmes à Annecy ; maintenant achevons les affaires de notre Congrégation. Oh, que je l'aime notre petit Institut, parce que Dieu est beaucoup aimé en icelui !*

Notre digne Mère, sans dire un mot de réplique, serra le mémoire qu'elle avait préparé pour parler de ce qui s'était passé en son âme en ces 3 ans ½ d'absence. Elle déplia ceux qu'elle avait faits des affaires de l'Institut ; et ces deux saintes âmes furent quatre grandes heures à conférer et résoudre diverses choses pour le bien de l'Institut, que l'on devait mettre au Coutumier ; surtout notre bx Père arrêta qu'il ne fallait plus écouter de propositions pour nous ranger sous un général ni une générale ; que plus il priaït, et plus Dieu lui faisait connaître que c'était sa volonté que l'Institut demeurât simplement et uniquement à la conduite du Saint-Siège et des évêques aux diocèses desquels nous serions établies ; *car, dit-il, nos filles, sont les filles du clergé.*

Année Sainte XII p.214 : Ils se dirent adieu pour la dernière fois de leur vie mortelle, le s^t Prêlat étant obligé de demeurer proche du prince-cardinal de Savoie, et notre digne Mère de se rendre à la charge de sa supériorité d'Annecy, dont elle était absente depuis fort longtemps (octobre 1618). Hélas ! que cette séparation fut tendre ; mais qu'elle fut solide, et dans le pur regard de la divine volonté et Providence, qui employait à son gré le père d'un côté et la mère de l'autre ! Le s^t Prêlat, avec une suave autorité, laissa partir notre digne Mère dans une saison des plus froides et pénibles de l'année, et lui ordonna d'aller passer à Grenoble et à Belley pour voir et affermir ces nouvelles plantes.

Notre Mère MA de Blonay, alors supérieure de Bellecour, paraissant fort en peine et attendrie de savoir notre digne Mère en voyage dans une saison si rude, le s^t Prêlat lui dit prophétiquement : *Ah ma fille, qui aime mieux notre Mère que moi, qui la chéris comme moi-même ! Mais il faut que la volonté de Dieu s'accomplisse et qu'elle aille me préparer le lieu de ma demeure.* Cette chère Mère de Blonay nous a raconté qu'elle n'avait compris cette parole qu'après sa mort, lorsqu'elle sut avec quelle piété et soin, cette digne Mère faisait préparer le tombeau de son b^x Père au 1^{er} monastère d'Annecy.

Vie et œuvres de ste Jeanne de Chantal - Mère FM de Chaugy I p.212 : Elle partit ainsi de Lyon [vers le 16 décembre] avec la bénédiction de ce b^x Prêlat, qu'elle espérait revoir bientôt à Annecy, et s'en alla à notre monastère de Grenoble [en passant par celui de Valence]. Étant en chemin, il lui prit une grande tristesse et serrement de cœur de ce que notre b^x Père ne lui avait pas voulu permettre de lui parler de son intérieur ; mais, elle fit un acte d'abandon d'elle-même à la divine volonté, et, prenant son livre des psaumes, elle se mit à chanter le psaume 26 : « Le Seigneur est ma lumière et mon salut », répétant plusieurs fois ce verset : « Mon père et ma mère m'abandonnent, le Seigneur me reçoit ». Avec ce remède elle se guérit, c'était son ordinaire remède dans ses maux intérieurs, que l'abandon d'elle-même en Dieu et quelques versets de l'Écriture Sainte. Elle arriva en notre monastère de Grenoble pour y faire un peu de retraite avant la fête de Noël qu'elle y passa.

Parmi les visites que notre b^x Père reçut au parloir de la Visitation de Lyon, il faut remarquer celle de M^{me} Olier avec trois de ses enfants. L'un d'eux, Jean-Jacques, était un adolescent d'une turbulence inouïe. Mais François de Sales dit à cette mère inquiète : *Ne vous affligez pas, car Dieu prépare en la personne de ce bon enfant un grand serviteur en son Église.*

Alors qu'il doit recevoir dans son pauvre logement un grand nombre de princes et princesses, grands seigneurs et grandes dames venus le consulter comme un oracle, voici une lettre qui exprime les sentiments de notre s^t Fondateur :

Notre s^t Fondateur à une dame – 19 décembre 1622 : *Mon Dieu, que bienheureux sont ceux qui, désengagés des cours et des compliments qui y règnent, vivent paisiblement dans la sainte solitude aux pieds du Crucifix ! Certes, je n'eus jamais bonne opinion de la vanité, mais je la trouve encore bien plus vaine parmi les faibles grandeurs de la cour.*

Ma très chère fille, plus je vais avant dans la voie de cette mortalité, plus je la trouve méprisable, et toujours plus aimable la sainte éternité à laquelle nous aspirons et pour laquelle nous nous devons uniquement aimer. Vivons seulement pour cette vie, qui seule mérite le nom de vie, en comparaison de laquelle la vie des grands de ce monde est une très misérable mort.

Notre s^t Fondateur à Mère Marie-Hélène de Chastellux (élue le 4.11.1622) à Moulins – 19 décembre 1622 : *Dieu qui voit les désirs de mon cœur, sait qu'il y en a de très grands pour votre continuel avancement en son très saint amour, ma très chère fille, surtout maintenant que, selon la disposition de la sainte Providence éternelle, vous voilà mère et conductrice d'une troupe d'esprits consacrés à la gloire de Celui qui est l'unique bien auquel nous devons aspirer.*

Notre Mère a bien raison de vous souhaiter une grande humilité, car c'est le seul fondement de la prospérité spirituelle d'une maison religieuse, qui n'exalte jamais ses branches ni ses fruits qu'à mesure qu'elle enfonce ses racines en l'amour de l'abjection et bassesse.

[La communauté était très attachée à sa chère déposée S^t JC de Brécard qu'on voulait continuer à appeler Mère, il y avait aussi les mauvais exemples de S^t Marie-Aimée de Morville qui avait fait profession le 10 octobre 1621].

Je suis plein de très bonne espérance, ma très chère fille, et vous conjure de prendre de plus en plus confiance en la miséricorde de Notre Seigneur, laquelle vous tiendra de sa sainte main et vous protégera de sa force. Je ne pars pas encore de cette ville et, comme je pense, j'aurai encore la consolation de vous écrire. Cependant, Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur et de votre monastère.

Mère Marie-Hélène de Chastellux (1592-1663) : Elle avait connu la baronne de Chantal avant 1610. Quand la Visitation s'établit à Moulins, elle résolut de s'y consacrer à Dieu, et après beaucoup d'obstacles elle y entra en 1617. La Mère de Brécard la décrit ainsi : « Elle a l'esprit vif, lumineux et pénétrant ; l'humeur douce, modeste et affable ; mais le cœur ardent au bien et à la perfection ». L'une des communautés qu'elle a gouvernée ajoute ce trait : « autant incapable de se tromper que de tromper les autres ». Des dons si riches furent largement utilisés. De 1620 à 1622, S^t Marie-Hélène est directrice à Nevers ; elle est ensuite supérieure à Moulins (1622), fonde Autun en novembre 1624.

À la fin de ses deux triennats à Autun, Bourg-en-Bresse la réclame (1631-novembre 1634), et tout en dirigeant ce monastère, elle établit celui de Saint-Amour ; de nouveau elle gouverne à Moulins (novembre 1634-1641), puis à Semur (1641-1646), fonde la maison d'Avallon en 1646 et y demeure jusqu'en 1654.

Elle est élue supérieure à Châlons-sur-Saône en 1654, puis c'est la Visitation de Bourbon-Lancy qui jouit de sa conduite de 1657 à 1660. Enfin, elle revient à Avallon.

C'est dans ce monastère que deux ans après son élection, le 3 mai 1663, Mère Marie-Hélène termine une vie féconde, traversée par des croix de toutes sortes, qui servirent à faire éclater les vertus de celle que François de Sales trouvait non seulement *selon son cœur*, mais encore *selon le Cœur de Dieu*. Ces paroles sont dans une lettre de notre s^t Fondateur à S^t Jeanne-Charlotte de Brécard de novembre 1622 :

Notre s^t Fondateur à S^t JC de Brécard à Moulins : *Vos lettres m'apprennent l'heureuse élection que vous avez faite. Que mon âme en bénit le Seigneur ! Je vous assure que cette chère Mère est toute selon mon cœur ; mais que dis-je ? Je crois qu'elle est tout entièrement selon le Cœur de Dieu, duquel je désire et j'espère qu'elle recevra tant de bénédictions, qu'elle sera elle-même une Mère de bénédiction dans notre cher Institut.*

Le 21 décembre, notre s^t Fondateur « fit un admirable sermon à nos Sœurs de Bellecour, dans lequel il leur donna, par anticipation, de grands et solides motifs de consolation sur sa mort prochaine » (*Année Sainte XI p.420*)

Sermon de notre s^t Fondateur en la fête de s^t Thomas : *L'Évangile qui se lit aujourd'hui montre clairement l'infidélité que cet Apôtre commit.*

Le 1^{er} manquement, à savoir de ne se pas soumettre et trouver avec les autres, fut le commencement de son mal et ce fut de là qu'il prit sa source. Il ne faut point dire : C'est peu de chose de ne se pas trouver avec la communauté tant à la prière qu'à quelque autre exercice.

Le 2nd degré de la chute de s^t Thomas fut que oyant à son retour ses frères lui dire : Nous avons vu le Seigneur, il répondit : Je ne le crois pas, et se laissa ainsi emporter au dépit, se voyant privé de la grâce que les autres avaient reçue en cette visite.

Le 3^{ème} défaut de s^t Thomas fut qu'il se laissa emporter à sa passion jusqu'à s'opiniâtrer et ensuite à exagérer ces paroles : Non je ne croirai pas, si je ne mets mon doigt dans ses plaies et ma main dans son côté. Pauvre Thomas, pourquoi ne voulez-vous pas croire sans toucher, puisque notre foi ne dépend point des sens. La foi est un don de Dieu qu'il infuse en l'âme humble, car elle n'habite pas en une âme pleine d'orgueil ; il faut avoir l'humilité pour recevoir ce rayon de la lumière divine qui est un don purement gratuit.

Considérons combien le Sauveur est bon, il vint dans le Cénacle et s'adressant à Thomas il lui dit : Tu ne veux pas croire, tiens, touche, manie. Il n'y a point de doute que quand il l'eut touché il sentit une grande chaleur divine, principalement quand il mit la main dans ce précieux cabinet des trésors de la Divinité, quand il toucha ce Sacré Cœur tout ardent d'amour. Lors il s'exclama : Mon Seigneur et mon Dieu ! et en même temps il fut changé et rendu fidèle, si qu'il a été prédicateur de la foi comme les autres Apôtres, et après avoir grandement travaillé pour icelle, il est à la fin mort pour cette même foi.

Supplions Notre Seigneur de nous donner ce bien de persévérer en la fidélité que nous lui avons vouée ; et nous ressouvenons que ce qui causa la chute de s^t Thomas fut qu'il se tint absent des autres, qu'il fut dur à croire et qu'il s'opiniâtra en son mal. Dieu nous fasse la grâce de ne passer jamais à ce 3^{ème} degré, et si nous y passons, de nous en retirer par sa bonté et miséricorde. Espérons toujours en lui, jusqu'à ce qu'il lui plaise nous conduire à la vie éternelle.

M^{gr} Trochu - II p.707 : Le samedi 24 décembre, un brouillard épais voilait la ville, il y sévissait un froid extrême. Malgré cela, à la prière de la reine-mère, François monta jusqu'à la Croix Rousse, au couvent des Récollets, bénir la 1^{ère} pierre de leur église. La cérémonie durant laquelle il fit un sermon, dura près de trois heures. Il en revint avec un fort mal de tête ce qui ne l'empêcha pas de veiller dans la chapelle de Bellecour jusqu'à la Messe de minuit.

Sermon de notre s^t Fondateur pour Noël à la Messe de minuit : Je prétends vous parler de ce que nous devons croire du mystère que l'Église nous représente à ce jour, et ensuite de ce que nous devons espérer et pratiquer. Si je n'achève pas de vous tout expliquer maintenant, ce sera pour le reste de la journée, si Dieu nous en donne le temps.

Nous célébrons donc la naissance du Sauveur en terre ; mais avant que d'en parler, disons quelque chose de la naissance divine et éternelle du Verbe. De toute éternité, le Père a engendré son Fils, qui est semblable à lui et coéternel à lui, car il n'a jamais eu de commencement, étant égal en tout à son Père. Il est né dans le Ciel de son Père, sans mère, lequel tout en étant l'origine de la très Sainte Trinité, demeure néanmoins vierge entre toutes les vierges. En la terre, il est né de sa Mère, Notre-Dame, sans père.

L'Évangile nous assure que le Verbe divin s'est incarné ès entrailles de la très Sainte Vierge. En Notre Seigneur, la Divinité a comme joint notre nature à la sienne et Dieu nous a faits participants en quelque façon de sa Divinité. Considérons, la bonté du Père éternel ; car s'il eût voulu il eût pus créer l'humanité de son Fils, ou bien lui donner la nature des anges, cela étant en son pouvoir. Or s'il en eût été ainsi, Notre Seigneur n'eût pas été de notre nature, nous n'eussions donc point eu d'alliance avec lui. Mais sa bonté l'a porté jusque là, que de se faire notre frère afin de nous donner exemple et nous rendre par ce moyen participants de sa gloire ; c'est pour cela qu'il a voulu être de la graine d'Abraham, car la Vierge était de sa race.

Je vous laisse aux pieds de cette bienheureuse accouchée, afin que, comme sages avettes, vous ramassiez le miel et le lait qui distillent de ces saints mystères et de ses chastes mamelles, en attendant que je vous explique le reste, si Dieu nous en fait la grâce et nous en donne le temps, lequel je supplie nous bénir de sa bénédiction.

Avant l'aube, François se rendit à l'église des Dominicains pour confesser le prince Victor-Amédée et la princesse. Il célébra devant eux la Messe de l'aurore. La Mère de Blonay l'avait prié de revenir à la Visitation pour sa 3^{ème} messe. Craignant qu'on ne le retînt trop longtemps à la cour, il avait demandé à l'un de ses prêtres de commencer ses trois messes à 8 h. Or, il revint à cette heure-là, il entendit les trois messes à genoux, puis il dit sa 3^{ème} messe après 11 h. Après dîner, il donna l'habit de la Visitation à deux postulantes et prêcha très saintement. Sur le tard, il s'en alla dire adieu à la reine-mère parce qu'elle s'en allait le lendemain.

Le 26 décembre, on s'aperçut qu'il était déjà tout incommodé : il avait la moitié du visage abattu, l'œil plus enfoncé et moins vif. Il vaqua à plusieurs affaires, et à cinq heures du soir, il entra au parloir de la Visitation. Il s'entretint avec les sœurs de beaucoup de choses. C'est qu'il pensait partir le lendemain, et il multipliait ses avis. Ses gens durent venir le chercher avec des flambeaux, il dit :

- Ah, je passerais bien ici toute la nuit sans y penser. Il s'en faut aller ; voici l'obéissance qui m'appelle.

- « Laissez-nous, dit la Mère de Blonay, une parole qui nous demeure plus fortement gravée dans l'esprit ».

- Je vous ai déjà tout dit en ces deux paroles, de ne rien désirer et de ne rien refuser, je ne sais que vous dire d'autre.

Le 27, il célébra la messe assez tard. Durant cette matinée, il visita le noviciat. La Mère de Blonay lui présenta une feuille de papier sur laquelle il écrivit en haut, au milieu et en bas, ce seul mot : humilité. Comme il sortait du monastère, l'un de ses pénitents d'autrefois, le duc de Bellegarde l'aborda, puis ce fut le gouverneur de Lyon. Le temps était froid et chargé de brouillard, François resta longtemps la tête découverte. Au retour, il semblait grandement las. Après le dîner, il resta pensif puis se mit à écrire. Son courrier, ce fut le tourment et la joie et le grand apostolat de sa vie, il sera fidèle à ce devoir jusqu'à la mort. Deux heures sonnaient... Il se leva de sa chaise, soudain, il tomba. On cherche un médecin. Au prêtre qui l'exhorte à la résignation, il répond : Autant m'est cette heure qu'un autre, que le Seigneur dispose de moi comme il voudra. Le médecin arrive, il n'a pas de peine à reconnaître que l'Évêque est frappé d'hémorragie cérébrale, et il s'efforce de l'arracher

à l'assoupissement qui le gagne. Vers minuit, on lui confère l'Extrême Onction mais il ne peut recevoir le Viatique à cause des vomissements.

Le mercredi 28 décembre, ce ne fut que visites, à tous il répondait par un geste ou quelques paroles. François avait demandé qu'on lui suggère des sentences de l'Écriture. Puis un religieux lui dit :

- « Voulez-vous donc laisser vos filles de la Visitation orphelines ? »

- *Celui qui a commencé, parfera, parfera, parfera.*

Les médecins de l'époque prétendaient qu'il fallait réveiller par tous les moyens les personnes frappées d'apoplexie. On usa des remèdes extrêmes. François se laissa faire, disant : *Jesu, Maria.*

Ses dernières paroles furent : *Il se fait tard, et le jour baisse... Jesu, Maria !* Il agonisa ensuite environ deux heures, faisant signe qu'il comprenait. Il passa de cette vie à l'autre sur les 8 h. du soir, fort paisiblement, les yeux fixés au ciel.

Vie et œuvres de ste Jeanne de Chantal - Mère FM de Chaugy I p.212 : À Grenoble le jour des Innocents, notre s^{te} Mère recommandait à Notre Seigneur notre b^x Père, elle entendit une voix qui lui dit : « Il n'est plus ». « Non, dit-elle, mon Dieu, il n'est plus, lui, ni ne vit plus, lui, mais vous êtes et vivez en lui ». Plus tard, faisant réflexion sur cette parole, il lui vint en la pensée que possible c'était un avertissement de mort, mais elle ne voulut aucunement admettre cette pensée.

Le lendemain soir, M. Michel Favre, aumônier de l'Évêque et confesseur de la communauté d'Annecy, reçut la nouvelle du décès. Cette digne Mère partit toute joyeuse de Grenoble, où elle n'avait trouvé que des sujets de consolation.

1623

Notre s^{te} Mère (Grenoble) à Mère MA de Blonay à Lyon– 2 janvier 1623 : *Ma très chère fille, je pensais que j'aurais ici quelques nouvelles de vous, et de ce qui s'est passé avec Monseigneur, tant pour votre consolation que pour les affaires de notre Institut, mais vous n'y avez pas pensé.*

Nous allons partir pour Belley, après avoir arrêté ici neuf ou dix jours. Grâce à Dieu, il y a sujet de le bénir en cette maison, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Nous laissâmes nos bonnes sœurs de Valence toutes pleines de bons désirs ; nous changeâmes toutes les officières. La Mère [Claude-Marie de la Martinière] est bonne, sage et zélée plus que je ne pensais, grâce à Dieu, mais ses maladies et la grande jeunesse de ses compagnes a un peu nui. Ce sont pourtant de bonnes âmes. (...) Elles rendent bonne odeur, mais il les faut aider si elles en ont besoin.

Vie et œuvres de ste Jeanne de Chantal - Mère FM de Chaugy I p.213 : « Deux jours avant l'Épiphanie [4 janvier], elle arriva à Belley. La communauté savait déjà qu'elle était orpheline. Mère Marie-Madeleine de Mouxy et ses filles ne témoignèrent pas leur douleur. Le jour de l'Épiphanie, des Capucins vinrent visiter notre digne Mère. Elle dit qu'elle était en peine que l'on n'eût point de nouvelles de Monseigneur. Alors M. Michel lui dit : « Ma Mère, il faut vouloir ce que Dieu veut ; prenez la peine de voir cette lettre », et il lui remit la lettre que M^{sr} JF de Sales lui écrivait. Voici ses propres mots (cf. Lettre n°529 du 20.02.1623) :

Lorsque M. Michel me mit en main la lettre de M^{sr} de Genève, le cœur me battait extrêmement, je me retirai toute en Dieu et en sa volonté. En ce peu d'espace que je me tins retirée, j'eus l'intelligence de la parole qui m'avait été dite à Grenoble : « Il n'est plus » ; vérité dont je fus toute éclaircie en lisant cette bénite lettre. Je me jetai à genoux, adorant la divine Providence et embrassant au mieux qu'il me fut possible la très sainte volonté de Dieu, et, en icelle, mon incomparable affliction. Je pleurai abondamment le reste du jour, et toute la nuit jusqu'après la sainte communion, mais fort doucement, et avec une grande paix dans cette volonté divine, et dans la gloire dont jouit ce bienheureux. Car Dieu m'en donna beaucoup de sentiments avec des lumières fort claires, des dons et grâces que la divine Majesté lui avait conférés, et des grands désirs de vivre désormais selon ce que j'ai reçu de cet homme de Dieu.

Notre s^{te} Mère (Belley) à Mère MA de Blonay à Lyon– 7 janvier 1623 : *C'est de tout mon cœur que j'acquiesce à la très sainte très adorable volonté de mon Dieu en cet événement si douloureux et incomparablement sensible à mon chétif cœur. Je n'ai point de paroles. Il faut désormais se taire et adorer, par un profond silence, cette sagesse éternelle qui m'a retirée tant de fois de la mort, pour me faire souffrir ces douleurs si prégnantes de me voir si promptement privée de la seule consolation qui me restait en cette vie. Bénie soit-elle à jamais cette douce volonté de mon Dieu, nonobstant l'amertume répandue en toutes les parties de mon âme, excepté en la fine pointe où elle ne peut vouloir ni aimer que les effets de son bon plaisir !*

J'entends que messieurs de Lyon font difficulté de nous donner ce saint corps. Je sais bon gré à leur dévotion, mais nous mourrons à la poursuite de ce trésor, car, de sa bouche propre, il me dit qu'il voulait être enterré en notre monastère d'Annecy, proche de notre treille et il a déclaré cette sienne volonté par son testament.

Note : Dans son testament du 29.11.1617 comme dans celui du 6.11.1622, notre b^x Père demandait que son corps soit enterré au milieu de la nef de l'église de la Visitation. Mais en creusant à cet endroit, on trouva une grande quantité d'eau ; le tombeau fut alors érigé contre la muraille au côté droit du chœur. Le saint corps, dans une double châsse de plomb et de bois de noyer, y fut déposé le 10 juin 1623 ; jusqu'à cette date, il était resté tout près de la grille du chœur des sœurs.

Donc, ma fille, qu'il ne vous reste ni force ni courage que vous ne l'employiez pour nous le faire venir – mais cela sans différer, je vous en conjure, et, si je l'ose, je vous le commande – et qu'il soit conduit le plus honorablement qu'il se pourra.

Mon Dieu, quelle douleur ! Ô bon Jésus ! Ma fille, priez-Le pour moi, à ce qu'Il me fasse miséricorde et la grâce de vivre désormais toute à Lui en la parfaite nudité et détachement de toutes choses, puisqu'il Lui a plu d'écorcher ainsi

mon chétif cœur. Certes, je désire que ce grand et incomparable serviteur de Dieu soit plus parfaitement parmi nous et plus ponctuellement obéi qu'il n'a jamais été.

Ce m'est une particulière douleur d'être partie de Lyon. Toutefois l'ayant fait, comme vous savez, pour obéir à son intention, j'acquiesce en tout.

Ma fille, ne vous êtes-vous point avisée de lui demander ses derniers commandements pour moi qui n'en puis plus ? Mais j'espère toutefois que je pourrai tout en Celui qui me conforte, la volonté duquel j'aime et confesse, je l'adore et m'y soumets pleinement, sans réserve. Qu'à jamais elle vive et règne en nous.

Notre s^{te} Mère à S^t Françoise-Marguerite Favrot à Annecy – 7 janvier 1623 : *Oh ! Dieu ! Qu'il est bien raisonnable, d'acquiescer au très saint et adorable décret de la Providence divine ! Mais d'empêcher la douleur, il n'y a que Celui qui a fait la plaie qui puisse la guérir ! Il faut toutefois prendre bon courage pour imiter ce grand saint, véritablement saint, et incomparable en cet âge.*

Il ne faut pas craindre nos sœurs de Lyon, car elles sont filles d'obéissance. J'espère que bientôt nous aurons ce saint corps. Hélas ! ma très chère fille, quelle rencontre pour ma bienvenue ! [Notre s^{te} Mère avait quitté Annecy en octobre 1618]. Mais, ô mon Dieu, vous le voulez, et je le veux aussi de tout mon cœur, quoiqu'avec des douleurs incomparables. Nous partirons d'ici lundi [9 janvier] ou mardi, il me tarde plus que vous ne croyez d'être en cette bénite maison, mais il faut ici achever de servir Dieu sans réserve, à la façon qu'il lui plaira.

Je n'en puis plus. Dieu soit notre unique consolation ! Ô ma sœur, il n'y en a plus que là ! C'est assez.

M^{gr} Trochu - II p.720 : Le 18 janvier, le cercueil contenant le corps de François de Sales qui avait été embaumé quittait Lyon. Son cœur restait au sein de la communauté de Bellecour. Le retour fut un triomphe qui dura quatre jours. Le dimanche 22 janvier, il arrivait à Annecy. Le 24, le cercueil est déposé dans l'église de la Visitation devant la grille des religieuses en attendant que le tombeau soit prêt.

Vie et œuvres de ste Jeanne de Chantal - Mère FM de Chaugy I p.212 : Cette sainte affligée demeurait le plus qu'elle pouvait en oraison devant ce béni cercueil. Ce bienheureux lui avait dit à Lyon que, lorsqu'il serait à Annecy, elle lui rendrait compte de son intérieur. Elle prit un jour pour faire cette reddition de compte. Elle lui parla comme si elle l'eût vu de ses yeux, et si elle n'ouït pas de ses oreilles extérieures la voix de ce cher Père, elle l'ouït bien de celle du cœur, il est bien probable que ce grand Elie lui impetra de son double esprit pour conduire l'Institut.

Notre s^{te} Mère à Mère MA de Blonay à Lyon – 30 janvier 1623 : *Nous n'avons point reçu les lettres que vous dites où sont les Règles et le recueil des paroles de ce très saint et bienheureux qui jouit de notre bon Dieu. Certes, j'en suis en peine autant comme j'ai de désir de les voir. Mandez-nous à qui vous les avez fait remettre ; que si elles sont égarées, au nom de Dieu, ma très chère fille, faites-moi la charité de les récrire le plus tôt que vous pourrez, sans rien omettre. Ne m'épargnez pas votre temps pour cela, je vous en conjure. Je travaille à nos petites besognes pour notre Institut, et encore à ramasser les saintes paroles et lettres de mon bienheureux vrai Père. Ma fille que de douleurs, mais que de douceurs aussi de le savoir en cette éternité très désirable, jouissant à son souhait de Celui auquel seul il aspirait, et auquel seul aussi je désire que nous soupirions et aspirions.*

Oh, ma fille, que mes forces sont faibles en comparaison de mes désirs ! Aimons et poussons à ce très saint amour nos cœurs et ceux de ces âmes que Dieu nous a commises. Je voudrais que nous fussions toutes converties en ce saint amour. Mais priez et faites prier pour moi. Je n'écris qu'à celles qui m'ont écrit depuis notre riche perte parce qu'il faudrait recommencer. Il me tarde pourtant que j'aie des nouvelles de toutes nos maisons ; car je sens un surcroît d'amour pour toutes nos très chères sœurs. Que je voudrais me fondre pour elles et leur obtenir la grâce d'une parfaite observance ! Je vous écris bien simplement mes sentiments, ma fille, mais aussi êtes-vous, ce me semble, mon propre cœur. Hélas, quelle douce consolation ce me serait d'être auprès de vous ! Mais, il ne nous faut pas penser à cela maintenant et puis il faut vivre en cette sainte nudité de toute consolation extérieure.

Qu'il me tarde que je vous oie [entende] me dire l'état de votre cœur et ce que notre Bienheureux vous a dit ! Ne craignez pas de me le redire afin que, si d'aventure votre paquet était perdu, je ne sois pas si longtemps sans cette consolation. Il m'avait dit qu'il me mettrait au rang des sœurs associées, mais ce fut en riant et qu'il me ferait encore élire pour trois ans supérieure de ce monastère, puisque je serais déposée. Ne vous a-t-il rien dit de cela, car je suis un peu empruntée pour ce qui regarde ces choses ? Car je voudrais faire selon son intention, si j'en étais assurée. Et je crains que Monseigneur d'aujourd'hui [JF de Sales] ne veuille pas me faire déposer [jusqu'alors elle était réélue sans déposition, mais le 10.05.1623 elle déposa la charge à la stupéfaction de la communauté d'Annecy, qui l'élit le 16 mai, elle n'accepta la charge que selon la Règle c'est-à-dire pour 3 ans, en 1626 c'est Mère PM de Châtel qui sera élue].

Envoyez-nous aussi des copies des écrits et des lettres de Monseigneur, non seulement des vôtres et de celles de nos sœurs, mais aussi si vous savez quelqu'un qui en ait à la ville, et toutes les petites choses qui regardent l'Institut que l'on a ramassées et dont il me semble que vous me dites que vous en aviez quelque amas déjà, quand nous étions à Lyon ; afin que tant qu'il me sera possible, je ne mette rien dans nos directoires que ce qu'il aura approuvé. S'il a dit quelque chose de la présence de Dieu, ne l'oubliez pas. (...)

On m'a dit que vous désiriez faire votre église où notre Bienheureux est décédé, s'il se peut : ce serait fort bien fait. (...) N'oubliez pas d'écrire la réponse que vous fit notre Bienheureux lorsque vous lui demandâtes comme il faisait pour rendre tant d'honneur à tout le monde. Et ce qu'il vous dit qu'il était indigne d'être confesseur chez nous.

